

Paysans, Systèmes et Crise

Travaux sur l'agraire haïtien



Tome 1 : Histoire agraire et développement

Groupe de Recherche / Formation **S. A. C. A. D.**
Centres Agraires Caribéens et Alternatives de Développement
Université des Antilles et de la Guyane

F. A. M. V. www.NIIOC.org
Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
Université d'Etat d'Haïti
Université des Antilles

338.187
ERO
1

Paysans, Systèmes et Crise

Travaux sur l'agraire haïtien

FA

Tome 1

Histoire agraire et développement

Tome 2

Stratégies et logiques sociales

Tome 3

Dynamique de l'exploitation paysanne

FONDS REGIONAL
SECTION MARTINIQUE

A73225/1

Tome 1 : Histoire agraire et développement

Groupe de Recherche / Formation S. A. C. A. D.
Systèmes Agraires Caraïbéens et Alternatives de Développement
Université des Antilles et de la Guyane

F. A. M. V.
Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
Université d'Etat d'Haïti

SIBLIOTHEQUE
MANIOC.org
Service commun de la documentation
Université des Antilles
UNIVERSITAIRE

Co-édition

S.A.C.A.D.

Groupe de Recherche / Formation
Systèmes Agraires Caribéens et Alternatives de développement
Département d'Agronomie Tropicale
Université des Antilles et de la Guyane
97167 Pointe-à-Pitre Guadeloupe

&

F.A.M.V.

Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire
Université d'Etat d'Haïti
B.P. 1441 Damien Port-au-Prince Haïti

Cet ouvrage a été publié avec le concours :

- de la Mission de Coopération et d'Action culturelle en Haïti
- du Conseil Régional de la Martinique
- du Conseil Régional de la Guadeloupe
- du Département d'Agronomie Tropicale de l'U.A.G.

I S B N 2 - 9087104 - 06 - 7 Faux

2 9087104 067

MANIOC.org

Service commun de la documentation
Université des Antilles

AVANT - PROPOS

Le Groupe de Recherche/Formation **S.A.C.A.D.** (1) de l'Université des Antilles et de la Guyane et la **F.A.M.V.** (2) de l'Université d'Etat d'Haïti sont heureux et fiers de présenter cette publication conjointe sur les systèmes agraires en Haïti.

L'origine de cet ouvrage "Paysans, Systèmes et Crise. Travaux sur l'agrarie haïtien" est déjà ancienne. A la fin des années soixante-dix, le Ministère français de la Coopération lançait un projet de Recherche-Formation-Développement à Madian-Salagnac, dans la péninsule sud d'Haïti. Une équipe pluridisciplinaire de la Coopération, rapidement augmentée d'agronomes locaux qu'elle avait formés au sein de la F.A.M.V., mettait alors en oeuvre un programme original qui devait aboutir à la création du centre de Salagnac.

L'entrée en service du Centre en 1977 et le renforcement de l'équipe initiale permettaient alors, tout en intensifiant les recherches, d'élargir le spectre de la formation en s'adressant à la fois aux paysans du Sud et aux étudiants de la Faculté d'Agronomie de Port-au-Prince. Recherche et Formation étaient dès lors intimement liées : la compréhension du milieu est indispensable pour ajuster la formation aux contraintes réelles qu'il exerce et, en retour, la formation facilite la recherche et permet d'en élargir les domaines. C'est dans cet esprit que fin 1978, les liens entre le centre de Salagnac et les Facultés d'Agronomie, d'Ethnologie et de Sciences économiques ont été renforcés et concrétisés par la participation des étudiants à la recherche (sorties, enquêtes, mémoires...).

Durant les six premières années du projet les coopérants et leurs collègues haïtiens ont mené, parallèlement aux actions de développement et à partir du travail de terrain, une analyse des systèmes agraires locaux indispensable à la réussite du programme. Ce faisant, ils ont été un pôle d'accumulation de connaissances irremplaçable.

En effet, la multiplicité des approches disciplinaires mises en oeuvre (écologiques, agronomiques, socio-économiques, ethnologique, historique etc...) et les différents niveaux d'analyse retenus (parcelle, exploitation, région, pays) ont permis de cerner dans leur complexité, les systèmes agraires du transect Madian-Salagnac-Aquin. La

(1) "Systèmes Agraires Caribéens et Alternatives de Développement". Ce groupe est une composante du Département d'Agronomie Tropicale de la Faculté des Sciences exactes et naturelles de l'UAG, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

(2) Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire

variabilité des agro-systèmes du transect, les études ponctuelles menées hors transect, et la qualité de l'insertion de la recherche sur le terrain (Recherche-Développement) autorisant un réel dialogue avec la paysannerie, ont permis d'aboutir à une bonne connaissance des sociétés agraires haïtiennes.

A côté de cet aspect de "somme" sur la paysannerie qui aidera à jeter les bases de ce que devrait essayer de réaliser une politique agricole au service du développement rural, la recherche aura permis de mettre à jour un ensemble de propositions techniques pour l'amélioration des systèmes de production. En plus des propositions ponctuelles (dont beaucoup sont généralisables à nombre d'agro-systèmes similaires du pays), l'étude se sera attachée à mettre en évidence les aspects méthodologiques que la Recherche-Développement doit suivre pour être à même de déceler les propositions d'amélioration, leur modalités de mises en œuvre et le suivi-évaluation de leur réalisation en milieu paysan.

C'est à la nécessité de valoriser cette accumulation de connaissances et cette riche expérience méthodologique en réalisant un ouvrage de référence sur l'agriculture haïtienne que répond cette publication. Les éditeurs sont convaincus que les délais imposés par la dispersion progressive de l'équipe initiale et les problèmes de coordination et de logistique qui ont considérablement ralenti la réalisation de cet ouvrage n'auraient en aucune façon en diminuer l'intérêt. L'originalité de l'approche, la grande richesse des connaissances présentées, le caractère unique, à notre connaissance, d'un ouvrage de cette nature dans l'abondante littérature produite sur Haïti, seront appréciés d'un public nombreux et varié.

Les personnes intéressées par le développement rural en Haïti, tout d'abord : responsables politiques et techniques, praticiens du développement et étudiants. S'il existe en effet déjà plusieurs travaux de synthèse sur le développement économique du pays en général, les praticiens du développement ne disposent en Haïti que de peu d'ouvrages présentant la variété des systèmes agraires haïtiens, leur fonctionnement et leurs articulations. Les étudiants des Facultés d'Agronomie, d'Ethnologie et de Droit et Sciences Economiques de l'Université d'Etat d'Haïti disposeront ainsi d'une base de documentation pouvant servir de support à leur formation.

D'autres institutions d'enseignement supérieur et/ou de recherche sur les réalités agraires régionales, ensuite, y trouveront un ouvrage de référence tant pour les connaissances apportées sur une des plus importantes paysanneries de la Caraïbe que par la démarche et la méthodologie mises en œuvre. C'est tout particulièrement le cas de la nouvelle formation, à vocation régionale, offerte par l'Université des Antilles et de la Guyane dans le cadre du Magistère "Développement Agricole Caraïbe", sous la responsabilité du groupe S.A.C.A.D.

Enfin, ceux qui, beaucoup plus généralement, s'intéressent à la dynamique des systèmes agraires tropicaux caractérisés par une forte pression démographique et des systèmes de production très intensifiés par le travail, trouveront là une étude de cas particulièrement fouillée et éclairante. Les paysanneries tropicales ont su construire

des systèmes cohérents, répondant à une profonde logique, même si les niveaux de production atteints combinés à l'importance des prélèvements subis ne permettent pas toujours d'éviter une crise importante de leur reproduction. Cette coexistence de la rationalité paysanne et de la crise agraire procède de mécanismes jusqu'à présent peu étudiés ; l'exemple haïtien est une occasion d'illustrer comment peuvent se développer ces apparentes contradictions.

D'autre part, du point de vue méthodologique, les articulations de l'analyse à différents niveaux hiérarchiques de complexité (pays, région, unité de production, parcelle) sont mises en évidence, au fur et à mesure que progresse la description des systèmes (sous forme d'encadrés en marge du texte proprement dit) et ceci confère à cet ouvrage une dimension "pédagogie de la recherche" certaine.

En définitive, cet ouvrage doit permettre, tout à la fois, de poser les lignes directrices des politiques de développement rural favorables au monde paysan, car reconnaissant la complexité du réel et la cohérence des objectifs des agriculteurs ; de déboucher sur des propositions concrètes de développement tirées de l'étude du milieu et de l'expérience de nombreux projets opérant dans le pays.

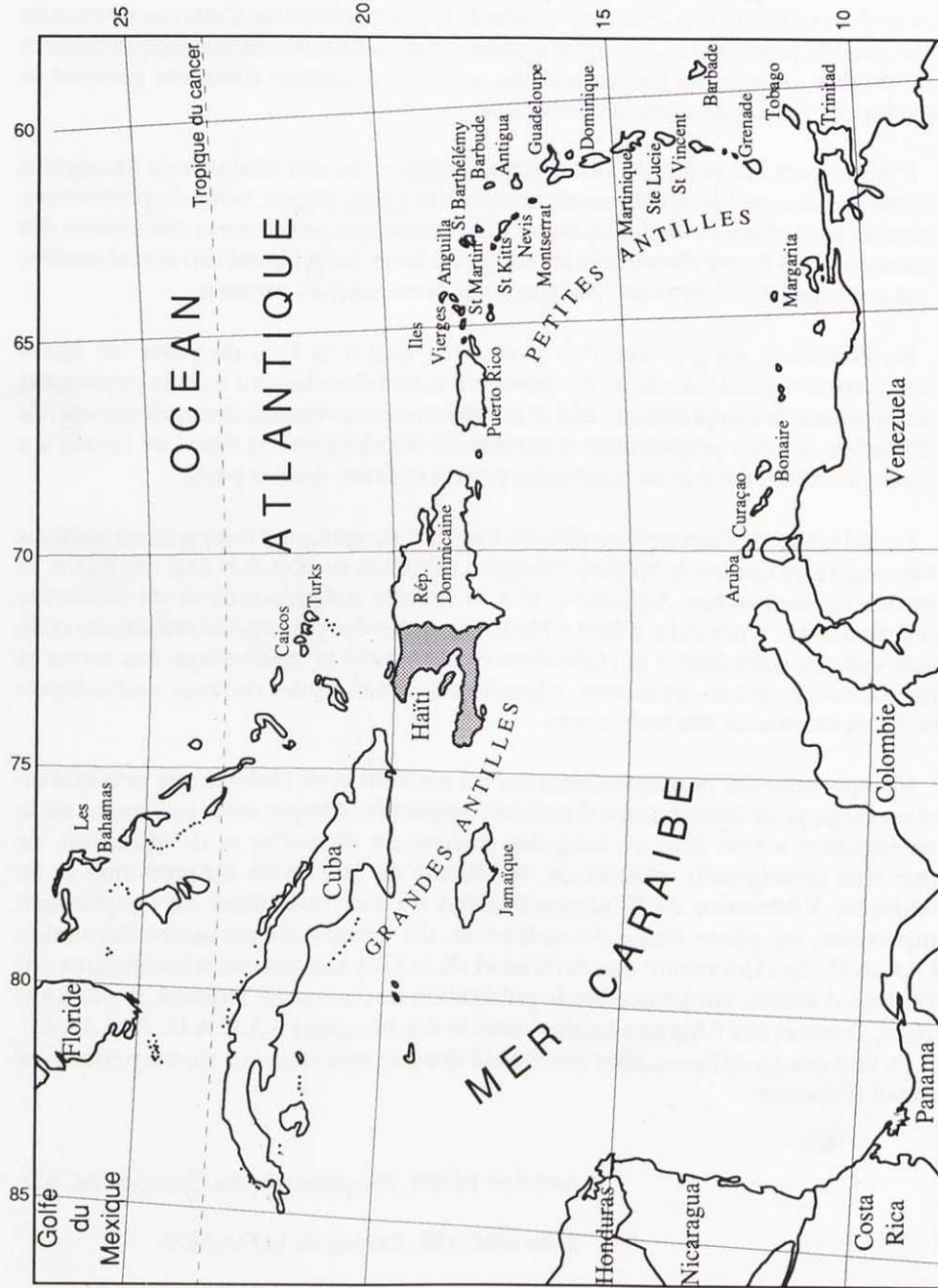
La rédaction de l'ouvrage résulte du travail d'un groupe d'intervenants haïtiens et étrangers du Centre de Madian-Salagnac, rattachés au M.A.R.N.D.R. (C.R.D.A. et Service de Recherches Agricoles), et à la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haïti. Les noms des principaux rédacteurs et de ceux qui ont contribué à la réalisation finale (saisie et maquettage des textes et illustrations sur micro-ordinateur, relecture, actualisation) de l'ouvrage sont indiqués au début de chacun des trois tomes.

Compte tenu des nombreux liens qui les unissent et de l'intérêt que présente un tel ouvrage pour leur champs d'activités respectifs; compte tenu également de la participation active, tout au long des travaux de recherche et de rédaction, de membres (enseignants, chercheurs, étudiants) de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de l'Université d'Etat d'Haïti, mais aussi de l'implication importante, en phase finale de réalisation, du groupe de Recherche-Formation S.A.C.A.D. de l'Université des Antilles et de la Guyane, ces deux institutions ont convenu d'assurer conjointement la publication de l'ouvrage "Paysans, systèmes et crises, Travaux sur l'Agraire haïtien" sous le double sceau S.A.C.A.D. /F.A.M.V.

En tant que co-éditeurs, elles remercient donc ici tous ceux qui auront permis à ce travail d'aboutir.

Antoine BORY, Responsable du Groupe SACAD

Fritz MICHEL, Doyen de la F.A.M.V.



PREFACE

Le problème paysan est central dans l'histoire économique, politique et culturelle d'Haïti. Il n'y a pas un seul gouvernement, depuis Toussaint Louverture, qui n'ait prétendu faire du relèvement de l'agriculture son symbole de réussite et son point d'honneur. Il y aurait comme une inflation des discours sur les paysans et pourtant jamais l'ignorance n'a été si épaisse sur leurs traditions, leurs valeurs et leurs techniques. Les thèses et les mémoires sont rares. Les ouvrages fondés sur des enquêtes sont à compter sur les doigts d'une main. Quel contraste avec les multiples projets de développement qui, depuis les années 70, ne cessent de déclarer porter secours au monde rural en crise ! L'intérêt pour la connaissance scientifique semble même décroître, au fur et à mesure qu'on est immergé dans des pratiques d'aide en faveur des paysans. Or si, pour un certain temps, la méfiance vis-à-vis des discours, sans portée immédiate sur la paysannerie s'expliquait, pour la seule raison qu'ils étaient sous-tendus par une visée idéologique, cette fois, en 1992, ce sont les pratiques elles-mêmes qui semblent avoir épuisé leur efficacité. Comment donc questionner aujourd'hui la théorie et la pratique ? Comment adopter enfin une attitude de respect vis-à-vis du monde rural ? Comment couper court à toute prétention de trouver soi-même, du dehors, les solutions à la crise qui affecte la paysannerie haïtienne ?

Précisément, ces trois tomes de "Paysans, systèmes et crise", s'inscrivent dans le cadre de ces interrogations et interpellent chercheurs, éducateurs et agents de développement. La portée de cette œuvre monumentale dépasse à vrai dire le seul cadre d'Haïti et ouvre de nouvelles perspectives pour tous les pays dits sous-développés, à la fois à cause de sa méthodologie et de la richesse de son contenu.

Je voudrais, dans cette préface, attirer l'attention du lecteur sur la

rupture que constitue cette œuvre avant tout dans le champ des recherches en Haïti. Car les enquêtes et les analyses ont été conduites collectivement et sur une période de dix ans, sans hâte et avec la plus grande modestie : ce qui est plutôt rare en Haïti. De plus, tout en étant conscients des préjugés qui courent sur la paysannerie, les chercheurs ont gardé la prudence vis-à-vis des modèles théoriques et des schémas dogmatiques pour prendre la peine de rassembler les données empiriques qui, jusqu'à présent, faisaient défaut chaque fois qu'on élevait la voix en faveur des paysans.

Une méthodologie exemplaire

Alliant à la fois l'agronomie et la géographie à l'économie, l'ethnologie, la sociologie à l'histoire, la recherche livrée ici parvient à faire émerger un monde, une civilisation : celle que la paysannerie haïtienne, plus que toutes les autres de la Caraïbe, a construite depuis l'Indépendance du pays. Techniques agricoles, commercialisation des produits, organisation du travail, élevage, rapports sociaux..., toutes les pratiques de la paysannerie ont été reliées entre elles, pour laisser apparaître leur rationalité et déporter le lecteur loin des paradigmes traditionnels qui sous-tendent généralement les travaux sur la paysannerie. Ignorance, analphabétisme, mentalité magique, qui ont été attribués à la paysannerie pour la constituer comme groupe marginal et autarcique, résistant au changement et à l'innovation, apte seulement à répéter indéfiniment les mêmes gestes des ancêtres, ont bien été les canons à partir desquels on s'empressait de juger le monde rural, mais d'où procédait aussi la propension à l'exercice de l'aide développementaliste. Ces canons imprègnent tant les mentalités qu'ils demeurent inchangés, lors même qu'on prétend voir les campagnes comme un antidote au monde moderne ou comme une réserve de pureté de nos traditions culturelles des plus authentiques. On ne trouvera, me semble-t-il, dans les diverses contributions à cette recherche, ni engouement aveugle pour la paysannerie, ni célébration hâtive de sa disparition. Il s'agit plutôt de faire le point sur sa place essentielle dans l'économie haïtienne, de mettre au jour ses techniques, ses savoirs et ses ressources, et d'interroger leur avenir dans le contexte de crise qu'elle traverse aujourd'hui et dont on ne peut à

l'avance ou avec péremption dire l'issue véritable.

L'originalité de la condition paysanne qui se laisse découvrir, au bout de ces diverses approches ne tient pas au constat du faible outillage technique et du revenu dérisoire dont dispose le paysan. On met en valeur sa manière de contourner l'Etat et les prélèvements multiples - sans contrepartie - que celui-ci impose. On apprend à découvrir ses techniques de production, ses circuits d'échange, ses réseaux de solidarité et jusqu'à sa propre idéologie qui détermine son rapport à la terre. Mais ce qui importe au groupe de chercheurs de Salagnac, c'est autant le résultat ou le contenu de la recherche, que la manière dont celle-ci a été entreprise. Autrement dit, dans l'opération elle-même de la recherche, la méthodologie comme telle, semble avoir été exemplaire par le nouvel esprit et le nouveau regard qu'elle induit face au monde rural haïtien. Ainsi, par exemple, pour chaque objet d'étude, (techniques agricoles, commerce, foncier, artisanat, etc...) on a tenté de dévoiler les mécanismes, les règles cachées qui expliquent l'état actuel des pratiques paysannes. Les enquêtes entreprises sur une base d'observation continue, étalée sur de nombreuses années, visent à sortir du flou et de l'impressionnisme qui marquent les discours du sens commun sur le monde rural. Recours à l'histoire, recours à la précision de l'observation, ce sont là des préalables qui confèrent aux analyses des données empiriques leur capacité d'aller à contre courant des préjugés. Certes, il y a bien, chez les auteurs de cet ouvrage un choix théorique qui sert de cadre à l'observation elle-même, mais il a fallu de leur part un effort constant pour relativiser ce choix, ne plus se crisper sur tel ou tel concept et se rendre ainsi disponible à l'apprentissage, ou si l'on veut à la conversion de leur rapport au paysan. Celui-ci dispose d'un savoir-faire, d'une expérience, d'un système de références symbolique et culturel dont le chercheur ne saurait se prévaloir, a priori, sans glisser doucement dans la démagogie. A vrai dire, animés au départ de la volonté de proposer à des "communautés de base" paysannes des savoirs et des techniques dont ils ne disposaient pas et qui pourraient les conduire sur la voie du développement, les chercheurs de Salagnac ont dû se raviser, s'interroger devant l'inéluctable progression du sous-développement, et finalement ont compris l'importance pratique de la patience d'une recherche scientifique, conduite en lien avec une communauté

scientifique internationale (INRA de Guadeloupe, Université Antilles-Guyane, Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire de Port-au-Prince, Université d'Etat d'Haïti, Institut Agronomique de Paris, ORSTOM etc...)

Un ensemble cohérent

En présentant seulement en 1992 les résultats de cette recherche, les auteurs pourraient penser qu'elle risque d'être obsolète, face aux bouleversements profonds provoqués dans l'agriculture paysanne par l'abatage radical des porcs - suite à la peste porcine - et par la contrebande. C'est là s'engager dans une méprise. Il n'y a en effet aucune raison de croire qu'on pourrait aujourd'hui se passer de la connaissance de l'histoire de nos systèmes agraires, des techniques de production et des conditions économiques et sociales d'évolution de l'agriculture en général. Bien au contraire, la crise actuelle et les solutions possibles ne peuvent trouver un éclairage sans l'effort pour dégager les modèles et les présupposés des pratiques paysannes.

En privilégiant dans leurs approches le niveau régional, puis en découpant les pratiques en différentes séquences, enfin en se penchant sur des cas concrets (histoire d'un litige foncier, histoire d'un artisan, etc...) les auteurs nous aident à prendre conscience du caractère fruste, sommaire et abstrait de nos connaissances sur la paysannerie haïtienne. En outre, avec le renversement du régime politique duvaliériste, on parvient à mesurer sinon à subodorer davantage la complexité des problèmes dans le monde rural. Que savons-nous vraiment du statut du foncier, au moment où la constitution elle-même ordonne d'ériger un institut de réforme agraire ? Savons-nous vraiment à quels saints nous vouer devant les revendications de multiples groupes paysans, zone par zone, région par région ? Face à la nécessité de l'innovation technique et de l'augmentation de la productivité, dispose-t-on d'un programme d'intervention qui ne heurte pas à l'avance le système culturel du paysan ? Peut-on, sans plus, s'appuyer sur les organisations traditionnelles de travail, sans renforcer les échanges inégalitaires ? Enfin, peut-on décider d'en haut une mobilisation nationale pour le reboisement,

face à une condition écologique de plus en plus précaire ? ces questions pratiques posées pêle-mêle et qui suscitent à leur tour bien d'autres, ne sauraient même être prises en compte, si l'on continue à ignorer les coordonnées véritables de l'agriculture paysanne.

Les trois tomes présentés ici forment un ensemble cohérent et, même s'il n'est pas exhaustif - il n'en a d'ailleurs pas la prétention - il offre des outils de base indispensables à toute intervention de l'Etat, des agents de développement et des éducateurs, dans le monde rural. La richesse du contenu de cet ouvrage est, sous ce rapport, considérable. Bien qu'il ne soit pas question ici d'en faire un compte rendu, je voudrais indiquer quelques uns des problèmes sur lesquels la recherche de Salagnac a permis un réel progrès des connaissances. On nous fournit bien une relecture de l'histoire de l'agriculture paysanne, conduisant aux systèmes agraires qui prévalent actuellement et à la crise de l'économie agraire haïtienne. Mais ce n'est pas encore là que réside l'originalité des apports de cette recherche. Plus importante me paraît la découverte du processus concret et tenu du mode d'accès à la terre, à partir de l'idéologie de l'indivision (déjà fort connue) créée par la paysannerie depuis l'Indépendance, pour se protéger contre les groupes urbains qui prétendent eux aussi accéder à la propriété foncière. Les pratiques religieuses que constitue le culte des morts, lwa, et des ancêtres viennent prendre toute leur consistance, une fois qu'elles sont appréhendées dans leur rapport à la terre. Cette méthode d'analyse revient à montrer avec plus de rigueur le caractère intégré des différents aspects du monde paysan.

Qu'on prenne encore le cas des échanges de travail. Jusqu'ici, on était enclin à penser qu'une idéologie égalitaire présidait aux différentes formes d'échange de travail. Or cette fois, l'étude minutieuse des échanges, croisant des données comme la structure hiérarchique des associations traditionnelles (groupe de coopération large - type coumbite, corvée ou djans opposée à groupe de coopération restreinte - type escouade), les modalités de contrôle du travail, les luttes pour le pouvoir, les dimensions de la propriété etc... aboutit à jeter le soupçon sur l'idéologie égalitaire et à mettre en relief les conditions de

dépendance et surtout les profits dont bénéficient principalement les plus grands propriétaires, dans le cadre des échanges de travail.

Quant à la commercialisation des produits agricoles, elle apparaît, dans cette recherche, incernable en dehors de l'écologie de la production, caractéristique de chaque région ou zone du pays, et en dehors des rapports sociaux. L'étude des marchés qui est proposée introduit à une nouvelle typologie qui intègre et dépasse les typologies traditionnellement mises en valeur (par les services de l'Etat) ou par des organismes de recherche sur l'agriculture. Cette étude suggère qu'on tienne compte désormais à la fois des marchandes, type "madam sara", ou type simples revendeuses, des centres d'approvisionnement (capitale, ou provinces et communes rurales) des rapports aux producteurs, du volume et des types de produits, des modes et taux de prélèvements, pour comprendre véritablement dans toutes ses dimensions le processus de commercialisation des produits agricoles. Mais aussi, ce qui se donne à voir, c'est non plus une paysannerie autarcique, mais une paysannerie extrêmement liée au monde urbain à travers mille réseaux d'échanges dans lesquels on peut et doit reconnaître les mécanismes d'un système implacable de dépendance et d'exploitation.

Pour l'artisanat, le même effort est accompli pour conduire le lecteur à ne pas rester rivé au seul constat d'archaïsme des techniques employées mais à voir dans les divers types d'artisanat en Haïti leur caractère cohérent et adapté au système social tout entier, marqué par la petite propriété, par la faiblesse de la demande, et par l'importance de la position sociale initiale de l'artisan. Enfin, et c'est sans doute l'un des aspects les plus passionnants de cette recherche, on est parvenu à démontrer que les techniques culturelles mises en œuvre par le paysan haïtien, comme les associations de cultures observées sur une gamme variée de terroirs (mornes ou plaines), dans des unités précises de production, attestent le déploiement d'une logique rigoureuse, et le sens d'une adaptation à l'environnement, qui a su faire la preuve de leur efficacité, si l'on considère à quel point les mailles de l'exploitation ont été serrées autour du monde rural.

Nouvelle tâche pour la recherche scientifique

Les textes rassemblés ici par les chercheurs de Salagnac ne sont pas cependant des textes de vulgarisation, ils appartiennent au champ de la recherche scientifique comme telle, mais leur portée sociale et politique est évidente. Il n'est plus possible, en effet, une fois qu'on aura tenté de s'emparer du contenu de cet ouvrage, d'accepter n'importe quel plan de développement de l'agriculture. Les mécanismes et les règles cachées de l'agriculture paysanne dévoilent que nous sommes en présence de systèmes de production, de commercialisation, d'organisation sociale et non pas de pratiques disparates et purement syncrétiques.? La force de la paysannerie haïtienne est d'avoir su intégrer différents apports (indien, espagnol, français, africain) et d'en avoir su, face à un Etat et des groupes sociaux urbains hostiles, inventer sa dynamique propre de défense et de survie. C'est justement cette dynamique qui semble apparemment au bout de sa course aujourd'hui, en sorte que les ressources agricoles parvenues à leur épuisement, - l'exploitation de la paysannerie ayant été en effet si radicale- conduisent l'économie haïtienne tout entière à un nouveau tournant, à une crise donc, que la recherche de Salagnac nous invite à interroger avec lucidité.

Certes, la paupérisation de la paysannerie s'accompagne d'une disparition progressive de certains savoirs et pratiques dans les campagnes, ou en tout cas, de la transformation de leur signification. De là, à penser que la recherche n'aboutit qu'à collecter et analyser des données dont le réemploi est devenu incertain, la tentation est grande. Mais justement, là je vois une raison supplémentaire pour intensifier les recherches sur l'agriculture paysanne, puisque c'est à partir de son histoire, de sa mémoire et de ses ressources propres que sa place dans la relance de l'économie haïtienne peut être redéfinie.

Je n'ai pu, pour cette préface, relever tous les aspects de l'agriculture paysanne, sur lesquels les trois tomes de cet ouvrage apportent des connaissances nouvelles, avant tout parce que bien des problèmes abordés dépassent ma compétence. Je crois toutefois déceler que l'ouvrage est publié à un moment où la détresse du monde rural est à son comble, puisqu'il est dans les affres de l'érosion, des conflits terriens et de l'exode. Certains chapitres ont déjà fait l'objet de publication, au cours

de ces dernières années. Mais il est bon de pouvoir apprécier la cohérence de l'ensemble des travaux de Salagnac. J'ajouterais toutefois, pour terminer, que l'intérêt de cette publication tient pour moi dans sa capacité à soulever de nouvelles interrogations sur le monde rural, à renouveler les modes mêmes d'approche sociologique, économique ou politique de la paysannerie. Comment par exemple le politique vient-il à la paysannerie haïtienne ? Pourquoi les luttes paysannes, nombreuses depuis l'Indépendance, ont-elles toujours échoué et ne sont pas parvenues à produire des mouvements paysans qui sauvegardent leur autonomie et échappent à la manipulation des politiciens des villes ? Quelles représentations les paysans ont-ils de leurs propres pratiques ? Et surtout, comment les paysans perçoivent-ils l'Etat et les ONG qui parcourent les campagnes ou s'y installent ? Enfin, quel poids remplit l'absence de l'utilisation générale de l'écriture, dans le processus de marginalisation et du sous-développement de la paysannerie ? Malgré le caractère copieux de ces trois tomes, ils ouvrent une tâche encore immense aux chercheurs de toutes disciplines, qui se décident à penser le chemin du développement, à partir des ressources propres accumulées par la paysannerie au cours de son histoire.

Laënnec HURBON

Sociologue
Directeur de recherches au C.N.R.S.

Tome 1

Histoire agraire et développement

Didier Pillot a rédigé ce premier tome de "Paysans, Systèmes et Crise. Travaux sur l'agraire haïtien".

Il s'est largement appuyé sur les travaux de l'ensemble de l'équipe de Madian Salagnac et sur les contributions spécifiques de :

- Alex Bellande, à propos de l'histoire agraire de l'Haïti post-coloniale (première partie, chapitres III et IV) ;
- Jean Christophe Bureau, en ce qui concerne la période française (première partie, chapitre II) ;
- Vincent de Reynal (deuxième partie) ;

Ultimes rescapés d'une entreprise de capitalisation collective qui aura mis dix ans à aboutir, ils doivent être chaleureusement remerciés ici. Ils ne peuvent toutefois être tenus responsables des erreurs ou omissions qui figurent dans la version définitive de l'ouvrage.

Jacques Cauna a effectué une recherche spéciale sur les habitations caféières coloniales du plateau des Rochelois, dont les résultats sont présentés dans la deuxième partie, chapitre II.

Enfin, la troisième partie tient beaucoup aux débats qui ont été partagés avec l'Association Nationale des Agro-professionnels Haïtiens (ANDAH), entre 1986 et 1989, pour la recherche d'une voie équilibrée de développement.

Chantal Chesnay a revu le manuscrit et Céluta Bory a réalisé la couverture. Les photographies anciennes ont été aimablement fournies par Michèle Oriol de la Fondation pour la recherche Iconographique et Documentaire de Haïti et les illustrations photographiques sont de Guillaume de Laubier. Enfin, mise en page, choix des illustrations, maquette et graphiques ont été réalisés par Yolande Bouchon ; sans son amicale (mais ferme) pression sur tous ceux qui ont été cités auparavant, cet ouvrage n'aurait pas vu le jour.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'AGRICULTURE HAITIENNE, PRODUIT ET MOTEUR DE L'HISTOIRE

CHAPITRE I : AYITI-SAINT-DOMINGUE HEURTS ET DIFFICULTES DE MISE EN PLACE DE L'AGRICULTURE

I - DE LA DEFRICHE-BRULIS AUX CONUCOS ARAWAKS : LES LIMITES DE L'INTENSIFICATION SANS ELEVAGE

A - La chasse, la pêche et la cueillette des Ciboneys	16
B - L'association pêche-agriculture des Arawaks	22
1. Les origines de l'agriculture Arawak	22
2. Les caractères généraux de l'agriculture et de la pêche chez les Arawaks d'Hispañola	23
3. Un système intensif et visible combiné à une discrète défriche-brûlis	28
4. Démographie, état et fonctionnement social chez les Taïnos	32

II - DE LA DECOUVERTE A SAINT-DOMINGUE

A - La découverte et la colonisation espagnole	34
1. L'écroulement de l'économie agricole arawak	34
2. La fugace mise en place d'une économie de pillage de l'or	37
3. Sucre et peaux : une ébauche de colonisation agricole dans l'Est de l'île	38
B - De la boucane au tabac : l'île de la Tortue, laboratoire de la colonisation française	42
1. La boucane : une renaissance de la chasse-cueillette	42
2. L'ère du tabac : une renaissance de la défriche-brûlis	44

encadré : Quelques dates de la préhistoire des Antilles au traité de Ryswick 20

Encadré : La production sucrière au temps de la colonie, à travers l'histoire de la plantation Galbaud du Fort (1690-1802) 49

CHAPITRE II : LA COLONIE FRANCAISE DE SAINT-DOMINGUE

I - L'ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE COLONIALE : 1690-1790

A - La réunion des ingrédients du système colonial	54
B - Genèse de la plantation coloniale	55
C - Le système de l'exclusif	57

II - LES GRANDES PRODUCTIONS SOUS LA COLONIE

A - L'indigo	61
B - Le sucre	64
C - Le café	76
D - Les autres productions secondaires : coton, cacao, élevage	88

III - L'EMERGENCE DES CONTRADICTIONS

A - Les difficultés économiques	92
---------------------------------	----

B - La montée des tensions sociales	95
1. Différentes classes sociales	95
2. Les conflits à propos de l'exclusif	96
3. Les nègres, force de travail	97
Conclusion : Une colonie de prospérité sur une poudrière sociale	98
Encadré : Les techniques agricoles dans les habitations sucrières coloniales	70 ✓
Encadré : Techniques de production et de transformation dans les cafétérias de la fin du XVIII ^e siècle	82
Encadré : Les cultures vivrières à la fin de la période coloniale	100 ✓

CHAPITRE III : L'ECROULEMENT DU MODE DE PRODUCTION ESCLAVAGISTE ET LA NAISSANCE DE L'AGRICULTURE HAITIENNE

I - L'ECROULEMENT COLONIAL	104
A - La formule portionnaire des commissaires de la République	104
B - La période Louvertureuse	108 ✓
C - Vers l'indépendance	114
II - DU DECLIN DE LA GRANDE PLANTATION A LA CONSOLIDATION DE LA PAYSANNERIE	117 ✓
A - L'intermède Dessalines	117
B - A l'origine des particularités agraires du Nord, le centralisme christophien	119 ✓
C - Au sud, les concessions libérales de Pétion	123 ✓
D - Partout, l'impossible maintien de la grande plantation	125 ✓
1. Le code rural de 1826	125
2. Du manque de bras...	127
3. ... au manque de capitaux	129 ✓
4. L'extensification obligée de la production	134 ✓
E - L'irrésistible formation de la paysannerie	136 ✓
1. la squattérisation des terres	136
2. Les ventes du domaine national	136
3. les origines de l'épargne paysanne	141
F - Les mouvements de la consolidation paysanne	146
G - La construction des solidarités lignagères	153
H - Des prélèvements considérables sur l'agriculture paysanne	160 ✓

CHAPITRE IV : LA PENETRATION DU CAPITAL DANS L'AGRICULTURE ET LES TENTATIVES DE RELANCE DE LA GRANDE EXPLOITATION

I - 1860-1905 : LES PREMIERES TENTATIVES	164
II - 1905-1925 : L'EXPANSION DU CAPITAL AMERICAIN	175
Encadré : Extraits du discours du président Dartiguenave	182

CHAPITRE V : DE L'OCCUPATION A L'AIDE ETRANGERE

I - LE RENFORCEMENT DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT AUPRES DES PRODUCTEURS	
A - Contrôler et éduquer	186
B - Un bilan négatif	189
C - Un contre-exemple : l'embellie bananière	190
II - L'ERE DES PROJETS	197
A - Les grands investissements	197

B - Les heurts et malheurs de la société de l'aide	199
C - Les mythes du paquet technique	204
D - Conscientiser et animer : l'option du développement communautaire	223
Encadré : les difficultés du développement agricole : l'exemple de l'aménagement et de la vulgarisation dans deux quartiers de la région de Petit Goave.	212
encadré : Les difficultés de l'animation et du développement communautaire	235

DEUXIEME PARTIE

L'ESPACE RURAL AUJOURD'HUI : LES TRACES VIVANTES DU PASSE

CHAPITRE I : LES SYSTEMES DE PLAINE SECHE

I - UNE COLONISATION PAYSANNE AU XIX ^e SIECLE	246
II - LA CONSTRUCTION DU PAYSAGE ACTUEL : LA DYNAMIQUE DU DEBOISEMENT	
III - LA TRANSITION A L'ELEVAGE AU PIQUET	259
Encadré : l'évolution du couvert boisé dans la plaine d'Aquin	263

CHAPITRE II : LES SYSTEMES D'ALTITUDE

I - L'HERITAGE HISTORIQUE	268
A - Le domaine colonial	268
1. Les propriétés	268
2. La mise en valeur du milieu	271
B - La colonisation paysanne	279
C - La seconde génération	281
D - La troisième génération	285
1. Les transformations de l'espace	285
II - LES TRANSFORMATIONS RECENTES : DE L'INTENSIFICATION PAR LE TRAVAIL	
A LA CRISE DU SYSTEME	291
A - L'accélération de l'émigration	291
B - La diminution de la surface boisée	291
1. La multiplication des jardins A	291
2. Dimension des surfaces boisées	303
C - La transformation des systèmes de culture	303
1. L'extension de l'espace cultivé (...) et l'apparition du haricot d'octobre	303
2. L'évolution des espèces exploitées	303
3. L'accélération des rotations et la réduction des jachères	304
4. Le retour à l'intégration marchande	308
III - DE LA REPRODUCTIBILITE A LA CRISE	309
Encadré : Une cafétéria du Rochelois à la fin du XVIII ^e siècle : l'habitation Viaud	272
Encadré : Rotation des jardins A et diminution globale du couvert boisé à partir de 1940 : l'exemple de Nan Tranquille	296

TROISIEME PARTIE

ET DEMAIN ?

CHAPITRE I : UN SOMBRE DIAGNOSTIC

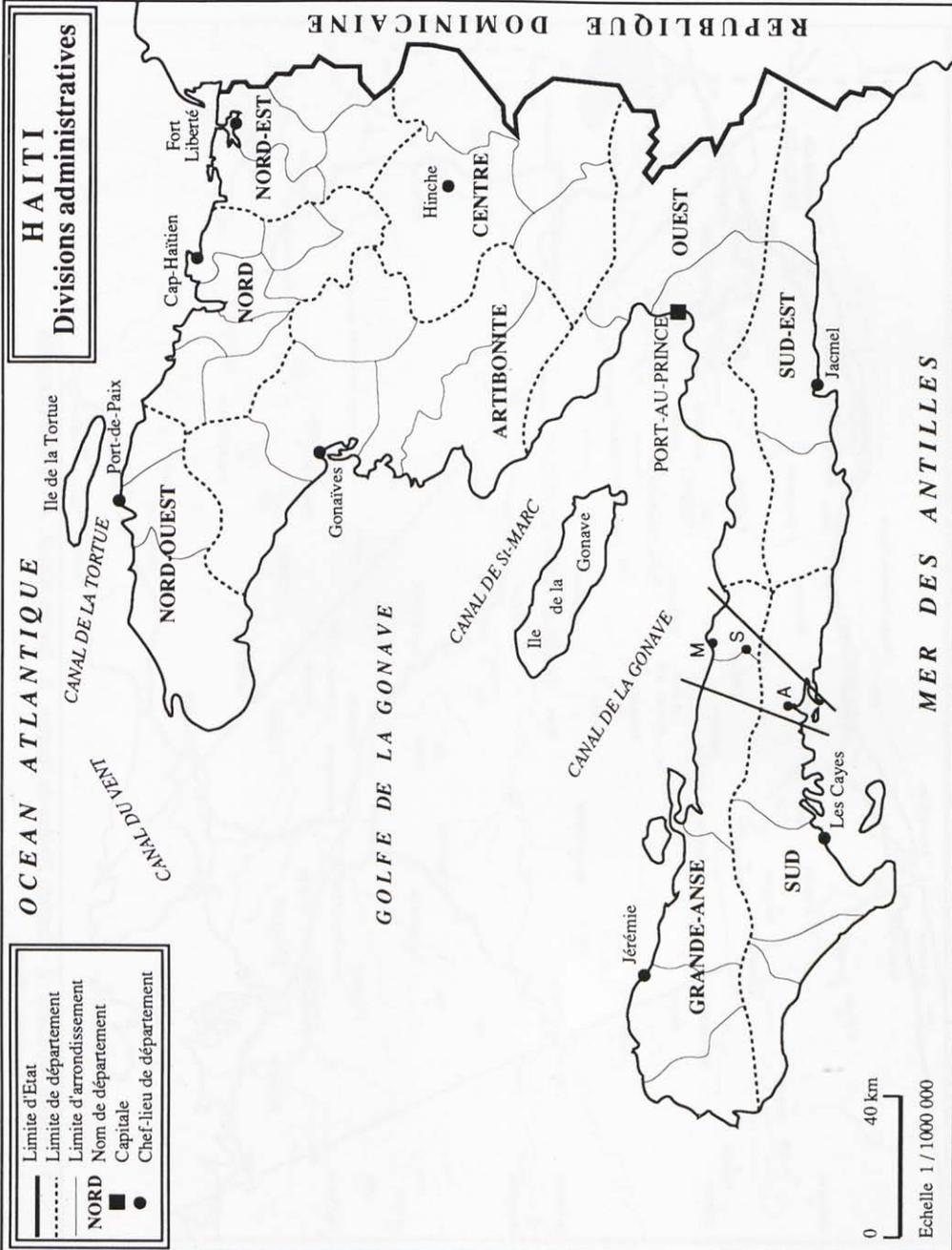
I - L'AGRICULTURE, PILIER DE L'ECONOMIE NATIONALE	318
II - PETITE PROPRIETE, PETITE EXPLOITATION ET UTILISATION DU TRAVAIL	321
III - LA LOGIQUE INTERNE DES SYSTEMES DE PRODUCTION TRADITIONNELS	323
A - La diversité des productions	323
B - L'intégration agriculture-élevage	325
IV - LES CONDITIONS ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION	329
A - Le faible niveau de l'outillage	329
B - L'insécurité de tenure	329
C - Des prélèvements par l'usure et les variations de prix	330
D - Une organisation sociale atomisée	331
E - Une compétitivité mal en point	331
F - Une issue : la migration	331
Encadré : les diversités régionales	326

CHAPITRE II : LES ILLUSIONS DE LA SOLUTION COLLECTIVISTE AU PROJET LIBRE-ECHANGISTE

I - COLLECTIVISME ET REMEMBREMENT	336
II - INSERER HAITI DANS LES ECHANGES MONDIAUX ET SPECIALISER L'AGRICULTURE	337
A - Une économie paysanne affaiblie	338
B - Desséquilibres macro-économiques détériorés	341

CHAPITRE III : VERS UN DEVELOPPEMENT RECENTRE DE L'ECONOMIE PAYSANNE

I - FONCIER	344
II - L'ORGANISATION DES MARCHES	348
III - EPARGNE ET CREDIT	350
IV - EQUIPEMENT ET OUTILLAGE	350
V - RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	353
CONCLUSION - BIBLIOGRAPHIE	359



HAITI
Divisions administratives

- Limite d'Etat
- - - Limite de département
- Limite d'arrondissement
- NORD Nom de département
- Capitale
- Chef-lieu de département

0 40 km
Echelle 1 / 1000 000

REPUBLIQUE DOMINICAINE

MER DES ANTILLES

OCEAN ATLANTIQUE

GOLFE DE LA GONAVE

Ile de la Tortue
 CANAL DE LA TORTUE
 Port-de-Paix
 Cap-Haïtien
 Fort Liberté
 Gonaïves
 Hinche
 PORT-AU-PRINCE
 Jacmel
 Les Cayes
 Jérémie
 M
 S
 A

INTRODUCTION

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un engagement vieux de dix ans.

En 1982, s'achevait, en effet, une phase importante d'un projet de recherche, de formation et de développement conduit dans le sud du pays, entre les Nippes au nord et la plaine d'Aquin au sud, en passant au centre de la presqu'île par l'imposant plateau des Rochelois. Connue alors sous le nom de Madian-Salagnac, du nom des deux localités où étaient situées les centres de formation sur lesquels elle s'appuyait, cette opération s'était construite par une maturation progressive, faite de remises en causes et de réorientations successives.

Au départ de ce projet, nulle étude de faisabilité, nulle mission d'expert, nul protocole d'accord, mais le souci de quelques-uns de promouvoir des actions qui puissent améliorer le sort des familles de cette région. L'idée développée était de valoriser l'animation de "communautés de base" par la vulgarisation de techniques agricoles simples, censées être plus facilement appropriables par la paysannerie que les thèmes techniques habituellement diffusés par les projets de développement : le piochage plutôt que le labour, le compost plutôt que les engrais, la lutte intégrée plutôt que les seuls traitements phytosanitaires chimiques.

Cette idée marquait sans doute un large progrès par rapport aux pratiques d'aide au développement d'alors qui, soit animaient et conscientisaient sans pour autant déboucher sur des actions concrètes à mener avec les intéressés, soit vulgarisaient des paquets techniques largement inadaptés et, en tout cas, jamais discutés et négociés avec les paysans concernés.

Seulement voilà : il apparut assez rapidement que, malgré le caractère innovant du projet de départ, il ne se traduisait pas pour autant par des changements sensibles pour les paysans. Les techniques avancées ne diffusaient pas davantage que celles habituellement proposées par les services de vulgarisation ; les groupes de base n'échappaient pas au contrôle des pôles sociaux traditionnellement dominants, mais renforçaient au contraire les réseaux de clientèle préexistants ; les animateurs formés devenaient la trame d'une structure lourde et artificielle.

Pour les agronomes en place, faire ce constat signifiait aussi accepter la remise en cause de leur savoir technique : ils ne se

montraient pas en mesure de proposer à ces paysans des méthodes de culture performantes, en tout cas dans les conditions qui étaient les leurs. Ils se rendaient compte qu'une profonde connaissance de ces conditions leur était absolument indispensable pour être eux-mêmes en mesure de comprendre ce que faisaient les paysans, pourquoi ils le faisaient, les conséquences de ce qu'ils faisaient et, en définitive, pouvoir avancer des propositions adaptées.

Aider le milieu rural haïtien à progresser, puisqu'il s'agissait de cela, sans "transférer" instinctivement, obligeait donc à s'appuyer sur les ressources locales, humaines ou matérielles, et à cerner sans *a priori* la base agraire de ce pays. Il ne pouvait s'agir de rien d'autre que d'un travail de recherche scientifique.

Cette recherche se donnait des systèmes paysans pour objet d'étude, et devait en accepter les conséquences : rigueur et pluridisciplinarité. Rigueur tout d'abord : la recherche était un travail de terrain, certes, mais elle devait se donner les mêmes exigences scientifiques qu'au laboratoire. Pluridisciplinarité ensuite : la recherche devait concerner non seulement les aspects techniques de la production, de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi les conditions sociales et économiques de celle-ci : les rapports fonciers, les échanges, l'organisation du travail.

Les systèmes haïtiens, montagnaux, densément peuplés, représentent une anticipation de l'évolution de nombreux systèmes des zones tropicales. Ils n'étaient donc pas seulement intéressants à étudier pour eux-mêmes, mais aussi pour d'autres parties du monde, et notamment la Caraïbe.

Il était bien entendu hors de question de faire ce travail sans établir de relations étroites avec les institutions scientifiques susceptibles d'apporter appui aussi bien que résonance.

Des relations furent en premier lieu établies avec le Centre de Recherches Agronomiques Antilles-Guyane de l'I.N.R.A. (1) en Guadeloupe, puis avec l'O.R.S.T.O.M. (2), l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, l'Université des Antilles et de la Guyane, pour ne citer que les plus importants. En Haïti, le service de Recherches Agricoles du département de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, et très vite, la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire furent associés au travail. Recherche et formation étaient, dès lors, intimement liés : la compréhension du milieu était indispensable pour ajuster la formation aux contraintes réelles qu'il exerce, et en retour, la formation par la participation des étudiants et des paysans aux investigations, facilitait la recherche.

Ce travail se déroula donc, en gros, entre 1978 et 1982, et c'est à son issue que, dans le souci de présenter largement une

(1) Institut National de la Recherche Agronomique

(2) Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération.

synthèse de ses résultats, fut décidée la rédaction de cet ouvrage.

Ceci ne signifie pas que la recherche se soit arrêtée, bien au contraire. Désormais davantage liée aux actions de développement que la première phase a permis d'identifier, elle s'est davantage enracinée dans un autre aspect du réel : celui de la pratique de l'intervention, et sans doute fournira-t-elle aussi un jour l'occasion d'une synthèse générale. Mais l'objet n'est pas ici de faire le bilan de l'impact qu'a pu avoir Madian-Salagnac en termes de développement, c'est-à-dire de transformations économiques et sociales. Il s'agit de présenter l'image de la société et de l'espace agricole telle qu'elle ressort des travaux de terrain engagés à cette époque.

Ce travail est donc ancien, régional mais multiforme et collectif.

Ancien, tout d'abord, parce que nous prenons le risque de publier une image de la réalité figée au début des années 80 (1). Or, depuis, les choses ont bien entendu beaucoup changé. Par exemple, la pression démographique s'est faite plus forte, et l'exode s'est accéléré. La paysannerie a surtout connu le terrible ouragan qu'a constitué pour elle l'abattage systématique des porcs devant la menace de la Peste Porcine Africaine. De son côté, l'écroulement (définitif ?) du pouvoir duvaliériste a certainement moins bouleversé l'économie paysanne qu'il n'a agité les villes ; mais la "contrebande" qui s'est développée ensuite, portée par la vague libérale et libre-échangiste des dernières années de la décennie, a aussi sérieusement secoué l'économie paysanne.

Mais celle-ci, l'histoire l'a bien montré, sait faire preuve d'une remarquable résistance aux contraintes conjoncturelles qui l'affectent : l'essentiel reste donc d'actualité. De plus, l'évaluation de tous les réajustements que les paysans ont dû s'imposer face à ces événements reste à faire, et nous espérons fournir là un "état des lieux avant" qui la facilitera.

Régional, parce que la réalité dont nous présentons l'image est celle d'une région particulière, alors que l'agriculture haïtienne est, nous le savons, faite de diversités locales. Mais cette région recouvre elle-même un large éventail de ces diversités, et, en ce sens, renvoie une image juste de l'espace rural et de la société qui l'utilise. Ceci dit, des systèmes aussi importants en Haïti que ceux qui se sont construits dans les particularités de l'Artibonite, des mornes très secs du Nord-Ouest ou de la plaine du Nord ne sont manifestement pas représentés. Beaucoup de travail reste à faire pour éclairer totalement la mosaïque des réalités agricoles de ce pays.

(1) A l'exception de la troisième partie de ce tome qui concerne les politiques agricoles et restitue des réflexions tenues après la chute de Jean Claude Duvalier, plus précisément entre 1987 et 1989.

Multiforme, dans la mesure où, notre ambition est de nous intéresser à l'ensemble des dimensions écologiques, économiques et sociales qui conditionnent cette agriculture, autant qu'aux techniques de production elles-mêmes. Sans être pour autant des spécialistes de toutes les disciplines concernées, nous avons tenté d'observer ces dimensions avec un regard d'agronome. Seuls les facteurs proprement culturels et religieux ne font pas l'objet de considérations particulières, car nous pensons que d'autres peuvent le faire beaucoup mieux que nous. Et encore, faut-il sans doute considérer que derrière bien des traits importants de la réalité agraire que l'on range souvent hâtivement derrière la culture, il y a en fait de solides bases matérielles qui sont traitées ici.

Collective, enfin. La recherche en question a été l'occasion pour plusieurs dizaines de personnes de s'intéresser au secteur rural : la rédaction de cette synthèse est aussi l'oeuvre d'un petit groupe, rassemblant des sensibilités ou des styles parfois différents. Peut être cela se traduit-il d'ailleurs dans les textes, et cela nous semble une richesse importante de l'entreprise.

Ces considérations sur les conditions de l'élaboration de ce travail étant précisées, il reste à en présenter plus directement le contenu. Comme le titre voudrait le faire comprendre, nous parlons des paysans haïtiens, des systèmes productifs qu'ils mettent en oeuvre et de la crise dans laquelle ils se trouvent désormais.

L'option est en effet délibérée de parler de l'agriculture **paysanne**, c'est-à-dire telle qu'elle est effectivement mise en oeuvre par les paysans haïtiens. Par choix idéologique, certains subliment parfois le concept de paysan, n'hésitant pas, parce qu'ils le lient automatiquement et indissociablement au qualitatif de "petit", à en faire un objet mythique destiné à subir les exploitations tout en portant tous les espoirs de révolution sociale. D'autres, en revanche, l'associent tout aussi systématiquement à l'arriérisme, à la stagnation des techniques et à un mode de vie dépouillé. Pour nous, il s'agit d'abord d'un agriculteur, c'est-à-dire d'un individu qui met en oeuvre une production agricole, déployant une stratégie, articulant des moyens entre eux, et obtenant des résultats qu'il faut juger. Il s'agit aussi d'un producteur qui applique lui-même ses décisions de culture, éventuellement avec l'apport d'une force de travail extra-familiale salariée, sur un foncier dont il contrôle l'utilisation (à défaut d'en maîtriser toujours la propriété). Ce choix ne résulte nullement d'un ostracisme qui écarterait volontairement du champ de l'analyse ceux des agriculteurs

qui mettent en œuvre leur production selon un mode capitaliste. C'est un choix imposé par les faits, qui montrent que dans les zones de morne ou de plaine sèche, l'agriculture capitaliste n'existe quasiment pas ; lorsqu'elle apparaît, elle le fait pour valoriser de façon aussi soudaine qu'éphémère une opportunité marchande particulière, mais sans représenter en aucun cas une forme stable d'exploitation du milieu.

Nous parlons de **systèmes**, pour bien signifier que les éléments du réel observé sont à relier entre eux, et que seule une approche intégrée des différentes facettes de l'économie paysanne permet d'en comprendre l'organisation. Cet angle d'attaque de la réalité se retrouve quelle que soit l'échelle à laquelle on l'observe : celle de la société et de l'espace qu'elle exploite - on parlera alors de système agraire -, celle de l'exploitation familiale - le système de production, ou, celle de la parcelle cultivée ou du troupeau, lorsqu'on envisagera les systèmes de culture et d'élevage.

C'est donc aux relations entre les faits autant qu'aux faits eux-mêmes que nous allons nous intéresser.

Cela revient, on le notera souvent, à insister sur les cohérences qui existent au sein de ces systèmes. Mais il convient alors d'éviter soigneusement de tomber dans une admiration béate et perpétuellement étonnée devant l'inscription des logiques, l'équilibre des pratiques et le merveilleux enchaînement des relations, vers laquelle les sirènes fonctionnalistes tendraient à nous entraîner. Cette dérive qui est une faiblesse fréquente de certaines utilisations mal comprises de l'approche structuraliste doit être rigoureusement contrée par la prise en compte des dynamiques qui affectent ces systèmes. Il apparaît alors que la profonde rationalité qui structure les systèmes paysans n'empêche ni la tension des rapports de production et d'échange, ni la dégradation des conditions de production. C'est que la cohérence dans le comportement des individus n'empêche pas pour autant que l'ensemble puisse avancer vers un état tel que chacun ne pourra plus assurer ses objectifs minimaux. Bref, que la rationalité n'exclue hélas pas la **crise**, mais peut faire, au contraire, tout à fait bon ménage avec elle. Une approche solide de l'histoire et de la dynamique de ces systèmes doit compléter la mise en évidence des relations entre les faits et donc de leur cohérence.

Si l'exercice n'est pas aisé lorsqu'il est une pratique de recherche, il est encore plus périlleux lorsqu'il s'agit d'en présenter les résultats. Car comment peut-on découper en tomes, parties et chapitres un réel dont la principale caractéristique est justement d'être un tout ? Cette difficulté n'est d'ailleurs sans doute pas étrangère aux hésitations des rédacteurs, partagés

entre le souci de restitution et la crainte de simplifier par là même l'image de complexité du réel.

Cet ouvrage est présenté en trois tomes.

Le premier, traite d'abord de **l'histoire agraire**. Beaucoup d'ouvrages existent déjà sur l'histoire haïtienne, tantôt faisant état des faits, tantôt montrant l'inexorable cheminement vers le sous-développement. Nous n'avons pas souhaité les reprendre, mais plutôt, en portant un regard d'agronome sur l'Histoire, montrer comment l'agriculture a pu déterminer le cours de celle-ci, et tout comme, en retour, elle s'est trouvée marquée par celle-ci. Ceci est d'abord traité au niveau national ; par un effet de zoom, l'attention est ensuite portée à l'échelle régionale, et plus précisément à celle de deux systèmes particuliers, l'un en zone de mornes, l'autre en plaine semi-aride, pour examiner leur mise en place, puis leur dynamique pour aboutir à leur état actuel. Enfin, pour terminer, les alternatives pour le futur sont considérées, non pas sous forme de quelque hasardeuse prédiction de l'évolution de cette agriculture, mais en examinant les stratégies de **politique agricole** qui peuvent être en mesure de redonner à cette économie les moyens de la sortie de crise et de la reconquête de son espace écologique, technique et économique.

Le second tome traite des **conditions économiques et sociales** dans lesquelles s'inscrit l'agriculture d'aujourd'hui. Ces conditions sont marquées par des rapports qu'établissent les paysans avec d'autres agents économiques (paysans comme eux, mais aussi commerçants, spéculateurs, arpenteurs,...) pour parvenir à contrôler les moyens de production minimaux qui leur sont nécessaires : le foncier tout d'abord, bien sûr, mais aussi la force de travail et les outils. Par ailleurs, les rapports d'échange qui lient les producteurs à d'autres agents pour l'approvisionnement ou la commercialisation de leurs produits sont également déterminants de la façon dont s'exerce par ailleurs la production.

Le troisième tome enfin, traite des **systèmes et des techniques de production**, à partir d'études menées dans plusieurs localités d'écologie différente toutes situées sur un transect entre les Nippes au Nord et la plaine d'Aquin, au Sud. Les conditions climatiques et pédologiques de ces régions sont précisées. Les systèmes de production, qui s'organisent en fonction des conditions économiques traitées dans le tome II et de ces conditions pédoclimatiques, sont analysés ensuite, avant

que l'on ne s'intéresse aux techniques de culture et d'élevage des paysans de ces régions.

Il convient avant de terminer, de remercier tous ceux qui ont permis à ce travail d'aboutir. Ils sont trop nombreux pour que nous citions quiconque, mais chacun saura, nous l'espérons, s'y retrouver.

Il y a tout d'abord ceux qui ont participé directement, à un moment ou à un autre, aux travaux sur le terrain. Il y a aussi ceux qui ont su créer les conditions institutionnelles et politiques permettant ces recherches, et sans qui rien n'aurait vu le jour non plus. Il y a aussi, bien entendu, ceux qui ont pris le risque de cette rédaction que d'autres ont lue, critiquée ou dont ils ont corrigé les épreuves et organisé l'édition.

Il y a enfin ceux qui, en Haïti, ont repris le flambeau. Les uns et les autres, dans les différentes fonctions qu'ils occupent, poursuivent un travail d'autant plus remarquable que les conditions sont devenues très difficiles. Nous formons le vœu que, malgré son retard, cette publication puisse les aider et les encourager dans la difficile entreprise que constitue la défense et la promotion de la paysannerie haïtienne.

CHAPITRE PREMIER

Ayiti-Saint-Domingue

Heurts et difficultés de mise en place de l'agriculture



L'espace haïtien d'aujourd'hui, façonné par l'histoire

I - DE LA DEFRICHE-BRULIS AUX CONUCOS ARAWAKS : LES LIMITES DE L'INTENSIFICATION SANS ELEVAGE

Lorsque, le 6 décembre 1492 Christophe Colomb arrive au large des côtes du Nord-Ouest d'Haïti, il est émerveillé par les paysages qu'il découvre. Ce qui le séduit, ce n'est pas, comme on l'a complaisamment rapporté, la beauté des reliefs qui tombent dans la mer ; c'est, bien plus matériellement, ce que l'homme en a fait : une mosaïque de jardins soigneusement entretenus qui se succèdent sur les plaines littorales et les premiers contreforts des mornes. Ce qu'y voit le Conquistador, c'est l'indice qu'il a enfin en face de lui une société à la hauteur de ce qu'il attend : les Indes et la base de leur richesse, une agriculture puissante, organisée, intensive, bref susceptible de dégager les importantes plus-values qu'on lui prête et qui ont motivé la couronne d'Espagne à financer cette expédition vers l'Ouest.

De fait, lorsqu'à ce moment précis, débute l'histoire d'Haïti (1) il existe déjà sur l'île une économie agricole vigoureuse, produit d'un long passé et d'une accumulation au sein d'un espace, celui d'Ayiti (2), par une société qui l'exploite, la société Arawak.

Pour comprendre à la fois comment cette société, placée dans cet espace, a pu produire les richesses que découvrent les Espagnols, et comment, à partir de la conquête, elle a pu si rapidement s'écrouler, puisqu'il n'en restera pratiquement rien un demi-siècle plus tard, il faut s'intéresser à ce qui a été l'essentiel de sa base économique : son agriculture, ou, tout du moins si on y ajoute la pêche, sa production "primaire".

Or dans sa "préhistoire", l'exploitation de l'espace d'Hispañola, comme Colomb baptise très vite le pays, a connu deux périodes bien marquées : celles dominées par deux sociétés indiennes qui successivement colonisent l'île et en utilisent les ressources : les Ciboneys, chasseurs-cueilleurs arrivés vraisemblablement au début de notre ère, puis les Arawaks, véritables agriculteurs qui s'installent au cours du XIII^e siècle et qui sont ceux que rencontre Colomb.

A - La chasse, la pêche et la cueillette des Ciboneys

Les Ciboneys semblent avoir été présents sur l'ensemble de ce qui deviendra Haïti, comme sur Saint-Domingue. On en a trouvé des traces dans la région de Fort-Liberté dans le Nord, à Léogane, La Gonave, Frères, Ganthier et Cabaret dans l'Ouest, à Grand-Goave et surtout à l'Île-à-Vache dans le Sud.

L'origine des Ciboneys et la date de leur arrivée à Hispañola reste très discutée. On pense que les premiers chasseurs

(1) Puisque c'est de ce jour que nous disposons de documents écrits.

(2) Selon le nom donné par les indigènes à leur pays.

amérindiens ont débarqué dans les Antilles six mille ans avant Jésus-Christ. Il semble établi que, contrairement aux vagues ultérieures de colonisation indienne de l'arc antillais (Arawaks, puis Caraïbes), ces premiers occupants n'arrivaient pas du Sud, puisqu'on n'en trouve pas trace dans les Petites Antilles. Ils venaient plus vraisemblablement des péninsules du Yucatan ou de Floride, et peut-être des deux, car rien n'indique qu'il ne s'agissait d'un seul peuple, d'une seule origine ni d'une seule vague de colonisation. Au contraire, puisque la seule chose qui les rassemble est le fait qu'ils étaient là plusieurs siècles avant l'arrivée des Arawaks et qu'ils ne pratiquaient pas l'agriculture, il est tout à fait vraisemblable qu'ils aient pu avoir plusieurs origines différentes. Comme tous les chasseurs-cueilleurs, cette population était éclatée en petits groupes mobiles associés à des territoires dont la taille était vraisemblablement déterminée par le croisement des caractéristiques biologiques du milieu et des techniques de prédation utilisées. On imagine que, d'une manière classique, ces groupes entretenaient entre eux des relations régulières (échanges de femmes, rassemblements saisonniers, etc.).

Les Ciboneys (1) étaient-ils pour autant présents dès cette époque à Hispanola, et si oui, l'ont-ils été en permanence jusqu'à l'arrivée des Arawaks ? Les archéologues ne sont pas non plus d'accord sur ces points : les premiers indices sûrs datés se situent entre le début de notre ère et le X^e siècle, mais peu nous importe en définitive. Ce que nous retiendrons, c'est la façon commune qu'avaient ces populations d'exploiter les ressources de leur espace, et qui sont attestées par les traces qu'elles ont laissées.

La chasse, la pêche et la cueillette constituaient les seuls moyens d'existence des Ciboneys.

S'agissant à l'origine de peuples côtiers, qui maîtrisaient déjà suffisamment la navigation pour venir du continent, ils étaient d'abord de grands consommateurs de produits de la mer. Ils appréciaient particulièrement les mollusques, les plus faciles à ramasser, ainsi qu'en témoignent les amas de coquilles retrouvés dans les sites de bord de mer.

Dans un premier temps donc, tant qu'ils ne furent pas repoussés par de nouveaux venus plus puissants, ils s'installèrent de préférence à l'interface des milieux marins et terrestres, c'est-à-dire sur les côtes. Car les Ciboneys cueillaient et chassaient aussi dans la forêt, à l'intérieur des terres ; cette activité a même pu devenir dominante lorsque la saturation de l'espace côtier a obligé une partie d'entre eux à s'installer plus à l'intérieur. Certains leur attribuent ainsi la responsabilité de la disparition des quelques grandes espèces animales présentes dans la forêt

(1) Par souci de simplification, nous retiendrons donc cette appellation, que l'on doit au moins franciscain Bartholomé de Las Casas, qui prenait ainsi le terme par lequel les Arawaks de Cuba désignaient tous les Indiens qui ne relevaient pas de leur culture. On se rappellera toutefois qu'elle peut correspondre à des peuples fort différents, mais qui, en tout état de cause et c'est cela qui nous importe ici, mettent en oeuvre le même mode d'utilisation de l'espace pour vivre et se reproduire.

primaire antillaise, comme le paresseux géant de Cuba par exemple.

Pour leurs activités, les Ciboneys utilisaient des outils de pierre taillée par percussion : nucléus, raclours, poinçons, couteaux, etc... ; à la différence des Arawaks qui leur succéderont, ils ignoraient la poterie, ce qui permet d'identifier facilement les sites préhistoriques en Haïti ; en revanche, ils savaient utiliser de très nombreux coquillages, aux fonctions complémentaires.

On a prétendu que, bien que diversifiés, ces outils se révélèrent tout à fait insuffisants pour attaquer la forêt primaire qui recouvrait alors l'île. On expliquerait ainsi l'absence d'agriculture ; l'argument n'est cependant pas très convaincant dans la mesure où d'autres sociétés, pas mieux outillées que les Ciboneys des Antilles, ont pourtant su cultiver en utilisant le feu pour défricher. A notre avis, si les Ciboneys ne pratiquaient pas l'agriculture, c'est avant tout *parce qu'ils n'en avaient pas le besoin*, ou, du moins, qu'ils n'en avaient pas eu le besoin pendant suffisamment longtemps pour accomplir une *transition néolithique*, c'est-à-dire inventer l'agriculture. En effet, la comparaison avec les situations historiques d'autres civilisations effectuant leur transition entre une économie de chasse-cueillette et une véritable agriculture montre que, tant que la pression de prélèvement sur la forêt n'est pas trop importante, il est plus "facile" de continuer à vivre de chasse et de cueillette que de faire de l'agriculture. Ce n'est que lorsque la pression démographique augmente, et que les ressources du milieu facilement accessibles diminuent en conséquence (il faut alors aller de plus en plus loin chercher un gibier de plus en plus rare), qu'il devient plus intéressant de défricher pour cultiver. Exprimé en termes économiques, cela signifie que la productivité du travail dans les systèmes agricoles pré-néolithiques est plus faible que dans les systèmes de chasse-cueillette, mais que ceux-ci ne peuvent supporter qu'une pression démographique plus réduite.

Tant que la pression démographique n'est pas limitante, une société n'a donc aucun intérêt matériel objectif à abandonner la chasse et la cueillette pour l'agriculture. Ces sociétés développent en général des stratégies de régulation démographique permettant de limiter le nombre de leurs membres aux ressources du milieu. Toutefois, pour des raisons complexes, il arrive que la population en question finisse par croître et que ses activités de chasse-cueillette deviennent plus difficiles et la productivité de son travail décroisse jusqu'à un seuil tel qu'il ne permet plus d'assurer sa reproduction. De nouvelles techniques de mise en valeur du milieu sont alors développées, plus intensives en travail. Bien entendu, ces mécanismes ne sont jamais d'un automatisme immédiat : il faut des centaines d'années pour

qu'une société de chasseurs-cueilleurs, parvenue à la saturation démographique de son espace, réalise sa transition néolithique.

Or il y a tout lieu de penser que ces conditions de pression démographique ne se sont jamais trouvées réunies pendant la période d'occupation Ciboney de l'île d'Hispañola. En effet, lorsqu'il y a saturation démographique pour une société de chasseurs organisés de la façon dont l'étaient les Ciboneys, les conflits et les guerres entre les groupes se multiplient bien avant que n'apparaisse l'agriculture. Or, rien de tel ne transparaît des indices archéologiques que nous ont laissés les Ciboneys. On peut donc penser que jamais la saturation de l'espace n'a été atteinte à cette époque, à moins que la colonisation secondaire des îles voisines ne soit venu servir d'exutoire pour soulager la pression démographique sur Hispañola. A partir d'un tel raisonnement, il est possible d'estimer la taille maximum qu'a pu atteindre la population Ciboney sur l'île. On considère en général que de tels systèmes peuvent, en milieu tropical, supporter jusqu'à 5 habitants/km². Compte-tenu de la pauvreté de la faune antillaise, il est raisonnable de ramener ce chiffre à 3 habitants/km² pour Hispañola ; il faut par ailleurs prendre en compte les ressources de la mer qui, près des côtes, permettaient de supporter des pressions sensiblement supérieures : nous estimons qu'elles pouvaient permettre de nourrir 10 habitants/km² sur 5 000 des 78 000 km² de l'île. Un rapide calcul chiffre donc à $(5\ 000 \times 10) + (73\ 000 \times 3) = 270\ 000$ personnes la population *maximum* de l'île pendant cette période. Ainsi que nous l'avons souligné, tout indique que, à l'arrivée des Arawaks, ce chiffre n'était même pas atteint, loin s'en faut.

Organisés en groupes dispersés ayant peu de liens "politiques" entre eux, les Ciboneys n'allaient guère pouvoir s'opposer à la vague de colonisation arawak, qui, autour de 1200 après J.C., submerge les côtes d'Hispañola. Rien n'indique d'ailleurs qu'ils le tentèrent réellement, et ils préférèrent vraisemblablement se replier vers l'intérieur des mornes, abandonnant ainsi aux nouveaux arrivants les côtes les plus fertiles et l'accès aux ressources de la mer. Ce faisant, ils ne pouvaient que s'engager vers le déclin, et sans doute une disparition prochaine.

Lorsqu'arrivent les Espagnols, leurs chroniqueurs ne mentionnent plus que "de petites hordes primitives", dont l'approche est impossible, car "ils s'enfuient à la vitesse du cerf". Ils continuaient néanmoins à dominer dans l'extrémité Ouest de la péninsule Sud, qui deviendra plus tard la Grande-Anse, et qui n'était pas encore atteinte par la poussée migratoire arawak. Ailleurs, ils se confinaient dans l'arrière-pays ; sur les plaines, dans les grandes vallées de l'intérieur et même sur les piedmonts, régnaient l'ordre et l'économie arawaks.

QUELQUES DATES DE LA PREHISTOIRE DES ANTILLES AU TRAITE DE RYSWICK

1200 : Emigration Arawak en Haïti. Quelques groupements humains de Ciboneys subsistent (Tiburon) jusqu'à la Découverte. En Haïti, ces Arawaks sont des Taïnos.

1492 : Premier voyage de Colomb. Découverte d'îles aux Bahamas, de la côte Nord de Cuba. Colomb débarque au Mole Saint Nicolas le 6 Décembre 1492, venant de Cuba. Il longe toute la côte Nord de Hispaniola jusqu'au 16 janvier 1493, et laisse 39 Espagnols dans le fort de la Nativité (environs du Cap Haïtien actuel), premier établissement européen dans le Nouveau Monde.

1493 : Retour de Colomb en Haïti le 27 Novembre 1493, nommé Amiral de l'Océan, Vice-Roi et perpétuel gouverneur des terres découvertes, avec une flotte de 17 bâtiments. Colomb qui avait ménagé des rapports amicaux et pacifiques avec les Indiens découvre que les 39 hommes laissés à la Nativité ont volé de l'or et commis d'autres excès, en particulier vis-à-vis du cacique Caonaba, qui les a tués. Les Espagnols commencent la recherche de l'or et soumettent les Indiens.

1495 : Massacre des Indiens révoltés dans la plaine de Vega Real (100 000 morts). Colomb conquiert toute l'île. Les Indiens sont mis en esclavage.

1498 : Colomb revient en Haïti après avoir aperçu le continent. Las Casas l'accompagne. Les concessions et distributions d'Indiens se multiplient.

1499 : Colomb est arrêté et renvoyé en Espagne, sur des rumeurs, par Bovadilla. L'exploitation des mines d'or bat son plein.

1502 : Nicolas Ovando est nommé gouverneur pour remplacer Bovadilla, avec la consigne de soulager les Indiens. Pour cela, on autorise l'importation de nègres esclaves amenés à Séville par les Arabes. Ovando arrive avec 32 vaisseaux et 2 500 colons. Colomb découvre le Honduras et la Jamaïque.

1506 : Mort de Colomb en Espagne, dans la misère, sa charge de Vice-Roi lui ayant été retirée. Ovando sans être moins dur que ses prédécesseurs avec les Indiens, développe l'exploitation des mines d'or. Il introduit la canne à sucre, importée des Canaries et encourage la plantation. Ovando, devenu très cupide, massacre les caciques et les Indiens avec des excès de cruauté. Las Casas raconte, en particulier, l'extermination de la population du Xaragua et de la cacique Anacoana, aux environs de Léogane.

1507 : La population indienne sur Hispaniola est passée de 1 ou 2 millions à 60 000 personnes en 10 ans.

1508 : Diego Colomb remplace Ovando comme gouverneur. Les protestations de Las Casas en faveur des Indiens commencent à être écoutées par l'Eglise. La décision sera prise d'envoyer en Hispaniola des nègres de la côte de Guinée quelques années après.

1510 : Les moines dominicains dénoncent les crimes contre les Indiens, mais ils se heurtent aux colons soutenus par les franciscains. Diego Colomb ne parvient pas à imposer un meilleur traitement des Indiens, et découragé, quitte l'île. Las Casas continue à se battre, sans grand succès jusqu'en 1540, où il obtiendra quelques garanties au Guatemala et le soutien d'évêques.

1519 : Un Indien, Henri, lutte avec quelque succès contre les Espagnols dans les montagnes. Il se fera reconnaître en 1539 comme chef des Indiens survivants dans le minuscule caciquat de Boya (près de Santo Domingo) avec quelques centaines de sujets.

1530-1600 : Les Anglais, sous le règne d'Elisabeth I prennent, puis quittent Santo Domingo. Devenus misérables, les Espagnols se livrent à la piraterie, jusqu'à ce que Madrid fasse fermer les ports. Ils se replièrent dans la misère dans l'intérieur, pendant tout le reste du XVI^e siècle. (11 000 habitants à Hispanola en 1545).

1600-1630 : La partie occidentale d'Hispanola est presque déserte. L'île n'est qu'une base espagnole sur la route du continent, mais seule Santo Domingo est une ville importante.

1630 : Frédéric de Toleda, chasse les pirates anglais et français de l'île de Saint Christophe, où ils s'étaient établis au début du XVII^e. Ils viennent alors s'établir à l'île de la Tortue. La grande terre de Saint-Domingue est alors presque déserte.

1630-1690 : Ere des flibustiers et boucaniers. La flibuste se poursuit jusqu'en 1710. En 1660, les flibustiers (400 hommes) battent les Espagnols à la Tortue.

1664 : Louis XIV commence à s'intéresser à Hispanola (rebaptisée San Domingo par les flibustiers), et à la présence de boucaniers. Il envoie d'Ogeron en gouverneur des flibustiers à la Tortue.

1670 : Sous d'Ogeron, les boucaniers s'établissent au Cap Français, futur Cap Haïtien. Pirateries, pillage et guerrilla contre les Espagnols.

1676 : De Pouancey succède à d'Ogeron. Première révolte des esclaves noirs, matée pendant que les français commencent la traite intensive.

1683 : Louis XIV commence à installer une administration sur les territoires français de la côte occidentale, de l'île à Vache au Cap français.

1684 : Louis XIV fonde la Compagnie des Indes Occidentales.

1685 : Ordonnance du Code Noir, édit royal qui interdit de tuer un esclave ou d'avoir des enfants avec une esclave. Il ne sera pas respecté.

1685 : Expédition des flibustiers sur les colonies espagnoles du continent.

1689 : Expédition des flibustiers sur la partie orientale de l'île, où ils pillent la ville espagnole de Saint Yague.

1690 : Expédition punitive des Espagnols au Cap. Ils tuent un millier de français et ravagent la province du Nord.

1694 : Ducasse, représentant de la France arrive à Saint Domingue. Les flibustiers se sont presque éteints. Il organise une expédition à la Jamaïque ; d'où il rapporte, entre autres richesses, 3 000 esclaves noirs. Vengeance des Anglais dans le Nord, avec un soutien espagnol en 1695.

1697 : Traité de Ryswick. La France obtient la partie occidentale de l'île. Saint-Domingue est officiellement française.

B - L'association pêche-agriculture des Arawaks

1 - Les origines de l'agriculture Arawak

Contrairement aux Ciboneys, les Arawaks arrivaient du Sud, plus exactement des côtes amazoniennes, au travers d'une migration plus que millénaire passant par les Petites Antilles. Là encore, il ne s'agit à proprement parler ni d'un seul peuple, ni d'une seule vague de colonisation, mais d'une succession de poussées migratoires de peuples appartenant au même groupe linguistique, lui-même d'ailleurs largement représenté sur le continent sud-américain (1), et qui avaient également en commun une organisation politique, technique et économique beaucoup plus forte que celle de leurs prédécesseurs.

C'est vraisemblablement au cours d'une longue station d'un millénaire (environ de mille avant J.C. jusqu'au début de notre ère) dans le delta de l'Orénoque que des groupes Arawak, venant du cœur de l'Amazonie ont construit les conditions qui allaient leur permettre de coloniser les Antilles, et d'y bâtir une civilisation remarquable.

Pour cela, alors qu'en forêt amazonienne ils pratiquaient surtout une agriculture de défriche-brûlis, il leur fallut d'abord maîtriser l'agriculture fixée.

La défriche-brûlis est en effet un système qui consiste à défricher par le feu chaque année une portion de forêt pour la mettre en culture. On la cultive alors pendant deux ou trois ans, puis on l'abandonne au recru forestier, car la pression parasitaire et la baisse des ressources minérales du sol réduisent les rendements ; mais surtout la reprise vigoureuse des adventices (2) rend des cultures supplémentaires trop onéreuses en travail. Chaque année est ainsi marquée par l'abandon des champs les plus anciens, la remise en culture des abattis de l'année précédente et la défriche de nouveaux champs. Un tel système suppose donc de disposer de grands espaces et d'être extrêmement mobile, car on ne peut revenir défricher un ancien abattis qu'une fois que la forêt s'est reconstituée, soit entre quinze et vingt ans plus tard (3).

L'abondance des ressources du milieu littoral de l'Orénoque incita d'abord les Arawaks à se sédentariser. La reproduction des cycles de crue et de décrue du fleuve offrant chaque année le renouvellement de la fertilité minérale des sols par le limonage, ils furent rapidement conduits à mettre en œuvre des systèmes agricoles sans jachère, donc beaucoup plus productifs que la défriche-brûlis anciennement pratiquée.

Dans le delta de l'Orénoque, les Arawaks apprirent aussi à maîtriser l'hydraulique. Il s'agissait pour eux à la fois de conduire

(1) On trouve des peuples pratiquant des langues du groupe Arawak depuis le piedmont des Andes jusqu'au Paraguay, en passant par toute l'Amazonie centrale. Pour plus de détails sur l'origine et l'histoire des Arawak d'Hispaniola, on se reportera utilement au premier chapitre de l'excellent ouvrage de A.M. D'Ans (1987) : "Haïti- Paysage et société".

(2) Dans les systèmes de défriche-brûlis, les semences des mauvaises herbes ayant été détruites, sinon par le feu, du moins par la chaleur, il n'y a pas d'adventices en première année de culture. Il n'y a donc pas à sarcler, alors que le sarclage est dans la plupart des autres systèmes agricoles, la principale dépense en travail pour aboutir à la production. L'absence de sarclage est la première raison de la haute productivité du travail agricole obtenue dans les systèmes de défriche-brûlis.

(3) Si la productivité du travail qu'il permet est élevée, un tel système ne peut nourrir que des densités démographiques modestes. Pour fixer un ordre de grandeur, s'il faut défricher chaque année 0,15 hectare par personne (ce qui revient à disposer de 0,3 ha de cultures par habitant et par an en comptant les soles de deuxième année, soit 450 kg d'équivalent-céréales si on considère un rendement moyen de 15 quintaux/ha), et ne pas revenir défricher un même endroit avant vingt ans. Il faut donc disposer d'un espace total de $0,15 \text{ ha} \times 20 = 3 \text{ ha/personne}$. La densité démographique maximum que peut nourrir correctement un système de défriche-brûlis est donc de 33 habitants par km². Bien que faible cette pression représente néanmoins plus de six fois ce qu'un système de chasse-cueillette peut supporter (5 habitants/km²).

l'eau là où ils le souhaitent, pour de l'irrigation complémentaire de saison sèche, de la retenir avant (pour éviter une submersion précoce des récoltes) ou après (pour faire des réserves) la crue, ou encore de l'évacuer lorsqu'elle était en excès ; les Arawaks apprirent ainsi toutes les techniques de l'irrigation et du drainage.

Enfin, ils se constituèrent un véritable appareil politique, comportant une autorité capable de réguler l'économie et d'organiser les migrations. Là aussi, le contexte agricole a certainement été déterminant. En effet, dans une société vivant en défriche-brûlis, le groupe familial représente encore l'échelle où se gère de façon privilégiée l'exploitation de l'espace ; une telle société n'a donc pas besoin d'une organisation collective très contraignante. Dans une société sédentarisée et pratiquant une agriculture faisant largement intervenir l'irrigation et le drainage, il est en revanche indispensable qu'une régulation intervienne ; la gestion de l'eau, et, très vite, celle du foncier, exigent une organisation collective plus sophistiquée.

Dotés au début du premier millénaire des techniques de l'agriculture intensive, auxquelles il faudrait ajouter celles de la navigation, et d'une organisation sociale centralisée, et sans doute poussés par une pression démographique qui était devenue limitante, les Arawaks allaient occuper en deux siècles l'ensemble des petites Antilles jusqu'à Porto-Rico. Ils réalisèrent ensuite une nouvelle "pause migratoire" d'un millénaire, le temps sans doute d'occuper pleinement l'espace ainsi conquis, avant de reprendre leur progression (1) au XIII^e siècle en s'installant dans la quasi-totalité d'Hispañola, puis de Cuba (2) et de la Jamaïque.

2 - Les caractères généraux de l'agriculture et de la pêche chez les Arawaks d'Hispañola

Les traces que nous ont laissées les Arawaks sont beaucoup plus abondantes que ce dont nous disposons pour reconstituer ce qu'était l'économie agricole des Ciboneys. Mais surtout, nous pouvons nous appuyer sur les écrits des premiers chroniqueurs espagnols, qu'il faut savoir interpréter car ils ne sont souvent ni précis, ni très objectifs. L'Hispañola du XV^e siècle, boisée, fertile, relativement peu peuplée a souvent été présentée comme une sorte de paradis biblique, dont la colonisation serait venue renverser le merveilleux équilibre. S'il ne s'agit pas de nier qu'une grande civilisation a été détruite en moins de cinquante ans, il faut très fortement moduler une représentation aussi idyllique.

Colomb lui-même, pressé de rassurer ses financiers espagnols, enjolive certainement ce qu'il découvre. Il s'extasie ainsi devant

(1) Il faut dire qu'entre-temps, il étaient à leur tour progressivement chassés des Petites Antilles par la progression des indiens Caraïbes. Du point de vue de leur agriculture, les Caraïbes étaient pourtant beaucoup moins évolués que les Arawaks, puisqu'ils pratiquaient surtout une combinaison de chasse-cueillette et de défriche-brûlis. En revanche, leur organisation militaire, alliée à une stratégie de raids brutaux, où les vaincus étaient tués et mangés, les femmes et les enfants étant emmenés par les vainqueurs, se révélait particulièrement efficace. Face à eux, les pacifiques collectivistes arawaks, qui n'avaient jamais eu à faire la guerre, puisqu'elles avaient colonisé des îles inhabitées, furent submergées. Dans les Grandes Antilles, en revanche, la base économique de la société Arawak était suffisamment vaste pour qu'il organise sa défense, et la poussée Caraïbe ne put significativement la menacer.

(2) A Cuba comme à Hispañola, les Arawaks laissèrent aux Ciboneys le contrôle de l'extrémité occidentale de l'île.



La maîtrise de l'agriculture, un acquis fondamental des Arawaks

les Indiens "beaux, robustes, en bonne santé", et sur "les nombreuses terres fertiles, toutes travaillées (...), si bien semées de nombreuses plantes que s'en est une fête pour les yeux" ou encore "tous les arbres chargés de fruits (...), la diversité des cultures (...), l'abondance des tubercules...". Bartholomé de Las Casas, de son côté, a choisi de défendre la cause des Indiens des Antilles en voie de disparition, et l'image qu'il présente est plus sombre : il parle des Indiens comme étant "de conformation délicate, fluette et fragile (...), très pauvres et qui possèdent fort peu" et dont "la nourriture n'est pas plus abondante que celle des Pères dans le désert...". Il est vrai que Bartholomé de Las Casas écrit ceci quelques années après la découverte, et que la colonisation espagnole a déjà fait de terribles ravages...

Que retenir en définitive de ces témoignages contradictoires et des traces matérielles que l'archéologie nous a restituées ?

Tout d'abord que les Arawaks avaient mis en place une agriculture diversifiée, liée à la pêche sur le littoral, mais débordant assez franchement sur les piedmonts sous des formes plus extensives. Ensuite, que cette économie agricole produisait

de réels surplus, que gérait un Etat centralisé mais très peu militarisé ou policier.

Les Taïnos, ainsi que s'appelaient eux-mêmes les Arawaks d'Hispañola, travaillaient la pierre polie et la poterie ; leurs outils, des haches emmanchées, des ciseaux pour le travail du bois, des pilons, des mortiers faits de pierres semi-dures polies attestent d'une technologie néolithique.

L'outillage de pêche était particulièrement évolué. Les Taïnos pratiquaient la pêche à la ligne, au harpon, au filet ou à la nasse. A Trois-Rivières, près de Port-de-Paix, où, selon Christophe Colomb qui y fit escale le 13 décembre 1492, se tenait un village de "mille foyers et de plus de trois mille hommes", une quantité considérable d'instruments de pêche a été retrouvée (1). Elle confirme les récits de Colomb et de Las Casas sur la fabrication de filets de coton, que les femmes arawaks tissaient avec adresse.

Dans son journal, Colomb s'émerveille aussi de la capacité des Arawaks à naviguer avec des canots de "bois-fouillé". Plusieurs types d'embarcations existaient. Certaines, creusées par le feu dans le tronc des plus grands arbres de la forêt primaire, permettaient des échanges réguliers entre les Grandes Antilles. Chaque jour, des bateaux traversaient vers Cuba ou Porto-Rico, transportant jusqu'à 150 personnes. Mais la plupart des pirogues servait au cabotage ou à la pêche côtière. La poterie était également très répandue, de même que la vannerie et le travail du bois.

Leurs outils agricoles restaient sommaires : car les Taïnos ne maîtrisaient pas la technologie des métaux (hormis celle de l'or) : le principal d'entre eux était un bâton-à-four dont l'extrémité était durcie au feu. Ils possédaient également une houe de pierre, sur laquelle nous n'avons que peu de détails, ce qui est dommage car un tel outil devait être essentiel dans les systèmes agricoles mis en place par les Taïnos.

Les Arawaks cultivaient la plupart des espèces que nous connaissons encore aujourd'hui. Toutefois le pivot des systèmes de culture était indiscutablement le manioc ("yuca" en taïno, d'où son nom ultérieur en espagnol). On en connaissait au moins six variétés. Il s'agissait de manioc amer, dont les Taïnos extrayaient l'acide prussique (2) en utilisant une "couleuvre" de vannerie minutieusement décrite par Bartholomé de Las Casas. On consommait le manioc sous forme de cassave (*cassavi* en taïno). Dans les champs, les Taïnos associaient au manioc, selon les milieux, de l'arachide, du tabac, des haricots, ou encore du maïs.

Les Espagnols découvrent ces plantes, qui sont totalement nouvelles pour eux, mais qu'ils ne manqueront pas de rapporter

(1) Site archéologique de Lacorne, dans le Nord-Ouest. Recherches de Krieger en 1947.

(2) On a décrit des suicides d'Indiens, acculés au désespoir par la cruauté des espagnols, par absorption de jus de manioc.



Dans l'Hispaniola précolombienne, le manioc représentait le pivot de la production vivrière

de leurs voyages, amorçant ainsi la mondialisation de la diffusion des espèces végétales cultivées. "Il y avait là de grandes terres cultivées avec des racines, une espèce de fève et une espèce de blé appelé *maïze* qui était très savoureux cuit au four ou bien séché réduit en farine" (Colomb, 5 novembre 1492).

D'après Oveido, les Taïnos cultivaient trois variétés de maïs "qui étaient récoltées l'une après quatre mois, l'autre après trois mois et la dernière après deux mois" (1). Cette dernière durée de cycle nous indique au passage que le maïs devait être consommé au moins en partie à l'état laiteux, pour pouvoir être récolté dans de si brefs délais. Mais on en faisait aussi de la farine, et surtout de la bière appelée *chicha*, comme dans bien d'autres régions d'Amérique du Sud.

De son côté, Bartholomé de Las Casas découvre le *mani* auquel "*aucune plante de Castille ne peut être comparée...*" (il s'agit de l'arachide), les *frisoles* (les haricots, complètement inconnus en Europe où on consommait par contre la fève) et au moins deux espèces de piments (*aji* en taïno).

On connaissait la culture du coton que l'on filait et tissait, du sisal dont on faisait des cordages, et du tabac, avec lequel on roulait de petits cigares qui n'allaient pas tarder à séduire les marins espagnols.

On trouvait aussi des ignames (2), des arrow-roots, des malangas (3) et des patates douces, dont on connaissait au moins trois variétés différentes. Globalement, les tubercules dominaient les associations de cultures, comme c'est le cas général, même encore actuellement, dans les systèmes agricoles

(1) Oveido, rapporté par Roumain (1942).

(2) Il s'agit des ignames "cousse-couche" (*Dioscorea trifida*). Les autres ignames qui sont actuellement cultivés en Haïti sont d'origine africaine et ont donc été introduits plus tard.

(3) Il s'agit du *Xanthosoma sagittifolium* (Chou-caraiïbe ou Malanga); le mazombelle (*Colocasia esculenta* (dachine, chou de chine, madè, dachin, taro)) est lui originaire du Pacifique et ne sera introduit que plus tard.

des tropiques humides.

Les Arawaks employaient, pour ces tubercules, une technique de plantation en grosses buttes d'environ un mètre de diamètre et de cinquante centimètres de hauteur : les *conucos*. Bartholomé de Las Casas les décrit comme "mesurant une *vara* (83 à 86 centimètres) de hauteur, avec un contour de 9 à 12 pieds, séparés de deux à trois pieds les uns des autres...".

La construction des *conucos* représentait certainement un travail long et pénible, surtout avec de lourdes houes de pierre. Si les Arawaks les réalisaient, c'est que ces buttes étaient nécessaires pour plusieurs raisons.

La première, c'était d'accumuler suffisamment de terre meuble pour la croissance des tubercules : cette justification vaut encore aujourd'hui, en l'absence de labour. On constate cependant que, dans de nombreux cas, cette explication se révèle insuffisante puisqu'on peut trouver de la culture sur buttes même en l'absence de tubercules.

La seconde, c'était de rassembler et de concentrer soit les cendres dans le cas de défriche-brûlis, soit les herbes sarclées dans le cas d'une culture continue ou à courte jachère. Or, nous le verrons, ces deux cas sont représentés chez les Taïnos. Dans le premier cas, les surfaces travaillées sont importantes (on cite "*des alignements allant jusqu'à 30 000 monticules*"), mais le travail de construction de chaque butte est aisé. Dans le second cas, il s'agit souvent de la seule façon d'empêcher la reprise des mauvaises herbes : en permettant leur enfouissement, les *conucos* jouent un rôle comparable à celui du labour dans d'autres

Le maïs, également présent, était consommé en galettes ou fermenté en bière.



systèmes. Les surfaces de chaque parcelle sont plus réduites, mais le travail de construction est beaucoup plus important, car il ne s'agit plus seulement de rassembler des cendres superficielles ; il faut attaquer le sol pour le ramener à l'emplacement choisi.

La troisième justification des *conucos* correspond, dans les milieux humides, à une façon de gérer les excès d'eau. Dans les plaines de l'Ouest et du Nord d'Hispañola que colonisent d'abord les Taïnos, la nécessité du drainage était très importante, et les *conucos* y apportaient une solution.

3 - Un système intensif et visible combiné à une discrète défriche-brûlis

L'agriculture d'Ayiti était (déjà !) fortement diversifiée. Elle associait en réalité des formes très intensives de production, limitées le long des côtes, près des habitations, et des formes beaucoup plus extensives de défriche-brûlis, à l'intérieur des plaines et sur les piedmonts.

Un jardinage intensif

Le premier type de système agricole taïno relève d'un minutieux jardinage, pratiqué autour des bourgs. Ceux-ci étant tous situés au bord des côtes et des rivières, c'est donc le long de ces voies de communication qu'on trouvait ces systèmes, et ce sont bien entendu eux qu'ont vus et décrits les Espagnols.

Nous pensons cependant que ces systèmes furent beaucoup moins généralisés qu'on ne l'a rapporté par la suite.

La surestimation de l'agriculture de jardinage taïno par les chroniqueurs espagnols est d'abord liée, ainsi que nous le verrons plus loin, à une surestimation de l'importance du manioc par rapport aux autres cultures. Ce tubercule, à la grande différence des autres espèces, resta en effet protégé des animaux domestiques qu'importèrent les Espagnols.

Remarquons ensuite que le jardinage complaisamment décrit par les Espagnols représentait une culture continue, ce qui supposait de gérer à la fois le problème des mauvaises herbes et celui de la reproduction de la fertilité. Or cette gestion était coûteuse en ressources dont l'abondance était évidemment limitée.

Le *conuco* est, nous l'avons vu le moyen élaboré par les Taïnos pour empêcher la reprise des mauvaises herbes sarclées lors de la préparation des terres. Le travail important que nécessitait sa construction, compte-tenu de la faible efficacité des outils disponibles (essentiellement la houe de pierre), interdit de penser qu'il ait pu concerner des surfaces très importantes par travailleur.



En ce qui concerne la reproduction de la fertilité, il est indispensable que des transferts horizontaux au profit des jardins aient rééquilibré les exportations des récoltes. Dans d'autres systèmes, notamment ceux à élevage associé, c'est l'animal qui représente le vecteur le plus courant de ces transferts (c'est d'ailleurs largement le cas aujourd'hui en Haïti). Mais le boeuf, la chèvre ou le cheval étaient inconnus des Amérindiens avant leur introduction par les Espagnols. Aussi, les seuls transferts possibles étaient ceux que l'homme pouvait directement réaliser. De fait, il est rapporté que les Taïnos "fertilisaient la terre avec de l'urine mélangée à de la *cendre d'arbres brûlés*" (1). Il y avait donc à la fois restitution des excréments (et probablement des déchets domestiques) et transfert vers les jardins d'une partie des cendres produites *ailleurs* par la défriche-brûlis (ce qui confirme, au passage, l'importance quantitative de cette défriche-brûlis, à côté de laquelle passent tous les anthropologues qui se sont intéressés à cette époque). Il est évident que ces transferts ne pouvaient pas être considérables ; en l'absence d'animaux pour les transports,

Les buttes réalisées aujourd'hui par les paysans haïtiens répondent aux mêmes nécessités que les conucos des Arawaks

(1) Rouse, cité par Aubourg (1951).

ils ne pouvaient concerner que les espaces proches des bourgs (pour la fertilisation à partir des déchets humains et domestiques) ou des rivières et du littoral (pour les transports en pirogue à partir des abattis de défriche-brûlis). Notons que tout ceci est bien cohérent avec les observations rapportées, nous l'avons vu, par les Espagnols, à propos de la localisation des jardins.

Le fait qu'une partie importante de l'alimentation des Taïnos provenait de produits marins nous conduit à penser qu'une très large partie des transferts de fertilité opérés à partir des bourgs correspondait en réalité à des transferts à partir de la mer. En ce sens, *c'est l'association étroite de la pêche à l'agriculture qui permettait la pratique de systèmes agricoles intensifs, base de la prospérité des Taïnos*. Comparée à l'association entre l'agriculture et l'élevage (ou, pour simplifier, entre le blé et le boeuf), qui avait permis l'accumulation agricole en Europe depuis l'Antiquité, cette association manioc-poisson était moins performante : elle autorisait certes la pratique de la culture continue, mais pas la multiplication de productivité du travail que permettait l'utilisation de la traction animale. L'impossibilité d'intégrer

Les associations de cultures (ici des trous pour les semis de maïs dans une plantation de patates) représentaient déjà une pratique courante



l'élevage à l'agriculture représentait la principale limite des systèmes amérindiens.

Dans les plaines sèches, ce jardinage intensif était irrigué. On a trouvé des restes de systèmes d'irrigation arawaks dans la plaine de Cul-de-Sac, au nord de l'actuel emplacement de Port-au-Prince, ainsi que dans la plaine d'Aquin (*Yaquimo* en taïno). On peut penser que les Arawaks n'aménagèrent ces régions que secondairement, lorsque les plaines plus humides du Nord et de l'Est de l'île furent complètement occupées. Néanmoins, une fois ces aménagements réalisés, ces nouvelles régions bénéficiaient de conditions de productivité supérieures à celles des précédentes : l'absence de problèmes de drainage permettait de se contenter de *conucos* de dimension plus modeste ; les céréales et le haricot dominaient parce qu'ils valorisaient mieux des conditions hydriques régulièrement favorables. Au total, les potentialités agricoles étaient plus élevées dans ces régions, ainsi que le confirment les Espagnols en reconnaissant que le Xaragua (correspondant à l'ouest du pays taïno) était le plus riche de tous les caciquats arawaks.

A côté de ces jardins intensifs, dans l'intérieur des plaines et sur les piedmonts, les mêmes agriculteurs pratiquaient une agriculture classique de défriche-brûlis, évidemment beaucoup plus extensive. Les témoignages des Espagnols sur cette agriculture ne sont pas aussi nombreux que sur le jardinage : elle les intéresse moins, et de toute façon, ils s'aventurent peu à l'intérieur des terres. J. Roumain (1942) en s'appuyant sur Oveido, signale que le maïs, "était cultivé en terrain montagneux ou à flanc de coteau. *L'assolement se faisait par incendie*. Les semailles avaient lieu après la pluie. Les Indiens se servaient du baton-à-four (*coa*) pour creuser un trou en terre où ils jetaient quatre ou cinq grains de maïs...". Bartholomé de Las Casas rapporte que l'agriculture pratiquée dans la région de Jacmel était beaucoup moins intensive qu'ailleurs et que les brûlis y étaient fréquents. Ceci tient certainement à la topographie accidentée des terrains, qui se prêtent mal au jardinage intensif, mais aussi, et peut-être surtout, aux conditions difficiles de pratique de la pêche sur cette côte ; les Arawaks étaient ainsi obligés de pratiquer une agriculture plus autonome sur le plan de la gestion de la fertilité, et sur de plus vastes superficies pour compenser la faiblesse des ressources provenant de la mer.

Comme dans toutes les agricultures de défriche-brûlis, la chasse et la cueillette dans la forêt (ou dans les jachères forestières) apportaient de nombreux compléments aux récoltes de plantes cultivées. On chassait l'iguane, les rongeurs, et plus particulièrement l'agouti, les couleuvres, les oiseaux

Une agriculture de défriche - brûlis associée

(notamment les oies sauvages), selon plusieurs techniques qui permettaient de pallier la faiblesse de l'armement : chasse de nuit à la torche, incendie des abattis, déguisements pour attraper l'oie et l'iguane etc... On ramassait goyaves, cachimants, corossols, ananas, abricots créoles, ainsi que de nombreuses plantes médicinales.

Au total, l'accès à la forêt et à la défriche - brûlis était indispensable pour l'économie taïno. Sa remise en cause par la colonisation espagnole, en particulier au travers de l'introduction des grands herbivores en pâturage libre, sera une des raisons de l'écroulement de cette économie.

4 - Démographie, Etat et fonctionnement social chez les Taïnos

Quelle population ces systèmes purent-ils supporter ?

La taille de la population taïno a donné lieu à des estimations extrêmement diversifiées allant de cent mille à huit millions d'habitants (1) dans le détail desquelles nous ne rentrerons pas.

La limite inférieure de la fourchette nous paraît sous-estimée, car à cette densité, les Arawaks n'auraient eu aucune raison de recourir à du jardinage intensif, qui était, nous l'avons vu, coûteux en travail. Mais le chiffre de huit millions, supérieur à la population actuelle d'Haïti, est très excessif.

La plupart des estimations qui sont généralement avancées, nous semblent elles-mêmes largement sur-estimées ; ces chiffres, qui tournent autour de deux millions d'habitants sont calculés en ignorant l'extension de la défriche-brûlis et en considérant implicitement que l'ensemble des plaines était cultivé en jardinage intensif (2).

Nous préférons retenir les bases de calcul suivantes :

- 8% de la surface de l'île (78 000 km) en jardinage intensif (soit un quart des plaines), nourrissant 100 personnes/km² ; soit 624 000 personnes nourries.

- 40% de la surface de l'île, soit le reste des plaines et les piedmonts, en défriche-brûlis et chasse-cueillette associée, nourrissant 20 personnes/km²; soit de nouveau 624 000 personnes nourries.

Au total, on aboutit ainsi à une estimation voisine de 1,2 à 1,3 millions d'habitants, mais il s'agit bien là d'un chiffre *maximum* et les Espagnols, qui parlaient de un million d'âmes ne se trompaient sans doute pas beaucoup.

La mise en œuvre de systèmes agricoles diversifiés, aux productivités variées d'une région à l'autre, engendrait sans doute des contradictions. Il était nécessaire donc qu'un système de redistribution des surplus vienne, sinon compenser, du

(1) Chiffres avancés respectivement par Angel Rosenblat, d'une part, et Cook et Borah de l'autre (d'après D'Ans, 1987).

(2) En considérant que 30 % des 78 000 km² d'Hispanola était occupés avec une pression démographique de 100 habitants/km², on aboutit à une population totale de 2,3 millions.



Semis au bâton-à-four après défriche forestière dans la Grande Anse

moins faire accepter ces inégalités. Il était également indispensable que des mécanismes socialement admis ou politiquement imposés régulent l'accès aux moyens de production : accès au foncier, notamment celui, très prisé, qui pouvait être jardiné, mais aussi accès aux portions de forêt pour la défriche-brûlis ou la chasse-cueillette, accès à l'eau d'irrigation, accès à la mer et aux ressources de la pêche.

De fait, les Taïnos s'étaient dotés d'une organisation politique et sociale complexe. Il y avait des nobles, des gens du commun et des esclaves. L'île était administrée en cinq provinces ou caciquats : le Marien dans la partie septentrionale, le Xaragua à l'ouest, et, pour ce qui est devenu plus tard St-Domingue, le Higüey, le Maguana et le Magua. Sous les ordres des caciques, des chefs régionaux administraient des entités plus limitées, mais comprenant chacune plusieurs dizaines de bourgades. Enfin, au niveau de ces dernières, des petits caciques locaux réglaient la vie économique et sociale.

En trois siècles, ces Arawaks venus du sud avaient transformé le paysage d'Hispañola. Ils avaient introduit avec eux la plupart des espèces vivrières qui sont encore cultivées aujourd'hui ; ils avaient mis au point des systèmes de culture performants, dont on retrouve parfois la trace dans les pratiques actuelles des paysans haïtiens. Enfin, ils avaient construit un Etat centralisé puissant, organisateur et régulateur de l'économie agricole.

L'écroulement si rapide après l'arrivée des Espagnols d'une économie aussi organisée et d'un système politique aussi construit ne peut s'expliquer qu'en examinant avec attention la nature du choc que lui fit subir la colonisation.

II - DE LA DECOUVERTE A SAINT-DOMINGUE

A - La Découverte et la colonisation espagnole

1 - L'écroulement de l'économie agricole arawak

Si Colomb réussit, en imposant une stricte discipline à ses hommes, à gagner l'amitié des très pacifiques caciques locaux lors de sa première escale en 1492, les trente-neuf Espagnols qu'il laissa derrière lui ne purent résister très longtemps à la convoitise qu'inspiraient les richesses taïnos. Sans doute trop imbus de leur supériorité, ils se firent massacrer par un cacique excédé.

Le retour de Colomb en 1493 marque le début de la recherche active de l'or, et celui de la sujétion de la société taïno pour

satisfaire au plus vite cet objectif. On commence par s'accaparer les richesses existantes, c'est-à-dire les bijoux et l'or disponibles, puis, ceci se révélant insuffisant, on réactive la production des mines d'or en esclavagisant les Arawaks.

L'Etat taïno, qui avait si bien su construire et réguler une économie prospère s'avère totalement incapable de la défendre. Une fois que ses chefs réalisent les objectifs inavoués des Espagnols, il est trop tard : ces derniers ont suffisamment compris les mécanismes du pouvoir taïno pour les utiliser à leur profit. En décapitant le sommet de cet Etat centralisé, puis en jouant les caciques locaux les uns contre les autres, ils n'ont aucun mal à s'assurer du contrôle militaire d'Hispañola et de la société indienne.

Il est vrai que la variole, la rougeole et l'introduction des grands animaux domestiques aident considérablement à réduire la résistance taïno.

Les maladies contagieuses frappent en effet durement les populations indigènes. Dès 1495, on signale le développement des épidémies. Les adultes notamment, qui ne possèdent contre elles aucune défense immunitaire et ne peuvent non plus se la construire sont décimés (alors que les enfants, correctement nourris, peuvent plus facilement en réchapper). La malnutrition, les concentrations humaines et le climat plus froid et plus humide des mines où l'on envoie les esclaves facilitent la propagation des maladies. Comment ne pas comprendre que ceux qui restent, découragés et considérant qu'il ne pouvait y avoir là qu'une intervention surnaturelle, ne finissent par s'incliner devant les Espagnols, qui, eux, ne sont manifestement pas atteints ? (1) Reconnaissons qu'il n'y a là aucune stratégie délibérée de la part des Espagnols ; ils n'ont en effet aucun intérêt à voir de la sorte disparaître la part la plus active de la main-d'œuvre taïno. Mais le résultat est néanmoins le même : une chute démographique brutale, et la soumission totale des indigènes.

L'introduction des grands animaux domestiques ne procède pas davantage d'une volonté destructrice, mais, telle qu'elle est opérée, concourt pourtant au même résultat.

Dès sa deuxième expédition en 1493, Colomb embarque, dans une flotte de dix-sept bâtiments, "toutes sortes d'outils, de graines, légumes et animaux de toutes espèces de l'Ancien Monde".

L'objectif de Colomb est d'abord alimentaire : il faut produire sur place ce qui reviendrait trop cher à faire venir d'Espagne pour nourrir un corps expéditionnaire. Mais il faut aussi pouvoir disposer de cuir, et surtout de chevaux pour l'armée. Quand on sait les difficultés que connaissent les Espagnols pour faire

(1) Sauf par la syphilis, alors inconnue en Europe, et que les soldats ne manquèrent pas d'attraper. Les Indiens, qui la connaissaient bien, disposaient en revanche de plantes médicinales, qui, dit-on, soulageaient les douleurs si elles ne la guérissaient (Roumain, 1942).



L'importation du cheval par les Espagnols visait à faire d'Hispanola une base d'approvisionnement pour leurs conquêtes sud-américaines.

traverser l'Atlantique à des chevaux vivants (il faut compter 50% de mortalité), on comprend qu'ils cherchent à en organiser l'élevage sur place. De fait, ce sera avec des chevaux de Saint-Domingue que Cortès bousculera l'empire aztèque vingt ans plus tard.

On amène donc des céréales, des légumes, des chevaux, des boeufs et des cochons.

Il faut vite déchanter en ce qui concerne les céréales européennes et les légumes, qui ne trouvent pas, au moins dans les plaines (et les Espagnols ne montent pas loin dans les mornes...), les conditions de température nécessaires à leur floraison. Les conquistadores doivent se résoudre à manger de la cassave, des haricots et du maïs, ce qu'apparemment ils font sans problème.

Les animaux, en revanche, une fois le stress du voyage dominé, s'acclimatent remarquablement. Il faut dire que les Espagnols leur accordent une grande attention, puisqu'il n'y a, dans l'agriculture arawak, aucun produit équivalent.

Cette acclimatation opérée, se pose le problème du modèle d'élevage qui va permettre la multiplication de ces animaux. Les Espagnols ont mieux à faire qu'à élever des boeufs, des cochons et des poules ; il n'est pas non plus possible de confier ces élevages aux Taïnos, qui ne les connaissent pas. On choisit donc la solution la plus simple à court terme : on les lâche "dans la savane". La multiplication de ces animaux est remarquablement rapide. Trente ans plus tard, nous dit-on, Saint-Domingue (1) est "remplie de taureaux sauvages et de cochons marrons".

Mais cette multiplication s'opère aux dépens des cultures. Car en fait de savane, il s'agit de laisser les animaux en liberté dans tout l'espace extérieur aux bourgades : celui traditionnellement réservé à la défriche-brûlis, à l'intérieur des plaines et sur les piedmonts ; mais aussi celui, plus proche des habitations, des jardins.

Or, jamais les parcelles cultivées par les Arawaks n'ont eu à être protégées contre des animaux divagants ; la haie, la clôture ou l'embocagement étaient inconnus des Taïnos.

Le maïs, les haricots, l'arachide, les patates douces sont ravagés. Les Indiens ne meurent pas seulement de la cruauté des Espagnols et des maladies. Ils meurent d'abord de faim.

De toutes les cultures, le manioc reste le mieux préservé de ces dégâts : les animaux se détournent d'eux-mêmes de ses feuilles amères. La place relative du manioc par rapport aux autres cultures s'en trouve alors renforcée (2). Or, ce tubercule est, de tous les féculents, le plus pauvre en protéines. Déjà affectée sur le plan quantitatif, la production alimentaire des Taïnos se trouva de plus désormais gravement déséquilibrée.

(1) Selon le nom qu'on commence alors à donner à la colonie, car la plupart des activités tournent désormais autour de la capitale, devenue un relais pour la colonisation du Mexique et du Pérou.

(2) On peut expliquer ainsi que les chroniqueurs espagnols du début du XVI^e siècle, au premier rang desquels Bartholomé de Las Casas, aient certainement eu tendance à surévaluer l'importance relative du manioc dans les systèmes de production traditionnels taïno, aux dépens notamment du maïs (lequel, nous l'avons vu, dominait dans les parcelles de défriche-brûlis)



Le bœuf en liberté : la formule la moins coûteuse d'élevage ... à condition que les cultures soient protégées

La forte réduction des activités de pêche, due au départ des hommes pour les mines, ne fait que renforcer ce processus.

2 - La fugace mise en place d'une économie de pillage de l'or

L'économie d'Hispañola est alors totalement fondée sur le pillage de l'or. L'or des bijoux, d'abord, puis celui qu'on peut récupérer en organisant le travail forcé des Indiens.

La population indienne décline rapidement : il ne reste que 60 000 survivants en 1507, 22 000 en 1514, 4 000 en 1519 et 500 en 1535 ! Déjà en 1507, cette main-d'œuvre ne suffit plus pour l'exploitation des mines, qui, sous le gouvernorat de Ovando fournit à l'Espagne de grandes quantités d'or.

La traite des Africains commence en 1517, après une tentative avortée d'aller chercher des esclaves caraïbes dans les Petites Antilles, et l'envoi de quelques nègres d'Espagne aux mines en 1508. Cette décision du Roi d'Espagne, principalement motivée par le besoin de main-d'œuvre, permet également de répondre aux critiques des religieux dominicains, qui, Bartholomé de Las Casas en tête, s'élèvent contre l'esclavage des Indiens (1). Mais cette traite pour les mines reste très limitée : l'or se fait plus rare, et surtout l'intérêt des Espagnols se déplace vers l'ouest : Cuba est conquis en 1508, le Mexique en 1515 et le Pérou en 1531. Là, les Espagnols trouvent de l'or et des métaux précieux accumulés et beaucoup plus faciles à accaparer que celui des mines d'Hispañola.

Produit d'une stratégie coloniale à courte vue, l'économie de ponction mise en place pour s'appropriier l'or d'Hispañola ne dure donc pas plus de vingt-cinq ans.

L'Espagne de Charles Quint, trop occupée en Europe par ses

(1) Il est cependant calomnieux, bien que courant, de faire porter à Bartholomé de Las Casas l'initiative de la traite des Noirs pour soulager les Indiens qu'il défendait.

nouvelles conquêtes ne fait guère de tentatives pour mettre en valeur les autres ressources de l'île, à commencer par son agriculture. Il n'y a en particulier aucune velléité de défendre ou d'organiser la production vivrière en s'appuyant sur les Arawaks. Pourtant, des caciques, tel Guarionex n'ont pas manqué d'avancer de telles suggestions, faisant ressortir l'intérêt que pouvait représenter pour la Couronne une base arrière agricole approvisionnant à coût réduit les expéditions du Mexique et du Pérou. Ces arguments, pourtant relayés par Bartholomé de Las Casas, ne sont pas entendus par les Espagnols.

Signalons néanmoins l'introduction, en 1516, de la banane à partir des îles Canaries, par Thomas Belanga ; plus tard, la banane plantain deviendra une composante très importante de l'alimentation des esclaves de la colonie de Saint-Domingue. Mais, pour cette période, son extension reste extrêmement limitée. Tout au plus participa-t-elle à nourrir la main-d'œuvre des quelques plantations de canne à sucre qui commencent à apparaître autour de Santo-Domingo. Le sucre, en effet, devient une denrée exotique de plus en plus demandée en Europe.

3 - Sucre et peaux : une ébauche de colonisation agricole dans l'Est de l'île

Portée par une consommation en pleine expansion, la compétition pour la domination du marché sucrier allait être vive entre les deux puissances coloniales d'Europe du sud. L'Espagne, préoccupée d'utiliser sa colonie la plus proche comme tête-de-pont pour gagner le continent, va, au XVI^e siècle laisser passer l'occasion de faire d'Hispañola un espace sucrier important. Les Portugais, au Brésil, s'engagent au contraire dans une mise en valeur agricole qui va asseoir leur présence pour plusieurs siècles et permettre un vigoureux commerce avec la métropole.

Lorsque au XVIII^e siècle, l'Espagne voudra reprendre l'initiative, elle se heurtera alors aux puissances d'Europe du Nord qui se sont introduites entre temps dans le jeu régional : l'Angleterre à la Jamaïque et la France dans la partie ouest d'Hispañola.

La canne à sucre a été introduite très tôt à Saint-Domingue, en 1502, depuis les îles Canaries. Mais il faut attendre que l'exploitation de l'or rencontre ses premières difficultés pour que la culture et la transformation de la canne à sucre soient sérieusement envisagées. A partir de 1513, l'administration espagnole commence à modifier les attributions foncières qu'elle octroie afin de favoriser l'émergence de grandes exploitations. Ainsi les nouveaux droits fonciers sont-ils attribués

directement par le souverain, et se trouvent confirmés par au moins quatre ans de présence physique du propriétaire sur sa concession. Ces mesures contribuent à concentrer le foncier entre les mains de la noblesse espagnole émigrée, celle qui peut se faire entendre du Roi, et qui dispose par ailleurs de capitaux importants. Or, pour mettre en exploitation ces plantations en canne-à-sucre, il faut, outre les terres, d'importants capitaux pour construire les moulins, faire venir d'Espagne des artisans qualifiés, et acheter les esclaves nègres récemment retirés des mines ou nouvellement arrivés d'Afrique. Ces mesures d'attribution foncière vont donc permettre une concentration de la terre, du capital et du travail entre les mêmes mains.

En 1515, un médecin espagnol, Gonzalo de Vedosa, construit, à partir de modèles provenant toujours des Canaries, le premier moulin à canne de l'île d'Hispañola. Il s'agit d'un modèle à traction animale, qui va être reproduit en plusieurs exemplaires ; cependant très vite, ce sont les moulins hydrauliques, moins chers d'utilisation, qui s'imposent, même si l'investissement requis est beaucoup plus élevé (il faut souvent amener l'eau par des aqueducs jusqu'à l'emplacement du moulin) : il y en aura jusqu'à 30 en 1565.

La production augmente alors lentement, mais régulièrement : de 110 tonnes en 1520, on passe à 440 tonnes en 1540, puis à 880 tonnes en 1570.

La traite de main-d'œuvre africaine reprend, mais demeure très réduite. En 1550, Bartholomé de Las Casas estime qu'on a déjà fait venir 30 000 esclaves d'Afrique, ce qui n'est jamais que ce que feront venir *annuellement* les colons français de Saint-Domingue deux siècles plus tard...

Parallèlement, les plantations demeurent donc modestes : au sommet de leur production, en 1570, elles ne représentent pas la moitié de ce qui est installé sur la petite île de Madère!

Toujours soucieux de leur stratégie de "tête-de-pont", les Espagnols concentrent tout le commerce dans le port de Santo-Domingo. La culture de canne à sucre se trouva alors limitée aux alentours de cette ville. Elle tombe en revanche dans l'oubli dans toute la partie haïtienne de l'île, où on ne la redécouvrira qu'à partir de 1680 lors de sa réintroduction à Léogane par le Français Deslandes.

Sur la ville de Santo-Domingo et ses environs se concentre ainsi rapidement toute l'activité économique de l'île.

A l'extérieur de la ceinture canne à sucre de Santo-Domingo commence le domaine de l'élevage extensif. Peut-on d'ailleurs parler d'élevage ? Les animaux lâchés dans l'arrière-pays à la fin du siècle précédent se sont multipliés, mais vivent totalement en liberté, nullement identifiés par de quelconques propriétaires.



La canne à sucre est introduite en 1502

En 1589, le Père d'Acosta écrit : "Le bétail vit en liberté dans la jungle, où, vu l'inclémence du climat, l'épaisseur du maquis et la quantité innombrable des bêtes, on ne marque même pas celles-ci de sorte qu'elles n'ont d'autre véritable propriétaire que celui qui, les ayant poursuivies, les tue en premier, comme à la chasse (...). C'est ainsi que les bovidés se sont multipliés sur l'île d'Hispañola comme sur les îles avoisinantes où on les trouve par milliers, allant sans maître par monts et par vaux. On utilise ce bétail pour ses peaux. Noirs et Blancs partent à cheval à travers le pays avec leurs coupe-jarrets, poursuivant vaches et taureaux ; et si une bête blessée par eux succombe, elle leur appartient. Ils la dépècent alors, emportant seulement le cuir, abandonnant la viande sur place, sans que personne n'en ait l'usage ni n'en veuille, car il y en a en surabondance.(...) Ces peaux qu'on exporte en Espagne sont une des meilleures ressources de l'île et de la Nouvelle-Espagne" (1).

D'une certaine façon, les habitants de Saint-Domingue retournent ainsi à la chasse-cueillette : ils préfèrent rapidement se livrer à la piraterie et à la chasse des bovins et des chevaux redevenus sauvages dans la forêt plutôt que de poursuivre une agriculture décadente.

Tout ceci n'empêche pas la population de décliner. En 1545, il n'y a plus que 11 000 habitants recensés sur Hispañola par la

(1) cité par A. M. d'Ans, 1987.

couronne d'Espagne : quelques dizaines d'Indiens, des Espagnols, et des esclaves africains. Commence surtout à apparaître, pendant qu'Hispañola tombe dans la misère, une nouvelle race de sang-mêlés qui s'affranchissent au fur et à mesure que s'écroule le système colonial. Car l'exploitation de la canne à sucre comme celle du bétail redevenu sauvage ne vont représenter qu'un sursaut de l'entreprise espagnole.

A partir de 1570, la canne à sucres'effondre à Saint-Domingue. Les plantations se sont en effet vigoureusement développées au Brésil où les Portugais jouent à fond la carte de la colonisation agricole. Le sucre brésilien bénéficie de nombreux avantages comparatifs : le régime des vents met Recife à 30-40 jours de Lisbonne, aussi bien pour l'aller que pour le retour, alors qu'il faut 50 jours pour aller, mais 100 jours pour revenir entre Santo-Domingo et Cadix ; la proximité des côtes d'Afrique abaisse aussi les coûts de la main-d'œuvre ; enfin, l'ampleur même de la production brésilienne conduit à des économies d'échelle significatives, notamment en ce qui concerne la transformation et le transport pour une production somme toute relativement industrialisée. En 1580, les exportations de Santo-Domingo ne sont déjà plus que d'une centaine de tonnes. Lorsque, la même année, les couronnes d'Espagne et du Portugal se trouvent réunies pour 60 ans, ce qui reste de la production coloniale espagnole à Saint-Domingue périlite définitivement.

Quant à l'exploitation du bétail, elle connaît une désaffection parallèle, mais pour des raisons différentes : l'incapacité de l'administration espagnole à contrôler la contrebande qui se développe loin de Santo-Domingo, mais à partir du même bétail, sur les côtes Nord et Ouest de l'île. Rien ne peut empêcher les navires d'Europe du Nord de venir commercer avec les boucaniers français et anglais qui s'installent dans ce qui deviendra plus tard Haïti.

Après 1580, les Indiens massacrés, Hispañola dépeuplée rentre en léthargie pendant presque cent ans. Santo-Domingo n'est plus qu'une ville-forteresse recroquevillée dans un désert économique, et lorsque l'Anglais Drake se présente devant le port en 1685, il n'a guère de difficultés à défaire les Espagnols.

Ce quasi-abandon va durer jusqu'à ce que, dans le deuxième tiers du XVII^e siècle, d'autres transplantations humaines ne viennent une nouvelle fois bouleverser la situation. La colonisation espagnole cède subrepticement la place à la colonisation française. Mais l'Histoire entraînant la géographie, c'est cette fois dans le nord et l'ouest de l'île que se construit l'économie.

B - De la boucane au tabac : L'île de la Tortue, laboratoire de la colonisation française

1 - La boucane : une renaissance de la chasse-cueillette

Dès la fin du XVI^e siècle, les puissances d'Europe du Nord, notamment la France et l'Angleterre, jalouses d'avoir été écartées du partage colonial de l'Amérique entre Espagne et Portugal, encouragent le développement de la flibuste. Certes, il ne s'agit pas encore de la grande flibuste, celle qui, cent ans plus tard, allait voir s'affronter directement les grandes puissances maritimes. En 1590, ni la France, ni l'Angleterre n'ont en effet sur terre de port permanent en mesure de soutenir, de réparer et d'approvisionner une véritable flotte de guerre. Il s'agit plutôt de miner et de grignoter la richesse espagnole en s'attaquant à ses bases économiques. Et comme on ne peut pas prendre directement pied sur des territoires qu'une décision papale a hâtivement attribué aux Ibériques, et en exploiter les mines, la seule solution est de s'en prendre au commerce et au transport. Contourner l'exclusif colonial décrété par le roi d'Espagne (1) en développant la contrebande, et en attaquant à l'occasion un galion espagnol sur la route du retour pour s'emparer de sa cargaison, telle est donc la mission de la petite flibuste. Celle-ci se développe d'abord dans les Petites Antilles, là où les Espagnols ne sont pas sérieusement implantés. Cent ans plus tôt, au moment de la Découverte, ils se sont en effet détournés de cette région devant la résistance des farouches Indiens Caraïbes. Les flibustiers savent au contraire obtenir la collaboration de ces derniers en organisant avec eux des échanges ; ils fournissent de l'alcool, des armes, et divers produits manufacturés, en échange de vivres frais ou de viandes séchées.

A partir de 1620, ces activités se multipliant, les flibustiers français et anglais sont amenés à prendre leurs premières possessions territoriales, notamment à Saint-Christophe. Ils gagnent en hardiesse, allant jusqu'à narguer les Espagnols en développant le commerce *interlope* sur les côtes des Grandes Antilles. Chassés en 1630 de Saint-Christophe par F. de Tolède, une bande de huguenots français s'installe même dans l'île de La Tortue, juste en face des côtes septentrionales d'Hispañola. Ils trouvent là des partenaires pour développer leur commerce. Contrebandiers espagnols, ruinés par l'écroulement de Santo Domingo, sang-mêlés et surtout, de plus en plus nombreux, d'anciens flibustiers débarqués et installés sur la terre ferme, leur proposent les mêmes produits, mais en beaucoup plus grande quantité que les Caraïbes des Petites Antilles. Ces *boucaniers* ainsi nommés parce qu'ils font sécher la viande des

(1) Qui oblige les sujets de la Couronne d'Espagne à ne commercer qu'avec leurs compatriotes.

animaux qu'ils ont tués sur un grill ou "boucan" (1) mènent une existence nomade, essentiellement consacrée à la chasse d'animaux sauvages. Contrairement aux Espagnols de Santo-Domingo qui, nous l'avons vu, chassaient les bovins à cheval et au coupe-jarret, afin de ne pas abîmer les peaux, les boucaniers de la Tortue chassent au fusil. Ils n'ont d'ailleurs aucun souci du maintien du troupeau sur lequel ils effectuent leurs captures :

"Quand ils en ont tué un qui est un peu maigre, ils le laissent là, en vont chercher un autre et continuent de cette sorte jusqu'à ce qu'ils aient fait leur charge : en sorte qu'ils tuent cent sangliers en un jour et qu'ils n'en rapportent que dix ou douze" (Exmelin, 1678).

A partir des bovins abattus, les boucaniers préparent des cuirs verts, que les flibustiers acceptent sans restriction. Les porcs fournissent en revanche de la viande, qui est séchée sur place, et du saindoux. Le tout est échangé.

Les esclaves restent l'exception dans cette société. L'esclave est économiquement efficace, l'exemple sucrier le démontrera, lorsqu'on peut investir sur lui pour la vie (n'oublions pas qu'il est cher) pour des taches parcellisées. Or, ce dont les boucaniers ont besoin, c'est au contraire d'une main-d'œuvre mobile, souple, bon marché et susceptible de s'adapter aux multiples tâches que demande l'activité de chasse et de transformation.

Ce sont les engagés qui présentent ces caractères et dont l'appoint de force de travail vient renforcer l'économie de la boucane, puis amorce la colonisation agricole pionnière. Qui sont-ils exactement ? Avant tout des paysans éliminés du jeu agraire, qui, dans l'Ouest français, du Poitou à la Normandie en passant par la Bretagne, conduit à des concentrations foncières. Mais aussi des protestants chassés par l'Edit de Nantes (il s'agit souvent d'une main-d'œuvre de qualité : des charpentiers, des forgerons... mais également des médecins).

Contre l'engagement de servir leurs maîtres en Amérique pendant 3 ans sans autre rémunération que leur entretien, ils obtiennent un voyage aller gratuit vers les îles. Là, devenus valets, ils doivent se conformer à ce que leur maître exige d'eux et, en ce sens, la condition d'engagé est bien proche de celle d'esclave. Elle est parfois pire, tant les maîtres ont intérêt à préserver leurs esclaves, qui leur sont attachés à vie, bien davantage que leurs engagés, qui les quitteront au bout de trois ans. Il existe d'ailleurs un véritable marché des engagés, où ceux-ci sont vendus de maître à maître, en général, moins cher que les esclaves.

Au terme de leur contrat, les engagés reçoivent, d'après Exmelin, lui-même ancien engagé, "un fusil, deux livres de poudre, six livres de plomb, deux chemises, deux caleçons et un

(1) "Boucan" serait un nom caraïbe emprunté aux indiens de Saint-Christophe

bonnet" (Exmelin, 1678).

Cette dotation est bien sûr tout à fait insuffisante pour payer un billet de retour vers l'Europe, et d'ailleurs, aucun engagé ne travaille dur pendant trois ans pour rentrer ensuite en Europe retomber dans les mêmes difficultés qui les ont fait partir vers l'Amérique. Aussi poursuit Exmelin : "ils deviennent leurs camarades (de leurs anciens maîtres) et vont chasser avec eux. Ils envoient leurs cuirs en France. Quelquefois, ils y vont eux-mêmes et ramènent de là des valets qu'ils n'épargnent non plus qu'on les a épargnés".

L'existence extraordinairement fruste et dure de ces hommes est rentrée dans la légende. Elle atteste d'un retour à une économie de chasse cueillette, où il est vrai, la piraterie doit jouer un grand rôle, pendant plusieurs décennies, jusqu'à ce que les boucaniers, petit à petit, se sédentarisent et deviennent des "défricheurs", surtout après 1670.

Peu à peu, une différenciation se fait parmi les pirates et aventuriers français et anglais débarqués ensemble à La Tortue en 1630 : d'un côté les flibustiers, se livrant à la piraterie et combattant les Espagnols qui cherchent à les éliminer, et les boucaniers qui, de La Tortue, pénètrent plus profondément dans les terres d'Hispañola.

L'île est alors un territoire presque désert, peu à peu rendu à la nature. Pendant plusieurs années, les boucaniers ne possèdent aucune organisation politique jusqu'à ce que, sentant la nécessité d'être sous la protection d'une grande puissance, ils accueillent Levasseur en 1640, représentant de la France. Celle-ci s'intéresse petit à petit à ces comptoirs où vivent essentiellement des Français. Après 1640, d'autres Français viennent de Saint-Vincent renforcer la communauté française à La Tortue, alors que les flibustiers anglais se retirent vers la Jamaïque. Jusqu'en 1664, la France émet des décrets qui instaurent un monopole de l'approvisionnement des navires français. Puis Louis XIV envoie des gouverneurs pour organiser ces groupes établis dans la partie occidentale d'Hispañola. Parmi eux, d'Ogeron établit quelque discipline, fait importer des femmes blanches d'Europe, vendues aux boucaniers, encourage l'agriculture et sédentarise peu à peu cette population, d'abord sur la Tortue, puis autour du Cap Français (aujourd'hui Cap Haïtien), fondé en 1670.

2 - L'ère du tabac : une renaissance de la défriche-brûlis

L'évolution de l'économie de l'île de La Tortue, principale base de la colonisation française entre 1650 et 1690, est décisive puisque elle marque le passage entre une économie de chasse et l'agriculture de type colonial. Le tabac, première culture

d'exportation dans la série tabac-indigo-sucre-café-sisal, joue à La Tortue un rôle essentiel bien qu'éphémère.

En pleine époque de la flibuste, l'île est gouvernée par un représentant du roi qui n'est en fait qu'un chef flibustier dont l'autorité sur les pirates, et surtout la conscience administrative, laissent fort à désirer. Ainsi, Levasseur, gouverneur envoyé par le roi en 1640, est connu pour avoir taxé les cuirs des boucaniers et le trafic maritime pour son compte personnel. C'est sous l'administration de son successeur, le chevalier de Fontenay, qui fortifia l'île, qu'en 1652, un marin, J. de Laon, décrit ainsi La Tortue : En haut de la montagne, "une belle plaine dont la terre est fertile et abondante en tabac, en sucre, en gingembre, en citrons, oranges aigres et douces et autres fruits" (De Laon, 1652) (1).

Les bateaux "font des vivres" à La Tortue, en particulier des provisions de cassave, mais la production n'est pas très importante puisque le bâtiment de De Laon a des difficultés à s'en procurer. Il parle de Saint-Domingue comme d'une île très peu peuplée dont les habitants vivent surtout de la chasse : "les habitants ne vivent que des chairs qu'ils prennent et font aussi un grand trafic de cuir". Les boucaniers sont "pour la plupart des gens débauchés qui ne savent pas ce que c'est que d'exercer des actes de religion, qui vivent presque toute l'année dans les bois, mangeant des chairs de boeuf et de pourceaux sans pain et font quantité de cuirs, qu'ils vendent de temps en temps et retournent prendre la vie sauvage (...). C'est une chose admirable que cette île soit presque aussi abondante en toutes sortes d'animaux servant à l'homme que la mer l'est en poissons".

C'est le gouverneur d'Ogeron (1664-1676) qui organise le passage d'une économie de chasse-cueillette à une économie sédentaire, en exigeant que les habitants élèvent et nourrissent des boeufs, porcs, moutons, poules d'Inde et poules communes. D'Ogeron tente même d'acclimater le cacaoyer. La sédentarisation est difficile, mais, avec l'aide d'une émigration féminine (dont on dit qu'une partie adopta la vie des boucaniers, chassant les taureaux sauvages). Les boucaniers commencent peu à peu à s'installer à partir de 1670.

Dès cette époque, les navires de cuir ne viennent plus charger des cargaisons très dispersées. Ils s'approvisionnent directement dans des grandes hattes, savanes closes aménagées en pacage pour plusieurs milliers de bêtes : si l'on n'est pas encore à l'élevage, ce n'est déjà plus une économie de chasse.

Cette installation se fait à la faveur du développement de la culture du tabac, ainsi que, dans une moindre mesure, celui du roucou et de l'indigo.

En 1674, un tournant semble pris, puisque les cuirs "intéressent

(1) Debien, commentant ce texte, doute cependant de la présence de sucre à La Tortue à cette époque.

moins le commerce que le tabac". Pour les boucaniers, ou les engagés libérés de leurs trois années de service, le tabac est une culture facile qui ne demande quasiment pas de capital.

A l'image des Arawaks à l'arrière de leurs jardins intensifs, mais cette fois pour une production marchande et non plus pour des vivres, les boucaniers sédentarisés retrouvent les techniques de la défriche-brûlis. En pleine saison sèche, ils réalisent un abattis grossier, laissant sur pied les arbres les plus difficiles à abattre, mais dégagant la strate intermédiaire. Peu avant la reprise des pluies, ils mettent le feu à l'abattis, et c'est le brûlis qui libère le terrain, tout en le fertilisant par les cendres ; les plants de tabac sont ensuite repiqués directement entre les troncs calcinés, qu'on ne prend même pas le soin de dégager complètement puisque l'espace ne manque pas. Ce qui manque, ce sont au contraire les bras, malgré les engagés qui arrivent chaque année plus nombreux (à l'issue de leur contrat, ceux-ci ne sont d'ailleurs plus dotés en poudre et en armes, mais de trois



Le tabac est aujourd'hui cultivé au sein d'associations très intensives en travail. Ce n'était pas le cas à la fin du XVI^e siècle, où il était cultivé derrière la défriche forestière

cents livres de tabac, ce qui confirme bien le glissement du centre de gravité économique de la chasse à l'agriculture). Or, pour ce qui est du travail, ce système de culture en demande bien peu : après la plantation, il n'y a guère qu'à retourner à la boucane et qu'à attendre la récolte. La quantité de travail à fournir concerne donc essentiellement l'abattis et - notons le particulièrement car c'est une différence importante avec les systèmes de défriche-brûlis extensifs - la mise en place et l'entretien de la pépinière.

Il faut y ajouter, il est vrai, toutes les opérations de transformations post-récolte : le séchage, l'étirage, le tressage et le conditionnement en rouleaux pour la vente. Mais au total, ce premier système de culture s'intègre bien aux activités de chasse-cueillette de la boucane. Et tant que l'accès au foncier est libre et gratuit, il offre l'occasion de beaucoup plus gros profits. De fait, c'est la capacité physique à réaliser de nombreux abattis qui, au début tout au moins, limite les mises en culture.

Profitant de l'espace dégagé, en complément avec le tabac ou en culture-relais de deuxième année, les boucaniers plantent les vivres dont ils ont besoin pour eux-mêmes et pour approvisionner les flibustiers : il s'agit en gros des mêmes espèces que celles de l'agriculture indienne : le maïs et le manioc dominant, mais les patates douces, le haricot et l'arachide sont fréquents. Seule véritable innovation, mais elle est de taille : le bananier qui s'est introduit dans ces systèmes. Planté après la récolte du tabac, il valorise l'espace défriché et les restes de fertilité alors que s'installe une jachère rapidement buissonnante (1).

Quoiqu'il en soit, de 1674 à 1685, le tabac est la principale culture de La Tortue et des parties de Saint-Domingue colonisées par des Français (Léogane, le Cap français, le Cul-de-sac, Port de Paix, Port Margot), pour lesquelles La Tortue, fortifiée sert de point d'appui et de protection. Le tabac sert de monnaie d'échange et permet à quelques pionniers de bâtir très rapidement une fortune. En 1674, la production de Saint-Domingue atteint en poids près de 2,5 millions de livres, quantité certes modeste face aux 16 millions de livres du Maryland et de Virginie, mais qui représente cependant une véritable poussée pionnière (Pluchon, 1982). Elle est cependant très éphémère.

Dès 1685, le tabac va connaître un déclin rapide. On peut invoquer la concurrence du tabac de Virginie, la mauvaise qualité de celui produit par les anciens flibustiers et boucaniers, ou encore la raréfaction de l'espace défrichable dont ces systèmes étaient de gros consommateurs, mais l'explication principale se trouve dans les décrets de Louis XIV de 1674. Le roi accorde le monopole du commerce avec les Antilles à la Compagnie des

(1) Le port du bananier le rend beaucoup moins sensible que le maïs ou les petites légumineuses à la compétition de la végétation naturelle qui se réinstalle. En fonction de la fertilité, il ne peut donner qu'une seule récolte, ou au contraire, continuer à produire par ses rejets. C'est donc une plante parfaitement adaptée à la deuxième année de culture de l'abattis.

Indes, d'où l'interdiction de vendre aux Hollandais, principaux clients pour les planteurs. Mais surtout, le monopole de la culture du tabac, comme celui d'autres cultures, est abandonné aux fermiers généraux, en France. Conséquence de l'instauration de ces fermes, la France n'importe plus que très peu de tabac, et à des prix fixés par les fermiers généraux. A La Tortue, c'est la catastrophe. Louis XIV demande d'arrêter la flibusterie, qui nuit au commerce, et de se mettre à la culture. Mais "il ruine celle du tabac, la seule que connaissent les habitants". Ducasse, Gouverneur de La Tortue, qui attribue aux mesures prises par Louis XIV contre la commercialisation du tabac la "mort de La Tortue" écrit en 1699 : "la culture du tabac formait autrefois le premier établissement des nouveaux colons. Cette culture était facile ; marchandise de valeur, le tabac était le premier échelon d'où l'on montait à d'autres cultures. Aujourd'hui que ce moyen n'existe plus, il faut être riche pour faire des sucreries. Il faut même avoir des fonds pour faire de l'indigo. D'ailleurs, où trouver des sujets ?" (Funck-Bretano, 1979).

La Tortue se dépeuple et nombre de boucaniers-planteurs retournent à la flibuste qui, jusqu'à la paix d'Utrecht en 1713, connaîtra ses plus belles heures de gloire.

A Saint-Domingue, la colonie française se tourne vers l'indigo, car les planteurs, en particulier Ducasse, ce gouverneur de La Tortue qui lui possède des capitaux de son fructueux passé de flibustier et va à Léogane fonder ce qui sera l'habitation Guilbaud du Fort (voir encadré). Mais la culture de l'indigo est plus lourde que celle du tabac. Elle demande des mules, de l'irrigation, des sarclages, donc de la main-d'œuvre attachée. Tous les planteurs n'y ont pas accès.

Le tabac, culture précolombienne, et première denrée agricole d'exportation a ainsi, en se substituant aux cuirs des bovins sauvages, marqué la transformation des boucaniers en "défricheurs", et a servi d'activité de repli aux flibustiers abandonnant la piraterie, au temps où Saint-Domingue était surtout La Tortue et quelques établissements sur la Grande Terre. La fin du tabac marque la fin de La Tortue, et il faut des apports nouveaux d'hommes, de capitaux, pour que, autour de l'indigo et du sucre, Saint-Domingue prenne un nouveau souffle.

En 1697, le traité de Ryswick, par lequel la France reçoit la partie occidentale de l'île d'Hispañola, donne à Saint-Domingue les conditions de stabilité politique qui vont permettre cette expansion.

**LA PRODUCTION SUCRIERE AU TEMPS DE LA COLONIE,
A TRAVERS L'HISTOIRE DE LA PLANTATION GALBAUD DU FORT (1690-1802) (1)**

L'habitation du Fort ne se classe pas parmi les très grandes ni parmi les plus fertiles de la colonie : elle représente un type moyen, très répandu. Son exploitation n'a sans doute rien de très particulier, mais son développement, dirigé par les propriétaires et par des gérants, montre les traits essentiels de l'agriculture coloniale du XVIII^e siècle, fondée sur un investissement considérable, l'emploi d'une main-d'œuvre nombreuse, soigneusement hiérarchisée et encadrée et sur l'organisation de la production en grand d'une denrée d'exportation.

Le site et les origines : Léogane

Ce sont les Espagnols qui fondèrent la ville de Léogane, où dès 1660, de nombreux boucaniers s'installent, défendant cette vaste plaine, propice au tabac, au roucou et à l'indigo, contre le retour des premiers colons. Dès 1680, des centaines de petites concessions existent. Le premier acte d'appropriation est d'éclaircir la forêt, de laisser sécher les branchages, et d'y pratiquer un savant brûlis : il faut toujours être maître du feu, prendre soin de consumer les racines, mais éviter de brûler profondément l'humus.

Sur la concession, le colon laisse les plus gros arbres, fouille des fosses à manioc, pique des bananiers et du tabac, sème hâtivement maïs et pois en protégeant le carré des cochons sauvages. L'arbre reste longtemps protecteur des plantes : mil, manioc, tabac, igname représentent des cultures semi-forestières intercalaires, installées d'une façon plus ou moins précaire. La culture du tabac et la viande boucanée des porcs chassés fournissent les produits d'échange vendus sur la côte voisine. Lorsque, après deux, trois ou quatre récoltes, le carré est devenu moins productif, il est abandonné. Jusqu'à la fin du XVII^e, la culture sur les habitations de Saint-Domingue reste ainsi semi-nomade.

Après 1680, on fait rapidement fortune grâce au tabac, principale culture de la région, et les trois quarts des colons partis avant 1700 de la Rochelle pour Saint-Domingue arrivent à Léogane. Le monopole accordé en France aux Fermiers Généraux et la concurrence du Maryland et de la Virginie ruinent rapidement la culture du tabac. Cependant, à la différence de l'île de la Tortue où les boucaniers qui manquent de capitaux pour se reconverter préfèrent émigrer, à Léogane, on évolue vers une autre forme d'exploitation du sol et de la propriété. Nombre de places deviennent indigoteries et les premières grandes sucreries s'organisent. Zones d'élevage et zones de culture se distinguent et se séparent.

Toutes les grandes plantations des dernières années du XVII^e siècle se constituent à partir de la réunion de petites concessions achetées par un nouveau type de colon à des boucaniers, des éleveurs, ou de petits planteurs de tabac. L'habitation du Fort, fondée par Ducasse, ne fait exception que dans la mesure où celui-ci ne venait pas de France, mais était gouverneur de la Tortue, en même temps que célèbre flibustier. Ducasse cultive tout d'abord l'indigo.

Deslandes, premier planteur de canne de la plaine, était lui aussi gouverneur. Ducasse l'imite rapidement. Ils bénéficient de l'arrivée des colons chassés de Saint-Eustache par les Anglais, qui amènent leur expérience de sucriers. Ducasse engage à la Rochelle un maçon pour trois ans, puis, à grand frais, un tailleur de pierre pour la construction, en 1700, d'un moulin à canne et d'une maison.

A la faveur de la guerre maritime, les planteurs vendent du sucre en contrebande. Ce sucre brut est encore de très mauvaise qualité, mais "par leur travail, leur assiduité et leur recherche, les habitants de Saint-Domingue améliorent leur fabrication", et dès 1700, "de la plaine de Léogane, sortent des sucres blancs d'une qualité et d'une beauté où il n'y a plus rien à désirer" (Labat, 1742, in Debién, 1941).

En 1701, l'habitation est déjà très orientée sur le sucre, et le mauvais état des trois cuves à indigo témoigne d'une activité complètement abandonnée. L'indigo est d'un rapport très inégal d'une année à l'autre, et beaucoup "d'indigotiers" délaissent leurs cuves et s'équipent pour la fabrication des sucres. Au dire des marchands, le quartier de Léogane ne donnait plus que des indigos "gros cuivre" et "ardoise" ; les sécheresses prolongées les faisaient périr (Labat, 1742 ; Moreau de Saint-Méry, 1797).

Au début du XVIII^e siècle, dans la plaine de Léogane, les grandes lignes de la distribution du foncier et les limites des plantations sont déjà fixées. Les grands propriétaires que l'on retrouve dans la région à la veille de la révolution : Michel, Piou, Mithon, Merger, de Longpie..., sont déjà installés. Parmi eux, Ducasse, sur l'habitation du Fort, avait, nous dit Labat, "une fortune considérable, et en train de le devenir beaucoup plus".

(1) L'exemple qui suit a été analysé par G. Debién dans son ouvrage: "La sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802)". Nous nous sommes attachés principalement aux aspects agricoles en rapportant au besoin les observations de Debién et celles d'autres auteurs.

Le développement de la grande culture

En 1701, Ducasse, partant pour la Cour, vend l'habitation à Duquesnot, procureur du roi. En 1710, celle-ci est déjà très développée, comme le montre une estimation : plusieurs maisons de maître, un moulin, une sucrerie, des magasins, des poulaillers et colombiers. Cinq chaudières de cuivre rouge permettent la fabrication du sucre brut ; quantité d'ustensiles pour la sucrerie, la guildiverie (1), et également une importante tonnellerie (toutes les importations et exportations se faisaient par fûts) témoignent d'une prospérité et d'une volonté d'expansion. En 1710, l'habitation a, comme esclaves, 58 hommes, 48 négresses, soit, avec les enfants, 141 personnes d'une "valeur" évaluée à 79 000 livres. Au capital foncier et aux installations il convient d'ajouter 10 bœufs, 20 chevaux et 22 moulins représentant 6900 livres. Au total, le capital de l'habitation s'élevait à 158 000 livres, et le revenu annuel est de 28 000 livres. L'investissement dans la production sucrière, demandait donc des capitaux importants, mais ceux-ci rapportaient environ 18 % annuellement, intérêt "fort beau, même aux îles".

En 1720, l'habitation s'étend, par rachat d'habitations voisines. La sucrerie principale, à laquelle est amené le jus de canne, est déplacée au point le plus central de l'habitation, mais les cannes continuent d'être broyées par les moulins particuliers des habitations acquises. Ce phénomène de semi-concentration est significatif, et souligne le caractère industriel rapidement pris à Saint-Domingue par cette culture de la canne qui, de 1710 à 1760, entre la disparition du tabac et de l'indigo et l'apparition en grand du café, fut presque une monoculture.

Un partage d'héritage, en 1735, amène le nouveau propriétaire, Galbaud du Fort, à tout réorganiser afin de suivre l'évolution du mode d'exploitation de la canne dans l'île. Il reconstruit les bâtiments en installant une grande guildiverie, qui demande moins de moyens qu'une grande sucrerie et évite les risques du commerce maritime du sucre. Ses efforts portent également sur le rajeunissement des cannes et l'accroissement du cheptel.

Avant 1750, les cannes, semble-t-il, sont généralement exploitées sans être replantées, jusqu'à ne plus donner. Galbaud organise un assolement, en dotant chaque pièce d'un numéro, ce qui permet de régler la marche des rotations, l'alternance des cannes et des cultures vivrières. Aux vieux champs de canne, on substitue des "carreaux neufs" pris sur la savane. Les chèvres (2), les porcs et les moutons, qui constituent l'une des principales sources de viande sur toutes les habitations, sont désormais élevés par les esclaves, à leur compte. Le gros bétail seul reste aux mains du colon.

L'habitation Galbaud du Fort, rétablie en sucrerie en 1740, recommence à donner de gros revenus. Des défrichements sont prévus dans les mornes, ainsi que deux achats de terres voisines, dont un de terres "propres à faire de l'indigo" (une centaine de carreaux en mornes, sans grande valeur, mais aussi des pièces de canne et d'autres récemment défrichées que Galbaud voulait organiser en grande culture). Tous ces aménagements ne peuvent être réalisés que progressivement. Les dernières surfaces défrichées ayant encore un sol trop lourd pour y planter des cannes, Galbaud y fait installer, en attendant, des vivres divers qui "ameublissent le terrain". Le "grand nombre de mornes et de ravines" exige des travaux de longue patience, en particulier la construction de tout un système de fossés pour l'écoulement ordonné des eaux d'orage.

A cette époque, c'était l'ambition de tous les sucriers que de "s'établir en blanc", c'est-à-dire s'équiper pour la fabrication du sucre "terré" ou sucre blanc, préféré par les capitaines. Par un passage à travers une terre blanche très fine, le sirop était débarrassé de presque toutes ses impuretés, que l'on envoyait à la fermentation dans les guildiveries. Grâce à ses achats, Galbaud espère lui aussi former une "grande sucrerie en blanc".

La période des gérants et des guerres maritimes

Une fois fortune faite, beaucoup de colons retournaient jouir de leurs rentes en France, laissant l'habitation à un gérant. Ce phénomène se répand beaucoup après 1750. Sur l'habitation du Fort, Galbaud, poussé par la lassitude, des opportunités professionnelles en métropole et les menaces de guerre, rentre en France, laissant la direction de l'habitation au gérant Berquin.

En fait, Berquin est à la fois gérant et procureur de Galbaud, alors que les deux fonctions sont d'habitude séparées (le procureur est celui qui, résidant en ville, a procuration du propriétaire pour faire les gros achats et ventes et tenir les comptes). Il reçoit 6 000 livres d'appointement fixe annuel, mais ne bénéficie d'aucun intéressement aux résultats financiers de l'habitation. Comme sur bien d'autres propriétés de la colonie, ce système va se révéler désastreux : il incite en effet les gérants à s'engager dans des investissements

(1) Guildive désigne le tafia, rhum blanc, et ultérieurement, la distillerie qui le produit (ici guildiverie)

(2) Debién (1941), fait référence à des "gazelles"...?

inconsidérés, sur lesquels ils touchent une commission. Bien des gérants emploient aussi des esclaves de leur maître pour leur propre compte, et des plaintes se retrouvent dans presque toutes les correspondances des propriétaires. Berquin n'y fit pas exception. Bien que le commerce colonial soit entravé par la guerre, le nombre de sucreries double à Saint-Domingue, de 350 en 1739, il passe à 538 en 1752. Berquin se lance alors dans d'interminables travaux de 1742 à 1749 : un troisième moulin, un four, une guildiverie, des purgeries et une sucrerie doublent ou remplacent des bâtisses qui n'étaient pas anciennes. En 1755, il achète un peu inconsidérément une habitation voisine et 63 noirs à 2 250 livres par tête. Cet achat va peser lourdement sur l'avenir de la plantation. En 1755, les sucres se vendaient en effet très mal. 300 bâtiments de commerce français furent pris par les corsaires ou croiseurs anglais. Tous les vaisseaux partis du Cap ou de Léogane furent menés à la Jamaïque. La guerre gêne tellement le commerce que le Roi lève temporairement le système de l'exclusif, malgré les protestations des négociants. Mais cela a peu de conséquences car peu de navires neutres (Hollandais) viennent à l'île et, quand il en arrive, seuls les négociants du port, mieux placés en profitent. Berquin ne parvient à livrer que très peu de sucre en 1757 et n'achète que quelques articles, remèdes et goudrons, à un prix exorbitant. Une grande sécheresse en 1756, un froid qui fit mourir beaucoup de nègres, de gros orages ajoutèrent à ces difficultés.

Berquin s'abrite derrière cette situation exceptionnelle pour négliger les cultures et faire travailler l'atelier pour son compte. Lorsque Galbaud du Fort s'en aperçut en 1760, le désastre était imminent. Il s'embarque alors pour Saint-Domingue en 1762.

Son retour au poste de conseiller au Conseil Supérieur de Port-au-Prince lui permet d'essayer de rendre à l'habitation sa richesse, malgré ses pressantes occupations politiques qui l'amènent à défendre les intérêts des colons contre l'autorité ministérielle.

Les procédés mis en œuvre par Galbaud du Fort pour rendre à l'habitation sa richesse sont assez différents de ceux qu'il avait employés de 1735 à 1742. Il cherche moins à agrandir les terrains de culture qu'à les rajeunir, par des travaux mieux suivis. Les sols ne produisent plus aussi abondamment qu'autrefois. Il déplace donc les jardins des nègres sur les vieilles cannes et replante ceux-ci avec des nouvelles. A l'époque où le haut prix des esclaves porte plutôt les colons à limiter les fumures et à s'orienter vers la culture extensive, Galbaud au contraire intensifie. L'emploi systématique des fumures pour compenser la limitation des surfaces plantées impose un nombre élevé d'animaux et l'aménagement d'étables où est pratiqué l'affouragement. La stabulation est pourtant peu répandue puisque sur "presque toutes les plantations, on voyait les bêtes, le jour dans les savanes, la nuit dans un enclos toujours dans la boue jusqu'au jarret". Pour le fourrage vert, des réservoirs et des canalisations furent nécessaires. Dans les plaines, la multiplication du bétail autant que celle des esclaves devint, après 1760, l'élément indispensable et le signe même de progrès économique.

Galbaud du Fort réussit ainsi à restaurer sa plantation. Lorsqu'il mourut en 1767, des investissements importants avaient été faits et il ne restait que 8 000 livres de dettes.

Son successeur à la tête de l'habitation, le gérant Parison fut fidèle à ses instructions et s'attacha moins à l'établissement de "fabriques nouvelles" qu'à la conservation de l'atelier et à la surveillance de son rendement.

Mais 1769 et 1770 sont des années catastrophiques. La sécheresse tarit les sources et l'on a un mal infini à refroidir les serpentins des alambics. Les rendements sont très faibles et un tremblement de terre détruit tous les bâtiments. L'atelier n'est maintenant plus assez fort pour maintenir les revenus d'autrefois. Les bonnes années, les gros bénéfices stimulent les dépenses et engagent, dans les mauvaises années, l'habitation dans un cercle vicieux : faire du sucre pour payer les grosses dettes, acheter plus d'esclaves pour faire plus de sucre, puis faire plus de sucre pour rembourser l'achat des esclaves.

La guerre d'Amérique, en 1778, mais déjà anticipée depuis cinq ans, provoque de nouveau des hausses vertigineuses du fret et des problèmes d'écoulement de la production qui mettent en grand péril l'habitation. Des pièces de cannes sont délaissées par manque de bras. L'habitation se replie sur elle-même : le but est alors d'attendre la paix sans de trop grosses pertes d'hommes. On se consacre alors davantage aux cultures vivrières.

Après la paix en 1783, le renouveau apparaît encore possible. Les cours du sucre sont hauts, et, au début de 1789, la plantation n'a plus que 150 000 livres de dettes, ce qui peut être épongé en quatre ou cinq années moyennes. Le gérant Inginac succède à Parison à la tête de la plantation du Fort.

Le cas de la sucrerie du Fort est assez caractéristique des difficultés que connaissent les habitations sucrières après 1760 : "les revenus s'amenuisent ; les capitaux font défaut pour maintenir l'exploitation à son niveau et poursuivre les améliorations : la richesse est présente, le crédit absent (F. de Neufchateau, 1788). Le régime servile ne répond plus tout à fait aux nécessités de la mise en valeur des vastes domaines de plaine ; d'où les nombreux traités théoriques sur l'aménagement des terroirs sucriers, l'utilisation rationnelle de la main-d'œuvre, l'introduction de la charrue ; la société du sucre enfin, est celle qui montre le plus les symptômes de

la crise d'où va sortir la Révolution", note Moral (Moral, 1961).

Les calamités naturelles aggravent la situation. Il est possible que, dès 1780, les conséquences du déboisement sur l'équilibre de l'écologie du pays se fassent ressentir. J.Cauna cite le gérant de l'habitation Fleurian dans le Cul-de-Sac : "Les pluies sont moins abondantes qu'elles ne l'étaient autrefois". L'établissement de caféières par défrichement est, selon lui déjà, "bien nuisible à la plaine ; plus on découvre le pays et moins il y a de pluie. Mr de Caradeux (1)...) m'a dit qu'il avait connu autrefois beaucoup de petites sources qui tombaient dans le lit de la rivière, lesquels n'étaient plus, ce qui fait que dans les temps des secs, on n'a de l'eau presque que pour entretenir les vivres" (1787) (Cauna, 1983). Les problèmes d'irrigation que posent la sécheresse s'accompagnent souvent de vents forts. Lorsque les pluies arrivent, elles s'abattent le plus souvent avec une telle violence qu'elles deviennent à leur tour un véritable fléau, causant inondations, débordement des rivières, ravageant les cultures et aménagements. Les ouragans causent aussi des dégâts considérables, en 1788 par exemple : "il n'y a pas un maïs ni une banane debout, beaucoup de cases à terre, beaucoup de nègres péris par le froid ou autre accident" rapporte le gérant de l'habitation Fleurian (Cauna, 1983). Il faut également compter avec les insectes, qui font des ravages : le pluchon qui ravage les patates, ainsi que les chenilles (Cauna, 1983), par exemple.

La plantation pendant les troubles politiques et sociaux (1789-1800)

A la sucrerie du Fort, l'année 1789, l'atelier est occupé au creusement des canaux pour l'irrigation. Entre les colons de Léogane, une association s'est organisée pour "la distribution des eaux de la Grande Rivière" : tout domaine qui pouvait bénéficier de l'eau participait aux travaux et aux dépenses. Avec la construction d'un nouveau moulin, d'un parc à canne, de bassins à sirop avec rigoles en plomb, d'un magasin à grains, d'un purgerie, d'un hangar et, ce qui faisait la vanité des grandes habitations, d'un colombier, l'atelier était en partie rajeuni, les bâtiments réédifiés.

Inginac comptait pour 1790 revenir aux meilleures années de l'avant guerre. Mais, dès la fin de janvier, les questions politiques dominent tout. Les ateliers ne bougent pas encore, mais les colons sont divisés par les élections à l'Assemblée Coloniale. Conflits entre colons résidant à Saint-Domingue et ceux résidant en France, opposition quant aux conséquences de la mise en place de l'Assemblée Coloniale (20 mars 1790), et déjà, conflits entre colons et gérants blancs, éclatent et nuisent aux affaires. En août 1791, c'est l'insurrection des gens de couleur dans l'Ouest, autour de Port-au-Prince et de Léogane.

Fin novembre, plusieurs Blancs sont massacrés à proximité de l'habitation. Les colons commencent à fuir, et le nombre de miliciens diminue à Léogane (de 200 à 68). Bientôt, les esclaves marrons descendent des mornes piller les vivres et incendier les cultures. Inginac fuit aux Etats-Unis, laissant procuration à un gérant. Il rentre en 1792, où il retrouve une habitation qui, malgré tout, n'a pas trop souffert. Il envisage de refaire des investissements en nègres et bestiaux, et semble approuver la politique des commissaires français Sonthonax et Polverel qui veulent contraindre les colons à rentrer sur leurs biens. Pour parer à une crise financière ils séquestrent les plantations des colons résidant en France. Mais en février 1793, la guerre avec l'Angleterre éclate, amenant Polverel et Sonthonax à proclamer la liberté des esclaves. En réaction, tous les colons de Léogane, sans distinction de couleur, se soulèvent contre les commissaires et rapidement, adhèrent aux idées des partisans de l'appel aux Anglais. Ceux-ci, avec l'encouragement des colons, débarquent en septembre 1793 dans le Sud, et installent une garnison à Léogane en décembre.

Sous l'occupation anglaise, l'habitation jouit d'un an et demi de tranquillité. Mais en 1794, devant l'attaque de Rigaud, les Anglais évacuent Léogane, et la plantation est séquestrée. La dispersion des travailleurs, l'activité très réduite d'un atelier, fit que, en 1804, la sucrerie du Fort cessait d'exister.

A partir de 1770, à l'apogée pourtant de la production sucrière, l'histoire de la sucrerie du Fort et d'une des plus anciennes habitations de la colonie se résume donc à des éclaircies de prospérité dans une crise endémique, caractéristique de la fragilité de ces exploitations à gros capital. La suppression des débouchés à cause des guerres maritimes, le manque de main-d'œuvre, les risques climatiques sont une menace toujours présente de faillite. Le fait que la plupart des propriétaires vivent en France et laissent leur habitation en gérance en mène également plus d'un à la faillite. Les troubles de la Révolution semblent ainsi ne faire que mettre un terme définitif à un système qui est déjà condamné. L'échec des premières décennies de l'Indépendance à le reconstruire confirme, s'il le fallait, que les conditions qui avaient permis son succès dans la première partie du XVIII^e siècle étaient désormais révolues.

(1) Caradeux était un voisin de Fleurian, natif de l'île, ancien planteur techniquement très compétent.

CHAPITRE II

La colonie française de Saint-Domingue



Vue de la ville de Petit Goave au temps de la possession française - Dessin de Th. Weber, d'après l'atlas de Moreau de Saint Méry

I - L'ETABLISSEMENT DE LA SOCIETE COLONIALE : 1690- 1790

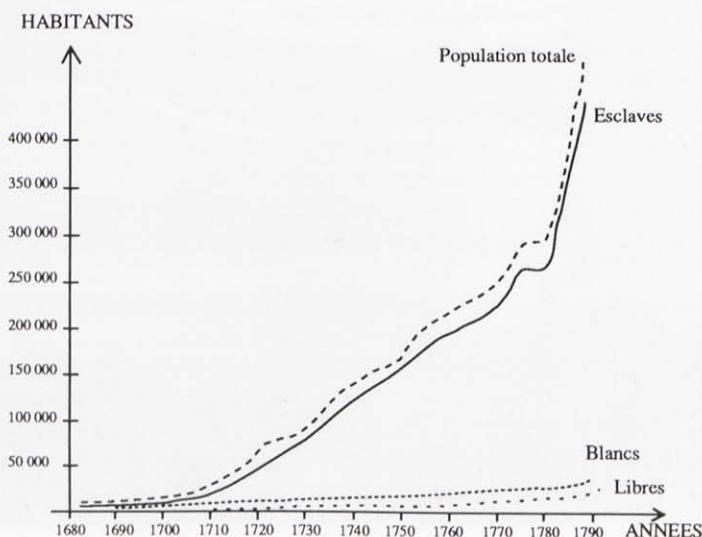
A - La réunion des ingrédients du système colonial

Lors du traité de Ryswick, Saint-Domingue en est encore à réunir les ingrédients qui vont permettre la formation d'un capitalisme colonial.

Tous les facteurs sont déjà en place pour établir une structure économique qui s'achèvera dès les 30 premières années du XVIII^e siècle. Tout d'abord, l'administration s'installe. Dès 1665, la Compagnie des Indes Occidentales, créée par un édit de Louis XIV peut aider au développement d'une économie tournée vers la métropole. Ensuite, les principales cultures pour l'exportation sont connues : l'indigo, le roucou, le coton, mais aussi la canne à sucre, le cacao (1). Le café apparaît en 1726, date où le lieutenant du Roi de Nolivos, propriétaire à Léogane en plante dans son quartier (Madiou, 1847). Il s'étendra rapidement dans la région de Dondon en 1738 après que des Jésuites acclimatent des plants offerts au Roi Louis XIV par l'intendant du jardin des Plantes d'Amsterdam. Ceux-ci avaient d'ailleurs auparavant été plantés en Martinique. Enfin, le facteur décisif qui va permettre la généralisation de la grande culture, c'est l'arrivée massive des esclaves. Ceux-ci, pendant la période coloniale vont être importés systématiquement au rythme annuel de 33 000, ce qui représente, en valeur, la moitié des importations de la colonie !

Les courbes d'évolution de la population de Saint-Domingue au XVIII^e siècle (d'après G. Anglade, 1975).

(1) Introduit dans le nord de Saint-Domingue, le cacao disparaît presque totalement en 1716, mais sera replanté en 1736 dans l'habitation Spechac, quartier de Dammarie où il se développera considérablement.



Jusqu'en 1770, Saint-Domingue reçoit 800 000 esclaves, véritables marchandises du capitalisme mercantile de l'époque.

Saisissant ce considérable marché que constituent les aristocraties européennes pour les produits tropicaux, le capitalisme marchand instaure pour cela les deux piliers du système colonial du XVIII^e siècle, à savoir, la grande plantation, qui repose sur l'exploitation du travail servile, et le système de l'exclusif.

B - Genèse de la plantation coloniale

Nous l'avons vu, la culture du tabac a, au XVII^e siècle, permis une sédentarisation partielle des boucaniers et flibustiers, avant le développement de l'indigo et de la canne à sucre.

La facilité avec laquelle se développent les grandes plantations à la fin du XVII^e siècle est surprenante. De nouveaux colons, devenant les "*habitants*", arrivés avec leurs capitaux, offrent de gros prix aux "petits blancs" pour constituer des *habitations* aux dépens des "hattes" et des places à tabac. Il est vrai qu'avant 1690, le caractère semi-nomade des petits colons plantant sur un brûlis un peu de tabac et quelques vivres montre bien que ces installations étaient superficielles.

Ces habitations se consacrent d'abord à l'indigo, puis rapidement, la canne à sucre prend le relais.

En 1685, la partie française de Saint-Domingue ne possède aucune sucrerie. Mais le démarrage sera très brutal, accompagné d'une extraordinaire flambée du prix de la terre : "on me refuse 2000 écus d'une habitation qui a été achetée 70 écus il y a 18 mois et bien qu'on n'y ait fait aucun travail" écrit Gallifet en 1700 (Frostin, 1975). L'année suivante, la colonie aligne "35 sucreries roulantes (en fonctionnement), 20 autres prêtes à rouler dans 3 mois, et 90 commerces". Après avoir ainsi fait irruption, le "roi-sucre" va, en quelques décennies, établir une domination rejetant les autres productions au rang de cultures secondaires et bouleversant l'allure de la propriété aussi bien que la composition de la population. Avec la formation des grandes "*habitations sucrières*", et l'arrivée massive des esclaves, la diminution du nombre de petits planteurs et des engagés, Saint-Domingue entre dans une phase de mutation profonde. Moreau de Saint Méry donne l'exemple, très caractéristique de la paroisse de Léogane : en 1692, cette paroisse, outre ses petites plantations de tabac, possédait 54 indigoteries et une seule sucrerie, avec une population de 973 blancs et seulement 625 esclaves. En 1713, le tabac a pratiquement disparu, l'indigo se maintient, mais le nombre des sucreries passe à 42, celui des esclaves à 4 959, tandis que les blancs ne sont plus que 480. Enfin, en 1730, les sucreries l'emportent sur toutes les autres industries



Vue du Cap Haïtien prise des hauteurs de Marchegalle - Dessin de Th. Weber, d'après l'atlas de Moreau de Saint Méry

par 59 contre 31 alors que l'on compte 7 646 noirs pour 406 blancs.

La transformation du paysage rural est tout aussi spectaculaire. Avant l'ère de la canne, il s'agissait d'un lâche réseau de défrichements discontinus temporaires, de places où de précaires carrés de cultures vivrières. Indigo et tabac étaient abandonnés au bout de 3 ans pour un autre coin de la concession. En quelques années, de grandes habitations sucrières, permanentes, en propriété, sont installées. Elles sont constituées par des concessions de boucaniers, de hattiers et de planteurs de tabac. Ainsi, la sucrerie de Galliffet, dans la plaine du Cap, est formée par le rassemblement de dix petites "places" achetées pour la somme globale de 14 880 livres. Les rassembleurs de terres sont principalement des personnages haut placés, anciens flibustiers, et riches, tels le Gouverneur Ducasse, à l'aide de capitaux en partie d'origine flibustière. Souvent, par leur situation à la tête de l'administration, ils mettent la main sur les bonnes terres à concéder et sur des esclaves prélevés sur les navires utilisés à débarquer. Frostin résume cette période de genèse de la plantation coloniale du XVIII^e siècle : " Ainsi se mettait en

place une nouvelle économie où le capital était appelé à jouer un rôle croissant au fur et à mesure de la multiplication des sucreries, elles-mêmes de mieux en mieux équipées avec leurs canaux d'adduction d'eau, leurs moulins de broyage des cannes, les grandes chaudières en cuivre pour la cuite du jus, la guildiverie pour la distillation de l'eau-de-vie, les "cabrouets" pour les charrois intérieurs, la tonnellerie pour les expéditions en fûts, la forge pour la réparation du matériel, enfin les ateliers d'esclaves de plus en plus nombreux encadrés par un personnel de plus en plus hiérarchisé. Mais, en regard de cette poussée capitaliste, s'inscrivait une contrepartie singulièrement inquiétante avec la dépossession des petits planteurs, l'étranglement de l'accès à la propriété, et en conséquence, l'accumulation des rancoeurs au sein de tout un groupe, celui des "petits blancs", entendons par là les Blancs sans terre".

C - Le système de l'exclusif

Au début du XVIII^e siècle, les "habitations" sont obtenues par concession de l'administration ou par rassemblement de places à tabac vendus par des boucaniers. Cependant, le financement de leur installation est souvent assuré par des capitalistes métropolitains relayés localement par des maisons de commission. Grâce à ces avances, les colons peuvent entreprendre les travaux et développer leurs plantations, mais sont ainsi très liés aux négociants dont ils dépendent pour l'acheminement de leurs produits vers la métropole. Ces derniers imposent à l'"habitant" non seulement une exclusivité pour commercialiser ses produits mais également l'obligation de leur acheter et à eux seuls les produits d'importation. Pendant les longues périodes d'insécurité maritime dues aux navires anglais qui gênent considérablement le commerce, les débouchés demeurent incertains pour les planteurs, et les frais de transport extraordinairement élevés : les seuls frais d'assurance atteignent parfois 50 % de la valeur des envois.

D'une manière générale, le planteur supporte l'écart des cours et les fluctuations de prix. La sous-évaluation très importante de la monnaie coloniale par rapport à la livre Tournais de France permet aux négociants un échange aux termes encore plus favorables. Le commerce des esclaves, en particulier, est l'objet de plus-values considérables pour les négociants et armateurs puisque l'on évalue le profit d'un navire achevant un voyage triangulaire sans "trop" perdre d'esclaves, entre 300 et 2000 % (Cornevin, 1982). Au même moment, un profit de 20 % par an dans une plantation sucrière est considéré comme excellent.

De plus, et même pour les planteurs qui ne sont pas liés individuellement à un créancier négociant, les relations avec la colonie se situent dans le cadre général du système de "l'exclusif", réglementé strictement par des arrêtés royaux. Pour les faire respecter, la France entretient une administration, des hauts fonctionnaires, un "gouverneur" militaire qui commande 3000 hommes de troupe, et un "intendant" représentant la société civile, dont la fonction principale est de défendre les intérêts économiques de la métropole face aux planteurs.

D'après ce système, aussi appelé "Pacte Colonial", les planteurs sont obligés de vendre leurs produits à la France à des prix fixés au préalable par la métropole, et d'acheter des produits en France aux mêmes conditions. Le commerce avec les autres nations est interdit. Le système offre de nombreux avantages aux négociants métropolitains, eux-mêmes très liés au pouvoir politique et à l'aristocratie. Il leur permet de vendre leurs produits excessivement cher, et d'acheter en revanche à de très bas prix les produits de la colonie. Ainsi, à travers la Compagnie des Indes, ce sont quelques dignitaires du régime qui se sont approprié le monopole du commerce des esclaves. "L'avantage économique, écrit Caprio (1979), était toujours du côté des hommes d'affaires ou propriétaires de navires de Nantes ou de la Rochelle".

Un des objectifs du Pacte Colonial est de protéger les productions métropolitaines. Ainsi les importations de rhum sont-elles interdites, pour ne pas concurrencer les producteurs français d'eau-de-vie. Au début du XVIII^e siècle, les négociants français tentent également d'imposer que le sucre leur soit livré en brut, de façon à ce que le raffinage final, pour faire du sucre blanc, se produise en métropole. Lorsqu'ils dominèrent la technique du raffinage en blanc, les planteurs dominguois ignorent délibérément cette prescription et les autorités doivent renoncer à la faire appliquer.

Le système de l'exclusif, qu'on a largement accusé des malheurs ultérieurs de la colonie présente quand même l'avantage de protéger les produits de Saint-Domingue sur le marché de la métropole. Cette protection joue son rôle pour l'indigo, face à la production qui ramènent les Anglais des Indes Orientales et surtout le coton, dont la culture se développe dans les états du sud de la colonie britannique d'Amérique. Cependant, elle ne joue pas pour le sucre, car, ainsi que nous le verrons plus loin, la production brésilienne qui avait auparavant laminé les tentatives des colons espagnols de Santo Domingo s'est écroulée à son tour.

Le Pacte Colonial est perçu comme une contrainte imposée par la métropole à son profit. D'ailleurs, le "commerce interlope",



c'est-à-dire la contrebande, est particulièrement actif.

Un "mémoire pour mon successeur à la station de Saint-Domingue" par le Chevalier Sugerbras, Commandant de la station en 1786 (Sugerbras, 1786) montre que la contrebande devient vite le principal problème des autorités. Le chevalier l'évalue à 1/10ème de la valeur totale du commerce, surtout avec l'Amérique du Nord, la Jamaïque, où le prix des esclaves est très inférieur, mais aussi le Mexique, Curaçao et bien sûr la colonie espagnole de Santo Domingo qui reprend de la vigueur.

Le travail des hauts fonctionnaires est surtout "d'empêcher le commerce avec les Américains", la fraude et l'échange de congés pour les bateaux négriers : les Américains approvisionnent l'île clandestinement en farine, bestiaux, salaisons et rebarquent chaque année sans doute plus de 50 000 barriques de rhum et de sirop, du sucre, du café (1). Mais, pour les colons, il n'est guère plus avantageux que le commerce légal pour les colons. Moral cite un troc avec des Hollandais pendant la guerre d'Amérique au taux de 1000 livres de café pour un baril de farine (Moral, 1961).

*Miragoâne - Dessin de Th Weber,
d'après un croquis de M. Luis Antonio*

(1) Selon Delorme (1873), le commerce interlope était en valeur à peu près aussi important que le commerce avec la métropole.

Le système de l'exclusif aura deux conséquences principales.

La première, c'est de maintenir Saint-Domingue dans une économie uniquement basée sur la production et l'exportation de matières premières agricoles très peu transformées. A part les produits vivriers, tous les produits, y compris le vin, l'huile, la farine, les textiles doivent être importés de France.

Les objectifs fixés par Colbert à la colonisation sont clairs. Les colonies doivent fournir des matières premières et consommer des produits manufacturés. Des lois soumettent les produits manufacturés coloniaux à la même prohibition que des produits étrangers, et placent la colonie dans un état de dépendance total vis-à-vis de la métropole : le système de l'exclusif est tel que les colons n'ont pas le droit de transformer les produits agricoles : ils doivent réimporter des toiles faites avec leur coton exporté. Ne sont tolérés que fours à chaux, liquetteries, poteries, tanneries (Barros, 1984).

L'économie coloniale, apparemment si prospère est en fait complètement excentrée. L'usage limité de la monnaie constitue une preuve de la faible intensité de la vie économique interne, où le troc du tabac, du sucre et des esclaves est toujours pratiqué (Caprio, 1979).

La colonie demeure toujours en état de dépendance pour ses intrants, et son économie ne peut se diversifier vers l'artisanat et l'industrie. Au contraire, après 1750, où, les propriétaires des plantations ont souvent laissé leur habitation à un gérant, l'économie coloniale s'oriente encore plus vers la monoculture et la spécialisation. Si les gérants, payés en fonction de la production de sucre, sont encore moins disposés que les propriétaires à affecter de la force de travail à la fabrication d'outils et d'objets courants, ils s'attachent au contraire aux revenus apparents, sans tenir compte du coût des intrants. Ils s'éloignent alors de l'auto-suffisance qu'avaient généralement recherchée les propriétaires, et achètent en France ou en Nouvelle Angleterre les outils ; il n'est pas rare de voir disparaître la charronnerie et la forge lorsqu'une sucrerie est reprise par un gérant (1). Mais ce n'est qu'une étape supplémentaire dans la division du travail qu'impose le système de l'exclusif. A Saint-Domingue, le Pacte Colonial bloquera toujours le développement de l'artisanat et de l'industrie. Après la Révolution et l'écroulement d'un mode de production reposant sur la monoculture d'exportation, Haïti n'aura guère de ressources pour démarrer une production secondaire. L'artisanat restera très limité et les conséquences de cette carence, en particulier dans le secteur de l'outillage se font encore sentir aujourd'hui.

La seconde conséquence du Pacte Colonial est de nature plus politique. A cause des termes défavorables de l'échange et du

(1) Cas de la sucrerie Galbaud du Fort en 1760. Debien (1941).

système de l'exclusif, dans les années 1780, les sucriers, qui ont subi des sécheresses et des problèmes de commercialisation, sont pour la plupart fortement endettés.

La "haine des colons" à l'encontre de la tutelle administrative de la métropole, se traduira par des soulèvements contre le système de l'exclusif (1722) qui amèneront à faire éclater le monopole de la Compagnie des Indes. Mais les antagonismes, les conflits et les velléités d'Indépendance des colons à l'égard de la métropole ne s'arrêteront pas tant que l'exclusif demeurera. Ils atteindront un point de non-retour après 1790, et contribuent à expliquer la Révolution et l'Indépendance d'Haïti.

II - LES GRANDES PRODUCTIONS SOUS LA COLONIE

Largement orientée vers l'agriculture d'exportation, la production va s'accroître jusqu'à l'Indépendance. Malgré l'écrasante supériorité de la production sucrière, on ne peut véritablement parler de monoculture. D'une part, si, entre 1690 et 1790, on assiste à tour de rôle à l'expansion de différentes cultures industrielles, elles ne se substituent jamais totalement l'une à l'autre. D'autre part, même si l'on importait du blé, de la farine, des matières grasses de France, du poisson d'Amérique du Nord, du bétail de la partie espagnole de l'île (Girault), les productions vivrières locales sont loin d'être négligeables ne serait-ce que grâce à la vigueur des places à vivres tenues par les esclaves.

A - L'indigo

La première culture d'exportation, qui a, nous l'avons vu, marqué la transformation des aventuriers en planteurs, a été le tabac, rapidement devenu négligeable. Le roucou, et l'indigo, plantes tinctoriales, prennent le relais ; leur culture, celle de l'indigo en particulier, coïncide avec l'établissement des premières "habitations" dignes de ce nom à la fin du XVII^e siècle. En 1713, 182 indigoteries sont déjà installées, et si l'indigo est souvent une culture d'appoint dans une habitation sucrière, sa place est loin d'être négligeable dans l'économie coloniale. La plaine du Nord, l'Artibonite, avec quelques autres régions de l'île (Mirebalais, les Gonaïves) étaient des régions fortement productrices (Girod, 1976). La culture de l'indigo est souvent associée au coton, sur les parties d'habitation où la canne vient mal. En 1730, on compte 2 744 indigoteries, puis 3 445 en

1739 (1) période à laquelle l'indigo connaît son apogée. En 1753, la production annuelle est encore estimée à près de deux millions de livres (poids), mais en 1768, il ne s'en est pas fabriqué plus d'un million deux cent mille livres, et le recul est alors régulier jusqu'en 1776, la plante de l'indigo a "presque disparu sous l'effet d'une maladie qui l'anéantit".

L'indigo est une culture exigeante du point de vue de la qualité des sols, et demandait plus d'investissement que le tabac, ce qui explique l'impossible reconversion des habitants-boucaniers de La Tortue. Le développement de l'indigo marque le début de l'intérêt du capital marchand de Nantes, Bordeaux et la Rochelle pour la colonie. Ce ne sont plus quelques paysans sans terre ou huguenots ruinés qui s'engagent aux colonies d'Amérique, comme ceux qui ont marqué la boucane et l'extension du tabac. La vague d'immigration qui porte le développement de l'indigo est composée de jeunes hommes issus de familles bourgeoises commerçantes qui ont décidé de tenter fortune aux colonies. Contrairement aux précédents, ils arrivent dotés d'un capital qu'ils engagent dans l'aménagement de l'habitation. Leur succès en attire d'autres, et bientôt les arrivants débarquent avec des fonds prêtés par la bourgeoisie établie des ports français.

Girod (1976) en étudiant la correspondance du gérant de l'habitation Hecquet Duval, près de Fort Dauphin, apporte des détails sur les pratiques coloniales. "Qu'il s'agisse de l'indigotier franc aux fleurs rouges et feuilles vert foncé, l'indigotier marron, aux feuilles vert pâle et à la graine plus petite, l'arbuste de l'indigo a entre 60 cm et 1 m de hauteur". Le semis s'effectue au début de la saison des pluies. Le terrain doit être longuement préparé et sarclé, on ouvre alors trois petites fosses à l'aide d'une houe trois dents dans lesquelles on jette quatre ou cinq graines. La récolte commence entre deux et quatre mois après : on coupe à la faucille (2) des plantes tout juste en fleurs ou en pleine floraison. Ces coupes s'échelonnent généralement toutes les six semaines pendant deux ans si les souches sont entretenues. Les bottes sont transportées jusqu'à "la manufacture d'indigo". le processus d'extraction de la substance tinctoriale se déroule de la façon suivante : le dispositif comprend quatre cuves maçonnées rangées par ordre de hauteur et de grandeur, de telle façon que l'eau puisse s'écouler successivement de l'une dans l'autre. la cuve n°1 sert de réservoir. La seconde est le "trempoire" ou "pourriture". On y fait macérer les feuilles vertes ou sèches pendant au moins 15 heures. C'est dans cette cuve que l'indigotine, qui est la substance colorante, passe dans l'eau".

La fin de la période de fermentation est déterminée par l'examen de la couleur de l'eau dans une timbale d'argent qui est

(1) Chiffres tirés de Frostin (1975).

(2) L'outil essentiel de la culture de l'indigo, tant pour le sarclage que pour la récolte est le "couteau digo" dont l'usage s'est transmis jusqu'à aujourd'hui.

l'attribut d'un spécialiste, le maître indigotier, qui peut être un esclave noir. "Dans la troisième cuve, la "batterie", la substance colorante est battue par des esclaves munis de perches au bout desquelles est fixé un petit godet, *le buquet*, qui leur sert à prendre des petites portions du mélange et à les verser dans la cuve, augmentant ainsi la surface de contact entre l'indigotine et l'air. En effet, le principe colorant est incolore, tant qu'il est à l'intérieur du végétal et il devient bleu par oxydation au contact de l'air. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, cette opération se fait à l'aide d'un moulin qui brasse l'eau en permanence : un arbre, entraîné soit par la force de l'eau, soit par des animaux, fait tourner une roue munie de godets.

Dans la quatrième cuve, le "reposer" ou "diablotin", on laisse reposer le mélange et la substance colorante se dépose. La précipitation des petits flocons d'indigo est activée par une addition d'eau de chaux. Elle est à peu près complète en 24 heures : le dépôt se fait dans des petits sacs de toile ou "égouttoirs" que l'on le met ensuite à sécher dans des caisses. Il est ensuite transporté en barils ou en caisses jusqu'au port d'exportation (Roca, 1985).

Remarquons au passage que si les premières plantations d'indigo ont pu se faire derrière un abattis, à l'image de ce qui était pratiqué pour le tabac, un tel système ne peut durer très longtemps. En effet, alors que la transformation du tabac ne demande que des infrastructures très légères (pour le séchage) que l'on peut déplacer pour suivre la mobilité des champs défrichés, il n'en est plus du tout de même pour l'indigo. Ainsi, bien avant que l'espace ne soit saturé par la défriche-brûlis, c'est *l'appareil de transformation de l'indigo qui va fixer l'agriculture* et imposer une révolution radicale des systèmes de culture. Comme les champs en production doivent se situer autour des cuves et de leur système d'alimentation en eau, les colons doivent désormais préparer les terrains en les dés herbant (d'où l'introduction de la houe), les sarcler régulièrement, et même songer à leur fumure. Autant de pratiques qui si elles ne constituent pas des innovations hors d'atteinte des capacités techniques des colons sont, en revanche, extrêmement coûteuses en travail : un travail minutieux, continu, répétitif, sur des espaces qu'on destine pour de nombreuses années à cette production (ne serait-ce que pour amortir les installations de transformation). Cette fois, on le comprend, les conditions de développement de l'esclavage sont réunies. De fait, à partir de ce moment, le nombre des engagés débarquant à Saint-Domingue ne va pas cesser de diminuer, à l'inverse de celui des esclaves.

Ainsi, si le tabac a été déterminant pour faire passer l'économie de la chasse cueillette à l'agriculture, il n'a en rien altéré le

mode de production qui caractérisait la boucane. L'indigo, en revanche, parce qu'il suppose une fixation *totale* de l'agriculture autour des installations de transformation, annonce le nouveau mode de production qui va caractériser le XVIII^e siècle : agriculture fixée, capital important, main-d'oeuvre servile... etc.

Sur le plan technique, les problèmes d'assolement se posent dès le début de la culture de l'indigo à Saint-Domingue où de nombreux colons laissent les terres s'épuiser en plantant indéfiniment au même endroit, favorisant le pullulement des chenilles et des vers (les "rouleux") dont les méfaits remplissent les rapports des gérants (Girod, 1972). Cependant, assez rapidement, les assolements incluent une succession de cultures vivrières, notamment maïs et petit mil. Bien davantage que la canne, la culture de l'indigo est dès lors une production associée au vivrier.

B - Le sucre

Le développement de la canne à sucre fait définitivement entrer la colonie dans l'ère de la grande plantation esclavagiste.

La période de sucre, est, dans la chronologie des cultures d'exportation, légèrement postérieure à celle de l'indigo, puisque elle ne démarre qu'aux environs de 1700. Et encore, le décollage n'est très visible qu'à partir de 1720. La montée de la production et des exportations de sucre est dès lors saisissante.

L'expansion de la culture sucrière au début du siècle consacre sa prépondérance jusqu'à la Révolution : la culture de la canne est donc, tout au long du XVIII^e siècle, le principal pilier de la prospérité de Saint-Domingue.

En 1698, des habitants de Saint-Eustache, chassés par les Anglais, viennent s'installer à Cap Français et à Léogane, apportant, affirme le père Cabon (1) leur "expérience de sucriers, leurs capitaux et leur esprit d'entreprise". Cette date marque le point de départ du développement extraordinaire de la culture et de l'industrie sucrière comme celui de la grande propriété.

Au départ, la production démarre surtout dans la plaine du Cap Français, où se sont installés de nombreux boucaniers ayant quitté l'île de La Tortue. Ce n'est que plus tard que son développement atteindra "la partie de l'Ouest" de la colonie (en fait, les plaines de Cul-de-sac et surtout de Léogane), puis enfin la presque île Sud, notamment la plaine des Cayes. Le relatif retard de l'Ouest et du Sud dans le développement sucrier ne tient guère aux conditions agro-écologiques régionales : de ce point de vue la plaine du Cap n'est pas la mieux placée.

Au contraire, la culture de la canne démarre d'abord là où les conditions naturelles sont justement les moins favorables. Au

(1) Cabon : Histoire d'Haïti, cité par Aristide (1952)

Cap Français, il ne pleut que 1500 mm, mais les saisons fraîches (janvier-février) et saison sèche (juillet-août) n'y coïncident pas. Aux Cayes, en revanche, la pluviométrie est plus élevée (2000 mm), mais surtout saison fraîche et sèche coïncident, ce qui permet de récolter des cannes à bien meilleure teneur en sucre. A Léogane, la situation est intermédiaire : coïncidence des saison fraîche-saison sèche ; pluviométrie plutôt faible (1200 mm) mais cet inconvénient se dépasse par l'irrigation.

Si donc ce ne sont pas des avantages comparatifs liés au climat, bien au contraire, qui expliquent le démarrage précoce de la canne dans le Nord, quelles en sont les raisons ? Il semble que ce soient les conditions de commercialisation qui s'avèrent les plus explicatives. Au début, seul le Cap Français est très largement accessible aux gros navires envoyés d'Europe : la ville de Port-au-Prince ne sera créée qu'en 1749, et le port des Cayes restera toujours moins bien situé que ces concurrents. Mais, ce sont surtout les possibilités de contrebande qui sont déterminantes, aussi bien pour l'approvisionnement que pour la commercialisation. Jusqu'à l'Indépendance américaine, les navires de Nouvelle-Angleterre viendront massivement vendre à Saint-Domingue ce dont les colons ont justement besoin : des vivres comme la morue, qui est restée longtemps dans les habitudes de consommation des Haïtiens, la farine, le suif, des matériaux comme le chêne indispensable aux tonneaux de tafia, des produits industriels, et surtout des esclaves. En retour, ils chargent du sucre bien entendu, et surtout du rhum dont ils font grand usage pour acheter des esclaves sur la côte africaine.

Ce faisant, ils contournent un double exclusif, celui de la France vis-à-vis de Saint-Domingue comme celui de l'Angleterre vis-à-vis de ses propres colonies nord-américaines, pour valoriser leur complémentarité économique. L'Amérique nordiste, industrielle et commerçante a autant besoin de Saint-Domingue que Saint-domingue a besoin de ses produits et c'est évidemment la côte Nord de l'île, comme celle de Boston, qui bénéficie le plus tôt de cette complémentarité. D'une certaine façon, Léogane, Port-au-Prince et surtout les Cayes bâtiront leur prospérité sur la même base de l'interlope, mais cette fois avec la Jamaïque où la couronne d'Angleterre a toutes les peines du monde à contrôler des colons.

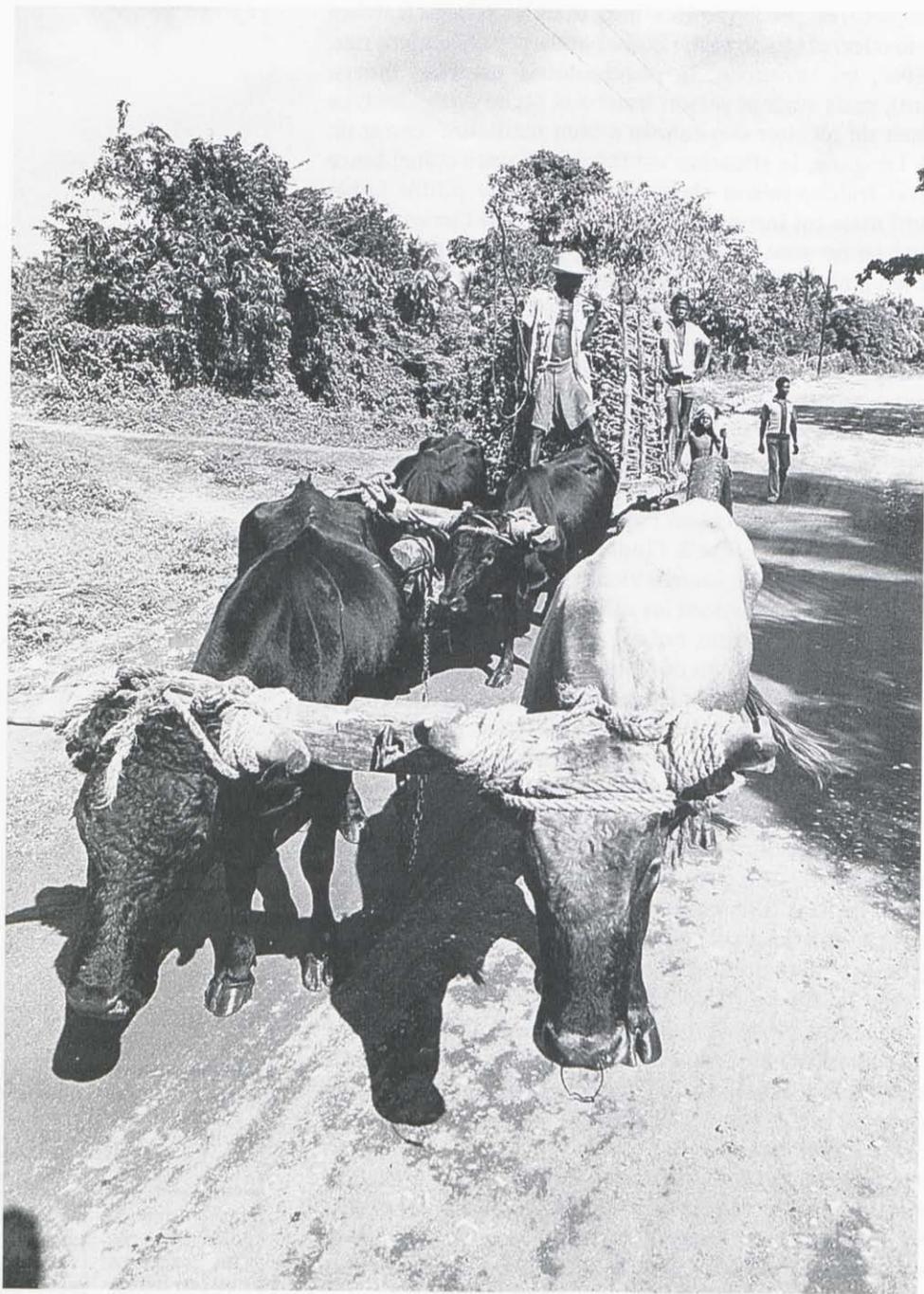
L'autre avantage comparatif dont bénéficie la plaine du Cap pour l'installation des "habitations" sucrières, c'est la possibilité de s'approvisionner en chevaux, mulets, bovins, viandes et cuirs de la partie espagnole de l'île, toujours en contrebande, mais par voie terrestre cette fois.

Il est donc clair que ce n'est qu'en contournant les rigueurs du Pacte Colonial que la colonie bâtit au départ, en tous cas,

Exportations de sucre de Saint-Domingue de 1720 à 1788 (hors contrebande)

	Sucre brut (en livres)	Sucre blanc (en livres)
1720	21 000 000	1 400 000
1767	73 000 000	51 500 000
1774	88 000 000	59 000 000
1776	92 000 000	61 000 000
1788	93 000 000	70 000 000

Source : Moral, 1961



Encore aujourd'hui, les techniques de production, de transport et de transformation de la canne à sucre restent largement celles de la colonie

sa richesse.

Mais on ne peut parler des avantages comparatifs régionaux à l'intérieur de Saint-Domingue sans évoquer ceux, plus généraux, qui expliquent le développement sucrier de la partie française de l'île alors que cent cinquante ans plus tôt (en 1580), la concurrence brésilienne, avait nous l'avons vu, ruiné les tentatives des planteurs espagnols de Santo Domingo.

Certes les conditions de compétitivité entre les productions brésiliennes et antillaises ont changé. En particulier, le développement de la navigation a réduit les différences qui existaient quant aux temps (et aux coûts de transports vers l'Europe). Mais seule cette explication ne saurait suffire, en réalité.

À la fin du XVII^e siècle, la production brésilienne s'est effondrée à son tour. Une série de conflits entre le Portugal et la Hollande a d'abord poussé les marchands hollandais qui contrôlaient le raffinage sur la côte du Nordeste, à quitter le Brésil. Ils sont allés s'installer en Martinique et en Guadeloupe où, dès 1680, soit donc avec plus de 20 ans d'avance sur Saint-Domingue, ils y ont introduit des techniques de traitement de la canne et de raffinage du sucre plus performantes : moulins à cylindres verticaux en remplacement des meules circulaires horizontales et surtout filtration des jus pour obtenir du sucre blanc. De là, ces techniques gagneront le Cap Français (1) notamment lorsque, par le traité d'Utrecht en 1713, la France abandonne aux Anglais les petites Antilles (sauf la Guadeloupe et la Martinique). De nombreux planteurs de Saint-Vincent, Sainte-Lucie, et surtout Saint-Christophe qui avaient longtemps été la base commerciale française la plus active, se replient vers Saint-Domingue car l'espace défriché est à peu près saturé en Guadeloupe et en Martinique.

Entre temps, le Brésil se remet difficilement du départ du capital hollandais. Et surtout, à partir de 1700, l'Amérique espagnole, saignée à blanc, n'approvisionne plus les besoins en or du mercantilisme européen. En revanche, les mines d'or ont été découvertes dans l'Ouest brésilien : la population se précipite vers cet Eldorado et abandonne les régions sucrières. Entre 1700 et 1770, le Brésil produira la moitié de la quantité d'or extraite dans le monde pendant toute la durée des XVII^e et XVIII^e siècles (D'Ans, 1987), mais sa base sucrière est détruite.

La production des Antilles anglaises de son côté, ne se développe guère. Le capital anglais préfère manifestement s'investir en Pennsylvanie ou au Massachusetts qu'en Jamaïque. Le terrain est dégagé pour le sucre de Saint-Domingue et, en un demi siècle, la colonie acquiert une portion tellement dominante qu'elle approvisionne les trois quarts du marché mondial du sucre.

(1) Grâce à ces apports, le nombre de sucreries "en blanc" augmentera beaucoup plus rapidement que le nombre total de sucreries. Il représente 5 % du total en 1730, mais 43 % en 1754 54 % en 1790). La proportion de sucreries "en blanc" est aussi plus importante au Nord qu'à l'Ouest ou au Sud de la colonie. L'accumulation du capital plus importante au Nord, et peut être aussi les exigences du commerce interlope avec l'Amérique du Nord, expliquent cette situation différenciée.

A la base de cette extraordinaire progression, un mode de production redoutablement efficace, appuyé sur une forte concentration du capital et de la main-d'œuvre servile (1)

Les habitations sucrières sont en effet marquées par une forte concentration du capital et une division du travail bien plus poussées que lorsqu'il s'agit de produire l'indigo.

Il faut d'abord un appareil de transformation beaucoup plus complexe que pour l'indigo : d'abord un moulin, parfois à eau, parfois à traction animale, puis au moins six chaudières où par ébullition, on faisait progressivement évaporer l'eau des sirops pour les cristalliser. Enfin, parfois, une guildiverie où les écumes sont fermentées, puis distillées pour donner de l'eau-de-vie, appelée tafia par les colons. Ensuite, pour valoriser tout cet appareillage, il faut, considère-t-on, un minimum de 100 à 300 carreaux de terres plantées en canne. Or, poussé par la demande, le prix du foncier et des concessions a flambé : le prix de la terre représente rapidement un capital supérieur à l'appareil de transformation. Enfin, tout cet espace doit être aménagé : il faut nettoyer les parcelles de la brousse qui les a envahis (2), construire des systèmes d'irrigation complémentaires, tracer des chemins de desserte correctement stabilisés pour conduire les chariots de canne coupée au moulin, protéger l'espace cultivé des animaux qui sont souvent en liberté (on utilise des haies de Campêche, dont le bois sert aussi de colorant), bref, la mise en place d'une habitation sucrière demande des investissements sans commune mesure avec ceux que requiert l'indigo. A cela, il faut ajouter les esclaves. Alors que dix à vingt esclaves suffisaient à faire tourner une indigoterie de taille moyenne en 1700, il en faut cinq cents pour exploiter correctement les investissements dont nous venons de parler.

Autant dire que cette nouvelle forme de production marque l'exclusion des petits planteurs. Il faut un gros capital pour installer une habitation sucrière. Exclue de cette dynamique de concentration et d'accumulation du capital, les petits planteurs abandonnent la production agricole pour se tourner vers l'artisanat ou les petits services. Or, nous l'avons vu, le Pacte Colonial met à mal ces secteurs : marginalisés, déconsidérés, les petits Blancs ainsi que l'usage les a nommés, accumulent un capital de ranceur contre le système dont la colonie touchera bientôt les intérêts lors des événements de la fin du siècle.

Autre exclue de ce système : la production vivrière.

Avec la canne à sucre, il n'y a guère de rotations. La canne est parfois détruite et replantée après chaque récolte, ce qui garantit les meilleurs rendements, mais la plupart des planteurs trouvent le procédé trop coûteux en travail. En laissant la canne rejeter, ils évitent un nouveau houage de la parcelle et de

(1) Toutes les caractéristiques de la production sucrière que nous ne faisons que résumer ici sont illustrées dans l'étude de cas "la production sucrière au temps de la colonie" et l'encadré "les techniques agricoles dans la production sucrière coloniale".

(2) On ne peut plus à ce moment parler de forêt, les plaines ayant été totalement défrichées par le tabac et l'indigo. Mais une brousse secondaire, faite de hautes herbes et d'arbustes a souvent repris le dessus dès l'arrêt de la culture.

coûteux sarclages quitte à voir les rendements diminuer.

Girod de Chantrains, voyageur suisse qui parcourt la colonie à cette époque, s'en offusque : "Aussitôt après la récolte d'une pièce de cannes, les habitants qui ont beaucoup de nègres font brûler sur place les feuilles et les souches qui y sont restées, puis font creuser de nouvelles fosses dans les intervalles de premières, pour en replanter... Mais ceux qui manquent de force, et c'est le plus grand nombre (parce qu'ils font toutes leurs cultures à bras, au lieu de les abrèger par le moyen de la charrue), se contentent après une première récolte, de faire étendre sur le terrain les feuilles surabondantes à la nourriture du bétail, pour y servir d'engrais, et les anciennes souches poussent des rejets qui donnent à la vérité des cannes bien inférieures aux premières, mais qui ont coûté bien moins de peine, et qui mûrissent beaucoup plus tôt. La disette de bras, ou la négligence, fait quelquefois différer une plantation nouvelle jusqu'à la troisième récolte de rejets. Alors c'est trop attendre, et les meilleures terres le prouvent bien par leur mince produit en pareil cas. Les rejets dégénèrent de plus en plus d'une récolte à l'autre ; et quoique l'on n'ait pas essayé (que je sache du moins) d'épuiser la fécondité des souches, on peut présumer, d'après leur troisième produit, que le dernier ne serait pas éloigné".

Mais qu'on replante ou qu'on laisse rejeter, dans quasiment tous les cas, la monoculture s'impose : on ne laisse que quelques "places à vivres" sur les sols les plus marginaux ou lorsque des parcelles de canne apparaissent vraiment trop fatiguées. A l'extérieur du domaine sucrier, quelques espaces pastoraux (notamment lorsqu'on est au pied des mornes) pour le bétail nécessaire à la plantation : boeufs et mulets pour le transport des cannes ou le fonctionnement des moulins. Mais tout autour de la sucrerie, toutes les pièces sont en permanence, dévolues à la canne. Au besoin, on achète des vivres, parfois on les fait venir de Nantes ou de Boston. Quant aux animaux ils viennent de la partie espagnole de l'île.

Peu de cultures vivrières dans l'assolement, donc, et guère de rotations. Dans ces conditions, les problèmes de fertilité ne peuvent manquer d'apparaître.

La canne n'est pourtant en principe pas une culture épuisante. En effet, si on n'exporte du système que du sucre, on ne prélève sur le milieu qu'un produit constitué à partir d'eau et de gaz carbonique. On n'appauvrit alors pas, dans le sol, le stock d'éléments minéraux, notamment d'azote, de phosphore, et de potassium. Mais ce raisonnement n'est hélas que théorique, car il suppose que soit bien restitués au sol tout ce qui n'est pas du sucre, c'est-à-dire tous les sous produits de la transformation. Or, rien de tel, dans les sucreries de Saint-Domingue : la bagasse

LES TECHNIQUES AGRICOLES DANS LES HABITATIONS SUCRIERES COLONIALES

Les techniques agricoles dans les plantations de canne ont été largement décrites par les historiens qui se sont intéressés à cette période. De nombreux voyageurs les ont décrites, tel Girod de Chantrans, et la correspondance des gérants de plantation à leur maître abonde en général d'utiles indications, quoique souvent contradictoires. En revanche, nous sommes beaucoup moins renseignés sur les techniques mises en œuvre dans les plantations caféières (à l'exception notable du livre de Laborie, sans doute parce que les voyageurs circulaient moins dans les mornes et que les responsables de ces plantations écrivaient peu (la mise en gérance était plus rare).

Nous examinons ici ce que rapportent ces écrits à propos des techniques liées à la canne à sucre.

La plantation de la canne

La canne a sa terre de prédilection, "légère et profonde, assez en pente pour que l'eau de pluie ne s'y arrête pas", et surtout "bien exposée au soleil" (Labat in Cauna, 1983). Les terres trop récemment défrichées sont rarement mises immédiatement en culture de canne immédiatement, car elles produisent une forte végétation où le sucre se trouve dilué; cela fait dire aux planteurs que "les terres trop fortes ne rendent pas du bon sucre".

Girod de Chantrans donne la description suivante des techniques de plantation : "lorsqu'on veut planter une pièce préparée, on commence par brûler toutes les mauvaises herbes qui s'y trouvent. L'on y dispose ensuite les nègres de manière qu'ils puissent, sans se gêner réciproquement, ouvrir des fosses alignées, de quinze à dix-huit pouces en carré sur huit pouces en profondeur, et distantes de trois pieds les unes des autres (1 pouce = 27,07 mm, 1 pied = 0,324 m) (1). Dans chacune de ces fosses, on couche horizontalement trois tronçons de têtes de cannes encore frais, dont les nœuds doivent fournir les nouvelles plantes. On remet après cela la terre dans les fosses, on l'élève en forme de monticule, et plusieurs cultivateurs sont dans l'usage de planter du maïs dans les intervalles. Ce n'est pas qu'il en résulte un bien pour les cannes, qui y perdent au contraire d'une manière sensible, mais le grain est fort utile dans les habitations".

Dans une sucrerie de la Plaine du Cul-de-Sac (Sucrerie Fleurian), le calendrier des travaux que détaille précisément J. Cauna, montre que les plantations s'échelonnent sur toute l'année, même si elles ont, en principe lieu pendant la saison des pluies. Les plantations les plus importantes se font de juillet à octobre, mais s'il est recommandé de ne pas planter de décembre à mars, mois plutôt secs, la date des travaux est largement déterminée par la disponibilité de main-d'œuvre, et l'on essaie de reporter les charges sur toute l'année (Cauna, 1983).

Les roulaisons

"Entre quatorze et dix-huit mois après la plantation, suivant la saison et suivant les terrains (les cannes de rejet mûrissent un ou deux mois plus tôt), les cannes ont atteint leur maturité. Pour lors, on en fait la récolte (Girod de Chantrans, 1782). La coupe et la mise au moulin, ou roulaison constituent le moment fort de l'activité d'une sucrerie. La roulaison, sur l'habitation Fleurian, commence deux jours après le début de la coupe, et se termine deux ou trois jours après elle : passé ce délai, "les cannes s'amaigrissent (Cauna, 1983). L'échelonnement régulier sur toute l'année des périodes de roulaison est la marque d'une sucrerie bien administrée. Sur la plupart des plantations, on arrête complètement les roulaisons en juillet - août pour se consacrer aux fouilles, d'où d'exténuantes pointes de travail. Ainsi, de janvier à août où on "roule" une dizaine de jours par mois, sont des mois très chargés. L'organisation du travail, pour éviter les pointes saisonnières, fait qu'il faut à tout prix éviter que des pièces ne soient à bêcher, planter ou replanter pendant la pleine roulaison. Si on repousse ces travaux, la date de maturité des cannes à rouler l'année suivante en sera retardée, et toute la suite du calendrier de travail s'en trouvera bouleversé. Mais les pluies gênent souvent les travaux, et accumulent les fatigues en obligeant à planter en même temps que l'on coupe" (Debien, 1962). Debien montre combien ces pointes de travail sont nuisibles à la santé des nègres, et qu'une bonne gestion implique d'étaler les tâches. Certes, les jeunes cannes étant mûres à dix-huit mois et leurs rejetons un an après, et le nombre des années à rejetons n'étant pas le même sur toutes les sucreries et, sur une sucrerie, dans toutes les pièces, il y a là pour le planteur le moyen d'une certaine souplesse. Mais le calcul est délicat, car les pièces ne sont pas de la même superficie, et le colon ne

(1) Cauna recense des écarts allant de "15 à 20 pouces de long et de la largeur de la houe" pour les fosses à l'habitation Fleurian, 16 à 18 de long, 12 de large, et 6 de profondeur chez Barré de St Venant.

peut parvenir qu'à des à peu-près. De plus, le choix n'est pas très grand aux Antilles entre les variétés de cannes arrivant à maturité à des moments différents (Debien, 1974). Une bonne gestion des coupes n'est donc pas facile, et bien des habitations en ont fait la douloureuse expérience.

Les nègres coupent les cannes le plus près possible du sol, à la machette. Ils les dépouillent ensuite sur les lieux même de toutes leurs feuilles et de leur tête, "qui ne renferment point de liqueur sucrée, mais qui servent à de nouvelles plantations, à la nourriture du bétail, et à couvrir des bâtiments". Les cannes ainsi déshabillées, sont conduites au moulin, "où on les passe sans perdre de temps, dans la crainte qu'elles ne s'aigrissent par la fermentation" (Girod de Chantrans, 1782).

Après la coupe, si la pièce de cannes est laissée à rejeter, on ramasse les pailles avec des cabrouets et on les empile dans la case à bagasse. Lorsqu'on veut replanter en "grandes cannes", on met le feu à la pièce - pour nettoyer la terre - et on la dessouche complètement. C'est la technique qui est encore pratiquée aujourd'hui en Haïti. Sur les petites habitations où les forces manquent, les plus nombreuses, on se contente d'étendre sur le terrain les feuilles que le bétail vient paître, pour servir d'engrais. On refait les rigoles à neuf, pour l'irrigation et pour le drainage, puis on prépare la terre et on plante. La canne pousse jusqu'à la prochaine rouaison : les seuls travaux consistent en arrosages, sarclages pour "faire remonter les sels" et arracher les mauvaises herbes, buttage (le "chaussage") des cannes, et entretien des lisières (Cauna, 1983).

Replanter ou rejeter ?

Le rythme des plantations est commandé par le rendement des cannes qui diminue avec l'âge, par la force de travail disponible, et par la nécessité des autres travaux agricoles. D'une manière générale, "les grandes cannes (nouvelles plantations), sont plus neuves, mais elles demandent plus de soins et leur produit est moins beau, moins bon" (Dutrone de la Couture in Cauna, 1983). La pratique est donc de laisser vieillir les cannes en rejeton tant qu'elles rendent bien, et, en particulier, jusqu'à ce qu'il y ait un grand nombre de souches mortes, accidents dus aux sécheresses. Sur l'habitation Fleurian dans le Cul-de-Sac, J. Cauna constate de très longues plantations : une dizaine d'années en moyenne. On dépasse souvent le huitième rejeton, soit neuf coupes sans replanter, ce qui semble tout à fait inhabituel, mais le planteur Fleurian s'est livré à des calculs économiques qui, selon lui, prouvent la supériorité de sa méthode, en permettant une production plus importante et une économie de main-d'œuvre (1).

Plus généralement, on estime qu'une plantation doit être renouvelée beaucoup plus fréquemment, les rejetsons dégénéralant de plus en plus d'une récolte à l'autre : on évite d'aller au-delà du troisième rejeton. Selon Barré de Saint-Venant, lui aussi très bon planteur, "le premier rejeton produit rarement la moitié de ce qu'ont donné les cannes plantées, le second rejeton, que le quart et le troisième presque rien". Girod de Chantrans pense lui aussi que le second rejeton est le terme de la fécondité des souches. Pourtant dans la plaine du Cul-de-Sac, outre la sucrerie Fleurian décrite par Cauna, où l'on cultive les pièces jusqu'au 12ème rejeton, Moreau de Saint-Méry, sur l'habitation Caradeux, au canton de Bellevue, trouve "des rejetsons qui ne se lassent pas encore après 20 ans, d'accorder ce que le cultivateur attend pour le prix de ses soins". Faut-il y voir une explication propre à la plaine du Cul de Sac où les colons se plaignent d'une terre trop généreuse, trop "végétante" ? (Cauna, 1983).

Les rendements

Les rendements, eux aussi, varient beaucoup selon les régions et les plantations. Les 12, 15, et même jusqu'à 18 milliers de livres de sucre brut qu'un carreau peut donner selon Ducoeurjoly (Cauna, 1983 ; Debien, 1962) sont un maximum idéal. Sur la sucrerie Pimelle, par exemple, dans le Sud, Foache à Jean Rabel ou sur l'habitation Canivert et Joubert au Limbé, les rendements sont inférieurs à 3 500 livres (sucre blanc, soit 5 000 livres brut) par carreau.

Sur la sucrerie des Vases, dans l'excellente plaine de l'Archahaye, seules les meilleures pièces approchent les 10 000 livres par carreau en grande canne (Cauna, 1983 ; Debien, 1962). La sucrerie Fleurian au Cul de Sac obtient une moyenne d'ensemble aux environs de 7 500 livres (brut) par carreau l'an, "ce qui peut être considéré comme un très beau résultat", nous dit J. Cauna.

Des tentatives sont parfois menées pour "primer" les cannes, c'est-à-dire pour devancer la date normale de la coupe. Mais à l'habitation Fleurian, comme dans beaucoup d'autres, la coupe des cannes avant maturité qui

(1) voir Cauna (1983) pour plus de détails.

donne un sucre de mauvaise qualité, difficile à purifier et à cuire, a été plus ou moins abandonnée après des essais qui montrent le dynamisme de colons ouverts aux techniques nouvelles.

Assolements et rotations

L'assolement dans les plantations de canne est des plus simples. Sur l'habitation Fleurian, par exemple, il n'existe aucun système fixe de rotation. Sur quelques pièces, on pratique bien une succession cannes - vivres - cannes. Mais la plupart du temps, c'est lorsque l'on a décidé d'abandonner les cannes sur une parcelle qu'apparaissent les vivres, et l'on replante en canne quelques années plus tard. En général, on se contente de "préparer" la terre à canne en y plantant des vivres après défrichage, et lorsqu'une pièce est bonne, on la consacre aux cannes pendant de nombreuses années sans interruption. Barré de Saint-Venant : "j'ai cultivé jusqu'en 1872 des terres qui avaient constamment porté des cannes pendant 100 ans" (Barré de St-Venant in Cauna, 1983).

Certes, on ne peut pas véritablement parler d'une monoculture, car malgré l'importance du sucre dans l'économie agricole, on n'abandonne pas pour autant les cultures vivrières, par crainte de disette : la sucrerie du Fort à Léogane comme l'habitation Fleurian au Cul de Sac montrent que l'on plante bananiers, patates et manioc plus largement que ne le prescrivaient les règlements administratifs. Cependant, pour ne pas perdre un carreau de bonne terre, c'est dans les mornes ou sur des terres moins bonnes que sont situées les places à vivres davantage qu'en rotation avec la canne. Mais il existe des exceptions. A la sucrerie Cottineau (Terrier Rouge dans la plaine du Nord), Debien montre comment la pratique de rotation impose un fréquent déplacement des jardins vivriers, mais également des cases des esclaves. "Cases, jardins et cours des nègres, emplacements fort engrainés de fumures diverses, entraînent dans le renouvellement des champs de canne. Ce déménagement s'accompagnait d'une nouvelle répartition des parcelles entre esclaves, parcelles prises dans les champs épuisés les plus proches de la maison du colon. Les jardins particuliers des esclaves, où ils pouvaient cultiver ce que bon leur semblait étaient donc, comme les cases, temporaires" (Debien, 1962).

Bien entendu, tout ceci ne va pas sans poser des problèmes d'épuisement des sols. D'autant que, comme en témoigne Girod de Chantrans dans la région du Limbé et du Cap, les colons sont peu intéressés par les fumures : ceux-ci comptent que les terres cultivées en cannes peuvent "produire sans labours et sans engrais pendant plus de trente ans" au minimum, et que celles recevant les limons que l'érosion et les pluies enlèvent aux montagnes ont "une fertilité inépuisable". Lorsque des terres sont épuisées, ils préfèrent les abandonner et planter ailleurs.

L'irrigation et le drainage

Dans toutes les plantations, l'irrigation est un problème très important. Les sécheresses ont été dramatiques pour beaucoup d'habitations, y compris celle de Galbaud du Fort (1769-1770). Les systèmes d'arrosage sont souvent très développés, et utilisent généralement les eaux des rivières détournées dans des canaux. Cependant, il est tout aussi préjudiciable d'avoir trop d'eau que pas assez ; des ouvrages de dérivation des fortes pluies, et du drainage dans les endroits trop humides sont nécessaires sur la plupart des terres.

Moreau de St-Méry décrit une technique d'arrosage employée au Cul de Sac : "on forme une rigole de tête où est l'eau. Ensuite, on fait avec la terre du terrain, des compartiments ou carrés très longs, et dont les côtés sont à angle droit avec la rigole de tête. Dans ces compartiments, on fouille les trous à cannes par rang (...), de manière que chaque rang de trous soit séparé du rang supérieur par la terre des trous de celui-ci, et du rang inférieur par sa propre terre... Alors, on ouvre la rigole de tête en face du premier rang et l'eau vient l'arroser. On ouvre ensuite la terre qui fait la petite digue entre le premier et le second rang, alors le second rang est arrosé et ainsi de suite jusqu'au bas" (Moreau de St-Méry, 1797).

Cette technique d'arrosage est encore employée aujourd'hui dans toute la plaine.

Les travaux courants

Les esclaves restent rarement inoccupés. Les quelques mois où l'on ne coupe pas la canne, novembre et plus régulièrement décembre, ils sont occupés au nettoyage du moulin, à la consolidation des foyers, à vérifier l'étanchéité du bassin à "vesou", à la réparation des cases, des magasins, ou des barrières. Les sarclages sont permanents, de même que la réfection des bâtiments ou le curage des canaux (1).

(1) Debien (1962) décrit en détail la vie des esclaves.

Cauna décrit le calendrier des travaux dans l'habitation Fleurian de Bellevue, considérée comme bien gérée :

Janvier : pour le premier mois de l'année, l'essentiel des travaux consiste en sarclages, c'est-à-dire, en préparation et nettoyage du terrain sur diverses pièces. Ce travail consiste en un léger grattage du terrain à la houe et arrachage des mauvaises herbes, tant pour les vivres (patates, bananes) que pour la canne. Vers le 20 janvier, la coupe d'une pièce de canne commence, pour 17 jours.

Février : on termine la pièce commencée et on ramasse les pailles (deux jours). Puis, on attaque immédiatement la coupe d'une autre pièce. La grande saison de la "roulaison" est commencée. Des nègres sont au moulin, d'autres restent affectés à des travaux d'entretien (des parcs à vaches). On poursuit les travaux de sarclage, surtout pour les vivres.

Mars : le sarclage de la bananeraie se poursuit la première semaine. Puis on commence à envoyer du sucre à Port-au-Prince. Les cabrouets ramènent des matériaux (chaux). On poursuit le nettoyage des canaux de drainage, on prépare des plantations de patates et on sarcle les cultures vivrières. Du 18 au 30, la coupe d'une pièce de canne occupe les nègres pratiquement à temps plein. Le mois est très chargé puisqu'il faut également ramasser des pailles, fouiller les patates, entretenir des rigoles, et préparer une pièce pour planter en cannes.

Avril : la même litanie des travaux agricoles se poursuit : envoi de sucre à la ville, préparation d'une pièce, coupe des plants dans une autre, puis plantation. On ramasse de la paille, on brûle et on dessouche une pièce. Même le dimanche est mis à profit pour entretenir les rigoles du jardin des nègres et récolter des vivres. On remet en coupe une autre pièce de canne, on récolte et on plante des patates.

Mai : le mois se déroule sur un même rythme très chargé : coupe de canne, sarclaison, plantation de patates, envoi de sucre. La pluie n'empêche pas de continuer à désoucher, sarcler les cannes et fouiller.

Juin : sarclage, nettoyage de canaux, menus travaux, entretien du moulin, des cultures vivrières.

Juillet : la première semaine est surtout consacrée aux bananeraies, puis on coupe la canne, plante des patates et riz. On attaque une deuxième pièce de cannes à couper.

Août : les coupes continuent et l'on plante d'autres pièces en canne.

Septembre : coupe et plantation de cannes. Les vivres, patates, riz, petit mil, maïs, occupent une grande partie des travaux, de même que les rigoles à refaire.

Octobre : toujours les coupes et les plantations de canne, l'envoi du sucre, les sarclages et les travaux sur le riz et patates, le maïs à planter, les rigoles à entretenir.

Novembre : la coupe se termine. On brûle les restes de paille, on dessouche les cannes sur les parcelles à renouveler; on prépare la terre pour des patates et on récolte le riz.

Décembre : on retrouve les mêmes travaux d'entretien, le ramassage des pailles, on dessouche le riz et on plante des patates.

Voilà, dans ces grandes lignes, la vie de la plantation et l'incessant travail des esclaves. Pour rompre la monotonie, il n'y a guère que les permissions du dimanche, sauf en période de gros travaux où celles-ci sont employées aux vivres. Le dimanche, les esclaves se rendent à tour de rôle au marché, pour y vendre les produits de leurs jardins. C'est aussi le jour de la distribution de vivres aux familles sur la plantation, qui étaient prévues par le Code Noir, et de la fête qu'il était coutume d'accorder aux esclaves.

La transformation du sucre

La sucrerie est une véritable usine. Les cannes, une fois coupées, sont amenées au moulin. Le moulin est composé, nous dit Girod de Chantrans, de "cinq cylindres verticaux roulant sur des axes qui les enfilent. Trois d'entre eux sont placés sur la même ligne et au devant du moulin. Ils sont faits du bois le plus dur et revêtus d'une robe de fonte. Ils ont de trois à quatre pieds de hauteur, sur quinze à seize pouces de diamètre ; et quoique leurs surfaces se touchent dans l'état de repos, on est toujours surpris, lorsqu'ils sont en mouvement, de la quantité de cannes qui passent entre ces surfaces dans un instant, entraînées d'un bout à l'autre avec tant de vitesse, qu'un nègre peut à peine suffire à alimenter le moulin".

Les moulins sont bien évidemment alimentés par des esclaves. Travail, particulièrement épuisant, d'autant plus que la roulaison est une période de forte activité qui demande souvent un travail de nuit. La plupart des moulins sont mus par des mulets, mais après 1780, les moulins à eau vont se multiplier (Debien, 1974). Dans la seule plaine des Cayes, Moreau de St-Mery (en 1798), recense 56 sucreries sur 100 équipées d'un moulin à eau, ce qui causera beaucoup d'accidents (Debien, 1974). Des "pompes à feu pour les moulins" furent expérimentées, mais on n'en compte pas plus de 4 ou 5. Il s'agit de machines à vapeur, qui provoquèrent le scepticisme de nombreux colons, en particulier à la plantation du Fort.

Les cannes, écrasées entre les cylindres, sont vidées de leur suc. Une rigole en bois conduit alors ce jus,

le "vesou", à la purgerie où il s'épuise peu à peu et se cristallise en passant successivement dans une série de chaudières que des esclaves écument sans cesse et qu'ils chauffent avec des cannes écrasées et séchées, les "bagasses". Des esclaves conduisent la "cuite" des sucres depuis la première jusqu'à la cinquième chaudière, jusqu'à la cristallisation. Ce travail de jour et de nuit est exténuant et cependant, très recherché par les esclaves : être chauffeur ou sucrier est une qualification dont l'apprentissage est long. Le travail se fait par quart de 6 heures. Un maître sucrier, généralement un Blanc, a une tâche très importante : il doit connaître précisément les qualités de toutes les pièces de cannes, et comment les cannes s'y développent, selon qu'elles ont été peu ou bien fumées, l'âge de la pièce, si les cannes ont souffert des pluies, vents, maladies... Tous ces renseignements lui indiquent quel mélange est à préparer pour la meilleure cristallisation.

Une "lessive" à base d'herbes, de chaux et de cendres est mélangée au "vesou" pour en faciliter la cristallisation. On obtient ainsi du sucre brut, qui s'épaissit et se refroidit dans des "formes", grands récipients coniques. La tête de ces "formes" est percée d'un trou d'où s'écoule le sirop qui, distillé, fournira le tafia ou guildive. Le sucre brut est alors pilé et exporté dans des barriques. Mais peu à peu, une part croissante au XVIII^e siècle sera raffinée, et transformée en sucre blanc ou terré dans les sucreries les plus importantes, au moyen d'une série de "cuites" suivies de "mises en formes" et d'un long égouttage où le sucre filtre à travers une couche de terre blanche qui le purifie (Léon, 1963).

L'évolution des techniques

Girod de Chantrons déplorait la routine invariable des colons de Saint-Domingue qui "semblent être encore en agriculture à leur première année" (Girod de Chantrons, 1782). Cependant, de nombreux exemples témoignent de l'esprit d'innovation et de dynamisme des meilleurs planteurs.

Ainsi, dans le Cul-de-Sac, Caradeux, malgré son imbécile cruauté envers les esclaves, était, de l'avis unanime des colons, un excellent cultivateur auquel ses voisins demandaient fréquemment conseil. Toujours à l'affût d'un progrès possible, il multipliait les essais de techniques culturales, et ne reculait devant aucune innovation technique (1), comme le prouve, "extravagance suprême", sa tentative d'acclimater des chameaux à Saint-Domingue où il fit venir un couple (2) ! Mais il expérimenta aussi des innovations moins farfelues, telles alterner les planches plantées et en jachère sur une même pièce, de ne planter que deux sillons sur trois, utiliser la charrue ou "fouiller les trous en fausset" pour mettre le plant en travers du sillon.

Mais les innovations introduites par de tels pionniers, lorsqu'elles permettaient une économie de main-d'œuvre, ne tardaient pas à se généraliser. Les techniques d'irrigation étaient, sous la colonie particulièrement performantes et les ouvrages sophistiqués : ainsi, en 1790, dans la plaine du Cul de Sac, la seule Rivière Grise permettait d'irriguer 7 988 carreaux (Cauna, 1981).

Le goût du risque des gérants qui succédèrent après 1750 aux propriétaires à la tête de la plupart des plantations, leur liberté d'action avec les capitaux de ces derniers, a suscité des investissements souvent inconsidérés dans des équipements, des améliorations d'irrigation, des citernes, des moulins, mais aussi de nombreuses innovations techniques, des essais de terrains, de graines et de plants, d'assolements, d'outils, ou de techniques culturales. Dès 1750, la première année de cannes, on pratiquait des fourrages dérobés, et, partout, en 1780, une sole de patates remplaçait la jachère morte (Debien, 1962). Debien montre cependant très clairement que lorsqu'il y eut innovation et mécanisation, ce fut dans le but d'accroître la production et surtout de réduire la coûteuse main-d'œuvre servile. Réduire ses peines, améliorer les conditions de travail et protéger le capital biologique étaient des buts très accessoires de cette évolution technique guidée par le profit à court terme.

L'introduction de la charrue a eu par exemple comme motif principal, l'économie d'une main-d'œuvre importante mobilisée par les sarclages. On avait remarqué que le bêchage valait beaucoup mieux que le houage, et les sarclages légers que les profonds (Debien, 1974). Or, jamais on ne retournait tout le sol, d'où la nécessité ensuite de nombreux sarclages ou désherbages, avec l'outillage réduit qu'était la houe, et un très long travail manuel, demandant une abondante main-d'œuvre. La culture de quelques carreaux suffisait à occuper une centaine d'esclaves.

En 1772, apparut une charrue "destinée à labourer à l'aide d'un nègre et d'un mulet autant de terre que douze nègres à la manière ordinaire du pays" (Moreau de Saint-Méry). Des planteurs sucriers engagèrent en France à haut prix des paysans pour conduire un attelage de labour et apprendre aux esclaves à lier des boeufs au joug et à mener une charrue (Debien, 1941, 1962, 1974 ; Cauna, 1983 ; Thésée et Debien, 1975). L'emploi de la

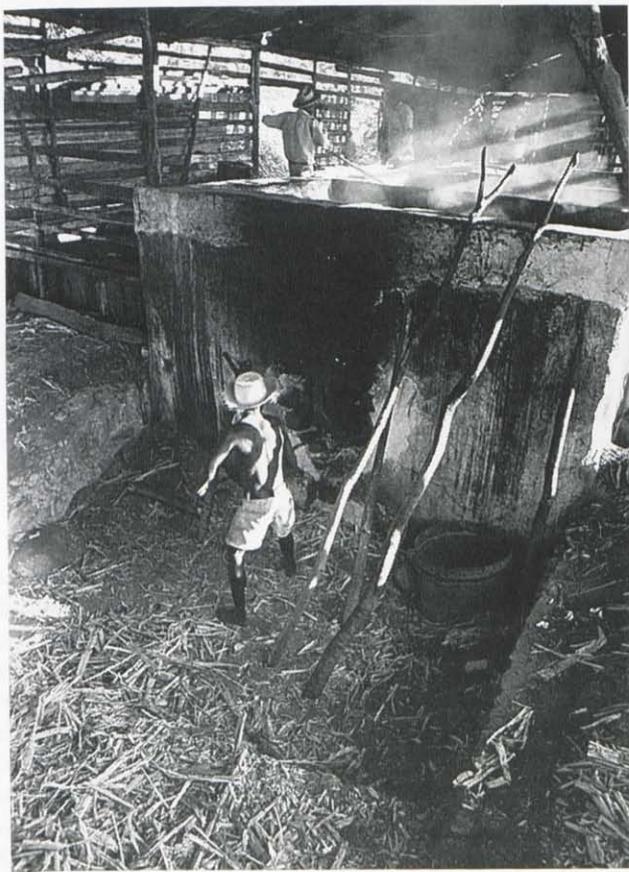
(1) Cauna (1983) rapporte combien les gérants de l'habitation Fleurian suivaient ses conseils.

(2) La progéniture des chameaux fut exterminée par les esclaves révoltés (Cauna, 1981).

charrue se généralisa assez largement dans les plaines, y compris à l'habitation Galbaud du Fort (également dans les sucreries Motmans et Beauval à Léogane, Bonrepos, Grand'homme, Beauharnais, Caradeux au Cul-de-Sac, Foache à Jean Rabel, Duplace dans le Nord...) (Debien, 1941, 1962, 1974 ; Cauna, 1983 ; Thésée et Debien, 1975).

La charrue était utilisée dans les cannes pour fouiller les trous et à la sucrerie Duplace, elle a coïncidé avec la pratique de l'enfouissement des souches de cannes au lieu d'y mettre le feu (Thésée et Debien, 1975).

Des moniteurs arrivèrent jusqu'à la fin de la colonie, mais autour de 1785, les partisans de ce mode de travail paraissent avoir eu moins de faveurs. Sont évoqués comme explications, outre les préjugés de routine et l'hostilité, mal expliquée, des esclaves au labourage, des motifs tels la dégradation des sols, "l'épuisement de la terre entraînée par les pluies lorsqu'elle est trop remuée" (Cauna, 1983). La maladresse des esclaves peu qualifiés pour labourer rendait parfois l'essai très coûteux (Debien, 1962). Ailleurs, le modèle de charrue ne convient pas au travail à effectuer. Un planteur écrit à son correspondant en France : "je suis fâché que l'on vous ait donné l'idée d'envoyer une charrue en forme de verseau avec son avant-train et deux petites roues... J'aurais beaucoup aimé que ça aurait été deux charrues de Maray qui sont celles dont on se sert pour sillonner et qui sont les plus utiles pour fouiller des trous de canne à la charrue" (Cauna, 1983). Dans d'autres lettres encore que cite Cauna, on refuse la charrue à cause de "l'épuisement de la terre entraîné par les pluies lorsqu'elle est trop remuée" ou parce que "cela fait remonter les sels, ce dont on n'a besoin que dans les terres qui sont un peu usées et dont la végétation est lente". Dutrone de la Couture, en 1789, conclut "qu'elle ne peut servir qu'à donner certaines préparations aux terres extrêmement légères. Son usage présente d'ailleurs tant d'inconvénients qu'on l'a presque entièrement abandonné"; il exagère, selon Debien, qui pense que les habitants qui continuaient à faire labourer leurs jardins étaient nombreux. Mais son emploi se limite peu à peu aux patates, et, même Caradeux, le dernier à l'employer dans son quartier, "ne laboura pas aujourd'hui comme autrefois", dit son voisin de l'habitation Fleurian (Cauna, 1983).



La fabrication du sirop, comme au XVIII^e siècle

est brûlée, et si les cendres sont bien répandues sur les parcelles, une partie des minéraux, notamment l'azote, a disparu lors de la combustion.

De fait, les problèmes de fertilité apparaissent comme le montre l'exemple de la sucrerie Galbaud du Fort (voir encadré), Ils sont d'ailleurs autant dus à la montée du parasitisme qu'à l'épuisement des sols, mais ont de toute façon la même origine : la monoculture.

Dernière conséquence de la nécessité d'amortir au plus vite le capital engagé : le calendrier de culture est lui même bâti pour assurer la meilleure valorisation financière des installations et non pas le meilleur rendement technique. Ainsi, au lieu d'organiser les plantations pour disposer de la canne récoltable entre janvier et avril et obtenir les meilleurs rendements, on cherche au contraire à étaler au maximum les plantations et les récoltes, de façon à occuper en permanence tout au long de l'année les installations et les nègres. Du coup, puisque les mêmes activités existent tout au long de l'année, les habitants cherchent à spécialiser leurs esclaves dans des tâches parcellisées : à la coupe, au transport, au moulin ou à la plantation... Par cette division du travail, ils espèrent sans doute gagner en productivité, mais en fait ils réduisent l'autonomie des esclaves et les contacts qu'ils peuvent établir entre eux.

C'est justement là que la division du travail crée les conditions les plus dures et c'est dans les plantations de canne qu'éclateront les révoltes d'esclaves qui, à la fin du siècle, contribueront à l'écroulement du système colonial.

Ainsi, la canne à sucre représente la quintessence du mode de production esclavagiste de Saint-Domingue, celle pour laquelle les principales caractéristiques sont poussées à leur extrême : monoproduction et monoculture entièrement tournée vers l'exportation, concentration du capital et intégration par le négoce, esclavage et parcellisation des tâches.

C - Le café

Deuxième révolution dans l'agriculture coloniale, le café qui consacre la colonisation des mornes. C'est en 1785 que sont introduits les premiers plants de café, mais le développement des cafétérias a lieu surtout dans la deuxième moitié du siècle. Il ne put se faire plus tôt car la Compagnie qui importait alors les cafés d'Orient avait fait interdire en 1729 les achats de café antillais (toujours le Pacte Colonial). Cette mesure fut rapportée en 1735, et à partir de cette date, mais surtout après 1750, la production progresse rapidement. Ainsi, les exportations sont de 7 000 000 de livres en 1755, 15 600 000 en 1767, 29 000 000 en

1774, 44 600 000 en 1783, 79 000 000 en 1789 (Moral, 1961).

La poussée caféière se manifeste avec une véritable fièvre dans le Sud (la production du quartier de Jérémie quadruple entre 1789 et 1793 et dans l'Ouest (hauteurs de Croix des Bouquets et de l'Arcahaie), réduisant ainsi la primauté du Nord Sucrier.

L'exemple de la cafétérie Dartes est très révélateur de la rapidité avec laquelle se sont développées les cafétérias dans les dernières décennies de la colonie.

En six ans, a été montée une cafétérie de 112 carreaux (1) avec cent mille pieds de café plantés et, tout cela, à partir d'une forêt de montagne qu'il a fallu défricher. La rapidité de l'établissement et la taille de cette cafétérie ne sont pas extraordinaires, nous dit Debien (1963).

Ces nouvelles implantations drainent désormais la plupart des arrivages d'esclaves : à partir de 1767, les trois cinquièmes des nègres introduits à Saint-Domingue sont dirigés vers les cafétérias, alors que les sucreries se contentent de renouveler leur force de travail, mais ne s'étendent plus.

En 1789, le café, avec 34 % de la valeur des exportations de la colonie, talonne désormais le sucre, qui en représente encore 48 %.

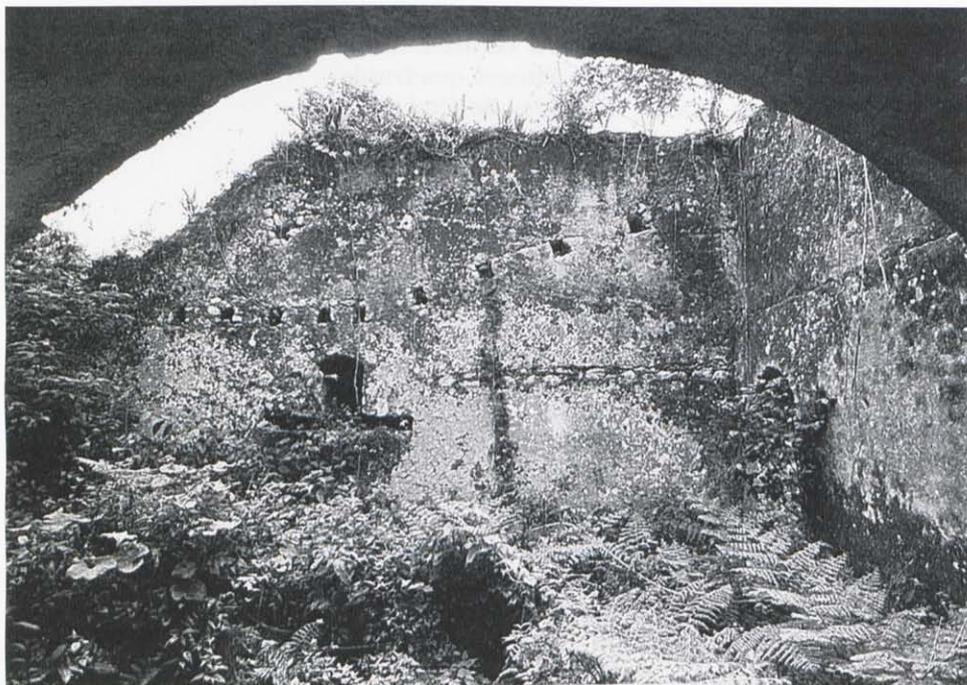
"C'est une magnifique réussite" conclut Moral. L'économie de la colonie retrouve en effet un second souffle avec le café. Celui-ci sera la seule grande culture coloniale qui sera réappropriée dans les systèmes paysans après l'Indépendance.

A l'origine de ce succès, trois facteurs, d'ordre commercial, écologique et social, se révèlent déterminants et vont jouer en interaction.

Le premier de ces facteurs, c'est bien entendu le développement du marché en Europe. Le café est vraisemblablement originaire d'Éthiopie, mais c'est en Orient qu'au XV^e siècle se répandit la consommation. L'usage s'implanta en France à la fin du XVII^e siècle et se développa rapidement tout au long du XVIII^e siècle. A Saint-Domingue, le café souffre moins que le sucre des guerres maritimes avec l'Angleterre, et échappe aux contraintes de l'exclusif grâce à une forte contrebande, en particulier dans le Sud, avec la Jamaïque, les Anglais ou les Hollandais. La production est tirée par des prix de plus en plus élevés : le quintal de café vaut 40 livres en 1774, 50 en 1783 et presque le double en 1789.

Le prix du marché, écrit Laborie, qui parle des dernières années avant la révolution, est variable de 30 à 5 sols, et le planteur peut garder son café pour profiter des cours. "Depuis 20 ans, il est rarement tombé en dessous de 20 sols, et à 15 le planteur est encore bénéficiaire". En général, conclut-il, la culture

(1) Un carreau de Saint-Domingue représentant une surface de 1,29 hectares.



A cause du climat, les habitations caféières étaient en général construites en dur et ont laissé de nombreuses ruines

est rentable à Saint-Domingue, bien que celle du sucre le soit aussi.

Le second facteur tient à l'écologie : le café va relayer le développement sucrier sans entrer en compétition avec lui, au moins pour le foncier. Par ses exigences écologiques, qui sont d'ailleurs assez souples, le caféier convient bien à Saint-Domingue entre 300 et 1000 m d'altitude, soit donc, dans un étage complètement délaissé par le développement sucrier. En effet, même les hattes qui entourent les habitations sucrières et qui débordent souvent sur les piedmonts restent en général situées en dessous de 300 m d'altitude. Seule l'exploitation des plus gros arbres de la forêt avait atteint cet étage ; ce qui facilitera d'ailleurs la défriche caféière plutôt qu'elle ne la contredira.

Enfin, le troisième facteur qui explique l'explosion caféière est d'ordre social. Cette production, beaucoup moins exigeante en capital que l'habitation sucrière, va pouvoir être mise en œuvre par une classe nouvelle qui émerge alors et cherche son positionnement : les affranchis, en particulier mulâtres, qui échappent ainsi au racisme des Blancs. La colonisation des mornes répond également aux aspirations sociales des "petits Blancs", méprisés et envieux de la grande bourgeoisie coloniale.

La mise en route d'une cafétérie est en effet beaucoup moins exigeante en capitaux, au moins au départ, que ne l'est celle

d'une sucrerie. En effet, que faut-il pour les premières plantations ? Une cinquantaine d'hectares de mornes, acquis à bas prix et autant d'esclaves, quelques glacis de séchage. On défriche le sous-bois en laissant les plus grands arbres qui serviront d'ombrage, et on plante les jeunes plants issus de la pépinière. S'il faut attendre au moins cinq ans avant d'avoir une bonne production, la main-d'œuvre s'entretient parfaitement grâce aux nombreuses places à vivres dont les esclaves disposent et aux plantations de patates, d'ignames et de pois intercalaires aux jeunes plants de café qu'on a pas manqué de faire pour protéger le sol.

Il n'y a guère d'autre équipement pour ces cafétérias, qu'un moulin constitué d'une gorge circulaire dans laquelle tourne une roue de bois écrasant le "café parche". Au même moment, nous l'avons vu, une sucrerie exige au moins 100 ha de plaine et 500 esclaves, plus les équipements...

Vers 1770, se développe la technique du café lavé (voir encadré) qui suppose des cuves et quelques équipements supplémentaires. Plus tard, juste avant la Révolution, l'extension du café portera sa culture au-delà de 800 m, l'exploitation se trouve alors souvent au dessus de la ligne de sources, et les planteurs doivent s'équiper en volumineuses citernes alimentées par l'eau de pluie qui ruisselle des glacis de séchage.

Mais même alors, les investissements requis n'ont rien de comparable avec ceux du secteur sucrier.

Lorsque la haute bourgeoisie coloniale, après l'avoir longtemps raillé, s'intéressera au café, à partir de 1780, elle le fera enfin en mettant en place de très grandes exploitations pour du café lavé. Les niveaux d'investissement qu'elle met alors en jeu sont davantage proches des investissements en plantations sucrière, mais cela ne peut changer la face de la production. Une classe de petits et moyens planteurs, petits blancs ou mulâtres, établis dans les mornes, proches de leurs esclaves, est désormais solidement implantée. Ses intérêts ne sont bien sûr ni ceux des esclaves, ni ceux des grands planteurs blancs.

Ainsi, tout comme le caractère insupportable du travail parcellisé de la canne accélère la prise de conscience des esclaves, le café permet à la future bourgeoisie haïtienne de se constituer socialement et économiquement.

Les formes de production mises en œuvre dans les plantations caféières sont d'ailleurs bien différentes de celles qui dominant en bas, dans la plaine. Les rapports qu'en font Girod de Chantrains et surtout le planteur Laborie illustrent bien ces aspects (voir encadré). Résumons-en les principaux aspects :

Tout d'abord, la plante, avec ses récoltes annuelles, rétablit un cycle des travaux qui avait été éliminé pour la canne à sucre.



Reste de cheminée de grande case

Dès lors, les taches des esclaves sont nécessairement polyvalentes au cours de l'année, et non plus parcellisées. La production vivrière associée peut être beaucoup plus importante, d'autant qu'elle intervient surtout en saison des pluies, à partir d'avril dans le Sud, à contre temps avec la récolte et le traitement des cerises de café, qui a lieu à partir de septembre. C'est d'ailleurs bien de l'intérêt du planteur que de favoriser une autonomie alimentaire de son exploitation, car, dans ces mornes reculés, l'approvisionnement en vivres importés est plus délicat. Les maîtres, craignant aussi sans doute les risques de désertion dans ces espaces boisés moins facilement contrôlables que les plaines, semblent marquer davantage d'intérêt à leurs esclaves. Contrairement aux planteurs de la plaine, qui ne craignent pas d'avoir à renouveler leurs esclaves par l'achat de nouveaux arrivants, les planteurs de café, moins fortunés, ne peuvent se permettre des pertes trop sensibles. Tout ceci concourt au même résultat : la situation des esclaves s'en trouve sensiblement améliorée. Ainsi, nous dit Girod de Chantrans : "les nègres paraissent y jouir d'un meilleur sort que dans la plaine. Peut-être au surplus que l'espèce de dépendance où sont les maîtres, de leur bonne volonté à cause de la faiblesse des ateliers, la crainte de perdre par la désertion une partie trop sensible de leur fortune, de compromettre leur vie même en ces lieux isolés, sans autre appui que l'opinion ; peut-être, dis-je, que toutes ces raisons réunies contribuent à y faire traiter les esclaves avec plus d'humanité . (...). Ils ne sont pas sujets, comme dans la plaine, à manquer de vivres ; parce que le terrain étant moins précieux, on

leur en abandonne davantage. Moins débauchés que ceux qui vivent au voisinage des villes et bourgades, ils ont aussi plus d'enfants ; on connaît même plusieurs cafétérias où les naissances remplacent les morts".

Les planteurs de café eux-mêmes adoptent des stratégies bien différentes des colons de la plaine sucrière. Alors que ceux-ci sont de plus en plus absentéistes pour ne laisser sur place qu'un gérant, ceux-là s'impliquent directement sur leur propriété. Ils y résident, fuyant par la même occasion une société créole qui les méprise. Ils organisent eux-mêmes les travaux, établissent avec leurs travailleurs comme avec leurs plantations des relations paternalistes tout-à-fait inconnues pour la canne à sucre. Bref, ils investissent à long terme dans leur plantation, prenant soin d'en préserver les potentialités là où d'autres recherchent la maximisation du profit à court terme.

Ainsi se marque la régionalisation du paysage et de la société. Au Nord sucrier, dominé par la grande plantation de canne en monoculture de plaine aux rapports de production tendus entre planteurs et esclaves noirs s'oppose un Sud caféier à l'économie plus diversifiée et moins désarticulée, des mornes économiquement actifs et marqués par des rapports sociaux moins conflictuels entre mulâtres et esclaves. Toutes les bases sociales et économiques qui conduiront ces deux parties de Saint-Domingue dans une évolution divergente après l'indépendance se trouvent ainsi déjà réunies.



A distance des points d'eau, une grande citerne était indispensable pour la préparation du café

TECHNIQUES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DANS LES CAFETERIES DE LA FIN DU DIX-HUITIEME SIECLE

A la veille de la Révolution, la culture du café à Saint-Domingue était arrivée à un si "haut niveau de perfection" que l'anglais Laborie, originaire de Jamaïque mais planteur au Borgne, décide de la décrire pour servir d'exemple à d'autres colonies, en 1798. Nous résumons ici ses principales recommandations, en les enrichissant au besoin d'autres contributions concernant les techniques de production et de transformation qui étaient en vigueur à l'époque coloniale.

L'établissement d'une plantation

Le choix du terrain dépend évidemment de la concession obtenue, mais sur celle-ci, il faut, recommande le planteur Laborie, choisir de planter sur un terrain frais, au sol vierge, où les pluies sont fréquentes car l'irrigation n'est pas une solution satisfaisante. Il faut donc préférer les terrains en altitude élevée, car dans les basses montagnes, l'air est trop sec et trop "marin", le sol est souvent trop léger et peu profond, d'où une longévité plus faible de l'arbuste et des problèmes d'érosion. La contrepartie est évidemment des difficultés de communication accrues. Il faut choisir les meilleurs sols, c'est-à-dire, avec une couche d'humus suffisante et si possible, une roche assez friable en dessous (1), les parcelles bien exposées pour éviter le vent et des températures excessivement froides. Les autres critères (proximité d'une route, voisinage d'une plantation pour se procurer plants et conseils, facilité d'implantation...) sont secondaires. La présence de pierres de construction et de bois, ainsi que d'eau courante est cependant très utile.

Pour mettre en place la plantation, il faut tout d'abord construire des logements, y compris pour les nègres. Puis on défriche les sous-bois, on abat les plus grands arbres, on brûle les branches. Il faut alors éviter les foyers de branches trop regroupées qui brûlent trop profondément la terre. Le déboisement n'est pas toujours fait par des esclaves de la caféterie. Il peut être pris à forfait par des bûcherons (des gens de couleurs affranchis, souvent), qui, à une date convenue, doivent remettre le terrain bien dégagé, après brûlis. Sinon, quand le colon s'en charge, le déboisement est confié à une équipe "d'hommes robustes". Ensuite, on fait des routes, que les planteurs consciencieux s'efforcent de protéger de l'érosion grâce à des bandes enherbées et des arbres fruitiers. Puis, les plantations, après le creusement des trous pour y placer les jeunes pieds, est l'opération la plus fatigante. En association avec les caféiers, afin de protéger le sol tant que ceux-ci ne sont pas assez grands il faut rapidement planter des vivres (surtout bananes, maïs, haricots, en montagne), qui donneront des vivres en attendant la première récolte de café.

Des jardins doivent être distribués aux nègres. Laborie conseille 1/16 de carreau par esclave, mais cela dépend de l'importance laissée aux jardins particuliers dans l'alimentation. Les bâtiments (2), consistent en une maison de maître, jardin, cuisine, infirmerie, bâtiments pour les moulins, étable, porcherie et autres bâtiments d'élevage, plate-formes et glacis. Les logements des nègres doivent, dit-il, être confortables en montagne, où le froid et les pluies pourraient rendre malade ces coûteux esclaves, et être "sous l'oeil du maître". Il faut également prévoir des pâturages, car le bétail est nécessaire pour le portage.

Le café demande un moulin à main, des glacis d'égouttage, des glacis de séchage, souvent une citerne, un moulin à décortiquer, un tarare pour séparer grains et enveloppes, et des endroits pour le stockage. Ajoutons à cela le petit outillage d'une caféterie, abondamment décrit par Laborie, et qui est en effet très complet : pics, serpes, serpettes, différents types de barre à mines à bouts spatulés... Comptons aussi 40 ou 50 nègres, afin de pouvoir obtenir une production de 100 à 150 000 livres par an, et l'on se rend compte de l'importance, toutefois moindre que dans le cas du sucre, des capitaux nécessaires pour une grande caféterie comme celle que nous décrit Laborie.

En fait, selon Moral, la production moyenne d'une caféterie à la fin de la colonie, n'est sans doute pas supérieure à 25 000 livres (poids), ce qui correspond à une superficie plantée d'environ 20 hectares et au travail d'une vingtaine de "nègres de houe". Pour le règlement de l'indemnité aux colons sous la réforme de Boyer, la valeur moyenne des caféteries sera évaluée à 150 000 livres, alors qu'elle le sera de 700 000 livres (valeur) pour les sucreries (Moral, 1961). Ceci s'explique par le grand nombre, dans le Sud, en particulier, de petites caféteries, aux mains de "pauvres planteurs" parmi lesquels bon nombre d'affranchis de couleur, en "général mal aisés".

(1) Sa description de la plantation de Saint-Domingue et ses nombreux conseils font du descriptif de Laborie (1798), un document remarquable.

(2) Laborie, donne des conseils et des plans détaillés pour les bâtiments d'une caféterie.

Mais, la grande culture du café, avec une production bien organisée d'un café lavé, capable de supporter le transport vers l'Europe avec glacis, moulins, cuves de transformations que nous décrit Laborie, existe néanmoins notamment dans le Nord.

Les installations de cette véritable usine qu'est une grande cafétérie sont d'un haut niveau technique. Les constructions de bâtiments sont faites en pierre, rapportées petit à petit à leur retour du champ par les nègres. La chaux est faite dans des fours, soit à la façon caraïbe (four constitué d'un trou dans la terre rempli alternativement d'une couche de bois et d'une couche de calcaire), soit à la façon européenne (le calcaire est mis au-dessus du bois, ce qui permet un volume de fabrication plus important), souvent sur la plantation même. Le planteur a recours à des ouvriers qualifiés extérieurs (maçons, menuisiers) à qui il doit généralement fournir sur place les matériaux, chaux, bois, éventuellement tuiles qui sont souvent en bois (1).

Dans la plantation décrite par Laborie, qui nous donne des plans précis, la filière de la transformation du café est rationnelle grâce à une disposition très étudiée des moulins de dépulpage, des bassins à café, des glacis, d'un moulin à décortiquer, et d'un tarare. Les moulins à dépulper (le moulin à main pour une production de 30 à 40 milles livres (poids) de café) sont disposés autour d'un bassin, les grains sont apportés par un courant d'eau, les pulpes sont évacuées à la sortie du moulin, alors que les grains tombent dans un bassin de lavage où ils sont tournés par un nègre. Cette installation nécessite une arrivée d'eau importante répartie vers les moulins par des canaux.

Lorsqu'ils n'ont pas accès à une rivière au débit suffisant, les colons construisent des citernes de grandes dimensions.

La construction d'une citerne nécessite, nous dit Laborie, une immense quantité de matériaux ainsi qu'un savoir faire, ce qui explique qu'après l'Indépendance, la transformation du café par voie humide ait pratiquement disparu. Il faut en effet pour construire une citerne nécessaire à un stockage de trois ou quatre semaines (2) creuser la terre et l'évacuer, faire des fondations à l'aide de mortiers à l'argile et mortiers à la chaux, monter des murs, couvrir la citerne, et enduire l'intérieur d'un mélange de poussière de tuile, chaux, huile végétale et sang de boeuf (3). Des glacis permettent de recueillir l'eau dans les citernes.

Des moulins à eau peuvent servir à faire tourner les moulins à décortiquer et le tarare. Laborie, là encore, donne des schémas très détaillés de ces moulins.

La culture du café

Dans les plantations coloniales, le premier travail après le brûlis "dont les cendres ajoutent à la fertilité de la terre" est, nous dit Girod de Chantrons (1782), d'aplanir en gros la parcelle pour tracer des alignements parallèles, marquant les lignes de plantation. "Les nègres ouvrent alors des fosses sur ces alignements, ils y plantent les jeunes caféiers et remplissent les trous". On peut, dit Laborie, décaler les rangs ou également planter en quinconce, pratique courante dans la grande plantation, même si elle a pu être délaissée à la fin de la colonie (4). Les distances entre les plants obéissent à un empirisme savant : plus riche est le sol, plus elles sont grandes. On plante plus écarté au nord et à l'ouest de la parcelle et dans les endroits les plus frais pour des raisons d'ensoleillement. De même, l'espacement varie en fonction de la pente, car "plus celle-ci est raide, plus les arbres du dessus font de l'ombre à ceux du dessous". Lorsque le vent souffle fort, il faut planter plus espacé, car les arbres seront taillés plus courts, il leur faut donc plus de place pour s'étendre. Ceci amène, selon les endroits, à planter sur une habitation avec des densités conseillées par Laborie, variant de 850 arbres par carreau (on plante à douze pieds carrés par arbre) à 3 400 arbres par carreaux (à trois pieds carrés par arbuste), selon la qualité du sol, l'exposition et les vents : des combinaisons du type six pieds sur cinq par arbuste (ou 10 x 9, 12 x 11) sont recommandées en terrain horizontal. La moyenne des plantations en carré ou en quinconce est de 3 à 4000 arbustes par carreaux. Les trous sont creusés à la barre à mine.

(1) Laborie recommande de couper le bois de construction en lune décroissante, car "bien que ce soit difficile à expliquer rationnellement, piquets et matériaux sont ainsi plus résistants.

(2) Soit 9 000 pieds 3 pour un bassin de lavage de 300 pieds 3

(3) Ces techniques, très remarquables à l'époque où l'on ne disposait pas de ciment, ont permis de retrouver encore aujourd'hui les restes de ces citernes. Certaines ont même pu être réhabilitées pour servir de réservoir d'eau, comme celle de la cafétéria de Moneyron (plateau de Rochelois) dans le but d'une utilisation communautaire.

(4) Laborie : "on a renoncé à planter en quinconce, car il n'y a pas suffisamment de place pour passer entre les rangs, et les plants peuvent se gêner."

Laborie (1798) déconseille le semis direct des caféiers, qui donne des plantations trop irrégulières, ainsi que la plantation de graines germées sous des caféiers, trop habitués à l'ombre pour être plantés à découvert. Il préconise le semis en pépinière, ou de cerises entières, mais de préférence de cerises déulpées et lavées. Ce système permet également de sélectionner les plus gros grains des meilleurs caféiers. Rapidement après l'arrachage, les plantules sont mises en terre assez profondément (les premières branches doivent être recouvertes). Certains planteurs sèment 3 ou 4 grains autour de la plantule, pratique désavouée par Laborie. On peut planter à n'importe quelle époque, pourvu qu'il pleuve. En hiver, les plants n'avancent pas beaucoup jusqu'au printemps. Dans les pluies de juillet - août - septembre, ils poussent plus vite, mais réussissent moins bien qu'en avril-mai.

Lorsque le café est ainsi planté, du haricot, du maïs et des légumes sont semés. Mais seulement la première année. Ceci peut avoir comme inconvénient de casser des plants lors de la récolte des vivres, mais protège le sol (de toute façon, dit Laborie, les nègres iraient entre les caféiers chercher des épinards sauvages ou autres herbes médicinales !), et limite la prolifération des adventices.

Sarcler les caféiers est indispensable, mais l'arrachage des adventices favorise l'érosion sur les terres en pente. Laborie recommande donc de bien tasser la terre après le sarclage. Cependant, on peut douter de la conscience des colons en ce domaine, d'autant plus que la main-d'œuvre était généralement insuffisante. Les témoignages de l'érosion dans les caféiers sont nombreux : "Parmi les terres des montagnes (...), une partie a été dégradée, épuisée par la culture du café", écrit Barré de Saint-Venant (in Cauna, 1983). Girod de Chantrans, lui aussi, reproche aux "propriétaires des caféiers", d'avoir "déjà épuisé et bouleversé la moitié des montagnes qu'ils cultivent" et d'avoir "échangé le climat de la colonie". "L'empressement des propriétaires de cafeteries à défricher les forêts qui leur restent fait craindre avec raison de voir toutes les montagnes de la



Ruine d'un moulin caféier de l'époque coloniale

colonie à nu et stériles dans une cinquantaine d'années..." (Girod de Chantrons, 1782). Hillard d'Auberteuil, condamne avec un certain lyrisme le caféier "funeste présent de l'Arabie, qui a tout détruit, des terres aux bois, des sources aux animaux sauvages..." Mais derrière ces arguments des colons des plaines, on trouve sans doute beaucoup d'amertume de voir, dans les dix dernières années de l'Ancien Régime, le dynamisme de la culture du café supplanter celui de la production sucrière, dont la belle époque semble révolue.

Saint-Domingue est cependant bien loin d'être encore toute déboisée à cette époque. Cependant, le caractère minier de la production caféière est indéniable, et l'abondance des terres à défricher n'incite pas à la protection du sol. Ainsi, Laborie déplore que beaucoup de planteurs abusent des ressources de la nature, et plutôt que de soigner des plantations anciennes, ils en installent de nouvelles, d'où une distance accrue entre elles et une perte de temps. En bon planteur, il regrette cette vue à court terme, car, dit-il, "il vaudrait mieux préserver des terres vierges pour nos enfants". Pour cette raison, il préconise un arsenal de mesures anti-érosives : ne pas planter de cultures sarclées là où le sol est très sujet à l'érosion, associer aux caféiers des cultures vivrières couvrant le sol, planter des bandes enherbées et des arbres fruitiers et bananiers aux endroits sensibles. Mais c'est davantage dans le but de protéger les caféiers eux-mêmes que le patrimoine écologique ("on a vu ainsi emporter 5 ou 600 pieds de café" par l'érosion, ce qu'il faut éviter).

Pour éviter l'érosion après les sarclages, Laborie a essayé de planter des patates douces entre les rangs de café, au lieu de maïs et haricots, mais, dit-il, elles montent trop après les caféiers. Il a également essayé de couvrir le sol de pailles de cannes. Ce qu'il recommande surtout, c'est, une fois les mauvaises herbes arrachées, si le temps est pluvieux (sinon on en fait un compost), d'en faire des petits tas à l'amont de chaque tronc de caféiers afin de détourner le ravinement causé par l'eau. Ceci a l'inconvénient de favoriser la prolifération des insectes, mais apporte de la matière organique.

Laborie recommande d'ailleurs de prévoir du compost en abondance. Pour cela, on récupère les mauvaises herbes, toutes les déjections animales possibles et les pulpes de cerises de café après le lavage, et on les met à composter dans des fosses prévues à cet effet. Ce compost est surtout utilisé pour fumer les parcelles ou les pieds en baisse de rendement et combattre l'appauvrissement du sol. Les amendements sont donc utilisés comme une fumure de rattrapage plus que comme une restitution systématique des exportations : il s'agit d'apporter un remède.

En règle générale, en effet, l'installation des caféiers, après défrichage ou éclaircissage de la forêt, bénéficie de la fertilité assez élevée de ces terres jusque là inexploitées, grâce à l'accumulation de matière organique dans la forêt pré-existante. S'il n'y a pas érosion et si le couvert forestier est largement maintenu, la fertilité n'est pas un grave problème.

Quand les plantations sont faites sur des sols non forestiers, les fumures deviennent indispensables. Elles sont, nous dit Debien (1962), confiées aux femmes et aux enfants qui y passent beaucoup de journées. A la bonne saison, des boues, des pailles hachées, des terres de parc et du fumier sont montés dans des paniers et entassés à l'abri dans des fosses couvertes à fond de terre battue. Ce compost est enfoui et tassé au pied des caféiers.

L'entretien des caféiers consiste à mettre des tuteurs aux arbustes couchés par le vent et à remplacer les pieds manquants. Des arbres de 18 ou 20 mois peuvent jaunir et périr : cela peut provenir, avertit Laborie, d'un excès de fruits, qu'il faut alors rapidement enlever. Si le déclin de l'arbre persiste, c'est sans doute à cause d'un ver. Pour éliminer les vers, il faut arracher le caféier et étaler la terre une quinzaine de jours au soleil.

Lorsqu'un arbre donne des signes de dépérissement, on le taille, on le bine au pied, et on y met du compost. On peut être amené à couper une racine abîmée ou à raccourcir les autres. Enfin, si le pied est en très mauvais état, on peut en plus le recéper, c'est-à-dire le couper au ras du sol. A défaut, on le remplace. Lorsque c'est tout une parcelle qui présente des signes de vieillissement et d'épuisement du sol, le conseil de Laborie est de l'abandonner et d'en défricher une autre.

L'opération délicate de la taille revenait à quelques esclaves spécialistes qui avaient déjà travaillé sur des caféiers. Ainsi, sur la cafétérie Maulevrier aux Matheux, sur plus de cinquante esclaves de jardin, six seulement taillent les caféiers. Laborie les fait former par des esclaves expérimentés de plantations voisines, et se flatte d'avoir trente nègres de taille.

Laborie décrit minutieusement la pratique de la taille des caféiers, qui atteint, sous la colonie, un haut niveau de technicité. Il s'agit tout d'abord de couper le sommet de l'arbuste, afin que les fruits restent à portée de la main du cueilleur, pour que l'arbre soit plus vigoureux et offre moins de prise au vent. Il n'y a pas de règle fixe quant à la hauteur de coupe, mais les arbres ne doivent pas dépasser 5 pieds de haut (pour des raisons de cueillette), ceci constituant l'optimum dans les meilleurs sols ; dans les sols plus pauvres, on réduit la taille jusqu'à 2 pieds

de haut. Qualité du sol, densité de plantation (plus les arbres sont denses, plus on les taille haut pour les réduire en largeur), exposition au vent sont des facteurs que les chefs d'équipe doivent prendre en compte pour déterminer la hauteur de coupe. On coupe en-dessous d'un noeud, de préférence sur du bois vert. On procède ensuite à un nettoyage des rejets ne portant pas de fruits, en ne laissant qu'un seul bourgeon sous chaque noeud. Laborie, qui conseille d'arracher les rameaux avec précaution plutôt que de les couper, car ils repoussent moins vite, a expérimenté un élagage plus important que celui pratiqué couramment, en ôtant à proximité du tronc de l'arbuste, tous les rameaux secondaires, expérimentations selon lui prometteuses, mais interrompues par la Révolution.

On peut également être amené à corriger la forme de l'arbre, à éliminer une tête ou une branche abîmée ou en train de dépérir. Si le froid donne trop de bois, si la lumière est insuffisante et que l'arbre monte en prenant une forme de parapluie, la taille doit être plus importante.

Lorsqu'on a le choix, il est préférable de tailler en mars-avril-mai, les arbustes repartent alors plus facilement. Mais on peut tailler toute l'année, sauf pendant la courte période de floraison, et, dans la pratique, on est amené à composer avec les disponibilités en main-d'oeuvre : s'il faut tailler en période de récolte, on effectuera la cueillette sur les branches coupées. Normalement, à la fin du printemps, donc à l'époque de la floraison, lorsque les tailles, les fumures et les sarclages sont finis.

Entamée en août, la récolte du café se poursuit pendant de long mois. La pleine cueillette se fait de septembre à décembre, mais, les fruits n'étant pas tous mûrs à la fois, il n'est pas rare d'avoir à ramasser dès le mois de juillet ou de devoir prolonger la récolte jusqu'au mois de mars. Généralement, les premiers mois de récolte sont très pluvieux et les hommes risquent d'attraper froid "ce qui doit être évité le plus possible", écrit Laborie... qui pense à leur coût.



Aujourd'hui encore, dans les régions caféières, le glacis de séchage est indispensable pour la qualité de la production.

La récolte demande une grande attention, car il faut d'abord débarrasser les arbres des grains échaudés par la sécheresse, les grains "crocros", et ne cueillir que les cerises rouges bien mûres. Laisser des grains sécher sur l'arbre abîme ce dernier. Il faut "motiver les nègres" à aller vite, et, nous dit Laborie, on obtient des résultats importants en leur donnant une gratification selon leur rendement, mais il faut alors les empêcher d'arracher tous les grains en tirant sur la branche.

Dans les bons sols, les arbres peuvent donner 4 livres de 16 onces (cela peut aller jusqu'à 4 fois plus). Les pires rendements sont de 3 ou 4 onces. Un profit est assuré au-delà d'une livre par arbre.

La transformation du café

La préparation du café consiste à ôter les enveloppes autour du grain, à le sécher et le débarrasser des dernières pellicules. Laborie décrit les différentes méthodes utilisées pour la préparation du café.

La première méthode consiste à sécher les cerises directement cueillies ; on obtient le "café coque" qui peut être ensuite pilé ou passé au moulin pour que soit brisée la dernière enveloppe. Les grains sont avec cette méthode, d'un poids légèrement supérieur (3 %), et, si le temps est parfaitement sec et que l'on dispose de nombreux glacis (couûteux et qui s'abîment rapidement, la "gomme acide dissolvant la chaux"), le café peut être de bonne qualité.

Ce procédé, dit de la voie sèche, car il n'utilise pas d'eau, est encore le plus fréquent aujourd'hui en Haïti, au moins pour le café destiné au marché national. Le café est souvent de très bon goût ; le procédé est néanmoins très déconseillé par Laborie, car le produit obtenu contient beaucoup de brisures et son aspect peu engageant est peu apprécié sur le marché. Même sur un glacis, le grain renfermé dans sa pulpe séchera difficilement, fermentera, et prendra une mauvaise odeur.

Dans certaines plantations, le séchage est fait à même le sol, c'est-à-dire sans glacis, "ce qui est intolérable", précise Laborie. D'autres encore frappent les grains ou les mettent à tremper jusqu'à pourriture, puis les séchent. Ceci amène des cafés nauséabonds ("cow-dungs", dit Laborie). Le seul avantage est que le broyage est alors moins difficile que dans le cas du séchage simple.

Pour Laborie, la meilleure voie de transformation est la voie humide, dite aussi du "café lavé", point sur lequel les experts sont, deux siècles plus tard, toujours en accord. Il s'agit de débarrasser rapidement (moins de 24 h) le grain de café de la pulpe rouge. Ce dépulpage est fait dans un moulin à main, où les grains passent entre deux rouleaux de cuivre munis d'aspérités. L'habitation préconisée par Laborie dispose de quatre de ces moulins autour d'un bassin dans lequel les grains ainsi déulpés trempent deux heures, afin de laver la gomme. Ils sont remués fréquemment par un esclave. Puis ils sont égouttés sur un glacis destiné à cet effet, pendant 24 heures, avant d'être transportés vers des aires de séchage. Là, on les remue plusieurs fois par jour, et, en cas de pluie, on les rentre sous un abri prévu à cet effet au centre du glacis. Enfin sec, il peut être stocké, parfois pendant longtemps (12 mois), avant d'être préparé pour la vente.

Selon Laborie, les marchands ont une préférence pour certains types de café : parfaitement sec, brillant, d'un vert profond. Sans que ce soit le café de meilleure qualité, c'est celui dont la commercialisation est la plus appréciée ; ce café de "première qualité" est vendu plus cher.

Avant d'être emmené au marché, il reste, comme pour la voie sèche, à débarrasser le grain de la pellicule restante. Après un court passage au soleil (2 ou 3 heures), le café est alors décortiqué dans un moulin circulaire en bois ou en maçonnerie, où tourne une lourde roue en bois entraînée par les mules, qui brise l'enveloppe et non les grains. Dans les plus petites plantations, on décortique au pilon. Puis, le café est vanné, soit au vent, soit par un tarare, manuel ou entraîné par un moulin à eau. Il est ensuite tamisé et trié : les grains cassés, non décortiqués et les graviers sont éliminés ; le café de mauvaise qualité est mis à part et consommé localement.

On le voit, la technique du café lavé était déjà tout à fait au point pendant la période coloniale. Elle n'a que peu évolué depuis. Mais le matériel important et les disponibilités en eau qu'elle nécessite rendent impossible son utilisation en dehors d'une grande habitation.

Le café est ensuite mis en sacs de 100 livres, marqués au nom du maître, scellés à la cire (la fraude des agents en ville était fréquente), et portés par des mules que les esclaves emmènent jusqu'à la ville. Un correspondant reçoit le café, et réexpédie des provisions. Il tient une comptabilité et avance souvent l'argent au planteur à un taux d'intérêt fixé à l'avance.

Le prix du marché, écrit Laborie, qui parle des dernières années avant la révolution, est variable de 30 à 50 sols, et le planteur peut garder son café pour profiter des cours. "Depuis 20 ans, il est rarement tombé en dessous de 20 sols, et à 15 le planteur est encore bénéficiaire". En général, conclut-il, la culture est rentable à Saint-Domingue, bien que celle du sucre le soit aussi.

D - Les autres productions secondaires : coton, cacao, élevage

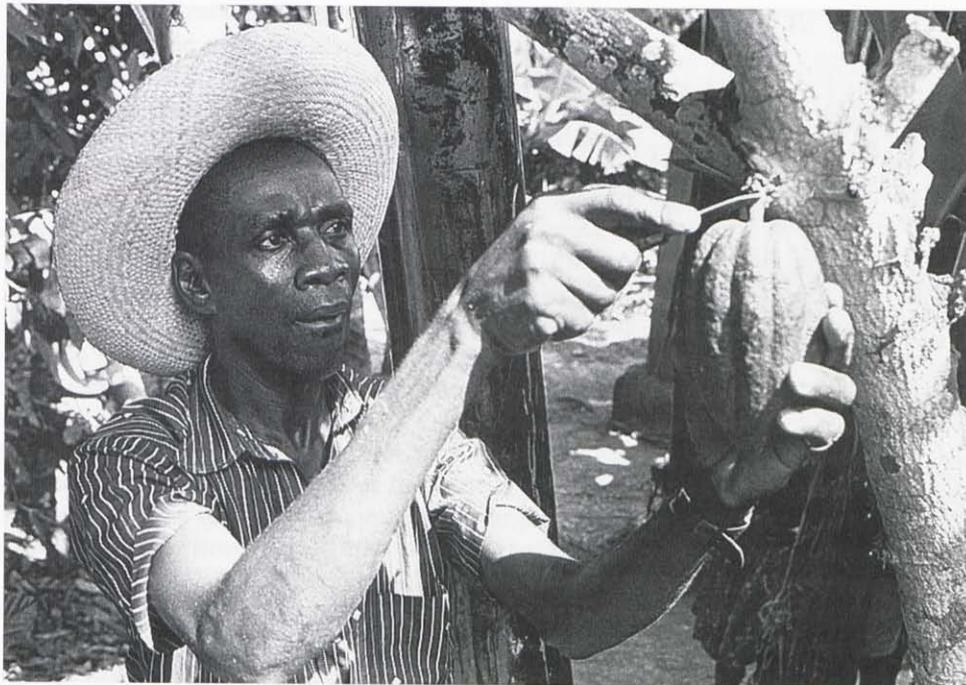
1 - Le coton

Le coton a une place intéressante, bien que modeste dans l'économie coloniale. Présent dans les premières habitations à la fin du XVII^e siècle, sa culture est d'abord, pratiquement abandonnée au profit de la spéculation sucrière. Il connaît une reprise, une cinquantaine d'années plus tard, et en 1753, les exportations s'élèvent à 1 400 000 livres pour progresser jusqu'à 7 000 000 de livres en 1789. A cette date, Saint-Domingue compte 789 cotonneries dont le capital représente environ 40 % de celui investi dans les activités caféières et 25 % de la richesse sucrière. Le coton, qui entre pour 14 % dans la valeur des exportations, est considéré comme, ayant une rentabilité inférieure à celle du café. Il est cependant apprécié pour son faible besoin en main-d'œuvre, et pour ses capacités à tirer parti des zones de piedmont, semi-arides ou impropres à la culture de la canne. De puissants établissements cotonniers sont créés en éliminant l'indigo auquel le coton se trouvait jusque là associé. On les trouve à Saint-Marc (la très réputée cotonnerie de Grimonville) et surtout dans l'Artibonite, principale région productrice, où est produit un "coton de soie" (*Gossypum hirsutum* nous dit Moral) vendu à un prix plus élevé que le coton jaune. Les techniques utilisées de plantation, d'éclaircissage, de taille à 4 pieds de haut et de sarclage sont déjà savantes. Les quatre paroisses de Saint-Marc, Verettes, Gonaïves et Petite Rivière renferment à elles seules 327 établissements et fournissent la moitié de la récolte de la colonie. Ailleurs, elle est plus rudimentaire, moins développée et sert souvent d'appoint à la culture indigotière, sucrière ou caféière, étant souvent cantonnée sur les "hauteurs arides ou savanes d'une médiocre valeur" (Moreau de Saint Méry, 1958)

La grande exploitation cotonnière commence seulement à s'implanter à Saint-Domingue lorsque survient la Révolution, qui lui porte un coup terrible dès les troubles de 1791.

2 - Le cacao

Introduit par d'Ogeron, en 1665, soucieux de sédentariser les boucaniers, le cacao se développe au début du XVIII^e siècle, en particulier dans la région de l'Acule du Nord, mais aussi à Léogane et Fonds-des-Nègres. Détruites par un ouragan en 1715, les cacaoyères disparaissent presque complètement jusqu'en 1730, date où la culture se développe à nouveau aux environs de Jérémie.



Cacao

Les exportations qui commencent en 1737, atteignent 150 000 livres en 1754 et 600 000 livres en 1789. Les 54 cacaoyères sont alors très dispersées, bien que la moitié se tiennent aux environs de Jérémie. Ce sont en général de petits établissements, nous dit Moral, où le cacao est associé à la culture caféière, sauf dans quelques habitations plus importantes aux environs des Abricots et de Dame Marie. Le cacao occupe une place pratiquement négligeable dans l'économie, mais il se maintient à travers la Révolution puisque, en 1801, la colonie en aurait produit 650 000 livres ; Il connaîtra ensuite une expansion corrélative à celle de la petite paysannerie.

3 - L'élevage

L'élevage tient pendant la colonisation une place importante dans les sucreries, qui doivent entretenir de nombreux attelages, pour les moulins et les cabrouets. Dans les cafétérias, les travaux de culture se font à la main, les transports sur les pistes des mornes sur des mules bâchées. L'élevage était donc plus restreint que sur les habitations caféières de plaine. Pour une cafétéria, Laborie recommande un très petit nombre de taureaux ou bœufs, ainsi que de chevaux, utilisés exclusivement pour les visites de planteur (on trouve des chevaux américains,

mais les créoles, dit-il, sont plus faciles à nourrir). Si le café ne doit pas être mené trop loin, s'il n'y a pas de gué trop profond à traverser, les ânes, moins chers et plus faciles remplaceront avantageusement les mules, utilisées pour le portage au moulin. L'élevage de poules, oies, canards, dindes ainsi que des pigeons et des lapins, figure également dans ses recommandations.

Dans la correspondance des colons, il apparaît que le temps passé à l'entretien du bétail, à la construction de bâtiment pour le protéger de la chaleur ou encore à installer des clôtures représente une part importante des travaux. La protection des cultures contre les animaux en divagation est également une tâche qui occupe la main-d'œuvre, car les dégâts aux cultures vivrières comme à la canne sont fréquents. Les esclaves, en particulier en souffrent : "en quelques heures, un bœuf, un cheval, et surtout un mulet détruisent les espérances de plusieurs nègres" écrit un planteur, qui préconise des haies de citronniers ou de campêche pour protéger les jardins (Debien, 1963).

Les esclaves avaient leur propre élevage. Au début du siècle, ils se contentaient de l'élevage de basse cour, ce qui leur permettait de vendre aux bourgs voisins leurs oeufs et volailles.

Cependant, afin de "garder les nègres de la vanité de richesse", le colon Laborie recommande de leur interdire de posséder porcs, vaches et juments. Certains pourtant, nous dit Debien (1962), se mettent au dressage des mulets à partir de 1750. Ils les louent à leur maître ou à des habitations voisines au moment de la roulaison, les vendent ou les cèdent contre le rachat de leur liberté (1775). Certains boeufs devenus trop vieux sont vendus aux esclaves qui savent en tirer parti.

Mais beaucoup maîtrisent mal l'élevage des gros animaux. Ainsi, Laborie, qui pense que sur une plantation, quelques vaches laitières sont très utiles pour approvisionner en lait l'infirmerie, les enfants, et la table de maître, nous dit que la traite n'est en général "pas bien comprise" par les esclaves. Ceux-ci croient qu'il est impossible qu'une vache donne du lait après le sevrage ou si son veau n'est pas avec elle. Il faut, nous dit-il, une "ferme détermination pour vaincre ces préjugés, et, en allongeant la durée de traite, en obtenir facilement trois fois plus par vache que ce qu'en obtiennent les nègres". Chèvres et moutons, qui tombent facilement malades dans les endroits pluvieux, ne sont guère appréciés par le colon qui leur reproche d'abimer les pâtures.



III - L'ÉMERGENCE DES CONTRADICTIONS

A - Les difficultés économiques

Malgré la prospérité éclatante de la colonie, des signes de fragilité apparaissent dès 1740. Certes, ils ne sont pas très visibles : au contraire, l'expansion continue : de 1739 à 1752, le nombre de sucreries double à Saint-Domingue : 350 en 1739, 538 en 1752. L'année 1750 connaît une récolte fabuleuse. A La Rochelle, arrivent plus de 12 millions de livres de sucre brut et 710 000 livres d'indigo. Mais, de 1741 à 1748, la guerre maritime entre la France et l'Angleterre bat son plein ; les corsaires mettent à mal le commerce avec la métropole.

L'insécurité se prolongera, larvée, jusqu'en 1778, date à laquelle éclate la guerre d'Indépendance américaine. Cette fois, c'est tout le commerce interlope avec les Américains qui se trouve brutalement remis en cause.

En 1755, 300 bâtiments de commerce français sont saisis par les Anglais. Aucun ravitaillement ni courrier avec la métropole n'est possible. Le prix du sucre s'effondre.

Face à cette insécurité, les planteurs réagissent par une fuite en avant : il faut mettre davantage de "pièces" en culture de canne et accélérer la production pour maintenir la rentabilité des habitations. D'un côté, on renforce les investissements ; par exemple, ceux permettant la production de sucre blanc plus facile à écouler auprès des capitaines de navires, et surtout beaucoup plus cher. Ainsi le sucre blanc ne représentait que 35 % des exportations en 1765, mais la proportion est de 71 % vingt ans plus tard. De l'autre côté, on étend la production en l'extensifiant : avec le même nombre d'esclaves, on cherche à cultiver plus. "Comment faites-vous pour, avec si peu de nègres sucriers, raffiner en blanc ?" demande un colon : c'est très simple, on "pousse le nègre" (Debien, 1962). On laisse les plantations en service plus longtemps sans les renouveler, on diminue les fumures, les sarclages se font plus approximatifs. Les sucreries exigent aussi des travaux de nuit au moment de la roulaison et, le dimanche théoriquement férié, est utilisé pour des travaux d'entretien. Ce surmenage, source de maladies, génère aussi des résistances : la fuite des esclaves - le *marronnage* prend de l'ampleur, et si les esclaves fuyards sont vite repris, cela affecte néanmoins fortement les capacités de travail des habitations.

Le marronnage est un phénomène ancien. On en cite des cas dès 1679. A un moment ou un autre, tous les quartiers eurent à subir les incursions de bandes rassemblées autour de chefs prestigieux. Les bandes descendent des montagnes et ravagent

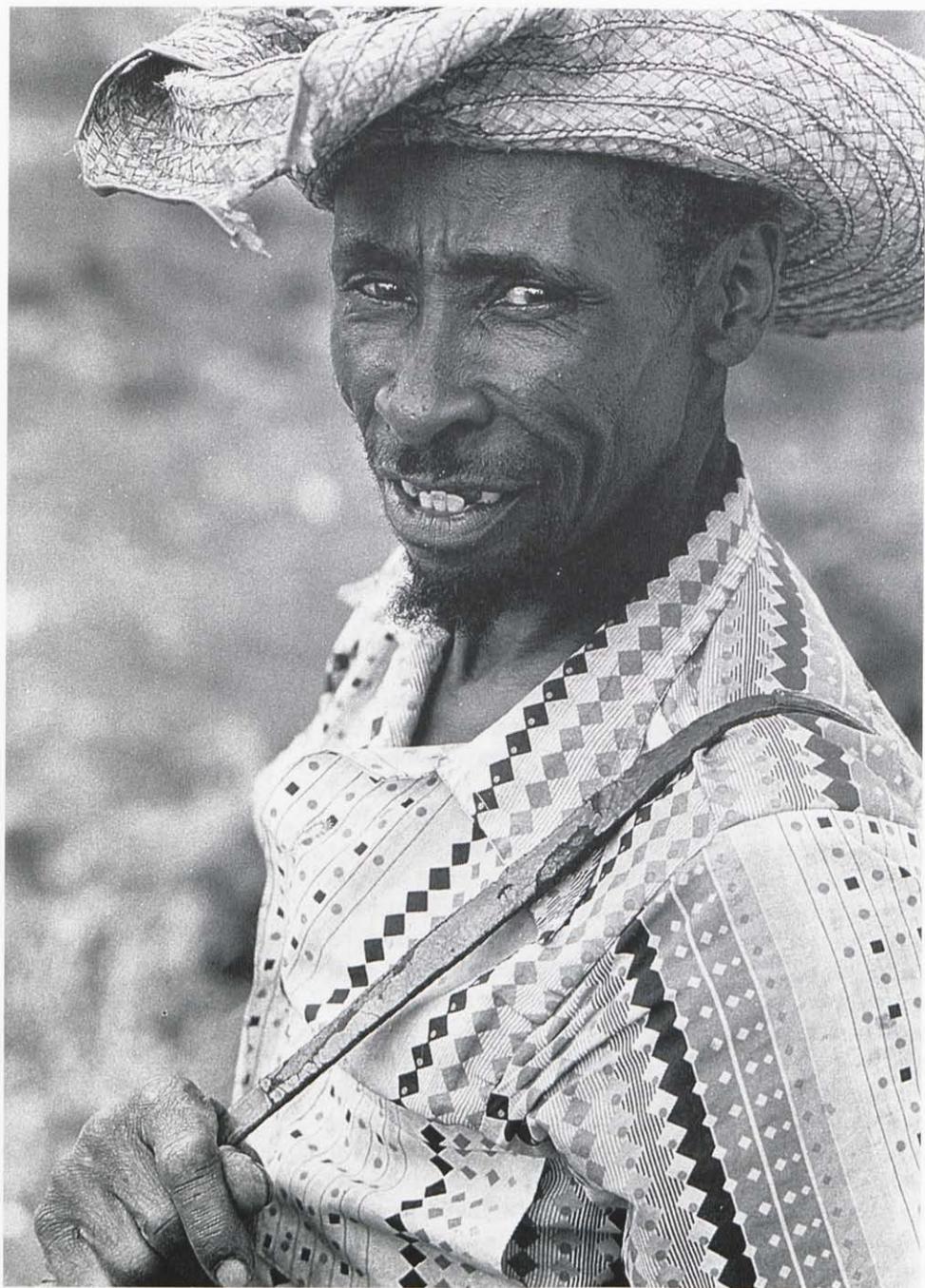
les vivres au Nord, d'abord, puis après 1740, dans les plaines du Cul-de-sac comme du Cap. Ces bandes ne se réunissent sans doute qu'à cette occasion, et dans l'intervalle, de très petits groupes d'esclaves marrons restent cachés disséminés dans les coins très reculés, tel le massif de La Selle, avec des cases en terre, des places à vivres et sans doute du petit élevage. Il se peut d'ailleurs que le pillage ait été une forme de résistance au défrichement des mornes, alors que le développement des caféières qui dénudait le pays réduisait les espaces de liberté. Du moins, l'a-t-il gêné considérablement dans certaines zones, en particulier au Sud-Est. Mais, le marronnage correspond aussi à la première étape d'une colonisation des mornes par des esclaves qui deviennent alors de petits paysans, initiant ainsi un mouvement qui s'amplifiera dès l'Indépendance.

Mais la résistance des noirs à l'esclavage se fait également par d'autres moyens : la correspondance des colons fait état d'empoisonnements des animaux et des colons, d'avortement et de contraception, de suicides, de mères infanticides, d'incendies d'habitations.

Face à tous ces problèmes, beaucoup de colons se découragent et laissent leur plantation à un gérant. A Saint-Domingue, on distingue les gérants, responsables de la conduite technique des habitations, et les procureurs, colons habitant dans les bourgs recevant la procuration des propriétaires absents pour faire les gros achats de nègres, ventes et envois du sucre et tenir les comptes. L'usage est de rémunérer les gérants non pas en fonction du résultat financier - le profit annuel -, mais avec un fixe annuel et un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Ce régime est désastreux, car il pousse les gérants à se lancer dans des investissements inconsidérés sur lesquels ils touchent d'ailleurs une commission. Beaucoup de gérants (voir le cas de la sucrerie Galbaud du Fort) n'hésitent pas à lancer les plantations dans des spéculations hardies, dans des expériences agricoles dont ils n'ont à supporter ni les frais, ni les risques et qui sont à l'origine de la ruine de beaucoup d'habitations.

Fuite en avant des planteurs et stratégies personnelles des gérants concourent au même résultat : la recherche éperdue du chiffre d'affaires. La grande plantation sucrière s'enfonce dans une crise de la main-d'œuvre, alors que la croissance du secteur caféier et les difficultés d'approvisionnement en nouveaux esclaves à cause de la guerre font grimper vertigineusement les prix. C'est la face visible des problèmes qu'affronte la colonie de Saint-Domingue, celle qu'illustrent toutes les correspondances de l'époque.

Mais les contradictions du système ont aussi leur face cachée : les tensions sociales qui s'accroissent et dont



les événements de la fin du siècle révéleront la profondeur et la complexité, à l'étonnement même des principaux acteurs.

B - La montée des tensions sociales

1 - Différentes classes sociales

Nous avons vu combien la classe dominante à Saint-Domingue, sous la période coloniale, est profondément hétérogène. Dès le début du XVIII^e siècle, s'opposent les intérêts des grands habitants et des "petits Blancs" qui n'ont pas les moyens de devenir planteurs, au moins jusqu'à l'expansion caféière dans la deuxième moitié du siècle. S'opposent également les colons et l'administration qui représente la métropole, ou encore les planteurs et les négociants, ou enfin les Blancs d'un côté et les Mulâtres et les Noirs libres de l'autre. Ainsi des conflits n'ont cessé de se développer, derrière l'apparente prospérité de la colonie, accumulant rancœurs et haines.

Au premier rang des classes dominantes, se trouvent, bien entendu les planteurs blancs, encore qu'il existera rapidement des conflits entre sucriers et caféiers, anciens colons des plaines que l'on voit souhaiter la faillite de ces nouveaux riches et nouveaux planteurs des mornes, en particulier au sujet du déboisement et de la concurrence pour les achats d'esclaves. On doit également inclure dans ce groupe, les représentants de l'autorité militaire et civile, qui disposent de grands pouvoirs. Y figure aussi la classe en porte-à-faux des affranchis et mulâtres, qui bénéficient du statut privilégié d'hommes libres mais qui font l'objet de discriminations raciales (en particulier sur le plan des droits civiques). Également en porte-à-faux, les petits blancs ne peuvent pas être considérés comme faisant partie de la classe dominante. Le statut de certains d'entre eux (les engagés du début du siècle) s'apparente plus à celui d'esclave que de colon. Ni libres, ni blancs, les esclaves se rangent eux dans la grande masse des exploités, même si, au sein d'entre eux des catégories sociales (nègres à talent, nègres à jardin, domestiques, commandeurs...) et ethniques (créoles, *bossales*, congos...) donnent aussi lieu à des conflits, des dominations et... du racisme (1).

Ainsi, tout au long de la période coloniale, ce ne sont que conflits latents. On s'attache souvent à ne voir que la résistance des Noirs aux Blancs (Mackandal, Boukman, du Bois Caïman aux Marrons de la liberté...) mais la situation est plus complexe. Ainsi, les colons se soulèvent contre les représentants de la métropole, les commissaires viennent à s'allier aux esclaves contre les planteurs, la bourgeoisie mulâtre se joint aux Noirs contre les Blancs : une situation conflictuelle où les alliances de

(1) Ainsi Laborie recommandait de ne pas laisser, dans une plantation, un esclave prendre soin des *bossales* nouveaux venus, car il les traitait trop cruellement. Debien cite les conflits entre commandeurs et "nègres à jardin". Dessalines, lui-même avait juré de combattre les "congos" jusqu'à leur extermination : la classe dominée était moins homogène qu'il n'y paraît (cf Debien, 1962 ; Barros, 1984)

classe et de couleur seront versatiles et qui aura des conséquences bien après la Révolution.

2 - Les conflits à propos de l'exclusif

Les planteurs, dont beaucoup connaissent des difficultés économiques, supportent de plus en plus mal les contraintes de l'exclusif, et le poids de la tutelle administrative de la métropole. La lutte des colons pour obtenir la révocation de ce système et le rétablissement de la liberté commerciale afin d'en finir avec la domination des négociants et négriers et d'établir une autonomie administrative ne fait que s'amplifier pendant toute la période de la guerre maritime avec les Anglais. En 1784, sont institués des ports francs au Cap et à Port-au-Prince, qui officialisent les échanges avec les Etats-Unis. Mais les colons n'en ont pas encore fini du système de l'exclusif et n'ont pas encore réglé leurs vieux comptes à l'administration imposé par la métropole. Mais, au moins jusqu'en 1793, les flambées de colère des colons, l'accumulation de rancœurs contre l'administration, l'émergence d'un "nationalisme" colonial et la progression des volontés d'autonomie de Saint-Domingue ne constituent pas véritablement, nous dit Caprio (1979), des conflits de classe. Certes, ces dissensions au sein de la classe dominante sont une des explications de l'éclatement de l'ordre colonial. Mais, contre les esclaves dominés, planteurs et administrations étaient du même côté et prêts à combattre ensemble les révoltes ou à les prévenir.

A côté, émerge une classe de mulâtres, enfants de blancs et d'esclaves libres. Ce statut est partagé par quelques noirs, essentiellement anciens domestiques et esclaves qualifiés ayant pu racheter leur liberté.

A la suite de mesures restrictives décrétées par l'administration, les affranchissements avaient sensiblement ralenti vers 1780, mais les mulâtres et noirs libres se reproduisent à un point tel qu'en moins d'un siècle, leur nombre, environ 30 000, est devenu égal à celui des blancs. La majorité d'entre eux vivent modestement, comme petits salariés, ou aisément comme artisans ou gérants d'habitation. Mais une minorité assez importante figure, bien avant l'Indépendance, parmi les grands bénéficiaires du système économique, et possède des esclaves et des plantations : en 1791, un tiers des terres cultivées de Saint-Domingue et un quart des esclaves appartiennent aux mulâtres et affranchis. Prenant un poids démographique et économique important, ces gens de couleur, eux-mêmes esclavagistes, apparaissent comme une menace pour les colons blancs, qui acceptent mal leur entrée dans la classe dominante. Privés de droits

civiques, obligés de servir dans la police contre les nègres marrons, exclus de certaines professions et de certains lieux publics, ils sont poursuivis par une vindicte raciste qui, malgré leur rapprochement économique avec une classe dominante à laquelle ils veulent ressembler, les repousse vers une solidarité avec la masse des esclaves (Joachim, 1979).

3 - Les Nègres, force de travail

Les 452 000 esclaves noirs constituent la plus grande partie de la population. Si Saint-Domingue a reçu un nombre beaucoup plus élevé d'esclaves (800 000 environ jusqu'en 1770), beaucoup ont péri des suites du voyage ou des maladies.

Quelles sont les conditions de vie exactes de ceux qui survivent ? Nous ne nous étendons pas sur cette délicate question sur laquelle les avis d'historiens divergent (1). Tout d'abord, le statut social de l'esclave n'est pas unique. Les "commandes", les "Nègres à talent", ou esclaves qualifiés, les esclaves domestiques connaissent des conditions plus favorables que celle des nègres-jardins ou des esclaves de plantation. Il existe aussi des rivalités et des dominations entre les différentes ethnies d'origine des esclaves. Surtout, leur condition varie selon les planteurs et la cruauté de ceux-ci. Ainsi, le sinistre Caradeux, sucrier dans le Cul-de-sac restera célèbre pour sa cruauté (2). Mais c'est sans doute un cas relativement isolé (3) non pas que les planteurs évitent les cruautés par philanthropie, mais plutôt par économie (4).

Il n'en reste pas moins que les conditions de vie des esclaves sont très dures. Assemblés en ateliers, ils sont astreints à de lourdes exigences de production, souvent sans nourriture suffisante, comme le montre la politique des vols et grappillages dans les jardins. Le code noir régit depuis 1685 la conduite des esclaves. Inspiré par Colbert, il interdit à un blanc de tuer injustement un esclave ; le concubinage avec des négresses est puni d'amende, et des normes sont fixées, telles l'obligation de donner deux livres et demie de viande par semaine à l'esclave. Mais ces prescriptions ne sont pas toujours respectées, et les planteurs ont de toute façon la puissance nécessaire pour imposer leurs volontés aux tribunaux.

(1) Il est conseillé à ce sujet de se reporter aux travaux de Debien qui met en garde contre la plupart des textes sur lesquels à la fois les abolitionnistes et les partisans de l'esclavage s'appuient. Ni les récits des "touristes recherchant les développements oratoires ou le pittoresque aux dépens de la vérité" (il entend par là les travaux pourtant souvent cités de Hillard d'Auberteuil, Raynal...) ni les ouvrages généraux ne lui paraissent mériter son estime. La seule source intéressante de l'histoire de l'esclavage est selon lui, la correspondance des colons, qu'il faut débarrasser de sa subjectivité, pour s'intéresser aux chiffres et faits. "De pareils documents démentiront les mille récits douteux des pamphlétaires esclavagistes ou abolitionnistes. Ils empêcheront de généraliser sans preuve des exemples isolés de bonté ou de brutalité probablement exceptionnelle".

Il faut également tenir compte des conditions de l'époque : au XVIII^e siècle, celle des ouvriers européens était très dure et l'espérance de vie était de 25 ans en France...

(2) Voir le récit de Cauna (1981). De même dans "les marrons de la liberté", Fouchard cite des cas de "nègres brûlés vifs ... bourrés de poudre et mis à feu..., nègres condamnés à être broyés au moulin... enterrés jusqu'au cou enduits de sucre près d'un nid de fourmis... cloués sur des planches... pilés dans des mortiers... dévorés par des chiens anthropophages, etc."

(3) Caradeux est d'ailleurs qualifié d'être "d'une rare bêtise politique" par ses concitoyens.

(4) Par exemple, le planteur Laborie, qui détaille les précautions prises (hôpital, repos la première année, nourriture, soins aux enfants...) pour maintenir les esclaves en état de travailler et favoriser leur reproduction, montre clairement que celles-ci ne sont pas prises par philanthropie : il conseille même de changer les noeuds du fouet après chaque punition, pour éviter la transmission de maladies entre les esclaves par le sang...

CONCLUSION : une colonie de prospérité sur une poudrière sociale

A la veille de la Révolution, la prospérité de Saint-Domingue est éclatante. En un peu plus d'un demi-siècle, la colonie passée du stade "d'une économie frustrée, mal dégagée de la flibuste et de la boucane", à celui d'une économie complexe liée au grand commerce et à la spéculation, lorsque en 1764, le Gouverneur d'Estaing déclarait que "tous les avis se réunissent à dire que l'isle de Saint-Domingue en est encore à son berceau" (Frostin, 1975).

Au cours de la période 1780 à 1789, la production de Saint-Domingue a encore doublé, grâce aux importants investissements des nouveaux financiers français, tels la ville de Bordeaux qui y investit 1 milliard de francs à elle seule (Frostin, 1975).

Les richesses de l'économie en 1789 sont produites par 3 117 cafétérias qui produisent 77 millions de livres de café, 792 sucreries qui produisent 93 millions de livres de sucre brut et 70 millions de livres de sucre blanc, 789 cotonneries qui produisent 7 millions de livres de coton et enfin, 54 cacaoyères qui produisent 600 000 livres de cacao, soit environ 500 000 hectares mis en cultures. Compte tenu de l'époque et des dimensions de l'époque, se demande Pierre-Charles, "y avait-il quelque autre part dans le monde où l'on eut pu rencontrer une telle richesse ?" (Pierre-Charles, 1967).

A ces cultures d'exportation, il faut y ajouter, d'après Delorme "7,7 millions de bananier, 1,18 millions de fosses à manioc, 12 734 carreaux de tubercules, 7 000 de millet, près du double en riz et en maïs (...), 96 000 chevaux et 250 000 têtes de bétail..." (1). Si la précision de ces chiffres nous suggèrent quelque doute quant à la rigueur de ces estimations, il n'empêche que la colonie en plus de ses exportations, nourrissait un demi million de personnes.

Sans compter le commerce interlope, la colonie exporte 24 000 tonnes de sucre blanc, 47 000 tonnes de sucre brut, 38 500 tonnes de café, 900 tonnes d'indigo, 950 tonnes de cacao, 3 500 tonnes de coton, 14 700 cuirs, 3 700 kilos d'écaille, 6 500 tonnes de bois de teinture, et d'autres produits tels tabac, tafia, bois d'ébénisterie. Sur les 122 000 livres que représentent les exportations totales, les sucres comptent pour 48 %, le café pour 33 % (2).

Les exportations sucrières, indigotières et de plus en plus caféières suffisent à l'approvisionnement de la France en denrées tropicales et permettent des ré-exportations à partir de la métropole : déjà, en 1770, 353 des 562 navires que la France consacre au commerce avec les colonies chargent dans les seuls

(1) Delorme (1873) ne cite malheureusement pas ses sources. Peut-être s'agit-il de l'état des indemnités, qui sera dressé après l'Indépendance.

(2) Chiffres tirés de Moral, 1961 ; Pierre-Charles, 1967 ; Delorme, 1873.

ports de Saint-Domingue : ils sont 750, avec 80 000 marins en 1789. Pour les ports de Nantes, La Rochelle, Bordeaux, la colonie représente la source de revenus la plus importante de l'époque, et permet à la France de contrôler le marché européen du sucre.

C'est Saint-Domingue, l' "Hercule colonial" pour reprendre une expression de Moreau de Saint-Méry, la colonie la plus riche du monde, qui, au XVIII^e siècle permet à la France une balance commerciale excédentaire, et une apparente prospérité, malgré la crise de l'ancien régime qui se précise.

Ni le ralentissement de la production sucrière, ni l'endettement ou les faillites des planteurs les plus endettés, ni le développement du marronnage ou celui de la contrebande n'alertent les observateurs de cette époque.

Pourtant l'excentrage de son économie rend bien fragile la prospérité de la colonie. Le système de l'exclusif et la main mise des négociants sur l'économie étouffent l'industrie et limitent l'artisanat à quelques briqueteries, tanneries ou fours à chaux.

Le système de troc des produits de base (tabac, sucre et esclave) et l'emploi très limité de la monnaie montrent bien la faiblesse réelle de la vie économique, complètement orientée vers quelques produits d'exportation.

Mais surtout, la fragilité de la prospérité coloniale tient au fait que l'économie est totalement dépendante du travail servile. Sans l'esclavage, le système ne peut que s'écrouler.

Or, à la fin du XVIII^e siècle, les antagonismes exacerbés se creusent au sein de la classe dominante, les rancœurs des affranchis et des petits blancs s'accumulent, et surtout, la résistance des masses d'esclaves aux planteurs s'exprime de plus en plus ouvertement. En 1790, Saint-Domingue apparaît comme une colonie de prospérité sur une poudrière sociale.

LES CULTURES VIVRIERES A LA FIN DE LA PERIODE COLONIALE

L'agriculture pratiquée par les esclaves dans leurs jardins constitue la base de départ des systèmes culturels haïtiens, tant par les espèces cultivées que par les pratiques culturales. Girod de Chantrons en 1782 décrit le système des places à vivres.

"Les deux heures qu'on leur accorde chaque jour (aux esclaves) avec les fêtes et les dimanches, sont destinées à la culture des vivres dont ils se nourrissent. On donne pour cet effet à chaque esclave, une petite portion de terre, dans laquelle il plante ce qu'il lui plaît. Le manioc, les patates, les tarots, les ignames, les giraumonts, les bananiers, les pois-congos, les ananas sont les espèces de vivres qu'ils cultivent le plus volontiers. Un nègre assidu au travail de son petit terrain a souvent des vivres au-delà de sa consommation. Il en fait alors un objet de commerce dans la ville ou la bourgade voisine (...) et rapporte chez lui en échange des salaisons, du tabac à fumer, du tafia ou quelque vêtement". Ce commerce a lieu le dimanche.

En règle générale, ce n'est pas de ces jardins particuliers que les esclaves tirent l'essentiel de leur nourriture, mais des distributions hebdomadaires de vivres cultivés collectivement sur l'habitation. Le Code noir stipulait que le colon devait nourrir les esclaves et n'autorisait pas les jardins particuliers (*) Ainsi, à la sucrière Foache, l'essentiel des vivres vient de champs collectifs, cultivés exactement comme les cannes sous la surveillance du commandeur. Le colon considère les places à nègres moins comme une réserve de vivres de sûreté que comme une récompense pour les Noirs qui "aiment avoir un petit terrain à eux où ils peuvent cultiver des plantes de leur pays natal" (Debien, 1962) Mais une telle sollicitude est loin d'être générale. Ainsi à l'habitation Cadush que gère Barré De Saint-Venant, il apparaît clairement (Thésée et Debien, 1975) que ces distributions hebdomadaires n'existent pas : aux esclaves de s'arranger pour se nourrir avec leurs jardins. Le colon n'intervient que pour accorder des suppléments (pain, salaisons...) à ceux qui, à tour de rôle, doivent charger le moulin ou tenir les feux des fourneaux de la sucrière.

Et lorsque Laborie recommande aux planteurs de café d'accorder de l'importance à la distribution de places à vivres, c'est surtout pour attacher les nègres, qui aiment se sentir propriétaires à l'habitation et pour leur ôter l'envie de partir "marrons".

Dans les sucreries et les indigoteries des plaines, les systèmes vivriers, que ce soient ceux de l'habitation ou des jardins des esclaves, ne sont pas partout les mêmes. Moreau de Saint-Méry précise que "les nègres de la partie Ouest (dans l'Artibonite) ont pour leur nourriture, un goût qui n'est pas celui des nègres de la partie Nord. Elle a pour base, le petit mil et la patate qu'ils préfèrent à la cassave". La présence du "petit mil" indique que la région est marquée par la rigueur de sécheresses périodiques. A la sucrière Foache (Jean Rabel), le gros de la nourriture est constitué par le petit-mil, d'abord, les patates, et si possible le maïs. Comme à la sucrière Fleurian (Cul-de-sac), on plante abondamment des réserves : bananes, patates, maïs, manioc, petit mil, ignames et pois. Il faut, dit Foache, développer la culture du manioc (peu connue à Jean Rabel) en incitant les nègres à faire de la cassave : "il faut toujours en avoir deux pièces de quatre carreaux d'âge différent pour parer aux sécheresses ou à un coup de vent qui renverserait les bananiers" (Debien, 1962)

Le problème de la sécurité des approvisionnements est très aigu sur les plantations. Sécheresses, ouragans et calamités diverses sont susceptibles de créer d'énormes difficultés qui mettent en péril l'habitation.

Pour assurer des réserves alimentaires, le petit mil est très apprécié. Une fois séché sur des glacis et préservé de l'humidité et des rats, le mil peut être conservé plus de deux ans. C'est en partie pour avoir une marge de sécurité qu'on le cultive collectivement, les nègres étant considérés par les colons comme incapables de prévoir les disettes à venir. En cas de besoin, il est moulu le dimanche, à l'aide de pilon, ou, de préférence, d'un moulin pour l'utilisation duquel les esclaves devaient s'entendre entre eux.

Certains ignames ont également l'avantage de se conserver en magasin pendant près d'un an. L'igname "Caracol" se plante en avril et "ne rend bien qu'en terrain neuf" (récemment défriché). Celle de Guinée se plante en août et rend mieux sur d'autres terres (Debien, 1962).

Une combinaison de ces cultures de "sécurité", avec les patates, maïs, pois, bananes et autres vivres cultivés dans les lisières des champs de cannes, sur des terres non arrosables, tout juste défrichées ou encore considérées comme impropres à la canne, permet un approvisionnement continu des ateliers pour l'alimentation de base. Les "vivres pays", légumes verts, pois, concombres, maïs verts à griller, plantes médicinales et aromatiques viennent, eux, des places à nègres.

Du point de vue des pratiques culturales, il est souvent fait allusion à des plantes cultivées en association. A la sucrière des Vazes (l'Arcahaye), on associe culture vivrière et culture de rente : "il faut laisser une distance égale entre les carreaux et les cannes, et ce vide sera planté en patates" (Léon, 1963). Les lisières sont également en cannes. A la sucrière Fleurian (Cul-de-sac) où les cultures vivrières sont limitées dans les pièces impropres à la canne, certaines parcelles sont

(1) "leur défendons (le Roi au colons), parallèlement de se décharger de la nourriture et subsistance des esclaves en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier". Art XXIV. Edit. du Roi 1685. Code noir, p. 42.

alternativement en vivres et en cannes. Les patates succèdent souvent pendant quelques années (on fait souvent deux ans de vivres) à une culture d'une quinzaine d'années de cannes où les rendements diminuent. A partir de 1788, constate Cauna (Cauna, 1983), il semble que sur cette habitation, on ait adopté une nouvelle technique qui consiste à mêler les deux types de cultures, denrées et vivres. Dans une même pièce, on plante en même temps cannes et maïs, ou encore patates et riz.

Dans les mornes, en revanche, le climat plus frais impose souvent des cultures différentes. Ainsi dans la caféière Andrault, à Fonds Baptiste, au Nord de l'Arcahaye (1). Les espèces cultivées sont principalement le bananier et les pois, ensuite le maïs et le riz, dont Moreau de Saint-Méry signale également la présence dans les mornes de plateau des Rochelois et de Mirebalais. Le souci particulier d'Andrault le colon - et donc de Bernard, son neveu et gérant - est de "disposer pour la main-d'œuvre d'une réserve surabondante de vivres variés". Les bananiers "sont plantés partout où est un emplacement disponible, dans les ravines, sur les costières, etc...". En 1788, 4 carreaux (4ha 50) assureront 5 000 touffes à 3 régimes par an. C'est une centaine de régimes qui sont coupés chaque dimanche pour la provision de la semaine. Mais le point faible de la banane, dit Debien, c'est "de ne pouvoir être mise longtemps en réserve", et les ruptures de stock sont dès lors possibles. Le gérant écrit en août 1786 : "Le sec a causé un intervalle dans la production des bananiers de manière que dans ce moment, l'on ne pourrait pas trouver dans toute la colline, un régime de bananes en maturité. Je me trouve aussi dans ce cas..." (Debien, 1962). Aussi en leurs jardins particuliers, les esclaves font des pois leur principale récolte. Les rendements sont très irréguliers ; les chenilles semblent leurs grands ennemis, au point que le gérant écrit en 1786 "qu'il n'en tirera pas la semence" (de la récolte). Il s'agit vraisemblablement de haricots ou de pois inconnus (*Vigna sinensis*). Pour le maïs, on dispose chez Andrault, d'un calendrier cultural précis : semé d'avril à juin, on le récolte de novembre à décembre.

Le riz pluvial, quant à lui est une culture importante dans les cafétérias. Les esclaves ont un jardin de riz à eux, ce à quoi ils semblent beaucoup tenir. Dans le Nord-Ouest, Laborie confirme que sur leurs jardins, les nègres préfèrent généralement tout planter en riz, pois et maïs.

Les planteurs de café du Nord-Ouest apprécient également le manioc, qui est une composante importante de l'alimentation des esclaves, même si Laborie déplore son manque de réussite dans les endroits pluvieux. Les ignames permettent une production vivrière régulière. Laborie recommande d'éviter de les associer avec les bananiers, car ils peuvent monter excessivement aux arbres, et préfère, dans ce cas, les patates douces (Laborie, 1798), dont Andrault, lui est mécontent sur sa plantation : les rendements sont très incertains, les patates pourrissent, et le fourrage de leurs fanes n'est guère sérieux (Debien, 1962).

Deux sortes de malanga ou tarots (choux caraïbes), dont l'une, aux feuilles plus violettes, a l'avantage de pouvoir rester en terre plusieurs mois, assurent aux tubercules une place importante, dans le Nord-Ouest. Il en est de même à la pointe de la péninsule du Sud, où les tubercules paraissent prédominantes : "de Tiburon à Jérémie, la nourriture des nègres est comme aux Iles du Vent à base de banane, d'igname, de chou caraïbe, de manioc" (Moreau de St-Méry, 1797).

Dans les cafétérias donc, la combinaison des haricots, bananes plantains, tubercules, et céréales en appoint (maïs, et riz pluvial surtout) assurent un approvisionnement continu. Comme dans les plaines, ces espèces sont souvent cultivées en association. Mais dans les mornes, le café entre bien plus souvent dans ces associations que ne le fait la canne dans les plaines.

Dans une nouvelle cafétéria, on plante des cultures vivrières en association pour protéger le sol tant que les caféiers ne sont pas assez grands. Cette technique est recommandée par Laborie, qui conseille de planter une rangée de maïs dans le milieu du rang, avec une rangée de haricots de chaque côté. Il déconseille la culture du riz qu'il considère comme ne protégeant pas suffisamment le sol, tout comme d'ailleurs le tabac. Il recommande aussi d'éviter les plantes grimpantes, telles l'igname ou les curcurbitacées. Par contre, des plantes médicinales et plantes d'assaisonnement poussent très bien entre les caféiers. Laborie a essayé de planter des patates douces afin de protéger le sol de l'érosion et de limiter les adventices, mais, dit-il, elles gênent la croissance des caféiers.

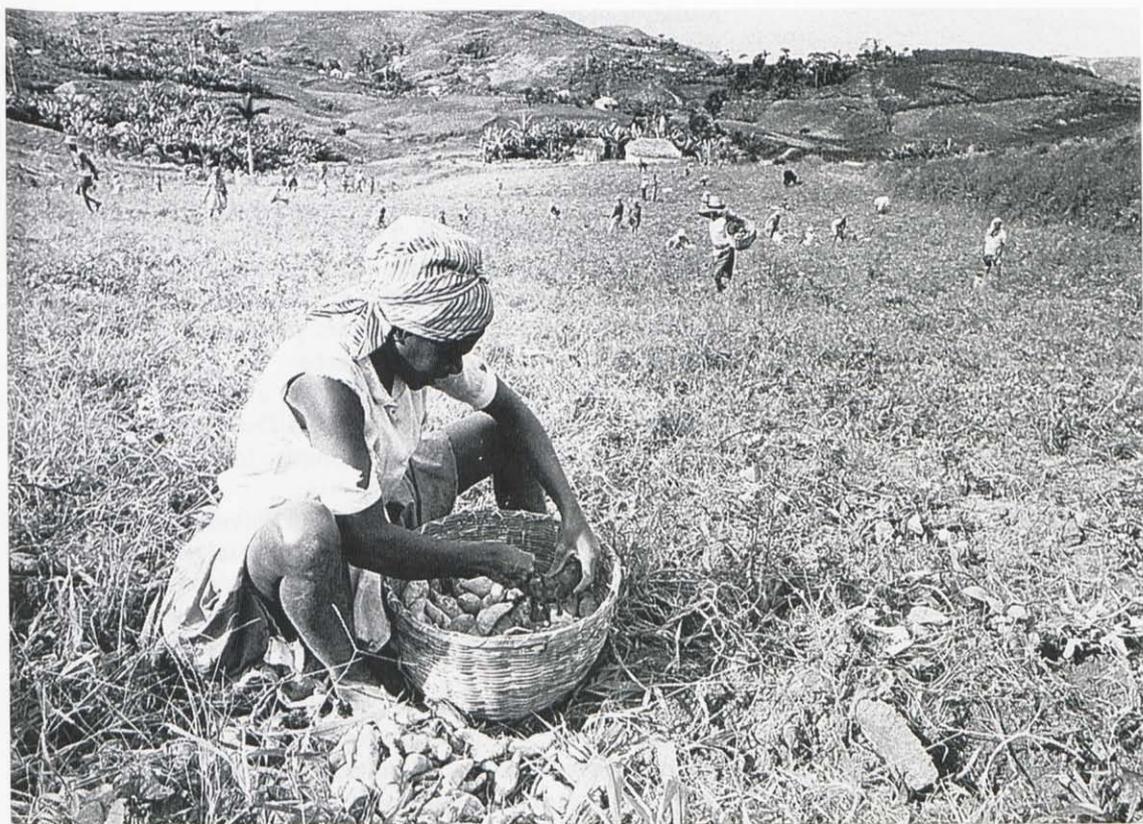
Chez Andrault, dans les Matheux, on associe également des pois et maïs dans les caféiers. G. Debien note d'ailleurs que "la plupart des vivres sont plantés entre les rangs des jeunes caféiers". Selon lui, le gain de temps sur les sarclages incessants et gros consommateurs de main-d'œuvre (sarclage en même temps des caféiers et des vivres), est la principale raison de la culture en association.

Ainsi, dès le XVIII^e siècle se dessine les traits de l'agriculture qui continuent à la caractériser encore aujourd'hui : diversité des espèces (toutes les espèces connues aujourd'hui sont déjà en place) pratique des associations de culture, importance des temps de sarclage, risque climatique... Mais cela ne concerne encore qu'une faible partie des superficies cultivées. C'est le XIX^e siècle qui assurera la généralisation massive de cette agriculture sur la quasi totalité de l'espace cultivable.

(1) La correspondance du gérant Jeune avec le colon Andrault a été analysée par Debien

CHAPITRE III

L'écroulement du mode de production esclavagiste et la naissance de l'agriculture haïtienne



I - L'ECROULEMENT COLONIAL

A - La formule portionnaire des commissaires de la République

Dans une situation où les antagonismes s'accroissent depuis des décennies, où les rapports sociaux n'ont pas évolué malgré l'inversion du nombre de blancs et d'esclaves et la montée démographique et économique de la classe des libres de couleur, ce sont les colons qui déclenchent la crise générale.

Les planteurs blancs sur l'île se mobilisent pour obtenir la révocation du système de l'exclusif, en finir avec la domination des négociants et rééquilibrer leurs intérêts avec les propriétaires résidant en France. Mais ils se heurtent bien évidemment à la fois, dans la métropole, aux intérêts de la bourgeoisie et, dans la colonie, à ceux des autres libres, envieux de leurs privilèges. Les masses esclaves, elles, se révoltent de plus en plus ouvertement. Joachim (1979) résume la situation : "les négociants s'accrochent à l'exclusif, grief fondamental des colons. Les colons s'accrochent à la ségrégation raciale, grief fondamental des mulâtres et noirs libres et à l'esclavage dont ne veulent pas les masses qui le subissent".

Les colons blancs s'opposent d'autant plus à la métropole que celle-ci s'ouvre aux nouveaux idéaux d'égalité et de liberté que dissémine la Révolution.

Mais des soulèvements importants d'esclaves éclatent en 1791 dans le Nord et dans l'Ouest. Le bilan est lourd : un millier de blancs trouvent la mort, 3 000 plantations sont saccagées et surtout 15 000 esclaves ne réintègrent pas leur plantation quand la révolte est matée. Les bandes armées qu'ils constituent, descendant régulièrement des mornes pour piller, donneront au marronnage une réalité bien concrète.

Paris, où l'Assemblée législative a pris le relais de la Constituante en 1792, dépêche à Saint-Domingue des commissaires nationaux civils, afin de remettre les Nègres insurgés à leur place d'esclave.

Mais les commissaires Sonthonax et Polverel ne s'en tiennent pas là. Lorsqu'ils prétendent faire appliquer les nouveaux décrets votés par l'Assemblée, et en particulier ceux qui prévoient l'égalité entre tous les libres (en particulier entre colons et affranchis), ils déclenchent une contre-révolution coloniale blanche.

Les colons faisant appel aux Anglais et aux Espagnols au nom d'une grande alliance contre la République, Sonthonax craignant "de voir passer dans des mains ennemies la propriété de Saint-Domingue" proclame solennellement la liberté générale des

esclaves en 1798. L'année suivante, la Convention confirme et généralise ces décisions en décrétant la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises.

Avec la fin du droit de propriété du maître sur l'esclave, désormais "nouveau libre", inestimable conquête révolutionnaire, la Convention ne souhaite pas la fin des colonies, mais au contraire les renforcer, en y introduisant des changements désormais inévitables (Joachim, 1979). Mais les commissaires jacobins ne touchent pas à la propriété foncière et les nègres révoltés, priés de défendre la République, reçoivent des fusils, mais pas les moyens de travail nécessaires à assurer l'indispensable base économique de leur liberté (Joachim, 1979).

Les autorités coloniales établissent par décret, en 1793-1794 (loi agraire) une sorte de servage des Nègres : le statut des "cultivateurs portionnaires", attachés à la propriété et toujours astreints au dur régime de l'atelier : engagement annuel du cultivateur sur l'habitation, réglementation sévère du travail, rémunération par attribution du quart du produit de l'habitation à l'ensemble de la main-d'œuvre.

Pendant ce temps, les propriétés changent rapidement de mains. Beaucoup de colons fuient les troubles et, avant de s'embarquer, vendent leurs plantations à bas prix. Des 40 000 blancs présents en 1789, il n'en reste que 10 000 en 1800 (Pierre Charles, 1967). Ceux qui sont partis provisoirement - du moins l'espèrent-ils - en confiant l'habitation à un régisseur voient souvent celui-ci s'en emparer, à moins que ce ne soit un voisin qui le fasse. Ces transferts de propriété jouent surtout en faveur des affranchis et des anciens libres.

Entre 1793 et 1798, ceux-ci se muent en une véritable aristocratie terrienne. En particulier au sud, où un colon écrit "les mulâtres y commandent donc souverainement et disposent absolument à leur gré de toutes les propriétés" (O'Rourke *in* Moral, 1961). Les anciens libres prennent enfin leur revanche sur les blancs ; les mulâtres s'empressent d'adopter le système portionnaire, de l'appliquer de façon coercitive et d'en faire un instrument de servitude. Les Commissaires s'appuient sur eux sans réserve, confiant d'ailleurs à l'un d'entre eux, Rigaud, le commandement militaire de la région.

Le système portionnaire est, dans le Sud, et en particulier dans l'arrondissement des Cayes, appliqué avec dureté : "La culture renaît, tandis que les habitations abandonnées passent en bloc aux mains des anciens libres" (Moral, 1961).

Dans le Nord-Ouest (Port de Paix) la formule portionnaire est également appliquée, mais reste, contrairement au Sud, méthodiquement appliquée à l'avantage des colons blancs, cette fois par l'un des leurs, général en chef Laveaux. Le calme

de la région, grâce à la force militaire française concentrée à Port de Paix, lui permet d'organiser le relèvement des sucreries vacantes et leur mise en régie. Soixante sept sucreries sont ainsi remises en état (Moral, 1961).

Ailleurs, la situation est moins claire. Aux environs du Cap Français, Sonthonax essaie de faire appliquer la réglementation du système portionnaire, mais il est contraint de la modifier sérieusement et de prendre des mesures d'apaisement : garantie entière du quart des cultivateurs, repos dominical, soins hospitaliers... (Moral, 1961). Pour les habitations vacantes, il est contraint, sous la pression d'hommes de couleur influents, de mettre en place le système de l'affermage pur et simple, après avoir tenté sans succès la mise en régie directe.

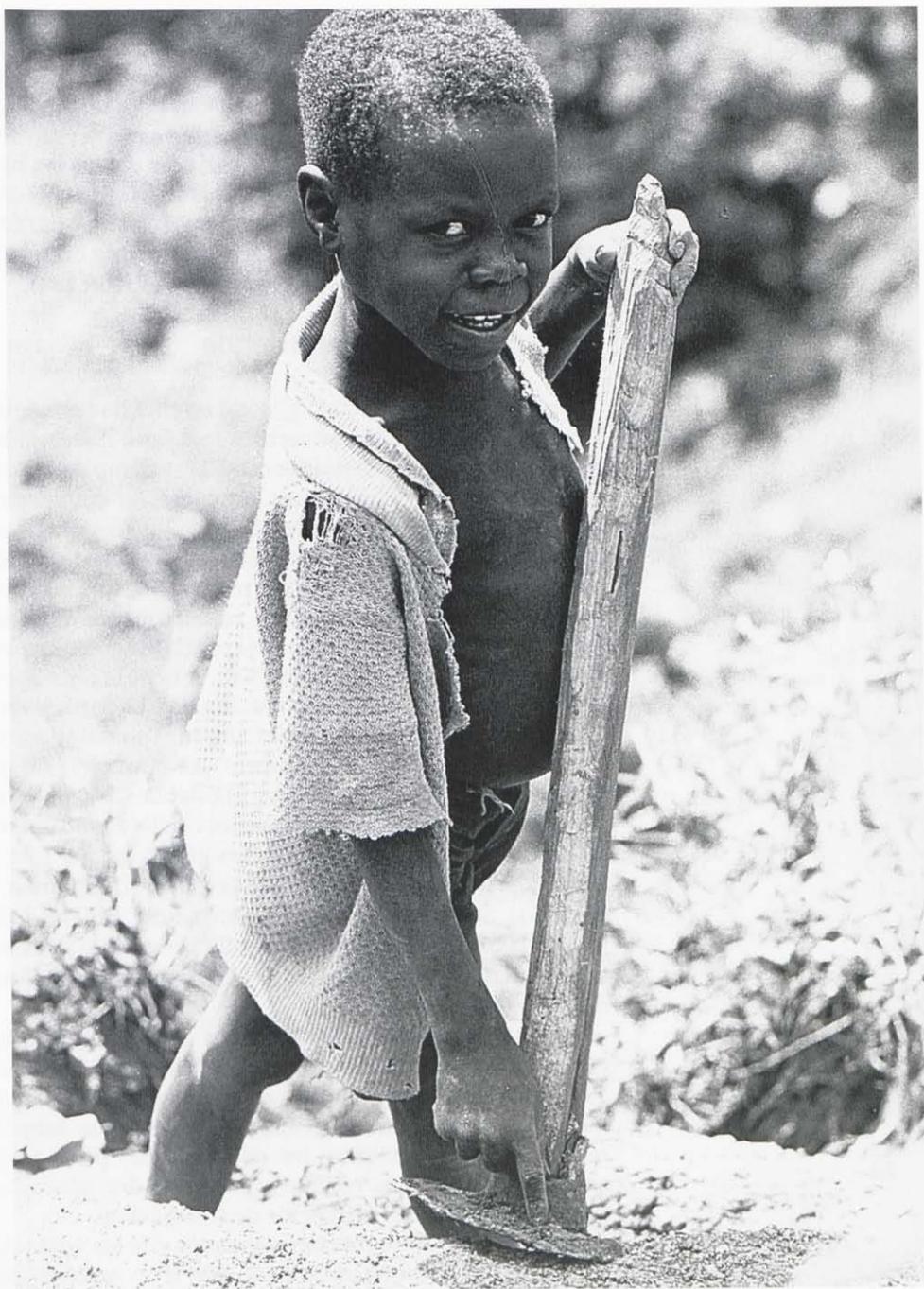
Ainsi, écrit Moral, entre 1793 et 1797, l'application de la formule portionnaire de Sonthonax et Polverel tient en trois expériences originales : "le régime de quasi servitude instauré presque sans entraves dans le Sud au profit de l'aristocratie des anciens libres, la gérance autoritaire de Laveaux autour de Port de Paix, et la politique d'expédients pratiqués par Sonthonax dans la région du Cap".

Mais, territorialement, même en laissant de côté les zones d'occupation où ont pris pied les Anglais, au Mole Saint-Nicolas, à Saint-Marc, Port-au-Prince et Jérémie, il reste un vaste secteur, des Gonaïves à Mirebalais où la situation est plus confuse. C'est le domaine où s'affirme déjà l'influence de Toussaint Louverture. Bien que n'ayant sans doute jamais été esclave (1), Toussaint ne peut être rangé dans le mouvement des "anciens libres" tel que l'on qualifie l'aristocratie mulâtre du Sud. Plutôt représentatif d'un noyau dirigeant de "nègres à talents" et de "nègres de cases" (esclaves qualifiés, serviteurs...) ayant rejoint le rang des insurgés marrons lorsque l'ordre colonial paraissait condamné, il eut au contraire le génie de concilier les revendications contradictoires de cette classe moyenne de nouveaux libres.

Toussaint, devenu l'adjoint du gouverneur Laveaux en 1795, et ses lieutenants, grâce à leur génie militaire, se débarrassent des Espagnols et s'emparent de la partie est de l'île (annexion reconnue par le traité de Bâle en 1795). Sur le plan agraire, à cette époque, l'alliance des deux généraux Laveaux (le Blanc) et Toussaint (le Noir) va s'opposer à l'aristocratie des anciens libres comme candidats à l'acquisition des fermes. L'affermage des habitations vacantes va, après 1797, devenir le régime le plus répandu (Moral, 1961).

Pendant cette époque, décrite plus précisément chez Moral, des ateliers de cultivateurs, réfractaires à un système portionnaire oppressif, encouragés par l'anarchie politique et administrative et constamment agités, viennent former une considérable masse

(1) D'après Pierre Charles (1967), Louverture était un ancien cocher et fermier, alphabétisé, et possédait près de 40 000 francs à la Révolution.



de manœuvre dans le jeu confus des rivalités politiques, en particulier dans le conflit qui oppose une alliance des propriétaires métropolitains et des nouveaux libres face à la "conspiration permanente" des anciens libres. Ces derniers, en particulier Rigaud dans le Sud utilisent la question agraire pour tenter de manipuler la masse des anciens esclaves contre les blancs en répandant le bruit d'un proche retour à l'esclavage. Le départ de Sonthonax (1797) et le développement de l'influence de Toussaint grâce à ses succès militaires, font cependant de celui-ci le principal arbitre de la question agraire entre 1797 et 1801.

B. La période Louverture

Promu par le Directoire, général en chef de l'armée de Saint Domingue, Toussaint Louverture met fin à l'intervention anglaise en 1798, casse définitivement le système de l'Exclusif en signant avec les Britanniques un traité de commerce et de neutralité qui ouvre les ports de la colonie au commerce avec les Etats Unis et l'Angleterre. Il se défait des agents de la puissance coloniale qui contrecarraient ses plans (Laveaux, Sonthonax...) en les embarquant pour la France, réunit sous son autorité Saint-Domingue et Santo-Domingo et se proclame gouverneur. Par la guerre du Sud (Juin 1799-Août 1800), il brise la puissance rivale des anciens libres ayant à leur tête Rigaud. Le parti des hommes de couleur est momentanément abattu. Toussaint nomme, au fur et à mesure que se renforcent ses pouvoirs, ses propres généraux à la tête des grandes plantations. Ainsi, Toussaint exploite pour son compte cinq belles caféières et d'autres habitations, et rend Dessalines, un de ses généraux, "fermier, autant dire propriétaire de trente deux sucreries" (Descourtiz *in* Moral, 1961). Se généralise alors le système du "général-habitant", issu de la confusion de l'autorité militaire et de la jouissance du sol, et qui demeurera longtemps l'un des traits caractéristiques du pays (Moral, 1961).

La politique agraire de Toussaint apparait cependant vite équivoque. Sans doute la situation délicate, et le dilemme d'être à la fois attaché à la France et amené à la combattre, en expliquent les contradictions. Il doit aussi jouer en fonction des rapports complexes entre les reliquats du "parti colon", les anciens libres, la très récente aristocratie des généraux-habitants, et la masse des affranchis de fraîche date.

Toussaint Louverture comprend très vite les avantages que sa politique d'émancipation peut tirer d'un renforcement des liens commerciaux avec les Etats Unis. Ses conversations avec le représentant du Secrétaire d'Etat Pictering aboutissent à la signature de la convention du 13 Juin 1799, suivant laquelle

l'accès des ports de l'île est concédé aux bateaux américains (Pierre Charles, 1967). En plus, par son traité secret avec l'Anglais Maitland (James, 1936) et les dispositions ultérieures prises en faveur des agents commerciaux des Etats-Unis, Toussaint mène une intelligente politique de diversification du commerce extérieur de Saint Domingue. Dans ces circonstances, Saint-Domingue peut prétendre ne plus être un appendice de la France, et ainsi libérée du système de l'Exclusif, se transformer en une semi-colonie.

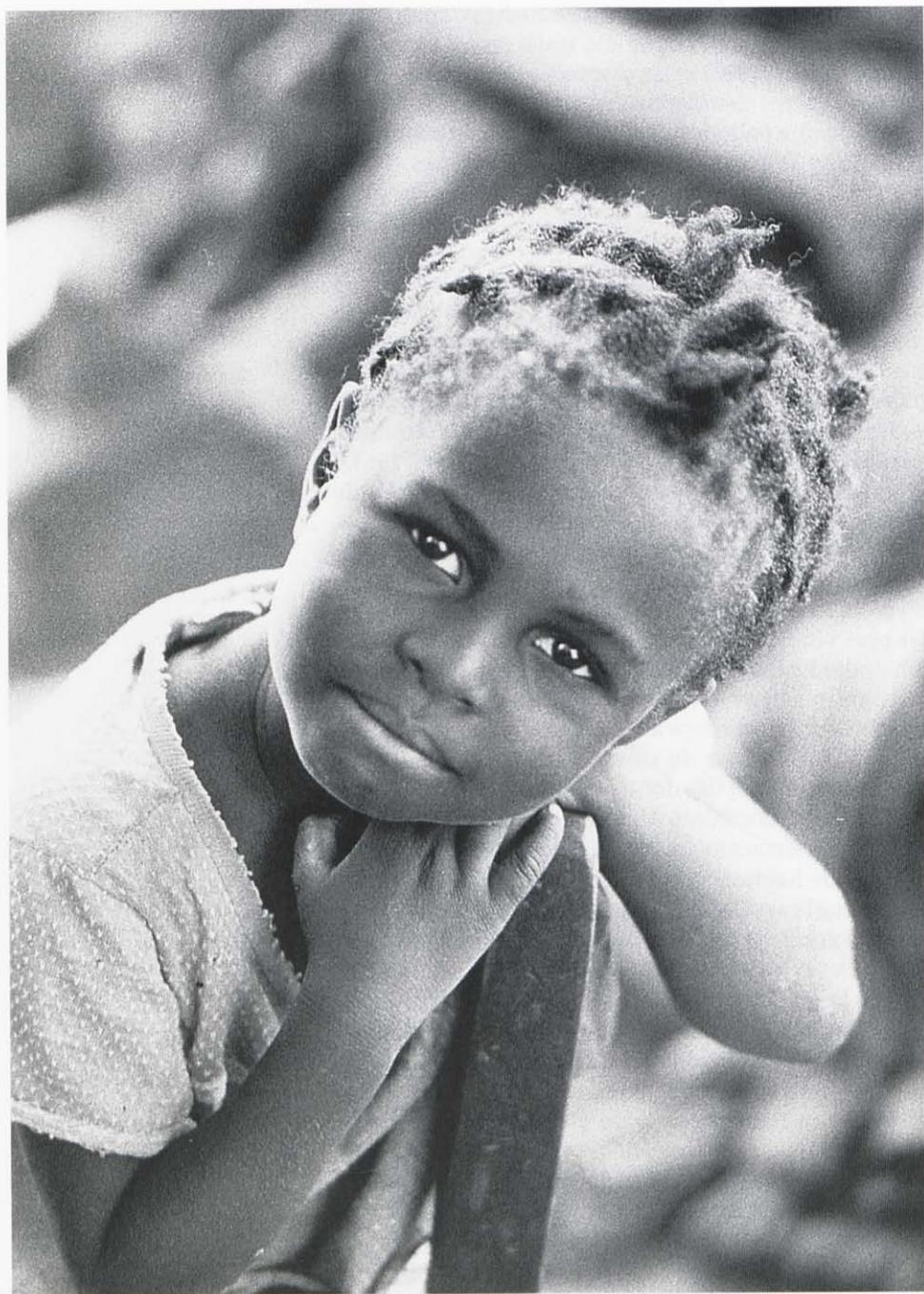
Toussaint essaye donc de bâtir un Etat autonome dans lequel il croit pouvoir concilier les intérêts de la métropole et de la colonie. Les grandes lignes de sa politique sont faites de bienveillance à l'égard des habitants métropolitains et du capitalisme agraire associée à un refoulement progressif de l'aristocratie des anciens libres et au "noyautage" du domaine séquestré par des partisans, ses généraux essentiellement (Moral, 1961).

Mais ce système ne satisfait complètement ni les intérêts de la métropole, ni ceux de l'ancienne classe des colons, ni, finalement, ceux des cultivateurs portionnaires qui constituent la grande majorité de la population.

Tout d'abord, la politique commerciale de Toussaint lèse les intérêts les plus vitaux de la bourgeoisie marchande française. Sans aucun doute, l'expédition militaire envoyée par Bonaparte constituera une réaction à l'autonomie Louvertureuse qui brise l'exclusivité du commerce avec la métropole.

Fin de l'Exclusif, régime de conciliation protégeant leurs intérêts, les colons rescapés, dont certains regagnent l'île à l'appel de Toussaint, confronté au manque de cadres, voient d'abord avec bienveillance sa politique. Toussaint ne veut-il pas protéger la grande habitation et faire appliquer le semi-esclavage que constitue le système portionnaire ? Mais ils se heurtent rapidement à la nouvelle aristocratie des "généraux-habitants" qui, disposant des pouvoirs militaires, sont peu enclins à restituer les terres à leur ancien propriétaire. Moral (1961) cite le cas d'un colon qui tente, à la levée du séquestre sur les plantations en 1800, de reprendre la direction de celle-ci à un militaire de Toussaint. Ce n'est pas un cas isolé, et à cette époque, les propriétaires blancs ont beaucoup de difficultés à prendre la place des fermiers qui se sont installés sur leurs domaines ou à toucher les fermages. La Constitution de 1801, qui régleme la restitution des propriétés aux émigrés sur présentation de leurs titres n'est, dans les faits, pas respectée (1). Comme le note Moral, en 1801, "un colon ou son fondé de pouvoir, fussent-ils nantis de toutes les garanties officielles, peuvent-ils exiger d'un général de l'armée de Toussaint le paiement d'un arriéré de fermage, ou, qui plus est, la résiliation d'un bail à ferme que le

(1) Voir les témoignages de colons cités dans Debien (1949) et Moral (1961).



général en chef avait concédé à l'un de ses officiers ?". Dans la résistance des occupants de la terre se trouve la première contradiction de la politique de Toussaint. Contradiction entre les intérêts de la nouvelle aristocratie des généraux, alliée sur ce point aux propriétaires de couleur que la guerre du Sud n'a pas anéantis, et les intérêts des colons.

Le troisième obstacle que rencontre la politique de Toussaint est celui de la résistance des anciens esclaves à participer au travail sur les grandes plantations. Car Toussaint veut faire renaître la prospérité des grandes habitations et y ramener les cultivateurs.

La Constitution de 1801 consacre le principe de la grande propriété : sont formellement interdites la vente de propriétés de moins de cinquante carreaux, ainsi que leur exploitation en commun. De ce point de vue, la transition de l'esclavage au féodalisme agraire est relativement suave, sans choc (Pierre Charles, 1967) ; les terres des colons émigrés sont conservées dans leur intégrité. La position économique des anciens libres, auxquels s'ajoutent des officiers "nouveaux libres", doit leur permettre à l'avenir de continuer à se substituer aux blancs à la tête des domaines.

Toussaint, dans la Constitution de 1801, maintient les règlements de culture de Sonthonax. Les paysans sont obligés de travailler sur les plantations de 6 heures du matin à 5 heures du soir, et il leur est absolument interdit d'en sortir. Un code de police rurale particulièrement sévère réprime le "vagabondage" qui est au système portionnaire ce qu'était le marronnage à l'esclavage, c'est-à-dire la fuite, et décrète l'extension de la discipline militaire à la masse des cultivateurs. Seules innovations à ce semi-esclavage maintenu par coercition, l'introduction d'un "esprit nouveau", de type paternaliste, qui marquera longtemps les relations de travail en Haïti : l'article 15 établit que "chaque plantation est l'asile tranquille d'une active et constante famille dont le propriétaire de la terre ou son représentant est nécessairement le père" (Pierre Charles, 1967) précise la formule portionnaire : "Les produits de la terre se divisent en quatre parties, une pour les cultivateurs, une pour l'Etat et deux pour le propriétaire."

Certes, la politique de Toussaint constitue un net progrès par rapport au système précédent, et il serait faux de ne s'attacher qu'à l'aspect conservateur de la politique du général en chef : la Constitution de 1801 met en relief le vrai bond qu'a réalisé en si peu de temps la société de Saint-Domingue en passant d'un mode de production esclavagiste à un mode de production de type féodal.

Cependant, le système portionnaire imposé militairement ne

correspond guère aux aspirations de la masse des nouveaux affranchis.

Devant ces nouvelles entraves à sa libération, la majorité de la population proteste vigoureusement. Les cultivateurs se débattent à la discipline des ateliers, se taillent des jardins vivriers auxquels ils consacrent tout leur temps, dans les plaines et les montagnes.

C'est, dit Moral (1967), le début d'un mouvement anarchique de dispersion soit vers les places à vivres des plaines, soit surtout en direction des mornes. Au régime portionnaire mis en œuvre par l'armée, la masse rurale répond par la clandestinité. "Déjà, les grandes plantations sont menacées. Plusieurs domaines sont morcelés. Malgré les décrets de Toussaint, l'association de cultivateurs pour acquérir ensemble un lopin, préfigurant ainsi l'expansion de "lakou", est un phénomène en progrès. La fronde des paysans atteint un point culminant avec un mouvement insurrectionnel de cultivateurs et de soldats hostiles aux nouveaux règlements de culture, et que Toussaint doit casser en fusillant les meneurs, parmi lesquels son neveu adoptif Moïse.

Sous Toussaint se dessinent donc déjà deux mouvements d'importance pour l'agriculture haïtienne : l'apparition d'une classe de nouveaux propriétaires fonciers noirs très liés au pouvoir militaire (les généraux-habitants), qui concurrencent l'aristocratie foncière de couleur plus ancienne. Et surtout, la naissance de formes de production plus familiales, à partir de la main-d'œuvre qui refuse le système portionnaire.

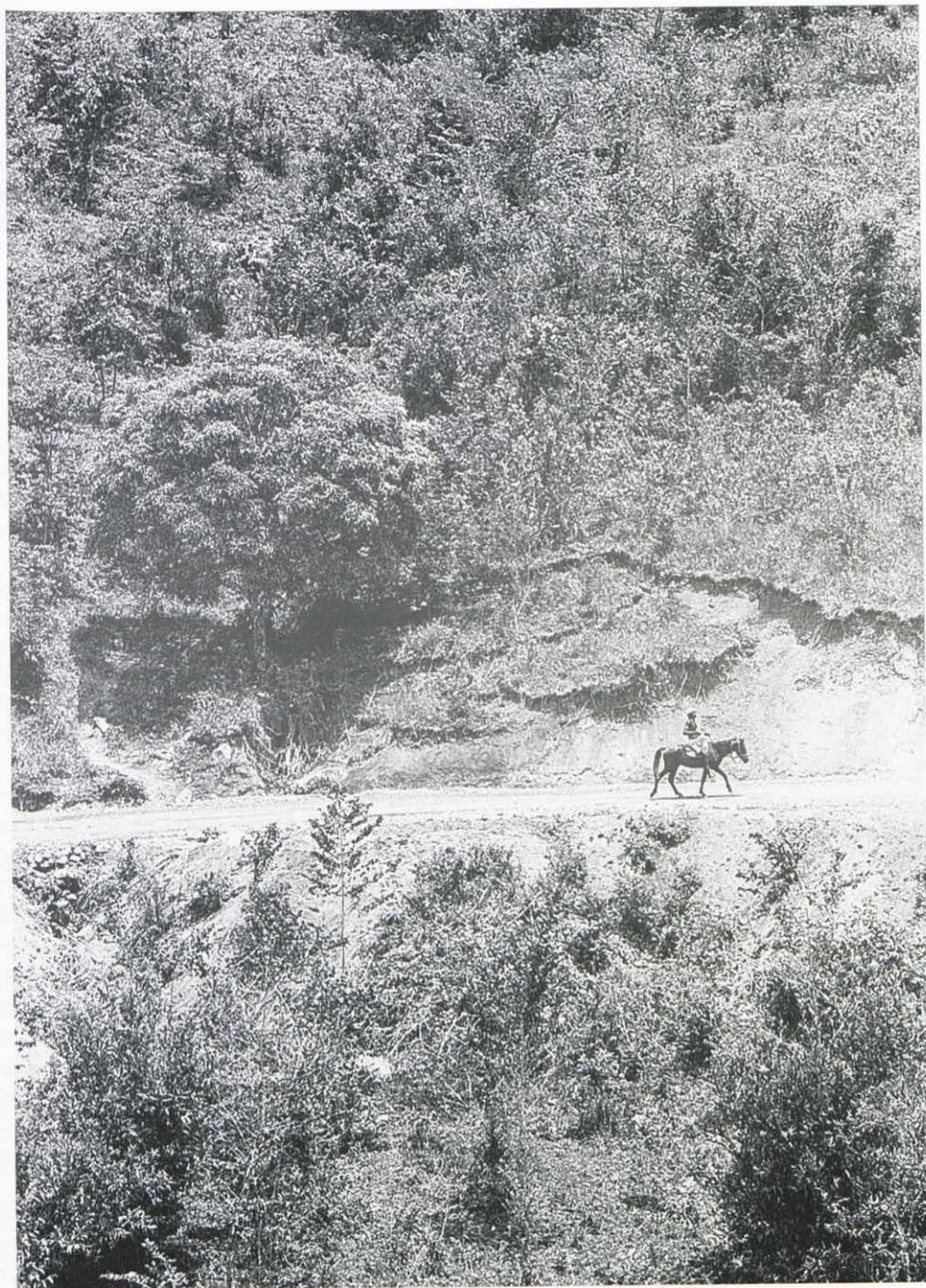
Ce dernier mouvement est la cause essentielle de l'effondrement des cultures d'exportation des plaines : la production de sucre terré passe de 70 millions de livres (poids) en 1791 à 16500 livres en 1801, celle de sucre brut est réduite au cinquième et les récoltes de coton et de cacao "n'atteignent qu'à grand peine le tiers de celles de 1789" (1).

Par contre, la dispersion des cultivateurs ne compromet pas beaucoup l'exploitation du secteur montagneux. Les cafétérias, plus à l'écart des troubles, où sont associées plus intimement les cultures vivrières et d'exportation souffrent beaucoup moins, en particulier les petites habitations. La production recule (77 millions de livres en 1789, 43,5 millions en 1801) mais ne s'écroule pas.

Ainsi, avant même l'élimination physique des planteurs blancs, dès 1800, "l'assise économique de Saint-Domingue est en passe d'émigrer de la plaine vers les mornes", la Révolution poursuivant le développement de l'ère caféière à la fin de la colonie.

Ainsi, le caporalisme agraire de Toussaint exacerbe les tensions sociales. La nouvelle aristocratie noire qu'il met en place

(1) La production de sucre brut passe de 95 à 18 millions de livres (poids) entre 1789 et 1801



heurte les intérêts des colons, qu'il s'efforce pourtant de ménager, et ceux des anciens libres ; le système portionnaire et sa semi-servitude s'oppose aux aspirations des cultivateurs vers la petite exploitation vivrière, qu'ils vont chercher dans les mornes.

C'est dans cet état précaire que le régime louvertureurien doit faire face à une force expéditionnaire envoyée par Bonaparte pour rétablir l'ordre esclavagiste et restaurer les structures coloniales de Saint-Domingue.

C - Vers l'indépendance

Envoyée par Paris, l'expédition Leclerc, débarque en 1802. Les 34 000 hommes de troupe ont le sentiment d'accomplir une mission patriotique, de rétablir l'autorité de la République sur un territoire français que, leur a-t-on dit, Toussaint et les siens ont aliénés aux Anglais. Poussé par la grande bourgeoisie coloniale, Bonaparte a, lui, des objectifs beaucoup plus matériels.

A cette époque, l' "alliance" de Toussaint Louverture et du "parti colon" a déjà abouti à une impasse : les colons blancs, qui ne peuvent récupérer leurs terres, ont le sentiment d'avoir été trompés par les promesses que contenait la Constitution de 1801. Eux qui avaient été à l'origine de la première tentative de sédition de la colonie, se raccrochent désormais à l'espoir de voir Leclerc rétablir l'ordre ancien.

La rapide défaite de Toussaint, en une guerre de trois mois, est la manifestation la plus évidente des contradictions auxquelles il aboutissait, et de l'ambiguïté dans laquelle baignait sa politique agraire. Cultivateurs et soldats ne se retrouvent pas dans les subtilités de cette politique. Ils tiennent à retrouver la forme de liberté pour laquelle ils avaient combattu, et se montrent réticents dans leur appui (Pierre Charles, 1967 ; Joachim, 1979). Leclerc, qui cherche à gagner la cause des généraux rebelles par la garantie de leurs privilèges, obtient, autant par diplomatie que par fait d'arme, la reddition de nombreux généraux de Toussaint : Maurepas, Christophe, Dessalines. Toussaint, finalement se retrouve isolé et est éliminé. Les forces indigènes, à la mi 1802, cessent le combat, et paraissent se laisser intégrer dans l'armée coloniale.

Poussé par les colons qui entendent faire redémarrer leurs habitations, Leclerc continue le régime agraire instauré par Toussaint : "Le règlement fait par le général Toussaint est très bon. Il est tellement bon que je n'aurais pas osé en proposer un pareil dans les circonstances" dit-il (Roussier *in* Moral, 1961). Il prolonge le système portionnaire au quart de la récolte et

poursuit l'application d'une discipline rigoureuse dans les ateliers. Il maintient également les inspecteurs de culture nommés par Toussaint, et, dans l'été 1802, l'activité agricole reprend.

Mais ces succès s'appuient sur une situation politique très précaire. Le désarmement des cultivateurs est un fiasco et montre clairement que la reddition de généraux comme Dessalines n'est qu'apparente (1). De nombreux attributaires continuent de refuser de rendre aux colons, l'habitation dont ils avaient obtenu de Toussaint le fermage. Rigaud, le leader des mulâtres, est à son tour déporté : ses lieutenants, qui avaient participé avec lui à l'expédition française contre l'ordre louverturien, comprennent combien ils sont utilisés par la métropole et forment des noyaux de rébellion paysannes. Ces premières révoltes sont rapidement suivies par des jacqueries fomentées par d'anciens amis de Toussaint, ou par des commandants locaux jaloux de l'importance d'un Christophe ou d'un Dessalines, ou même par de simples soldats renvoyés comme simples cultivateurs et désertant les plantations. A cela, s'ajoute l'action incessante des cultivateurs marrons, en passe d'accéder à la petite propriété libre, dont le rôle est essentiel dans la diffusion de la guérilla, qui à l'automne 1802, alimente de nouveau le mouvement révolutionnaire (2).

Les colons à cette époque sous-estiment l'attachement des anciens esclaves à la liberté conquise, méconnaissent la conscience de classe dirigeante des grands fermiers propriétaires fonciers (noirs et mulâtres) et minimisent l'aptitude des indigènes à utiliser dans le combat le relief montagneux de Saint-Domingue (Joachim, 1979). La nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe accélère considérablement l'insurrection, qui devient générale. Les généraux noirs se rallient à la révolte (Congrès de l'Arcahaie, Mai 1803). Leur "trahison" réalise ainsi l'unité nationale, autour de Dessalines. La guerre est cette fois pour l'Indépendance. L'expérience de la "guerre de trois mois", les techniques de guérilla et de harcèlement permettent aux indigènes, aidés par la fièvre jaune, une victoire totale sur Rochambeau (qui a remplacé Leclerc, mort le 1er Novembre 1802). La capitulation française est signée après la bataille de Verrettes, le 1er novembre 1803.

Le 1er Janvier 1804, l'indépendance nationale est proclamée, dans une Haïti qui retrouve son nom originel. Dès la capitulation des troupes françaises, le Général en chef Dessalines avait promis "sûreté et protection" aux colons répuant à quitter le pays, moyennant confiscation de leurs terres et leurs biens. Cependant, sans doute à cause des ressentiments dus à l'esclavage, et surtout des massacres auxquels s'était livré Rochambeau avant sa défaite, la vengeance des haïtiens contre

(1) On ne récupère que 30 000 fusils sur 140 000. Joachim (1979), montre le peu d'empressement des généraux noirs chargés du désarmement.

(2) Moral (1961) décrit précisément cette période

les restes symboliques de la domination française est terrible. Leur colère n'épargne que quelques prêtres et médecins, et quelques allemands et polonais qui avaient manifesté leur sympathie pour les indépendantistes.

A l'extermination physique des colons français, le nouvel Etat ajoute, comme l'un de ses principes fondamentaux, que "jamais aucun colon ni Européen ne mettra pied sur ce territoire à titre de maître ou de propriétaire". Avec cette exclusive qui complète l'abolition de l'esclavage par le déni de propriété pour les étrangers, l'Indépendance Nationale est consacrée (Joachim, 1979).

Mais, les problèmes fondamentaux ne sont pas résolus pour autant. L'économie coloniale est ruinée : les plantations achèvent de se désagréger ; les exportations de sucre, de coton et de cacao, en 1805, sont à peu près nulles. La rivalité entre deux aristocraties, celle des anciens libres et celle des généraux-fermiers est toujours vive, sur fond de fuite généralisée de la main-d'œuvre agricole vers les mornes, où elle tente de s'établir hors des contraintes du système portionnaire.

II - Du déclin de la grande plantation à la consolidation de la paysannerie

A - L'intermède Dessalines

La politique agraire de Dessalines s'oriente selon trois axes.

En premier lieu, la nationalisation des biens fonciers des colons s'opère rapidement, et un organisme spécial appelé "Administration des Domaines de l'Etat" est chargé de les administrer, de contrôler la culture et de centraliser la production. La constitution de 1805 confirme le transfert juridique au patrimoine national des plantations des colons et proclame : "la propriété appartient à la Nation Haïtienne".

En second lieu, Dessalines exprime sa volonté de redistribuer des terres aux anciens esclaves : "Nous avons fait la guerre pour les autres. Avant notre soulèvement, les hommes de couleur, les fils de Blanc, ne recueillaient point l'héritage de leur père. Comment se fait-il qu'après avoir expulsé les colons, leurs fils réclament leurs biens ? Et les pauvres nègres dont les pères sont en Afrique, ils n'auront donc rien ? Attention, Nègres et Mulâtres, nous avons tous combattu les Blancs ; les biens que nous avons conquis en répandant notre sang appartiennent à tous et je veux qu'ils soient distribués en toute équité". (Madiou, 1847). Mais l'objectif que l'on a prêté à Dessalines de rendre propriétaire les paysans (1) consiste bien davantage en une remise en cause des privilèges de l'aristocratie mulâtre du Sud qu'en de massives concessions au profit du plus grand nombre. Car Dessalines a besoin d'argent, et c'est la nécessité financière qui inspire le troisième volet de la politique agraire "du père de la nation". Dessalines se doit en effet de maintenir l'armée populaire (52 000 hommes sur un total de 825 000 âmes) (Madiou, 1847) en ces périodes où le Général en chef croit, souvent à tort, aux rumeurs d'expédition française cinglant vers Haïti (2). Les achats de munitions à Philadelphie, les fortifications, sont une lourde charge qui l'incitent à relever rapidement la production sucrière.

Le Général en chef choisit en définitive de maintenir la grande plantation plutôt que d'encourager le mouvement spontané du développement de la petite exploitation. Sans doute, la production sucrière, avec l'image de prospérité qui lui est associée, apparaît elle comme le moyen le plus rapide d'obtenir des ressources. Ce choix peut être également guidé par les intérêts des Généraux, et de Dessalines lui-même, qui exploitaient des plantations à leur compte.

Le premier obstacle au maintien du régime de plantation est celui de la main-d'œuvre. Durant les deux dernières années de la guerre d'Indépendance, l'armée indigène n'a pu exercer

(1) En particulier, l'historien Louis Joseph Janvier (1885) prétend que Dessalines voulait mener une politique rendant "le petit paysan propriétaire du sol". Ceci est très peu vraisemblable.

(2) Dessalines lève précipitamment le siège de Santo Domingo et évacue la partie orientale de l'île qu'il avait conquise en 1805 pour consolider le nouvel Etat.

qu'un contrôle très lâche sur la force de travail des plantations et la fuite des travailleurs s'est accélérée. Dessalines adopte un caporalisme vigoureux et une politique centralisatrice (maintien du Domaine National, prélèvement du quart sur les revenus des plantations, contrôle du commerce extérieur) qui susciteront très tôt de nombreuses oppositions. Le renforcement de la discipline militaire sur les plantations s'accompagne de mesures dont l'objectif est de limiter la concurrence pour la main-d'œuvre nécessaire au secteur sucrier. Dès décembre 1804, dans une conjoncture où les prix du sucre et du café sont à la baisse, il décrète l'interdiction d'exploiter du bois de campêche dont les prix au contraire sont à la hausse et dont le commerce attire par conséquent de nombreux entrepreneurs. Cette disposition n'ayant pas été observée, Dessalines fait incendier l'année suivante les dépôts de bois de Campêche du sud. En même temps, nous dit Thébaud, "il fait également défendre à quiconque d'entreprendre la construction de nouvelles guildives, ceci probablement pour encourager la fabrication de sucre qui souffrait de la concurrence de l'eau de vie" (Thébaud, 1967). Le marronnage des cultivateurs, l'appel de la main-d'œuvre en dehors du secteur de la grande plantation pour l'armée, s'ajoutent au refus de la discipline des ateliers pour amplifier les difficultés du secteur sucrier.

Malgré sa politique caporaliste favorable au secteur sucrier, les mesures prises par Dessalines heurtent trop d'intérêts. Dans "Le vieux piquet" et d'autres ouvrages, Louis Joseph Janvier explique aussi l'élimination de Dessalines par les anciens libres propriétaires : "le libérateur fut assassiné par ordre de Pétion et de ses partisans qui voulaient garder les plus belles plantations des anciens colons". Il est vrai que c'est lorsque Dessalines ordonne d'examiner les titres de propriété et de rejeter ceux qui s'avèrent illégitimes que le Sud, toujours sous la coupe des anciens affranchis mulâtres, se soulève. "Les faux propriétaires fomentèrent une révolte à laquelle on prit la précaution de donner une couleur politique pour en masquer la véritable cause" nous dit Janvier (1885). C'est sans doute une interprétation simpliste (1). Dessalines s'était également aliéné la bourgeoisie commerçante par sa méfiance du "bord de mer" et son refus d'ouvrir les portes au commerce avec la Jamaïque. Dans le même temps, il établit un commerce étroit avec les U.S.A., ce qui joua un rôle dans sa chute. Son assassinat n'est pas dû aux seuls mulâtres, il s'agit davantage d'une conspiration conjuguée du haut commerce, des anciens libres menacés par la vérification des titres de propriété ainsi qu'une fraction importante de l'aristocratie terrienne limitée dans son accumulation par la lourde fiscalité imposée par l'empereur. A sa mort, les deux

(1) Le Dr Louis Joseph Janvier, homme politique et historien, interprète l'histoire du XIX^e siècle d'Haïti comme une opposition entre des leaders (noirs) défendant la cause des petits paysans, de Dessalines, Goman, Acaau, Salnave à Salomon, systématiquement contrés par les intérêts d'une aristocratie mulâtre, les "Antinationaux". Aussi intéressante que soit cette interprétation en terme de lutte de classes, on y retrouve la subjectivité propre à la plupart des historiens haïtiens, qui n'échappent pas à la tentation d'opposer noirs et mulâtres : "la lecture des faits diffère suivant que l'historien est noir ou mulâtre" affirment Barros (1984) et Nicholls (1974). la version de Janvier est en effet assez simplificatrice en ce qui concerne Dessalines et Salnave. Voir Janvier (1884, 1885) ainsi que les "les Antinationaux" publiés en 1884 également. Moral (1961), Barros (1984) relativisent les propos de Janvier quant à l'élimination de Dessalines.

leaders de cette coalition, le mulâtre Pétion et le noir Christophe (1), dans leur lutte pour le pouvoir, divisent le pays en deux Etats rivaux : le Sud et le Nord.

Avec cette scission, on verra se développer, après 1805 et pendant les 15 années suivantes, avec des hésitations de part et d'autre, deux stratégies différentes pour le contrôle de la force de travail.

B - A l'origine des particularités agraires du Nord, le centralisme christophien

Au Nord, l'aristocratie terrienne dont les intérêts sont concentrés dans la production sucrière, prolonge en quelque sorte la politique Dessalinienne. La classe de fermiers de l'Etat que voulait créer Dessalines se transforme en feudataires du roi Henri 1er. L'encadrement militaire des plantations est assuré par le Royal Dahomey, un corps d'africains introduit à cet effet dans le Royaume.

Les cultivateurs sont attachés à l'habitation où ils sont nés et sont tenus de commencer leur journée de travail avant le lever du soleil et de la terminer au tomber de la nuit. Toute infraction aux règlements est sévèrement punie. Le contrôle est particulièrement étroit ; ainsi, le commandant militaire de chaque commune, officier du Royal Dahomey, entreprend quotidiennement sa tournée dès trois heures du matin pour renforcer la discipline sur les habitations. Les cultivateurs réfractaires sont passibles du fouet ou de prison, ou sont envoyés cultiver les places à vivres de l'Etat établies dans chaque quartier pour alimenter les ouvriers et les prisonniers affectés à la construction de l'imposant réseau de fortifications du royaume. Les gérants et les conducteurs sont également passibles de travaux forcés s'ils sont trouvés coupables de négligence.

Le régime christophien va même jusqu'à établir un contrôle rigoureux de la reproduction de la force de travail des plantations. Les unions conjugales sont régies par des lois strictes : "toute personne, militaire ou autre, rapporte le consul anglais Mackenzie, qui ne dépend pas de l'atelier d'une habitation, ne peut se marier avec une personne qui dépend d'une habitation, ou de qui les descendants dépendent d'une habitation". Cette règle vise à empêcher aux officiers ou militaires de retirer d'une habitation leurs femmes ou parents. Mackenzie poursuit : "il (Christophe) n'accorde le mariage dans ce cas que lorsqu'on lui promet, dans la pétition qu'on est obligé de lui présenter, de ne pas déranger la femme de la culture de l'habitation dont elle dépend (Mackenzie, 1830).

La rémunération des travailleurs reste par ailleurs très faible.

(1) Bien que symbolisant une sorte d'aristocratie des généraux noirs, Christophe aurait été fils de mulâtre et de négresse, d'après Madiou. Voir Barros (1984).



Wharf de Jacmel

L'ensemble des cultivateurs reçoit toujours le quart des produits de l'habitation, ce total étant réparti entre les travailleurs selon une formule de rémunération à la force physique et à la qualification : "le montant du quart revenant aux cultivateurs était réparti en parts, trois-quarts de part, une demi-part et un quart de part. Le premier conducteur avait trois parts égales à l'industrie d'un fort travailleur qui prétendait à une part ; le deuxième deux parts, le troisième s'il y en avait, une demi-part. Les maîtres mouliniers et sucriers deux parts ; les forts travailleurs, une part, et successivement selon leur force et leur emploi. Les gérants étaient payés par les propriétaires" (Mackenzie, 1830).

Les obligations prescrites aux généraux-fermiers et aux gérants ne sont pas moins strictes. Chaque habitation est contrainte à un minimum de production déterminé par l'intendance du royaume et le quart de la production est réservé au Trésor Public. D'autre part, "toutes les habitations étaient tenues de fournir au commandant militaire une quantité de cassaves,

de bananes, huile, charbons, pois ou riz pour le besoin du magasin d'Etat, pour servir à nourrir les prisonniers, ouvriers et travailleurs employés aux travaux du roi ; et quand le gérant ne pouvait pas fournir de son sol, soit par négligence ou comment, il était tenu à s'en pourvoir de sa poche..." (Mackenzie, 1830). L'habitation devait de plus dégager chaque samedi un quota de travailleurs pour les corvées, les travaux de la Citadelle et l'entretien des places à vivres de l'Etat.

Ce système où la coercition s'exerçait autant sur les travailleurs que sur les planteurs permit une augmentation notable de la production sucrière. Pour le port du Cap, les exportations de sucre passent d'une moyenne de 507 000 livres pour la période 1804-1809 à 3 800 000 livres entre 1814 et 1819, soit une multiplication par sept. La concentration de la main-d'œuvre dans le secteur sucrier affecte cependant d'autres secteurs importants : pour les mêmes périodes, la production de café stagne et les exportations de bois ne sont plus durant la dernière période, que le dixième de ce qu'elles furent durant la première.

Si on s'interroge sur les raisons objectives du succès du régime christophien, il semble qu'un des éléments importants qui autorise sa mise en place, jusque vers 1818 du moins, est l'unité politique de l'aristocratie nordique. L'absence de luttes intestines entre "anciens" et "nouveaux" libres apparaît, en effet, comme une des conditions essentielles d'un appareil militaire efficace dans sa fonction d'encadrement des ateliers. Les affranchis de couleur du Nord ayant pour la plupart migré vers le Sud et l'Ouest en quête de complicités politiques ou de terroirs caféiers moins dispendieux, ceux qui restent ne forment pas un groupe d'intérêt assez puissant pour s'opposer à l'aristocratie Noire. Celle-ci compte par ailleurs, du fait d'un développement économique plus important dans le Nord sous la colonie, un grand nombre d'affranchis de fraîche date disposant d'une certaine assise économique. L'unification du contrôle militaire ne peut s'opérer sans unité politique. En même temps, par cette voie, le régime, en poussant l'exploitation du travail et l'extorsion des surplus à ses limites, trouve les moyens de financer un appareil militaire fort qui garantit la relance de la production.

Il faut cependant bien en situer les limites. Si le contrôle militaire s'exerce avec efficacité dans la région centrale du Royaume, la plus peuplée et celle où une aristocratie locale puissante bénéficie le plus des faveurs du régime, il n'en est pas de même dans certaines régions périphériques. Moins peuplées, plus boisées, occupées par des planteurs entretenant des rapports moins étroits avec le pouvoir central, elles offrent un terrain plus favorable au marronnage et à l'action des agitateurs sudistes. Moral note à ce sujet que "le monarque du Nord doit également

compter et composer avec la résistance de la paysannerie. Son despotisme a-t-il sévi bien au-delà du voisinage du Cap et de Milot ? Le marronnage paraît actif dans les mornes. Des rébellions se produisent dans le nord-est, vers Gros Morne et Port-de-Paix, dissidence entretenue par les émissaires de Pétion" (Moral, 1961).

L'entretien d'une armée nombreuse pour l'encadrement des plantations et l'édification d'un réseau de fortifications pour garantir les frontières du Royaume impose d'autre part aux planteurs une très lourde fiscalité. Tant que les prix des denrées restent élevés, l'aristocratie s'accommode de ce régime qui assure la bonne marche de ses ateliers. Cependant, à partir de 1814, s'amorce une baisse des prix et donc une baisse des revenus des planteurs qui fait peser de plus en plus lourd les impôts et les corvées royales. Un exemple relevé par H. Trouillot est illustratif à cet égard : "Des plantations en difficulté, il y en a eu certainement. Son atelier de la Petite-Rivière étant parti, envoyé au château de Grand-Pont pour effectuer quelques travaux pour le compte du gouvernement, obligé de ramasser son café avec seulement quatre personnes, de payer pour sa ferme et le quart de subvention 1860 livres de café et de payer aux travailleurs le quart de la récolte, Grandeau réclamera la commisération de l'administration. Car il ne pourra peut-être plus payer à la prochaine échéance. Les autres travailleurs, après avoir touché leur dû, s'en sont allés également au château de Grand Pont". C'était au début de mars 1817. Il s'agit d'un moyen propriétaire, et qui n'était pas protégé par les autorités (Trouillot, 1972). Le registre royal de 1817 indique des arriérés d'impôts datant de 1810. En 1818, ajoute Trouillot, "l'Administration s'en prenait encore à d'autres, qui négligeaient d'obtempérer aux ordres des commis principaux des finances... Ils étaient au nombre de cinquante-sept, ces réfractaires, et, en l'occurrence, il s'agissait de quatre ducs, six comtes, deux comtesses, huit barons, cinq baronnes, six chevaliers et, aussi, de Madame Dessalines" (Trouillot, 1972).

Le pouvoir réagit avec vigueur. D'un côté, pour s'assurer de la fidélité de l'armée, il envisage de concéder des terres aux officiers et à la troupe ; de l'autre, il entreprend la vérification des poids des balances dont se servent ses commis, annule des baux, multiplie saisies et sommations et va jusqu'à emprisonner les récalcitrants. Peu de temps avant la chute du royaume, on retrouve cette lettre du duc de Limonade, haut fonctionnaire du régime, au Baron de Dupuy, maréchal de camp de Christophe : "Le Baron Joseph de la Tortue, Baron, n'ayant pas soldé ce qu'il doit à l'Etat, vous voudrez bien, dès la réception de la présente, le faire arrêter, et le faire conduire à la citadelle Henry, pour y

être employé aux travaux jusqu'à ce qu'il acquitte ce qu'il est redevable au gouvernement" (Mackenzie, 1830). Or, ce Baron de la Tortue est le même qui, neuf ans plus tôt, avait signé la Constitution de 1811 en tant qu'intendant du royaume, ce qui montre l'ampleur de sa déchéance.

Au mois d'octobre 1820, le royaume du Nord s'écroule sous le poids des contraintes imposées par son appareil militaire. Par son centralisme, et par le contrôle étroit qu'il avait de son aristocratie, Christophe a retardé tant bien que mal pendant quinze ans la chute de la grande plantation. Aujourd'hui encore, l'existence, dans la plaine du Nord, de structures agraires plus concentrées qu'ailleurs est le reliquat persistant de cette parenthèse de l'histoire d'Haïti.

C - Au sud, les concessions libérales de Pétion

Dans la république méridionale, la volonté du pouvoir de sauvegarder le régime des ateliers n'est pas moins ferme au départ. Les mesures définies par le gouvernement de Pétion en 1807 recourent dans l'ensemble les règlements de culture de Toussaint et de Christophe. Leur application demeurera cependant problématique pour des raisons qui tiennent autant aux structures de la production qu'aux forces sociales en présence dans le Sud et l'Ouest. La République de Pétion est considérablement affaiblie par des luttes intestines résultant d'une part de la lutte pour le pouvoir entre la nouvelle aristocratie de généraux noirs et les affranchis mulâtres fermement établis dans la partie méridionale depuis la colonie et, d'autre part, des divergences d'intérêts entre le secteur caféier en expansion depuis la fin du XVIII^e siècle et le secteur sucrier agonisant.

En ce qui concerne l'organisation du travail, les exigences de la production caféière sont fondamentalement différentes de celles de la production sucrière. La première, nous l'avons vu, est d'abord moins exigeante en main-d'œuvre autant pour la production que pour la transformation de la denrée (comme on appelle désormais les produits agricoles destinés à l'exportation, par opposition aux vivres) ; elle s'accommode d'une gestion beaucoup plus souple de la force de travail car les formes de coopération dans les différentes étapes de la production sont relativement limitées. La production de sucre par contre, fait un appel plus régulier à la main-d'œuvre et exige des formes de coopération plus élaborées autant aux champs que dans le processus de transformation, d'où la nécessité d'une discipline de travail rigoureuse. Le besoin d'un encadrement coercitif de la force de travail se fait donc beaucoup moins sentir dans le secteur caféier que dans le secteur sucrier et, par conséquent, les

revendications des planteurs de canne allant dans le sens d'un renforcement de la contrainte militaire ne trouvent qu'un écho limité chez les planteurs de café.

Plus important encore, dans le Sud, l'exercice d'une gestion militaire des travailleurs des plantations est entravé par le manque de ressources de l'Etat ; l'armée, mal payée, mal équipée et de plus, tiraillée entre des officiers rivaux, se prête mal à une telle fonction. La fraction de l'oligarchie qui avait déjà éliminé Dessalines pour ne pas avoir à justifier de titres de propriété cesse dès lors de payer ses fermages à l'Etat ; Pétion, formalisant l'état de fait, libère les planteurs de la subvention du quart qui, selon l'énoncé de la loi, a "trop pesé sur une classe précieuse de nos concitoyens". Les grands planteurs voient ainsi les caisses de l'Etat et, en limitant le budget militaire, exposent dangereusement le système qu'ils veulent perpétuer.

Dans le Sud et l'Ouest, peu peuplé et encore densément boisé, le marronnage s'en trouve stimulé ; "la faible population des campagnes, écrit à l'époque un haut fonctionnaire, trop disséminée, offre des difficultés à l'action de la police. Or, ceux qui veulent tout à fait s'affranchir de la surveillance abandonnent des terrains en culture et vont vivre au fond des bois où leur existence demeure longtemps ignorée" (Thébaud, 1967). Dès 1808, le gouvernement, conscient du problème mais incapable de rétablir la situation par la force, adopte une autre approche : "beaucoup de cultivateurs, attachés aux habitations, abandonnent la culture des terres pour faire la coupe des bois jaunes de teinture, de gayac et de campêche, ce qui devient de plus en plus nuisible", il est recommandé aux planteurs de traiter les cultivateurs "avec des égards, de la justice et de la bonté, comme des êtres libres et non comme des esclaves" (Moral, 1961).

En l'absence d'une force militaire organisée, le rapport de forces évolue en fait rapidement en faveur de la main-d'œuvre libre ; ceci se traduit d'abord pour les travailleurs des plantations par une augmentation de la rémunération des cultivateurs des plantations. Le gouvernement conseille aux propriétaires, pour maintenir leurs travailleurs dans les ateliers, d'abandonner le système de répartition au quart et de laisser dorénavant la moitié des produits aux cultivateurs, avalisant là encore une pratique qui se répand.

En tout état de cause, l'organisation du travail subit une profonde transformation sur des plantations de plus en plus nombreuses. Les planteurs, devant la réduction des rentes qu'ils tirent de l'exploitation directe de leurs domaines, étendent la formule du métayage qui a vu le jour durant la période de troubles révolutionnaires ; ils divisent leurs plantations en

lots qu'ils attribuent à des familles individuelles. Ainsi, nous dit Thébaud, "une division familiale de travail se substitua à l'ancienne division coloniale du travail" (Thébaud, 1967). Avec ces réaménagements, se pose toutefois le problème de rémunération des travaux de coupe, de transport et de transformation de la canne. Ceux-ci peuvent difficilement être organisés sur la base de la force de travail des unités familiales individuelles. C'est ainsi que le salariat, par cette voie, pénètre dans la plantation sucrière.

Malgré toutes ces tentatives, les exportations de sucre n'en continuent pas moins à chuter. En 1820, les ports des Cayes, de Port-au-Prince et de Jacmel expédient ensemble environ 400 000 livres de sucre brut alors que le Cap en exporte à lui seul 2 000 000. Cette situation alimente le mécontentement des planteurs. Certains grands propriétaires sont tentés de revenir à des méthodes plus sévères et se joignent, comme Bonnet, Blanchet et Borgella, hauts fonctionnaires du régime, au soulèvement mené par Rigaud qui aboutit temporairement à une scission de la partie méridionale.

Dans la littérature se rapportant aux 15 premières années de l'Indépendance, on a souvent voulu vanter ou dénoncer les mérites ou les abus des différentes tendances, "dure-féodale..." opposé à "libérale-éclairée..." Il s'agit, dans les faits, de deux variantes d'une même politique, parfois déphasées dans le temps et l'espace, mais dont l'objet et l'enjeu restent le même : le contrôle de la force de travail et la survie de la grande plantation, particulièrement de la plantation sucrière. Toutes deux, à la réunification du pays en 1820, échouent face aux aspirations tenaces de la main-d'œuvre libre et aux limites imposées par la conjoncture économique et politique du début du XIX^e siècle ; ce qui n'empêche pas cependant qu'elles soient reprises ultérieurement par d'autres dirigeants.

D - Partout, l'impossible maintien de la grande plantation

1 - Le code rural de 1826

L'année 1826 marque en effet un nouveau durcissement du pouvoir face au problème de la main-d'œuvre libre. L'année précédente, le gouvernement de Boyer, soucieux de faciliter la reconnaissance du pays par les puissances étrangères, avait accepté de signer un accord avec la France portant sur le paiement d'une indemnité de 150 000 000 de francs aux anciens colons de Saint-Domingue pour la perte de leurs plantations. Le

montant de cette "Dettes de l'Indépendance" était plus de 10 fois supérieure aux ressources budgétaires annuelles de la République. Il s'agissait en fait pour la France, comme le fait remarquer un fonctionnaire du Roi, d'entreprendre "un nouveau genre de colonisation sans en avoir les inconvénients et les dépenses" (Nicholls, 1979). Pour payer la première tranche de la dette, le gouvernement se voit obligé de recourir à un premier emprunt de 30 millions de francs sur le marché français (deux autres emprunts suivront en 1874 et 1875) mais à moyen terme, il mise sur la relance de la production sucrière pour augmenter les ressources de l'Etat. Cette situation est à l'origine d'une nouvelle tentative de retour musclé au système des ateliers.

Le code rural de 1826 qui fixe les conditions de cette reprise en main est l'œuvre du Secrétaire Général Inginac, représentant de la fraction "dure" et lui-même propriétaire d'une plantation sucrière où il a été donné à un visiteur anglais d'observer l'exécution des travaux "sous la menace du sabre et de la baïonnette" (Franklin, 1828). Ce texte de loi reprend essentiellement les prescriptions des gouvernements précédents : répression du "vagabondage", renforcement du rôle des inspecteurs de culture... Mais il introduit également de nouvelles dispositions dont la plus importante est l'interdiction du commerce de détail dans les campagnes, ceci afin de couper les cultivateurs indépendants et les marrons de leurs sources de revenu et les forcer au travail des plantations. Le code rural suscite même l'intérêt des colonialistes anglais. Ils le font traduire et envisagent des mesures semblables pour maintenir la main-d'œuvre sur les plantations après l'abolition de l'esclavage dans leurs colonies. Franklin, un commerçant anglais qui avait des intérêts à la Jamaïque, note avec satisfaction que "le code rural régit maintenant la main-d'œuvre d'une main ferme, on ne peut exiger plus d'un esclave dans les colonies anglaises et j'affirme que, si toutes ses clauses sont respectées, il permettra d'obtenir une quantité de travail supérieure à celle qui est effectuée par des gens en situation d'esclavage" (Franklin, 1828).

Toutefois, il semble quelques années plus tard, contribuer à provoquer l'effet contraire. Entre 1832 et 1835, Haïti n'exportera que 20 tonnes de sucre brut. Schoelcher note vers 1840 que "parmi les causes qui ont le plus nui à la grande culture, il faut comme toujours, remonter aux institutions- mêmes, et mettre au premier rang le code rural d'Haïti... Contentons-nous de dire qu'il oblige celui qui n'est pas propriétaire à contracter sur une habitation un engagement de 3, 6 ou 9 ans qui souvent l'engage à des obligations qui le font tomber dans un état de servage. Les propriétaires, on le pense bien, trouvent peu de bras sous un régime où le cultivateur, en s'engageant, s'aliène... et perd une



Maisons du bourg de Cornillon

partie de ses droits politiques" (Schoelcher, 1843). Mackenzie relève d'autre part qu'à cette époque, dans les grandes plantations sucrières "le peu de travail effectué est l'œuvre des personnes âgées, principalement de vieux nègres de Guinée. Aucune mesure du gouvernement ne peut induire les jeunes créoles au travail, ni les départir de leur licence et leur vagabondage habituels"(Mackenzie, 1830).

2 - Du manque de bras...

La plantation sucrière ne manque pas seulement de cultivateurs, elle manque tout autant d'ouvriers qualifiés. Le déclin de la production a en effet entraîné une perte ou une non-transmission des savoir-faire techniques et mécaniques. Bonnet, grand planteur de l'époque, s'en plaint dans ses mémoires : "les ouvriers n'ayant plus la simple notion du trait, les sucreries chômaient faute de mécaniciens capables de réparer les engins" et "le

charronnage s'exécutant sans méthode, les cabrouets sur les exploitations rurales étaient défectueux" (Thébaud, 1967). Les bons sucriers sont rares et certaines plantations sont obligées d'en faire venir des îles voisines au prix d'une lourde taxation : "il n'y a dans l'arrondissement qu'une seule habitation, celle de Mr Pemele où l'on fasse un peu de sucre, et encore, le sucrier est-il un allemand venu de Sainte-Croix, à qui l'on fait payer sévèrement sa patente d'étranger", écrit Schoelcher (1843). Les ouvriers étrangers sont astreints à payer une patente annuelle de 300 gourdes, soit l'équivalence de deux ans de salaire d'un travailleur non qualifié.

Les planteurs sont donc contraints à un recours croissant à la main-d'œuvre salariée pour faire face au "manque de bras". Les salaires par conséquent, augmentent. Au moment où Schoelcher visite le pays, il parle de travailleurs "qui reçoivent trois gourdes du pays pour une semaine de labeur" et "il en coûte 600 gourdes du pays pour planter une pièce de cannes de 500 pas carrés (5 carreaux)" (Schoelcher, 1843). En 1830, le consul anglais rapporte avec une pointe de mépris que "le produit d'une semaine d'efforts (1,75 à 2 dollars), si on peut dire ainsi, permet au travailleur de s'abandonner, pendant une période considérable, à son luxe premier, le rhum, car on peut se procurer les nécessités de la vie pour une bagatelle, ou avec très peu d'efforts" (Mackenzie, 1830). Dans une conjoncture où le prix du sucre tend à la baisse, les salaires atteignent assez vite un plafond et il devient impossible pour les planteurs, de recourir à l'augmentation des salaires pour s'attirer de la main-d'œuvre.

Encouragées par toutes ces difficultés, on assiste durant la première moitié du XIX^e siècle, à plusieurs tentatives d'importation de travailleurs. Dès les premières années de l'Indépendance, Dessalines envisage d'ouvrir les ports haïtiens aux négriers anglais. Leur cargaison doit être vendue à des individus commissionnés officiellement par le gouvernement, afin d'augmenter les effectifs de l'armée. Mais il est probable qu'une partie de ces hommes est affectée aux plantations (Franklin, 1828). Christophe crée ainsi son corps des "Royal Dahomey" et Boyer se met en contact avec des abolitionnistes américains pour la réinstallation en Haïti, de noirs libérés de l'esclavage. Un voyageur anglais a eu l'opportunité de rencontrer une soixantaine de ces derniers sur la plantation du Général Marion dans la plaine des Cayes. Ils y avaient été récemment engagés sur contrat pour plusieurs années et étaient soumis au régime portionnaire du quart. Leurs doléances étaient déjà nombreuses bien qu'ils n'aient pas encore commencé à travailler effectivement les terres de la plantation et il est peu probable qu'ils y soient restés. D'autres tentatives isolées ont lieu sous Boyer

mais seule une immigration sur une grande échelle telle qu'elle sera organisée par l'administration dans les colonies anglaises après l'émancipation, pourrait fournir à la plantation sucrière un noyau stable de travailleurs et exercer une pression à la baisse sur les salaires. De cela, l'Etat haïtien n'en a pas les moyens.

3 - au manque de capitaux

La dernière alternative qui s'offre aux planteurs est finalement d'augmenter la productivité du travail sur leurs exploitations par l'introduction d'instruments de culture et de transformation plus économes en main-d'œuvre et plus performants. Pour opérer cette conversion, il faut cependant des capitaux importants ; rares sont alors les Haïtiens qui les possèdent et plus rares encore ceux qui les investissent dans la production sucrière.

La condition de la survie de la plantation sucrière dans une situation où la main-d'œuvre est rare et chère et où les prix du sucre sont à la baisse est la modification des systèmes de production. La main-d'œuvre représentant environ la moitié des coûts de production du sucre, l'augmentation de la productivité du travail qui permettrait la réduction de ces coûts passerait par un ensemble de transformations autant aux champs qu'à l'usine.

D'abord dans les champs, il faudrait remplacer le travail manuel par la traction animale et introduire la charrue et la bineuse. Ces instruments permettent non seulement de réduire les besoins en main-d'œuvre au moment de la préparation du sol et du désherbage, mais aussi la charrue, en effectuant un meilleur travail du sol, favorise le tallage de la canne ; en réduisant donc le nombre de boutures nécessaires à la plantation, elle diminue la quantité de travail manuel nécessaire. Les coûts de mise en place et d'entretien de la culture avec des outils à traction animale ne sont alors plus que du tiers de ce qu'ils sont en culture manuelle (Hall, 1978).

L'emploi de la charrue n'est pas sans poser de problèmes et, en premier lieu, celui de l'adaptation de l'outil au milieu cultivé. Beaucoup de modèles européens et américains introduits en Jamaïque par exemple à la même époque, ne sont pas propices aux sols de certaines régions (1). A Saint-Domingue où des charrues furent introduites dès 1760, certains étaient d'avis qu'elles ne convenaient qu'à "donner certaines préparations aux terres extrêmement légères, en plaines" (Cauna, 1981). Les planteurs jamaïcains devront souvent modifier leurs charrues pour les adapter à leurs besoins ; en Haïti, compte tenu du niveau

(1) Cauna, 1981. Voir aussi l'encadré : "Les techniques agricoles dans les habitations sucrières coloniales"

technique de l'artisanat du fer et de la rareté des artisans, cela s'avère difficile.

L'augmentation de la productivité au champ exige d'autre part une meilleure fumure. Dans les colonies anglaises, on commence dès 1840 à utiliser et même à importer du guano et de la poudre d'os, mais on fait surtout une meilleure utilisation des ressources disponibles sur place : gestion organisée du troupeau pour fumer les parcelles à mettre en culture, application de cendres de bagasse, de chaux, compostage d'algues marines... Mais la difficulté de se procurer de la main-d'œuvre pour les travaux de récolte contraint les planteurs à réduire leurs surfaces et à augmenter leurs rendements. Ceux-ci connaissent alors une progression rapide. Avec l'application des nouvelles techniques, les plantations situées dans les meilleures conditions obtiennent quinze ans après l'émancipation, des rendements supérieurs de 60 % à ceux de la période esclavagiste. Celles qui, pour des raisons physiques (sols, topographie, climat) ou économiques, n'arrivent pas à modifier leurs techniques de culture doivent simplement abandonner la production. En Haïti, une fois de plus, rien de semblable. Très peu de planteurs associent comme il serait nécessaire l'élevage à la production sucrière. Il faut dire que le développement d'un élevage associé demande, là encore, des capitaux supplémentaires de la part des planteurs, d'autant plus que la réponse de la canne à une fertilisation organique s'étale sur plusieurs années. Tout ceci n'a donc de sens que dans une stratégie d'investissement à long terme, et rien n'indique que les planteurs de cette époque n'ont de telles intentions, ou, en tout cas, ont les moyens de les mettre en œuvre.

Mais l'accroissement de la productivité dans la culture de la canne ne peut seule suffire à assurer la rentabilité de l'entreprise sucrière sur un marché où la concurrence est serrée. Des transformations sont nécessaires aussi dans les processus d'extraction du jus et de fabrication du sucre. Les moulins à vent ou à traction devraient être remplacés par des moulins hydrauliques ou à vapeur qui permettraient d'extraire 50 % de jus de plus que les premiers. Dans la fabrication du sucre, il faudrait améliorer les procédés de chauffe, introduire de nouveaux types de cuves, modifier leur disposition, adopter le séchoir centrifuge... (Hall, 1978).

Cependant, si l'introduction de nouveaux instruments de culture pose déjà des problèmes de financement, l'amélioration des techniques d'usinage exige des capitaux encore plus importants. Où les planteurs haïtiens vont-ils trouver ces fonds ? Dans les îles voisines, c'est d'abord le capital commercial et principalement le capital métropolitain qui finance le



rééquipement de l'industrie sucrière car la capacité d'accumulation propre du secteur sucrier en crise est nécessairement faible. Là-bas comme en Haïti, les tentatives de création de banques de crédit à partir du capital local aboutissent au mieux à l'établissement d'institutions éphémères, à la merci de la première chute brutale des cours. Ainsi, dès 1821, des commerçants de Port-au-Prince envisagent de créer une compagnie d'assurance, une banque nationale et une société d'agriculture (Thébaud, 1967). Cette société par actions, comme beaucoup d'autres par la suite, ne verra jamais le jour.

En réalité, vingt ans après l'Indépendance, le capital commercial est déjà concentré aux mains des négociants étrangers établis sur place. Au début du siècle, un nombre réduit de négociants haïtiens prospères contribuent à imposer sous Dessalines une législation favorable au commerce national. Mais pour rompre le blocus commercial que veut imposer la France, Christophe et Pétion ont été amenés à encourager

Pétionville à la fin du XIX^e siècle

l'établissement en Haïti de commerçants anglais et américains. Souvent représentants de grandes entreprises commerciales, ils sont en fait les seuls à pouvoir résister aux fortes variations des cours des denrées. Assez vite, même les grands commerçants nationaux sont obligés de s'associer à eux et n'occupent plus qu'une place subordonnée (Thébaud, 1967). Les commerçants haïtiens qui ne suivent pas cette voie sont le plus souvent condamnés à disparaître. Péan signale que depuis 1821, le nombre des faillites des maisons de commerce haïtiennes est considérable (Péan, 1977). Thébaud rapporte que, la même année à la Chambre législative, on dénonçait le "système colonial du commerce, les profits scandaleux des consignataires étrangers" et on déclare que les Haïtiens "doivent être en possession du commerce du pays pour mieux supporter les charges qui leur incombent comme citoyens" (Thébaud, 1967). Le paiement de la dette de l'Indépendance vient accélérer le mouvement de faillites en favorisant la spéculation sur le doublon espagnol, la monnaie avec laquelle les versements sont effectués.

Enfin, pour pallier au manque de ressources occasionné par la ponction extraordinaire que représente le versement de l'indemnité, le gouvernement de Boyer recourt à une émission importante de papier-monnaie. Cette mesure a pour effet d'alimenter l'inflation et d'accentuer la dévaluation de la monnaie nationale, créant ainsi une situation encore plus favorable au commerce étranger qui, lui, a accès aux devises fortes et achète les produits du pays à bas prix. Cette mesure achève ainsi la ruine de la grande majorité des négociants haïtiens indépendants. Le consul anglais, Mackenzie, peut donc écrire en 1830 que "presque tous les échanges extérieurs de la République sont conduits par des marchands étrangers car le crédit des indigènes n'est pas assez bien établi, autant sur place qu'à l'extérieur, pour commander la confiance des maisons européennes et nord-américaines" (Mackenzie, 1830). Or, le capital accumulé par le commerce étranger s'investit peu en Haïti, car il trouve ailleurs des opportunités bien plus profitables et moins risquées. Le crédit est donc rare et les taux d'intérêt exorbitants. Vers 1840, "un homme qui aurait 100 000 piastres de marchandises dans ses magasins avec 100 000 piastres de propriété, n'en trouverait pas à emprunter 10 000 à moins de 10 ou 20 % d'intérêt. C'est le taux courant.(...) L'usure est arrivée à des proportions effrayantes.(...) On demande l'argent à 3 % par mois en Haïti, et on en demande aussi à 1 % par jour" (Schoelcher, 1843).

L'Etat haïtien de son côté peut difficilement stimuler les investissements par une politique de crédit, de subvention ou

d'aménagement du milieu pour assurer une meilleure rentabilité des capitaux dans le secteur sucrier. Le gouvernement doit recourir, au contraire, pour payer la dette, à une politique de taxation très lourde. Même les houes et les machettes sont taxées, les chaudières sont frappées de droits de 200 % à l'importation (Schoelcher, 1843). Les ressources de l'Etat sont presque entièrement drainées par le paiement de l'indemnité française et les besoins de la défense. En 1838, après le versement annuel de l'indemnité, il ne reste plus que 2 milliers de gourdes au budget dont plus des trois-quarts sont affectés aux dépenses militaires.

Il est évident que, dans ces conditions, seul un nombre infime de planteurs, ceux qui possèdent leurs propres capitaux, peut procéder au rééquipement de ses entreprises sucrières. Comme il faut en outre un accès à une main-d'œuvre stable, il s'agit donc surtout de hauts fonctionnaires ou de hauts gradés militaires utilisant à l'occasion la main-d'œuvre de leurs troupes, parfois les deux à la fois (Franklin, 1828). Dans la plaine du Cul de Sac dans les années 1830-1840, il n'est fait mention que de quatre exploitations sucrières, dont celle du Trésorier Général Nau et celle du général Lerebours où, selon Thébaud, on trouve un moulin à vapeur, la charrue et la herse (Thébaud, 1967). Dans la plaine des Cayes, Mackenzie mentionne l'habitation Boutilier à Torbeck, propriété du général Marion et d'un M. Daublas, commerçant aux Cayes, où il existe un moulin à eau et où on envisage la production de sucre grâce à un apport de main-d'œuvre immigrée (Franklin, 1828). Dans la plaine du Nord, il ne relève que l'habitation Duplat, ancienne propriété de Christophe, appartenant au président Boyer. On n'y produit que cinquante mille livres de sucre, qui, pour des raisons non éclaircies, n'arrivent pas à être vendues.

Pour l'ensemble du pays, il existe probablement vers 1840, moins d'une quinzaine d'exploitations sucrières, produisant un sucre "gras et gommeux", mal coté sur les marchés extérieurs (Moral, 1961). L'aristocratie haïtienne de l'époque est donc riche en terres, mais, pour tout un ensemble de contraintes définies par la conjoncture économique et politique des premières années de l'Indépendance (drainage de l'accumulation nationale pour les besoins de la défense, paiement de la dette, prix à la baisse, résistance de la main-d'œuvre libre), elle est pauvre en capitaux et ne peut les mettre en valeur.

On a souvent tendance à présenter la ruine de la plantation sucrière comme le résultat d'une tare quasi héréditaire d'une classe dominante dénuée d'esprit d'entreprise et s'abandonnant paresseusement à un commerce lucratif au lieu d'investir énergiquement ses efforts et ses capitaux dans la relance de la production. Cette vision semble peu conforme aux réalités

objectives de l'époque où "les riches sont dans le dénuement" (Schoelcher, 1843). Les "grands commerçants" ne sont en fait que de gros boutiquiers et les efforts énergiques, comme l'a démontré l'expérience christophienne, trouvent vite leurs limites. La culture de la canne n'a pas disparu pour autant des plaines haïtiennes, elle a certes régressé, mais elle alimente alors un secteur vivace de production de sirop et d'eau de vie pour le marché intérieur, production qui s'accommode d'un outillage simple et de techniques de culture extensives et peu exigeantes en capital.

4 - L'extensification obligée de la production

La culture de la canne sur les grandes propriétés est donc progressivement réduite à des surfaces variant le plus souvent entre 5 et 20 carreaux selon les disponibilités en main-d'oeuvre de l'exploitation. Les produits de la canne font l'objet d'un vif commerce inter et intra-régional, bénéficiant d'une législation douanière protectionniste (Joachim, 1977).

L'économie du tafia semble particulièrement vivante dans la Plaine des Cayes. Sur une centaine d'habitations, plus de 700 carreaux sont en culture et produisent au total environ deux millions de livres de sirop qui sont converties en cent quatre vingt mille gallons d'eau-de-vie par quatre vingts guildives. Une partie de cette production est expédiée vers l'intérieur et par mer jusqu'à Port-au-Prince (Mackenzie, 1830). Dans le Cul-de-sac par contre "sur les quelques deux cent cinquante habitations de l'époque coloniale, il n'en subsiste qu'une vingtaine... qui n'ont en moyenne pas plus de quinze hectares plantés en cannes" (Moral, 1961). Sur l'habitation Letor, propriété du Président Boyer, sur une superficie de 1 700 carreaux, "sept carreaux sont en culture et moins de cinquante travailleurs y sont employés ; le peu de sirop et de tafia qui y est produit est écoulé dans une petite boutique au bord de la route, devant la résidence du président" (Mackenzie, 1830).

Avec des techniques de cultures extensives, les producteurs n'obtiennent généralement pas plus de trois mille livres de sirop au carreau, environ trois fois moins que durant la période coloniale (Moral, 1961). Les cannes sont vieilles, leur circonférence est faible et elles ne dépassent pas quatre pieds de hauteur. Elles sont rarement fumées ou épaillées et elles ne reçoivent aucun autre soin que les coupes (Franklin, 1828). Le métayage, qui est largement répandu sur les grandes propriétés, n'encourage guère les investissements en travail de la part des producteurs.

La grande exploitation caféière, affectée elle aussi par la

rareté de la main-d'œuvre, subit également de profondes transformations. Les mornes attenants à la plaine des Cayes, écrit Mackenzie, "sont couverts de caféiers ayant poussé spontanément et qui auraient seulement besoin d'être éclaircis pour leur rendre leur productivité. Mon informateur me dit qu'au moins les deux tiers du café cultivé est perdu, faute de travailleurs" (Mackenzie, 1830). Les propriétaires recourent là encore au métayage pour se garantir un minimum de main-d'œuvre. La récolte étalée et difficilement contrôlable dans des endroits éloignés, est nominalement partagée en "deux moitiés" entre le propriétaire et l'exploitant. Les grandes propriétés caféières sont exploitées, comme la canne, avec de faibles investissements en main-d'œuvre. Franklin rapporte que sur une plantation de 500 hectares visitée dans les hauteurs de Léogane, "chaque plant devait avoir plus de 12 pieds de hauteur, et je suis convaincu que chacun d'eux ne produisait pas deux livres de cerises... Le café pousse à l'état sauvage, le sol n'étant jamais remué, excepté occasionnellement par les porcs, chèvres et ânes qui parcourent le tout et se nourrissent de l'herbe qui pousse en abondance dans les intervalles" (Franklin, 1828). Les processus de conditionnement du produit sont sommaires : "le lavage et le dépulpage ne sont pas effectués avec des machines. J'ai tendance à croire qu'on s'en dispense complètement car je n'ai pu trouver aucun outillage pouvant effectuer ces opérations. Les moulins ne sont pas très communs et les rares qui existent sont très petits et mus par des ânes" (Franklin, 1828). En conclusion, il affirme que le propriétaire, absentéiste, est "si pauvre qu'il ne peut se permettre d'employer des salariés, qui d'ailleurs, ne travaillent jamais assez pour justifier leur salaire."

Quant à la grande exploitation de coton, elle arrive à se maintenir dans certaines régions, celle des Gonaïves surtout, encouragée par une politique douanière favorable et la hausse des cours à partir du deuxième quart du XIX^e siècle. Le coton, conduit comme une plante pérenne, n'exige pas de grands soins et déjà sous la colonie, on envisagea de le substituer à d'autres denrées parce qu'il peut réduire "le besoin du nombre de bras" (Moral, 1961). Il n'est cependant plus question d'employer les techniques avancées de plantation annuelle, d'éclaircissage et de taille qui avaient valu à certains planteurs de St-Domingue l'honneur d'un mémoire de Moreau de St-Méry à la Société Royale d'Agriculture. Le coton haïtien, peut par ailleurs à l'époque être exporté sans une préparation préalable élaborée. L'indigo, en revanche, dont le conditionnement était plus complexe, disparaît de la grande exploitation, et il n'existe plus vers 1830 que quelques petites installations rudimentaires de transformation pour satisfaire des besoins locaux.

E - L'irrésistible formation de la paysannerie

1 - La squattérisation des terres

Les mêmes conditions qui font obstacle à la reconstruction de la grande plantation favorisent l'émergence de nouvelles formes de mise en valeur du milieu par la main-d'œuvre libre. L'impossibilité de faire jouer la contrainte militaire pour maintenir les travailleurs sur les plantations et les difficultés économiques imposées au pays par le néo-colonialisme naissant ouvrent la voie, sous des formes diverses, à l'accession des producteurs à la propriété du sol et à la mise en place d'un modèle d'exploitation de l'espace national radicalement différent.

La première phase de la colonisation paysanne est celle de l'occupation illégale des terres du domaine national. La faible densité démographique à l'époque (moins de 25 habitants par kilomètre carré) permet aux travailleurs fuyant les plantations de s'installer sur les versants boisés des mornes où ils pratiquent une agriculture itinérante tout en continuant d'exploiter par la cueillette les plantations caféières plus ou moins abandonnées. Les "bosals", esclaves nés en Afrique, qui constituent le gros de la main-d'œuvre du secteur caféier, semblent particulièrement actifs dans les mornes (Mackenzie, 1830). Cependant, la squattérisation ne constitue qu'une phase transitoire. En déclarant l'appropriation par l'Etat du domaine colonial à l'Indépendance, les nouvelles classes dominantes poussent la main-d'œuvre libre œuvrant hors du secteur de la plantation à rechercher un statut juridique lui garantissant, avec plus de sécurité, la jouissance du sol. En même temps, la fuite des travailleurs oblige l'aristocratie à rechercher des alternatives au système des ateliers : métayage, fermage et finalement, la mise en vente des propriétés, des concessions et également du domaine national.

2 - Les ventes du domaine national

Le démembrement de la grande plantation et du domaine de l'Etat débute beaucoup plus tôt dans la partie sud du pays que dans le royaume nordiste où une politique centralisatrice permet l'entretien d'un appareil militaire puissant garantissant le maintien des travailleurs sur les plantations. Les premières mesures législatives du gouvernement de Pétion, interdisant les achats de propriétés d'une surface inférieure à 10 carreaux, représente une tentative, fugace car désespérée, de limiter le démembrement des propriétés.



Paysan haïtien allant au marché (fin XIX^e siècle)

Dès 1807, un texte de loi stipule "qu'il est juste de maintenir dans la jouissance de leurs propriétés les cultivateurs qui se sont rendus acquéreurs de portions de terrains, sans avoir égard à la quantité, et qu'il est nécessaire aussi de prévenir les abus qu'une trop grande extension donnerait à la liberté de ces sortes d'acquisition" (Thébaud, 1967).

Mais aussi, l'Etat sudiste, nous l'avons vu, doit très vite faire face à d'importants problèmes budgétaires. L'attribution et la mise en vente de portions du domaine national aux militaires et aux fonctionnaires devient, dans ces conditions, le principal moyen, pour l'Etat, de se procurer les ressources qui lui sont nécessaires. Ces dispositions contribueront à l'extension de la petite propriété de deux manières : directement par l'octroi de petites surfaces à la troupe et indirectement, par la mise en vente par petits lots des moyennes et grandes concessions par les officiers et les fonctionnaires.

Les premiers bénéficiaires de concessions furent, en 1809, les militaires ayant cessé leur activité qui reçoivent, selon leur grade, des terrains de 5 à 85 carreaux. Deux ans plus tard, les hauts gradés de l'armée, généraux, adjudants et colonels reçoivent chacun une habitation caféière. En 1812, l'émission de fausse monnaie s'ajoutant aux difficultés financières du gouvernement, une trentaine d'habitations sont mises en vente pour permettre à l'Etat d'entreprendre une réforme monétaire. En 1814, il s'agit d'une cinquantaine d'habitations sucrières, caféières et cacaoyères. Pétion y ajoute l'octroi d'habitations de 20 à 35 carreaux aux officiers, sous-officiers et hauts fonctionnaires. Par ailleurs, le Sénat autorise la même année, la mise en vente de tous les biens domaniaux, arguant du "bon effet qu'a produit l'aliénation d'une partie des domaines nationaux" et pour répondre à "la demande réitérée de divers particuliers" (Thébaud, 1967).

Dans le royaume du Nord, mais seulement vers la fin de son règne, Christophe cherche à s'assurer la fidélité de l'armée par des mesures similaires. Il envisage l'attribution de lots d'une surface variant entre 1 et 20 carreaux aux militaires ainsi que la création de colonies de soldats-cultivateurs (Moral, 1961). Ces transformations dans le Nord répondent également à une autre logique : selon l'idéologue du régime, le Baron de Vastey, elles visent à promouvoir l'autosuffisance alimentaire du royaume et à le libérer progressivement du carcan colonial (Nicholls, 1979).

La politique d'aliénation du domaine se poursuit après la réunification. Au lendemain de la chute du régime christophien, Boyer procède à l'attribution de terres aux officiers civils et militaires dans le Nord et dans l'Artibonite ; des soldats et des



cultivateurs en profitent également. Il relance ensuite vers 1825 la formule de la concession conditionnelle : les occupants illégaux des terres de l'Etat reçoivent du gouvernement des lots de cinq carreaux à condition d'y installer des cultures d'exportation.

La mise en application du code rural de 1826 donne paradoxalement un coup d'accélérateur au mouvement d'extension de la petite propriété. Conçu par les secteurs les plus attachés au maintien de la grande propriété, le code rural, en renforçant les prescriptions contre le vagabondage et la discipline sur les plantations, accule en quelque sorte les cultivateurs à l'acquisition de droits de propriété, les propriétaires étant exclus des prescriptions de la loi. Selon le témoignage de l'historien Ardouin, "ce code rural devint la ruine de bien des grands propriétaires, car après l'expiration des premiers contrats synallagmatiques, la plupart des cultivateurs ne voulurent plus les renouveler et abandonnèrent ces biens pour se réfugier, ou sur les propriétés

*Furcy, café et paysans
à la fin du XIX^e siècle*

de leurs parents ou amis où ils étaient assurés de l'inexécution des contraintes contenues dans ce code, ou sur leurs propres propriétés. La loi qui mit en vente tous les biens domaniaux provoqua de leur part une acquisition extraordinaire pendant la durée des contrats, de sorte qu'à leur expiration, les nouveaux acquéreurs étaient en mesure de passer sur leurs petites propriétés où ils se trouvaient les égaux des grands propriétaires et pas plus contraignables qu'eux" (Renaud, 1934). Schoelcher écrit de son côté "tous les gens de la campagne sont préoccupés d'acheter un morceau de terre qui les mette à l'abri d'une loi aussi brutale... Malgré une loi antidémocratique qui fixe à 15 acres le minimum de la quantité qu'on puisse acquérir, le nombre des fermiers, qui augmente tous les jours, diminue d'autant celui des bras utiles aux grandes exploitations" (Schoelcher, 1843).

On peut se demander si ce texte ne constitue pas en fait une habile manœuvre de Boyer qui joue gagnant quelle que soit l'issue de ces mesures. En même temps qu'il semble céder aux pressions des grands planteurs, la mise en vente de toutes les terres de l'Etat décrétée la même année permet aux cultivateurs d'accéder à la propriété. Le gouvernement poursuit par ailleurs une politique de harcèlement des occupants "illégaux" du domaine de l'Etat, les forçant à racheter ces terres afin d'en percevoir la rente. Un avis de la Secrétairerie d'Etat datant de 1834 en rend compte : "les personnes qui, dans diverses communes de la République, occupent sans titre des emplacements et terrains appartenant à l'Etat, comme faisant partie de ses domaines ou de la fabrique de l'industrie, tels qu'habitations, portions ou restes d'habitations rurales... sont prévenues pour la dernière fois qu'un délai d'un mois, à partir du jour où le présent avis sera parvenu dans chaque arrondissement, leur est définitivement accordé pour se munir dans chaque administration, de baux à ferme, ou pour faire l'acquisition de ces terrains par eux occupés, faute de quoi, l'administration fera droit aux demandes de n'importe qui voudra les affermer ou les acheter" (Moral, 1961). L'objectif de ces mesures étant de générer des rentrées d'argent pour faire face au paiement de l'indemnité française et aux dépenses de fonctionnement de l'Etat, le gouvernement en sort renforcé quelles qu'en soient les conséquences, satisfaisant du même coup, pour un certain temps du moins, les revendications des grands propriétaires, des cultivateurs et de l'appareil d'Etat.

En définitive, s'il est difficile d'estimer le nombre de cultivateurs ayant accédé à la propriété durant les quarante ans suivant l'Indépendance, les estimations du nombre de bénéficiaires de concessions renseignent déjà sur l'ampleur du mouvement. Selon Armand Thoby, le gouvernement de Boyer aurait créé

environ six mille propriétaires de 5 carreaux et trois mille propriétaires de 20 à 25 carreaux. Le docteur Dalencour de son côté, avance le chiffre de huit mille propriétaires de concessions de 5 carreaux entre 1807 et 1843 (Renaud, 1934), le nombre de cinquante mille propriétés concédées avancé par Harvey en 1839 restant l'estimation la plus élevée. Vers 1850, c'est donc, selon ces différentes estimations, entre 10 et 40 % des familles de cultivateurs qui seraient devenues propriétaires de surfaces de 5 à 25 carreaux à travers la formule des concessions, occupant une surface qui se situerait entre cent et trois cent cinquante mille carreaux. Notons cependant qu'il s'agit souvent des terres les moins bien situées et les plus difficiles à travailler : "les terres exposées au nord et aux vents du nord-est, au relief accentué, écrit Franklin, valent rarement la peine d'être achetées et peu de gens le font, elles sont généralement octroyées par le gouvernement aux soldats arrivant au terme de leur contrat à qui on permet de quitter l'armée et de se convertir en cultivateurs (Franklin, 1828).

Tout aussi important est le mouvement de rachat des grandes plantations par les cultivateurs. La plupart des propriétaires ou squatters réputés tels, éprouvant de plus en plus de difficultés à mettre en valeur leur domaine et voyant les bénéfices de leurs activités commerciales s'amenuiser face à la concurrence des marchands étrangers, n'ont d'autre choix que de mettre en vente par petits lots leur patrimoine foncier (1). Ces ventes deviennent une source importante de revenus, sinon l'unique, pour une large fraction de l'aristocratie. Mackenzie observe dans la plaine des Cayes que la plupart des habitations ont été démembrées, résultat "des petits dons de 5 à 30 carreaux faits par le gouvernement aux militaires et de ventes semblables ayant été effectuées par de nombreux grands propriétaires" (Mackenzie, 1830).

Le mouvement d'extension de la propriété paysanne serait certainement encore plus ample s'il n'était freiné par le manque de ressources des cultivateurs, d'autant plus que le gouvernement interdit les acquisitions de moins de cinq carreaux.

Néanmoins, devant l'importance de ces acquisitions, on peut se poser la question de savoir où les cultivateurs trouvent les capitaux nécessaires à leur financement.

3 - Les origines de l'épargne paysanne

Il faut souligner d'abord que, dans la situation de faible pression démographique qui prévaut alors, la terre est abondante et les prix par conséquent très bas. Dans les années 1820, Franklin note que "les meilleures terres de la République ne se vendent pas plus de 60 dollars l'acre (2), même étant proches

(1) Les mêmes mécanismes joueront en faveur de la paysannerie durant la grande dépression au début du XX^e siècle. Le mouvement de concentration de la propriété qui a marqué le début de l'occupation américaine obscurcit un mouvement inverse à travers lequel de nombreux notables en butte à des difficultés financières dues à la conjoncture politique et économique se voient obligés eux aussi, de mettre en vente leurs propriétés. L'anthropologue américain G. E. Simpson, dans une étude sur "l'économie paysanne haïtienne" datant de 1940, rapporte que pendant l'occupation "avec la réorganisation de l'appareil gouvernemental, certains postes furent abolis et les titulaires d'autres postes furent déplacés et de nombreux bourgeois haïtiens furent contraints à diviser et à vendre leurs dernières réserves foncières". Et plus loin, "beaucoup de paysans achetèrent de la terre de membres de l'élite en difficulté".

(2) Un dollar à l'époque valait environ 2 gourdes.

d'un port et d'une qualité si forte et nutritive qu'elles seraient capables de produire n'importe laquelle des denrées tropicales. Les terres situées dans les hauteurs ou dans des lieux moins favorables en plaine, propices à la culture du cacao et du coton, peuvent être obtenues à un prix variant entre 20 et 30 dollars l'acre... Dans les plaines de l'Artibonite, j'ai vu des petits lots de terres, pour la production horticole, se vendre 40 dollars l'acre. Dans les districts où l'indigo et le coton étaient généralement plantés(...) le prix de la terre dépasse rarement 30 dollars l'acre " (Franklin, 1828). Schoelcher relève d'autre part vers 1840, qu' "on peut avoir un carreau pour vingt gourdes du pays" (Schoelcher, 1843). Le bas prix de la terre facilite donc l'extension de la petite propriété et les cultivateurs, "occupants illégaux" ou métayers (parfois les deux à la fois), vont mobiliser toutes leurs énergies et leur épargne à cette fin.

Il reste maintenant à préciser comment pouvait être générée cette épargne.

Considérons d'abord le cas des occupants illégaux "stricts", marrons qui ont fui les plantations depuis plus ou moins longtemps, et qui pratiquent dans les écosystèmes boisés des mornes une agriculture itinérante. Dans un premier temps, la culture sur brûlis assure l'approvisionnement vivrier, la cueillette du café sur des plantations abandonnées leur procure une partie de leurs revenus monétaires. Il n'est pas impossible non plus que du café soit mis en place également dans les espaces vivriers par simple enfouissement des graines. L'exploitation du bois défriché pour ouvrir le milieu aux cultures vivrières constitue une autre source importante de revenus pour les cultivateurs : bois de campêche pour la teinturerie européenne dans les étages de basse altitude secs et acajou jusqu'à 500 mètres d'altitude dans les écosystèmes plus humides. Malgré les taxes élevées visant à en décourager l'exploitation, les exportations de bois connaissent une progression spectaculaire au début du XIX^e siècle. "Les exportations totales de bois s'élevaient en 1791 à 1 500 000 livres. En 1801, le campêche à lui seul figurait dans les exportations pour la quantité de 6 768 000 livres, soit un accroissement de plus de 400 %" (Thébaud, 1967). Les expéditions de campêche se maintiennent à ce niveau durant le premier quart du siècle puis connaissent une nouvelle hausse à la fin des années 1820, passant d'une moyenne de cinq millions de livres pour la période 1822-1827 à seize millions de livres pour la seule année 1830 (Thébaud, 1967 ; Turnier, 1982). La progression des exportations d'acajou est encore plus rapide. Elles passent de 5 000 pieds en 1801 à 130 000 pieds en 1818, augmentant donc de 2 600 %. Entre le début et la fin des années 1820, elles sont multipliées par 40, atteignant une moyenne de



4,5 millions de pieds par an pour la période 1827-1830 (Thébaud, 1967; Turnier, 1982). Les cultivateurs exploitant l'acajou dans les écosystèmes plus humides sont cependant favorisés dans leur accumulation par rapport à ceux qui exploitent le campêche, de plus faible valeur : "avec le prix de mille pieds de campêche, on ne pouvait se payer que vingt-cinq fois moins d'acajou et environ 35 livres de café" (Joachim, 1977).

L'exploitation du bois et du café peut être entreprise dans certaines régions et pendant un certain temps, sans paiement de rente foncière, ce qui autorise une épargne plus grande pour les producteurs. Cependant, au fur et à mesure que l'espace est approprié par les groupes dominants, les cultivateurs sont contraints à abandonner une partie des produits de leur travail aux propriétaires fonciers. Cela ne peut en fait que ralentir le rythme de l'épargne des producteurs. Ceci dit, même en cultivant des terres en "de moitié", leurs possibilités d'épargne ne sont pas nulles.

Paysannes venant en ville



*Transport de balles de coton
dans les rues des Cayes.*

Prenons comme exemple, une famille exploitant deux hectares sur une plantation caféière dans les années 1820. Un hectare en caféiers livre environ 300 kg de café marchand, celui-ci étant payé environ 0,60 gourde le kilogramme à l'exportation à l'époque. En supposant que le producteur ne reçoive que la moitié de la récolte payée à la moitié du prix à l'exportation, son revenu monétaire annuel pour le café sur cette surface est de : $300 \text{ kg/ha} \times 0,30 \text{ g/kg} \times 2 \text{ ha} = 90 \text{ gourdes}$, soit l'équivalent du prix d'achat d'une surface variant entre 0,5 et 2 carreaux dans les mornes. Il entretient probablement aussi, comme l'observe Franklin sur une caféteraie de l'époque, un troupeau composé de "porcs, chèvres et ânes qui parcourent le tout et se nourrissent de l'herbe qui pousse en abondance dans les intervalles" (Franklin, 1828). Ce cheptel approvisionne la famille en viande et huile, mais fournit également une production pour le marché. La cueillette du café est d'autre part une activité peu exigeante en travail, elle laisse au "de moitié" du temps pour investir dans les

vivriers : tubercules ombrophiles (ignames, malangas), et bananes cultivées avec le café ou en défriche-brûlis sur les espaces non caféiers. Comme nous l'avons noté à propos des plantations caféières coloniales, le calendrier de culture de ces espèces également peu exigeantes en main-d'oeuvre est par ailleurs décalé par rapport à la période de récolte du café. Les revenus du café peuvent donc être réservés entièrement à l'achat de terres et même s'ajouter à d'autres ressources provenant de la vente d'animaux ou de la coupe en bois.

Si les paysans des mornes accèdent ainsi rapidement à la petite propriété en rachetant les droits fonciers, ils le font davantage en mobilisant un capital de caféiers déjà plantés et d'arbres de la forêt dégradée, plus qu'en dégageant une valeur ajoutée réelle. En ce sens, comme leurs acquisitions servent à l'Etat pour fonctionner et payer la dette de l'Indépendance, on peut dire que ces charges ont été couvertes par la décapitalisation du milieu productif...

Quoique sans doute plus faibles, les possibilités d'épargne des cultivateurs des plaines ne sont pas non plus négligeables. L'élimination progressive du système des ateliers et son remplacement par le métayage amorcé dès le début du règne de Pétiou constituent un progrès important pour les travailleurs du secteur de la canne. D'ailleurs la rente foncière baisse, de plus en plus, devant la difficulté de maintenir la main-d'oeuvre sur les plantations. Dans beaucoup de régions, les cultivateurs ne livrent plus qu'entre le tiers et le cinquième de la récolte. Le métayer décide aussi dorénavant lui-même de l'allocation de son temps de travail. Il peut donc conduire sa parcelle de canne, où le travail est le moins bien rémunéré, avec un minimum d'investissement en temps, et s'employer, comme le petit producteur du secteur caféier, à l'exploitation des terres vacantes à travers la culture sur brûlis et l'élevage. Ces productions, peu exigeantes en temps de travail, sont fortement rémunératrices, autant du point de vue de la satisfaction des besoins alimentaires que du revenu monétaire. On s'explique mieux alors le contraste observé entre des plantations de cannes chétives, vieilles de plus de 15 ans, mal entretenues et un bétail si bien alimenté que la production de lait dépasse largement les besoins familiaux et ses surplus sont simplement jetés (Joachim, 1977). Dans les espaces plus ouverts des plaines, l'élevage bovin et caprin constitue une activité importante. Les animaux en conduite libre profitent de vastes réserves fourragères d'Herbe de Guinée, d'autres graminées ou encore de graines de bayahondes durant la saison sèche. Le passage au statut de propriétaire pour les cultivateurs des plaines se fait donc à travers les revenus de l'élevage, de la canne et aussi du bois :

campêche, gayac ou acajou exploités dans la plaine ou dans les étages de basse altitude. Dans certaines régions, on assiste également à l'affermage collectif de portions d'habitations et d'équipements de transformation de la canne par des cultivateurs réunis en société, pratique qui se répandait au point d'être interdite par le code rural de 1826 (Moral, 1961).

Durant les quarante années suivant l'Indépendance, on voit donc se développer la charpente d'une nouvelle société s'édifiant sur la base d'une paysannerie riche de potentiel, mais toujours menacée et fragile. La grande propriété privée se trouve progressivement circonscrite à quelques poches autour des bourgs importants où une fraction plus prospère de l'aristocratie, cumulant des fonctions commerciales et politiques réussit à maintenir plus ou moins intactes ses possessions. Elle s'impose plus longtemps dans la plaine du Nord où l'intermède christophien, en relançant la production sucrière, a quand même permis d'asseoir financièrement une frange de grands propriétaires fonciers, leur évitant d'être obligés d'entamer leur patrimoine. Du même coup, dans le Nord, le régime des ateliers freine pendant une quinzaine d'années le développement de l'épargne paysanne, mais s'avère impuissant à limiter le mouvement après 1820.

La main-d'œuvre libre ouvre donc partout des brèches, profitant des faiblesses et des contradictions des groupes dominants, pour concrétiser, par le jeu des forces économiques, sa volonté d'accéder à la propriété du sol. Mais, entre les périodes de "conquête pacifique" de l'espace national qu'elle réalise ainsi, arrivent cependant des moments où, pour vaincre les obstacles dressés sur son chemin, cette paysannerie en formation cherchera à se faire entendre par la force.

F - Les mouvements de la consolidation paysanne

La remise en cause de ses conquêtes encore fragiles amena à plusieurs reprises la paysannerie à user de violence contre les groupes dominants afin de rétablir un rapport de forces plus favorable à ses intérêts. La première moitié du XIX^e siècle est marquée d'une multitude de soulèvements paysans. Ceux-ci prennent une dimension nationale quand la paysannerie est alliée à une des factions dominantes en lutte pour le pouvoir (ce sont aussi les mieux documentés) mais le mécontentement paysan s'exprime également à travers de nombreuses révoltes localisées et spontanées, mal connues parce que ne menaçant pas réellement l'autorité centrale.

Le premier soulèvement d'importance éclate dès 1806 dans la

Grande Anse. Ce conflit qui surgit peu après la mort de Dessalines oppose à l'origine, semble-t-il, des officiers partisans de Pétion et de Christophe. Cependant, sous la pression de la troupe, il déborde rapidement le cadre d'une lutte d'influence au sein de la hiérarchie militaire. La ville de Jérémie est attaquée en janvier 1807 et le mois suivant la direction du mouvement passe à Jean-Baptiste Dupérier, dit Goman, lieutenant-colonel, commandant du 19^{ème} bataillon de l'Anse d'Hainault. Les revendications précises des insurgés n'ont jamais été définies clairement par les historiens de l'époque mais on connaît mieux leur dirigeant, "bosal" originaire du Congo, d'abord esclave sur la plantation Perrier dans la plaine des Cayes, puis marron bien connu pendant la période coloniale. Affranchi par le général Rigaud dont il serait devenu le "filleul", Goman participe à ses côtés à la guerre contre Toussaint et débute ainsi dans la carrière de militaire (Nicholls, 1979).

Goman recrute donc probablement parmi ses troupes un bon nombre de marrons, bosals comme lui, avec qui il était en contact durant la période coloniale. Tous sont hostiles à l'aristocratie terrienne créole en formation qui tente de s'approprier leur espace de culture. Il doit entraîner aussi derrière lui des soldats aspirant à s'installer comme cultivateurs, frustrés par la politique des premiers dirigeants haïtiens. Les insurgés de la Grande Anse, au nombre de quelques centaines, sont donc en fait une communauté de cultivateurs en armes, passant occasionnellement à l'offensive ; mais ils constituent d'abord une organisation de producteurs indépendants prêts à riposter par la violence aux attaques de l'aristocratie.

La rébellion des cultivateurs dirigée par Goman et Saint-Louis Boteau durera douze ans, adoptant au début une stratégie de mobilité pour s'installer plus tard dans la région de Grand-Doco, dans les hauteurs de Jérémie. Elle reçoit, il est vrai, l'appui matériel et politique du régime christophien, qui sacre Goman comte de Jérémie en 1811, et le soutien logistique de certains notables des bourgs de la Grande Anse opposés à Pétion (Nicholls, 1979) ; Le gouvernement sudiste, miné par des rivalités internes, sera incapable d'organiser une riposte militaire efficace à l'insurrection. Le consul anglais remarque en 1826 que "l'existence d'une si petite bande de voleurs pendant 12 ans (il cite plus haut le chiffre "d'une centaine de maraudeurs"), peut être considéré comme une preuve certaine de l'état misérable auquel avaient été réduites les ressources de la République par des dissensions croissantes" (Mackenzie, 1830). Pétion sera finalement amené vers 1814 à prêcher la conciliation et reconnaîtra le bien fondé des revendications du mouvement : "les cultivateurs, écrit Pétion au commandement de la Grande Anse,

n'ayant jamais été considérés comme des citoyens actifs de la République, ont toujours été traités avec rigueur et avec plus ou moins d'injustice. Cet état de chose abject, ce système stupide est une des causes principales de l'insurrection qui ravage la région" (Nicholls, 1979). Celle-ci ne sera vaincue qu'à l'arrivée au pouvoir de Boyer qui organisera en 1819, une importante expédition militaire commandée par quatre généraux de l'armée républicaine.

Le royaume du Nord connaît lui aussi des mouvements de rébellion dans sa périphérie : Gros-Morne, Nord-Est, Port-de-Paix, nous dit Moral. Celles-ci ont cependant probablement plus de mal à s'y développer, étant tenues en échec par la puissante armée de Christophe. D'autres révoltes localisées éclateront entre 1820 et 1840 qui annoncent les grands mouvements des années qui suivent la chute de Boyer. Les cultivateurs sont en effet constamment en butte aux abus et tracasseries des autorités politiques et militaires locales. Les taxes et les impôts nouveaux, les prescriptions du code rural contre le commerce de détail et les restrictions à la libre circulation des gens dans les campagnes ajoutent à ces insatisfactions. En 1826, Mackenzie en passant par Cavaillon relève que "plusieurs mauvais rapports circulent contre la police rurale de ce quartier, qui est ouvertement accusée de voler le café des pauvres cultivateurs, sous le prétexte de les protéger de pénalités pour infractions à la loi. On a rencontré des cas de résistance récemment, cependant le résultat final n'est pas encore connu car la question a été référée au président qui doit prendre une décision" (Mackenzie, 1830). Moral décrit d'autre part vers le milieu des années 1830 des mouvements qu'il attribue aux excès des grands propriétaires. "Dès 1836-37, écrit-il, des mouvements locaux se dessinent contre la dureté de l'exploitation des grands domaines. En 1838, dans la plaine de Léogane, le secrétaire-général Inginac échappe de peu à un attentat, à la suite d'incidents obscurs qui déclenchent un début d'insurrection dans les mornes voisins. Des troubles se produisent dans les environs de Jérémie et des Cayes. Malgré l'extrême rareté des documents, on a l'impression qu'une sourde agitation se propage à travers tout le monde rural haïtien" (Moral, 1961).

La conjoncture économique difficile des années 1840-1850 vient précipiter le mécontentement populaire par les obstacles économiques qu'elle impose à l'extension de la propriété paysanne. Les prix à l'exportation du café d'abord ont baissé de 30 % en moyenne par rapport à la décennie précédente ; les cours durant l'intervalle 1843-45 sont les plus bas du siècle et ne représentent plus que le quart de ce qu'ils étaient aux meilleurs moments des années 1820. Pour maintenir leur niveau de revenu,



Un chef de section

les négociants et spéculateurs tentent alors de pallier à la baisse des cours à l'exportation par une diminution encore plus forte des prix au producteur. Les cultivateurs éprouvent donc des difficultés à constituer l'épargne dont ils ont besoin pour accéder à la propriété. D'autres, qui ont emprunté auprès des "spéculateurs" (1) durant les années précédentes, soit pour s'installer soit pour agrandir leurs exploitations, sont dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes ; ils sont emprisonnés et menacés de dépossession. L'Etat, d'autre part, répond à la baisse des rentrées fiscales par l'émission de papier monnaie et l'augmentation des impôts sur le commerce extérieur, mesures qui alimentent l'usure et l'inflation.

On veut donc faire porter à la paysannerie tout le poids de la crise économique. Certaines factions de l'aristocratie tentent alors de canaliser le mécontentement paysan à leur profit. C'est ainsi que prend naissance la révolte des "piquets" du Sud, mouvement qui sera dirigé à l'origine par le clan des Salomon, grands propriétaires terriens de la plaine des Cayes. Après l'échec d'un premier soulèvement en 1843, le commandement militaire en revient à Jean-Jacques Acaau, fils de paysan de la région de Torbeck devenu officier. Acaau prend la tête des troupes de Dugué Zamor, Jean Claude, Pierre Noir, Jean Denis et Voltaire Castor, dirigeants également issus de la paysannerie.

Les revendications des insurgés sont révélatrices de l'alliance qui se noue au début entre les grands propriétaires fonciers et la paysannerie en armes contre l'Etat et les commerçants. Les rebelles dénoncent l'incurie des gouvernements antérieurs, réclament ensuite le retour en Haïti des frères Salomon exilés par le gouvernement Héraud avant de s'attaquer aux profits des commerçants : "Que dit le cultivateur auquel il a été promis par la Révolution la diminution du prix des marchandises exotiques et l'augmentation de la valeur de ses denrées ? Il n'est qu'une seule réponse : il a été trompé... La population des campagnes, réveillée du sommeil où elle était plongée, murmure de sa misère, et se résout à travailler à la conquête de ses droits" (Joachim, 1977). Ce passage de la proclamation du 15 Avril 1844 exprime clairement les revendications propres des cultivateurs. Ils réclament la revalorisation de leurs revenus monétaires, passage obligé de leur accès à la terre. Mais plus loin, on retrouve aussi cette phrase ambiguë qui révèle le caractère hétérogène du mouvement et préfigure les contradictions qui vont se développer en son sein : "Avec la Constitution, l'agriculture sera honorée et respectée, les denrées seront accrues tant dans leur production que dans leur valeur, et la troupe de ligne, suivant les besoins, sera l'instrument nécessaire pour obtenir, par une police active, cet heureux résultat" (Joachim, 1977).

(1) Ainsi qu'on appelle désormais les commerçants en denrées d'exportation.

Cette référence à l'emploi de la troupe pour garantir le développement de l'agriculture, habilement formulée, avec ses relents de code rural et de règlements de culture, paraît suspecte.

Le soulèvement gagne néanmoins du terrain, attisé par la rumeur d'une dépossession des paysans par le gouvernement de Hérard et malgré les démentis et les mesures précipitées d'allègement de la fiscalité. Les Cayes et Jérémie sont occupées par les insurgés. Charles Hérard abandonne la présidence à la fin de l'année 1845 et le mouvement accepte de déposer les armes après l'élection de Guerrier. Le nouveau gouvernement cherche alors à s'assurer la fidélité des chefs rebelles en les nommant à des fonctions officielles. Acaau est promu commandant militaire à l'Anse à Veau, Dugué Zamor et Jean-Claude occupent des fonctions aux Cayes.

Les insurgés refuseront cependant de céder sur leurs conquêtes durement acquises par les armes ; les relations avec les représentants de l'aristocratie au pouvoir atteindront vite leur point de rupture. Acaau, malgré ses fonctions officielles, conserve son titre de "chef de réclamations de ses concitoyens" refuse ainsi de céder aux Salomon qui exigent la remise aux propriétaires des terres confisquées pendant l'insurrection (Turnier, 1982). Zamor et Jean-Claude demeurent, selon le mot d'un consul anglais, "la terreur des paisibles citoyens des Cayes" (Nicholls, 1979). Acaau est convoqué à Port-au-Prince et emprisonné ; il finira, semble-t-il, par se suicider.

A la mort d'Acaau, le mouvement reprend les armes sous la direction de nouveaux chefs, notamment Pierre Noir et Voltaire Castor. Les Piquets réorganisés attaquent la ville des Cayes au début de 1848. Les notables noirs de la ville, croyant avoir affaire à un mouvement contre les mulâtres, déposent les armes. Fidèles au mot d'Acaau "nèg rich sé milat, milat pov sé nèg" (1), les chefs piquets ordonnent l'exécution de quatre-vingt neuf d'entre eux, Castor en tuant personnellement soixante-dix. L'insurrection sera matée cependant et se terminera par l'exécution de Pierre Noir à la fin de 1848 (Nicholls, 1979).

Le mouvement d'Acaau, malgré ses limites et ses contradictions, est le premier à s'attaquer par la violence au fondement de l'ordre économique défini par l'aristocratie depuis 1804. Opposé d'abord aux prélèvements démesurés, il s'attaque aux rapports marchands, mais vise en fait à garantir l'accès à la propriété des producteurs. L'alliance des propriétaires fonciers avec les paysans et "aspirants-paysans" étouffe au début la revendication d'une redistribution gratuite de la grande propriété. La paysannerie se contente dans un premier temps, de revendiquer uniquement le pouvoir, de racheter le domaine privé et étatique, d'ailleurs en voie de dissolution depuis 40 ans.

(1) Un nègre riche est un mulâtre, un mulâtre pauvre est un nègre.



*Foule paysanne revenant
probablement d'un mariage
(fin XIX^e siècle)*

Mais progressivement, le mouvement paysan se radicalise, il opère des saisies, se démarque des revendications coloristes de sa composante aristocratique et menace l'ensemble des possédants. Réelle ou supposée, l'oligarchie sent venir la menace de la confiscation de la terre et de sa redistribution aux travailleurs, les historiens et politiciens Madiou et Ardouin en font état dans leurs écrits (Nicholls, 1979). Le millier de "gros orteils" de l'Armée Souffrante, ainsi qu'on appelle l'armée des Piquets menace finalement parce qu'il vise le pouvoir. Dès 1845, Acaau n'était-il pas pressenti par le consul britannique comme un des candidats à la succession du Président Pierrot ? (Nicholls, 1979). Le mouvement se trouve néanmoins divisé et affaibli après la mort d'Acaau, ce qui explique en partie la violence désespérée qui l'anime vers sa fin. Avec l'élimination de Pierre Noir en 1848 et surtout, sans nul doute, grâce à l'amélioration de la situation économique (les prix du café augmentent de 84 % entre 1848 et 1857) s'ouvre une période de calme relatif dans les

campagnes jusqu'au soulèvement des Cacos contre Salnave en 1867, début d'une nouvelle tranche de cinquante ans de troubles.

Le centre de l'agitation se déplace alors graduellement du Sud-Ouest, qui en constituait le foyer principal pendant près d'un demi-siècle, vers le nord et le centre du pays. Les hommes et les revendications changent également. La terre se fait plus rare, les déshérités "de-moitié" des plaines, coupeurs de bois semi-prolétaires, se mettent à la traîne de généraux qui "montent" à la capitale leur offrant des occasions régulières de pillage.

La période où commencent à se développer ces mouvements correspond à la fin de la phase de colonisation de l'espace national, Haïti compte déjà vers la fin du siècle, près de 60 habitants au kilomètre carré (Joachim, 1977). Les héritiers des premiers occupants des étages de basse altitude se sont installés dans les zones plus élevées ; leurs enfants sont donc obligés de descendre dans les plaines comme métayers ou de s'installer comme fermiers dans les dernières poches du domaine de l'Etat, sur l'île de la Gonave ou sur le plateau central après leur déforestation par les compagnies étrangères. Déjà poussés par le manque de terres, les premiers émigrés quittent Haïti pour couper la canne à Cuba. Ce ne sont donc plus des paysans en quête d'une consolidation de leur statut de producteurs indépendants qui alimentent ces révoltes ultérieures : ce sont des bandes de sans-terre et de petits métayers, clientélisés par des propriétaires dont ils espèrent - au mieux - une parcelle à cultiver.

La révolte des Piquets représente ainsi le dernier soubressaut violent sanctionnant l'installation de la paysannerie haïtienne, qui cherche à se garantir l'accès à la terre.

Mais pendant que cette paysannerie défend ainsi la base de son développement et que l'oligarchie se contente de prélever les surplus et abandonne la production, s'élaborent par ailleurs les autres facettes du nouveau système agraire. En particulier, des structures d'échange de produits et de travail, une religion, et un droit coutumier se définissent progressivement pour régir une existence difficile, en réponse aux conditions définies par le milieu physique.

G - La construction des solidarités lignagères

Les conditions dans lesquelles évolue la paysannerie naissante lui imposent de créer assez rapidement, dans un intervalle d'un demi-siècle, les structures sociales nécessaires à sa reproduction. Répondre à la faible productivité de l'outillage et au risque agricole, réduire les prélèvements usuriers, commer-

ciaux et étatiques tout en développant de nécessaires circuits d'échange, défendre ses conquêtes en se forgeant une idéologie qui renforce l'attachement au patrimoine foncier, créer en fait des réseaux de solidarité et d'échange, constituent des impératifs urgents pour la paysannerie du XIX^e siècle. "Lakous" et "sociétés" sont les instruments essentiels de cette lutte pour la survie.

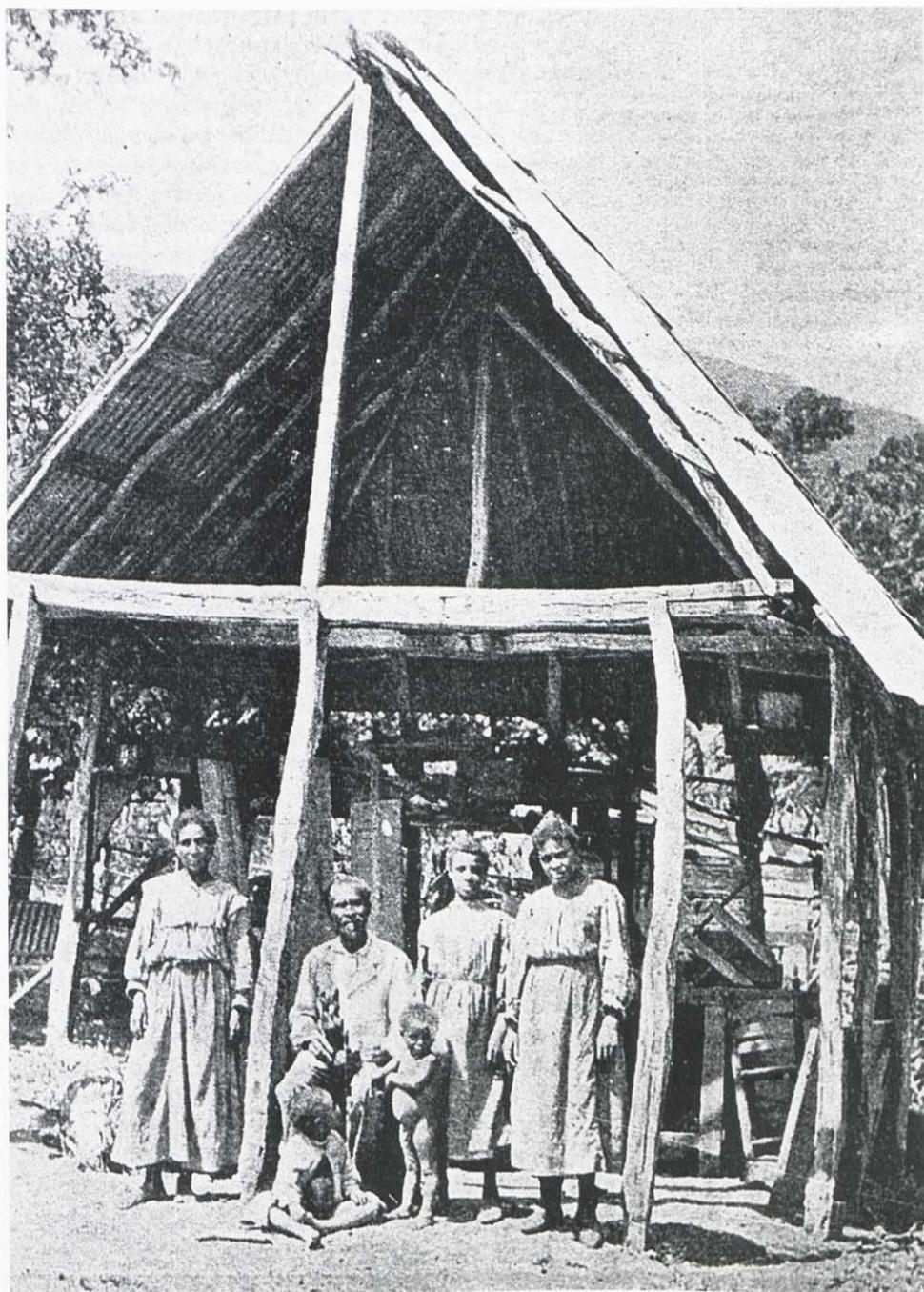
Le lakou paysan du XIX^e siècle est à la fois unité de résidence, de production, de consommation et d'échanges. Il est matérialisé par le groupe de résidence autour de la maison de l'ancêtre, le "mèt lakou", détenteur des titres de propriété originaux.

Le foncier contrôlé par la famille reste en indivision, ce qui permet, entre autres, d'échapper aux prélèvements élevés que constituent les frais légaux de notariat et d'arpentage. Il est géré par le "mèt", centre de décision principal, dont l'autorité repose sur le pouvoir qu'il exerce sur la transmission de l'héritage foncier. C'est lui qui décide de l'attribution des parcelles individuelles. Il délimite les champs collectifs, y organise le travail, et fait le choix des cultures à y installer ; il gère aussi les stocks de produits alimentaires qui sont redistribués à travers les repas collectifs au sein du lakou et les échanges de nourriture entre parents.

Cette structure remplit également d'autres fonctions telles que l'arbitrage des conflits, la garantie de soins et de nourriture en cas de maladie, ou l'assurance de funérailles respectables. Ces principes fondent et renforcent la cohésion du groupe familial élargi, lui permettant d'affirmer collectivement ses droits sur la terre en cas de tentatives d'usurpation.

Pour les "lakous" les mieux dotés, les échanges et les services peuvent être organisés à un niveau supérieur, celui de la "société", qui regroupe des "lakous" et des individus occupant différents étages écologiques des versants cultivés.

Une excellente description du rôle et du fonctionnement de ces associations nous est fournie par l'anthropologue américain Hall qui les a étudiées sur l'île de la Gonave dans les années 1920. La société "Modèle de Paris" que décrit Hall, est une branche de la plus large société congo de la Gonave. Elle est principalement une association d'échange de travail et de produits, mais elle remplit également le rôle d'une organisation de services sociaux : sécurité des membres et de leur biens, assurance maladie et décès, loisirs et échange mutuel d'autres services essentiels à la production. La répartition de ses membres dans différents milieux écologiques constitue une garantie contre les échecs possibles de la production dus à des conditions climatiques défavorables dans une zone particulière. Elle permet aussi de décaler les travaux du groupe pour concentrer d'importantes

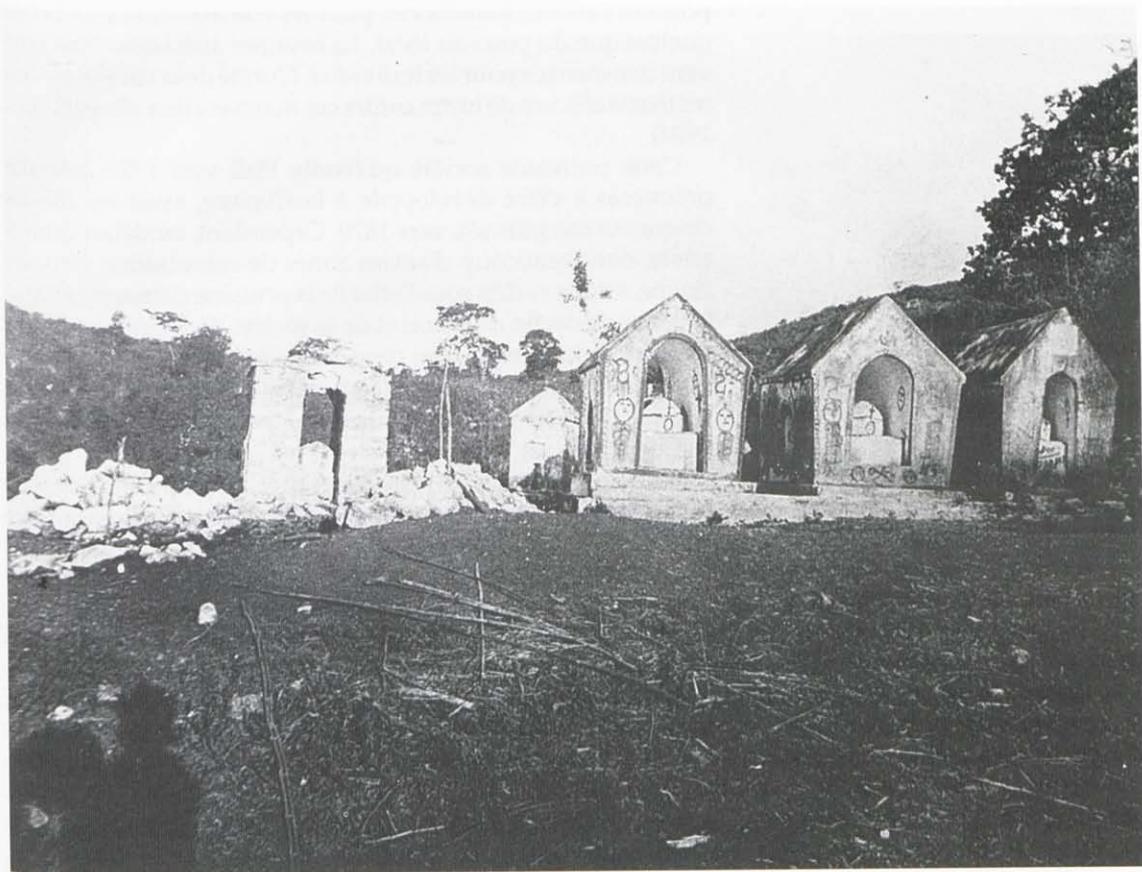


Groupe familial

quantités de main-d'œuvre au moment où chacun des membres en a le plus besoin ; en une journée, une société peut travailler une surface variant entre deux et trois carreaux.

Permettons-nous de citer longuement ici cet observateur attentif : "Les mauvaises conditions de sol et de pluviométrie et les méthodes primitives d'agriculture itinérante employées n'autorisent pas des rendements élevés. Par conséquent, des surfaces considérables sont nécessaires à l'alimentation d'une famille. De plus, la terre est encore abondante car la Gonave est un lieu de colonisation récente. La mise en culture de dix carreaux ou plus est impossible pour un homme seul. (...) Il existe une tendance marquée vers la spécialisation. Le paysan qui travaille des sols sablonneux peut produire seulement des ignames et des patates douces. Un autre avec des sols plus lourds se spécialise dans la production de légumineuses. D'autres encore produiront principalement du manioc, du malanga ou du coton. Ceux qui possèdent de la terre dans les fonds frais ou dans les petites vallées sont susceptibles de produire principalement de la banane. Toutes ces différences peuvent, par la suite, être aplanies par le troc, à l'intérieur de la société. Toutes les cultures ont des dates de semis, d'entretien et de récolte différentes et il en résulte une admirable distribution du travail. Le travail de la société est planifié d'avance pour l'année et est dirigé durant cette période par un officier supérieur de la société, on obtient de cette façon une unité d'objectifs considérable. L'efficacité des sociétés est évidente lorsqu'on compare les jardins des membres à ceux des agriculteurs individuels" (Hall, 1978).

L'appartenance à une société est en effet activement recherchée par les producteurs et chaque société a sa liste d'attente de membres aspirants car le nombre de participants est limité à trente afin d'assurer une rotation équitable du travail. Cependant, les échanges de travail ne sont pas nécessairement égalitaires à l'intérieur de la société et des rapports salariaux se greffent à des prestations de travail non monétarisées. On y retrouve des vendeurs de main-d'œuvre qui offrent aux mieux lotis ou aux non-membres les sept heures de travail de la société au prix de cinquante centimes par membre et des membres "honoraires", "citoyens âgés et respectés" qui ne travaillent pas eux-même, mais qui se garantissent la main-d'œuvre du groupe en payant cinquante centimes par mois à chacun des membres. La "reine" a par ailleurs droit à deux jours de travail par mois ; celle de la société "Modèle de Paris" dirigeait en même temps deux autres sociétés congo et recevait donc au total six jours de travail par mois qui lui valaient "le plus grand et le mieux tenu des jardins de l'île".



Tous les membres bénéficient néanmoins d'un minimum de services. Lorsqu'à la fin de la saison de culture, certains membres émigrent vers la grande terre en quête de travail, leurs biens sont placés sous la protection du groupe. En cas de maladie ou d'incapacité physique due à la vieillesse, la société est responsable de fournir les soins essentiels et exerce des pressions de façon à ce que chacun y contribue. Plus important encore, elle constitue un rempart contre les abus des autorités. "Un autre facteur qui a favorisé l'émergence de sociétés, signale Hall, est le facteur politique. L'île de la Gonave a été un terrain de jeu pour les politiciens haïtiens. Durant toute l'histoire de la République, elle a été administrée en concession par des particuliers ou des groupes favorisés des politiciens au pouvoir. Le seul intérêt qui guidait le concessionnaire était de l'exploiter sans limite. De lourdes taxes ont été rendues encore plus pesantes par l'avidité des percepteurs locaux. Des paysans ont été dépossédés par la force de leurs demeures et de leurs jardins qu'ils avaient mis

Le cimetière, trace visible du lignage

plusieurs années à améliorer, pour les voir attribuer à un favori quelconque du pouvoir local. Le *houngan* aussi constitue souvent une menace pour les individus. L'unité de la société est une méthode efficace de lutter contre ces maux et elle y réussit (Hall, 1978).

Cette puissante société qu'étudie Hall vers 1920, une des premières à s'être développée à la Gonave, avait été fondée cinquante ans plus tôt, vers 1870. Cependant, au début du XX^e siècle, dans beaucoup d'autres zones de colonisation plus ancienne, s'amorce déjà sous l'effet de la pression démographique, la phase de déclin du lakou et de la société. Ceux-ci ne peuvent en effet se maintenir que dans des situations où la terre est relativement abondante. A mesure qu'augmente la pression sur la terre, il devient plus difficile de partager équitablement l'héritage foncier.

Alors que dans son principe, l'accès au foncier doit être également distribué entre tous les héritiers, de nombreuses distortions apparaissent dès que la pression sur la terre devient limitante. Ainsi, les filles se voient d'abord obligées de céder leurs terres en métayage aux héritiers masculins pour ensuite au fil des générations, être acculées à des ventes forcées ou à la dépossession ouverte de leurs droits à la succession. La phase suivante est celle de l'exclusion des fils cadets au profit des aînés, génératrice de migrations et de tensions (1). Celles-ci peuvent aboutir à des procès longs et coûteux qui minent financièrement l'ensemble des héritiers et rompent définitivement les liens de solidarité familiale. L'insécurité foncière dans le lakou atteint alors un point où il devient risqué d'y établir sa résidence, à moins de racheter les droits des co-héritiers. Le lakou éclate en tant qu'unité résidentielle lignagère et ne subsiste que comme espace de culture indivis où les rapports solidaires d'autrefois ne s'expriment plus qu'occasionnellement, au cours d'hommages religieux périodiques aux ancêtres ou dans les funérailles de membres du lignage.

Faute de trace de ces mécanismes au XIX^e siècle, nous sommes réduits à nous reporter aux chroniques de terrain des chercheurs en sciences humaines de la première moitié du XX^e siècle qui relatent souvent ce phénomène. "Dans le lakou le plus proche du bourg (Kenscoff) que nous avons visité en 1937, écrit Comhaire Sylvain, le maître en était en même temps le fondateur. Lorsqu'il mourut, le lakou cessa d'exister socialement et physiquement. Par exemple, le lakou Ovil disparut à la mort du père dans les années 40, il restait deux maisons sur huit seulement après la migration des enfants. Ils n'avaient pas accepté le testament du père et la propriété fut divisée après un procès qui les appauvrit tous" (Comhaire-Sylvain, 1961). Dans les années

(1) A propos de ces mécanismes, voir le cas de l'héritage Cadet, dont l'étude est rapportée dans le tome II de cet ouvrage.



1930 encore, Simpson décrit ainsi un lakou en voie d'éclatement dans la commune de Plaisance : "Dans le cas d'une famille dans la section Bassin de la commune, 15 ou 20 héritiers ont bâti leurs maisons et cultivent des jardins sur 75 acres (30 ha) de terres indivises. Le chef de cette famille élargie à deux sœurs encore en vie, neuf enfants et plus de cent petits-enfants, neveux, nièces, petit-neveux et nièces. En plus de l'allocation de portions de terres indivises aux membres de la famille, le patriarche a permis à certains de ses parents de cultiver des parcelles sur ses propres terres d'une surface de 90 acres (36 ha) (Simpson, 1940). Bastien écrit de son côté sur la Vallée de Marbial : "comme pour d'autres institutions sociales dans la région, le lakou est en déclin, mais en 1948, nous en avons retrouvé un qui regroupait encore dix familles totalisant vingt-sept membres, tous parents et appartenant à trois générations... Le père et ses quatre fils occupaient environ les deux-tiers de la propriété, le reste étant réparti entre la sœur du père, deux neveux, un demi-frère et la concubine d'un des fils" (Bastien, 1961).

La société, elle aussi, évolue rapidement. La pression démographique imposant de plus petites surfaces d'exploitation, rend progressivement inopérants les grands groupes de travail. Les surplus paysans d'autre part s'amenuisent, conséquence en partie de la réduction des surfaces et de la baisse des rendements occasionnée par le raccourcissement de la jachère dans des milieux souvent fragiles. Il devient plus difficile aux membres de maintenir des rapports de solidarité, d'entretenir les vieux et les malades, dans une situation où leurs besoins

*Le Morne La Selle, vu de Furcy
au début du XX^e siècle*

individuels sont à peine satisfaits. Le caractère festif du travail aussi s'efface, le clairin se fait plus rare, il n'est plus possible d'entretenir une troupe importante de musiciens rémunérés eux aussi par des journées de travail du groupe ; la viande et le poisson disparaissent des repas de la société. Voici comment Simpson décrit la ration alimentaire des familles paysannes de Plaisance vers 1930 : "La plupart des paysans ne mange qu'un ou deux repas par jour, leur diète consistant principalement en haricots, riz, taros, ignames, bananes et figues, est bien trop farineuse. Bien que les paysans possèdent des animaux domestiques, nombreux sont ceux qui ne mangent pas de viande, mis à part quelques centimes de poissons, plus de six ou huit fois par an" (Simpson, 1940).

H - Des prélèvements considérables sur l'agriculture paysanne

Cette vitalité des structures paysannes favorise une puissante poussée démographique au XIX^e siècle : la population fait plus que tripler durant cette période. Elle permet, pendant un siècle, de préserver une petite part des surplus que parvient à produire la paysannerie.

Parallèlement à l'accroissement de la production vivrière, les exportations de denrées, café, cacao, bois, connaissent un développement notable : entre les années 1830 et 1890, les exportations de cacao et de bois de campêche sont multipliées par huit, la production de café fait un bond de 30 % entre 1860 et 1890...

Lorsqu'à la fin du siècle, ces structures commencent cependant à se disloquer, elles ne peuvent empêcher une forte augmentation des prélèvements qu'imposent à la paysannerie l'Etat et l'oligarchie urbaine.

L'augmentation des ponctions étatiques à l'importation et à l'exportation est en effet proportionnellement bien plus élevée que l'accroissement de la production. "Alors qu'en 1844, les recettes de l'Etat étaient estimées à 5 512 832 francs, elles passent en 1864 à 10 300 000 francs, soit une augmentation de 100 % environ en vingt ans", relève Thébaud (Thébaud, 1967). Le mouvement s'accélère durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. En 1858, le café est soumis à un impôt de 1,75 piastres sur chaque quintal exporté avec en plus, à partir de 1863, une taxe de 10 % sur les droits de douane en général. En 1883, les droits fixes sont réduits à 1,66 piastres sur les 100 livres, mais on y rajoute une "surtaxe d'amortissement" de 20 % et les droits d'importation passent à 33,33%, accompagnés d'une surtaxe additionnelle de 50 %. En 1887, l'impôt sur cent livres est fixé à 2,66 piastres et en 1890, à quatre piastres (Joachim, 1977 ; Thébaud, 1967) ; en

comparaison à la Jamaïque, il n'est que de vingt-cinq centimes. Sur ces quatre piastres, rapporte Moral, "une piastre sert au retrait du papier monnaie, une demi-piastre garantit la dette intérieure, une autre demi-piastre est affectée à l'extinction de la dette extérieure, un quart de piastre est utilisé pour payer les billets émis par le précédent gouvernement et le reste est dévolu aux "dépenses du service courant". A chaque exercice, viennent s'ajouter des "droits exceptionnels" à l' "impôt du café" (Moral, 1961).

Plus significatifs encore sont les prélèvements qui s'articulent autour du foncier. Les litiges fonciers se multiplient avec l'augmentation de la pression sur la terre. Ils sont à l'origine d'interminables procès, entretenus par ailleurs par les confréries de notables des bourgs (notaires, juges, arpenteurs, avocats) pour lesquels s'ouvre alors une nouvelle phase d'accumulation après la phase de décapitalisation qu'ont connu leurs ancêtres (1). Mais le fait sans doute le plus marquant et le plus lourd de conséquences pour les producteurs est le drainage de leur épargne à travers la rente foncière. Durant ce XIX^e siècle, la paysannerie doit en effet racheter à l'oligarchie plus de la moitié du territoire cultivé.

Or, au même moment, on ne trouve guère de traces d'une politique d'investissements agricoles ou industriels ; à la même époque, en revanche, à Jacmel, les commerçants fêtent avec faste l'installation d'une éphémère usine électrique et du téléphone.

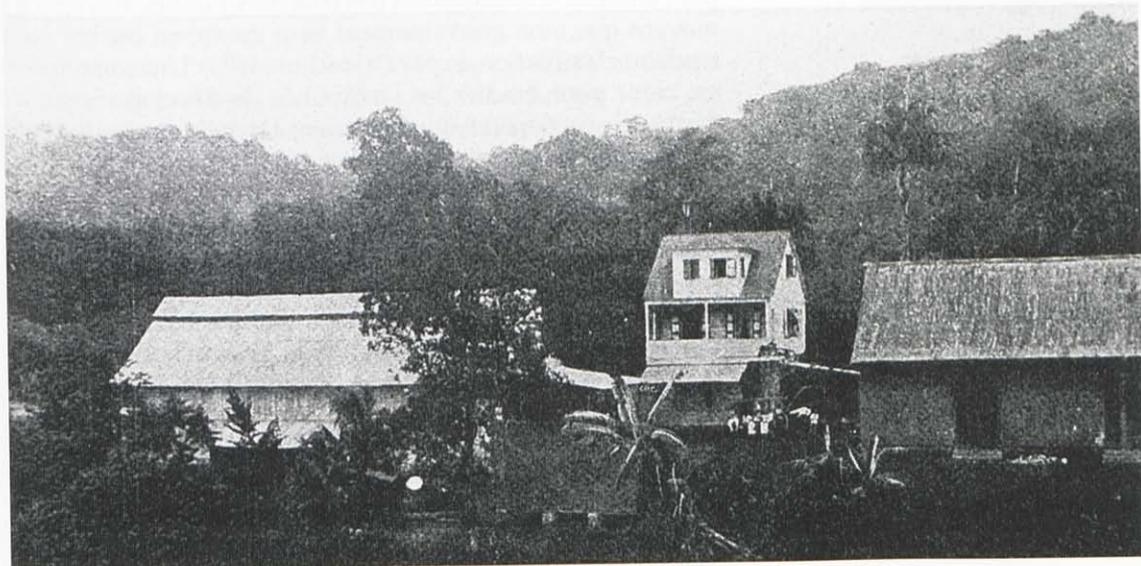
Les surplus prélevés sur le produit paysan sont ainsi divertis de la production pour alimenter une politique qui sert davantage les intérêts à court terme de l'oligarchie et du capital étranger que ceux de la paysannerie. L'épargne que les paysans pourraient investir dans la production ou dans l'aménagement du milieu est détournée en majeure partie par les groupes urbains à des fins de consommation ou pour des investissements à l'extérieur.

Au moment où se dessinent les crises du début du XX^e siècle, les formes multiples de "résistance paysanne" ne peuvent donc suffire à garantir, contre toutes ces pressions, un développement soutenu des capacités de production.

(1) Dans une zone où nous avons étudié l'évolution du foncier sur une période de deux siècles, les agents légaux qui aujourd'hui profitent et provoquent même ces conflits sont les descendants directs de celui qui avait vendu aux ancêtres paysans des occupants actuels des portions d'une concession de plus de cent carreaux.

CHAPITRE IV

La pénétration du capital dans l'agriculture et les tentatives de relance de la grande exploitation

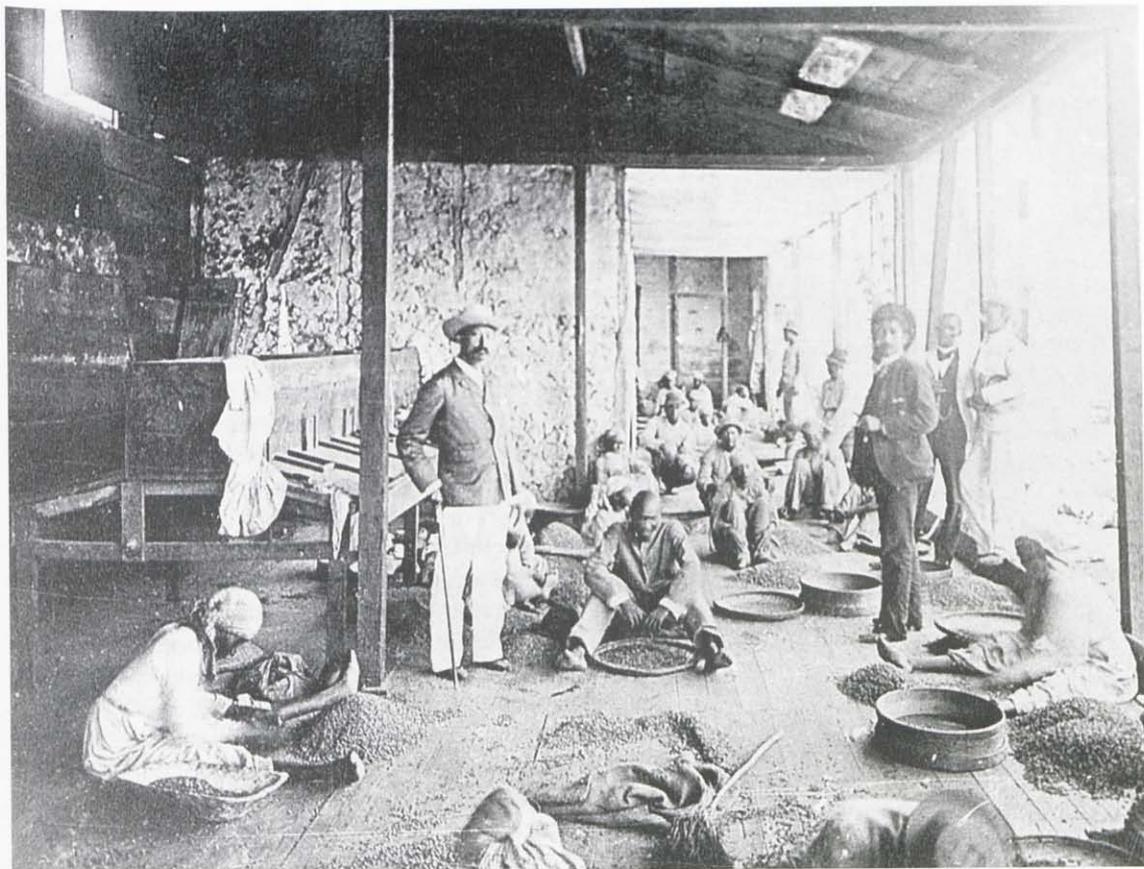


Les fabriques centrales à Dame-Marie. Les bâtiments d'exploitation

I - 1860-1905 : LES PREMIERES TENTATIVES

Dès 1860, on voit apparaître les signes d'une volonté nouvelle de relance de la grande exploitation tournée vers l'exportation. Encouragés par des cours favorables de denrées sur le marché international, certains grands propriétaires (une dizaine) opèrent une remise en état de leurs sucreries et investissent même dans de nouvelles usines. Le gouvernement de Geffrard, de son côté, crée une "Banque agricole et de prêt" qui n'existera en fait que sur papier, et cherche à relancer la grande production de coton durant la guerre de Sécession aux Etats-Unis en faisant appel à l'immigration de noirs américains. Dans les années qui suivent, "l'agronomie est à la mode", écrit Moral, l'éphémère Gazette Agricole de 1881 étudie la situation des principales cultures du pays, propose des solutions modernes, transcrit des études étrangères sur la préparation modèle des denrées d'exportation. Les institutions spécialisées fleurissent : le Haut Conseil de l'Agriculture en 1859, les Commissions Communales de 1875, les Commissions Agricoles, la Commission Nationale et le Conseil supérieur de l'Agriculture de 1881 et même de 1880 à 1884, un secrétariat d'Etat de l'Agriculture (Moral, 1961). Le gouvernement Salomon déclare en 1881 : "Les encouragements donnés au travail par des institutions de crédit, par l'amélioration de nos voies de communication, par des procédés nouveaux et des machines perfectionnées mises à la portée des cultivateurs, par l'émulation excitée dans des concours publics, tels sont les moyens que mon gouvernement veut mettre en oeuvre pour améliorer la situation du pays" (Joachim, 1979). Une commission est créée pour étudier les possibilités de développement de l'industrie sucrière et Salomon revient à la politique des grandes concessions pour créer un espace favorable à la relance des cultures d'exportation.

Un "retour à la terre" des grands propriétaires terriens a effectivement lieu entre 1885 et 1905, mouvement certes limité mais significatif. Péan en brosse un tableau intéressant dans son "illusion héroïque". Alors qu'en 1881, un journal capois déplorait l'état d'abandon des plaines du Nord, "les attaches à la terre de la bourgeoisie capoise étaient trop profondes, écrit l'auteur, pour qu'à partir des années 1890, ne se manifeste un regain d'activité dans ce secteur. La propriété du sol est alors avidement recherchée... plusieurs habitations sont reconstituées tandis que d'anciens planteurs agrandissent leurs domaines. Les grandes exploitations se multiplient. Du côté de Milot, se détachent les belles plantations de Démosthène Gentil à Gallifet, du général Jean-Gilles, des héritiers Magny, ou le nouvel établissement du général Nord-Alexis... Le sénateur Ménard remet à flot les



importantes propriétés familiales à Tabary alors que le général Vilbrun Guillaume Sam qui vient d'acquérir l'habitation Paroys, y consacre le meilleur de ses efforts. Le général Saint-Martin Dupuy entreprend d'importants travaux à La Chapelle. A La Plaine du Nord, l'impulsion y avait été donnée par Florvil Hyppolite qui avait modernisé les installations de ses terres à Phobeaux" (Péan, 1977). "Une certaine aisance", rajoute l'auteur, "règne dans le monde des grands planteurs. De belles villas et quelques unes somptueuses comme à Gallifet, portant à un haut degré ce style de vie que Marc Verne devait décrire dans son roman "Marie Villarceaux" ".

Les gros exploitants acquièrent des moulins à vapeur. L'industrie du clairin et du tafia se développe. On exporte même vers les Antilles. On retrouve, en 1899, la plupart de ces planteurs, ainsi que des commerçants haïtiens et étrangers, sur la liste des membres fondateurs d'une société par action, le "Chemin de fer du Nord" qui entreprend la construction d'une

*Importateur, exportateurs et planteurs
de café et de cacao, Cap Haïtien*

voie ferrée reliant le Cap à Grande-Rivière et qui a pour mission de remettre en culture de vastes portions du domaine national dans le Nord-Est et le Plateau Central. Dans la région de Port-au-Prince, la famille Geffrard reconstitue une plantation de 500 carreaux sur l'habitation Momance, à laquelle est adjointe une usine sucrière ; les 800 carreaux du général président Tancredi Auguste alimentent également une usine, la deuxième en importance dans le pays avec une production annuelle de 800 000 livres.

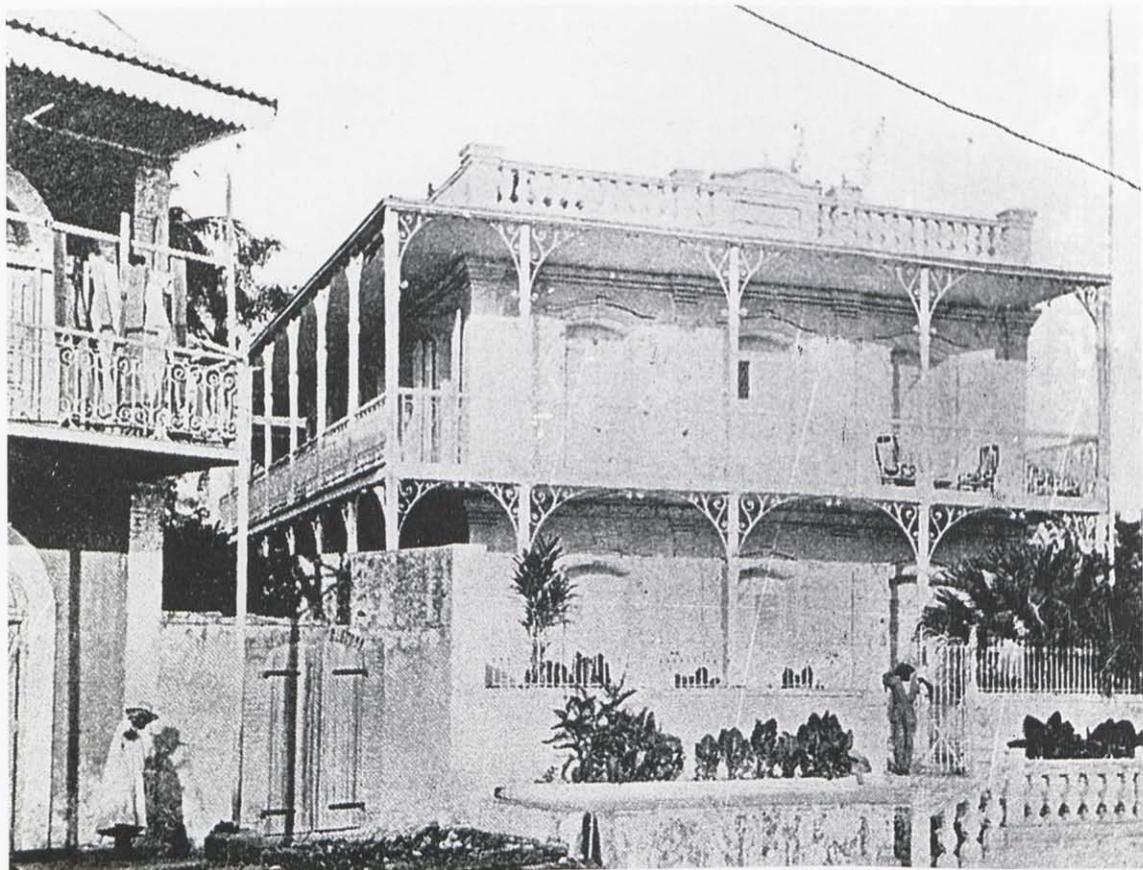
Il faut retenir de cette longue énumération la nature des protagonistes : sénateurs, députés, anciens et futurs présidents, généraux, commerçants... Le développement de la production paysanne de café et l'exploitation du bois de la fin du siècle les a enrichis, ils occupent de hautes fonctions administratives ou militaires qui leur ouvrent l'accès aux terres du Domaine National. Les fonctions les placent aussi en position privilégiée comme interlocuteurs des intérêts étrangers avec qui ils partagent les bénéfices de contrats qui n'hésitent pas à spolier la paysannerie (sur les concessions forestières). Ils y ajoutent enfin de juteuses manœuvres spéculatives sur les feuilles de paie et les bons du Trésor Public. "Les feuilles de paie non honorées par le gouvernement", rapporte Péan, "étaient en général négociées par des particuliers nantis à des taux de 20 à 50 %. Et ces particuliers, dans la plupart des cas, avaient dans leurs manches des atouts assez puissants qui leur permettaient de rentrer leur argent dans un délai plus ou moins bref. Il n'était pas rare non plus que des négociants se servent de ces effets publics pour acquitter les droits de douane qu'ils avaient à payer à l'administration. Embarras du Trésor signifiait également emprunt de l'Etat auprès de ces mêmes négociants et spéculateurs. Ces emprunts étaient gagés en principe sur les prochaines récoltes de café. Ils étaient très recherchés. Et grâce aux solides garanties qu'ils offraient, ils rapportaient des dividendes appréciables sans que les fonds fussent exposés pendant longtemps" (Péan, 1977). Par ailleurs, en cette période d'anarchie financière et d'inflation généralisée créées par des emprunts intérieurs répétés et le déficit budgétaire, la terre devient une valeur refuge. Ainsi, dans les années 1888-1889, Florvil Hypolite multiplie-t-il les achats d'habitations. "Turenne Jean-Gilles, pour la seule année 1982, a pu acquérir 131 carreaux d'un seul tenant, et près de cette propriété, 74 carreaux à Fontenelle et 35 à Ducourt" (Péan, 1977).

Mais à côté de cette catégorie d'investisseurs qui cherchent à placer dans le pays une partie de leurs capitaux issus de la spéculation et de la prospérité caféière, il existe d'autres couches moins fortunées séduites par le "mythe industriel" de la fin du



J.B. Vital (1843 - 1911)

Fondateur de la maison Vital qui domine le marché du café dans la région de Jacmel



Résidence Louis Vital à Jacmel

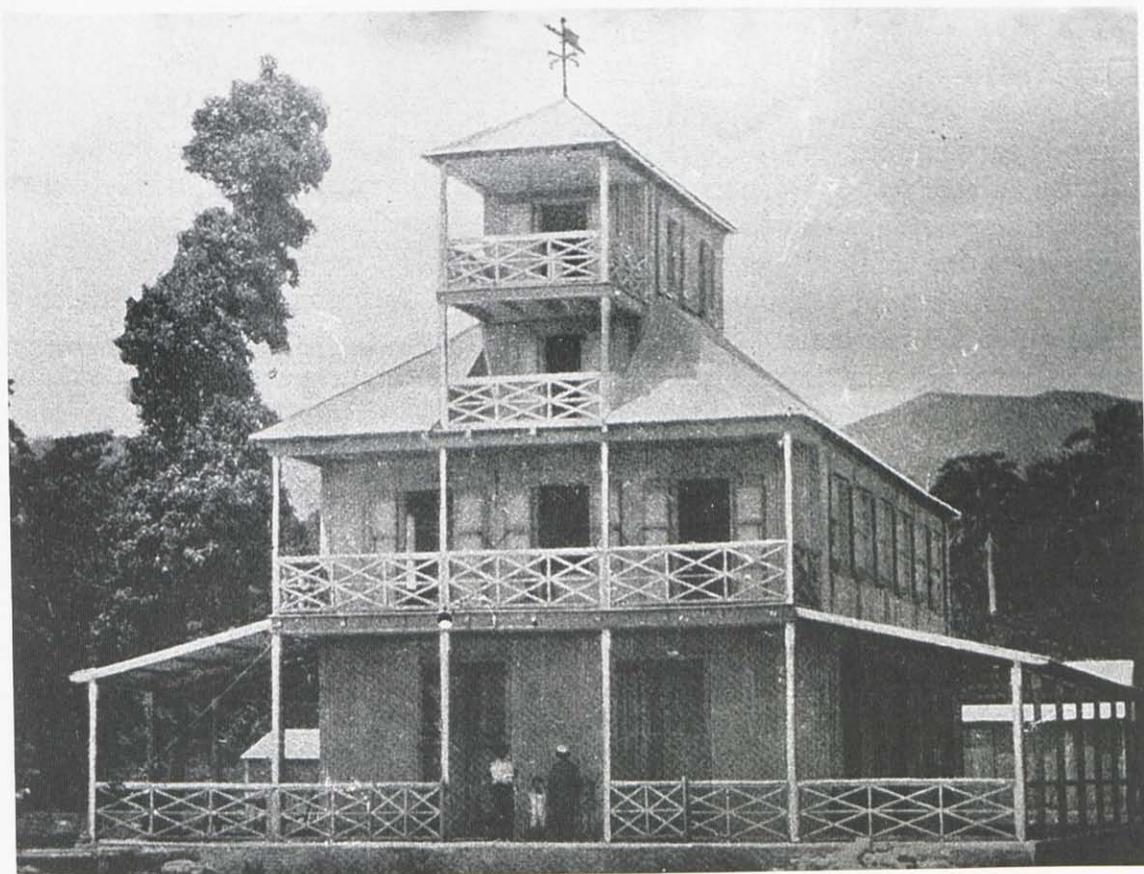
XIX^e siècle. Commerçants appauvris, petits fonctionnaires, membres de professions libérales sont sollicités par des sociétés anonymes qui se révèlent souvent des opérations frauduleuses. "Les petits capitaux d'un emploi difficilement fructueux y trouveront un placement avantageux, alors l'épargne entrera dans les habitudes et la richesse se formera" lit-on dans un pamphlet publicitaire de l'époque qui cherche à attirer des capitaux pour l'établissement d'une "Usine Centrale" dans la plaine du Cul-de-sac. La "Société Industrielle Agricole" dans le Nord et le "Chemin de fer du Nord" offrent également des actions à des prix allant de 100 gourdes à 100 dollars.

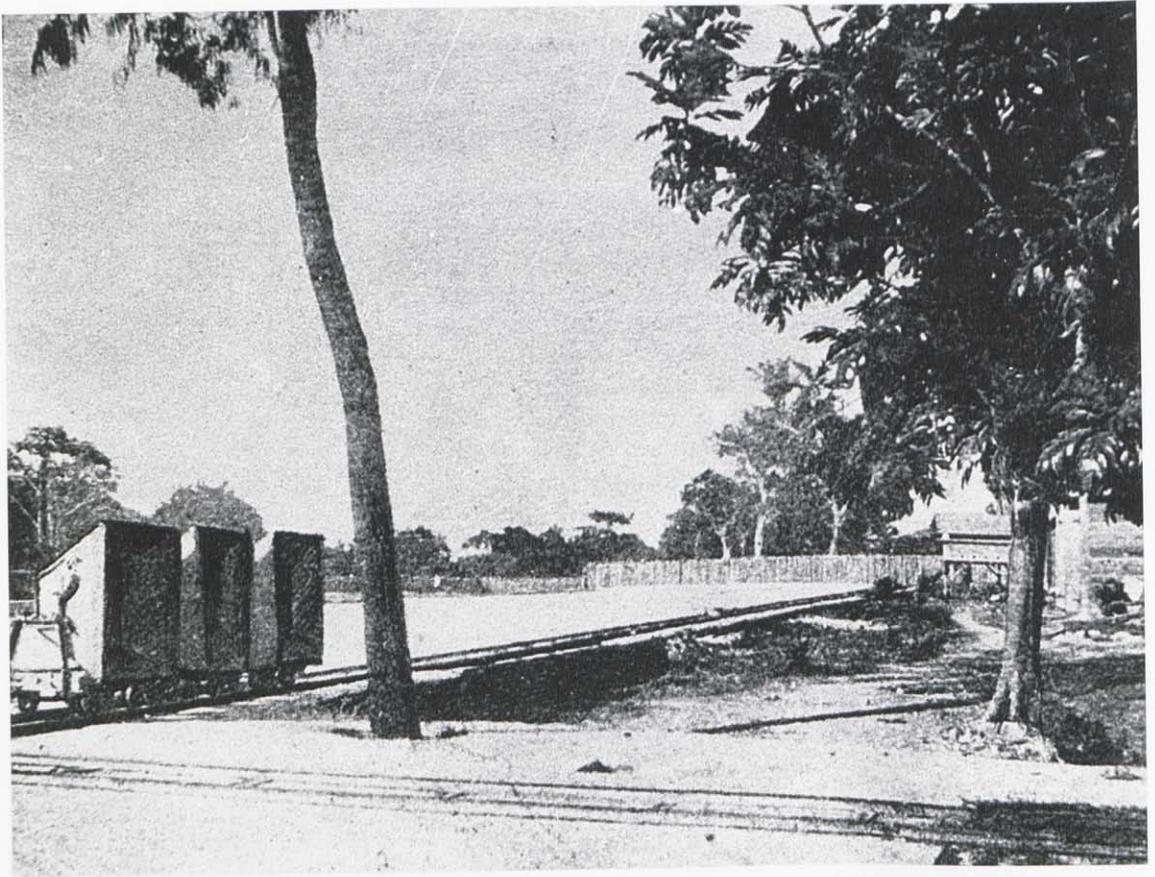
Mais, en comparaison des montants qu'elle prélève sur l'agriculture paysanne soit par le biais du métayage, soit par la cession progressive du foncier, soit surtout par les marges et les taxes sur le commerce du café et des bois qu'elle contrôle, les réinvestissements que fait l'oligarchie dans l'agriculture est bien mince. Refusant les risques que l'entreprise agricole comprend, en particulier sur des marchés changeants et avec

une main-d'œuvre difficile à contrôler, cette néo-bourgeoisie préfère dans l'ensemble se confiner dans l'administration civile ou militaire. De cette position, elle peut plus facilement se saisir d'occasions de profits spéculatifs ou commerciaux bien plus amples, et surtout bien plus sûrs, que ce qu'elle peut espérer dans l'agriculture.

Aussi, ses velléités de reprendre pied dans l'agriculture, notamment par des rachats fonciers dans les plaines les plus proches des villes, apparaissent comme des coups spéculatifs sans intérêt économique pour le pays. Il n'est aucun exemple d'agriculture intensive, faisant massivement intervenir des intrants industriels qui soit mise en place dans ces nouveaux domaines. Les conversations et les salons de la capitale s'entichent pourtant au même moment du sujet de "l'agriculture moderne" pour rejeter plus facilement sur la paysannerie, qualifiée d'ignorante et de retardataire, les responsabilités du déclin.

*Maison d'habitation de l'usine
caféière de Saint-Louis du Nord*





*L'habitation Montfleury : le glacis
pour le séchage des cafés*

Au contraire, les systèmes mis en place sur ces plantations sont toujours plus extensifs que ne l'est la mise en valeur paysanne. Les paysans dépossédés et marginalisés refluent un peu plus vers les mornes, abandonnant au dilettantisme des nouveaux propriétaires les terres les plus fertiles du pays.

Ceux-ci en tout état de cause, minimisent souvent les risques déjà faibles qu'ils prennent en s'associant au capital étranger dans la remise en valeur des propriétés qu'ils acquièrent. Cela ne manque pas de relancer de vives polémiques sur la question de l'interdiction du droit de propriété aux étrangers et sur la stratégie d'un développement national. Le débat en fait n'est pas nouveau autour de cette mesure constitutionnelle imposée par Dessalines à l'Indépendance. Dans un article à scandale publié en 1831 dans un journal de la bourgeoisie "libérale" (et qui finira par provoquer un duel) on lit en effet : "Qu'est-ce qui entrave notre agriculture ? Qui nous empêche d'établir des manufactures, des maisons de commerce etc... et nous force à

soupirer après les places du gouvernement ? Enfin, qu'est-ce qui paralyse notre industrie ? Qui laisse croître les *bayahondes* dans nos champs et fait de nos villes sans commerce le séjour de la pauvreté ? L'absence de capitaux. Et qui peut les apporter chez nous ? Si ce ne sont les immigrants industriels ?" (Schoelcher, 1843). Selon Joachim, Boyer avait promis plusieurs fois à des émissaires français d'abolir la mesure d'interdiction à l'encontre des étrangers mais avait dû faire marche arrière par crainte d'une réaction hostile de certains secteurs nationaux. Geffrard également avait fait un pas dans cette direction en 1860 d'abord en modifiant la loi sur le mariage pour donner au mari étranger l'administration des biens de sa femme et ensuite en autorisant l'exploitation des forêts et des mines sans réserve de préférence aux nationaux (Joachim, 1979).

La question agite dans les années 1880 les intellectuels rivaux des partis "libéraux" et "nationaux" mais les directions politiques de ces organisations adoptent généralement des positions plus nuancées, sinon opposées à celles de leurs théoriciens. Les "ultra-nationaux", comme Louis Joseph Janvier et Pinkombe, opposés non seulement à la propriété étrangère mais aussi à la grande propriété seront marginalisés à l'intérieur du parti national (Nicholls, 1979). Du côté des libéraux, les opinions sont généralement moins "extrémistes" que celles exprimées par l'agronome et grand planteur Eugène Nau qui déclare alors "la culture de la canne ne réussira désormais que quand nous n'aurons qu'à prélever la rente de nos terres, laissant aux capitalistes (entendus étrangers) le soin de la fabrication et les bénéfices qu'elle comporte" (Thebaud, 1967). "Edmond Paul était partisan d'une intervention limitée du capital étranger et d'un rôle accru de l'Etat et Firmin était opposé à la modification de la loi" (Nicholls, 1979).

Enfin, Salomon en 1883 accorde le "privilege de naturalité sans restriction aux entreprises créées pour la préparation des denrées d'exportation et l'exploitation en grand du domaine public". Cette mesure permet l'émergence d'un nouveau groupe de grands propriétaires à travers des concessions généreuses du domaine de l'Etat.

Au début du XX^e siècle, libéraux comme nationaux semblent s'entendre sur l'abolition de la prohibition constitutionnelle et le débat ne porte plus que sur la nationalité des capitaux étrangers les plus favorables au développement du pays, opposant les partisans des "latins" et des "anglo-saxons".

En réalité, le débat sur la propriété étrangère est sans grande portée, car des capitaux étrangers sont impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles du pays dès les premières années de l'indépendance. Plusieurs étrangers afferment en

effet de grandes plantations des mains de propriétaires haïtiens absentéistes. Dans les années 1820, un voyageur anglais visitant la plaine des Cayes rapporte l'existence de deux distilleries, les seules à fabriquer du rhum en Haïti, appartenant à des compatriotes qui louent ("hold in trust") des habitations qui sont parmi les plus étendues et les mieux entretenues de la plaine. L'une est exploitée par un certain Towning et l'autre probablement par Mac Intosh, commerçant influent qui finança la conspiration contre Dessalines (Franklin, 1828 ; Péan, 1977). D'un autre côté, on retrouve ce commentaire instructif du consul anglais de l'époque : "de nombreuses tentatives ont été faites afin d'engager d'entrepreneurs hommes d'affaires anglais à cultiver cette propriété (l'habitation Laborde, appartenant alors à la veuve du Général Rigaud), mais malgré que le projet ait été très sérieusement envisagé, il a été abandonné, en raison de l'impossibilité de se procurer suffisamment de main-d'œuvre pour même le dixième de la propriété (elle employait plus de 1500 esclaves sous la colonie)" (Mackenzie, 1830). D'autres tentatives avortées impliquant des capitaux européens sous Boyer concernent l'exploitation de mines d'or, la jetée d'un pont sur l'Artibonite, la transformation de sciures de bois en planches...

L'échec de l'introduction des capitaux étrangers dans le secteur agricole en cette première moitié du siècle tient davantage à l'impossibilité de contrôler la main-d'œuvre nécessaire qu'aux dispositions de Dessalines.

Vers 1845, on retrouve cependant d'importants capitaux étrangers dans l'exploitation des forêts de l'Artibonite et du Nord-Est. A partir des années 1860, on leur ouvre les portes du déboisement des îles adjacentes de la Gonave et de la Tortue. Celle-ci, écrit Moral, est l'objet de quatre contrats successifs (1862, 1875, 1892, 1899), dont aucun n'arrive à échéance normale et qui donnent lieu, avec l'intervention du capital anglais et français, à de ténébreuses affaires d'indemnités, où les protestations d'honneur national et les pots de vin font curieusement ménage (Moral, 1961).

Devant les difficultés que présente la propriété paysanne pour la grande exploitation, autant du point de vue foncier que de celui de la disponibilité en main-d'œuvre, le bois demeure le secteur qui intéresse le plus les investisseurs étrangers, car les saisons de coupe peuvent facilement s'insérer dans le calendrier de travail paysan. Le capital étranger a rapidement tiré les leçons d'une situation que les premiers dirigeants haïtiens ont mis du temps à comprendre et épuisé beaucoup de ressources à combattre : l'intérêt du capital en Haïti sera pour longtemps encore dans le bois et le commerce du café et non dans le sucre. En attendant l'épuisement des réserves du pays, les fonds



engagés dans l'exploitation forestière sont de loin supérieurs aux investissements effectués dans des entreprises isolées de transformation de la canne ou de café ou de culture de fruits tropicaux. Haïti est dès 1872 le principal fournisseur de campêche des Etats-unis avec près de 70 % des importations de ce pays. Vers 1895, le capital français, derrière le paravent d'une société anonyme, la "Société Industrielle et Agricole" (où on retrouve les généraux Nord-Alexis et Turenne Jean-Gilles), cherche à se lancer, sous la couverture d'une nouvelle "entreprise civilisatrice", dans la plus vaste opération de déboisement qu'ait connu le pays. En association avec la "Société de chemin de fer", il s'agit de construire un réseau ferroviaire de 250 km reliant Port-Margot aux Gonaïves en passant par le Cap, Ouanaminthe et les principaux bourgs du Plateau Central. "Ainsi, note Péan, la possibilité de coloniser une vaste portion de territoire à l'intérieur du pays se précisait. Sans doute, la recherche de denrées pour l'exportation se trouvait au centre de ces démarches. Il était, en effet, question de créer de nouvelles richesses et, en même temps que seraient exploitées nos forêts, de répandre généralement l'instruction, de vulgariser la science agricole..." (Péan, 1977). La société doit en principe remettre en café, cacao et arbres fruitiers des milliers d'hectares que lui concède l'Etat pour l'exploitation forestière. Mais les déclarations délirantes des intéressés cachent mal leurs intentions de pillage : "sur les Hauts plateaux de Hinche à Saint-Raphaël, de Dondon à Saint-Michel, s'étend à perte de vue une vaste forêt. Campêches séculaires, cèdres, dammaries, pins, bois jaunes, gaïacs... Des

Pesée de bois à Gonaïves



Les plantations de Bayeux - Les usines

arbres géants, un luxe inouï d'arbres précieux, c'est de l'or en barres ouvrant ses bras touffus aux bûcherons hardis" (Péan, 1977). Les intérêts spéculatifs ne sont pas non plus absents dans cette affaire ; le même auteur poursuit : "un carreau de terre vaut actuellement à Pignon, 10 gourdes, il en vaudra 50 le jour où le premier ingénieur débarquera au wharf du Cap. Il en vaudra 100 le jour où l'on entamera le Massif qui sépare la Grande-Rivière des Hauts-Plateaux" (Péan, 1977). Non satisfaite de ces opportunités, la société demande à l'Etat, pour le chemin de fer, deux fois le prix d'ouvrages semblables réalisés dans d'autres pays d'Amérique latine ; le ministre des Finances sous le gouvernement du général Sam finit par annuler le contrat.

Conscients des risques que cela comporte, les investissements étrangers dans la production de denrées d'exportation demeurent rares jusqu'à l'occupation américaine. Péan signale les activités d'un négociant belge basé à la capitale qui acquiert, en 1901, l'habitation Bayeux, ancienne propriété de F. Hypolite, pour planter de la canne et des fruits de l'exportation. Selon Moral, cette société belge exploitait aussi 300 hectares en cacao, hévéa et vanille. Il mentionne aussi une plantation d'ananas dans la région du Cap. En 1906, des capitaux belges seraient encore impliqués dans une soi-disant "Société d'Agriculture d'Haïti", dont l'énoncé des objectifs résonne comme l'énoncé d'un projet de développement aujourd'hui. On lit en effet dans un document s'y référant que "tenant compte du morcellement de nos terres et du régime de petite propriété existant chez nous, le gouvernement d'accord avec les concessionnaires envisage la création de villages devant servir de siège aux coopératives de production que l'Etat allait organiser dans chaque section rurale" (Moral, 1961). Tout comme les projets aujourd'hui, ces coopératives restèrent bien entendu ... des projets.

On ne retrouve aucune trace d'investissement dans la production de café. Dans ce secteur, le capital ne s'intéresse qu'à

quelques entreprises de transformation du produit. Tel est le cas de l'usine Simonds Frères, créée en 1883, qui emploie plusieurs centaines d'ouvriers et un matériel relativement sophistiqué: séchoirs, trieuses mécaniques, chemin de fer reliant l'usine au port. Certains nationaux (Barbancourt et Demeurant sont cités) modernisent également leurs installations dans la région de Port-au-Prince (Thébaud, 1967). Salomon, pour répondre aux plaintes exprimées par les importateurs américains concernant le conditionnement du café haïtien, fait passer une loi en 1881 régissant les méthodes de préparation. L'Etat doit mettre annuellement un crédit de 45 000 piastres à la disposition de 150 établissements de transformation de café afin qu'ils s'équipent de moulins à décortiquer et de glacis de séchage. Chacun de ces établissements est d'autre part obligé de n'expédier par la suite que du café vanné et trié sous peine d'amende (Turnier, 1955). Ces 45 000 piastres sont probablement détournés au profit du budget militaire pour prévenir la menace grandissante d'une insurrection libérale.

Mis à part la plantation belge mentionnée plus haut, les capitalistes étrangers évitent de s'impliquer dans le secteur sucrier jusqu'à l'établissement de la H.A.S.C.O. en 1915. On relève bien, sous le gouvernement Salomon encore, quelques tentatives, ratées ou ambiguës, d'installation d'usines sucrières ; on va même jusqu'à vanter les mérites des bâtiments en acier, résistants aux incendies en cas de révolution, pour chercher à attirer des capitaux. Mais la fabrication de sucre reste du ressort de quelques nationaux fortunés. Ceux-ci, avec d'autres moins bien dotés en capitaux, se lancent également dans de petites entreprises de transformation : tanneries, fabrique de bougies, briqueteries, savonnerie, production de chaux, chocolaterie, manufacture de cigarettes... Cet embryon d'industrie nationale sera vite étouffée par la concurrence étrangère.

II - 1905-1925 : L'EXPANSION DU CAPITAL AMERICAIN

Un des traits marquants de cette période est la rapide expansion du capital américain en Haïti comme pour l'ensemble de l'Amérique Centrale et de la Caraïbe. S'il occupe encore une place subordonnée vers la fin du XIX^e siècle, il tient le second rang après les intérêts allemands en 1910. "En 1908-1909, rapporte Joachim, il s'appelle Tropical Dyewood Co., American Dyewood Co., National Railroad, Corporation Trust of America ; il participe à la compagnie charbonnière, à la compagnie minière de l'Artibonite ; il est recherché pour l'exploitation des mines de fer

et de cuivre de Terre-Neuve, de Saint-Michel, des mines de charbon de Mirebalais, des mines d'or de la Vallée de l'Asile, dans la souscription de l'emprunt intérieur de 2,5 millions de gourdes du 21 août 1909" (Joachim, 1979). Ces entreprises, loin de contribuer au redressement de l'économie, se révèlent souvent des manoeuvres spéculatives. De plus, par les larges concessions foncières qui les accompagnent, elles alimentent le mécontentement paysan et alourdissent le climat politique.

La United Haiti Corporation par exemple, fondée en 1906, reçoit pour 50 ans, grâce aux largesses du Général Nord-Alexis, une concession de 60 000 ha devant servir à l'établissement d'une voie ferrée reliant le Cap à Port-au-Prince en passant par Grande-Rivière, Saint-Raphaël, Pignon, Hinche, Lascahobas, Mirebalais et Cabaret. Des plantations doivent être en principe réalisées sur cette bande de 320 km de long et 2 km de large, après exploitation des bois précieux, bien entendu. Mais des concessions minières pour le cuivre à Las Lomas et Las Platinas

Les projets de chemin de fer se multiplient



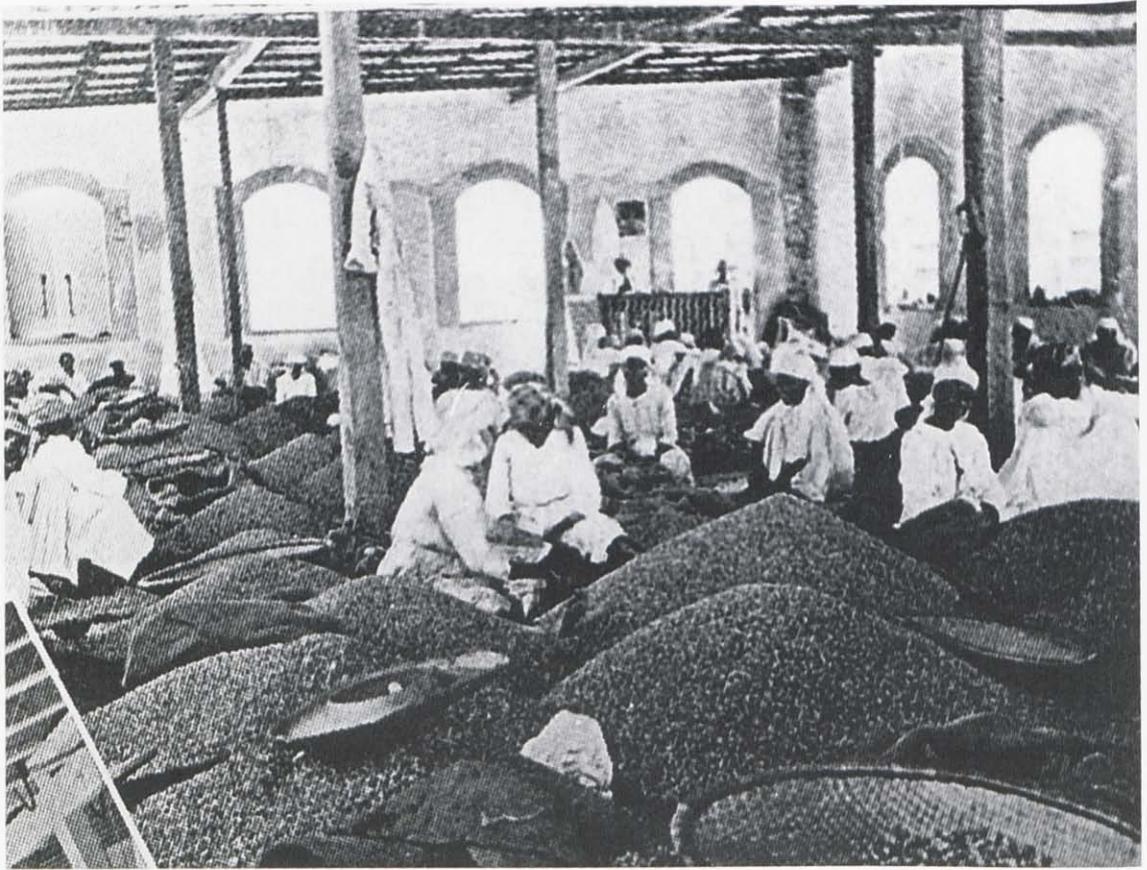


*Le bâtiment des Douanes
à Port-au-Prince*

et pour le charbon à Maïssade, totalisant plus de 50 000 hectares sont ajoutées à la concession ferroviaire. Le Plateau Central, grâce à ses réserves forestières, son minerai et sa faible population devient l'El Dorado des affaires et des politiciens avides de pots-de-vin ; la compagnie, avec ces opérations combinées, compte réaliser plus d'un million de dollars par an de bénéfices (Burk, 1907). Le contrat est par la suite révisé pour donner naissance en 1910 au contrat Mac Donald. Selon ce nouveau contrat, le gouvernement octroie à la "National Railroad", pour 50 ans encore et pour le prix d'un dollar par carreau et par an, les terres "non occupées" du domaine de l'Etat sur une distance de 20 km de chaque côté de la voie ferrée, afin d'y développer la culture de la banane.

De fait, entre 1911 et 1913, on exproprie massivement et fort brutalement des milliers de paysans installés sur les terres en question. Bien sûr, aucune indemnité ne leur est versée, puisque descendants des premiers squatters installés là une centaine d'années auparavant, ils ne possèdent aucun titre légal de propriété. Les récoltes sont détruites, les maisons pillées, les aménagements (notamment les riches jardins du "lakou") rasés.

"Ce contrat fort louche, écrit Moral, semé de malentendus, va servir à ameuter, en février 1911, les paysans du Nord et à déclencher la deuxième guerre Caco" (Moral, 1961). Il est résilié peu après. Car, la violence des dépossessionnements ranime la violence de ces bandes de sans-terre qui déjà à la fin du siècle précédent, relayant les révoltes des Piquets du Sud, avaient agité le nord du pays.



Triage de café chez un exportateur

En résulte un climat de grande instabilité rurale, et de rébellions aussi sporadiques que désorganisées. Des bandes armées parcourent le pays, pillant sur leur passage, créant une grande insécurité qui non seulement met à mal la pénétration capitaliste, mais aussi, et c'est nouveau, affecte la paysannerie. Lorsqu'ils peuvent échapper aux razzias, les paysans doivent encore se terrer - encore le marronnage - pour se soustraire aux enrôlements forcés de l'armée régulière. La production paysanne est vivement touchée et les plus âgés des paysans aujourd'hui se remémorent encore ces années comme d'une période particulièrement difficile, dont ils savent gré aux Américains d'y avoir mis fin. C'est en effet dans ce contexte agité que les troupes américaines prétendant à la fois restaurer l'ordre et prévenir l'expansionnisme allemand dans la Caraïbe, débarquent en juillet 1915.

Les Etats-Unis prennent immédiatement le contrôle des

ressources de l'Etat et de l'armée. A partir de 1916, les finances haïtiennes sont gérées par deux fonctionnaires américains, dont l'un aux douanes ; l'armée est dissoute et remplacée par un corps de gendarmes placés sous le commandement d'officiers américains. En 1918, une nouvelle constitution précise que "le droit de possession de la terre est garanti aux étrangers résidant en Haïti, et aux associations formées par les étrangers (...) dans un but agricole commercial, industriel ou éducatif".

La prise du contrôle de l'économie du pays pendant vingt ans (ils ne quitteront le pays qu'en 1934) va permettre aux Américains de créer une situation plus favorable à l'expansion de la production capitaliste.

De fait, le gros des investissements américains dans l'agriculture ne se fait qu'après 1915. Mais malgré les garanties politiques offertes par l'occupation, qui élimine la clause constitutionnelle interdisant la propriété immobilière aux étrangers, il ne vient en Haïti qu'environ une dizaine de sociétés pour la culture des denrées d'exportation entre 1915 et 1927. On relève deux arrivées en 1915, deux autres en 1918 et quatre entre 1922 et 1927. Celles-ci s'intéressent principalement à la canne, aux ananas, au sisal et au ricin. Elles louent ou reçoivent en concession environ 30 000 hectares au total, ce qui représente moins de 2 % du territoire national. Les plus importantes sont la Haytian American Sugar Company (H.A.S.C.O.), avec environ 10 000 hectares, dans les plaines du Cul-de-sac et de Léogane, et la Haitian American Développement Corporation qui cultive du sisal sur six mille hectares dans le nord-est. La H.A.S.C.O.

Des employés d'une des fabriques prenant quelques instants de repos après une tournée en pleine campagne





réussit assez facilement à constituer son domaine dans des plaines où existent déjà de grandes propriétés mesurant jusqu'à 1 000 hectares. Mais, il lui faut aussi réduire la concurrence du secteur traditionnel de transformation de la canne qui comprend des centaines de petits guildiviers et producteurs de sirop. Pour faciliter les choses, l'administration de l'occupation impose une taxe sur l'alcool. Cette mesure porte un rude coup au secteur traditionnel, particulièrement dans la plaine des Cayes et le Plateau Central, mais elle stimule la résistance contre l'occupant (Charlemagne Péralte, le leader de la résistance paysanne à l'occupation est guildivier). La H.A.S.C.O. doit ensuite investir dans la réhabilitation des réseaux d'irrigation, forer ses propres puits, tester de nouvelles variétés de canne, tâtonner avant de trouver un système fiable d'approvisionnement et de gestion de la main-d'œuvre... Elle met finalement une quinzaine d'années à s'adapter aux conditions haïtiennes et, pendant ses cinq premières années d'opération, ne peut fonctionner qu'à 10 % de sa capacité de production (Moral, 1961). D'autres entreprises telle la United West Indies Corporation engagée dans la culture

du ricin, du tabac et du coton à Saint-Michel, fait rapidement faillite et n'ont pas le temps d'accomplir la "mission civilisatrice" que leur confient les autorités.

Finalement, en 1930, il ne reste plus que deux entreprises agricoles américaines en opération dans le pays, la H.A.S.C.O. dans la canne et la H.A.D.C., future "plantation Dauphin", dans la production de fibre de sisal.

La faible pénétration du capital, étranger ou national, dans l'agriculture en Haïti au bout du premier quart de ce siècle, apparaît avec encore plus de force lorsqu'on compare la situation locale à celle de la République Dominicaine voisine. Pour ne citer que le secteur du sucre, vers 1885, il existe déjà là-bas environ 80 entreprises sucrières qui exportent 20 000 tonnes de sucre ; ce niveau d'exportations n'est atteint en Haïti que vers 1930 (Thébaud, 1967).

Les facteurs explicatifs de cette situation sont nombreux, mais le principal reste le régime foncier prévalant dans le pays. La propriété paysanne entrave le développement de la grande plantation en Haïti, d'abord parce qu'elle la prive de la main-d'œuvre nécessaire à ses activités. Les paysans, à moins d'être ouvertement dépossédés de leurs moyens de production, ne peuvent être attirés hors de leurs propriétés que par une politique de salaires élevés dans le secteur capitaliste. Ce secteur ne peut en retour leur offrir que s'il possède une technologie et une productivité qui lui assure un avantage par rapport à ses concurrents. C'est cette conjoncture qui permet au même moment un développement rapide de la plantation sucrière en République Dominicaine à la fin du XIX^e siècle (Bryan, 1978). Mais, en Haïti, cela, aurait exigé, à la fois davantage de capitaux et une plus grande échelle d'opération. Or ceci n'est guère possible, du fait encore des difficultés qu'oppose la propriété paysanne à la constitution de larges domaines dans un pays à forte densité démographique (1).

Un autre facteur a longtemps limité les disponibilités en main-d'œuvre pour la grande culture. Il s'agit de la concurrence du secteur forestier en pleine expansion. On se souvient que Dessalines avait fait incendier les dépôts de bois des négociants en réponse à cette situation au début du XIX^e siècle. Vers la fin du siècle au moment où la pression démographique commence à faire sentir ses effets, l'exploitation forestière avait constitué un exutoire pour les jeunes sans terre et les paysans paupérisés. En République Dominicaine, on ne peut manquer de remarquer la coïncidence entre le déclin de l'industrie de l'acajou dans les années 1870 et l'essor de la production sucrière, celle-ci puisant une part importante de sa main-d'œuvre parmi les bûcherons réduit au chômage (Bryan, 1978). En Haïti, cette situation ne se

(1) Sur les 11 000 hectares qui approvisionnaient l'usine de la H.A.S.C.O., surface insignifiante comparée aux 200 000 hectares des plus grandes usines américaines à Cuba, 20 % étaient tenus par des petits producteurs ; encore s'agissait-il d'une des rares zones où la grande propriété avait réussi à se maintenir. L'expérience récente de la centrale sucrière de Léogane illustre assez bien les problèmes que peuvent poser un approvisionnement dépendant d'une multitude de petits producteurs. L'usine peut difficilement contrôler les décisions prises au niveau des exploitations paysannes quant aux variétés et aux techniques culturales employées. Alors que la condition de rentabilité réside dans une forte augmentation des rendements, la canne "industrielle" semble être en régression dans la plaine au niveau des petits producteurs qui trouvent la canne de bouche plus rémunératrice et même sur les grandes exploitations où elle est concurrencée par d'autres cultures industrielles.

développe que beaucoup plus tard ; mais au moment où s'amorce la baisse des exportations de campêche, vers 1920, Haïti ne représente plus qu'un intérêt marginal pour le capital étranger qui exige des surfaces plus importantes que par le passé et trouve ailleurs des conditions beaucoup plus favorables. Le rôle attribué à Haïti dorénavant dans la stratégie du capital américain devient celui d'un pourvoyeur de main-d'œuvre pour les vastes plantations établies en République dominicaine et à Cuba. La taxe à l'émigration est ainsi pendant longtemps la plus importante source de recettes intérieures du pays sous l'occupation (Moral, 1961). Quant aux capitalistes locaux qui ont investi dans la fabrication du sucre vingt ou trente ans auparavant, ils ne peuvent plus soutenir la concurrence face à la très grande production cubaine ou dominicaine. Ils ne peuvent plus, au mieux, que "prélever la rente de leurs terres" selon le voeu exprimé au XIX^e siècle par Eugène Nau.

Cependant, si la pénétration du capital dans l'agriculture reste faible durant cette période, elle perturbe néanmoins gravement l'économie paysanne dans les zones où elle s'installe. L'implantation de la H.A.S.C.O. dans la plaine du Cul-de-sac a même un impact à l'échelle nationale, on l'a vu, à travers les effets négatifs de la taxation de l'alcool sur le secteur artisanal de transformation de la canne. Dans le nord et le nord-est, le développement de la culture du sisal s'accompagne de

Extraits du discours prononcé par le président Dartiguenave sur une plantation située dans la zone d'opération de la résistance Caco de Ti-Benoît, tels que les rapporte Roger GAILLARD :

"N'étiez-vous pas, avant l'intervention, maltraités, exploités, périodiquement pillés par les continuel mouvements révolutionnaires ?... N'êtes vous pas aujourd'hui assurés de votre tranquillité ? de jouir du fruit de vos labeurs ? A quoi devez-vous ces bienfaits ?... N'êtes vous pas heureux des routes sûres qu'on vous donne, au lieu des sentiers épineux de jadis ?... Votre travail n'est-il pas régulièrement payé par M. Davis ?... N'admirez-vous pas ces machines qui, en un jour font le travail de cent hommes ! ... Eh bien, il faut, si ce n'est vous, que vos enfants ayant été régulièrement à l'école, écoutant les bons conseils de votre curé, puissent à l'avenir faire mieux fructifier vos terres et unir leurs efforts, leurs économies, pour rendre plus productifs leurs travaux. Ce n'est pas avec ses seuls capitaux que M. Davis a pu installer de si grandes plantations. D'autres américains ont mis leur argent dans l'entreprise. Il faudra, en petit d'abord, que les haïtiens agissent de même ... C'est par l'union dans tout qu'on prospère, nation comme individu. Vous avez vu un aéroplane amener deux Américains (des militaires), de Mirebalais à ici, en quelques minutes, alors qu'il vous faudrait une journée pour faire le même trajet. Travaillons, instruisons-nous pour qu'Haïti puisse bénéficier de tous les admirables progrès de la civilisation ; mais pour y arriver vite, il faut en finir avec les désordres qui vous ruinent plutôt, et par la paix féconde, prétendre à tous les avantages des peuples civilisés". (Gaillard, 1982).

dépossessions ; beaucoup de terres fertiles sont ainsi soustraites à la production vivrière pour être plantées en sisal. Culture relativement peu exigeante en main-d'œuvre, cette monoproduction ne peut compenser par le salariat les habitants dépossédés de leurs terres.

En définitive, cette période de l'histoire n'est pas une parenthèse : l'agriculture paysanne a reculé là où pour des raisons historiques, elle était déjà le plus faiblement implantée : les plaines, et plus particulièrement celle du Nord. Que les grands domaines se maintiennent ou échouent, le résultat est le même : l'exploitation extensive des terres les plus fertiles s'est étendue, et la paysannerie se trouve encore plus confinée dans les zones de relief. L'émigration paysanne progresse vers Cuba où la République Dominicaine, là où le capital américain a réussi à se déployer largement et a besoin de bras pour la coupe de la canne.

A partir de 1925 toutefois, les nombreuses faillites et les difficultés des deux seules entreprises encore en opération en Haïti achèvent de convaincre l'occupant que le développement des cultures d'exportation devra passer par le petit paysan et l'essentiel de ses efforts dans l'agriculture seront orientés dans cette direction.

CHAPITRE V

De l'occupation à l'aide étrangère



I - LE RENFORCEMENT DES SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT AUPRES DES PRODUCTEURS

A - Contrôler et éduquer

La création du Service Technique de l'agriculture en 1923, préfigurant celle d'un vrai Ministère, inaugure une nouvelle forme d'intervention de l'Etat dans l'agriculture. Pour développer les cultures d'exportation et augmenter ses revenus, il va chercher à organiser des actions dans le domaine de la production et au niveau des producteurs paysans. Aux pratiques caporalistes antérieures doivent maintenant se substituer l'éducation et l'effet de démonstration comme principaux moyens d'intervention en milieu rural. L'idée d'une telle démarche n'est pas nouvelle, on la retrouve déjà dans des rapports datant de 1910; un agronome écrit ainsi à ses supérieurs: "Les améliorations à recommander dans la culture et la préparation du cacao ne se réaliseront pas, M. le Secrétaire d'Etat, par des circulaires et la coercition que les chefs de section peuvent porter à leur exécution: le travail ne se décrète pas; je crois devoir être plus efficace par l'établissement dans ces régions de deux ou trois jardins d'essai... et le paysan apprendra beaucoup par cette leçon de choses".

A partir du deuxième quart du siècle, le gouvernement veut donner les moyens d'un encadrement des petits producteurs. L'Ecole Centrale d'Agriculture (l'actuelle Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire), un réseau de fermes-écoles, des stations d'expérimentation et de démonstration et un service de vulgarisation agricole sont créés. Cet appareil est censé constituer l'outil principal de la "régénération de l'agriculture nationale". Cependant, le diagnostic des problèmes procède plus de la définition des effets que des causes: "Pour entreprendre de résoudre le problème agricole, que faut-il à un pays? Sans nul doute, il lui faut, tout d'abord un personnel, un cadre entraîné d'agronomes et de spécialistes. Avec la concurrence de plus en plus rude que se font les pays producteurs d'un même article, il est évident que la technique doit jouer un rôle de premier plan... En dehors de la question des cadres, quelles sont les autres données du problème agricole haïtien? Destruction de nos plus belles habitations en montagne par l'érosion des sols, et appauvrissement de nos plaines par une diminution graduelle du débit des sources, le tout causé par un déboisement intensif. Dangers de la monoculture... Mauvaise qualité et préparation défectueuse de certaines de nos denrées d'exportation... Cheptel pauvre et décimé chaque année par des maladies endémiques... Système défectueux de répartition de l'eau d'arrosage.

L'effort va donc porter principalement sur la formation des cadres (un tiers du budget du service), sur le café et la diversification des exportations.

L'action sur les denrées d'exportation apparaîtra d'autant plus importante au gouvernement qu'il est confronté à une diminution considérable de ses rentrées budgétaires à partir du début de la dépression de 1929. Au même moment, en effet, les cours mondiaux chutent, la France dénonce l'accord commercial qui lie les deux pays et Haïti ne parvient pas à bien s'adapter au marché américain exigeant un produit de qualité uniforme. La valeur des exportations de café chute ainsi de 46 % entre le début et la fin des années 1930. Le gouvernement organise alors une intervention à plusieurs niveaux dont les objectifs sont l'augmentation de la production et la standardisation du produit. Sur le plan institutionnel sont établis un Office du café et un "Code du café", qui est en même temps, comme dit Moral, "manuel du parfait planteur et barème de pénalités" (Moral, 1961). Au niveau des producteurs on entreprend des travaux d'éclaircissage des plantations, de contrôle de la cueillette et de la conservation du produit, on construit des glacis de séchage, des dépulpeurs mécaniques sont distribués. L'Etat réglemente aussi les établissements de spéculation, organise le contrôle des soutes, des tamis et des balances ; il procède à la vérification des lots de café expédiés aux points d'embarquement ; la licence d'achat n'est octroyée aux intermédiaires que si certaines conditions de qualité sont remplies.

L'autre solution envisagée pour répondre à la baisse des exportations de café est la diversification. Les stations expérimentales entreprennent des essais sur des variétés de coton, d'ananas, d'agrumes, de figues-bananes, de plantes aromatiques..., susceptibles d'être cultivées en Haïti.

L'action sur le vivrier, beaucoup plus modeste, vise autant l'exportation que la substitution aux importations. Des variétés de maïs, de riz et de légumes sont introduites et, pour le maïs, on travaille même à la sélection des variétés indigènes. Tout comme le sera le riz à partir de la seconde guerre mondiale, le maïs est alors exporté vers les îles voisines : 1 200 tonnes par an en moyenne entre 1916 et 1926, 50 tonnes entre 1926 et 1933 et 375 tonnes entre 1933 et 1941. En ce qui concerne l'élevage, la station de Papaye est mise sur pied dans le Plateau Central en 1926. On importe des bœufs de race Hereford, Holstein, des vaches dominicaines, des chèvres Angora, des porcs Duroc-Jersey, on cherche à développer l'industrie de la viande, du beurre et du fromage.

Très peu d'efforts cependant sont entrepris en vue d'aménager le milieu cultivé. Concernant le reboisement, par exemple,

puisqu'on se plaint partout que la déforestation anarchique des terres est à l'origine de l'érosion, des modifications climatiques, bref de toutes les difficultés de l'agriculture. Sur les terres de l'Etat, soumises depuis un demi siècle à l'exploitation anarchique des compagnies étrangères, on affirme procéder à "la plantation dans nos montagnes de plusieurs milliers de pins, d'acajou, de bois blanc" (David, 1944). On peut douter de la réalité de ces efforts, et, en tout état de cause, de telles plantations ont bien peu de chances de survie quand on sait que ces terres, lorsqu'elles ne sont pas affermées à des paysans, sont généralement occupées de fait ou au moins soumises à la vaine pâture du bétail. Plus crédible est toutefois une série de mesures réglementaires pour essayer de contrôler la coupe du bois par les paysans : création de "forêts nationales réservées", dont on ne connaîtra malheureusement jamais les limites faute de cadastre, et établissement d'un corps d'agents de police agricole. Mais très vite, ceux-ci profitent de leur statut pour transformer à leur profit personnel les amendes qu'ils peuvent infliger en une taxation supplémentaire sur les paysans.

Autre aspect de l'aménagement du milieu : l'irrigation et le drainage. L'irrigation n'intéressera les services gouvernementaux qu'à partir du moment où il sera question de développer les exportations de figue-banane. On lit en effet dans un document officiel : "Il a fallu l'extension de la culture de la figue-banane pour mettre les agents du service en contact avec ces problèmes que les cultivateurs confrontaient déjà depuis un bon nombre d'années. Il ne s'agissait pas seulement d'établir les plantations, il fallait surtout les entretenir, les irriguer... et ce fut le choc". (David, 1944). Quant au drainage dans les plaines humides, nul n'en parle.

Malgré les déclarations d'intention, beaucoup de ces interventions révèlent la difficulté de rupture avec la tradition caporaliste qui marque la politique de l'Etat depuis l'Indépendance. Aux velléités d'organisation autoritaire de la production s'opposent maintenant non seulement les paysans mais aussi les intermédiaires et les notables locaux. "L'arrêté présidentiel du 18 Juillet 1929, plus connu sous le nom de la loi de la standardisation (du café), permit aux agents d'intervenir avec plus d'autorité", rapporte-t-on dans un document du Département de l'Agriculture. "L'application de cet arrêté - tout le monde s'en souvient encore - provoqua des tollés d'un bout à l'autre du pays. A entendre les spéculateurs en denrées, ces agents agricoles, par leurs procédés inquisitoriaux et tatillons, faisaient une œuvre malfaisante qui ne répondait à aucun but pratique. Chaque jour, des plaintes, des doléances étaient adressées au gouvernement. Et ce qu'il y a de pis, certaines autorités

locales - juges de paix et magistrats communaux - se mettaient du côté des spéculateurs et le pauvre agent agricole se trouvait au milieu d'une population hostile dans la situation d'une bête traquée. Plus d'un s'était cru obligé, en pareille occurrence, de réclamer la protection de la garde d'Haïti" (David, 1944). Les mêmes problèmes surgissent au début du programme de développement de la culture de la figue-banane : "Nous n'avons pas le temps ici de faire ressortir les difficultés que les agents agricoles ont rencontrées lors de l'exécution de ces travaux. Ils furent très souvent obligés de dresser procès verbal contre les paysans qui refusaient de planter la figue-banane et de les expédier devant le tribunal de Paix. Leur vie fut souvent mise en danger" (David, 1944)

Dans le Nord, dans les années 1930, les méthodes ont peu changé par rapport au siècle précédent. L'officier militaire en charge de chaque commune entreprend des tournées annuelles des terres sous sa juridiction ; les agents agricoles distribuent amendes et injonctions pour des sarclages effectués en retard ou pour non-observation des règles de culture du café. L'effet de démonstration comme pratique de vulgarisation prend alors un autre sens : "Le superviseur des agents agricoles de Plaisance en 1937 avait découvert que l'arrestation annuelle d'un ou deux paysans dans chaque section entraînait les autres à obéir aux injonctions lorsqu'ils les recevaient", rapporte Simpson (1940).

Cependant tant que les prix aux producteurs restaient faibles et que la taxation décourageait la production, ces actions avaient peu de chances de réussir à l'échelle nationale.

B - Un bilan négatif

Près de vingt ans après son énoncé sous l'occupation américaine, le "mythe éducationnel", qui postulait que l'enseignement des techniques était le meilleur vecteur du progrès chez les paysans, a encore la vie dure (David, 1944). A l'époque, plus de 60 agronomes avaient été formés sur place et à l'étranger ainsi que 200 agents agricoles et une centaine d'instituts ruraux. Mais, sans mettre en doute le sérieux et le dévouement de nombreux techniciens, alors que la production vivrière évoluait pratiquement ignorée des services d'extension, pour les denrées, les exportations de café avaient baissé de 15 %, la proportion de café lavé restait bien en dessous de 10 % de la récolte et les exportations de cacao avaient diminué de 40%.

A la fin de l'Occupation, les techniciens américains avaient déjà procédé à une évaluation du Service Technique où étaient exposés de manière amère et contradictoire l'efficacité et l'impopularité des actions entreprises. A la fin des années 40, un

rapport des Nations Unies pousse plus loin l'analyse : "Il est évident que les moyens disponibles et les méthodes en usage ne permettent pas de remédier aux maux engendrés par l'absence de continuité administrative, l'instabilité politique et l'insécurité économique qui vont à l'encontre du développement de la production agricole. L'œuvre expérimentale entreprise par le Ministère a, pour une large part, cessé d'exister ; la formation des agronomes tend à faire trop de place à la théorie et pas assez à la pratique. L'effort déployé pour améliorer la qualité des produits agricoles par un système d'inspection et d'imposition d'amendes a non seulement entièrement échoué, mais a discrédité aux yeux des paysans les tentatives des agents du service de développement agricole qui cherchaient sincèrement à enseigner l'emploi de méthodes et de moyens de production meilleurs. Les services techniques, ayant ainsi perdu tout contact avec la population paysanne, ont aussi vu leur qualité se déprécier... Une autre cause fondamentale de l'absence de développement dans la production et la consommation agricoles est le conflit d'intérêts de vieille date, entre d'une part le paysan producteur, qui désire avant tout assurer d'une manière très modeste mais sûre sa subsistance et celle de sa famille souligné par nous, et le Gouvernement et les intérêts des spéculateurs, d'autre part, dont l'attention se porte avant tout sur la production de denrées commerciales".

C - Un contre-exemple : l'embellie bananière

Cependant, au moment même où les exportations de café et de cacao périclitent, la culture d'autres produits s'étend chez les paysans : il en était en particulier ainsi de la figue-banane, du coton et, plus tard, du sisal et des plantes aromatiques. Cette extension, acquise sans gros effort de vulgarisation ou d'encadrement montre bien que le problème est d'abord celui du niveau des prix et de la rémunération des producteurs bien davantage qu'une quelconque question d'éducation ou de vulgarisation. Le cas de la figue-banane est particulièrement révélateur de la sensibilité des paysans aux prix et de leurs facultés d'adaptation aux variations du marché.

Pendant toute la période où les prix et la production de café et de cacao sont à la baisse, la figue-banane, dont les prix se stabilisent à un niveau intéressant pour les paysans, connaît un développement important ; de 500 régimes en 1929, les exportations passent à 500 000 régimes en 1935.

A cette date, le gouvernement haïtien accorde à une compagnie de la Nouvelle-Orléans, la Standard Fruit and Steamship Company, le monopole d'achat et d'exportation de la banane



La figue banane reste un symbole de prospérité (ici cultivée en association avec des haricots sous couvert)

pour 10 ans. La Compagnie est en retour, obligée d'accepter toutes les figues-bananes offertes ; elle s'engage à employer le capital nécessaire "en vue d'amener la production annuelle à deux millions de régimes pendant les trois premières années et, dans la suite, à augmenter la production annuelle au cours d'un certain nombre d'années, jusqu'à atteindre un minimum de quatre millions de régimes à la fin de la septième année"(Roca, 1985). Ces objectifs seront dépassés. Des prix attractifs et une politique intelligente de production vont alors fortement stimuler les exportations, qui atteignent 7,4 millions de régimes en 1947. Il est intéressant de s'attarder à ce succès, qui représente une sorte de contre-exemple face à l'échec massif de la pénétration du capital étranger dans l'agriculture et de la promotion des cultures d'exportation.

Tout d'abord, la Standard Fruit ne cherche pas à contrôler le foncier, mais plutôt à définir des périmètres aménageables, à les désenclaver par des pistes, à remettre en état ou à construire des infrastructures d'irrigation, et à passer des contrats avec les producteurs pour qu'ils produisent sur ces parcelles des bananes répondant aux normes commerciales souhaitées.

Citons Roca, qui a fait une étude très précise de l'histoire de l'installation de la Standard Fruit dans l'Artibonite : "La Standard a, dès le début, décidé d'acheter un minimum de terres. Les surfaces dont elle a été propriétaire directe dans la Vallée ont été utilisées pour la construction de dépôts, maisons d'habitation pour les cadres et bureaux de gestion : en tout pas plus de 300 ha de terrain. (...) Elle commença par faire prolonger jusqu'à Désarmes la ligne de chemin de fer qui reliait St-Marc, où se trouvait le "wharf" d'embarquement, à Verrettes (vers 1938). dans le même temps, elle installait une pompe sur la berge du fleuve et réhabilitait, tout en le prolongeant, l'ancien canal colonial dont la prise était sur la rivière Mory ; elle a aussi eu soin d'en augmenter le débit en améliorant le système de prise d'eau (construction d'un barrage-seuil en béton et recalibrage de l'ouvrage). (...) Les crues périodiques de l'Artibonite et ses changements de cours très fréquents (et très importants en amplitude) ont successivement entraîné la perte de deux pompes : la Standard Fruit a alors décidé, en 1942, de construire un grand canal qui prendrait sur l'Artibonite et pour lequel on construirait un ouvrage spécial de prise, appelé "Head Gate" par les ingénieurs, transformé, en créole, en "Elgèt", nom qui désigne depuis ce canal sur toute sa longueur." (Roca, 1985)

Avec chaque paysan possédant des terres sur ces périmètres, la compagnie passe des contrats de participation : plus de 1200 pour la seule vallée de l'Artibonite (Karnes, 1978). "Chaque paysan signataire devait, s'il le voulait, accepter de planter sur

sa parcelle des bananiers selon les normes que lui indiquaient les techniciens de la compagnie. Celle-ci s'occupait de tout : fourniture des intrants, contrôle des maladies, irrigation, etc... Elle assurait en outre l'écoulement régulier des produits, puisqu'elle s'occupait du transport et de la commercialisation, et rémunérait le paysan au prorata des ventes" (Roca, 1985).

Pour assurer une participation maximale des paysans du périmètre, afin de valoriser au mieux les infrastructures d'irrigation, on joue les intermédiaires locaux ; mais lorsque ce n'est pas suffisant, on a recours à des méthodes plus expéditives : "La Compagnie s'était assurée le concours de notables locaux qu'elle a intégré dans son personnel d'encadrement. Ces ex-notables promus responsables de secteur ont su convaincre les paysans à travers des structures de pouvoir pré-existantes à la présence de la Standard. On comptait parmi eux un certain Rossendo Rivera, faisant fonction de notaire à Verrettes. Quand on sait l'importance du notaire dans la société rurale haïtienne, on imagine que l'influence de celui-ci fut déterminante. Il nous a été aussi signalé que des méthodes parfois plus expéditives étaient employées : c'est ainsi qu'il est arrivé qu'on mette le feu à une parcelle de canne à sucre d'un propriétaire qui voulait attendre que sa canne ait fini de produire avant d'y mettre du bananier ; ou bien encore qu'on dépose les arbres abattus et la végétation arrachée de plusieurs parcelles défrichées et préparées pour la culture de bananes sur une parcelle d'un exploitant récalcitrant, etc. (...). Toute la gestion du périmètre et toute la comptabilité financière se faisaient à partir de l'unité que constituait la parcelle cultivée. C'est la raison pour laquelle la Standard a fait établir un cadastre. Elle a employé pour cela, outre le notaire déjà cité, plusieurs ingénieurs du génie rural haïtiens. Ceux-ci procédaient à des convocations de paysans sur les terres et l'arpentage d'une parcelle donnée se faisait en présence de tous les voisins. Les problèmes de limites étaient traités sur place de façon publique. Il faut se rendre compte du pouvoir qu'exerçaient ces notables et ces techniciens - bardés d'appareils, parlant le créole, l'américain, et le français, nantis de l'appui du pouvoir central vis-à-vis des paysans ne sachant ni lire, ni écrire, mal assurés dans leur droit d'exploiter la terre, déjà éblouis par le mirage de revenus monétaires garantis... Les conséquences de cette intervention se font encore sentir aujourd'hui. En effet, la recherche de l'efficacité, en vue de la mise en valeur des terres par l'irrigation a conduit la Standard Fruit, société étrangère, à rétribuer des nationaux de la classe au pouvoir pour faire un cadastre le plus vite possible. Par là-même, elle scellait, et pour des générations, des haines farouches entre des voisins à propos de conflits terriens" (Roca, 1985).

Sur les terres en contrat, la compagnie fournit les plants de banane Gros Michel, et tous les travaux culturels sont en principe effectués par les paysans sur leurs propres terres. Mais, au besoin, la compagnie n'hésite pas à compléter elle-même, par des ouvriers spécialement recrutés, ces travaux si leur qualité ne la satisfait pas. Il en est notamment ainsi pour les traitements fongicides lorsque la cercosporiose se déclare à grande échelle. De même, les récoltes, annoncées deux jours à l'avance par les techniciens de la Standard Fruit, sont-elles pratiquées par deux ouvriers de la compagnie, afin de garantir qu'une manipulation trop brusque n'altère la qualité des régimes. Le produit de la parcelle est alors calculé en fonction d'une classification des régimes avant que, de la somme due à chaque propriétaire, on ne retire les frais d'entretien et d'infrastructure.

Ces plantations, largement contrôlées par la Standard Fruit, mais installées sur des terres des paysans, représentent plus de 5000 hectares dans l'Artibonite, à côté desquels la compagnie exploite son propre domaine (1500 hectares), constitué par affermage. Mais, surtout, des superficies beaucoup plus importantes de plantations entièrement paysannes se sont constituées. Très vite, la banane remplace ou s'associe au café dans les plaines et les étages de faible altitude dans à peu près toutes les régions du pays, sauf le Nord-Est et le Plateau Central. Elle impulse un souffle nouveau à l'économie des provinces. St-Marc, Jérémie, Port de Paix, Cap Haïtien exportent ensemble près de 80 % de la production.

En 1947, alors que les exportations sont maximum, on estime que 60 % de celles-ci sont le fait des petites exploitations.

Il est certain que les prix attractifs sont pour beaucoup dans le succès de la figue-banane : au même moment, les plantations d'Amérique Centrale sont ravagées par le mal de Panama. Le désenclavement du pays avec, pendant l'occupation américaine, la construction de nombreuses routes compte également pour beaucoup, ainsi que le réaménagement des systèmes d'irrigation. Mais la principale raison du succès de la banane est d'avoir trouvé un système qui satisfaisait à la fois la Compagnie et les paysans. En développant la production sous contrat sur des zones limitées, la Standard Fruit s'assure des volumes suffisants pour ouvrir un poste d'achat, faire venir un bateau régulièrement, autant de facteurs qui résonnent ensuite positivement sur l'économie paysanne, d'autant plus que la banane s'intègre bien dans les systèmes de production traditionnels.

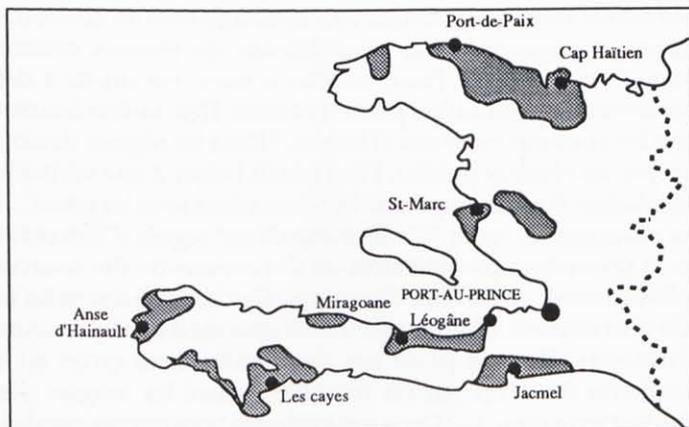
Mais le cas de la banane illustre aussi les blocages que peuvent opposer les structures sociales à l'action des techniciens. L'extension de cette culture dans les plaines plus sèches

rend nécessaires, nous l'avons vu, l'aménagement de nouveaux réseaux d'irrigation ou la réhabilitation de réseaux anciens lorsqu'ils existent. Or, l'eau, comme la terre, est sujette à des tentatives d'appropriation par les notables. Des conflits éclatent entre les pouvoirs centraux et locaux. "Dans les régions desservies par les réseaux publics, l'eau faisait l'objet d'une véritable spéculation, écrit un responsable. Nous avons sous les yeux (...) une vingtaine de reçus "d'affermage d'eau" signés d'individus qui se prétendent propriétaires ou des canaux ou des sources d'alimentation, ou de l'eau elle-même. Ces individus sans foi ni loi le plus souvent, afferment le même courant d'eau à plusieurs cultivateurs. Il ne se passe pas de semaine sans qu'on ait à enregistrer des rixes parfois mortelles parmi les usagers des canaux d'irrigation. (...) Ceux qui exploitent nos masses rurales, grâce à des "droits d'eau" plutôt imaginaires, ne voient pas d'un bon œil le service s'immiscer dans cette question. Très souvent, nos agents se trouvent dans l'impossibilité de dresser un horaire pour l'arrosage des plantations. Certains soi-disant propriétaires de l'eau vont jusqu'à détruire systématiquement tous les ouvrages d'art construits par le service dans le but d'améliorer le système de distribution de l'eau".

A un autre niveau, les problèmes de commercialisation qui sont à l'origine du déclin de la banane révèlent l'impact que peuvent avoir sur la production les rivalités entre intermédiaires étrangers et nationaux autour des bénéfices réalisés. La figue-banane étant une denrée de conservation difficile et de manipulation délicate, exige un réseau de commercialisation structuré et efficace pour concentrer en un lieu et moment précis le produit destiné à l'exportation. Le monopole d'achat de la Standard Fruit autorise, il est vrai, des profits élevés, mais il permet en même temps, dans une période où la demande progresse, la mise en place d'un système unifié de collecte et d'expédition du produit dans les différents ports régionaux. Ce système garantit en définitive au producteur un minimum de sécurité et de régularité dans l'écoulement de la récolte.

La hausse des cours qui intervient à la fin de la deuxième guerre mondiale stimule les appétits des grands planteurs. Prétendant le scandale de l'exploitation des producteurs par la compagnie, ceux-ci font annuler définitivement le monopole attribué à la Standard Fruit. "Ce fut, rapporte Moral, en plein rush des exportations, le déchaînement du scandale des concessions. Des compagnies régionales toutes anonymes (Badeco, Nesco, Comapla, Nabasco, etc), pour se dédommager rapidement des pots-de-vin qu'elles avaient dû verser, s'empressèrent d'oublier leurs obligations contractuelles, et s'ingéniant à acheter au plus bas prix, se mirent à délivrer, en guise de paiement,

Fig. 1 : Zones de culture de la banane et ports d'exportation (d'après Cauna, 1985)



des certificats sans valeur. Le désordre s'amplifiant, les bateaux bananiers ne trouvèrent plus aux ports d'embarquement les cargaisons sur lesquelles ils comptaient ou refusèrent d'embarquer des amoncellements de régimes avariés. La banane haïtienne fut discréditée sur le marché américain. De leur côté, les petits producteurs grugés abandonnèrent une production qui ne leur apportait plus que déboires et vexations" (Moral, 1961). Les exportations tombent alors de plus de 7 000 000 régimes en 1947 à 600 000 cinq ans plus tard. C'est la fin de "l'embellie bananière" (1), victime de son succès.

L'expérience de ces quinze années d'intervention gouvernementale montre donc qu'à l'époque, de nouvelles cultures d'exportation pouvaient facilement s'intégrer à l'exportation paysanne à condition d'offrir une rémunération satisfaisante aux producteurs. La paysannerie, pour garantir son accès à la terre et satisfaire ses besoins essentiels (soins médicaux, habillement...) était contrainte à rechercher les cultures commerciales les plus rémunératrices et se montrait très réceptive aux propositions techniques qui rencontraient ses possibilités et ses préoccupations. Mais en même temps, elle pouvait faire preuve d'une grande capacité de "marronnage" (ce qu'on appelle parfois sa "résistance à l'innovation") devant des interventions allant à l'encontre de ses intérêts. Les services agricoles évoluaient donc dans un cadre étroit, défini d'un côté par leur incompréhension des contraintes confrontées par les paysans et de l'autre, par les limites qu'imposaient les privilèges des intermédiaires et autres potentats locaux. Le capital étranger, entre temps, définissait une nouvelle formule de pénétration dans l'agriculture : le financement des grands projets d'infrastructure et le développement, abandonnant à l'Etat Haïtien et aux paysans les risques d'échec dans la production.

(1) Selon la formule de Moral.

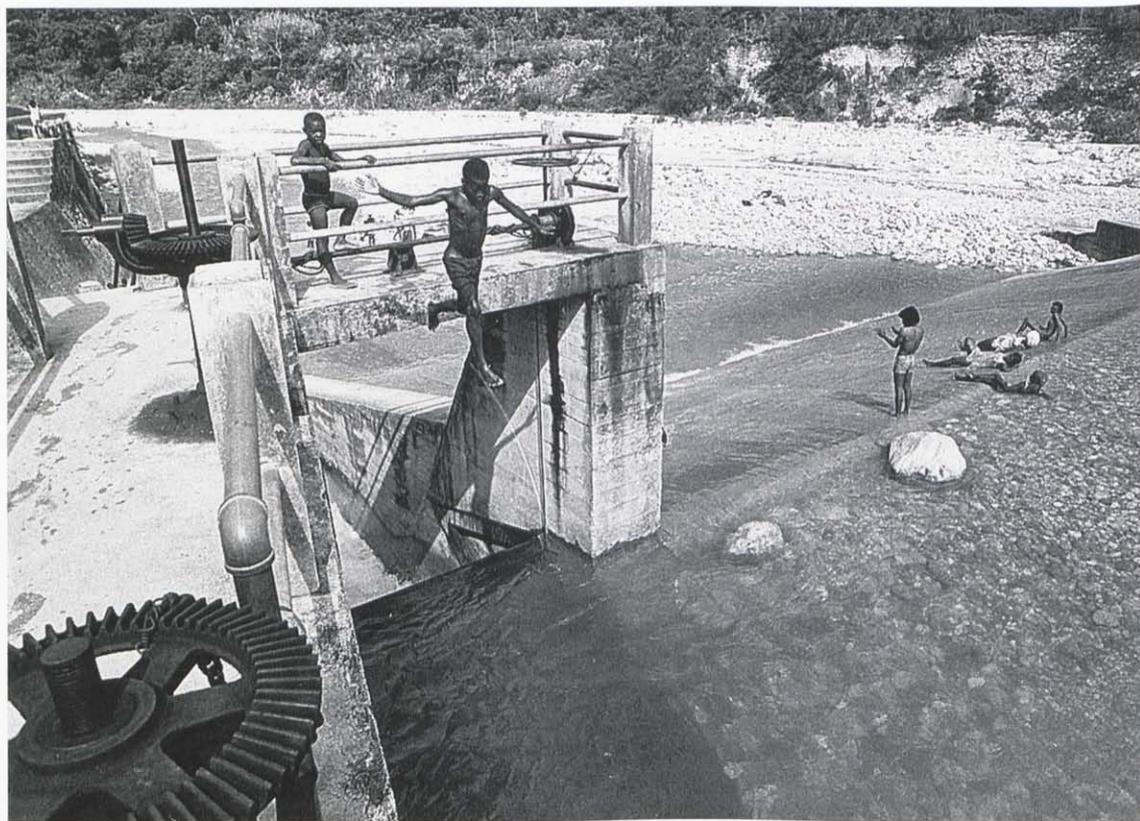
II - L'ERE DES PROJETS

A - Les grands investissements

A partir de 1940, la tendance persistante à la baisse des recettes douanières incite le gouvernement à réorienter son intervention dans l'agriculture vers des travaux d'aménagement et la culture de denrées sur les terres de l'Etat. En 1945, les structures de vulgarisation n'absorbaient plus que 3 % des dépenses du budget. La Export-Import Bank, précurseur de la Banque Mondiale, devient le principal financier de ces grands travaux. Déjà en 1938, un premier prêt de 5 millions de dollars avait été accordé au gouvernement haïtien pour l'exécution par une compagnie américaine d'un projet d'irrigation, de drainage et de construction de routes dans le sud afin d'y développer la culture de figues-banane. Une dizaine d'années plus tard, le premier contrat pour l'irrigation de la vallée du fleuve de l'Artibonite est signé. Il prévoit l'irrigation et le drainage de 40.000 hectares sur lesquels seront cultivés de la banane, du riz et des plantes fourragères industrielles. On envisage aussi, le développement de l'élevage, de la pisciculture, des activités de transformation et le reboisement d'une superficie de 6 400 km² du bassin versant du fleuve. Les experts étrangers projettent pour la région des transformations semblables à celles qu'a connues l'Ouest américain. D'abord estimés à 6 millions de dollars, les coûts sont réévalués à 21 millions en 1951 puis à 27 millions en 1956, financés au taux de 3,5 %, payables sur 25 ans à partir de 1960.

Un "Office pour le Développement de la Vallée de l'Artibonite" (O.D.V.A.) est créé pour gérer les aménagements, organiser la distribution de l'eau, et gouverner l'intensification. Outre le fait qu'elle restera le plus important des aménagements agricoles du pays, l'irrigation de l'Artibonite est aussi à l'origine de la création du premier office régional de développement.

L'Exim Bank est également présente dans les projets de culture d'hévéa, de sisal et d'exploitation du bois, initiés durant la deuxième guerre mondiale afin de fournir le marché américain en produits dits "stratégiques". La société Haïtiano-Américaine de Développement Agricole (S.H.A.D.A.), dont la majorité des actions est détenue par l'Exim Bank, reçoit ainsi en 1941 un prêt de 5 millions de dollars sous réserve d'une garantie de remboursement par l'Etat haïtien, de l'octroi du monopole d'exportation du caoutchouc pendant 50 ans et d'une concession de 60 000 ha de terres de l'état pour l'exportation forestière. Environ 1500 hectares sont soustraits à la production paysanne pour être plantés en hévéas et des plantations de sisal sont



À partir de 1940 : priorité aux aménagements d'irrigation et aux grandes plantations

établies à Quartier-Morin dans la Plaine du Nord et dans la région de Saint-Marc.

L'échec de cette politique de grands aménagements, aggravé par le gaspillage d'une politique de réalisations de prestige durant les années prospères de 1950-56, amène l'Etat haïtien au bord de la banqueroute. La S.H.A.D.A. fait rapidement faillite ; dès 1945, elle abandonne certains projets jugés non rentables. En 1950, il ne restait plus que 400 hectares d'hévéa en exploitation et les exportations annuelles de bois plafonnent à 300 000 dollars. Seul le sisal, encouragé par la hausse des prix de l'après-guerre, connaît un certain développement. L'O.D.V.A., malgré quelques réussites, demeure une menace pour les finances haïtiennes. L'irrigation de quelques 30 000 hectares n'a permis qu'une augmentation de 20 % de la production nationale de riz, mais en 1955, la dette de l'O.D.V.A. représente déjà 38 % du totale de la dette publique et environ 80 % de l'ensemble des recettes financières de l'Etat. En 1960, cette dette atteint 35 millions de dollars. L'intervention de l'O.D.V.A. donne lieu par ailleurs à de nombreuses opérations de dépossession

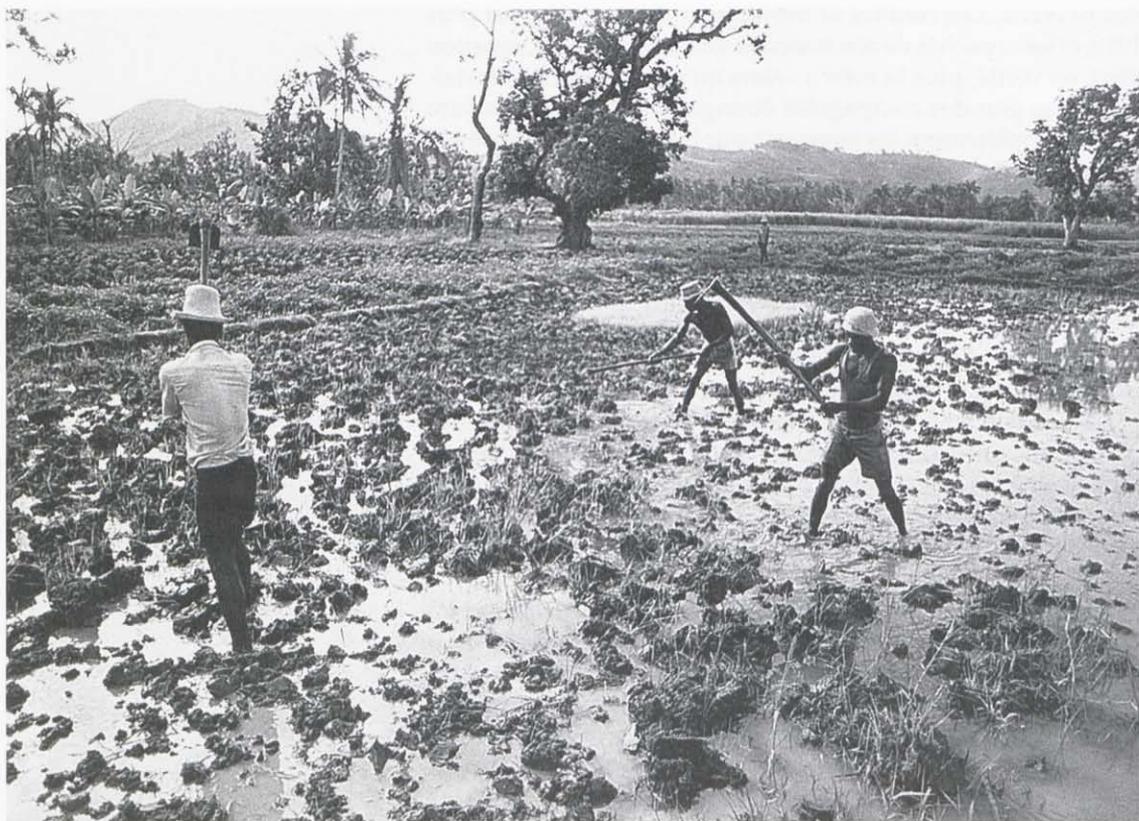
des paysans. Les conflits se multiplient. Mais 1955 n'est plus 1915, et les capacités de résistance se sont atténuées. La situation n'est, en vérité, plus la même : alors qu'au moment de l'installation des grandes compagnies étrangères il s'agissait de faire partir complètement les paysans pour installer autre chose sur la terre qu'ils occupaient, ou pour exploiter le bois qui s'y trouvait, pour l'Artibonite, il s'agit seulement de transférer la propriété pour récupérer la rente foncière. Les bénéficiaires sont surtout des fonctionnaires du projet, qui savent jouer des mécanismes de contrôle de la société locale pour éviter toute résistance organisée. Les paysans ne partent pas, ou peu : simplement, "d'occupant à titre gratuit", ils deviennent fermiers ou métayers, souvent sur la même terre qui les a vu naître.

Car, à l'inverse des systèmes extensifs dans les grandes plantations constituées au début du siècle, les systèmes agricoles à mettre en place dans l'Artibonite irriguée sont eux bien davantage exigeants en force de travail que ceux qu'ils remplacent. Il est donc nécessaire que la main-d'œuvre reste sur place.

A une échelle certes plus modeste, les projets d'irrigation ou de réhabilitation de systèmes anciens, datant souvent de l'époque coloniale, se multiplieront à partir de 1955, et surtout après 1970. Mais le mécanisme restera toujours le même : si l'irrigation apporte effectivement une amélioration de la productivité agricole, la plus-value ainsi dégagée peut être immédiatement récupérée sous forme de rente foncière par les groupes dominants.

B - Les heurts et malheurs de la société de l'aide

A côté de l'aménagement du milieu qu'elle représente, l'irrigation de l'Artibonite annonce une forme d'intervention de l'Etat qui se répandra vivement dans le pays jusqu'aux années 80 : celle de la vulgarisation et du conseil technique aux agriculteurs. Ses origines remontent bien sûr, encore une fois à la tradition caporaliste : les petits paysans ne connaissent pas les formes "efficaces" de la production agricole moderne, et c'est l'Etat qui doit les leur montrer. Elle reprend largement les hypothèses et les moyens qui, nous l'avons vu, ont déjà été expérimentés pendant l'occupation américaine : fermes ou parcelles de démonstration, formation et intervention d'agents techniques auprès des paysans. Mais elle le fait cette fois au nom du "développement", concept dont l'utilisation s'est diffusée largement après la fin de la seconde guerre mondiale, largement portée par les institutions onusiennes. A cette époque, l'Asie commence tout juste à envisager sa décolonisation, l'Afrique



L'irrigation exige le maintien sur place d'une main d'œuvre abondante mais permet souvent à des groupes non-paysans de récupérer la rente foncière

reste française ou anglaise, et l'Amérique latine se croit en décollage. Haïti va donc constituer pour toutes ces jeunes institutions un formidable laboratoire pour y expérimenter des méthodes d'intervention.

L'expérience la plus ambitieuse est certainement celle de L'U.N.E.S.C.O. à Marbial. Conçue comme une véritable expérience-phare des Nations-Unies, elle part de l'hypothèse, qu'au prix de deux millions de dollars, "une équipe volante de spécialistes peut rompre le cercle vicieux qui emprisonne tant de régions insuffisamment évoluées, ou une collectivité, qui doit se débattre pour parvenir à assurer sa subsistance, ne peut supporter les frais qu'entraîne l'éducation de base, alors que c'est précisément l'éducation au sens le plus large de ce terme qui pourrait seule permettre d'élever le niveau de vie des habitants" (Thebaud, 1967). Le plus gros des ressources est donc consacré à l'alphabétisation et à l'éducation agricole et sanitaire qui doivent servir de base aux actions de conservation de sol, d'amélioration des techniques d'élevage et de formation de coopératives agricoles et artisanales. Mais, fait marquant dans

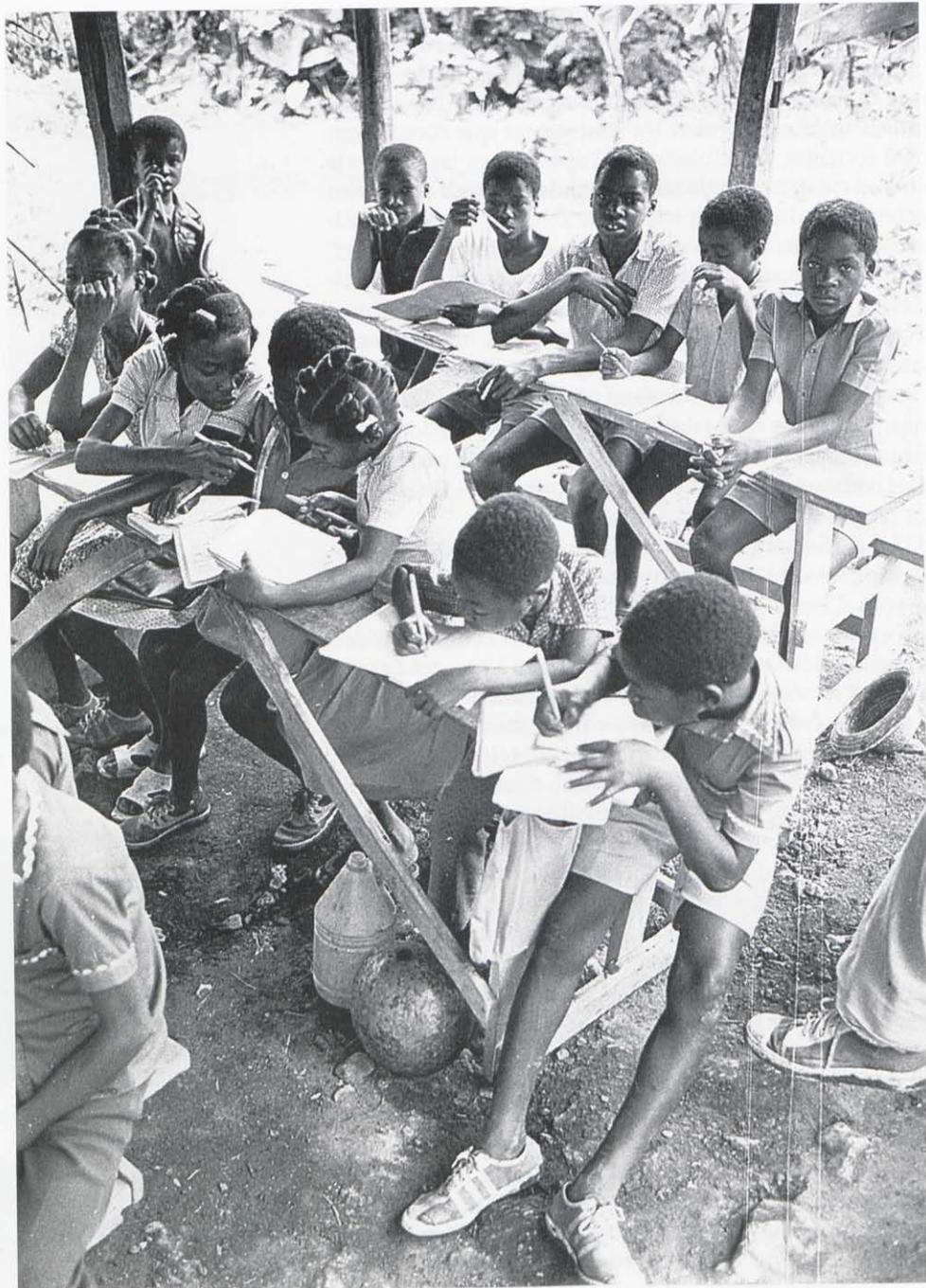
ce projet qui se veut déjà pluridisciplinaire et "intégré", il se développe une nette coupure entre les remarquables études du milieu conduites par des anthropologues et des agronomes, d'une part, et l'action des services de vulgarisation, de l'autre. Les premiers mettent en relief les contraintes que constituent l'insécurité foncière, la faiblesse de l'épargne et les rapports d'exploitation existant dans le milieu mais les seconds persistent à ignorer ces contraintes pour enseigner aux paysans les techniques de mise en place de pépinières, les méthodes "améliorées" de rotation et de conservation de sol, la construction de bâtiments d'élevage, la formation de caisses d'épargne pour lutter contre l'usure..., tous en marge des capacités financières et organisationnelles des producteurs. Après le départ des techniciens, toutes les structures mises en place, écoles, poulaillers, porcheries, ouvrages anti-érosifs, coopératives, s'effondrent, tout comme l'atelier artisanal qui s'était distingué en produisant des articles coûtant plus de quinze fois le prix des mêmes objets fabriqués par les artisans traditionnels.

Le S.C.I.P.A. (Service Coopératif Interaméricain de Production Agricole), financé par le gouvernement américain, connaît le même sort. Chargé jusqu'en 1960 de diffuser à travers ses coopératives des semences, du bétail, des outils et des procédés de conservation nouveaux, on ne peut mettre à son actif après une dizaine d'années d'activité que l'introduction de bétail étranger dans certaines régions, et sa contribution à l'extension de la culture attelée dans le Plateau Central. L'Institut Haïtien de Crédit Agricole et Industriel (I.H.C.A.I.), d'un autre côté, créé en 1951 pour rendre le crédit plus accessible aux petits producteurs à travers la formation de coopératives, se détourne de ses objectifs originaux pour financer l'industrie touristique et le secteur agro-industriel. L'I.H.C.A.I., jusqu'en 1958, n'accorde que 83 prêts au secteur agricole d'une valeur totale d'environ 300 000 dollars sous prétexte du "manque de préparation des esprits" et de l'insuffisance de cadres ; l'Institut exclut de fait les petits producteurs par les conditions qu'il impose pour l'octroi des prêts. Il finance donc principalement les entreprises de culture et de transformation de denrées d'exportation.

Ces interventions ont des conséquences sociales importantes, non pas au niveau de la société rurale, dont la situation ne s'améliore nullement, bien au contraire, mais au niveau de la société urbaine. Elle renforce en effet fortement la constitution d'une classe moyenne de fonctionnaires ou de professions libérales associées. Une véritable "société de l'aide" qui ne se retrouve ni évidemment dans la masse paysanne (bien qu'elle tire de l'intervention auprès d'elle l'essentiel de ses moyens d'existence, directement ou indirectement), ni pour autant dans

*Alphabétiser pour développer :
les premières initiatives de
l'U.N.E.S.C.O. à Marbial*





l'oligarchie traditionnelle. Cette émergence perturbe le jeu politique qui depuis 150 ans, oppose régulièrement les héritiers mulâtres des planteurs affranchis du Sud à ceux des généraux fermiers de Christophe, c'est-à-dire, en schématisant l'oligarchie mulâtre à l'oligarchie noire, les libéraux aux nationaux. Déjà en 1946, cette classe moyenne dont l'apparition remonte en fait à l'occupation américaine, s'était révélée un appoint décisif pour porter au pouvoir le noiriste Dumarsais Estimé en dépit de la très vive opposition de la bourgeoisie mulâtre traditionnelle. On comprend que c'est à cette époque qu'Haïti ouvre les bras aux plus diverses expériences de l'aide au "Développement".

Comme de bien entendu par là même elle se renforce, elle est encore plus déterminante pour porter au pouvoir François Duvalier en 1957. Nous ne rentrerons pas dans les détails complexes du jeu politique qui s'établit à la fin de ces années 1950. Contentons-nous de constater que l'élection de François Duvalier est avant tout le produit d'un front anti-mulâtres, mais que les classes moyennes de la "société de l'aide" vont très vite se trouver privées des fruits de leur soutien. En effet, pour se maintenir, Duvalier doit rapidement se débarrasser de l'opposition mulâtre en la contraignant à l'émigration ; poussé à un nationalisme intransigeant il s'aliène ainsi quasi-définitivement l'aide étrangère, notamment américaine. De 1961 à 1970, Haïti ne recevra "que" 14 millions de dollars d'aide extérieure, contre près de cent millions par an dix ans plus tard. Pour les classes moyennes, le résultat est ambigu. D'un côté elles se trouvent débarrassées de l'ancienne oligarchie mulâtre qui bloquait leur propre ascension sociale, mais de l'autre, elles perdent l'accès à une part importante des ressources qui avaient permis leur épanouissement. Certains jouent le jeu nationaliste : ils entrent dans les milices et prennent des responsabilités gouvernementales. La démocratisation de la corruption au sein de l'Etat, que permet Duvalier pour se construire une base sociale, leur offre un relais d'accumulation personnelle. D'autres rejoignent l'émigration ou courbent l'échine en attendant des jours meilleurs.

Dans les provinces, c'est d'abord l'effondrement des villes côtières. Non seulement leur bourgeoisie commerçante prend largement le chemin de l'exil ou est physiquement éliminée, mais le gouvernement, craignant les invasions, ou les débarquements, ferme les ports. Désormais tout l'import-export doit se faire par Port-au-Prince.

Pour les paysans, la situation ne change guère : d'un côté le discours populiste et nationaliste, ainsi que l'écartement de l'oligarchie traditionnelle les satisfait plutôt : ils sont plutôt moins sujets aux grandes dépossessions que lors de la décennie précédente. Mais de l'autre, ils se trouvent soumis aux multiples



L'ère duvaliériste : nationalisme, populisme et ... développement des milices

petites exactions d'un nombre considérable de petits chefs et autres "tontons-macoutes", souvent paysans comme eux, mais qui, libérés de l'oligarchie mulâtre du bourg voisin, font de l'allégeance au régime un moyen d'existence. Car là aussi, la corruption s'est démocratisée. La pyramide sociale en milieu rural, où la situation de chacun était très calquée sur ses disponibilités foncières, se complexifie d'un nouveau paramètre : le macoutisme. Certains de ceux qui se font "tontons-macoutes" rançonnent pour survivre, mais pour d'autres c'est le moyen d'une rapide accumulation. Cependant, bien peu, de ces petits macoutes ruraux, reconnaissons-le, parviendront à accaparer suffisamment pour s'extraire de l'agriculture et se lancer dans des secteurs plus lucratifs.

D'ailleurs, passées quelques années difficiles, la "société de l'aide" retrouve vite ses moyens anciens de reproduction : l'aide internationale reprend timidement après 67, et explose littéralement après la mort de Duvalier et l'accession au pouvoir de son fils Jean-Claude en 1971.

Entre temps, l'Afrique s'est décolonisée et l'aide internationale a exploré d'autres champs, diversifiant ses modèles : les années 70 seront celles des "projets intégrés". Paolo Freire et Vatican II ont sorti l'Eglise d'Amérique latine du contemplatisme : la "conscientisation" et l' "animation" des masses complètent le panorama de l'aide, mais l'économie paysanne continue à s'enfoncer dans la crise.

C - Les mythes du paquet technique

L'aide internationale de retour s'attaque d'abord à la reprise des chantiers de construction d'infrastructures : L'amélioration des routes est sensible : Gonaïves/Le Cap, Les Cayes/Port-au-Prince, Port-au-Prince/Jacmel. En même temps qu'elles



désenclavent utilement un certain nombre de régions, et facilitent l'approvisionnement vivrier de Port-au-Prince, la construction de ces routes renforce le centralisme qu'avait, pour d'autres raisons, inauguré François Duvalier. Plus que jamais, l'Etat, c'est Port-au-Prince.

D'ailleurs, l'aide internationale s'intéresse vite à consolider cet appareil d'Etat. C'est le "renforcement institutionnel". Le nombre d'employés du Ministère de l'Agriculture passe de 3000 en 1970 à 3600 en 1978. Les deux tiers du budget de l'agriculture sont absorbés par les salaires. La majeure partie du personnel se tient d'ailleurs au siège central et la présence des agronomes affectés en province sur les "districts agricoles" est bien souvent réduite à deux ou trois jours par semaine, dans le bourg local et donc encore bien moins sur le terrain.

La plupart des agronomes vit d'ailleurs fort mal cet exil et attend avec impatience de pouvoir être nommé auprès de l'Administration centrale.

Certains, en revanche, cherchent à valoriser leur position en se faisant les intermédiaires obligés de juteuses opérations :

Les années 70 : l'afflux de l'aide ne résoud rien

achat de terres par des Port-au-Princiens, notamment si elles peuvent avoir un intérêt spéculatif (projet d'irrigation envisagé, par exemple). On offre des services (fourniture d'engrais, de produits phytosanitaires...) en échange de contre prestations qui n'ont souvent que de lointains rapports avec un quelconque investissement productif pour le développement de l'agriculture du pays.

D'autres, enfin, se lancent dans l'exploitation agricole directe, utilisant bien sûr les semences et engrais qu'ils sont en principe chargés de distribuer, voire la main-d'œuvre de groupes de travail en commun qu'ils contrôlent d'une manière ou d'une autre.

Ce centralisme et cette sous-intervention sur le terrain a conduit, en réaction, les agences d'aide à pousser la mise en place de structures régionales de développement inspirées du modèle ancien de l'O.D.V.A. . L'O.D.V.A. lui-même est rouvert en 1971 ; dans la plaine des Gonaïves , l'O.D.P.G. est créé quelques années plus tard, comme le D.R.I.P.P. à Petit-Goave, le P.D.R.I. à Jacmel et l'Office de Développement du Nord au Cap-Haïtien. Ces mises en place se font sur la base d'un partage du territoire entre les grandes agences d'aide : les Allemands à Gonaïves, les Canadiens à Petit Goave, les Français à Jacmel, la C.E.E. à Jérémie, la Banque Mondiale au Nord, sans aucune coordination. La planification est d'ailleurs inexistante, sauf sur le papier où les plans quinquennaux successifs (71-76, 77-81, 82-86...) n'existent que pour habiller de nouvelles demandes d'aide de la part de l'Administration (1).

La base de l'action de tous ces projets, au demeurant, est cependant identique : il s'agit d'assurer la promotion des cultures vivrières (essentiellement) par la diffusion d'un paquet technologique qui comprend en général, en plaine, le labour, le semis en ligne à densité contrôlée, l'utilisation de variétés nouvelles, les traitements phytosanitaires et l'utilisation des engrais chimiques. Le raisonnement tenu est que l'application d'une seule de ces techniques, isolément des autres, ne permet pas des résultats très démonstratifs car les autres facteurs deviennent très vite limitants et empêchent la pleine expression de la technique en question. En zone de montagne, le paquet est en général "allégé" : la mécanisation est en général difficile, mais en revanche, on préconise des aménagements antiérosifs.

Toutes les évaluations sérieuses faites des actions de vulgarisation poursuivies par ces différents projets aboutissent aux mêmes conclusions : le "paquet technologique" est techniquement inadapté, et socialement, sa promotion aboutit à approfondir l'écart qui existe entre les paysans les plus aisés, qui savent ou peuvent en récupérer les aspects positifs et les

(1) Pour illustrer la légèreté avec laquelle sont préparés les documents du plan, nous pouvons utiliser les observations qui nous ont été données de faire au cours de la préparation du volet "planification alimentaire" du dossier présenté par Haïti à la conférence des Nations-Unies sur les Pays les Moins Avancés en septembre 81. Le souci principal des services compétents du Ministère de l'Agriculture était de calculer les besoins financiers d'Haïti pour atteindre les objectifs qu'avait déclaré le gouvernement en matière de consommation alimentaire, à savoir parvenir à une ration calorifique moyenne satisfaisante en 1986, et cinq ans plus tard (1991), à une ration équilibrée en protéines. On estima d'abord la ration moyenne en 81 (à partir de chiffres sans grande signification), et on mit en évidence le déficit de production globale en céréales qu'il fallait couvrir pour atteindre une ration équilibrée en calories par personne. On multiplia alors le coût de production du quintal de maïs en culture "moderne" (seul chiffre dont on disposait) par le nombre de quintaux supplémentaires qu'il fallait produire d'ici 86 pour satisfaire à ces objectifs ! On confondait ainsi allégrement un coût de production et l'investissement nécessaire pour que les paysans entreprennent cette production ... Pis encore, le montant de l'aide demandée pour faire progresser la pêche était obtenu en multipliant le tonnage supplémentaire par les prix du poisson sur le marché de Port-au-Prince!...

producteurs les plus pauvres dont la marginalisation s'accroît.

Nous ne développerons pas ici une analyse très approfondie de ces projets, dont il existe par ailleurs de multiples évaluations, en général assez vite oubliées. En fait, la situation peut se révéler assez variable d'un cas à l'autre, selon les spécificités de la région considérée ou l'histoire de l'implantation du projet. A titre d'exemple, nous rapportons cependant un cas qui nous semble bien illustratif des erreurs dans lesquels tombent ces projets : il s'agit des actions du D.R.I.P.P., projet de financement canadien œuvrant jusqu'en 1981 dans la région de Petit-Goave (voir encadré). On y verra à la fois combien les thèmes techniques que proposent les vulgarisateurs se révèlent en fait inadaptés (à la fois dans une zone de plaine et dans une zone de morne) et comment les modes d'intervention du projet contribuent à fragiliser le milieu. On trouvera aussi dans le tome III de cet ouvrage, matière à évaluation plus précise de la pertinence des différentes innovations techniques que ces projets proposent. Mais sans rentrer ici dans le détail, il convient néanmoins de dresser ici l'inventaire des principaux obstacles à l'appropriation, par les paysans, des paquets technologiques concernés.

Techniquement, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, les propositions techniques de la vulgarisation conviennent souvent mal aux conditions agro-écologiques qui prévalent en Haïti. Il en est en particulier fréquemment ainsi des variétés proposées qui sont en général sélectionnées à l'étranger : le maïs résiste mal à la sécheresse, les haricots germent sur pied, le riz est trop sensible à la pyriculariose... Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de prétendre que ces techniques sont sans valeur, mais de dire au contraire que leur potentiel élevé ne trouve pas, dans les conditions difficiles de culture ou elles sont introduites, la possibilité de s'exprimer.

Deuxièmement, même quand ces innovations sont a priori adaptées au milieu physique, elle ne le sont pas forcément de la façon dont les paysans vont les utiliser. Ainsi, la variété de maïs Eto amarillo, couramment vulgarisée en remplacement du maïs local "Alizaine", est effectivement plus performante que celui-ci si on la cale au moment le plus favorable du cycle pluviométrique. Or, notamment lorsqu'il doit cultiver un sorgho en relais du maïs, le paysan est contraint de semer le maïs le plus tôt possible, sous peine de réduire fortement le rendement du sorgho. Le maïs ne se trouve plus dès lors dans la situation la plus favorable, et ceci explique en partie qu'après quelques tentatives de culture, les paysans abandonnent l'Eto Amarillo pour revenir à l'Alizaine. On peut évidemment repousser le problème en affirmant que les paysans "n'ont qu'à abandonner



Utopie techniciste : le mur sec

le sorgho", mais on imagine bien que ce n'est pas sans raison qu'ils pratiquent un tel relais de culture.

Troisièmement, bien que constituant par elle-même un progrès vis-à-vis de la pratique paysanne courante, leur application peut remettre en cause un autre aspect, en général ignoré des techniciens, de la production paysanne. Pour en rester aux variétés de céréales, il en est ainsi par exemple des sorghos à paille courte, dont le rendement en grain peut être supérieur aux variétés traditionnelles, mais qui ne fournissent pas la même quantité de paille pour l'affouragement des animaux en saison sèche.

Il peut aussi arriver qu'on puisse invoquer des obstacles "culturels" à la diffusion d'une innovation qui est pourtant adaptée. S'il est vrai que de tels exemples existent, comme par exemple des problèmes de goût ou de couleur des grains, c'est en général une explication commode pour éviter d'avoir à rechercher les vraies raisons de la réticence paysanne, qui sont souvent bien davantage matérielles qu'on ne le pense au premier abord (1).

(1) L'exemple classique est celui de "l'arbre reposoir", considéré comme préservé dans le jardin-lakou parce qu'abritant les loas de la famille, alors qu'en fait il a des fonctions économiques très matérielles (ombrage, stockage du maïs,...). Dans le même genre, beaucoup de réticences vis-à-vis de haricots de telle ou telle couleur sont en fait liés à des problèmes d'adaptation des variétés au milieu, en particulier aux risques phytosanitaires.

A la base de tous ces obstacles techniques ou prétendument culturels, il y a la variabilité des situations agro-écologiques du pays, qui, croisée avec la diversité des stratégies des agriculteurs, fait qu'il ne saurait exister de paquet technique valable par essence, passe-partout et facilement généralisable à force d'encadrement.

Mais le principal obstacle auquel se heurtent les projets est encore plus fréquemment économique que technique : Aussi adaptées fussent-elles, les techniques en question ne sont appropriables que par une fraction très restreinte de la paysannerie : celle qui a les capitaux nécessaires pour l'achat et l'entretien des moyens de production correspondants, ou qui peut se permettre d'assumer les risques inhérents à l'adoption de ces techniques. Les exemples abondent à ce propos. Le plus illustratif, parce que le plus simple, est celui des engrais.

Tous les paysans sont bien conscients de l'intérêt de fertiliser leurs jardins. Beaucoup moins nombreux sont ceux qui disposent de la trésorerie nécessaire pour les acheter, et encore moins nombreux ceux qui peuvent prendre le risque d'un échec de leur culture (pour cause de sécheresse par exemple) alors même qu'ils se seraient endettés pour y mettre de l'engrais.

D'ailleurs, lorsqu'on tient compte du coût réel de l'avance aux cultures que représente l'achat et l'utilisation d'engrais, compte tenu du niveau habituel de la rente usuraire, l'intérêt économique de l'application de l'engrais décroît très fortement (cf partie III). Quant aux métayers qui ne perçoivent que la moitié du produit supplémentaire lié à l'engrais, ils ont encore plus rarement d'intérêt objectif à en utiliser, en tous cas compte tenu du niveau des prix atteints à cette époque par la majorité des produits agricoles.

Les exemples pourraient être multipliés. Tous illustrent le fait qu'en définitive, les refus d'adopter les paquets technologiques sont toujours explicables, et dans leur très grande majorité, ils sont justifiés. Seule l'ignorance - quand ce n'est pas le mépris - des logiques qui animent les systèmes paysans peuvent faire imputer ces échecs répétés de la vulgarisation à un quelconque "arriérisme de l'habitant, passif, prisonnier de ses habitudes ancestrales", quand il n'est pas "paresseux et de mauvaise collaboration"...

La faillite constatée de tous les projets de développement régional ne tient pourtant pas seulement à l'échec des paquets technologiques qu'ils proposent. Elle est aussi la sanction d'un mode d'intervention vertical et à sens unique, où tout se conçoit à Washington, Port-au-Prince ou même Jacmel, mais qui, de toutes façons, ne peut que descendre vers le paysan. Comment pourrait-il en être autrement ? De quelles informations

disposent les concepteurs de ces projets et les promoteurs de ces techniques de la réalité agraire de ce pays ? Peuvent-ils mêmes'y intéresser, dans la mesure ou l'étalage de la complexité ne favorise ni l'Administration de l'agriculture, qui a besoin des dollars, ni les bailleurs de fonds, pour qui ces "détails" sont autant d'obstacles à leur compétition d'influence ? De quel pouvoir ces paysans désorganisés pourraient ils disposer pour faire entendre la voix de la paysannerie dans les débats éthérés des salles climatisées ?

Les postulats de base de ses actions les condamnent à l'échec. On part de l'hypothèse de l'ignorance des paysans alors qu'il faudrait plutôt partir de celle de l'ignorance des techniciens des pratiques et des contraintes paysannes.

Produit hybride du caporalisme et du paternalisme, ce mode d'intervention descendant n'est pourtant pas propre à Haïti. On le retrouve, au même moment, dans tous les pays en développement. Mais par rapport à d'autres, l'histoire de ce pays rend



Les techniques traditionnelles des paysans ont souvent des justifications que les techniciens ignorent



encore plus grotesque cette obstination à vouloir faire du paysan un opérateur docile de systèmes décidés ailleurs.

Alors que ce mode d'intervention n'est pas, en lui-même, étonnant, il est plus surprenant qu'il se perpétue avec autant de persévérance, malgré les échecs qu'il connaît depuis la fin des années soixante. Si les difficultés de l'Etat haïtien rendent d'ailleurs la formule moins fréquente à la fin des années 80, le mythe n'en a pas pour autant rendu l'âme ni parmi les technocrates de la "société de l'aide" ni parmi les politiques dont ils conseillent le programme, ni enfin, parmi les grands bailleurs de fonds (1).

C'est que la formule des grands projets intégrés génère des emplois multiples, notamment pour les classes moyennes urbaines, dont l'Etat craint par-dessus tout, et avec raison, les revendications sociales. Ainsi, a-t-on vu des projets en difficulté transitoire de financement tenter de maintenir par-dessus tout l'emploi et les salaires, mais ne pas craindre d'arrêter toute action concrète sur le terrain (2).

Tel est le bilan de l'aide bilatérale et multinationale à l'agriculture des années 70. L'animation rurale et les actions de conscientisation des paysans, qu'on lui oppose souvent comme alternative, se révèle-t-elle plus efficace ? C'est ce dernier point qu'il convient d'examiner pour compléter l'image du contexte dans lequel évolue l'agriculture haïtienne depuis la dernière guerre.

(1) Bien qu'à tous ces niveaux le débat sur la question du protectionisme ou de libre-échange ait largement pris le dessus depuis 1986 sur les problèmes de changement technique (cf partie III).

(2) L'histoire de la chute du pouvoir duvaliériste a bien confirmé que le danger politique venait de l'insatisfaction des classes moyennes et non plus de la paysannerie.

LES DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'exemple de l'aménagement et de la vulgarisation dans deux quartiers de la région de Petit-Goave

Le projet DRIPP (Développement Régional Intégré de Petit-Goave à Petit Trou de Nippes) représente un exemple typique des projets régionaux "intégrés" qui se sont multipliés à partir de 1971. Du point de vue agricole, leur action est classique : En 1981, nous avons pu enquêter dans deux zones ayant bénéficié du programme DRIPP : la région de Barette, en plaine irriguée, et la région de Beaudry en montagne (1). Une enquête complémentaire a permis d'identifier les thèmes techniques vulgarisés auprès des agriculteurs de ces régions par le DRIPP, d'analyser les problèmes posés par leurs applications ainsi que leurs conséquences sur les équilibres tant écologiques que sociaux. Ces enquêtes permettent de faire apparaître les problèmes qui se posent à la fois dans la mise en œuvre des aménagements (ici, l'irrigation à Barette) et dans la vulgarisation du paquet technique.

A - LA REGION DE BARETTE

1 - Une plaine irriguée

La région de Barette fait partie de la première plaine de Petit-Goave. Située au pied des reliefs basaltiques puis calcaires qui s'élèvent au sud, elle est limitée au nord par des terrains marécageux, puis par la mer.

Malgré l'absence de données météorologiques précises, la pluviométrie semble y être de 1200 à 1500 mm de pluie par an, irrégulièrement répartis. La saison des pluies commence en avril / mai et une première période de sécheresse, souvent assez courte mais bien marquée, s'installe en juin / juillet.

La reprise des précipitations s'amorce en août, pour culminer en septembre / octobre. A partir de novembre, s'installe jusqu'en mars, une saison sèche, parfois interrompue sporadiquement par des pluies amenées par les vents du nord-est (les "nordets").

Plus que le niveau global des précipitations, c'est leur irrégularité et la variation de leur répartition d'une année sur l'autre qui constitue une contrainte importante pour l'agriculture. Le creux de pluviométrie de juin / juillet, dont la place est en fait très aléatoire, intervient souvent à un moment crucial : floraison du maïs, semis de sorgho.

La nature des sols par contre, est plus favorable dans l'ensemble. Sur les différentes terrasses alluviales de la rivière Barette se sont développés des vertisols noirs, riches en argiles gonflantes, dont la présence est attestée par l'existence de nombreuses fentes de retrait en période sèche. Si leur structure massive est un obstacle au développement racinaire et à la pénétration des eaux de pluie, ils présentent une bonne capacité d'échange et une réserve utile conséquente. Ce cadre général ne doit pas masquer d'importantes variations de texture et de structure selon une direction sud-nord, du piedmont au bord de mer : présence de sables et structure allégée au pied des mornes basaltiques, sols peu filtrants, et hydromorphes en basse plaine près de la côte.

2 - L'amorce d'une économie paysanne bipolaire

a - Les moyens de production des exploitations agricoles et leur revenu

Deux sources d'informations peuvent être utilisées pour donner une idée de la répartition des moyens de production entre les exploitations de cette région :

- une enquête a été réalisée en 1977 par le DRIPP, et porte sur un échantillon de 164 exploitations de la plaine de Petit-Goave. Les résultats de cette enquête, qui ne concerne pas spécifiquement la région de Barette, ne sont vraisemblablement pas très éloignés de ceux qui nous intéressent : les revenus, les tailles d'exploitations ou la structuration sociale ne varient pas fondamentalement à l'intérieur d'une zone telle que la plaine de Petit-Goave.

D'après cette enquête, la superficie moyenne exploitée pour une famille est de 0,94 carreau (2). Toutefois, la présentation des résultats qui est faite par le DRIPP ne fait pas apparaître les variations pouvant exister autour de cette moyenne.

(1) Deux autres zones non couvertes par le programme DRIPP ont été enquêtées pour servir de référence : celle de Bazile Bas (plaine non irriguée) qui a servi de témoin à Barette, et celle de Bazile Haut, témoin de Beaudry.

(2) 1 carreau = 1,29 hectare.

Le "plan de développement de la ZIC I" (1) élaboré en 1977 dévoile ce type d'informations.

Les exploitations de moins de 0,5 carreau représentent 50 % du nombre total des exploitations mais ne cultivent que 11% de la surface agricole. Inversement, les plus grandes (celles de plus de 5 carreaux), c'est-à-dire 2,3 % du total exploitent 25,6 % de la superficie globale de l'échantillon (tableau 1)

Tableau 1 : Répartition des exploitations par taille

Taille de l'exploitation (en carreaux)	Superficie moyenne	% des exploitations	% de la surface globale
moins de 0,5	0,22	49,5	10,9
0,5 à 1	0,67	23,3	15,7
1 à 5	1,91	24,9	47,8
plus de 5	10,9	2,3	25,6
(dont plus de 20)	31,8	(0,3)	(9,64)
Total	0,99	100	100

Source : Plan de développement de la ZIC I - DRIPP-1977

La dispersion socio-économique peut aussi être évaluée par la distribution des revenus familiaux (tableau 2).

Tableau 2
distribution des revenus des ménages par classe de revenus

Classe de revenus (US \$)	% des ménages	% des revenus
0 - 200	15,7	3,2
200 - 500	23,2	20,2
500 - 1000	42,5	25,8
1000 et plus	18,6	50,8
Total	100,0	100,0

Source : enquête DRIPP 1977/1978. ZIC I.

Une assez forte inégalité apparaît : 15,7 % des ménages se partagent seulement 3,2 % du revenu total, alors que, à l'autre extrémité de l'échelle sociale 18,6 % des ménages en conservent plus de la moitié. Entre les classes extrêmes - et en éliminant les cas exceptionnels- la différence de niveau de revenus va de 1 à 15.

Même si l'on tient compte de la taille des ménages, et que sont alors pris en compte les revenus per capita, la distribution n'apparaît guère plus égale (tableau 3). (2)

(1) le ZIC1 correspond environ à la plaine côtière des environs de Petit-Goave dont fait partie la région de Barette.

(2) La comparaison brute des chiffres de ces deux tableaux pourrait laisser croire que l'inégalité de revenus qui apparaît entre les ménages est tempérée par la taille de ceux-ci, les ménages disposant des revenus les plus importants comprenant plus de membres, ce qui réduit l'inégalité quant aux revenus "per capita". En fait, il n'en est rien car le "ménage" tel qu'il a été conçu par le DRIPP comprend les domestiques ou "rest-avek". La disproportion entre leur propre revenu et celui de leurs "employeurs" est maximale, mais n'apparaît pas dans les calculs du DRIPP.

Tableau 3
Distribution des revenus des ménages per capita par classe de revenus

Classe de revenus per capita (US \$ par an)	% des ménages	% des revenus
0 - 100	45,3	13,0
100 - 300	43,6	46,2
300 - 600	8,1	19,7
600 et plus	2,9	21,1
Total	100,0	100,0

Source : enquête DRIPP 77/78 - ZIC I

Enfin, les différences sensibles existent entre les exploitations en ce qui concerne les modes de faire-valoir de leurs parcelles (tableau 4).

Tableau 4
Modes de faire-valoir des parcelles des exploitations de la Plaine de Petit-Goave (ZIC I)

exploitations (en carreaux)	Propriétaire	Indivision	Fermage	Métayage	Gérance	Autres	
0,5	18,9 %	6,5 %	15,5 %	56,5 %	0,4 %	1,8 %	100
0,5 à 1	23,2 %	8,0 %	18,4 %	47,8 %	1,5 %	1,1 %	100
1 à 5	36,1 %	7,9 %	24,7 %	27,0 %	1,7 %	2,7 %	100
plus de 5	40,0 %	4,9 %	20,5 %	13,5 %	21,1 %	-	100

Source : DRIPP

Il apparaît que les petits paysans (possédant moins de un carreau), cultivent surtout des parcelles en métayage qui est le mode de faire-valoir indirect pour lequel les rentes foncières sont les plus élevées. Les exploitants mieux pourvus (entre un et cinq carreaux) sont propriétaires d'une plus forte proportion de parcelles ; ils prennent moins en métayage, mais plus en fermage, ce qui nous confirme le fait que ce dernier mode de faire-valoir représente une forme d'accumulation, une sorte d'acquisition à durée limitée.

Il est important de noter l'ampleur de la gérance pour les exploitations de plus de cinq carreaux. Le gérant agit comme un gardien qui surveille l'exploitation pour le propriétaire absent, lequel prend les décisions de culture. L'importance de la gérance révèle celle de la propriété absentéiste ; en fait celle-ci est plus étendue que la lecture du tableau ne le laisse apparaître : il est courant, en effet, que les propriétaires absentéistes cèdent la plupart de leurs parcelles en métayage (s'ils peuvent assurer la surveillance du partage de la récolte), ou en fermage, et n'en conservent qu'une partie qu'ils contrôlent directement et confient à la surveillance d'un gérant. En totalité, ce mode de tenure s'applique dans la plaine à 2,20 % des parcelles, soit 12 % de la superficie. On doit remarquer que les propriétaires absentéistes ne confient pas la gérance de leurs terres aux plus petits paysans, qui sont pourtant les plus demandeurs en surface, mais aux plus gros agriculteurs qui, compte tenu de leurs revenus et de l'étendue des terres qu'ils exploitent, ne les travaillent plus directement mais font appel au salariat temporaire qu'offrent les premiers.

Au travers de ces chiffres, et des enquêtes que nous avons pu mener, apparaissent en fait deux catégories de producteurs aux stratégies et aux intérêts bien souvent antagonistes suivant le type d'exploitation :

- Micro-exploitations : elles ont très peu - ou pas du tout - de terres en propriété et doivent, pour survivre, avoir recours :

. à la prise de terres en métayage, formule qui ne leur demande aucune avance financière, mais grève lourdement les récoltes (1) qui assureront le revenu du ménage.

. à la vente de "journée de travail" sur des exploitations plus favorisées. Leur rémunération ne dépasse généralement pas deux gourdes (0,40 US \$) pour quatre heures de travail. Ces familles cèdent aussi de la force de travail en plaçant un ou plusieurs enfants en "rest avek" dans les exploitations du second type.

- Grandes exploitations : on les qualifie de "grandes" bien qu'elles dépassent rarement 10 hectares et qu'elles fonctionnent à l'inverse des précédentes : elles leur cèdent les terres en métayage, et à l'inverse, leur achètent ou louent des parcelles que les plus démunis sont amenés à offrir en garantie d'un prêt ou pour régler une dépense exceptionnelle. Les chefs d'exploitations ne travaillent pas directement la terre mais achètent des "journées de travail". Les enfants sont scolarisés et l'épouse tient généralement un commerce important.

Ces acteurs sociaux sont très liés aux propriétaires absentéistes et assurent la surveillance de leurs propriétés.

Il est très courant que ces gros exploitants cumulent leur pouvoir économique avec d'autres moyens de contrôle social : pouvoir politique (chefs de section, volontaires de la Sécurité Nationale) ou religieux (houngans).

(1) Les taux de métayage courant réservent au propriétaire entre le tiers et la moitié des récoltes.

Entre ces deux pôles existe un "marais" fortement représenté et dont la taille des exploitations varie entre 1 et 5 hectares. Ces paysans peuvent tout à la fois acheter et vendre du travail ou donner et prendre des terres en métayage.

Malgré le flou apparent, il s'agit d'un milieu socialement très structuré, où un pauvre a toujours un plus pauvre à exploiter, alors que le produit de son propre travail est lui-même ponctionné par un individu plus aisé.

Selon les conditions de chacune d'entre elles, ces exploitations peuvent évoluer soit vers une marginalisation de plus en plus grande (elles rejoindront alors le premier groupe), soit vers une accumulation lente des moyens de production, ce qui peut les autoriser à atteindre le second type.

b - Les systèmes de culture traditionnels

La région de Barette disposait, avant l'aménagement hydraulique réalisé par le DRIPP, d'un ancien système d'irrigation par canaux construit en 1938 pour favoriser le développement des exportations de figue-banane.

Cet ancien système, fortement dégradé depuis, ne permettait plus en 1978 qu'une irrigation d'appoint sur une centaine d'hectares.

La distribution de l'eau d'irrigation semble avoir été très inégale. Elle permet :

- sur les terres les mieux irriguées une culture de haricots en hiver (saison sèche), dans laquelle sont souvent complantés de jeunes bananiers. Une bananeraie dense peut alors s'installer pour plusieurs années. Sur d'autres parcelles, la plantation de bananiers peut être plus clairsemée, permettant de renouveler chaque année, au mois de décembre, une culture intercalaire de haricots, suivie d'un semis de maïs.

- sur les terres moins facilement arrosées, les cultures de saison sèche ne sont guère possible. Aussi, le système de culture s'oriente-t-il traditionnellement vers des associations végétales permettant d'utiliser au maximum les ressources en eau pluviale.

Avril (premières pluies importantes) : semis en association de maïs, de pois congo et de pois inconnu (1)

Mai : premier sarclage

Juin : récolte du pois inconnu et semi du sorgho

Juillet / août : récolte du maïs

Janvier / février : récolte du sorgho, puis du pois congo

A cette occasion, se rajoute parfois du manioc.

Tous les travaux sont manuels (houe pour la préparation du sol et les semis ; houe, machette et serpette pour les sarclages). Aucune fertilisation minérale ni traitement phytosanitaire n'est traditionnellement apportée.

Dans ces conditions, qui n'utilisent aucune énergie fossile, les niveaux de production ne sont pas aussi faibles qu'on l'affirme couramment :

Pour un même hectare : 9 q de maïs, 12 q de sorgho, 2 q de pois congo, 3 q de pois inconnu, soit 26 quintaux au total dont 5 de légumineuses.

L'existence d'une irrigation d'appoint permet d'obtenir une certaine stabilisation de ces rendements, même si survient une sécheresse à un stade critique de végétation. En tout état de cause, la pratique de cette association est pour l'agriculteur, une assurance contre ce type de risque : le maïs valorise la première saison humide mais, s'il échoue, le sorgho semé entre les pieds de maïs bénéficiera de plus de lumière et offrira de meilleurs rendements. A l'inverse, si la récolte de maïs est abondante, celle de sorgho le sera moins. Au total, un minimum de production est toujours préservé.

Ces pratiques culturales sont remarquablement constantes d'une exploitation à l'autre. Un "grosse" exploitation ne cultivera pas différemment d'une "petite" ; néanmoins, disposant de plus de facilités pour obtenir de la main-d'œuvre (qu'elle peut acheter) et pour acquérir à temps les semences, elle appliquera ces pratiques à temps et avec plus de rigueur. Elle pourra ainsi obtenir au bon moment des rendements supérieurs, mais sans pour autant présenter un niveau technique différent. Nous verrons qu'il n'en est plus de même après l'intervention du DRIPP.

Les disponibilités en eau constituent donc la principale contrainte agronomique autour de laquelle s'organise le système de culture paysan. Il était donc logique qu'une action du DRIPP visant à augmenter la production agricole commence par s'y attaquer.

c - Les interventions du DRIPP

Elles sont de deux ordres :

- réaménagement et extension du réseau d'irrigation ancien ;
- vulgarisation d'un "paquet technologique complet".

(1) *Cajanus cajan* et *Vigna sinensis* ; il s'agit de deux légumineuses.

L'irrigation :

Une nouvelle prise d'eau sur la rivière Barette a été construite en 1979 en amont de l'ancienne, et un canal d'amenée de 350 m, traversant un affluent par un siphon, conduit l'eau jusqu'au bassin de distribution de Marie-Medon. A partir de là, deux canaux primaires dirigent l'irrigation soit vers la partie basse de la plaine (6 km, environ 2/3 de l'eau) soit, en traversant la rivière Barette par un nouveau siphon, vers la rive droite jusqu'à la route nationale (3 km). La superficie irriguée passe ainsi de 113 ha à 307. Le débit d'eau dévié à la prise est à l'étiage de 192 l/s ce qui reste faible compte tenu de la surface à irriguer.

La construction de ce système n'a pas été sans provoquer quelques tensions entre la population locale et le DRIPP. La première de ces tensions concerne la participation locale aux travaux. Il s'agit d'un projet conçu par le DRIPP sans que la communauté locale ait été réellement consultée. Un fois le projet conçu, une première réunion rassemble responsables du DRIPP, animateurs et population pour informer cette dernière et faire accepter le passage libre des canaux dans les parcelles privées. Moyennant quelques promesses (les propriétaires lésés seront prioritaires pour obtenir un emploi au DRIPP...) l'accord obtenu, les travaux du barrage commencent.

Mais le DRIPP s'est déjà créé une image de marque : le DRIPP vient faire quelque chose pour la région et le bénéficiaire le plus immédiat qui puisse en être tiré est de s'y faire employer.

En faisant appel à de la main-d'œuvre étrangère à la région pour construire le barrage, et en prétextant le manque de qualification trouvé localement, le DRIPP stigmatise les désillusions.

Au moment de creuser les canaux, une deuxième réunion se tient avec la population pour définir les modalités de sa participation. Le DRIPP propose d'employer un certain nombre de manœuvres, payés à 8 gourdes par jour, trois jours par semaine ; ils doivent néanmoins travailler pendant les 6 jours de la semaine, les trois derniers constituant la participation gratuite de la population aux travaux.

On voit rapidement à quel point ce système est bâtarde :

- La participation de la population n'est que la participation des plus pauvres, ceux qui sont amenés à se salarier et qui n'ont souvent pas de terres à irriguer.

- aucun jour, sauf le dimanche, n'est laissé libre pour que la conduite des jardins soit assurée, même à un niveau minimum.

- il revient à payer les ouvriers à 4 gourdes par jour pendant 6 jours.

- il accentue le pouvoir des petits notables locaux qui, liés aux animateurs et chefs d'équipe par des attaches étroites, souvent familiales, gouvernent les opérations d'embauche et renforcent ainsi leur contrôle sur leurs métayers et dépendants. Doit-on s'étonner, compte tenu de la masse de main-d'œuvre sous-employée qu'ils constituent, de voir ces micro-exploitants reverser une partie de leur salaire de manœuvre à celui, notable ou chef d'équipe, qui a favorisé leur embauche ?

Finalement, la productivité de ce système est si désastreuse et la fouille des canaux si lente que le DRIPP se résout à payer 2 gourdes pour chaque journée fournie. Il n'est plus question de participation locale. (1)

Les travaux durent en tout sept mois, employant environ 300 hommes pendant trois mois pour la fouille des canaux. Il en résulte un surcroît en main-d'œuvre par rapport au projet initial et des mesures d'économie doivent être prises par ailleurs : alors que tous les canaux primaires devaient être maçonnés dans le projet initial, seul le canal d'amenée l'est effectivement (2).

L'historique de cet aménagement est capital pour comprendre les relations actuelles entre le DRIPP et la population ; pour celle-ci le projet est une greffe externe à la dynamique locale de développement, et son principal intérêt résulte dans la possibilité d'y trouver un emploi salarié. L'aménagement n'est pas socialement approprié et il serait considéré comme anormal que le DRIPP ne pourvoie pas à l'entretien des canaux puisque c'est son irrigation et non celle des paysans de la région. On imagine mal comment sera géré cet entretien après le départ du DRIPP puisque les taxes d'irrigation (2,20 \$ par hectare) rapportent au mieux 500 \$ chaque année et que le seul curage des canaux primaires trois fois par an coûte plus de 2000 \$.

D'autre part, les économies réalisées en laissant la plupart des canaux en terre provoquent des pertes en eau importantes et réduisent l'irrigation disponible.

Enfin, la structuration sociale s'est accentuée : ceux qui contrôlaient déjà l'essentiel des terres, sorte de

(1) Soit plus de 23 000 hommes / jour. Un rapport du DRIPP reconnaît que le travail réellement effectué ne représente pas plus de 12 000 heures / jour. C'est dire la faible productivité de cette main-d'œuvre salariée, ajouté à l'ampleur des détournements faits.

(2) Malgré ces économies, le coût total du projet s'est révélé plus élevé que prévu : 130 000 \$ contre 109 000 \$. La participation canadienne a été de 106 000 \$.

"leaders locaux", sont les interlocuteurs privilégiés du DRIPP : ce sont eux qui placent leur famille ou leurs dépendants dans le projet, et outre les revenus qui peuvent leur revenir indirectement, ils contrôlent aussi la distribution de l'eau (1). Au courant du projet bien avant les autres, ils ont aussi pu racheter, à bas prix, des terrains dont l'irrigation allait être améliorée. Enfin, ils ont pu justifier une augmentation sensible des rentes foncières qu'ils exigeaient de leurs fermiers (2).

La diffusion du "paquet technologique complet" :

La vulgarisation agricole du DRIPP s'est attachée à proposer aux agriculteurs une alternative technique au système traditionnel sous forme de paquet technologique complet : labour + semis en ligne + densité contrôlée + utilisation de variétés nouvelles + traitements phyto-sanitaires + engrais chimiques. Il s'agit d'une proposition classique qui pose comme principe que pour être développée, l'agriculture en Haïti doit se faire de la même manière que dans les pays industrialisés. Le raisonnement tenu est le suivant : l'application isolée d'une seule technique ne permet pas d'obtenir des résultats très démonstratifs. Par exemple le semis de variétés hybrides sans labour ni engrais ne permettra pas au maïs d'exprimer tout son potentiel génétique ; les résultats ne seront pas meilleurs, et même parfois plus faibles qu'avec le maïs local.

Pour que le système de culture se modifie, il faut que l'ensemble de ces techniques soit appliqué sur un même jardin pour que les résultats incitent les paysans voisins à faire de même. C'est ce qui a conduit le DRIPP à mettre en place un certain nombre de "parcelles de démonstration" : maïs, vigna ou haricots en culture pure dans un premier temps, puis bananiers ou associations en rangs alternés de maïs et de vigna.

Les résultats ne sont apparemment guère probants : nous avons pu rencontrer d'anciens journaliers du DRIPP qui avaient participé à la conduite des parcelles de démonstrations et qui connaissaient donc parfaitement les techniques préconisées, mais qui ne les appliquaient sur aucun de leurs propres jardins.

Il est cependant incontestable que certains agriculteurs sont vivement intéressés à bénéficier de l'assistance du DRIPP pour faire labourer leurs terres (à prix bonifié), et recevoir les semences améliorées et les intrants gratuits. Il y a en fait une double réaction - refus et acceptation - qu'il convient d'analyser.

Techniquement, il est certain que l'adoption du paquet technologique permet des résultats souvent très supérieurs : les rendements sont plus élevés. Les techniques modernes diffusent d'autant plus facilement que les inputs (semences, engrais, produits de traitement) sont fournis gratuitement par le projet. Le seul investissement à faire par l'agriculteur, est d'assurer les frais de labour. Le piquetage du terrain pour le semis en ligne et le contrôle de densité, opérations exigeantes en travail par rapport au mode traditionnel de semis incombent aussi à l'exploitant.

Si les résultats techniques sont meilleurs, l'adoption du nouveau mode de culture bouleverse radicalement l'ancien système de production et les petits paysans peuvent difficilement assumer cette remise en cause : il faut pouvoir avancer les frais de labour et ne pas avoir à se salarier chez les gros exploitants pour disposer de tout son travail et assurer correctement le piquetage, faute de quoi le projet ne fournira ni semences ni engrais. D'autre part, les variétés de maïs hybride vulgarisées se conservent très mal : les paysans les récoltent donc à un stade précoce (grain pâteux) et les vendent immédiatement pour la consommation de maïs grillé à Port-au-Prince.

Le nouveau système exige d'être totalement intégré à l'économie d'échange : acheter du labour, voire du travail complémentaire et tout vendre à la récolte, alors que le système traditionnel préserve une certaine indépendance du paysan par rapport à un marché qu'il ne peut contrôler. Il n'est donc pas étonnant de voir que les techniques modernes ne diffusent qu'auprès des gros exploitants, dont l'objectif est bien de maximiser leur revenu. Elles échouent auprès de la masse des petits et moyens agriculteurs, que leur situation économique précaire pousse à rechercher la minimisation de leurs risques et la subsistance à court terme.

On peut même s'interroger sur l'avenir de ces nouvelles techniques après le départ du DRIPP : qu'en restera-t-il lorsque le tracteur ne sera plus réparé, les engrais vendus et non donnés, comme les semences et les insecticides... ?

On constate déjà que dans de nombreux cas l'engrais donné est revendu et les semences consommées ! Dans le système traditionnel, le maïs, récolté en été assure l'alimentation en céréales pendant le second

(1) Nous avons pu constater dans plusieurs jardins l'inégalité de cette distribution de l'eau alors qu'aucun facteur technique ne permettait de l'expliquer.

(2) Il semble que celles-ci aient pratiquement doublé : de 25 \$ pour deux ans et un quart de carreau à 50 \$ d'après nos observations.

semestre ; le sorgho, de son côté, est la céréale de base de janvier à juin. Or, le paquet technologique privilégie le maïs, qui "répond" bien aux inputs, aux dépens du sorgho, plus rustique. On peut difficilement implanter du sorgho à l'intérieur d'un maïs hybride, dont la végétation est très fournie, comme on le fait dans un maïs local. Enfin, les efforts du DRIPP portent beaucoup plus sur les sources de carbohydrates (maïs, bananes) que sur les espèces riches en protéines (légumineuses). Il convient de bien mesurer du point de vue alimentaire les effets de ces changements.

Aux mécanismes traditionnels qui permettent à la hiérarchie sociale de se reproduire (basés sur la disponibilité en terres, alors que les systèmes de culture restent les mêmes quel que soit le niveau économique des exploitants), s'ajoute désormais un second moteur de différenciation constitué par les énormes avantages qu'offre le DRIPP à ceux qui peuvent s'intégrer au système d'échange. Il est très clair que l'action du DRIPP dans la plaine de Barette a surtout permis d'accentuer les différences sociales et économiques à l'intérieur de la paysannerie : elle a enrichi les plus aisés et appauvri les plus démunis.

B - UNE REGION DE MONTAGNE : BEAUDRY

1 - Un plateau calcaire

La région de Beaudry se situe directement au sud de celle de Barette. Si le centre de l'activité sociale (chapelle de Saint-Gérard, école, point d'eau) se situe à 400 m d'altitude sur une assise calcaire, l'ensemble du terroir utilisé par les habitants déborde largement sur les reliefs basaltiques qui, entre 50 et 350 m constituent les premiers contreforts du massif montagneux qui marque l'intérieur de la presqu'île.

Moins violentes que sur le calcaire, les pentes de la zone basse présentent souvent un niveau d'érosion très avancé, qu'explique la texture sableuse des sols qui se forment sur l'arène basaltique. Sur le calcaire par contre, l'érosion est moins violente et un équilibre peut être atteint si la couche de cailloux qui subsiste en surface, et qui protège le reste du sol, n'est pas retirée.

2 - Systèmes de production à Beaudry

a- Structure des exploitations et revenus - comparaison avec la région de plaine :

L'enquête socio-économique menée par le DRIPP en 1977 dans la zone de montagne (ZIC II) rapporte un certain nombre de résultats qui seront utilement comparés à ceux de la plaine (tableau 5).

Tableau 5 : Distribution des revenus par capita des ménages en région de montagne (par classe de revenu)

classe de revenu par capita (\$ par an)	% des ménages	% des revenus
0 - 100	47,4	17,4
100 - 300	47,3	61,3
300 - 600	4,8	16,8
600 et plus	0,5	4,5
Total	100,0	100,0

Source : enquête DRIPP 77/78 - ZIC II

Au niveau de la distribution des revenus par capita, il est remarquable de constater que la classe "plus de 300 \$ par an" est beaucoup moins représentée à Beaudry (5,3 %) qu'à Barette (11 %) ; l'inégalité des revenus est plus réduite en montagne. Toutefois, il faut rappeler que les revenus calculés ici ont été obtenus en divisant le revenu familial par la taille de la famille et que, par conséquent, les inégalités internes à la "famille" y sont masquées (notamment celles qui séparent les "rest-avek" du reste de la famille).

Si aucun résultat concernant la distribution des surfaces exploitées en zone de montagne de l'aire du DRIPP n'est disponible, il est probable que celle-ci révélerait également une moindre dispersion qu'en région de plaine. D'autre part, la comparaison de l'importance des différents modes de faire-valoir fait, elle, apparaître que (tableau 6) :

Tableau 6 : Comparaison de l'importance des différents modes de faire-valoir entre les régions de plaine et de morne

	exploitations (en carreaux)	Propriétaire	Indivision	Fermage	Métayage	Gérance	Autres	Total
ZIC I - PLAINE	% parcelles	27,5	7,3	19,9	41,0	2,2	2,1	100
	% surface	31,2	10,5	17,0	27,8	11,9	1,5	100
ZIC II - MORNES	% parcelles	32,8	23,2	19,2	20,2	0,9	3,7	100
	% surface	43,6	19,4	14,5	18,7	1,6	2,2	100

Source : DRIPP 77/78

- la "gérance" (propriété absentéiste) est quasiment inconnue en montagne,
- le métayage y est également plus réduit qu'en plaine,
- les différentes formes de propriété, individuelle ou surtout indivise, y sont plus fréquentes.

Toutes ces enquêtes indiquent donc, et nos propres observations le confirment, que la dispersion sociale est plus réduite en montagne qu'en plaine. Toutefois, il serait illusoire de se représenter Beaudry comme une collectivité fonctionnant également et qui ne serait pas soumise à l'ordre économique général. Les formes de faire-valoir indirect, les rapports d'échange de travail ou de produits structurent toujours effectivement ce milieu, mais les pôles qui le dominent et drainent les prélèvements économiques ne résident pas sur place : il sont en bas, dans la plaine, et en relais, en ville.

b - Les systèmes de culture :

A cette altitude, sur les pentes calcaires, le système de culture s'articule autour d'une association d'espèces comprenant du maïs (à cycle long : "gros bougon") du haricot, du pois congo et de la patate douce. Toutes ces espèces doivent être mises en place avant la fin du mois de février. Dans les jardins peu éloignés des maisons, les agriculteurs y ajoutent souvent des ignames et du manioc.

A l'intérieur de l'association, après la récolte du haricot, on sème le sorgho, dont le développement végétatif s'accéléra après la récolte du maïs. Un calendrier cultural-type peut donc être représenté comme suit :

	JAN.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Haricot		=====										
maïs		=====										
Pois congo		=====										
Ignames		=====										
Sorgho						=====						
Patate douce		=====										

Selon la disponibilité en terres de l'exploitation et la fertilité du sol, une jachère d'un an alternera avec une année de culture ou bien le jardin sera cultivé tous les ans. En fait, de très nombreuses variantes peuvent exister, mais le haricot et le maïs sont pratiquement toujours présents et la logique identique : l'association de plusieurs espèces végétales dans le même jardin permet de minimiser les risques face à la variabilité du milieu (climat et fertilité).

Enfin, les maisons sont installées sur les replats et le jardin contigu constitue un espace boisé cultivé intensivement : les arbres sont souvent des fruitiers comme le manguier, l'avocatier, l'arbre à pain et servent de couverture aux caféiers ; on y plante aussi le bananier et plusieurs espèces de légumes locaux et de condiments. Les fonds de ravines, plus humides, sont souvent boisés et les bananiers y trouvent un environnement favorable.

c- Les propositions du DRIPP :

La lutte contre l'érosion :

Celle-ci se fait essentiellement de deux manières, selon le type de sous-sol :

- sur les pentes calcaires, les équipes de salariés du DRIPP reboisent les jardins des agriculteurs qui donnent leur accord. Les espèces plantées tiennent compte, en principe, des conditions écologiques et des souhaits du propriétaire de la parcelle.

- sur les mornes basaltiques, le choix du projet s'est porté sur la réalisation de canaux de contour, creusés en lignes de niveau, et de barrières végétales en vétiver censées arrêter la course des eaux de surface lors des fortes pluies.

Dans les deux cas, il s'agit de travaux d'aménagement réalisés par le DRIPP. Le propriétaire et l'exploitant sont censés pouvoir être embauchés prioritairement, contre rémunération, dans les équipes de travail. Ce projet de conservation du sol arrêté, on peut s'interroger fortement au sujet de son efficacité.

En effet, une observation de la région permet de se rendre compte très rapidement de l'état d'abandon et de détérioration des aménagements : les arbres plantés ont souvent été brûlés ou arrachés par les animaux ; les canaux de contour se sont remplis et personne ne les a recreusés... Deux explications peuvent être présentées :

- la première, très communément avancée, rejette la responsabilité de l'échec du projet de conservation des sols sur les méthodes d'animation et de réalisation des travaux. Ceux-ci n'ont pas "responsabilisé" les paysans ; il n'y a pas de raisons pour que les exploitants concernés n'attendent pas que le DRIPP, après avoir "fait pour eux" les canaux, ne les entretiennent également. A l'appui de cette explication, on peut citer les cas de nombreux exploitants qui ont vu dans le reboisement de leurs parcelles l'occasion de se faire embaucher par le projet, d'obtenir ainsi un revenu inespéré et qui, ensuite, n'ont pas pris le soin d'épargner les jeunes plants de la pâture des animaux ou du brûlis des mauvaises herbes.

Si ces cas sont très réels, l'explication est, à nos yeux, dangereuse car elle masque des raisons beaucoup plus profondes au désintéressement des paysans.

- la seconde, que nous retiendrons comme essentielle, fait appel à la compréhension de la dynamique de mise en valeur de ce milieu montagnoux. Les agriculteurs ont progressivement déboisé la quasi-totalité de ces pentes, non par ignorance des problèmes de l'érosion, mais par nécessité, pour mettre en place les cultures vivrières que la croissance démographique exigeait. Dans ces conditions, tant que la productivité agricole n'augmentera pas plus vite que la population, il est illusoire de penser que les paysans accepteront le reboisement. Car les arbres ou les barrières végétales, même plantés en ménageant un espace pour les cultures alimentaires de base, les concurrencent inévitablement.

D'autre part, la conservation des sols, comme toute opération d'amélioration foncière, se heurte inévitablement aux problèmes de sécurité de la tenure (1).

Le paquet technologique allégé :

La diffusion des thèmes techniques proprement agricoles repose sur le même principe qu'en plaine : aucune technique moderne ne peut diffuser seule ; c'est l'ensemble des techniques que l'agriculteur doit accepter. La vulgarisation agricole du DRIPP reprend donc en compte l'ensemble des propositions avancées pour la plaine, exception faite du labour qui est reconnu difficile, compte tenu du relief et des pentes.

Cependant ces propositions amènent des résultats assez différents de ceux de Barette : alors qu'en plaine le paquet technologique permettait des résultats techniques supérieurs et pouvait être repris par les plus gros exploitants, il n'en est plus de même en montagne. Le paquet "allégé" s'avère totalement inadapté. A Beaudry, seul le jardin de l'école (à titre démonstratif !) était semé de maïs hybride lors de notre enquête ; il se trouvait d'ailleurs dans un état pitoyable.

Quelques remarques permettront de comprendre cette totale inadaptation des propositions du DRIPP.

Le haricot "amélioré" (variété Pinto), présente une fâcheuse tendance à germer sur pied, compte tenu des conditions d'humidité qui règnent à cette altitude en avril, date à laquelle il est récolté. Par contre, les variétés locales, noires ou rouges, sont beaucoup plus résistantes.

Le maïs "Pionnier" ne semble pas donner de meilleurs résultats, même cultivé avec une fertilisation minérale, que les maïs locaux dont le cycle long constitue une réponse efficace aux irrégularités de pluviométrie. Il se conserve très mal dans les conditions locales, ne peut pas être ressemé le cycle suivant et a des grains trop gros et trop farineux.

Le sorgho "Pionnier" à cycle court, est trop bas : il est mangé par les poules et les rats. Comme il arrive à maturité à contre-saison des sorgho locaux, les oiseaux y concentrent leurs attaques et y trouvent un excellent relais pour se multiplier et être plus nombreux à attaquer les sorghos locaux en janvier. De plus, une des

(1) Seule la propriété divisée, avec possession d'un titre légal, assure une confortable sécurité de tenure. Cette condition est rarement réalisée. Les conflits entre cohéritiers hypothèquent lourdement la sécurité de tenure des terres indivises ; quant aux terres en métayage ou en fermage, la protection de l'exploitant est nulle. Dans ces conditions, l'utilisation minière du milieu est logique...

fonctions du sorgho dans le système traditionnel est de fournir, outre les grains, l'essentiel des fourrages qui permettront aux bovins de s'alimenter en saison sèche. Le sorgho hybride, à paille courte, ne peut pas assurer cette fonction (1).

La campagne anti-brûlis ne donne guère de meilleurs résultats ; les agriculteurs reprochent à la technique préconisée (disposition des pailles et des adventices en rampes) de ne pas permettre un nettoyage rapide du terrain (les résidus non pâturés de sorgho, très ligneux, pourrissent difficilement) et de faciliter la multiplication des rongeurs et des insectes (2).

Nous pourrions multiplier les exemples de ce type. Tous montrent la profonde méconnaissance du milieu que peuvent avoir les structures qui sont à l'origine de ces propositions ; l'interdépendance qui relie les différents éléments des systèmes de production traditionnels est réelle. On ne modifie pas impunément un aspect isolé d'un système, par exemple une variété, sans provoquer de larges bouleversements dans son ensemble. Ces bouleversements, dont on peut admettre la nécessité pour que s'entame un réel processus de développement, doivent être très soigneusement évalués. Ce n'est pas le cas, semble-t-il, dans les structures du DRIPP.

Mais il y a plus grave. L'échec de ce projet n'est pas seulement celui d'un modèle technique ; il est aussi celui d'un modèle d'intervention vertical, où la vérité est conçue à la tête du projet et descend vers le producteur en utilisant un nombre considérable de relais : techniciens, vulgarisateurs, encadreurs, animateurs, dont la fonction est à remettre en cause.

Animateurs, techniciens, vulgarisateurs : des relais ou des écrans ?

Si le modèle du paquet technologique allégé présente, pour les paysans de la région de Beaudry, peu d'intérêt technique, il n'en suscite pas moins une certaine demande.

En effet, comme les intrants (semences, engrais) sont donnés par le DRIPP, les plus pauvres des paysans y voient l'occasion de mettre en culture, sans frais, un certain nombre de leurs jardins. Ces dons sont une incitation très importante, surtout pour les haricots, pour lesquels l'investissement en semences représente une part non négligeable du produit attendu (3). Cependant, pour bénéficier de ces dons, les paysans doivent avoir préparé leurs terres selon les prescriptions du DRIPP.

La conduite à tenir est simple :

- l'exploitant doit d'abord préparer sa terre, c'est-à-dire sarcler sa jachère ;
- il doit ensuite faire appel au technicien du projet qui, muni de son décimètre, doit venir sur place effectuer avec lui le piquetage du terrain. Un piquet de bois est planté à l'emplacement de chaque futur piquet. Les piquets sont disposés en ligne et leur écartement contrôlé selon les normes du projet.

- ce n'est qu'une fois que cette opération est réalisée que les semences et les engrais sont donnés à l'exploitant de la parcelle.

Ce système est une aberration technique et économique. Premièrement, il exigerait, pour être appliqué à la lettre, la destruction de plusieurs arbres pour chaque hectare piqueté, ce qui est en totale contradiction avec les programmes de reboisement mis en place par ailleurs ! Le piquetage complet n'est jamais réalisé, les paysans étant parfaitement conscients que les arbres qu'ils ont maintenus sont d'un grand intérêt pour eux. Deuxièmement, le piquetage exige un travail considérable à un moment crucial où toute l'énergie doit être mobilisée pour préparer et mettre en culture le maximum de terres. Troisièmement, aucune norme passe-partout d'écartement des lignes et de densité optimale est en relation étroite avec le niveau de fertilité de la parcelle, et les agriculteurs qui savent ajuster les densités qu'ils pratiquent dans chacun de leurs jardins, le perçoivent parfaitement.

En fait, le piquetage n'est jamais exécuté : ceux qui préparent leurs terres en pensant les emblaver avec les semences données font effectivement appel au technicien, mais malgré plusieurs demandes répétées, celui-ci ne monte pas jusqu'à Beaudry pour présider au piquetage. Après la date limite de semis (fin février), l'exploitant se décourage : inutile désormais d'emblaver ; il n'a pu le faire avec les semences locales faute de moyens (c'est pour cela qu'il faisait appel au DRIPP) ; la parcelle est sarclée et ne peut même plus servir de pâturage au bétail. Le résultat est clair : la situation économique des plus défavorisés des paysans s'est aggravée dans ce processus.

(1) Hauteur du sorgho hybride : 60 cm - hauteur du sorgho local : 2 à 3 mètres.

(2) Ce reproche est souvent justifié ; traditionnellement, les résidus du sarclage de la jachère sont brûlés à la nuit tombante, de telle sorte que la lumière du feu joue le rôle d'un piège à insectes.

(3) Le rapport rendement/quantité semée ne dépasse pas 5 pour le haricot.

Les réticences et retards qu'ont les techniciens à "monter" à Beaudry ne tiennent pas à leur emploi du temps surchargé. C'est bien volontairement qu'ils n'ont pas répondu à l'appel qui leur était lancé.

- Le statut social du technicien est le premier en cause. Bénéficiant d'un sur-salaire important de la part du projet, il doit assurer son pouvoir et son prestige ; il doit donc acheter des terres - les meilleures - employer des journaliers et se comporter en "patron". Monter dans la montagne, à pied, serait se déconsidérer socialement.

- Mais surtout, attendre que l'exploitant se décourage peut lui permettre d'utiliser pour son propre compte, ou plutôt de vendre sur le marché, les semences et les engrais qui étaient destinés à être donnés. Nous avons d'ailleurs pu personnellement constater la vente sur le marché de maïs moulu dont la teinte rosée indiquait bien la présence résiduelle d'insecticide et dont la destination première ne pouvait être que la semence. On sait aussi que les aides d'urgence en semences de haricots qui devaient être distribuées après le passage du cyclone Allen en 1980 ont surtout été détournées et ont alimenté les marchés de consommation urbains. Ces reventes ont fait pression sur les prix et ont hypothéqué les revenus des agriculteurs qui devaient vendre une partie de leurs propres réserves pour assurer leurs besoins essentiels.

Les techniciens ne sont d'ailleurs pas les seuls agents du détournement. C'est l'ensemble de ces nouveaux petits "chefs" : animateurs, vulgarisateurs, superviseurs, encadreurs, qui s'attribue à son profit, ou à celui des gros exploitants (1) auxquels il est souvent lié, le solde de l'aide qui a échappé aux détournements primaires (2).

Du transfert technique à la recherche-développement

Deux leçons principales doivent être tirées de ces échecs du DRIPP :

- en région favorable, c'est-à-dire, dans les plaines, surtout si elles sont irriguées, la diffusion du modèle technologique lourd ne peut se faire qu'après des agriculteurs qui possèdent une base économique leur permettant d'intensifier leur système de production grâce au capital. Ces agriculteurs sont peu nombreux et ne constituent pas la cible que prétendent généralement atteindre les projets de développement. Cette cible, qui rassemble les petits et moyens paysans est au contraire marginalisée par ce processus et perd progressivement le contrôle de ses moyens de production. La terre, qui, compte tenu de la forte pression démographique, est un facteur sur-déterminant d'assise sociale, glisse progressivement entre les mains du plus petit nombre et les plus marginaux se trouvent contraints soit à se salarier, ce que la mécanisation rend par ailleurs difficile, soit plus souvent à quitter la campagne pour émigrer en ville ou à l'étranger.

- en région moins propice à l'agriculture intensifiée par le capital, c'est le détournement de l'aide par les intermédiaires choisis comme relais par le projet de développement, qui conduit au même résultat. La concentration des terres entre les mains de ces intermédiaires est facilitée par la construction de routes de pénétration qui désenclavent la propriété foncière en montagne. Les thèmes techniques diffusés s'avèrent, de leur côté, totalement inappropriables, même par les plus aisés.

L'échec du DRIPP est donc tout à la fois celui d'un modèle technique inadapté et celui d'un type de relation avec le système social.

Il paraîtrait aventureux, compte tenu de l'ampleur de ces échecs et de la rancœur accumulée à l'encontre du projet au sein de la paysannerie, de proposer des réorientations au DRIPP. Il est clair que des projets de cette envergure ne manqueront jamais de générer des structures institutionnelles lourdes et donc de placer entre la paysannerie et les responsables de la conception l'inévitable cohorte des intermédiaires habituels.

Les espoirs devraient plutôt se situer dans des opérations de taille beaucoup plus réduite, plaçant les responsables directement sur le terrain, en contact direct avec le milieu paysan et en situation d'auto-évaluation permanente. Les propositions techniques à faire devront partir, non pas d'une vaine suffisance qui laisserait croire que le modèle technique de l'agriculture occidentale peut être approprié par la paysannerie haïtienne, mais d'une recherche-animation menée avec la participation des agriculteurs sur les systèmes de production traditionnels, leurs contraintes techniques et les possibilités de leur inflexion dans un sens permettant une meilleure maîtrise des ressources naturelles.

(1) Gros paysans de plaine, commerçants, spéculateurs, chefs de section et leurs adjoints, hongans, forment ce pôle social dominant en milieu rural.

(2) Détournements au niveau d'instances plus élevées. Trouver à s'employer au DRIPP est la seule façon d'espérer effectuer une progression économique et sociale. A Beaudry, la seule famille dont la progression économique est manifeste est celle de la commerçante locale qui a pu placer trois de ses enfants dans différents services du projet. (*)

(*) Cette enquête et celles réalisées par le DRIPP en 77/78, permet d'identifier rapidement ceux qui ont, en 4 ans, progressé de ceux qui ont au contraire régressé. L'étendue de la propriété foncière est à ce titre un bon indicateur.

D - Conscientiser et animer : l'option du développement communautaire

La doctrine du développement communautaire est, à l'origine, américaine. Dès 1953, un accord haïtien-américain permet la création du Service Coopératif Haïtien-Américain d'Education Rurale (S.C.H.A.E.R.). Il vise à disséminer dans le milieu rural des instituteurs-animateurs chargés d' "aider les paysans à s'aider eux-mêmes", selon leur objectif affiché. La formule ne connaît pas de suite jusqu'à la création en 1961 de l'Office National d'Education Communautaire, transformé en Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire. Au même moment, le pouvoir met en place les Conseils d'Action Communautaire pour officiellement "faire prendre en charge par les paysans eux-mêmes des travaux d'intérêt collectif".

Il ne s'agit alors nullement de faire réaliser à bon marché des tâches de petites infrastructures, telles des routes de pénétration, que l'Etat aurait dû normalement effectuer à sa charge (demande-t-on aux urbains d'ouvrir des rues ?) ; il s'agit plutôt d'encadrer un peu plus la population, sous l'autorité des petits notables locaux. A un degré moindre que l'enrôlement chez les Tontons Macoutes, mais néanmoins significatif, la participation à un Conseil d'Action Communautaire constitue pour le paysan une allégeance aux hiérarchies locales soutenues par le pouvoir, et donc, quelque chance de pouvoir rester à l'écart des exactions qu'elles suscitent à leur profit.

Nul ne s'étonnera donc que les C.A.C. aient un succès important, au moins sur le papier puisque tout le monde y trouve son compte : le pouvoir qui contrôle, les notables locaux qui peuvent faire construire sans frais une route jusque chez eux, et la masse des paysans qui y cherche protection. Les réalisations concrètes sont cependant rares, et les C.A.C. ne survivront pas au régime qui les a créés.

Plus significatif est sans doute le mouvement qui s'annonce à partir de 1967 et qui fait intervenir dans le jeu agraire de nouveaux acteurs : l'Eglise et souvent masquées derrière elle, les Organisations Non Gouvernementales. Portée par Vatican II et les retombées de la théologie de la libération, une partie de l'Eglise s'engage dans le développement. Certes, il ne s'agit pas au départ, de remettre en cause les rapports internationaux, ni même les prélèvements que subit l'économie paysanne : on se contente de conscientiser, c'est-à-dire de faire prendre conscience aux paysans que "Dieu les a créés responsables, et (que) c'est donc à eux-mêmes de faire de sorte qu'ils sortent enfin de la misère".

Très généralement, c'est cependant l'initiateur du projet

L'église, secouée par Vatican II...



(prêtre, pasteur, leader local...) qui définit alors les priorités, et non pas la population concernée. D'ailleurs, signe que le modèle de développement proposé "de l'extérieur" a bien pénétré l'esprit de tous, même quand la population locale est consultée, les réponses ne sont généralement pas différentes pour autant.

Aussi le processus est-il en général toujours le même. On commence par choisir, dans la communauté concernée, des jeunes, considérés comme dynamiques, alphabétisés (dans certains cas, on exige un niveau scolaire secondaire). Ces jeunes sont envoyés dans un centre de formation d'"animateurs" pour un stage de longue durée, pendant lequel leur communauté d'origine est censée s'occuper de leurs jardins.

Le programme de formation comporte des éléments de sociologie rurale, de développement communautaire, de planning familial, d'hygiène préventive etc... en plus des techniques d'animation et des techniques agricoles.

Après cette formation, les animateurs sont renvoyés dans leur milieu d'origine où ils commencent à travailler en "sensibilisant" la communauté autour des thèmes sur lesquels ils ont reçu leur formation. La population est amenée à débattre de ses problèmes, c'est-à-dire que les "animateurs" fournissent les informations nécessaires et mènent les discussions de telle sorte que les paysans sont conduits à découvrir des solutions à leurs problèmes. Ils sont encouragés à se constituer en "groupements" autonomes, à moins que le Conseil d'Action Communautaire n'apparaisse suffisamment fiable pour servir de base à l'action.

Par rapport aux techniciens des projets intégrés, les animateurs, présentent l'immense avantage d'être responsables devant la communauté qui les a envoyés en formation. Malheureusement, les contenus techniques qu'ils véhiculent sont les mêmes, à peu de choses près, que ceux des projets que nous avons déjà analysés.

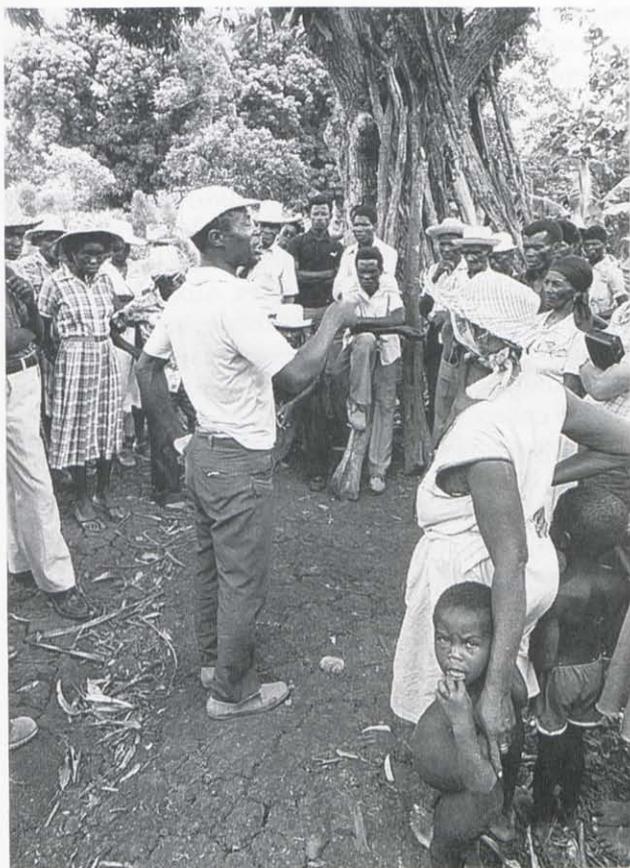
Ainsi, dans le Manuel des Responsables des Groupements Communautaires du "Développement Communautaire Chrétien" qui se met en place peu avant 1970 dans la plaine des Cayes, on peut lire le même rejet de l'agriculture traditionnelle pratiquée par les paysans, sans aucune interrogation sur ce qui peut la justifier :

- "la houe ne travaille pas la terre, elle la gratte",
- "nos outils ne sont pas capables d'assurer un bon rendement",
- "nous n'avons aucune technique lorsque nous travaillons. Nous travaillons *levé trapé* et nous disons : c'est la terre qui n'est pas bonne".

Le niveau technique du paysan haïtien y est jugé si faible que seule une transformation radicale de ses méthodes de travail et l'introduction de techniques nouvelles sont susceptibles de le

faire progresser.

Il faut accepter le changement dans tous les domaines, "changement dans le travail, les outils, les espèces cultivées, les semences, les moyens de conservation". Néanmoins, cette mutation technique, plus précisément cet emprunt technique généralisé, ne peut résulter ni de la contrainte, ni d'un simple comportement d'imitation : "il faut prendre conscience de nos habitudes de travail, il faut comprendre les changements à faire". A partir du moment où le paysan haïtien aura pleinement réalisé les limites et les insuffisances de ses méthodes de travail, et compris la supériorité des résultats obtenus dans les techniques modernes, il les adoptera. La méthode pédagogique la plus efficace consistera dès lors, à opposer, point par point, les techniques pratiquées par les agriculteurs traditionnels à celles proposées par les ingénieurs agricoles, en posant clairement la supériorité des deuxièmes sur les premières.



Les limites de l'animation et du développement communautaire

*L'animation communautaire échoue
à transformer les systèmes agricoles*



L'outil de cette comparaison, c'est le "jardin communautaire", parcelle de terre cultivée un jour par semaine collectivement par les paysans, sous la direction des animateurs. On y reproduit fidèlement toutes les techniques apprises au centre de formation : labour, semis en ligne, cultures pures, traitements insecticides.

Les résultats, conscientisation ou pas, sont tout aussi négatifs : les animateurs qui encadrent si fidèlement leur groupement pour le faire cultiver "en technique" dans le jardin collectif, se dépêchent de revenir au système traditionnel dès qu'ils retournent sur leurs propres parcelles. Aux échecs des thèmes techniques, s'ajoutent ceux de la méthode : les jardins, cédés par un paysan influent soucieux de préserver un rapport privilégié avec son curé, sont bien sûr situés sur les plus mauvaises terres. La gestion collective du travail pose problème : les jardins ne sont ni préparés, ni sarclés à temps.

Au total, les animateurs se découragent vite. Certains rentrent chez les Tontons Macoutes, d'autres partent vers la ville. Le mouvement s'essouffle et revient vers son point de départ : l'animation religieuse.

Certains groupements évoluent néanmoins vers des formes de précoopératives, se chargeant du stockage des céréales et même dans certains cas, de la commercialisation du café. Mais dans tous les cas, ils ne doivent leur survie qu'à l'aide économique qui leur parvient et surtout au soutien politique d'un curé ou d'une organisation non gouvernementale. Les décisions sont souvent prises davantage par le responsable du projet que par les paysans concernés eux-mêmes. En s'appuyant sur des "leaders" locaux, ils renforcent le clientélisme. Ils ne survivent généralement pas à la fin des projets.



Microréalisation

Si l'échec est donc patent sur le plan technique, il n'en est pas toujours de même sur le plan social. Surtout après la libéralisation - relative - de 1971, les groupements, avec le soutien de l'Eglise de base, deviennent parfois des structures de pression qui s'opposent aux injustices trop voyantes dont certains sont victimes.

En se fédérant, certains acquièrent une dimension suffisante pour inquiéter réellement les pouvoirs établis (Papaye, Jean Rabel). Ils seront particulièrement actifs, dix ans plus tard pour précipiter le crépuscule du duvaliérisme finissant.

Mais ces organisations, de toute façon, restent souvent de peu de poids en regard du clientélisme : les paysans ne s'y trompent pas et il est très courant qu'ils adhèrent à plusieurs d'entre elles pour se ménager des couvertures. Cette absence de participation et de vrai dialogue, qui empêche l'adaptation des thèmes techniques aux besoins réels de la majorité des producteurs, est la raison principale du peu de résultats des projets de courte durée.



Pépinières et maraîchages, symboles quasi-mythiques du progrès technique

Pour l'agriculture haïtienne, le bilan de ces quarante années est particulièrement sombre.

Cette somme d'interventions ponctuelles et dispersées, reposant principalement sur des financements étrangers, a donc non seulement failli à améliorer le sort de la paysannerie mais l'a en fait aggravé par un endettement croissant du pays. Se basant sur d'éphémères augmentations des cours mondiaux des produits, il s'est laissé porté par une cascade de modes de cultures-miracles successives, qui n'ont fait qu'enfoncer un peu plus la paysannerie dans la crise.

Pour faire face au service de la dette, l'Etat a régulièrement dû augmenter la taxation de la production paysanne. Ce faisant, il a réduit à néant tout espoir que pouvait avoir cette paysannerie de dégager enfin des surplus, une fois sa base foncière assurée, et d'améliorer sa productivité.

Par ailleurs, lorsqu'il a voulu favoriser l'augmentation de la production paysanne, l'Etat a commencé par faire l'hypothèse de l'ignorance des paysans, alors qu'il était lui-même dans l'ignorance des pratiques et des contraintes de ces paysans. Ni l'Eglise, ni les organisations non gouvernementales n'ont pu opposer à cela des alternatives crédibles.

En revanche, le fait marquant de ces quarante années est bien l'émergence d'une classe sociale nouvelle, vivant directement ou indirectement de l'activité générée par les financements internationaux. Elle acquiert un poids déterminant dont l'avenir seul pourra nous dire s'il a penché en faveur de la paysannerie ou s'il s'est complu dans le parasitage de l'aide.

Ainsi donc, s'il est clair que l'agriculture d'aujourd'hui ne doit plus grand chose à celle qui existait il y a cinq cents ans quand arrivèrent les premiers espagnols - à l'exception notable de la plupart des espèces vivrières encore cultivées aujourd'hui, qui l'étaient déjà en 1492 - elle est la trace, épuisée par l'Histoire, des ressources naturelles de cette époque.

Une première transformation brutale, celle de la colonisation sucrière, puis caféière, puis une autre, plus lente mais combien plus définitive, celle de l'installation de la paysannerie après l'Indépendance, ont bouleversé les paysages.

L'histoire agraire d'Haïti, c'est celle du pillage d'un formidable potentiel, et ceci, en *cinq cents ans, quatre temps et trois décapitalisations*.

Premier temps, la mise en valeur du pays par les Arawaks n'altère pas la capacité productive du milieu. On peut raisonnablement penser que la pression démographique, encore modeste permet le renouvellement des ressources au fur et à mesure qu'on les utilise.

Second temps, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les colons français constituent à Saint-Domingue, une économie de plantation coloniale agro-exportatrice composée d'environ 5 000 habitations : plantations de canne et sucreries, cafétérias, indigoteries et cotonneries. Chacune de ses habitations-plantations est reliée à la métropole française par un port et une maison commerciale. Elles constituent en quelque sorte une enclave extravertie n'ayant que peu de relation avec ses voisines, exportant vers la métropole ses denrées coloniales, important en contrepartie la plupart des biens nécessaires pour assurer la production. La main-d'œuvre elle-même n'est guère reproduite sur place. Elle est, au contraire, pour l'essentiel, importée d'Afrique. Rien de moins autarcique, par conséquent, que cette économie coloniale et mercantile de plantations esclavagistes profondément dépendante du marché métropolitain et de l'économie de traite.

Au contraire, avec les grands défrichements, l'exportation des bois, l'épuisement des plaines, puis la colonisation caféière, ce système permet la *première décapitalisation* des richesses du milieu.

Libérés par la Révolution française, menacés quelques années plus tard par la métropole bonapartiste d'un retour en force de l'esclavage colonial, les quatre à cinq cent mille Noirs des plantations participent résolument à la guerre victorieuse pour l'Indépendance, acquise en 1804.

Les propriétés coloniales et, plus généralement la terre agricole deviennent alors, en Haïti, l'enjeu d'âpres luttes entre l'Etat, une nouvelle bourgeoisie agraire souvent mulâtre, et les travailleurs noirs libérés. La majeure partie des plantations échoit

finalement à l'Etat et à de grands planteurs privés. Pour contraindre les anciens esclaves libérés à travailler sur ces plantations, un arsenal législatif, réglementaire et punitif, est mis au point pour asservir sous une nouvelle forme les travailleurs aux nouveaux propriétaires. C'est le "caporalisme agraire". Sorties de l'espace colonial français, les marchandises produites par les plantations agro-exportatrices haïtiennes doivent en effet affronter sur un marché plus ouvert la concurrence des plantations caraïbes et sud-américaines dans lesquelles l'esclavage se maintient durant la première moitié du XIX^e siècle. La contrainte est donc nécessaire pour assurer la compétitivité des plantations haïtiennes. Mais rien n'y fait : le "caporalisme agraire" ne peut empêcher le marronnage, qui a commencé à l'époque coloniale, de s'amplifier et de se généraliser privant ainsi les grands domaines d'une main-d'œuvre taillable et corvéable en quantité suffisante pour assurer la prospérité de l'économie de plantation.

Fuyant l'esclavage, le caporalisme agraire et tout ce qui pouvait en rappeler les pénibles conditions, les travailleurs de la terre s'installent de préférence dans les zones montagneuses. C'est là, loin des plantations et des forces de répression, qu'ils constituent une économie agricole d'un nouveau genre, à savoir, une économie familiale de paysans libres, propriétaires de leurs terres, de leurs outils et de leur petit cheptel.

Néanmoins, pour consolider leur accès à la terre ils doivent racheter à l'Etat ou des mains de la nouvelle bourgeoisie les droits fonciers correspondants. Ils financent ces achats en coupant les bois précieux qui restent et grappillent le café des plantations coloniales, sans toutefois être en mesure de renouveler le capital que ce milieu, encore boisé et aménagé, représente. C'est le *troisième temps* de l'histoire agraire haïtienne, et la *seconde décapitalisation* du milieu. Ce serait d'ailleurs de courte vue que d'en attribuer la responsabilité aux paysans, car les produits ainsi obtenus ne font que transiter par eux : ils sont en fait drainés par l'oligarchie qui récupère aussi des rentes foncières et des marges commerciales, et par l'Etat, qui paye scrupuleusement la dette de l'Indépendance. De sorte que se sont les campêches d'Haïti et le café des derniers planteurs coloniaux qui financent l'installation de l'oligarchie dans le commerce et, qui, trente ans après leur éviction du pays, indemnisent les colons de leurs pertes matérielles liées à la Révolution.

A l'issue du XIX^e siècle et de cette nouvelle décapitalisation, le capital végétal qui, cent ans plus tôt, résultait donc à la fois des richesses du milieu naturel et de ce qu'avaient planté les esclaves de l'expansion caféière n'existe quasiment plus, entièrement drainé hors de l'espace et de la société agraire.

La paysannerie a alors achevé la colonisation des mornes, occupant fermement tout l'espace disponible.

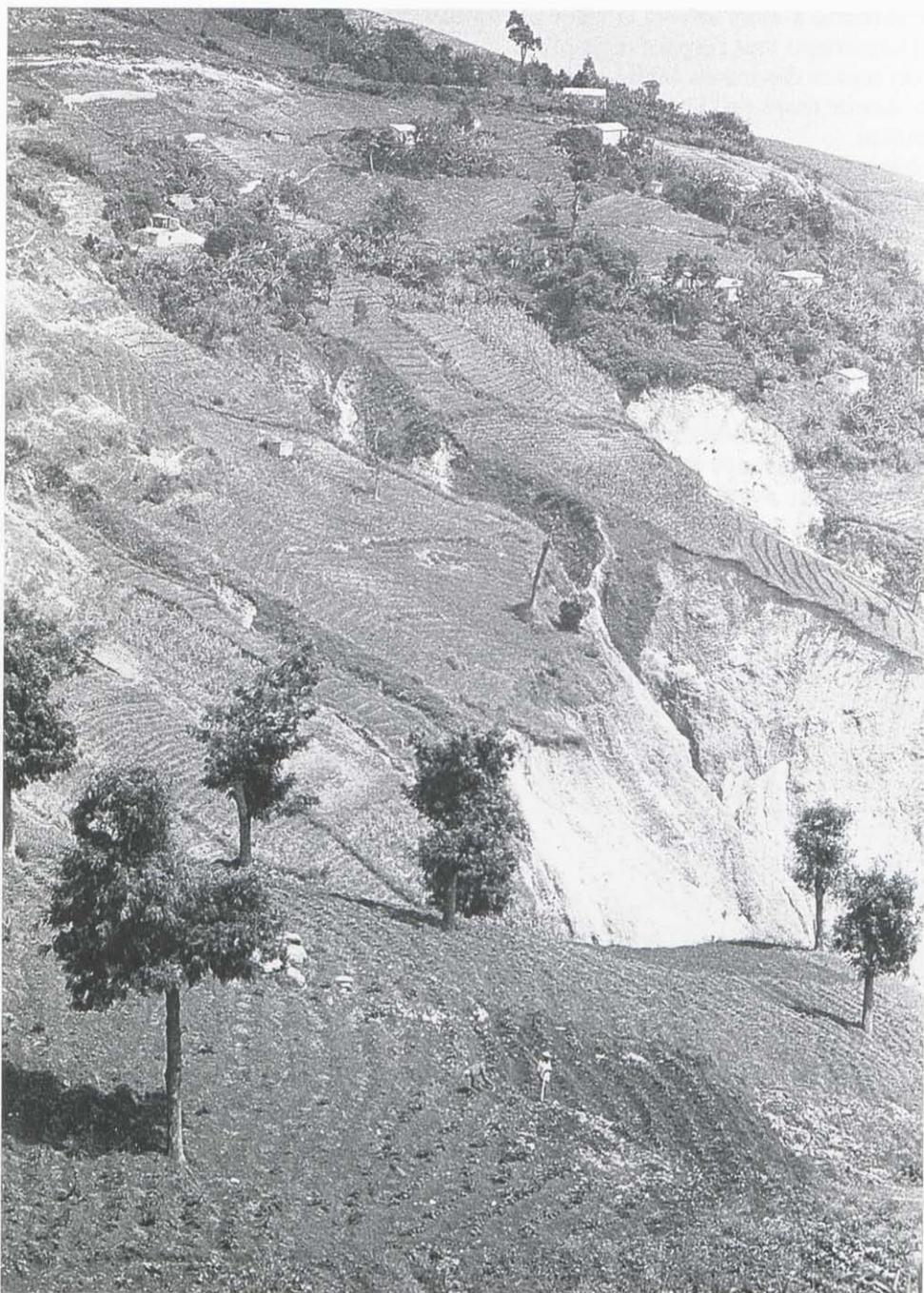
Dans un espace désormais limité, elle ne parvient encore à s'étendre, *dernier temps* de l'histoire qu'en intensifiant l'utilisation du milieu .

Ainsi que le montre l'étude de la dynamique des systèmes de production rapportée dans la deuxième partie de cet ouvrage, cette intensification ne peut se faire qu'au prix d'une très importante augmentation du travail quotidien que les paysans doivent consacrer à la production vivrière. Les paysans sont acculés à une rotation plus rapide des cultures ; les jachères raccourcissent, occasionnant une baisse de la fertilité des sols. Ils tentent alors de répondre à la diminution de la fertilité en modifiant les techniques de préparation du sol, un entretien plus soigné des cultures ou l'intégration d'espèces à plus forte valeur calorifique, mais plus exigeantes en soins.

Minutieusement occupée à ce laborieux jardinage, la paysannerie refoule (violemment quand son accès à la terre est

Le travail de l'homme sauve la terre....





..... aussi bien qu'il la détruit



menacé, passivement sinon) les diverses tentatives de reconstitution des plantations et d'installation du capitalisme dans l'agriculture.

Mais déjà s'expriment les signes de la *troisième décapitalisation* ; les manifestations de la détérioration des conditions de production se font plus évidentes : érosion des sols, dégradation de l'habitat, décapitalisation des derniers arbres, raccourcissement des jachères. Face à cette situation, l'Etat, paternaliste et incompetent quand il s'adresse à l'agriculture vivrière, mais bradeur dès qu'il s'agit de produits d'exportation, ne sait ou ne veut intervenir.

A partir du début des années 70, les manifestations économiques de la crise se font plus évidentes : exode, insuffisance de la production nationale, augmentation du prix des vivres, accroissement des importations alimentaires expriment les difficultés croissantes qu'éprouvent les producteurs à assurer leur reproduction simple. L'ingéniosité et la capacité d'adaptation des paysans ne peuvent plus répondre à la dégradation qu'entraîne plus d'un siècle et demi d'exploitation.

... constituant ainsi, génération après génération, les paysages d'aujourd'hui

A l'origine de cette situation, on retrouve le lourd tribut que fournit la paysannerie depuis bientôt deux siècles. Rentes foncières, prélèvements dans les échanges, usure, taxes, coûts des arpentages, frais de notariat ont trop pesé pour permettre à cette paysannerie de suffisamment épargner pour améliorer sa productivité. Aujourd'hui face à l'accroissement considérable de la productivité dans l'agriculture des pays concurrents, notamment des Etats Unis, les paysans haïtiens doivent, pour rester compétitifs accepter des rémunérations de plus en plus faibles de leur travail.

Sans une modification profonde des mécanismes qui sont à la base de ce drainage permanent de valeur hors de l'économie paysanne, et même désormais sans une réinjection massive de capital dans cette économie, il est illusoire de penser que les actions de développement qui se multiplient depuis trente ans aient une quelconque chance de replacer l'agriculture haïtienne dans une dynamique d'accumulation.

Il est déjà étonnant que dans les conditions qu'elle a connues, l'agriculture haïtienne ait survécu si longtemps. Cela n'a pu être le cas que par l'ingéniosité de ses paysans qui ont su, au fur et à mesure que se déroulait l'Histoire, chercher les meilleures adaptations à un milieu de plus en plus difficile. C'est ce que nous allons examiner dans la deuxième partie de cet ouvrage.

LES DIFFICULTES DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'exemple des groupements "développement communautaire chrétien" au début des années 1970

Le développement Communautaire Chrétien est un mouvement de développement initié à la fin des années 60 dans la plaine des Cayes et dont la philosophie s'est rapidement étendue à la plupart des paroisses du Diocèse. L'essentiel de ses activités, la catéchèse étant mise à part, a consisté en l'animation et la promotion des groupements communautaires dits "Groupements D.C.C." initiés par les curés de paroisse.

Les problèmes qu'a connus ce mouvement sont largement représentatifs des difficultés que rencontrent les actions d'organisation et d'animation communautaire qui se multiplient après 1970. Voici les extraits d'une évaluation du fonctionnement de ces groupements, réalisée une dizaine d'années après le début de ce mouvement.

I - Organisation et fonctionnement des groupements

Chaque Groupement doit se donner un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier. Tous sont élus pour une période de deux ans et rééligibles.

L'élection est démocratique, basée sur le principe coopératif : "un homme une voix". Tous les membres sont éligibles. "Dans le D.C.C., il n'y a ni titre, ni richesse, ni famille". Il est néanmoins recommandé que certaines conditions - qualités morales et niveaux de compétence - soient remplies.

Le président est chargé de l'organisation générale des activités du Groupement et du contrôle de bonne exécution du programme de travail. Il représente le Groupement à l'extérieur. Il convient donc de choisir "un personnage respecté pour sa conduite dans le quartier, ayant bon genre, sachant travailler, sérieux".

Le secrétaire conserve le cahier de présence et établit les rapports d'activité du Groupement. Il rédige la correspondance et peut être appelé à donner des cours d'alphabétisation au sein du groupement. Au cours des réunions, il lit et commente les textes bibliques, dirige le chant choral et conduit la prière. Il doit donc au moins savoir lire et écrire.

Le trésorier comptabilise les opérations monétaires du Groupement et réalise toutes les opérations commerciales qui lui sont commandées. Il prépare un rapport de caisse hebdomadaire. Il est impérieux qu'il soit "sérieux, net". Il faudra craindre qu'un homme trop pauvre ne soit pas un bon trésorier : "Chat pa véyé manteg" (on ne demande pas à un chat de veiller le beurre).

La réalité des Groupements est assez loin d'illustrer cette sélection des cadres dirigeants par la compétence et le mérite. Dans la quasi-totalité des cas, le président élu du Groupement est un notable de la localité et les autres principales responsabilités dans le Groupement reviennent à des membres de sa famille ou à ses associés.

En fait, chaque Groupement tend à rassembler un "leader" (gros propriétaire, responsable religieux, milicien, spéculateur et commerçant, agent administratif) et des "partisans", tous ceux qui, au niveau du groupe de localité, lui sont liés ou redevables de quelque obligation. Le clientélisme a été, dès le départ, la trame principale des relations inter-personnelles, et le fondement des hiérarchies à l'intérieur des Groupements du D.C.C.. Ce résultat a été une source de conflits entre les Groupements et les techniciens agricoles du D.C.C., tentés d'interférer dans la constitution des Groupements afin d'y faire respecter un processus démocratique.

Ainsi, les difficultés rencontrées au moment de la constitution du groupement dit "de Saint-Marc" à Madian : au grand dam des techniciens agricoles, le premier président élu est le principal notable de la localité. Le missionnaire arbitre la situation en destituant le président et en proposant de nouvelles élections. Aucun candidat n'ose se présenter contre le Président sortant. A cette situation sans issue, le Missionnaire répond en imposant son propre candidat, désigné à son corps défendant. Le fonctionnement de ce Groupement est bloqué dès le départ.

Le Groupement doit tenir au moins une réunion par semaine. La présence physique de tous est obligatoire. La seule excuse valable est la maladie. L'absent non excusé est "mis à l'amende" : il doit, en règle générale, donner une journée de travail gratuit au bénéfice du Groupement. Trois mises à l'amende sur une période de six mois sont sanctionnées par une exclusion définitive. L'exclusion peut être également décidée par le Groupement en cas de manquement grave dans l'une des sept qualités du D.C.C. (1). Elle entraîne la perte de tous les droits de l'ancien sociétaire sur le capital du Groupement. Une éventuelle réussite économique du Groupement peut, assez paradoxalement, entraîner des déperditions d'effectifs : les membres influents dans le Groupement s'efforcent d'obtenir l'exclusion des membres en position irrégulière (du point de vue du versement des cotisations, de l'obligation d'assiduité ou de respect de la morale du D.C.C.) de manière à se retrouver moins nombreux au moment de la répartition des bénéfices.

Au plan pédagogique, le Groupement est le lieu privilégié de la "conscientisation" des masses rurales. Le déroulement typique d'une réunion devrait être le suivant :

- 1 - "on étudie la Bible ensemble, on examine comment on vit par rapport à ce quoi nous engage la parole de Dieu. On se demande comment s'y prendre pour s'y conformer".
- 2 - "On s'interroge : quels sont les problèmes, quelles sont leurs causes, comment les résoudre ?"
- 3 - On apprend, à l'aide de l'animateur ou du technicien agricole, les techniques agricoles améliorées et les méthodes modernes de gestion : comment économiser de l'argent ? comment organiser le travail dans un groupement ?".

Au plan strictement économique, le Groupement a un triple objectif :

- a- amener les paysans à épargner en vue d'acheter un outillage amélioré et certains intrants agricoles, collectivement appropriés.
- b - obtenir des revenus nouveaux et démontrer l'efficacité des techniques agricoles modernes par la mise en culture d'un jardin communautaire,
- c - exécuter des travaux d'intérêt collectif (édification de murs secs contre l'érosion ; construction de chapelles ; réparation des routes). Au moins une journée de travail par semaine, venant en sus du temps de réunion, est, en règle générale, exigée des participants.

On retrouve ainsi, au niveau des Groupements, quelques unes des principales contradictions du D.C.C. : liberté d'adhésion mais contraintes de participation ; objectif d'autogestion mais directivité dans les procédures de décision ; inauguration d'une société démocratique mais reproduction des hiérarchies politiques et des stratifications à base économique de la société traditionnelle ; pédagogie d'éveil mais associée au transfert de technologie.

2 - Les jardins "communautaires"

Le projet a eu l'ambition de faire, simultanément, du jardin communautaire, un jardin de rapport, un jardin d'expérimentation et un jardin de démonstration.

Jardin de rapport

La vente des produits agricoles du jardin communautaire doit constituer le principal revenu des Groupements, elle doit être la principale source de l'épargne communautaire. "Il faut de nombreuses récoltes et rechercher d'importants rendements". C'est un objectif important pour le D.C.C., qui souhaite obtenir un rapide autofinancement de ses opérations, et une urgence pour les paysans, qui ne peuvent prendre les risques d'investir en temps et en argent dans des activités nouvelles aux résultats trop incertains.

Jardin d'expérimentation

Avant une proposition technique, il faut l'expérimenter. Or, "un seul ne peut faire une expérimentation, un seul ne peut s'y risquer. Il ne peut y avoir d'expérience technique que communautaire".

(1) sont sanctionnés avec le plus de vigueur les manquements à la morale chrétienne (polygamie, adultère).

Jardin de démonstration

Le technicien intervient et montre une autre manière de travailler. Le champ communautaire est divisé en deux parties : une partie travaillée selon les techniques nouvelles, une partie travaillée selon les méthodes traditionnelles. On comparera les résultats.

L'aménagement des jardins communautaires a soulevé de nombreuses difficultés. Un premier problème a résidé dans des difficultés imprévues d'acquisition des terrains devant servir de jardin communautaire. Le Groupement n'a pas de personnalité juridique au regard de la loi haïtienne. Au nom de qui seront établis les titres de propriété des biens immobiliers acquis avec l'épargne collective des membres du Groupement ? Une solution, très fréquemment appliquée, a été d'inscrire la parcelle au nom du "Conseil de Fabrique de la Paroisse", qui achète pour le compte du "Comité Foi et Développement". Mais le Curé actuel de la Paroisse sera un jour remplacé ; qui peut dire à quel usage son successeur destinera les terres de la Mission ? Dans les cas moins fréquents, où les titres de propriété sont établis au nom du Président du groupement, il faut craindre que ses propres héritiers ne revendiquent, un jour, l'attribution des terrains communautaires.

Dans bien des cas, les Groupements ont dû se résoudre à rechercher une location de longue durée de "terres de fabrique", généralement léguées aux paroisses par des paysans individuels (1), ou, dans les cas les moins favorables, la location d'un terrain à un propriétaire individuel.

Finalement, les Groupements n'accèdent généralement qu'à des terrains de superficie réduite et de médiocre qualité, dans la plupart des cas, d'anciennes terres indivises prélevées sur les réserves foncières les moins fertiles, dans des emplacements trop éloignés ou ne bénéficiant pas d'une bonne exposition (2).

Enfin, les paysans ne disposent pas de garanties suffisantes quant à la sécurité de la tenure.

La conséquence est que les Groupements ne payeront généralement pas le coût élevé des aménagements exigés par les cultures de rente et les cultures pérennes : les jardins ne portent pas de café, ne sont jamais reboisés. Dans la plupart des cas, on s'en tient aux cultures vivrières les plus courantes, pour être vendues sur les marchés locaux. On aboutit ainsi assez souvent au paradoxe de groupements commercialisant des produits vivriers, alors que les agriculteurs qui y participent ont par ailleurs des productions déficitaires.

Les encadreurs techniques ont, certes, fait pression sur les groupements pour les amener à cultiver des produits "nobles" : légumes, radis, tomates. Mais, on constate qu'un relâchement de l'encadrement y est à peu près toujours suivi d'une tendance d'un retour aux cultures vivrières.

Il convient d'ajouter que l'introduction de cultures ou méthodes inédites exige que le champ communautaire soit isolé du milieu et clôturé. Dans la mesure, en effet, où le calendrier des cultures y diffère de celui de l'agriculture traditionnelle, le jardin communautaire ne peut bénéficier de la discipline collective des paysans, qui s'entendent pour enfermer leurs animaux à certains moments de l'année, et s'accordent pour les laisser divaguer à d'autres moments.

En tout état de cause, des résultats agronomiques améliorés par rapport à ceux obtenus en culture traditionnelle, ne prouvent rien quant à la transférabilité en milieu paysan de résultats acquis en terrain d'essai : les cultures ne sont pas faites dans l'un et l'autre cas à conditions égales, au plan des disponibilités et de la mise en œuvre des facteurs de production (terre, surtout travail, capital).

Les contraintes repérables au niveau des exploitations paysannes individuelles n'ont aucun rapport avec celles enregistrées au niveau des Groupements Communautaires. Par contre, des résultats négatifs peuvent résulter de mauvaises conditions de départ (terres médiocres) ou s'expliquer par le caractère expérimental des propositions techniques.

(1) Les héritiers des donateurs, quand ils ne contestent pas la validité de la donation, s'estiment en droit de venir cultiver les "terres de fabrique", extraites de leur patrimoine familial. Les curés ont, ainsi toujours eu du mal à faire mettre les terres en valeur et à en tirer le principal profit. La location à un Groupement communautaire représente une issue acceptable à cette situation.

(2) Superficies relevées : 1/8 de carreau pour 17 membres ; 1/4 de carreau pour 14 ; 1/2 carreau pour 23.

C'est ce caractère expérimental du jardin communautaire qui paraît finalement le plus intéressant. Dans la parcelle "améliorée" du jardin, les agriculteurs travaillent malgré tout avec des moyens financiers et un équipement qui leur sont, pour la première fois, accessibles dans les conditions, favorables au plan pédagogique, d'une expérience collective.

3 - L'épargne communautaire

Pourquoi inciter le paysan haïtien à épargner ?

- parce que c'est un moyen de sortir du cercle du sous-développement : "du bon travail permet de dégager une épargne, cette épargne permet d'améliorer les conditions de travail, du meilleur travail permet d'épargner davantage", et ainsi de suite dans le sens d'un progrès continu.

- parce que c'est un moyen de lever les freins psychologiques au développement : "celui qui n'a pas d'épargne devra toujours, à un moment ou à un autre, vivre de l'assistance d'autrui, ou de mendicité. L'installation de cette mentalité d'assisté est ce contre quoi il faut lutter parce que c'est la source de la paresse".

- parce que l'épargne constitue la seule alternative à l'emprunt chez le spéculateur local, justement dénommé "coup de poignard". "Celui qui a le sens des responsabilités n'emprunte pas".

Or, compte tenu de la situation de sous-développement qui prévaut en Haïti une épargne adaptée aux exigences de l'investissement ne peut être générée que dans le Groupe ("Ti pa ti pa pou li rivé").

Ici, se manifeste l'un des points de doctrine fondamentaux déjà évoqué du D.C.C. : la recherche d'une autonomie de financement des opérations de développement rural.

Deux éléments du diagnostic sous-jacent à cet ensemble de propositions paraissent exacts :

En premier lieu, la majorité des paysans haïtiens sont incontestablement sous-équipés. Nombre d'entre eux ne possèdent ni animaux de bât, ni moulins à maïs, ni même ne disposent d'instruments couramment utilisés, tels pioches, pelles, râtaux, brouettes, qu'ils sont obligés de louer au prix fort, chez les commerçants locaux ou auprès d'autres agriculteurs mieux nantis. L'idée d'une coopérative d'achat est, sur ce plan, excellente.

En deuxième lieu, on ne peut effectivement poser le problème de l'apparition d'une épargne en milieu rural sans faire référence aux mécanismes de prélèvements des surplus agricoles qui, par le biais de la rente foncière, des amendes et impositions, du gonflement des marges de commercialisation et de l'évolution défavorable des termes de l'échange entre produits (ou salaires) locaux et marchandises importées, contribuent à maintenir la majorité des populations rurales haïtiennes en dessous du seuil de subsistance.

Il est, en outre, incontestable qu'une partie importante des revenus ruraux soustraits à la consommation courante des ménages sont absorbés par des dépenses à caractère ostentatoire principalement des dépenses mortuaires : une proportion très importante des transactions mobilières (ventes d'arbre, de bétail), foncières (placement des terres en hypothèque) (1) ou immobilières (ventes des droits et prétentions sur l'héritage par un propriétaire en indivision ; ventes de terrains) qui représentent, pour la plupart des paysans, des décapitalisations très difficilement réversibles, ont pour motif le financement du coût des funérailles (2)

Néanmoins, il est inexact de penser que l'idée d'épargne n'existe pas en milieu rural haïtien. Les parents ou parrains d'un enfant lui font don de pieds de tubercules ou d'une portée d'animaux de basse-cour, qu'ils entretiennent et nourrissent à son bénéfice. Les paysans placent éventuellement leurs maigres économies dans l'achat de têtes de bétail qui fructifieront sur pied et serviront d'encaisse de sécurité, ou pour constituer le fonds de démarrage d'un micro-commerce. Il ne s'agit pas de thésauriser, mais bien d'investir, de préserver au moins, d'améliorer si possible, un capital minuscule mais extrêmement précieux.

La gestion de l'épargne communautaire a partout soulevé des difficultés : en principe, elle est destinée à l'investissement productif communautaire, elle ne peut être utilisée à des fins commerciales et privées. Mais ce

(1) "potek" : location de longue durée dont le loyer est payé en totalité en début de contrat.

(2) il faut "habiller le mort" ; payer le laveur du mort ; servir le repas du mort pendant toute la durée de la "neuvaine", à tous les visiteurs pendant une semaine, aux invités en fin de "neuvaine" ; surtout, il faut construire un caveau, dont le prix moyen vaut le prix d'un 1/2 ha de terres (voir à ce sujet l'encadré du tome 2 "Cinq réunions pour une morte").

principe n'est jamais respecté. Lorsque survient une pénurie ou pour répondre à une urgence médicale, les paysans se retournent tout naturellement vers le Groupement, qui peut très difficilement refuser de mettre à leur disposition des liquidités au moins équivalentes à leur apport personnel. Dès qu'une exception est constatée, les demandes d'emprunt se multiplient. Si le Président résiste à la pression des demandeurs de crédit, ou s'il est exagérément tenté de privilégier ses propres dépendants, voire de faire entrer l'épargne dans ses propres affaires, les conflits et tensions se développent au sein du groupement.

Dans la ligne des propositions de la vulgarisation agricole du D.C.C., une grande partie de l'épargne communautaire sert à acheter des animaux de trait (boeuf), des instruments agricoles lourds (charrue) ou sophistiqués (pulvérisateur à insecticide) ou des intrants agricoles (semences sélectionnées, produits de traitement) dont, en dehors du jardin communautaire, seuls les propriétaires les plus importants et les exploitants les plus riches ont l'utilisation. Même dans les cas où les Groupements ont acheté un outillage largement utilisable, on constate que l'exploitant chez lequel il a été déposé, en règle générale le Président ou l'un de ses proches associés, en est le principal utilisateur. En tout état de cause, la règle est qu'un membre du Groupement ne peut utiliser lui-même un instrument communautaire ; c'est le "responsable" de ce matériel qui doit venir effectuer le travail. Le bénéficiaire doit payer la location du matériel (qui va à un "fonds d'amortissement") et le salaire de l'opérateur.

Les pères missionnaires n'ont jamais interféré dans la gestion financière des Groupements. Ils n'en demeurent pas moins les seuls dans lesquels les paysans ont totalement confiance dès qu'il s'agit de garder des dépôts d'argent. D'où le bon accueil fait aux "caisses populaires" ouvertes chez le missionnaire, dans lesquelles indépendamment de leur participation aux Groupements Communautaires, les paroissiens ont la possibilité de placer (sans intérêt) leurs économies.

4 - Devenir des Groupements

Le D.C.C. s'est progressivement constitué comme structure politique nouvelle au plan local, concurrente de la structure administrative rurale.

Néanmoins, dans les faits, le Gouvernement a progressivement pris le contrôle des Groupements en greffant leurs structures sur celles de l'O.N.A.A.C. (1)

Dès lors, les Présidents des Groupements et les animateurs du D.C.C. ont fait l'objet de tentatives d'intimidation de la part des magistrats communaux qui ont exigé d'eux des compte-rendus d'activités, la transmission de listes d'adhérents, etc... L'O.N.A.A.C. a, en outre, dépêché ses propres animateurs, qui ont surenchéri sur les promesses, déjà assez souvent excessives, des animateurs du D.C.C.. Les participants aux groupements doivent progressivement avouer une double appartenance, du D.C.C., d'une part, et à l'O.N.A.A.C., d'autre part, tous deux délivrant des certificats d'adhésion.

L'enjeu du conflit est le contrôle d'utilisation de l'Aide internationale. Celle-ci, en effet, conditionne ses dons ou ses prêts à l'existence des "structures d'accueil" au plan local : le contrôle sur les Groupements du D.C.C. devrait ainsi permettre à l'O.N.A.A.C. de drainer plus aisément, à son profit, le flot grandissant de l'assistance financière extérieure après 1970.

Selon le lieu, selon l'état du rapport des forces en présence, les Groupements du D.C.C. ont plus ou moins bien résisté à la pression gouvernementale. Les manifestations d'insubordination trop manifestes, du côté du D.C.C., ont été réprimées : quelques déplacements de curés, quelques emprisonnements d'animateurs. Mais dans l'ensemble, les cadres locaux du D.C.C. ont accepté, sans grandes réticences, de changer de maîtres. Par intérêt et sous l'effet d'une intimidation, un certain nombre d'animateurs sont entrés dans la Milice.

Les groupements communautaires du D.C.C., devenus D.C.C.H. (Développement Communautaire Chrétien Haïtien), tantôt deviennent des "conseils d'Eglise", tantôt sont transformés en "comités". Dans les faits, les finalités initiales de l'institution comme instrument de promotion des agriculteurs sont abandonnées.

(1) O.N.A.A.C. : Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire. Chargé de l'alphabétisation et de l'organisation des conseils communautaires institués par le code rural F. Duvalier pour suppléer aux carences et à l'éloignement de l'Administration communale.



DEUXIEME PARTIE

L'espace rural aujourd'hui : les traces vivantes du passé

Tel est donc le contexte général dans lequel s'est installée et a survécu la paysannerie haïtienne. Cette histoire agraire nationale a, selon les régions, des expressions locales particulières, fonction de la spécificité de l'implantation coloniale (en particulier autour de la plaine du Nord), des conditions de milieu (plus ou moins sec, plus ou moins montagneux), ou encore de la pression démographique. Il est intéressant de regarder plus en détail l'évolution de l'agriculture dans quelques localités représentatives. Non seulement elles permettent d'illustrer plus concrètement les mécanismes de décapitalisation évoqués dans le chapitre précédent, mais elles permettent l'accès à d'autres sources d'information que celles qui nous viennent des archives. Nous voulons parler de l'observation directe des paysages et de l'enquête ethnofoncière.

L'observation des paysages actuels est riche d'enseignements sur le passé, si l'on sait les regarder avec attention. Les ruines coloniales renseignent sur la fonction des *habitations* du XVIII^e siècle. Comme ces fonctions résultaient manifestement de choix mûrement réfléchis, elles renseignent sur ce qui apparaissait essentiel pour la production d'alors : la qualité des sols bien sûr, mais très souvent aussi l'accès à l'eau et, en zone de montagne, l'exposition.

Les traces des fondations des anciennes maisons du siècle précédent renseignent sur leur disposition. Quelques *arbres-souvenir* dispersés matérialisaient encore l'ancien emplacement d'un grand "lakou".

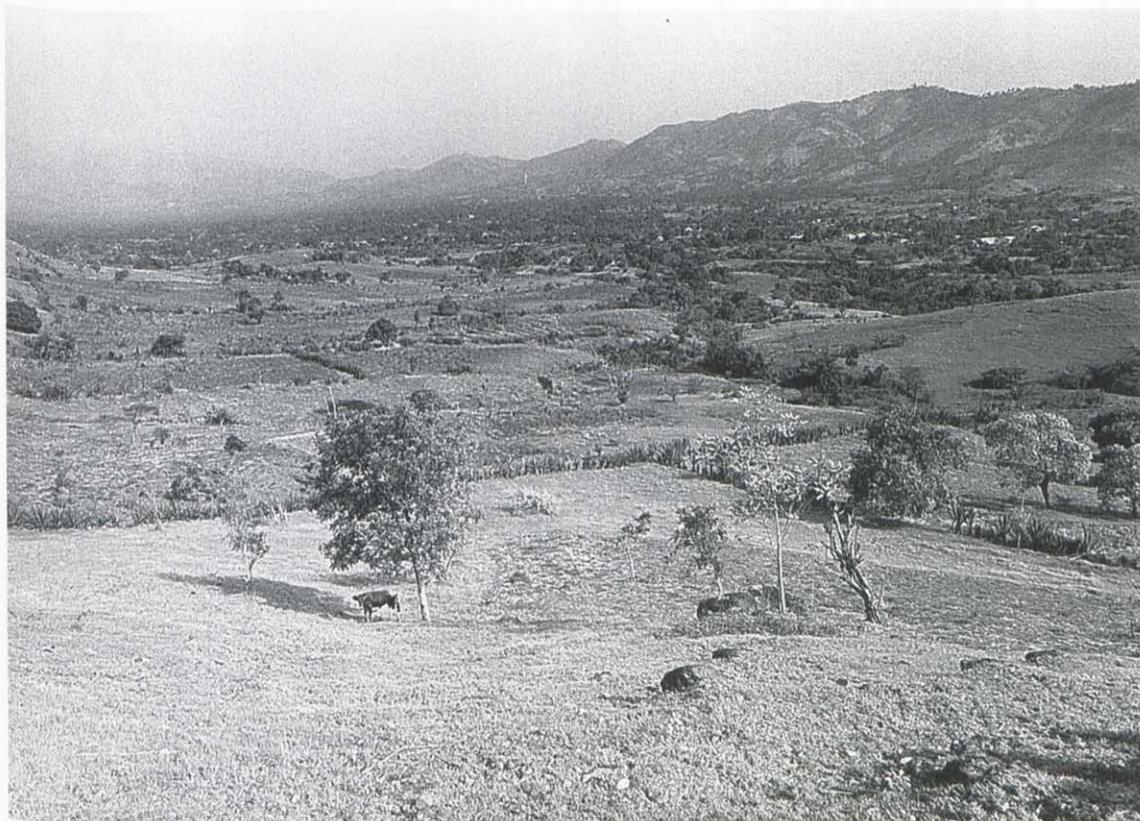
Des cimetières sont fréquemment loquaces : souvent familiaux, ils précisent les filiations, les héritages puis les éclatements des groupes domestiques.

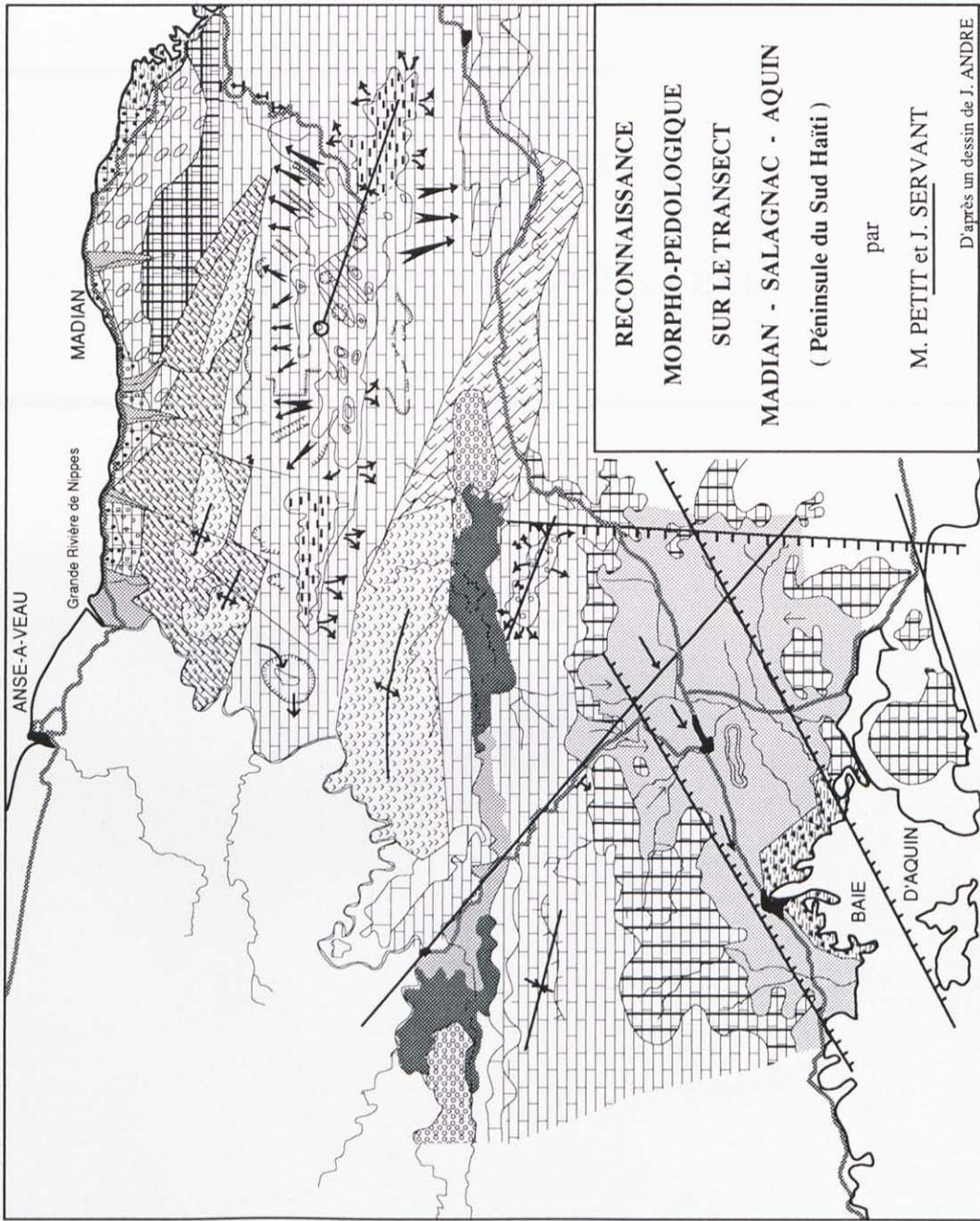
Enfin, l'agriculture haïtienne n'est pas assez ancienne pour que toute mémoire orale sur son histoire ait disparue. En interrogeant les plus âgés, on reconstitue l'évolution des patrimoines fonciers, des boisements, de leur partage, etc...

C'est à cet exercice que nous convions le lecteur à propos de deux régions fort différentes : une région de morne, celle du plateau des Rochelois au dessus de Miragoâne, et celle de la Plaine d'Aquin. Si ces deux régions ne permettent pas de prétendre couvrir la totalité des situations existantes dans le pays, elles représentent néanmoins deux cas parmi les plus représentés : celui des montagnes humides et celui des plaines et piemonts semi-arides. Il conviendrait certainement pour être complet d'y ajouter le cas des plaines semi-humides (les grandes plaines sucrières de la colonie), la vallée de l'Artibonite, et les situations de mornes où s'est longtemps maintenu, pour des raisons historiques, une grande production caféière (Limbé, Plaisance, Dondon...).

CHAPITRE PREMIER

Les systèmes de plaine sèche





ANSE-A-VEAU

Grande Rivière de Nippes

MADIAN

BAIE

D'AQUIN

**RECONNAISSANCE
MORPHO-PEDOLOGIQUE
SUR LE TRANSECT
MADIAN - SALAGNAC - AQUIN
(Péninsule du Sud Haïti)**

par
M. PETIT et J. SERVANT

D'après un dessin de J. ANDRE

GEOLOGIE	GEOMORPHOLOGIE		PEDOLOGIE (associations de sols)	TECTONIQUE
I. DOMAINE CALCAIRE ET MARNO-CALCAIRE ● CALCAIRES EOCENES		Modèles variables à préciser Surface d'érosion mi-tertiaire du plateau de Rochelois et collines résiduelles Surface de rajeunissement Reliefs dérivés Karst à tourelles Karst à collines circulaires coniques	Systèmes de sols imparfaitement définis sur roches calcaires Sols rouges bauxitiques peu épais, lithosols et affleurements rocheux	Axe anticlinal Axe synclinal Pendage Faille non définie Faille avec direction du regard
● CALCAIRES MIOCENES		Dépression karstique majeure Bassin fluvio-karstique Gisement bauxitique Versant réglé 30 à 35 ° (brèches éparées) Versant remanié Replat Canyon	Sols rouges sur colluvions bauxitiques Sols alluviaux de texture fine à nappe peu profonde Sols bauxitiques épais	
● CALCAIRES MIOCENES		Surface d'érosion en bordure de la plaine d'Aquin Niveau d'érosion d'Astrie	Sols bruns calcaires, sols lithiques, sols vertiques Sols rouges peu épais non bauxitiques, sols lithiques caillouteux, sols bruns calcaires à encroûtement calcaire	
II. DOMAINE VOLCANIQUE Série basaltique (laves, tufs, pillow-lavas)		Modèle multifacés forestier avec interfluvies d'altitude modeste	Sols d'érosion sur arène basaltique Sols bruns calcaires Sols vertiques en bas de pente	
III. DOMAINE LITTORAL ET ALLUVIAL ● CALCAIRES CORALLIENS ● ALLUVIONS FLUVIATILES		Récif soulevé (+15 à +35 m) Récif soulevé avec couverture alluviale Haute terrasse Moyenne terrasse Alluvions récentes Mangroves à palétuviers	Sols argileux brun-rouge vertiques Sols bruns calcaires et sols bruns calcaires à croûte calcaire	
● ALLUVIONS FLUVIO MARINES		Surface sédimentaire à embayements et inselbergs	Sols bruns et sols bruns vertiques Sols argileux foncés de type vertisol Sols alluviaux de texture moyenne à fine, à nappe peu profonde Sols salés littoraux	
● GREZES BASALTIQUES ET ALLUVIONS DE LA PLAINE D'AQUIN			Sols peu évolués sur colluvions basaltiques (en amont) Sols argileux vertiques à encroûtement calcaire Sols alluviaux foncés argileux et limoneux Rendzines et croûtes calcaires sur les mornes (Duverger) Sols sales en bordure de la lagune	

La plaine d'Aquin dont la surface est d'environ 6000 hectares, descend lentement des contreforts des mornes environnants (altitude 100 m environ) jusqu'au niveau de la mer au Sud. Altitude et pluviométrie sont fortement corrélées : la plaine est globalement semi-aride (cf tome III) mais nettement plus sèche en bordure de mer qu'au pied des mornes. Elle connaissait, avant la découverte, une implantation Taïno importante.

I - UNE COLONISATION PAYSANNE AU XIX^e SIECLE

Durant la période coloniale, la rareté des ressources en eau pour l'irrigation n'a pas permis le développement de la production sucrière tout au plus quelques micro-réseaux, alimentés à partir des ruisseaux descendant des mornes permettaient-ils d'alimenter de rares indigoteries (La Colline par exemple)

Les véritables domaines coloniaux étaient plus haut ; il faut remonter au-delà de la cote 150-250 m pour y trouver des traces d'anciens bâtiments d'exploitation. Ceux-ci particulièrement peu nombreux (3-4), concernaient la culture du café lorsque la fraîcheur apportée par l'altitude (plus à l'intérieur des terres) était suffisante.

Ceci étant précisé, l'ensemble de la plaine avait néanmoins déjà fait l'objet de mise en valeur : sans doute un peu de tabac en défriche-brûlis au sortir du XVII^e siècle et surtout, tout au long du XVIII^e, une première exploitation des arbres les plus précieux de la forêt ; les gros futs, d'espèces dures (gaïacs, comas) étaient commercialisés par le port d'Aquin, puis celui de Vieux Bourg d'Aquin.

Le campêche, principale exportation d'Aquin, était quasiment absent de la plaine ; il ne se développait à l'état endémique, qu'à sa limite supérieure, à partir de 100 m d'altitude et sur les vertisols des vallées intérieures.

Cette première exploitation créant "une forêt claire", celle-ci fut progressivement exploitée par des grandes "hattes" pratiquant un élevage extensif, les animaux étant lâchés en liberté dans la plaine. Sept vastes puits, creusés au pied des mornes ou le long de la ravine qui coupe la plaine dans son tiers supérieur, permettaient en plus de l'alimentation humaine, l'abreuvement des animaux.

Tel est l'état des lieux au sortir de l'époque coloniale : absence de système d'irrigation, réseau peu dense de grands puits assurant un approvisionnement en eau tout au long de l'année, et couverture végétale arborée claire sur la plus grande étendue de la plaine.



La quasi-totalité de la plaine fut appropriée durant les années qui suivirent l'indépendance.

Les réformes agraires de Dessalines puis de Pétion s'appliquèrent entièrement à cette région qui fut, dans son intégralité, allotie. Si on excepte les quelques rares domaines coloniaux des hauts de la plaine mieux arrosés qui échouèrent aux héritiers affranchis, les principaux bénéficiaires furent, dans leur grande majorité les hommes de l'armée, et ceux des villes proches : Aquin, Vieux-Bourg d'Aquin, Côte de Fer, Bainet. Ainsi, vers 1810, la plaine est divisée sur la carte tout au moins, en unités de 100 à 200 carreaux.

Quelques exemples des unités reconstituées au travers de la mémoire collective témoignent au tout début du XIX^e siècle de domaines d'une centaine de carreaux à Trémé, ou à Bellevue, localités de haut de plaine où se trouvaient des bâtiments d'exploitation, ou encore de 200 carreaux aux Coulanges, domaine s'étendant de la Ropays (exploitation coloniale) jusqu'à Flamand, en zone plus sèche. Ces domaines continuent à être

Le puits colonial éventuellement réaménagé est resté un point focal, tant pour l'eau domestique que pour les animaux.

exploités en élevage extensif, les animaux étant marqués et laissés libres de divaguer dans la plaine.

A partir de cette époque, l'espace de la plaine va connaître une évolution différenciée selon que les nouveaux propriétaires s'installent ou non sur les lots qu'ils obtiennent.

D'une façon générale, sur la partie haute de la plaine, les paysans installent rapidement leurs demeures. Ainsi, à Trémé, les héritiers d'un domaine de 100 carreaux s'installent en 1830-1840 :

- Damus sur 25 carreaux,
- Zamor sur 20-30 carreaux,
- Lazare sur 22-74 carreaux,
- Dorlis sur 15 carreaux,
- Gouin qui disposait de 15 carreaux, ne s'établit pas.

En revanche, dans la partie basse de la plaine, trop éloignée des points d'eau coloniaux, les propriétaires ne s'installent pas et continuent d'exploiter ces surfaces en élevage extensif.

C'est à l'époque de l'installation de ces premiers colons qu'une étude des lignages actuellement présents dans la plaine permet de remonter. Une telle étude permet de préciser les flux migratoires et les transformations de l'espace exploité. Elle a été entreprise concernant trois lignages installés sur la partie haute de la plaine : les familles Lazare, Dossou et Sydney (Fig. 1).

Le flux migratoire est positif lors des premières générations ; il correspond, en effet, à l'installation des conjoints des résidents dans l'aire considérée. Jusqu'en 1900, globalement, le haut de la plaine, mieux arrosé, est zone d'accueil d'immigrants. Les personnes nées à l'extérieur de chaque domaine, sur les quelques 34,9 ha occupés par les 3 lignages, représentent près de 40 % de la population totale en deuxième génération. Cette immigration s'accompagne d'une première réduction du couvert boisé. Chaque parcelle gérée par les résidents, de taille importante (3,4 ha en 1860, 1,5 ha en 1890) ne représente qu'une partie de leurs droits fonciers (4,8 ha par ayant droit en 1860, 1,7 ha en 1890) (Tab. 1) : une première partie (environ 1 ha) entourant la maison d'habitation, sera réservée au jardin boisé : les arbres abattus sont remplacés par des fruitiers : manguiers, avocatiers, sapotilliers, caïmitiers ...

Les gros fruitiers coexistent donc autour de la maison avec les essences de valeur restant de la forêt climacique : gaïac, campêche, chêne, bois-blanc, lesquels sont néanmoins progressivement utilisés comme bois d'œuvre.

Plus éloignée de la maison, l'autre partie de chaque exploitation est plus largement déboisée, entourée de haies mortes, "les braises", pour en protéger l'intérieur du bétail ; elle est mise

	1830	1860	1890	1920	1950	1980
Surface considérée (y compris acquisitions)	29,3	33,6	34,9	28,5	28,5	25,8
Nombre d'ayants droit reconnus	1	7	21	62	100	136
Surface par ayant droit	29,3	4,8	1,7	0,46	0,28	0,19
Nombre de résidents	1	3	8	13	16	20
Surface des parcelles résidentielles		10,3	12,4	9,5	9,5	10,8
Surface moyenne de la parcelle résidentielle		3,4	1,55	0,73	0,59	0,55

en valeur par des cultures annuelles.

Enfin, à l'extérieur de ces espaces protégés demeure la forêt claire exploitée par l'élevage libre (Fig. 2).

En 1900, tous les points d'eau sont devenus zones résidentielles. Sur les piedmonts, les premiers colonisés, les maisons seront nombreuses et l'aire cultivée importante. Ailleurs, elles seront plus restreintes ;

La plaine se présente alors comme un tissu interstitiel d'aires résidentielles protégées au sein de la forêt claire ("racks"). La production des résidents associe fruits, céréales, légumineuses et produits de l'élevage dans les "raks" (Fig. 3).

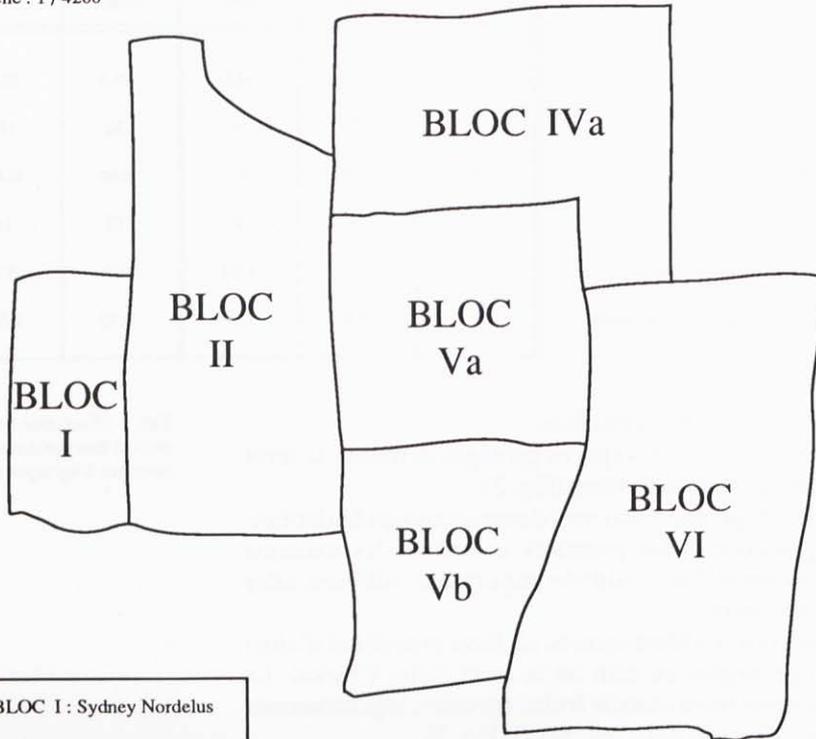
Par la suite, le mouvement d'établissement des résidences continuera, mais les nouveaux "quartiers" ainsi formés se situeront toujours à proximité des plus anciens, gonflant ainsi l'aire résidentielle.

Tab. 1 : Evolution des surfaces par ayant droit et des surfaces de l'aire résidentielle pour les 3 lignages considérés.



Pâturage libre dans les racks (Plaine d'Aquin).

Echelle : 1 / 4200



BLOC I : Sydney Nordelus

BLOC II : Angelina Dossou

BLOC IVa : Joseph Lazare

BLOC Va : Eliza Lazare

BLOC Vb : Adèle Lazare

BLOC VI : Fozine Lazare

chiffre = numéro de la kaye
l'exposant correspond à la génération

'''' = 1860

''' = 1890

'' = 1920

' = 1959

- Kaye dont la création correspond à l'époque
- Kaye dont la création correspond à l'époque précédente
- Plantation ou protection d'espèces arborées
-  Rack
-  Espèces fruitières et climaciques protégées
-  Jardin boisé dont la création correspond à l'implantation d'une kaye
-  Jardin boisé de première génération dont la création correspond à l'époque précédente

Fig. 1 : Transformation de l'espace de plaine.

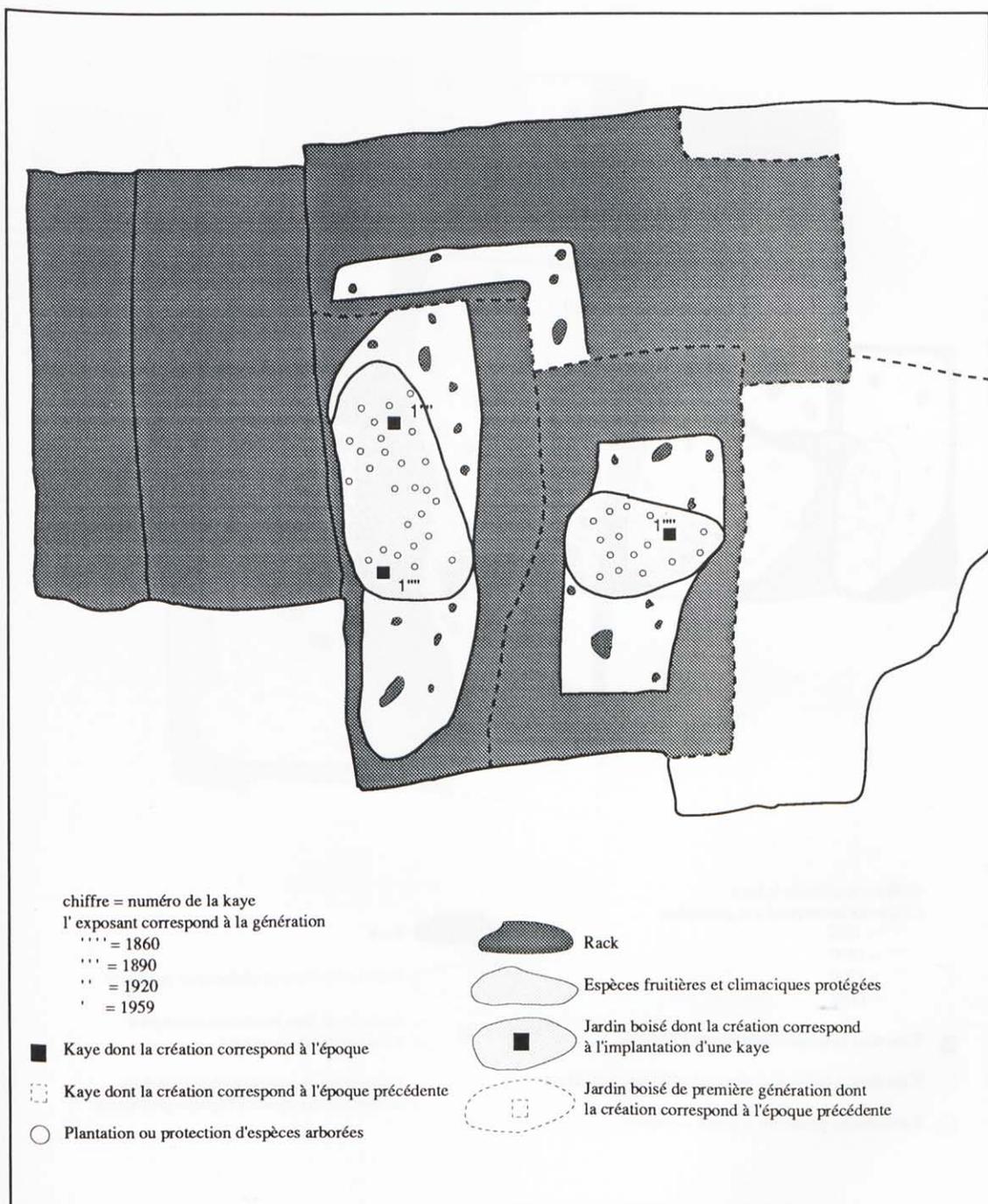


Fig. 2 : Transformation de l'espace de plaine. Situation en 1860.

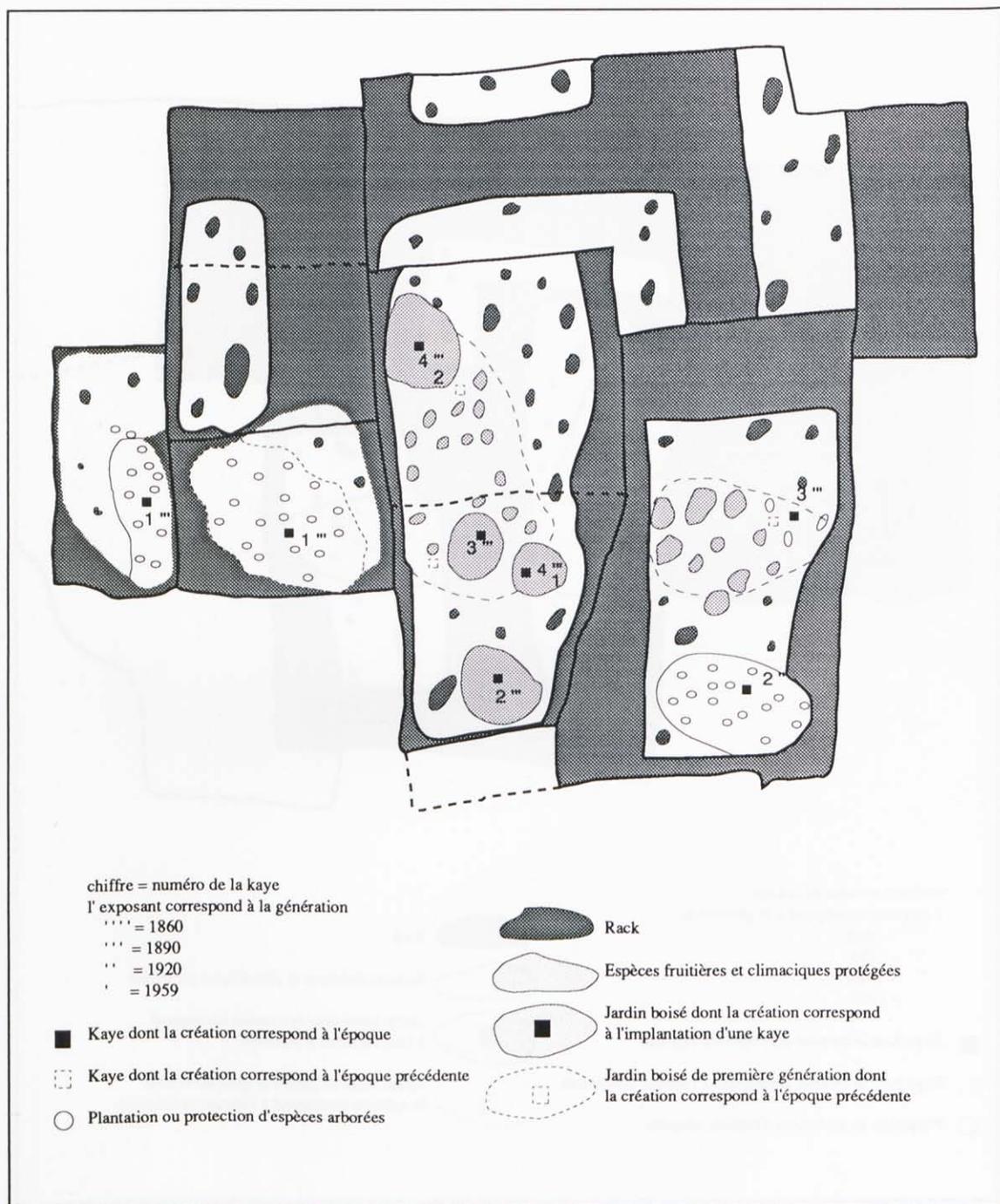


Fig. 3 : Transformation de l'espace de plaine. Situation en 1890.

II - LA CONSTRUCTION DU PAYSAGE ACTUEL : LA DYNAMIQUE DU DEBOISEMENT

Dès la génération suivante, le solde migratoire s'inverse : les arrivées ne compensent les départs qu'aux deux-tiers. Les émigrants, descendants des résidents, se destinent surtout aux quartiers voisins ; l'émigration lointaine, à destination des villes et de l'étranger, reste faible. Relativement bien répartie tout au fil des années, sur l'ensemble des générations, elle ne représente que 17 % du total des émigrations. Lors des trois premières générations (jusqu'en 1900), ce sont surtout les quartiers proches, fertiles, où des terres familiales sont disponibles, qui avaient accueilli les quelques migrants ; mais à partir de la deuxième génération, les déplacements concerneront surtout les régions plus arides de la plaine, qui restent alors les seules disponibles. Les quartiers très proches (QTP) réunissant en effet ces zones, représentent respectivement 41 et 73 % des migrants de troisième et quatrième génération (Tab. 2).

Pour ceux qui restent, la situation est bien changée. Désormais, la superficie par ayant-droit devient plus petite (0,46 ha) que la superficie de l'aire résidentielle (0,73 ha), alors que l'inverse était encore vrai à la génération précédente (cf Tab. 1). Il n'y a donc plus guère d'espace pour les raks, qui disparaissent progressivement de la partie supérieure de la plaine.

Les dimensions des parcelles résidentielles sont extrêmement variables d'une famille à l'autre, pour une même génération. Dès 1890, certaines ne seront que de 0,43 ha. A la génération suivante, la moitié des résidents disposeront de moins de 0,25 ha alors que la moyenne se situe à 0,73 ha. En 1950, 1/3 des résidents auront moins de 800 m² en propriété autour de la résidence. (Tab. 3).

Ceux qui s'installent dans ces quartiers sans reprendre une unité résidentielle constituée ne peuvent le faire qu'à partir de parcelles en cultures annuelles, ou à la limite du jardin boisé parental (Fig. 4, Fig. 5) ; comme les disponibilités en terres par famille sont variables, il convient de distinguer deux cas :

- ceux qui disposeront d'une surface importante (Eliza et

		1840	1870	1900	1930	1960	Total
Emigration totale	Nombre résid.	-	3	12	44	22	
		-	23	37	48	35	
% / Emigration totale	QTP	-	33	25	41	73	47
	QP	-	66	50	39	18	36
	EL	-	0	25	20	9	17

Tab. 2 : Destination des émigrations.

Fozine Lazare) mettront en place un véritable "lakou", nettement plus individualisé que ceux des générations précédentes. Ramassé autour de la maison d'habitation, il est composé pour l'essentiel de gros fruitiers (manguiers, avocats, calebassiers,...) seuls quelques arbres, parmi les plus précieux de la forêt, seront préservés.

Le reste de la surface dont ils disposent sera conduit en cultures annuelles. Y subsistent quelques bosquets d'espèces climaciques pour le bois d'œuvre et le fourrage (bois d'orme). Durant la première moitié du XX^e siècle, les jardins boisés se feront sur 0,3 ha environ. Les générations qui se succéderont après 1950, lorsqu'elles installeront une telle aire résidentielle boisée le feront sur environ 1000 m² ; les quelques espèces climaciques non fruitières seront alors choisies parmi celles qui, tout en ayant une pousse rapide, occupent un minimum d'espace et offrent une utilité économique. Peu d'espèces satisfont à toutes ces exigences ; aussi ne subsisteront que quelques-unes d'entre elles : notamment frênes, bois kapab, feuillager pour le bois d'œuvre et bois d'orme pour le fourrage.

Lorsque les disponibilités en terres seront extrêmement réduites (Adèle Lazare, Sydney), seuls quelques arbustes subsisteront autour de la maison : cachiman cannelles, corossoliers, bois d'orme et petits bois d'œuvre. L'ensemble prendra l'allure, non pas d'une aire compacte densément plantée, il s'agira ici de

Tab. 3 : Dimensions des aires résidentielles / génération (aire résidentielle totale et moyenne disponible / résident).

Lignages	n° bloc	1860			1890			1920			1950			1980			Surface considérée (m ²)
		Nombre de résidents	Aires résidentielles totales	Moyenne / résident	Nombre de résidents	Aires résidentielles totales	Moyenne / résident	Nombre de résidents	Aires résidentielles totales	Moyenne / résident	Nombre de résidents	Aires résidentielles totales	Moyenne / résident	Nombre de résidents	Aires résidentielles totales	Moyenne / résident	
Sydney Nordelus	I	-	-	-	1	12 570	12 570	4	10 056	2 514	4	3 142	786	3	10 056	3 352	12 570
Angéline Dossou	II	-	-	-	1	14 500	14 500	2	6 450	3 225	3	14 500	4 800	4	24 200	6 050	41 030
Lazare	J. Lazare IVa	-	-	-	-	32 250	-	-	32 250	-	1	32 250	32 250	1	32 250	32 250	32 250
	Eliza Va	1	26 790	26 790	1	26 790	26 790	3	20 100	6 700	4	20 100	5 025	5	20 100	4 020	26 790
	Adèle Vb	1	(25 800)	(25 800)	3	12 900	4 300	2	2 150	1 075	2	1 075	537	2	2 150	1 075	21 230
	Fozine VI	1	(505 90)	(50 590)	2	25 295	12 900	2	24 200	12 100	2	24 200	12 100	5	20 120	4 025	50 590
TOTAL		3	103 180	34 393	8	124 305	15 540	13	95 206	7 324	16	95 267	5 950	20	108 876	5 444	184 460



*Élevage et Agriculture :
complémentarité ou concurrence.*

quelques arbustes épars, dont la concentration (200 arbres/ha), mais aussi la forte proportion de petits fruitiers différenciera ce jardin d'une parcelle de type non résidentiel. Cette disposition relativement lâche, par rapport aux jardins boisés du type précédent, permettra leur emblavement en cultures annuelles. Là où le rétrécissement de l'aire résidentielle disponible atteint de telles proportions, la survie de l'espace boisé est à ce prix : espèces peu "dévoreuses" de terre et dispositions de façon à permettre la coplantation de cultures vivrières.

De fait, tout au long du XX^e siècle, les différents types de jardins boisés mis en place autour de la résidence coexisteront avec les reliquats des cours parentales. Les fruitiers, et notamment les manguiers qui arrivent en production en mai-juin, au moment de la soudure (sorgho/maïs) et qui constituent, avant l'abattage des porcs à partir de 1982, une composante essentielle du système de production, sont systématiquement protégés. Ainsi, à côté des résidences actuelles ou, plus loin, pourra-t-on voir de nombreux manguiers, vestiges des anciennes aires résidentielles. Lorsque ceux-ci seront éloignés les uns des autres, il s'agira de plantations du XIX^e siècle, lorsqu'il seront au contraire très proches, il s'agira alors plus probablement de jardins implantés au début du XX^e siècle. Les autres arbres alors présents, auront été détruits par les héritiers car ne correspondent pas au système de culture actuel.

Cette relative profusion de manguiers (30/ha), d'avocateurs (4/ha), de calebassiers (7/ha) sur l'ensemble de l'aire résidentielle est à mettre pour l'essentiel au compte de ces anciennes implantations (Fig. 6).

La jouissance de ces "gros fruitiers" poussera les nouveaux résidents disposant d'une aire résidentielle conséquente à y planter (ou protéger) de nouvelles espèces, telles que corossoliers, cocotiers ou cachimans cannelles.

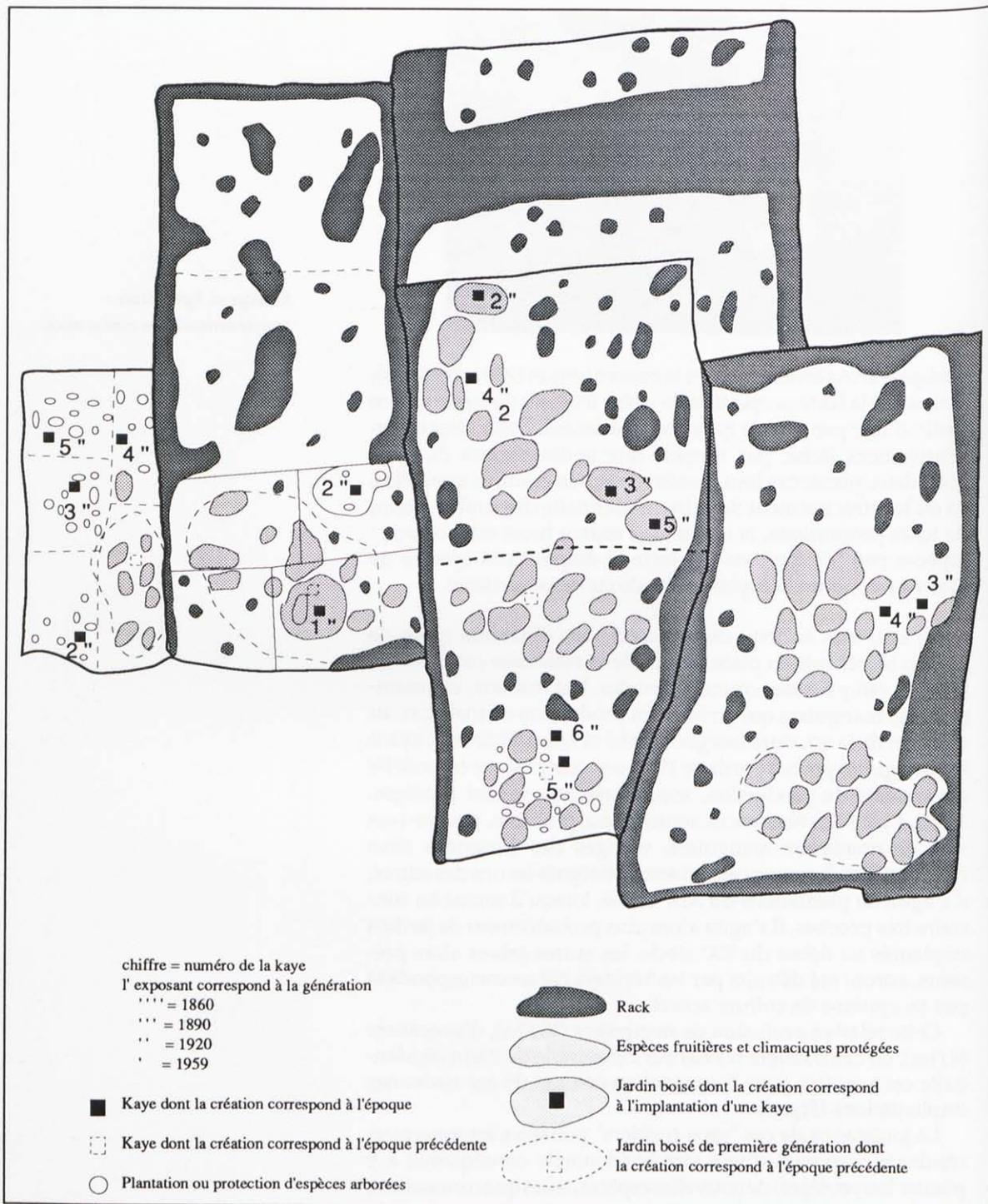


Fig. 4 : Transformation de l'espace de plaine. Situation en 1920.

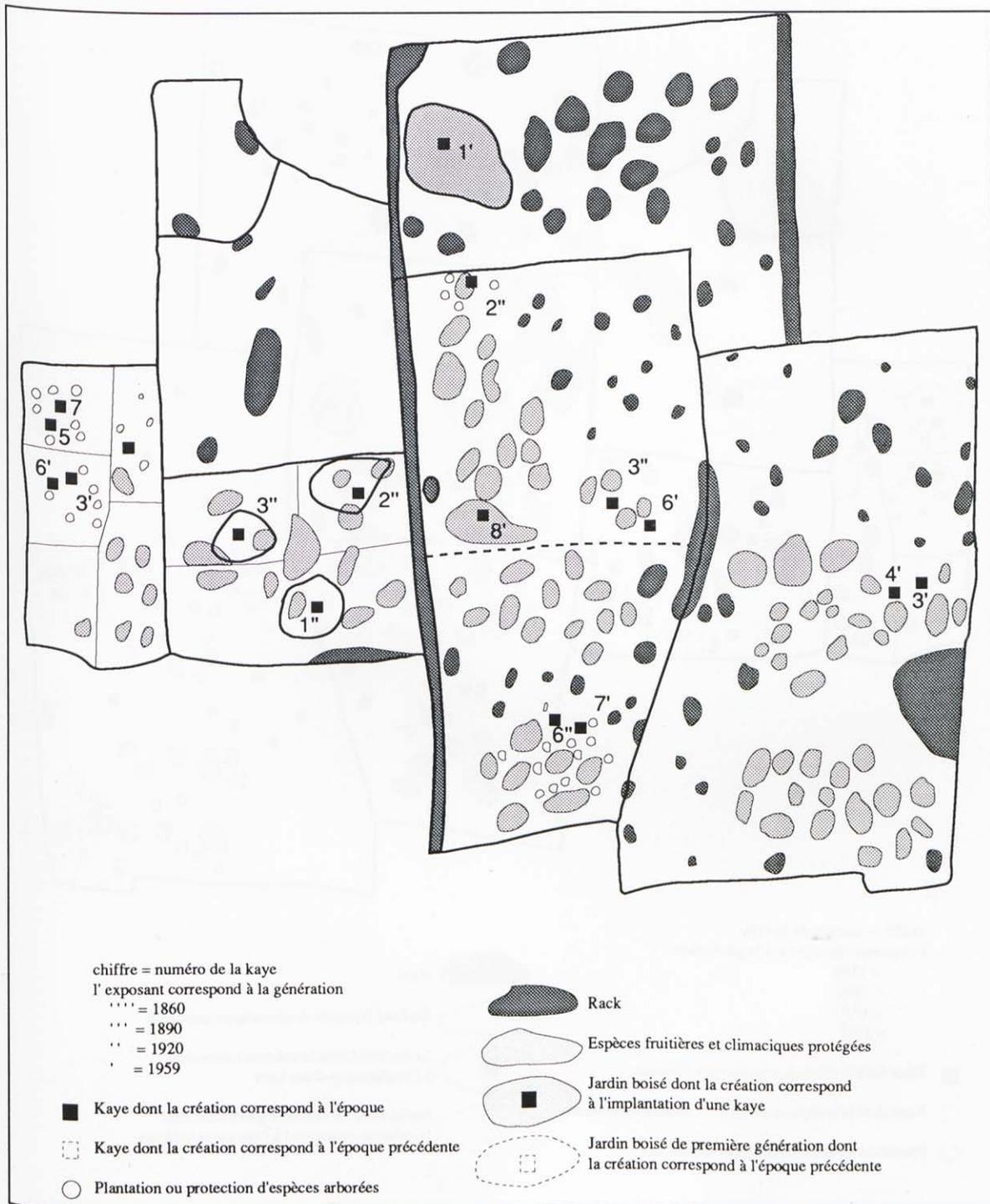


Fig. 5 : Transformation de l'espace de plaine. Situation en 1950.

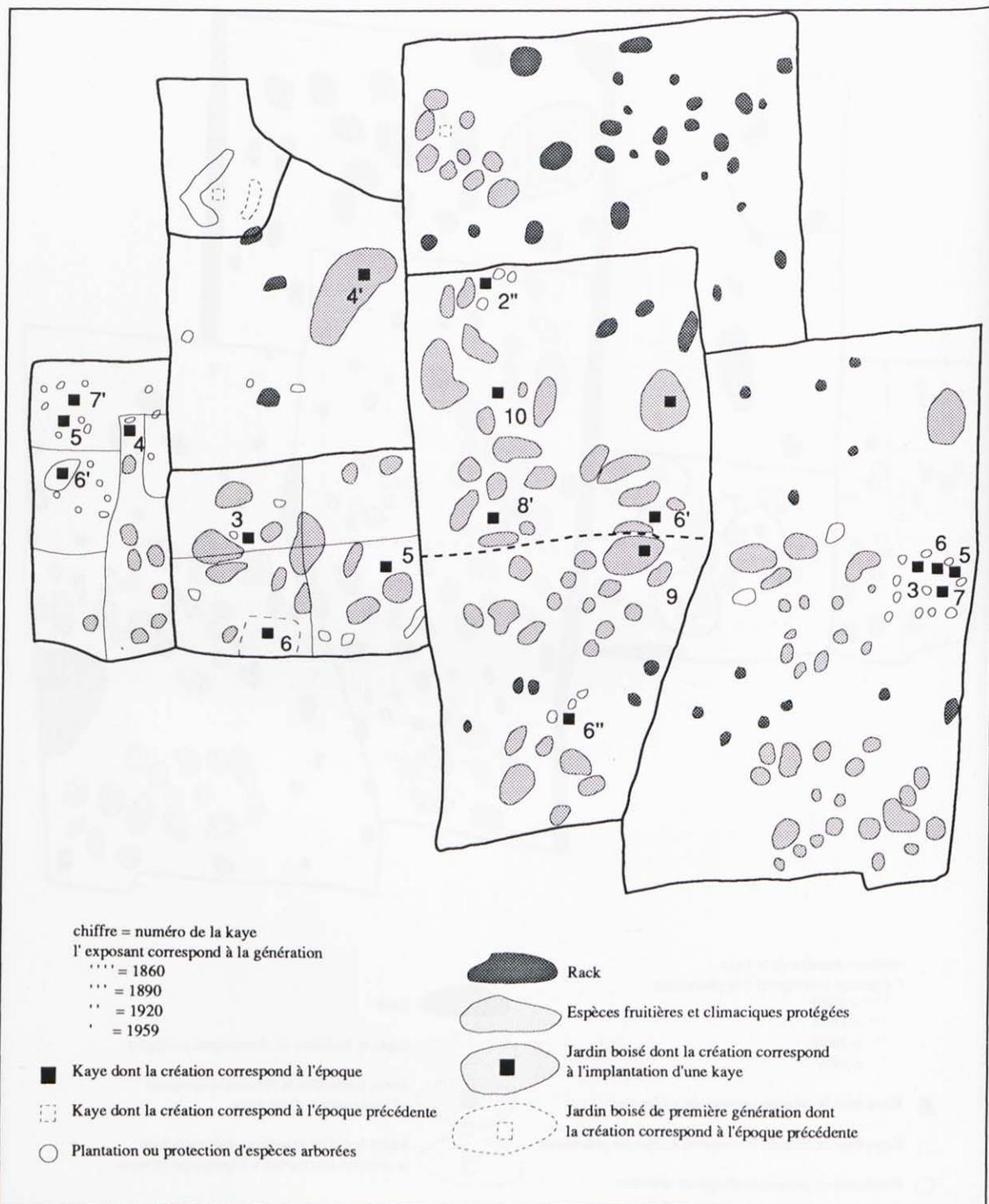


Fig. 6 : Transformation de l'espace de plaine. Situation en 1980.



III - LA TRANSITION A L'ELEVAGE AU PIQUET

Au XIX^e siècle, alors que les racks étaient encore abondants, les chevaux, ânes, bovins et caprins étaient laissés libres dans l'espace interstitiel entre les unités de résidence. L'intervention des paysans se limitait à identifier les animaux au fer rouge, contrôler régulièrement les mises-bas et l'augmentation du cheptel, et enfin opérer les captures pour la consommation ou la commercialisation.

Bien entendu, un tel système exige de vastes espaces et la protection des jardins cultivés contre la divagation des animaux. Les parcelles en cultures annuelles étaient donc soigneusement entourées d'une clôture végétale morte le temps de la saison culturale. En général, les clôtures étaient laissés à l'abandon dès les récoltes permettant ainsi aux animaux du rack de bénéficier des résidus de culture notamment les pailles pendant la saison sèche. Si la surface à disposition était suffisante, les clôtures de parcelles changeaient d'une année sur l'autre, per-

Coupe de bois pour fabrication de charbon dans les "raks"



*De la construction du four à
charbon de bois ...*

mettant ainsi une jachère et l'installation des cultures annuelles sur une parcelle fertilisée l'année précédente par les déjections animales. Dans un tel système, la productivité du travail était très importante sur l'élevage, puisque les animaux demandent peu de soins. La principale limitation pour augmenter le nombre d'animaux élevés par la famille est le capital disponible. L'élevage représente alors la première base d'accumulation et de différenciation sociale.

En revanche, la rémunération du travail sur les cultures annuelles est faible, du fait de la nécessité d'enclôser les parcelles, ce qui est long et pénible.

Les systèmes de production sont alors fortement différenciés selon que la famille dispose ou non d'un capital important valorisé par l'élevage, les moins pourvus étant obligés d'augmenter les superficies vivrières pour assurer un revenu minimum.

Cette situation évolue sensiblement au fur et à mesure que la croissance démographique réduit, de génération en génération,

la dimension de l'espace disponible par famille. En effet, il arrive un moment où une famille moyenne n'a plus intérêt à pratiquer ce système :

- parce que la productivité de l'élevage décroît en même temps que la surface des racks.

- Le système de clôture est de plus en plus difficile à assurer lorsque les ressources en bois se réduisent.

Il arrive donc un moment où il devient plus intéressant de passer à l'élevage au piquet, ce qui a pour conséquence de réduire brutalement le nombre d'animaux dont les familles les mieux dotées peuvent s'occuper (il faut les déplacer, les emmener au puits). Le moment où s'opère cette transition est évidemment dépendant de la pression démographique. En gros, les enquêtes montrent que cette transition s'est faite dans la première moitié du XX^e siècle sur la partie haute de la plaine la plus occupée. Elle intervient vers 1940-1950 dans la partie moyenne. Dans la partie basse plus sèche, l'élevage libre demeure encore au début des années 80.

... à la vente.



N'imaginons cependant pas que ce passage de l'élevage libre à l'élevage au piquet se passe de façon mécanique pour le meilleur intérêt de tous.

Au contraire, il existe tout une période, souvent plus d'une génération, où ceux qui disposent de peu de terres et de têtes de bétail ont déjà tout intérêt à la suppression de l'élevage libre, à l'inverse de ceux qui, au contraire, disposent de plus de moyens. La contradiction ne se résoud donc que lorsque les mieux dotés en moyens de production, à leur tour, se trouvent dans une situation où il leur devient plus intéressant de passer à l'élevage au piquet.

On imagine bien, dès lors, que durant toute la période où les intérêts sont contradictoires, la tension sociale est vive et les conflits nombreux.

Exploitation minière de la forêt climacique pendant la colonie et les premières décades, puis colonisation agricole sur la triple base de l'élevage, du jardin fruitier et de la culture céréalière enclose, et enfin brutale régression de l'élevage au profit de l'extension des cultures, telles sont donc les trois grandes étapes du processus qui conduit aux systèmes actuels. On voit en particulier, qu'en regard des transformations postérieures à l'Indépendance, celles qui surviennent pendant la colonie sont d'une importance modeste. Dans la plupart des cas, c'est après l'indépendance que se sont construits les paysages haïtiens.

Le chapitre suivant va nous le confirmer en ce qui concerne les zones de "morne".

De l'élevage libre à l'élevage au piquet.



L'EVOLUTION DU COUVERT BOISE DANS LA PLAINE D'AQUIN (Trémé)

Dans les plaines sèches, le XX^e siècle est marqué par un triple phénomène : la régression des racks, la diminution des surfaces résidentielles boisées par famille mais leur multiplication à partir des zones de culture annuelle.

L'étude de processus a pu être réalisée en prenant pour base un espace contigu de 18,4 ha appartenant aux trois lignages Sydney, Lazare et Dossou de Trémé, dans la partie haute de la plaine.

Globalement, pour l'ensemble de l'aire sur laquelle a porté l'étude du couvert boisé (18,4 ha), la diminution du couvert boisé est très nette puisqu'on passe d'un couvert forestier recouvrant plus ou moins totalement les parcelles (probablement plus de 70 % en 1860) à quelques 16 % en 1956. Ce taux se maintiendra constant jusque dans les années 1980. La figure 7 montre une rupture de pente très nette qui s'observe au tout début du XIX^e siècle (1890-1920), lorsque chaque héritier voit sa surface considérablement réduite par rapport aux générations antérieures. La taille minimale de l'exploitation est de 4,8 ha en 1860 soit nettement plus que ce dont une famille peut travailler avec l'outillage manuel. En 1890, chaque "ayant droit réel" (faisant effectivement valoir ses droits) ne dispose plus que de 1,7 ha, auxquels il convient d'ajouter, il est vrai, d'importantes aires pour le pâturage ou la mise en place de jardins sur des terres neuves "balisage". La forte pression humaine qui s'exerce au début du XX^e siècle conduira à l'abattage des arbres constituant le rack pour faire place aux cultures. Et, en 1950, le rack, dans sa forme première tout au moins, a totalement disparu : 0,8 % en 1950, alors qu'il était environ de 21 % en 1920 et de 45 % en 1890.

Les disponibilités en terres par ayant-droit n'étant pas identiques à l'intérieur d'une même génération, la disparition du couvert boisé se fait de façon différente selon les blocs correspondant à chacune des branches héritières. Ainsi en est-il du bloc de Joseph Lazare qui en 1920 gardera toujours 55 % de son couvert en rack alors que la moyenne y est ailleurs de 21 %. Ces variations se maintiendront, et, en 1956, le couvert boisé variera de 11 à 26 % selon les branches et en 1978 de 13 à 24,5 %.

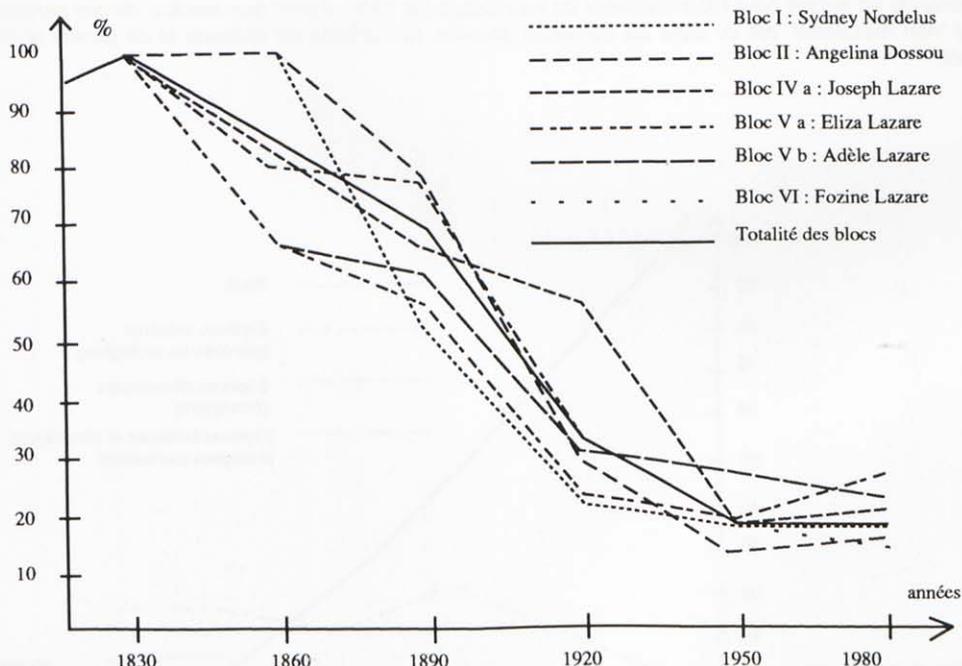


Fig. 7 : Evolution de la surface boisée sur l'ensemble de l'aire.

Tout au long du processus de la mise en culture de ces friches, le couvert boisé se transforme. En effet, au fur et à mesure de la disparition des racks, il y a protection de certaines espèces (et éventuellement plantation) dans un premier temps sous forme de carrés de grandes dimensions puis de bosquets, enfin d'arbres isolés. De même, les espèces protégées ne seront pas les mêmes à chaque époque : d'abord il s'agira d'espèces nobles "mangeant de l'espace" puis d'espèces moins dévoreuses en terre et s'accommodant du système de cultures. Lorsque la main-d'œuvre sera le facteur limitant, il ne sera fait, à l'exception du lakou, aucune distinction ; certaines parties du rack restant présentes, "en l'état". Des haies, délimitant la propriété seront également systématiquement laissées tant que la charge humaine ne se fera pas trop forte.

Ainsi, nous pouvons distinguer 2 composants majeurs du couvert boisé qui remplaceront peu à peu le boisement premier. Il s'agit d'espèces climaciques ou pseudo-climaciques, protégées ou, au contraire, d'espèces plantées sous forme de bosquets ou d'arbres isolés.

Nous pouvons, selon leur destination, distinguer les espèces fruitières et les espèces pour le bois d'œuvre ou le fourrage. Les premières pourront être plantées (introduction généralement) ou plus simplement protégées : elles seront surtout présentes dans l'aire résidentielle. Les secondes ne seront jamais plantées mais simplement protégées et pourront se retrouver partout.

La transformation de l'espace à caractère non résidentiel

Les parcelles n'ayant pas donné lieu à l'implantation de résidences aux toutes premières générations de la colonisation paysanne (avant 1900) ne donneront lieu qu'à peu de plantations ; tout au plus pourra-t-on protéger certaines espèces. C'est ainsi que le faible couvert boisé observé (12 %) se compose principalement d'espèces climaciques non fruitières. Les quelques 102 pieds / ha dénombrés en 1980 dans ces parcelles ne sont constitués que pour 44 % d'espèces fruitières (30 % en surface couverte). A ceci, deux raisons principales : d'abord le fait que les fruitiers éloignés de la maison d'habitation ne peuvent être aisément surveillés contre le vol ; d'autre part, l'insécurité de la propriété pour ces parcelles qui sont souvent de type indivis. Concernant les non fruitiers protégés, si différents arbres de valeur, comme le gaïac, pouvaient subsister en 1900, toutes les espèces occupant trop d'espace ou dont la durée de végétation avant l'exploitation est trop importante, ont disparu en 1980.

En fait, les meilleures disponibilités (eau de boisson, pluviométrie, sols) dans cette partie de la plaine en font une zone où la demande en terrain pour l'établissement de résidences est forte, si bien que nombre de ces parcelles originellement "non résidentiel" ont vu dans les dernières décades l'installation de maisons et de jardins boisés correspondants.

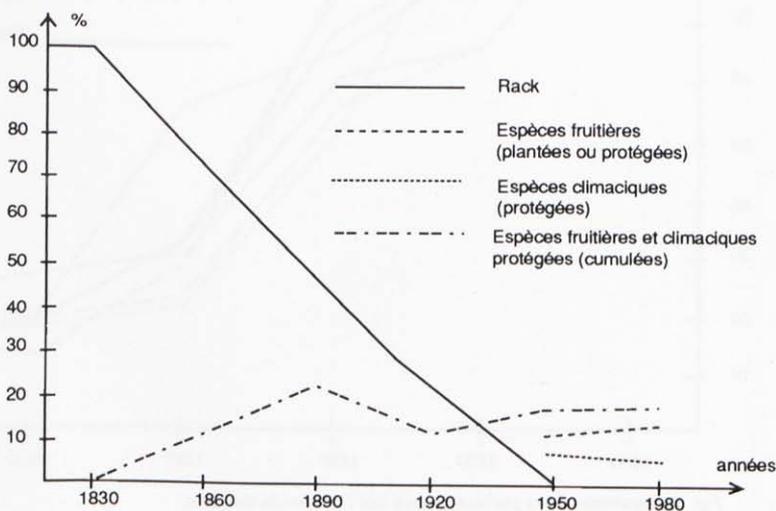


Fig. 8 : Evolution des différents composants du couvert boisé.

Jusqu'à nos jours, l'aire non résidentielle constitue 54 % du bloc (soit le 1/4 de l'ensemble de l'aire étudiée). Le couvert boisé, déjà extrêmement bas en 1956 (9 %) continue de régresser puisqu'il n'est plus que de 6 % en 1978. La densité des arbres n'est plus que de 67 pieds/ha dont les 2/3 (en nombre) sont des non-fruiliers parmi lesquels les petits sont les plus représentés notamment le bois d'orme. Bois d'orme et feuillagers constituent près de la moitié des non-fruiliers. Les "fruitiers protégés" sont tous des espèces peu exigeantes en espace : cachiman-cannelles, orangers sûrs et goyaviers en constituent l'essentiel. Ces manguiers y seront quasiment absents (4 pieds/ha).

La transformation de l'espace à caractère résidentiel

Les parcelles loties dès les premières générations héritières disposeront encore un siècle plus tard d'une couverture boisée relativement importante. la moyenne sera de 20,5 % en 1956 (21 % en 1978). La densité d'arbres n'y est que de 144 pieds/ha mais les fruitiers qui y représentent plus de 2/3 en nombre, recouvrent, du fait de leurs tailles, plus des 9/10 de la surface. Ainsi, à la différence des parcelles n'ayant pas été loties dès le XIX^e siècle, il y aura eu plantation d'espèces qui, pour la plupart, auront été importées dans la région. Parmi celles-ci, le manguiers prend la place d'honneur puisqu'il représente, vu sa taille, environ les 2/3 de la surface couverte (le 1/3 des fruitiers en nombre). D'autres espèces, telles que corossoliers, avocatiers, cocotiers, anacardiens, seront présents à la densité de 1 à 5 pieds/ha. Enfin, il y aura préservation d'espèces pseudo-endémiques telles que le cachiman cannelle (22 pieds/ha) ou le calebassier (7) ou les orangers sûrs (10) qui donneront une production commercialisable tout en ne mobilisant que peu d'espace.

La difficulté de saisir le paysage de plaine vient en grande partie du caractère pérenne de certaines espèces plantées ; celles-ci, tel le manguiers principalement ou l'avocatier, sont en effet préservées par les héritiers du "lakou" du fait de leur adéquation aux différents systèmes de production mis en place tout au long des générations. Leur production, même après un siècle, continuera d'être économiquement intéressante ; et on préférera préserver ces espèces plutôt que de les abattre pour faire place aux cultures ou pour y installer des espèces mieux adaptées aux systèmes de production temporaires. C'est cette survivance de certains des éléments des jardins boisés des générations précédentes qu'il convient de déterminer pour appréhender la dynamique de l'évolution de l'espace de plaine.

Tab. 4 : Evolution de la surface boisée sur l'ensemble de l'aire étudiée.

Surface totale considérée (m2)	Bloc		1860	1890	1920	1950	1980
	n°	lignage					
12 570	I	Sydney Nordelus	12 570 100 %	6 300 50 %	2 500 20 %	2 070 16 %	2 040 16 %
41 030	II	Angelina Dossou	41 030 100 %	31 250 76 %	11 350 28 %	4 480 16 %	5 680 14 %
32 250	IVa	Joseph Lazare	25 800 80 %	21 000 65 %	17 700 55 %	5 460 17 %	5 700 18 %
26 800	Vb	Eliza Lazare	18 000 66 %	14 700 55 %	5 900 22 %	4 600 17 %	6 500 24,5 %
21 230	Vb	Adèle Lazare	14 000 66 %	12 700 60 %	6 400 30 %	5 500 26 %	4 400 21 %
50 590	VI	Fozine Lazare	40 000 79 %	37 900 75 %	15 600 31 %	8 500 17 %	6 500 13 %
184 470			151 400	123 850	59 450	30 550	30 820
100 %			82 %	67 %	32 %	16,6 %	16,7 %

CHAPITRE II

Les systèmes d'altitude



Le Plateau de Rochelois, situé entre 800 et 1000 m d'altitude au Sud de Miragoâne, se trouve dans une zone bien arrosée (1800 mm / an). On n'a pas, sur le plateau proprement dit, trouvé de trace d'une occupation indienne pré-colombienne mais on a trouvé quelques outils Ciboneys dans les grottes des Karsts qui marquent son versant Nord (Carrefour Dent, Paillant).

I - L'HERITAGE HISTORIQUE

A - Le domaine colonial (1)

1 - Les propriétés

C'est le naufrage d'un bâtiment de la Rochelle qui a donné son nom au Récif du Rochelois au large de l'Anse-à-Veau, puis à la paroisse et enfin, au plateau du Rochelois (2).

Il y eut tout d'abord, avant 1670, sur la côte, une chapelle desservie par les Carmes. La paroisse fut supprimée en 1690 et la chapelle disparut en 1729, mais le nom resta à un petit bourg, à deux rivières et au plateau du Rochelois qui s'étendait à l'époque coloniale à cheval sur deux paroisses : celles de l'Anse-à-Veau et du Fond-des-Nègres. En 1789, la population totale des deux paroisses n'excédait pas 850 blancs, 800 affranchis et 12 500 esclaves dont une partie seulement vivait sur le plateau. On y voyait plus d'une soixantaine de cafétérias. Le port de Miragoâne en était le débouché naturel.

Le Canton du Rochelois proprement dit, "nouvellement établi est d'une étonnante fécondité en café, mais quoiqu'il y pleuve souvent il manque absolument d'eau au sommet du plateau où l'on ne trouve aucune source. Avant les défrichements la température y était si fraîche que l'on s'y approchait avec plaisir du feu le soir et le matin. L'humidité et les brouillards matinaux l'avait rendu presque inhabitable"(2).

Malgré sa relative prospérité, le quartier n'a pas eu l'importance économique des grandes plaines à sucre par exemple et aucune carte détaillée ne fut dressée à l'époque coloniale, mais les vestiges actuels des habitations et surtout les noms qui se sont conservés sans trop de modifications permettent de retrouver aujourd'hui l'emplacement de la plupart des cafétérias.

On retrouve dans les Etats de l'Indemnité (3) trace des habitants des Rochelois au XVIII^e siècle, dont le nom est resté attaché à l'emplacement de leur ancienne habitation. Ceci ne concerne bien entendu que les colons blancs qui n'avaient pas vendu leur habitation avant de quitter le pays ou d'être exterminés. Les Affranchis propriétaires n'apparaissent en général que comme témoins. Pour d'autres, comme à Pogy, c'est dans

(1) D'après une recherche personnelle et non publiée de Jacques Cauna, que nous tenons à remercier ici.

(2) Moreau de Saint Mery III, 1209.

(3) A partir de 1826, une Commission chargée de répartir l'indemnité aux anciens colons de Saint Domingue attribua 1/10 de la valeur estimée des biens perdus aux anciens colons ou à leurs héritiers.



*Vestiges d'habitations caféières
sur le plateau des Rochelois.*

les cimetières qu'apparaissent les signes de leur existence.

On retrouve ainsi trace des propriétaires et habitations suivantes :

- La Barre (Nicolas Leman de La Barre), petite cafétérie de 45 000 livres au lieu-dit le Morne au Rochelois (aujourd'hui Calaba) Il eut deux filles dont l'une fut veuve de Nègre de Monrepos (vraisemblablement un affranchi de l'habitation Monrepos, au Nord de Salagnac).

- Mussotte (Thomas), cafétérie estimée à 245 000 livres, avec un terrain au lieu-dit qui garde encore son nom aujourd'hui.

- Rey (Nicolas), cafétérie estimée à 274 000 livres, avec maison aux Cayes et une autre cafétérie à Cavaillon.

- Sainte-Croix, une des plus grandes cafétéries de la région (706 000 livres) appartenant à Gabriel Jean-Baptiste Amédée de Treilles de Sainte-Croix et à Thérèse Léger Cottin, son épouse. Monsieur de Sainte-Croix fut lieutenant du Roi au Cap (1771), colonel, Chevalier de Saint-Louis (1776), Commandant particulier au Mole Saint-Nicolas (1798) (3)

- Salagnac (aujourd'hui Salagnac), d'une valeur estimée à 67 000 livres, appartenant à un gascon originaire de Tarbes. Conseiller au Conseil Supérieur de Port-au-Prince, et propriétaire d'une maison dans cette ville, il demande la place de Procureur du Roi en 79-80. Il émigra ensuite, puis revint du continent américain en avril 85.

- Viaud, cafétérie de 155 carreaux et 88 esclaves, estimée à 131 000 livres. (cf encadré)

- Brondeau, achetée en 1776 par les trois frères Brondeau : Louis de Brondeau du Retieres, François de Brondeau de Rignac et Louis Bernard, chevalier de Brondeau. Au moment de l'Indemnité, le premier est toujours vivant et apparaît comme copropriétaire avec Lafargue Bernard et François Vivant, qui sont probablement ses neveux.

On retrouve aujourd'hui des traces de cette présence aux

(3) Moreau de Saint Mery, III, 1548.

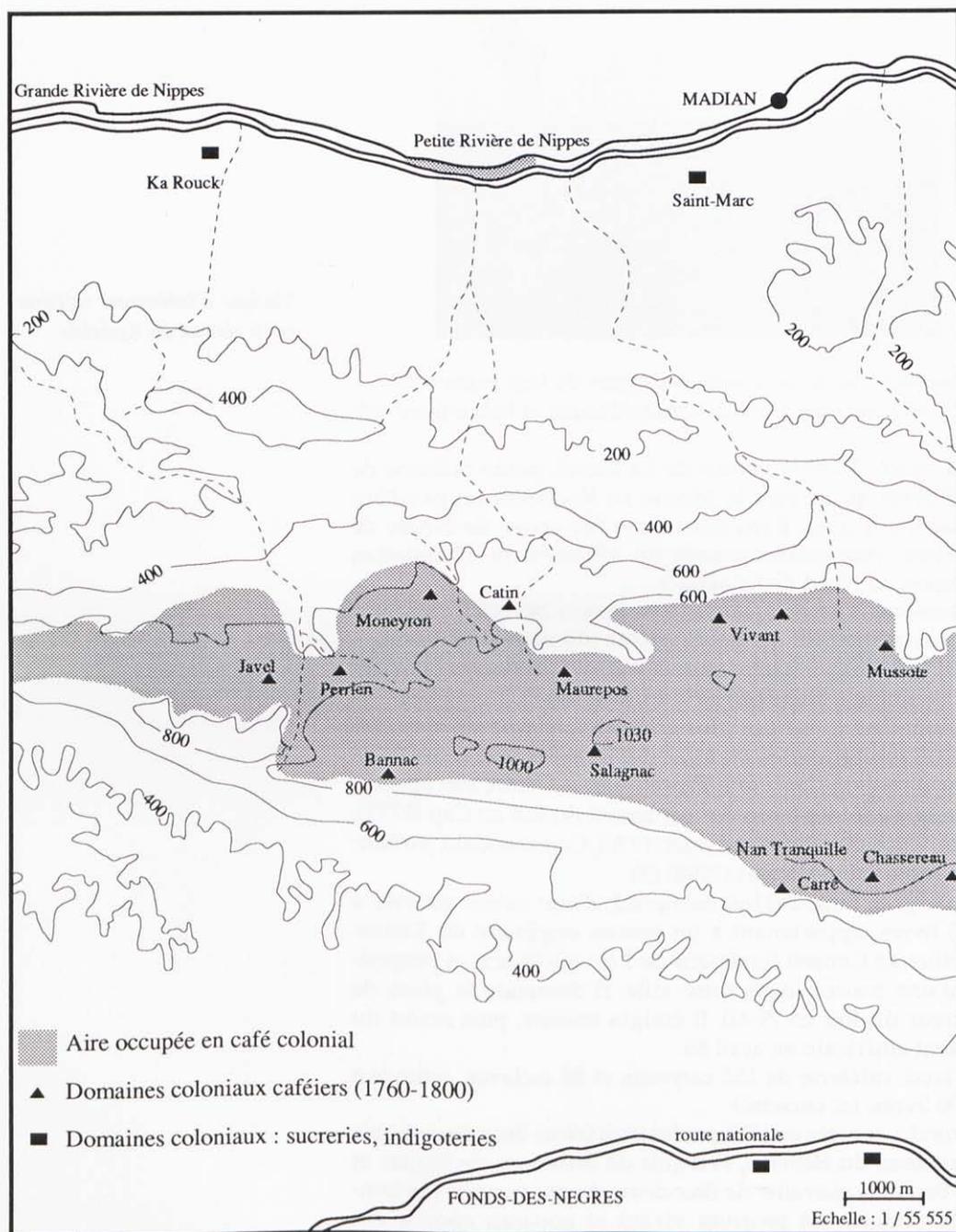


Fig. 9 : L'occupation coloniale du plateau des Rochelois.

lieux-dits Brondo et Vivant.

- Javel, appartenant à Jacques-Marie-Germain Javel et Elisabeth Le Double, son épouse. Une citoyenne Le Double possédait encore l'habitation après 1804 (valeur : 192 000 livres)

- Moneyron, appartenant à Antoine Joseph Monneron et Claudine Ribes son épouse, était une très belle cafétéria, estimée à 991 000 livres. Monneron se réfugia à Cuba où il possédait en 1807 une cafétéria de 6 esclaves à La Guira.

On trouve enfin, sur l'habitation Pogy, une plaque tombale gravée au nom de Pages Pogy. Le Vicomte Pierre Marie François de Pages possédait une cafétéria de 267 000 livres aux Baradères où il mourut assassiné par ses nègres le 11 Janvier 1792. Ses filles Amable-Louise et Thérèse Antoinette furent légataires par leur beau-père Julien Provost d'une cafétéria de 183 000 livres à Nippes.

2 - La mise en valeur du milieu

La surface boisée occupait, à l'époque coloniale, la quasi-totalité du plateau des Rochelois. Situés sur les pourtours Nord et Sud, aux contreforts des lignes de plus grande pente, ces domaines dominaient, à 700-800 m d'altitude, les "Bois Debout" et "places à vivres", domaines des esclaves et des Marrons.

On dénombre sur la partie considérée du plateau (3 000 ha en projection orthogonale) au moins quatorze de ces "habitations" qui tiraient partie des sols bauxitiques profonds, piégés dans les cuvettes ou sur les "platoons" de pente faible (entre 700 et 1 000 m d'altitude (Fig. 9) : ceux-ci représentent les deux-tiers environ de la surface. Le millier d'hectares restant est constitué de sommets calcaires et de dépressions aux pentes fortes aux sols peu profonds, ferrallitique colluvial, ou formé en place, de type rendzine.

Les caféières qui sont mises en place dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, profitent de la fertilité (1) qui s'est accumulée, du fait de la forêt qui recouvrait alors l'ensemble du plateau.

L'installation de ce système caféier ne pose alors, au niveau de la production, aucun problème technique particulier ; la colonisation par le café est possible grâce à la matière organique accumulée par la forêt pré-existante. La reproductibilité du système est conservée puisque le caféier, plante pérenne de type arbustif, qu'il soit sous couvert des arbres pré-existants ou plantés, ou qu'il soit sous ombrage, reproduit les conditions de l'écosystème forestier.

Dans la plupart des cas, il n'y a d'ailleurs pas de défriche totale de la forêt. Celle-ci est simplement dégagée au niveau des étages inférieurs ; les plus grands arbres, maintenus

(1) Fertilité est compris comme potentialité à fournir de la biomasse, du fait essentiellement de la présence dans le sol de la matière organique.

Une cafétérie du Rochelois à la fin du XVIII^e siècle : l'habitation Viaud (1)

La cafétérie Viaud était de moyenne importance. Sous la Restauration, les treize héritiers et ayant-droits de Louis Viaud, l'ancien propriétaire, reçurent de la Commission chargée de répartir l'indemnité relative aux biens perdus à Saint-Domingue, 13 198,88 FF, soit 1/10^{ème} de la part de Louis Viaud (14/15^è) (2). On peut donc estimer la cafétérie à environ 141 000 Livres tournois en 1789, ce qui la place très loin des grandes habitations du quartier comme Sainte-Croix (plus de 700 000 Livres), Lorquet (600 000 Livres), Lavau (plus de 440 000), De Renoncourt (plus de 470 000), Tauzin (plus de 410 000), Masson, Sinton, Lafargue, Meynon... qui valaient toutes entre 300 000 et 400 000 livres.

Les petites habitations étaient Turlin, Villedrouin, Pottier, Destrez, Bourricaud, la Barre, Regnauld, Lafosse, Saint-Mégrin, Bérot, Salaignac... de moins de 100 000 Livres ; les moyennes, d'une valeur proche de celle de Viaud : Berquin, Roux, Leblanc, Javelle, Provost, Mussotte, Fort, Chantrel, Fébvé, Barbier, brun, Bois-Arada, Violette...

Le propriétaire de la cafétérie, Louis (ou Jean-Louis) Viaud n'a pas laissé de souvenirs particuliers. Par testament du 20 mai 1787, passé devant Guieu, notaire à Saint-Louis (3), il avait confié la gérance de son habitation à un autre "habitant" du quartier : Jean-Baptiste Brun, avec pour substitués trois voisins : Jean Barbier, Pierre Bayaud et Le Bergès.

Le 12 Vendémiaire An III (3 Octobre 1794) il meurt de maladie à Saint-Louis du Sud. Il s'était fixé en ville dès les premiers troubles qui avaient éclaté dans le quartier à la fin de l'année 1791 où l'on avait vu les gens de couleur armer les esclaves et s'emparer même de Saint-Louis pour quelque temps. Après la mort de Louis Viaud, deux inventaires sont établis successivement : l'un pour la remise de l'habitation à Bragerac (4), curateur aux successions vacantes, l'autre pour l'adjudication du bail à ferme au Sieur Demouleurs, le 22 Ventos an IV (12 mars 1796) (3). Ils donnent une bonne vue d'ensemble de l'organisation d'une cafétérie sur le plateau du Rochelois à la fin de la période coloniale française.

La terre et les plantations

L'ensemble s'étendait sur 155 carreaux (5), dimensions modestes si l'on compare à celles des grandes sucreries de la plaine.

Les caféiers n'occupaient que 37 carreaux plantés en quinconces selon l'habitude, soit à peine un quart de la surface totale, mais il eut été difficile de mettre plus de surface en culture avec les forces dont disposait l'atelier. En effet, d'après Girod de Chantrons, avec 80 esclaves on ne pouvait entreprendre, selon l'expérience commune, que l'exploitation de 40 carreaux à la fois. A titre de comparaison, l'habitation Thèze à Nippes avait 55 carreaux en caféiers sur 132 au total (Massio, 1955) ; l'habitation Dartis aux Grands-Bois 30 sur 132 (Debien, 1963).

Sur ces 37 carreaux, 35 sont en vieux café ; 9 autres plantés il y a 5 ans et deux autres depuis 4 ans sont en plein rendement ; un dernier carreau planté il y a deux ans seulement doit à peine commencer à donner.

Le caféier commence en effet à produire vers la seconde année dans les meilleurs cas. Il entre véritablement en rapport vers la troisième année, donne son plein vers la cinquième année et dure en moyenne vingt ans. Après quoi, on abandonnait la parcelle cultivée pour faire un "bois neuf", c'est-à-dire défricher un peu plus loin. L'abondance des terres, l'étendue des concessions dans ces quartiers neufs expliquent ces pratiques mais quelques esprits avertis en avaient déjà pressenti le danger à l'époque : le baron de Wimpfenn note qu'une "faute commune à tous les habitants qui commencent à s'établir est d'abattre tous les bois à cent toises autour de leur établissement (Massio, 1955). Girod-Chantrons fait la même constatation : "l'empressement des propriétaires de cafétéries à défricher les forêts qui leur restent, fait craindre

(1) Etude de J. Cauna.

(2) Etat de l'indemnité 1832-1833.

Etat de l'indemnité : "Etat détaillé des liquidations opérées par la commission chargée de répartir l'indemnité attribuée aux anciens colons de Saint-Domingue". 6 volumes : 1826-27 ; 1828 ; 1829 ; 1830 ; 1831 ; 1832-33. Les paroisses concernant le plateau de Rochelois sont numérotées : 37 : Fonds-des-Nègres ; 33 : Anse-à-Veau ; 39 : Petit Trou. On y trouve le nom des propriétaires, de leurs héritiers, l'emplacement, la nature et la valeur des habitations.

(3) A.N.S.O.M. - Greffe Saint-Louis G2-122.

A.N.S.O.M. série G, Fonds du greffe de Saint-Louis aux Archives Nationales, section outre-mer à Paris. Collection séries E, F, etc... Archives nationales, section des colonies : notes aimablement communiquées par G. Debien, ainsi que de nombreux renseignements émanant de papiers de familles divers ou d'autres sources, d'après ses dossiers sur les colons de Saint-Domingue.

(4) François Fontanelle de Bragerac, prévôt de maréchaussée à Saint-Louis du Sud en 1788, propriétaire de trois emplacements dans la ville (Moreau de Saint-Méry, 1458).

(5) carreau = 1 ha 13a environ, soit environ 175 hectares pour l'habitation Viaud.

avec raison de voir toutes les montagnes de la colonie à nu et stériles dans une cinquantaine d'années" et la plaine privée par là de quantité de sources" (Girod de Chantrons, 1782).

Le reste de l'habitation Viaud était occupé par 20 carreaux en vieux jardins, 20 en savanes closes en haies vives, 15 en places à cultivateurs, 1 en fourrage, 12 en bois-debout.

Dans le corail (1), on trouvait encore "20 carreaux en vieilles places, 15 en vieilles savanes, 5 en bananiers et 10 en bois-debout".

"Vieux-jardin" et "vieilles places" sont des terres devenues incultes ; le reste du terrain est consacré au pacage des bêtes ("savanes") ou à la production vivrière ("bananiers" et "places à cultivateurs" ou jardins particuliers des esclaves), seuls les 22 carreaux en "bois-debout" sont des terres neuves, non encore défrichées et susceptibles d'être mises en valeur.

L'atelier

Pour cultiver ces 37 carreaux en caféiers, l'habitation Viaud disposait d'un atelier de 88 "africains cultivateurs" sous la conduite d'un commandeur nommé Guillaume.

Cinquante-quatre hommes et vingt-quatre femmes étaient directement occupés aux travaux agricoles ; 3 servantes étaient à la grand-case ; 7 enfants, filles ou garçons restaient avec leurs mères. Deux servantes étaient "absentes pour cause de maladie", 3 autres "absents" étaient vraisemblablement des marrons.

Aucune précision n'est donnée sur l'origine ethnique des esclaves, mais on peut penser qu'ils étaient en grande majorité des Congos comme sur la plupart des caféières. Sur l'habitation Cavilier par exemple, l'inventaire indique que la même époque 6 congos pour 2 créoles, 2 Grabons, 2 Mandingues, et 1 Louangue (2).

L'atelier semble en bonne santé, ce qui est constant sur les caféières jouissant d'un climat de montagne plus sain que celui des sucreries en plaine, mais comme sur toutes les habitations coloniales le déséquilibre des sexes est frappant : on manque de femmes et par voie de conséquence le nombre des enfants est toujours réduit. Ainsi sur l'habitation Rey, on compte à la même époque 87 hommes (dont 2 conducteurs et 2 sècheurs de café) pour 30 femmes, 6 enfants mâles et quatre filles seulement (3).

Les bâtiments et le matériel d'exploitation

Les principaux bâtiments de l'habitation étaient disposés en deux grands ensembles : sur une élévation, la maison du maître, la Grand-Case, entourée de deux autres bâtiments, l'un à l'Ouest, l'autre au Nord. En contrebas, à une centaine de mètres, l'hôpital et deux autres bâtiments dont la cuisine, l'un au Nord, l'autre au Sud.

Les bâtiments d'exploitation proprement dits consistaient en un magasin à trier le café et une case à moulin. Dans un autre magasin étaient entreposés au moment de l'inventaire 14 milliers de café en cerises (4).

Le grand problème des caféières était le manque d'eau absolument nécessaire aux opérations de nettoyage du café. On recueillait l'eau de pluie dans des citernes alimentées par tout un système de canaux et de glaciis qui servaient en outre au séchage du café (5 milliers de café s'y trouvaient en 1792 au moment de l'inventaire).

On trouvait encore sur l'habitation "un apprentis au bout du magasin, une tonnellerie, deux cabinets à l'Ouest et au Sud-Ouest de la tonnellerie, et une cloche sur son clocher en charpente" pour appeler l'atelier au travail.

Les 88 esclaves étaient logés assez largement dans "30 cases à africains". "L' hôpital" n'était en réalité qu'un dispensaire en trois parties, hommes et femmes séparées par une salle de soins centrale. Comme partout sur les habitations, la cuisine était à une bonne distance de la Grand-case pour éviter odeurs et risques d'incendies. Sa cheminée a résisté à l'épreuve du temps.

L'inventaire mentionne très sommairement le matériel d'exploitation : "tous les ustensiles nécessaires à l'exploitation". Il s'agit de l'outillage de jardin : pelles, râtaux, bêches, houes, serpes, machettes, couteaux à sarcler, scies à main... des ustensiles tels que serpillères et ébichets pour passer le café, table à trier, coffres, toiles pour couvrir, sacs, macoutes et bâts pour les charrois, fléau pour peser le café... objets divers tels que clous, masses, haches, piquoires, poulies, ferrures, échelles, canaris, barils, quarts pour l'eau, selles, sangles, ... etc ... pour les bêtes (5).

Les bêtes sont au nombre de 20 mulets, 1 cheval et 1 bourricot. Un tombereau pour les charrois est remisé dans la savane. A vrai dire, sur une caféière, les bêtes avaient une importance moindre que sur les sucreries et servaient surtout

(1) Ce terme désignait en principe un endroit réservé à l'élevage des cochons.

(2) Inventaire du 11 Mai 1791. A.N.S.O.M., G2-111

(3) Inventaire du 7 octobre 1794, A.N.S.O.M., G2-121.

(4) C'est-à-dire non encore passées au moulin et toujours revêtus de leur gaine protectrice de couleur rouge.

(5) Voir à ce sujet G. Debien (1963).

pour les charrois. Sur l'habitation voisine de Rey par exemple, on comptait seulement "17 mulets et une vache noire à la même époque (1).

L'inventaire s'attarde plus longuement au contraire sur la Grand-Case, inventoriée dans ses moindres détails. La salle principale était sommairement meublée :

- " - un canapé garni en cuir
- une glace à cadre doré
- deux petites tables d'acajou
- deux petits lits en bois d'acajou avec leur matelas
- deux fauteuils en paille
- une chaise
- une verrine " (2)

Dans une chambre à l'avant, on trouvait :

- " - Deux malles
- un bois de lit en acajou et une paillasse
- un autre lit en indienne
- une armoire en acajou à deux battants
- une autre armoire
- des serviettes, dessus d'oreillers, une nappe...
- une boîte coutelière en chagrin noir
- une petite armoire à pharmacie en acajou contenant drogues et médicaments pour l'hôpital
- deux chaises, un fauteuil en paille
- une petite table en acajou pourvue d'un tiroir
- un tapis, deux chandeliers argentés, divers objets tels que broches, compas... etc..."

Les autres pièces de la Grand-Case étaient :

- "- un cabinet, plus à l'avant
- une chambre au bout ouest du salon
- un salon au sud de la salle
- un cabinet au bout ouest du dit salon, un autre à l'est.
- une chambre au nord du dit salon"

Tout autour de la maison courait une galerie sous laquelle on avait aménagé :

- "- au sud, des celliers et une dépense
- côté nord, une chambre et un cabinet".

C'est à peu de choses près ce que l'on retrouve sur les inventaires d'autres caféières du quartier ; ainsi sur l'habitation Rey :

"- une maison principale comprenant une grande salle meublée d'un canapé tout coupé et gâté, une petite table pliante en acajou, trois chaises à l'anglaise, trois en paille, une verrine avec son chandelier en verre et un chaudron à réverbère ; un salon au sud de la salle, une pièce à l'est, une autre à l'ouest du salon, un cabinet avec entrée au sud et plus à l'ouest d'autres chambres en cabinets, entrée sud.

- une autre maison vis-à-vis de la maison principale au sud.
- à l'est de la chambre précédente, une troisième chambre servant de cuisine avec un grenier.
- un colombier, un clocher, une grande maison moitié en maçonnerie et bois, partie chevronnée.
- un magasin à café entouré d'une galerie avec un cabinet côté nord.
- une autre maison au sud du magasin à café."

Les imposantes ruines de ces bâtiments existent encore et on distingue nettement la Grand-Case entourée d'une galerie et la cuisine attenante avec sa cheminée.

Sur la petite habitation Cavilier (estimée 40 000 livres de Saint-Domingue) on trouvait :

"- une maison principale d'environ 45 pieds sur 15 (plus petite que la moyenne) composée d'une salle, une chambre et deux cabinets (dont une dépense), grenier et galerie.

- la chambre de l'économiste
- deux cases à nègres
- une cuisine divisée en deux chambres en assez mauvais état
- deux glacis".

(1) Inventaire du 7 octobre 1794, A.N.S.O.M., G2-121

(2) Lampe à cloche de verre

Le mobilier était toujours aussi sommaire :

"deux canapés en bois d'Epinay avec paillasses, traversins et draps, une petite table en acajou, une autre, six chaises et un fauteuil, une verrine à olive, un niveau d'eau, des bandages, une armoire à pharmacie contenant drogues et outils de chirurgie, un bureau, du linge..." etc

En fait, la répartition des bâtiments était à peu près la même dans ses grandes lignes sur toutes les caféières du plateau comme le montrent les ruines qui en subsistent encore aujourd'hui :

- une grand-case de dimension variable avec son large escalier et ses galeries
- un ou deux moulins circulaires en pierre
- à l'écart une cuisine, dont la cheminée a souvent résisté, et un four à pain.
- les bâtiments d'exploitation et principalement un grand bâtiment divisé en trois pièces traversées dans leur longueur par une conduite d'eau alimentant des bassins dans lesquels s'effectuaient les différentes opérations de nettoyage du café.
- une citerne car l'eau était rare sur le plateau et les caféières en consommaient beaucoup.
- parfois un hôpital, plus rarement des cases à esclaves en dur.
- partout d'immenses glacis qui servaient tant au séchage du café qu'à la récupération des eaux de pluie par tout un système de canalisations.

La préparation du café

A défaut de "journal des travaux", pièce rare pour les caféières, on peut imaginer les techniques en usage sur l'habitation Viaud et sur les autres caféières du plateau à partir d'un ouvrage publié en anglais en 1798 par un colon du Gros-Morne réfugié à la Jamaïque (Laborie, 1798).

On connaissait trois méthodes de préparation du café à Saint-Domingue.

La première consistait en un séchage du café "en cerises" c'est-à-dire tel qu'il est cueilli. Elle nécessitait moins d'eau et faisait l'économie de moulins et bassins mais demandait d'immenses glacis car le séchage était plus long (au moins 21 jours). Pilage et vannage étaient aussi plus difficiles.

La seconde méthode s'apparentait à la première mais les cerises étaient brisées auparavant et trempées dans l'eau jusqu'à pourriture pour dissoudre la gomme.

Enfin, la troisième méthode, la meilleure selon Laborie, était celle du séchage "en parchemins". Les principales opérations étaient les suivantes :

- passage au moulin à grager, c'est-à-dire à déceriser (moulin à main en bois) dans les 24 heures qui suivent la cueillette pour éviter la fermentation. C'est une opération difficile requérant une grande précision. Les aspérités du tambour du moulin grattent, enlèvent la pulpe qui est entraînée par de l'eau courante. Onze esclaves travaillent sur ce moulin (deux équipes de quatre pour tourner, un pour verser, deux pour charger, décharger).

- Lavage dans le bassin où le café trempe 24 heures. On remue fréquemment dans une eau courante pour enlever la gomme. Les grains vides ou desséchés, les peaux, ce qu'on appelle "les écumes", surnagent et sont entraînés dans un bassin contigu où on les recueille à part.

- égouttage : le café de bonne qualité est porté et entraîné par l'eau sur une plateforme où il est étendu et exposé durant 24 heures pour s'égoutter.

- séchage sur glacis : on doit fréquemment remuer et retourner les grains dans la journée. Le soir, elles sont poussées vers les bassicots, petits bassins circulaires au centre de chaque plateforme, où on les couvre. On peut ensuite entreposer le café.

- passage au moulin à piler qui est en pierres, circulaire, de 10 à 12 pieds de diamètre, et actionné par des mules. La roue verticale du moulin en tournant dans sa gorge détache les parchemins sans écraser les fèves.

- vannage : le moulin à vanner, actionné à la main, produit un souffle d'air qui fait s'envoler les parchemins. Les grains tombent.

- le triage sur tables est la dernière opération. On élimine les grains de couleur douteuse, ceux qui sont cassés, ou les graviers qui s'y sont mêlés.

Nombre d'habitations du Plateau du Rochelois étaient équipées de ces moulins à piler qui constituaient à l'époque la technique la plus élaborée de préparation du café. Les vestiges de la gorge circulaire en pierre du moulin, sont visibles en particulier sur les habitations Sainte-Croix, Maurepas, Masson, Vivant, Carré, Viaud, Pagy, Perrien... Néanmoins, certaines grandes habitations comme Lorquet ou Chasseau en semblent dépourvues. Elles en seraient donc restées à l'ancienne méthode du séchage en cerises mais il est possible aussi que les moulins aient été détruits.

Il arrive fréquemment que le moulin soit inclus dans un ensemble constitué par un seul bâtiment d'exploitation, ce qui semble être la distribution la plus rationnelle et la plus élaborée, celle qui tendait peut-être à s'imposer vers la fin de l'ère coloniale.

Ce type de bâtiment d'exploitation compact se retrouve en particulier sur les habitations Maurepas, Lorquet, et Masson, en tous points similaires. L'état des ruines de l'habitation Viaud ne permet pas d'affirmer que ce type de bâtiment y ait existé mais il est certain qu'on y séchait le café selon la méthode préconisée par Laborie puisqu'elle possédait un moulin à piler.

La gestion de J.B. Brun

Le 22 Germinal An V (11 avril 1797) le procureur Jean-Baptiste Brun dépose le "compte-rendu de la gestion et administration qu'il a eues des biens de la succession de feu Jean-Louis Viaud, vivant habitant au Rochelois " (1). Il a divisé sa comptabilité en deux grandes rubriques présentées ainsi :

RECETTES	1er chapitre	Argent	2 717
	2ème Chapitre	Meubles et effets	1 699
	3ème chapitre	Argenterie	2 250
	4ème chapitre	Bêtes cavallines	330
	5ème chapitre	Denrées en magasin	26 774
	6ème chapitre	Acte de vente	2 000
			Total : 35 770 Livres (*)
DEPENSES	1er chapitre	Les frais de justice pour homologation du testament, mise en possession, honoraires du notaire, de l'avoué...	3 433
	2ème chapitre	Dettes privilégiées	23 811
	3ème chapitre	Legs particulier fait par le Sieur Viaud à ses exécuteurs testamentaires	50 000
	4ème chapitre	A l'avoué du rendant	1 320
			Total : 88 565 Livres

(*) Livres de Saint-Domingue, soit 1/3 de moins que la livre tournois.

Comme toujours, ces comptes du gérant sont sujets à caution. La recette paraît bien faiblement estimée : 330 Livres pour les "bêtes cavallines", c'est à peine le prix d'un bon cheval. On dépense d'ailleurs dans le même temps 660 livres pour l'achat d'un seul mulet. Ce qui frappe surtout c'est l'ampleur des "dettes privilégiées" et l'énormité du legs aux exécuteurs testamentaires.

Le détail des dépenses nous fait entrer d'un peu plus près dans la marche de l'habitation. On y trouve :

- des frais d'équipement : achat d'un mulet (660 livres), de selles, 4 bâts à mulets (66 livres), 6 couteaux à indigo, du fil de Rennes et de la toile pour l'habillement de l'atelier, de petits articles... Ce sont les plus difficilement contrôlables
- des frais de personnel : gardiennage, domestiques...
- 420 Livres 15 sols à Valentin Lalaguë, gérant.
- 1040 Livres d'honoraires au procureur Delle (2),
- A Renaud, chirurgien, 6 mois de traitement à 400 Livres, plus 6 mois d'abonnement de chirurgie pour le traitement des cultivateurs de l'habitation : 402 Livres.
- 198 Livres à la citoyenne Ollive (qui est vraisemblablement une négresse libre)
- des frais d'exploitation : magasinage des cafés et transport des sacs, achats des sacs, commission à Poisson, négociant à Aquin... 234 Livres 6 Sols 8 Deniers (3).
- des frais de justice :

Prison et nourriture de Casimir à la geôle, 55 Livres. (il s'agit d'un nègre marron qui a été repris)

Nourriture des officiers du siège pendant l'inventaire : 660 Livres (payées à Ollive);

- des frais particuliers assimilables au legs fait aux exécuteurs testamentaires ; ici l'énorme somme de 15 000 Livres donnée "à Marie-Catherine dite Catin pour la pension alimentaire de ses deux filles naturelles mineures : Marie-Françoise

(1) A.N.S.O.M. G2-122, greffe de Saint-Louis

(2) On désignait plutôt par gérant" le responsable de la partie agricole et par "procureur" celui de la partie comptable.

(3) 20 deniers : 1 Sol ; 12 Sols = 1 Livre

et Marie-Jeanne" semble indiquer que ces enfants sont bien ceux du colon et de ce que l'on appelait alors pudiquement sa "ménagère". A la même époque, non loin de là, les "dépenses faites par le Chevalier de Brondeau sur l'habitation Santou depuis son acquisition" en 1789 (1) recouvrent à peu de choses près les mêmes domaines :

Equipement et frais relatifs à l'atelier	Livres
- Payé deux charpentiers pour faire des canots à recueillir l'eau de pluie pour faire du mortier, 24 journées...	72
- Habillement des nègres et ustensiles d'habitation	359
- Transport de 8 nègres (des nouveaux) depuis Port-au-Prince	96
- Leur nourriture	33
- Coudre des rechanges pour les nègres qui ne savent pas, 2 escalais par chemise, par côte et par culotte pour 26 esclaves.	78
- 4 rechanges de jinga ou morlaix à deux domestiques, les coudre	64
Frais de justice	
- Retiré 1 nègre de la geôle (Joseph Congo) le 18 janvier 1789	436
- Pot de vin aux vendeurs : 60 Louis d'or, argent de France	
Frais de personnel	
- Payé à l'économe Mr Revel pour 5 mois	833

Pourtant le bail à ferme de l'habitation Viaud est adjugé, en Mars 1796, au Sieur Demouleurs pour 17 500 Livres de Saint-Domingue l'an, soit, près de 12 000 Livres tournois, ce qui est beaucoup par rapport à l'estimation de 1828 (environ 140 000 Livres) en cette période de troubles. Il faut que le preneur puisse espérer un revenu net de plus de 8 % pour pouvoir payer la ferme et trouver son profit dans l'affaire, mais il est probable que le Sieur Demouleurs y trouvait encore largement son compte comme tous les preneurs de cette époque.

En réalité, en 1796, le quartier de Rochelois, comme la plus grande partie du Sud, à l'exception de la Grande-Anse occupée par les Anglais depuis 1793, n'a pas subi de troubles aussi graves que le reste de la colonie et jouit encore, sous l'autorité de Rigaud, d'un calme relatif. En tout état de cause, le prix d'adjudication élevé du bail à ferme de l'habitation Viaud est révélateur de la vitalité de l'exploitation qui devait rendre en temps normal du 10 % net l'an.

La fin de l'habitation

L'histoire de l'habitation après cette date est liée à celle de la partie du sud. Quelques mois après l'adjudication du bail à ferme, le 27 Août 1796, un incident oppose les délégués envoyés par le commissaire civil Sonthonax à André Rigaud qui fera désormais figure de rebelle.

Après l'évacuation anglaise, Toussaint-Louverture se tourne contre Rigaud qui s'enfuit des Cayes en août 1800. Deux ans plus tard, les troupes de l'expédition Leclerc, se heurtent dans le Sud, comme dans toute la colonie, à la résistance des insurgés. La guerre se porte surtout dans les mornes et le quartier du Rochelois sera le théâtre de nombreux combats.

En décembre 1802, un officier noir indépendant, Léveillé, battit un détachement français sur l'habitation Sainte-Croix. Pendant qu'il retournait à son quartier général, à Olivier, il fut assailli par le commandant Ferboce, homme de couleur sur l'habitation Lorquet, mais le repoussa. Ses troupes se réunirent ensuite à celle de Gaffard qui venait de s'emparer de Miragoâne et se dirigeait, par le Rochelois, vers l'Anse à Veau. En janvier 1803, Gaffard rencontra sur l'habitation Pernier un bataillon français sous les ordres du commandant Berotte, planteur blanc du quartier. Il l'attaqua et le dispersa. Berotte resta sur le champ de bataille. Le 16 janvier, l'Anse à Veau était prise. Dès le mois de juillet, la plus grande partie du Sud avait échappé définitivement au contrôle des Français. C'est la fin de la période coloniale pour les grandes habitations du plateau du Rochelois qui sont à partir de cette date désertées par leurs ateliers. Une autre ère s'ouvre : celle du petit exploitant.

(1) A.N.S.O.M. G2-111 - Greffe de Saint-Louis. "Dépôt de diverses pièces relatives à l'habitation acquise par les sieurs Du Brondeau des héritiers Saintou".

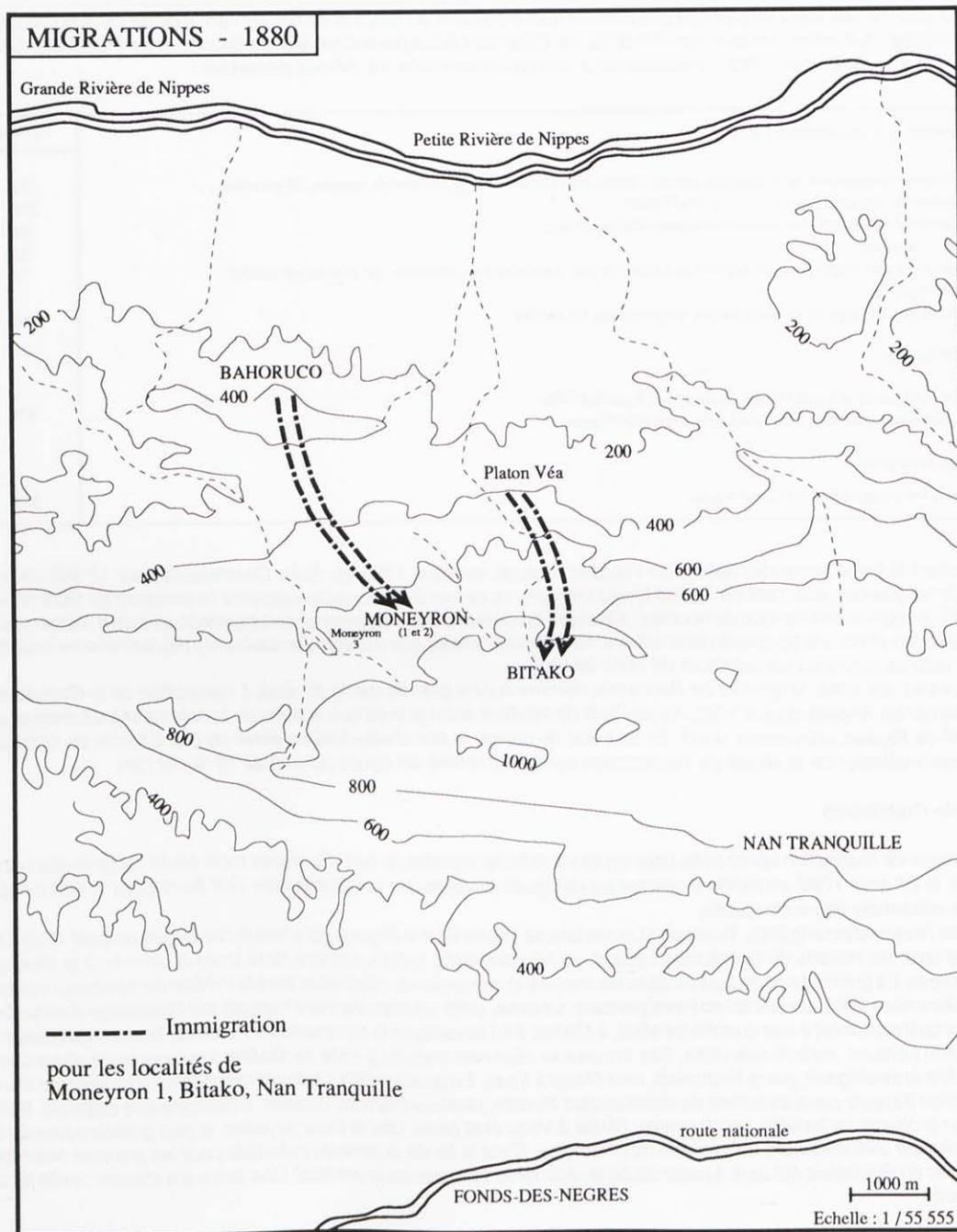


Fig. 10 : Schéma des migrations en 1880.

pour conserver l'ombrage, continuent à préserver le sol de l'agressivité des précipitations et de l'érosion.

L'Indépendance amène à la désagrégation des anciens domaines, qui s'étale durant toute la première moitié du XIX^e siècle. Le café continue d'être récolté, mais la grande difficulté à gérer ces grands domaines sans une certaine main-d'œuvre permanente, conduit les enfants des successeurs, gérants ou affranchis, ou concession d'état, à revendre par parties ; vers 1850, la plus grande partie de ces terrains sont revendus.

Durant cette période, les anciens esclaves mettent en valeur les pentes fertiles, situées plus bas, en dessous de 600 m. En effet, leur topographie et l'absence de voies de pénétration les avaient préservées de l'extension des exploitations coloniales. La nouvelle paysannerie déjà en place à l'ère coloniale, par "les places à vivres" autorisées, mettra en valeur ces terrains accidentés mais plus fertiles. Les disponibilités en eau, retenue par le calcaire marneux, et dont les résurgences apparaissent à la limite de celui-ci et du calcaire du plateau (400-600 m d'altitude) explique que les unités familiales de production aient pu se maintenir et prospérer dans ce milieu.

Le "centre de gravité" de l'exploitation du milieu descend ainsi de quelques 200 mètres sur les pentes. Le café planté par ces premiers exploitants l'est dans une intégration beaucoup plus étroite avec les espèces vivrières. Il prend progressivement le relais du café des grandes habitations du plateau, qui ne sont plus l'objet que d'une cueillette extensive. Ce n'est qu'un demi siècle plus tard que cette nouvelle paysannerie, ayant totalement investi l'étage privilégié des 600-700 m à proximité des points d'eau, recommencera à s'intéresser à la mise en valeur du plateau.

B - La colonisation paysanne

A partir du milieu du XIX^e siècle, des exploitants installés à l'étage inférieur se portent acquéreurs de portions plus ou moins grandes des anciens domaines coloniaux plus ou moins abandonnés :

- En 1848, acquisition de 10 hectares à Bitako (800 m d'altitude).

- En 1850, acquisition de 20 hectares à Moneyron par Brézy Cadet (700 m d'altitude, versant Nord) de 32 hectares à Moneyron par Nazaire Bolané.

- En 1864, acquisition de 17 hectares par Gaspard Cadet à Nan Tranquille (800 m d'altitude, versant Sud).

Ces acquéreurs n'y résideront pas, mais y cultiveront des

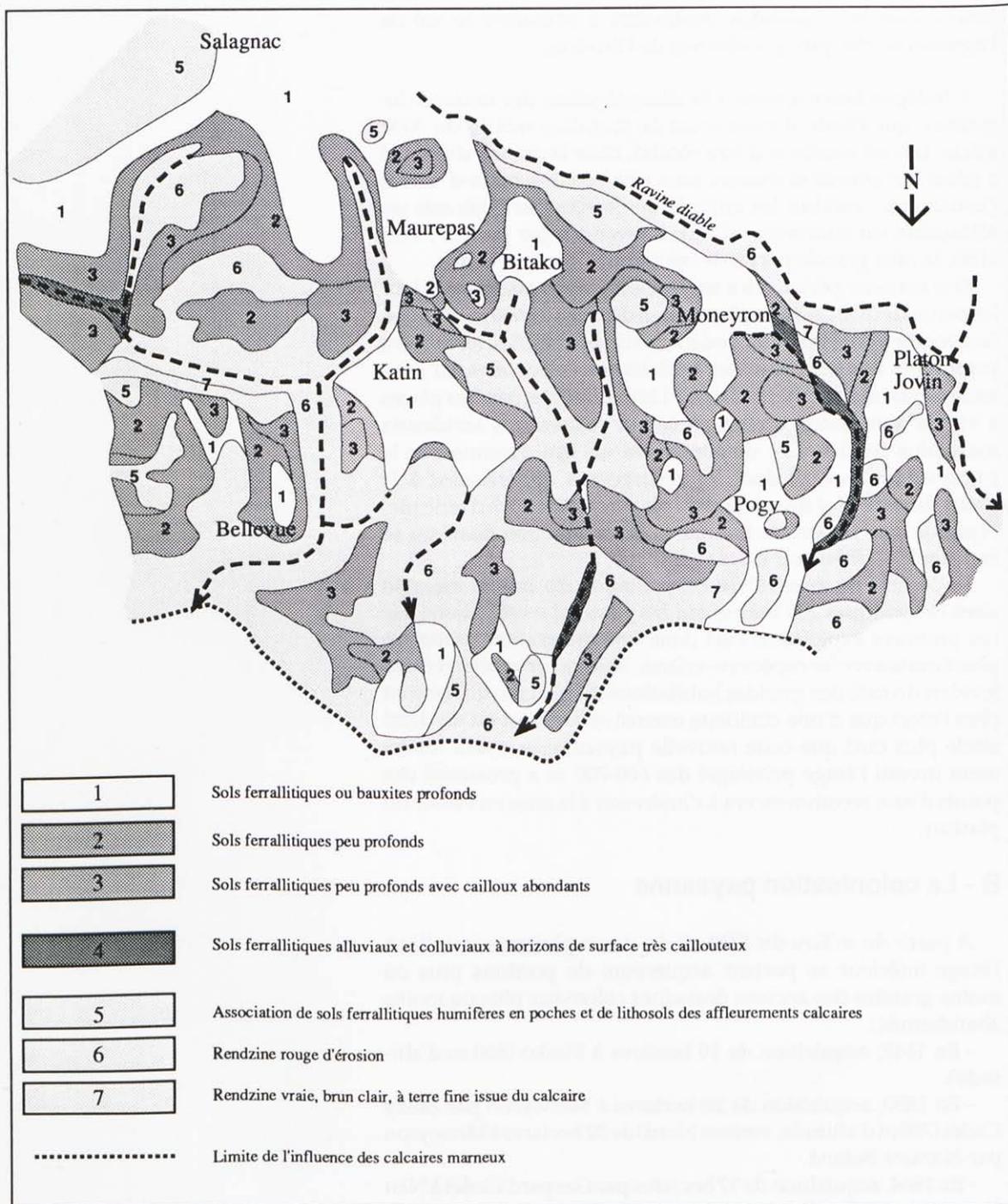


Fig. 11 : Carte simplifiée des sols de la bordure nord du plateau calcaire de Rochelois (péninsule du sud, Haïti).

tubercules tels qu'ignames, exigeants en matière organique, et s'accommodant de couvert boisé.

Mais ce n'est qu'un peu plus tard, vers 1880, que les héritiers paysans, encore davantage poussés par la pression démographique, chercheront à se redéployer en altitude et installeront leurs premières résidences. Les migrations vers le plateau sont alors très nettement positives (Fig. 10). Le versant Sud, mieux arrosé et mieux ensoleillé, sera colonisé vers 1860, alors que le versant Nord le sera un peu plus tard, vers 1880. Ils mettront alors en place un système où le café sous couvert boisé tiendra une grande place. Celui-ci sera régénéré et étendu, sous les arbres.

Ces nouvelles plantations pourront déborder le cadre du "platon" aux terres profondes où est installée la résidence (Kaye) pour s'étendre sur les pentes et dans les ravines avoisinantes.

La carte simplifiée des sols de la bordure Nord du plateau calcaire de Rochelois fait apparaître les "platons" aux sols ferrallitiques profonds (catégorie 1) sur lesquels seront investies les premières résidences : Bitako, Moneyron... (Fig. 11).

La production vivrière est avant tout à base de tubercules, ignames, malangas (*Xanthosoma*), qui s'accommodent de ce couvert forestier. Les espèces qui ne requièrent dans ces conditions que peu de travail constitueront l'essentiel de l'assolement vivrier. La surface densément boisée peut constituer des aires importantes pour les exploitations les plus vastes qui ont pu se constituer par rachats successifs : celle-ci représente 7 ha sur les 20 ha qu'exploite Cadet à Moneyron, et constitue plus de la moitié de la surface disponible d'un seul tenant. La totalité de la surface en sol profond sur lequel est installée la résidence est recouverte d'espèces pérennes.

Cet écosystème forestier cultivé pourra être régénéré, entretenu et ré-orienté, car il n'y aura pas eu, du point de vue de la fertilité, de déséquilibre majeur avec la formation précédente. La lente rotation des places à tubercules vivriers à l'intérieur de l'immense jardin caféier ou des zones éloignées plus clairsemées, assure le maintien de la richesse du sol.

C - La seconde génération

A partir du début du XX^e siècle, s'amorce sur ce plateau une formidable poussée démographique .

De la descendance des trois premiers colons du plateau que nous avons cités, on recense 10 successeurs, en seconde génération, puis 61 en troisième, et enfin 244 dans les années 1960-1970 (Tab. 5).

L'histoire de ces familles, assez facilement reconstituable par

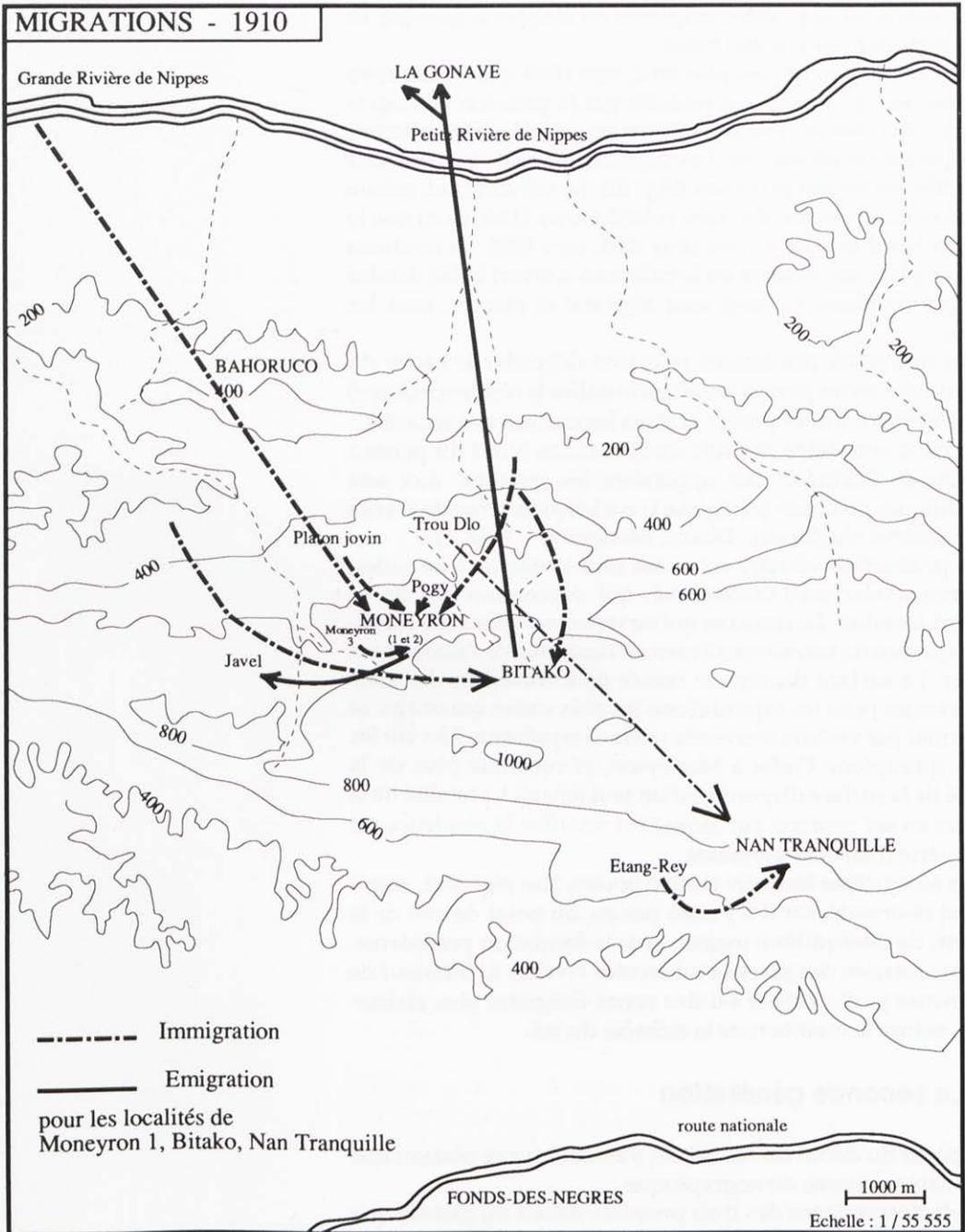


Fig. 12 : Schéma des migrations en 1910.

	surface (ha) de 1ère génération	Nombre de personnes				
		1ère génération 1880	2ème génération 1910	3ème génération 1930-40	4ème génération 1960-70	5ème génération (1980-2000)
Moneyron 1	20	1	6	33	118	(315)
Bitako	1,7	1	3	14	90	(240)
tranquille	18	1	1	14	36	96
Total	39,7	2	10	61	244	(651)

l'interview des plus anciens et la reconstitution soigneuse des surfaces exploitées par les générations successives est particulièrement illustrative de la dynamique générale qui marque la mise en valeur des mornes au cours de la période haïtienne de l'Histoire.

Au début du XX^e siècle, vers 1910, le mouvement de colonisation du plateau se poursuit à partir de l'étage inférieur, avec établissement de résidences et de jardins boisés. Mais les concessions obtenues sont alors plus réduites (Diron Dieubon, Nan Tranquille : 2,5 ha d'un seul tenant sur sol profond). Et apparaissent déjà les premières migrations vers l'extérieur, en particulier vers les zones plus sèches du pays où la colonisation paysanne ne fait alors que s'amorcer (Ile de la Gonave, par exemple, pour les habitants du versant Nord - Fig. 12)

On note aussi quelques mouvements internes au plateau. Quelques habitants de seconde génération achèvent de racheter les lots de terres encore possédés par des familles de l'étage inférieur.

A cette époque, les nouvelles résidences sont donc déjà, pour l'essentiel, le fait de la deuxième génération, descendance des premiers paysans-résidents. L'importance de la surface d'un seul tenant, mais aussi les grandes dimensions de l'aire boisée, permet alors un découpage égalitaire entre tous les enfants, leur laissant à chacun des lots d'environ 2,5 ha d'un seul tenant. C'est ainsi que la plupart des garçons et filles y installeront leurs résidences.

La mise en valeur de l'espace par cette nouvelle génération évolue sensiblement, car il leur faut vivre avec un espace quatre à dix fois plus restreint que celui dont disposaient leurs parents au même âge.

Autour de la maison, l'aire résidentielle déjà boisée est préservée, voire étendue, constituant des surfaces en café d'au moins un hectare par famille.

En revanche, les autres parcelles de l'exploitation (1 à 1,5 ha) sont alors franchement débarrassées des arbres de couverture et

Tab. 5 : Evolution de la pression démographique par génération sur le terroir de 3 lignages du plateau des Rochelois.



La décapitalisation des jardins A par la construction des fours à chaux.

plantées en vivres. Le riz pluvial est alors l'espèce privilégiée cultivée en tête de rotation. Exigeant en eau (donc demandant une bonne richesse organique des sols), il est favorisé par l'élimination des graines d'adventices que permet le brûlis. Il est parfois cultivé deux années de suite, voire parfois davantage, mais la réinfestation par les adventices conduit assez rapidement les paysans à l'abandonner au profit d'espèces plus faciles à sarcler, comme le maïs, puis, la fertilité organique et minérale déclinant, au profit du haricot rouge dont les besoins en azote sont plus modestes.

Dans ces sols bauxitiques, en effet, l'essentiel des apports minéraux aux plantes cultivées provient de la minéralisation de la matière organique. Si l'écosystème forestier original, plus ou moins maintenu au moment de l'installation des caféiers permettait effectivement de maintenir un bon niveau de matière organique, la défriche totale conduit à un rapide abaissement de son taux dans le sol.

Les premières cultures de riz pluvial n'étaient donc possibles que parce que le milieu exploité était auparavant boisé : d'abord parce que les brûlis de défriche étaient alors suffisants pour éliminer les graines d'adventices, ensuite parce que le stock de matière organique permettait alors une bonne alimentation minérale et hydrique pendant les premières années de culture.

Le déboisement, qui sert alors de combustible pour de nombreux fours à chaux, peut aussi par ce moyen avoir contribué à relever (localement et provisoirement) le pH de ces sols à tendance acide, ce qui a pour effet de favoriser encore davantage la minéralisation de la matière organique du sol.

A cette époque, le paysage agraire de la zone présente l'aspect d'îlots de grands jardins boisés caféiers qui se touchent, constituent des surfaces de quelques hectares (5 hectares environ) d'un seul tenant, perchés sur les petits plateaux et les pentes faibles des pourtours Nord et Sud et dans les cuvettes des zones basses (700 m) plus ensoleillées (partie est et ouest du plateau).

De même, les ravines et dépressions sont recouvertes de plantes pérennes qui remontent en partie le long des versants abrupts. Ces versants des ravines ainsi que ceux des pitons calcaires sont, eux, recouverts d'une végétation moins dense où le recru ligneux est constitué de buissons ou d'arbustes.

Une partie des sols bauxitiques profonds est constituée d'arbres et d'arbustes clairsemés où sont cultivés tubercules et plantes sarclées à graines, riz puis maïs. C'est de la dégradation de l'écosystème forestier et de l'exploitation intensive de la fertilité accumulée que naissent les jardins C, "savanes" actuelles, où même les jachères de deux ans n'autorisent que des rendements faibles, en haricots (5 qx/ha) et patates

douces(1 tonne/ha).

L'élevage, comme pendant les générations précédentes, est essentiellement porcin. En effet, le porc valorise bien les produits de l'aire boisée, qu'il s'agisse des fruits (avocats, mangues, "palmistes"...) de certains tubercules sous couverts (bulbilles d'ignames) ou, plus simplement, des sous produits domestiques.

Les bovins, en revanche, s'intègrent mal dans cet espace où l'herbe est rare. Toutefois apparaissent sur les surfaces déboisées les premières jachères, lorsque même les rendements de haricots diminuent. Ces surfaces, parfois maintenues en herbe plusieurs années, le temps que se réamorce une végétation arbustive permettant un nouveau brûlis, constituent les premiers pâturages du plateau et permettent le début de l'élevage bovin.

D - La troisième génération : l'éclatement

1 - les transformations de l'espace

Cette génération, adulte en 1940, alimente très clairement l'émigration. Port-au-Prince devient une destination importante qui attire 14 % de la descendance née sur le plateau. Mais l'étude fine des mouvements des descendants des trois lignages évoqués plus haut montre que la majorité des mouvements concerne des redistributions à l'intérieur même de l'espace régional (Tab. 6, Fig.13).

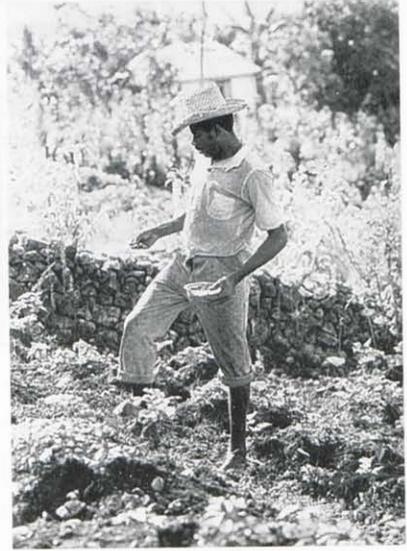
Ainsi, au cours de cette génération, sur 41 personnes nées dans les 3 lignages, 31 émigreront, dont 21 dans des quartiers très proches, 4 vers d'autres zones rurales peu éloignées (par mariage essentiellement) et seulement 6 vers la ville. A l'inverse, neuf personnes intégreront les petites communautés lignagères, toujours par mariage en provenance d'autres quartiers.

Al'origine du renforcement de ces flux migratoires, on trouve la modification, lente mais générale, des règles socialement acceptées concernant l'héritage et la transmission du foncier.

Jusqu'en 1930, les disponibilités en terres permettent à tous les adultes de deuxième génération de disposer à parts égales de l'héritage. Tous, garçons et filles peuvent revendiquer partie boisée et partie non boisée, zone résidentielle et zone inhabitée. Chacun peut établir sa résidence dans la cour parentale, et profiter d'une partie du couvert forestier.

Après 1930, la troisième génération d'adultes, plus nombreuse et disposant de terres moins fertiles, un certain nombre de mécanismes de régulation sont mis en place.

En effet, cette nouvelle descendance, 6 enfants - héritiers



Semis de haricot dans un jardin B - en arrière plan, le jardin A boisé d'une autre branche du lignage.

	2ème génération (1910)						3ème génération (1930-40)						4ème génération (1960)					
	T	I	Emigration				T	I	Emigration				T	I	Emigration			
			Q.T.P	Q.P.	EL	ET			Q.T.P	Q.P.	EL	ET			Q.T.P	Q.P.	EL	ET
Moneyron 1	6	-5	+1	0	0	1	32	-5	+7	+3	6	26	24	-9	+4	0	11	15
Bitako	3	-2	+3	0	2	5	7	-2	+3	0	0	3	22	-2	+9	+3	6	18
Tranquille 1	1	-2	0	0	0	0	4	-2	+1	+1	0	2	12	-4	+1	+1	8	10
Total	10	-9	+4	0	2	6	41	-9	+21	+4	6	31	58	-15	+14	+4	25	43

T = nombre total de personnes
nées sur place pour le lignage
I = Immigration
EL = Emigration lointaine
Q.T.P = Quartiers très proches
(inférieurs à 2-3 km)
QP = Quartiers proches (10 km)

Tab. 6 : Immigrations et émigrations des zones de résidence des 3 lignages étudiés.

environ, doit se partager les 2,5 ha de l'aire résidentielle, et notamment l'hectare de surface caféière. La tension sur la terre se fait très vive, et les filles sont de plus en plus marginalisées dans l'héritage, de telle sorte que tout en gardant un petit "droit" sur la terre indivise, elles préfèrent le plus souvent s'installer sur la terre de leur conjoint (quartiers proches ou très proches). Les benjamins sont aussi défavorisés par rapport aux aînés, conduisant les plus jeunes des garçons à l'émigration vers les villes (émigration lointaine).

Ceci ne remet d'ailleurs pas en cause tout droit sur le foncier des parents. Les filles et les benjamins évincés continuent à avoir un droit reconnu sur les terres de l'aïeul, et plus particulièrement sur l'hectare caféier, le seul qui puisse être valorisé par des ayants droit non résidents (cueillette annuelle du café, abattage d'arbres, fabrication de chaux, etc)

Dans ces conditions l'espace caféier, de la précédente génération demeure en indivision stricte au cours de la troisième génération. Il est alors progressivement dégradé.

Cette période marque donc la disparition complète des derniers vestiges de l'écosystème primaire transformé, ou s'étaient d'abord insérés les caféiers coloniaux, puis dont l'exploitation avait été reprise plus intensément, mais sans bouleversement, à la fin du XIX^e siècle.

La surface anciennement occupée par le jardin boisé, fertile, est transformé en parcelle ouverte, à faible taux de matière organique, à l'intérieur même de la zone lignagère résidentielle. Ce type de parcelle s'inclue dans ce qui sera caractérisé par la suite comme jardin de type C.

A cette époque, tout résident devra donc planter une nouvelle résidence, non pas sur les cendres du jardin boisé pré-existant qui est cultivé dans l'indivision, mais sur les parcelles nues des places à vivres, attribuées du vivant du père. C'est donc à partir d'un niveau de fertilité bien inférieur qu'il faudra reconstituer l'écosystème forestier. La maison installée sera peu

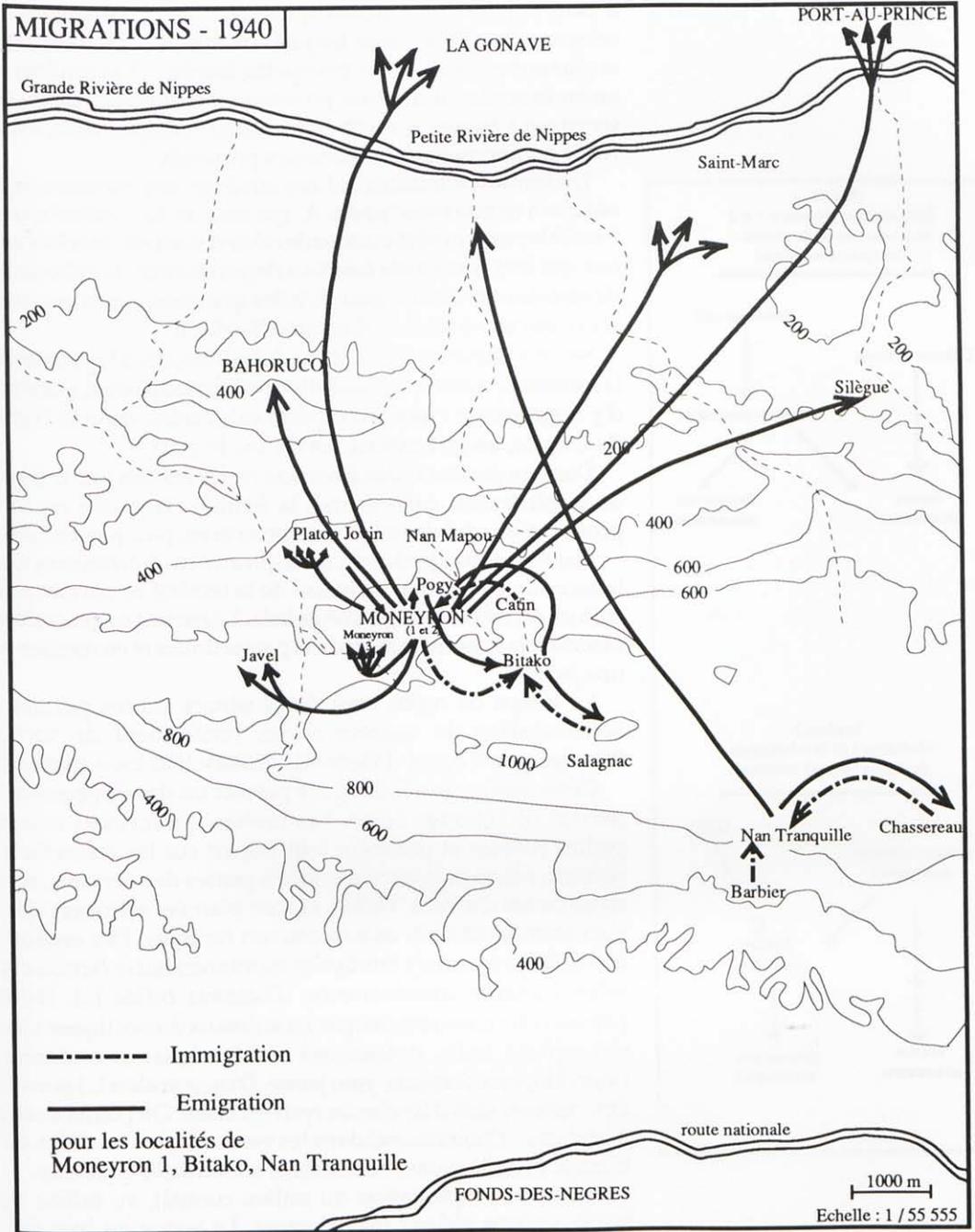
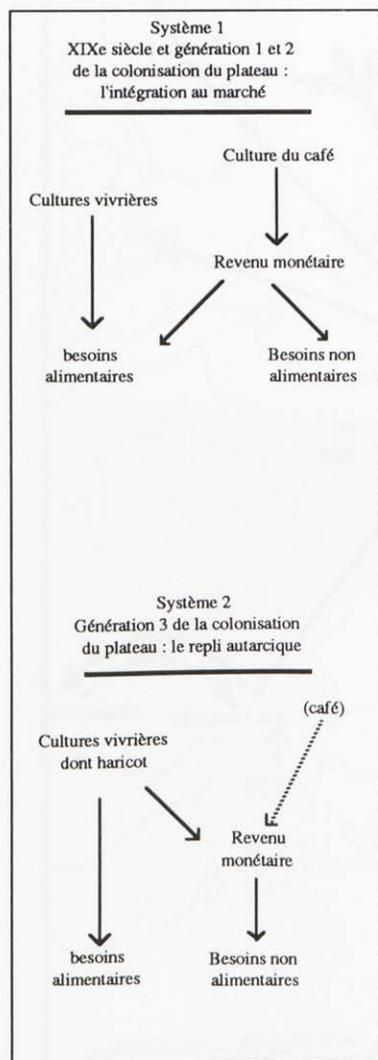


Fig. 13 : Schéma des migrations en 1940.



à peu, par cercles concentriques, plantée en bananiers et en arbustes d'ombrage, sous lesquels on introduira jeunes caféiers et plants d'arbres : sucrin, trompette, laurier... Les cendres et les amendements calcaires en provenance de l'ancien jardin boisé serviront à relever le niveau de fertilité, indispensable, avant le relai qu'assumeront les horizons profonds.

Les limites restreintes de l'aire attribuée imposeront une taille réduite à ce nouveau "jardin A" qui sera de 3 à 5 000 m² environ. Parallèlement se créera autour de celui-ci une parcelle résolument nue qui fera désormais fonction de production de tubercules et de céréales à grains exigeants, telles que maïs, constituant ce qui sera caractérisé plus tard comme "jardin B".

Seuls d'importants transferts de fertilité, liés à la proximité de la résidence, comme la stabulation nocturne du bétail, permettent d'y maintenir la culture d'espèces exigeantes, comme l'igname de Guinée, les giraumons, les choux, le maïs...

Dans les jardins C des aires non résidentielles (jardins boisés de la génération précédente), la fertilité résiduelle est mise à profit par les céréales telles que riz ou maïs, puis par les haricots.

Dans les autres jardins C, ceux qui avaient été déboisés lors de la seconde génération, la baisse de la fertilité ne permet plus la culture du riz ou de l'igname guinée. Le haricot se généralise, en association avec du maïs et de la patate douce et en rotation avec une jachère.

Le temps de repos long de plusieurs années permet une accumulation de matière sèche, notamment de verveine (*Stachytarpheta* sp) et d'Herbe de Guinée (*Panicum maximum*).

Cette production fourragère permet un développement important de l'élevage bovin. Les ravines qui forment autant de petites coulées et prennent leur départ sur les contreforts du plateau, retenant la terre des fortes pentes des versants, restent recouvertes d'arbres "racks", et sont plantées en tubercules qui s'accommodent d'un certain couvert forestier. Des espèces comestibles peuvent s'y multiplier spontanément et être récoltées, telles l'igname cousse-couche (*Dioscorea trifida* L.). D'autres peuvent être consommées par les animaux domestiques. Certaines espèces, enfin, notamment certains ignames ombrophiles (Yam dlo, yam français, yam jaune, *Dioscorea alata* L.) peuvent y être cultivés sans défriche du couvert boisé. On plante aussi des malangas " (*Xanthosoma*) dans les versants plus humides ou du manioc et de la patate douce dans les versants plus secs.

Au total, l'exploitation du milieu connaît, au milieu de ce siècle, un très sérieux réajustement. Le temps est bien fini ou pouvait s'exploiter la fertilité accumulée du milieu. Il faut désormais la recréer, que ce soit pour installer des jardins A ou maintenir la culture d'espèces exigeantes. La productivité du

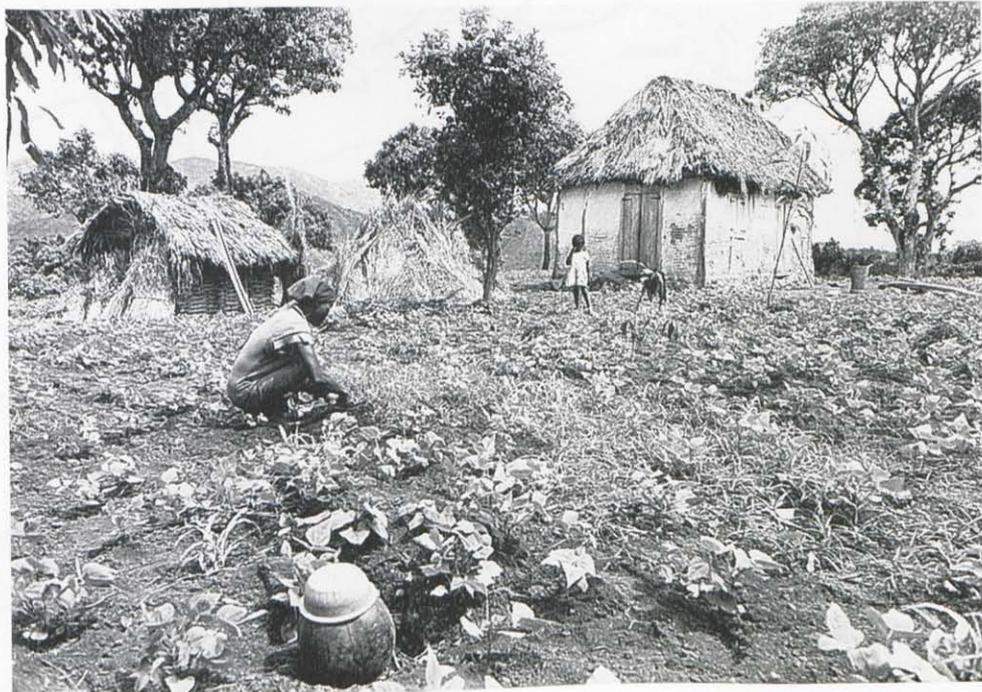
travail en est fortement affectée : les journées de travail s'allongent, mais se coupent en plusieurs tranches horaires pour faire face à la parcellisation. Les grandes "Sociétés" de travail éclatent, pour laisser la place à des groupes plus petits d'entraide, plus efficaces mais moins festifs.

Sur le plan micro-économique, l' "économie du café" à fortement régressée : pour les générations précédentes, la production caféière était essentielle et permettait l'achat d'une partie des besoins alimentaires, sous forme de produits importés (morue, hareng-saur, bœuf salé, maquereau, farine). Le lien était si étroit entre ces produits (achetés à la ville) et le café (revenu monétaire) que le même agent, le spéculateur en denrées, vendait les uns et achetait l'autre.

A partir de la troisième génération, la régression du café est brutale. La production vivrière, notamment celle du haricot prend le relais pour assurer des revenus monétaires, au demeurant d'autant plus réduits que la consommation s'oriente plus nettement vers les produits vivriers de l'exploitation.

La disparition des fours à pain, totale dès 1930, résulte à la fois de la restriction des ressources en bois consécutive à la régression des espaces boisés, et de la transformation du mode de consommation, où la farine et le pain se font (provisoirement) plus rares.

Derniers restes du 'lakou' forestier : quelques arbres et un jardin 'B'



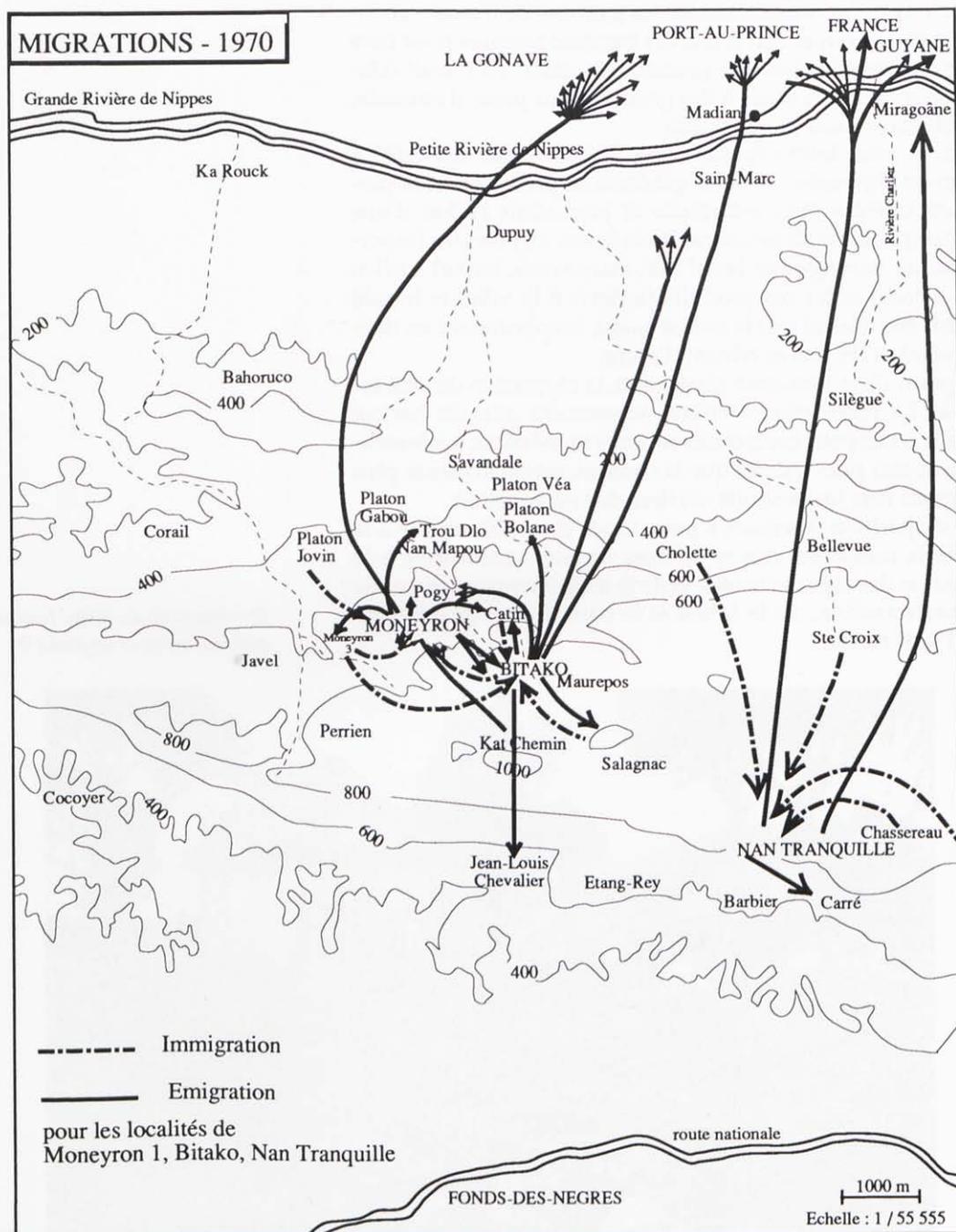


Fig. 14 : Schéma des migrations en 1970.

II - LES TRANSFORMATIONS RECENTES : DE L'INTENSIFICATION PAR LE TRAVAIL A LA CRISE DU SYSTEME.

A - L'accélération de l'émigration

A l'aube de la quatrième génération, vers 1960, le nombre de personnes présentes sur l'espace des trois lignages évoqués plus haut a été multiplié par quatre (244 contre 61 à la génération précédente, cf Tab. 5). L'émigration s'accélère. Celle qui part vers les villes devient largement majoritaire, alors que s'amorce nettement l'émigration vers l'étranger (Guyane, France, ...cf Fig. 14)

B- La diminution de la surface boisée (1)

Des photos aériennes de 1957 et 1976 nous permettent de traduire en chiffres comportant une marge d'erreur faible, de l'ordre de 10 %, l'évolution des surfaces boisées de l'aire résidentielle durant ces vingt années, sur les quelques 150 hectares de neuf lignages du plateau des Rochelois. Les contours des différents jardins réalisés d'après ces photos aériennes sont respectivement présentés figure 15 et 16 pour 1957 et 1976.

1 - la multiplication des jardins A

De 1957 à 1976, le nombre de maisons passe de 68 à 80, représentant 18 % d'augmentation du nombre des nouvelles habitations et donc de jardins A.

Toutefois, ces chiffres ne traduisent que le bilan positif de ce mouvement, mais masquent la dynamique de "dé-construction" et de "re-construction" des jardins A.

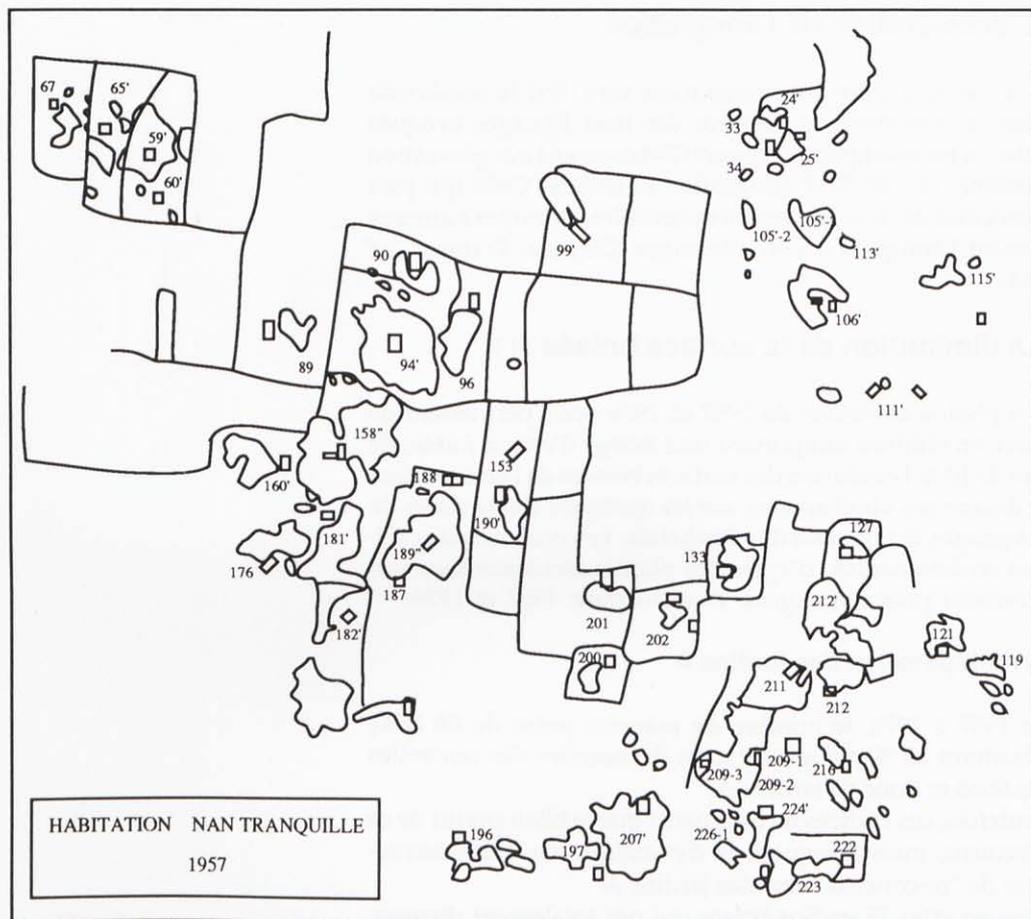
C'est en effet 35 jardins boisés qui ont totalement disparu, représentant une diminution de 51 % par rapport à 1957, alors que 47 se sont reconstitués, soit une augmentation de 69 % par rapport à 1957.

Ainsi, tandis que la moitié des jardins boisés de 1957 disparaissent, on assiste à la création de 2/3 des jardins boisés en plus.

On peut apprécier l'ampleur de ce mouvement de "construction" et de "dé-construction" des parcelles boisées (chiffré entre 1957 et 1976), sur plusieurs générations, par le recensement des fondations des anciennes résidences (Fig. 17).

Cette cartographie réalisée pour les six aires résidentielles jointives de Nan Tranquille, met en évidence l'importance de cette rotation depuis le début de la colonisation paysanne.

(1) publié par Bellande *et al.*, 1980



en exposant :

- " : 2ème génération
- ' : 3ème génération

Fig. 15 : L'habitation Nan Tranquille en 1957.

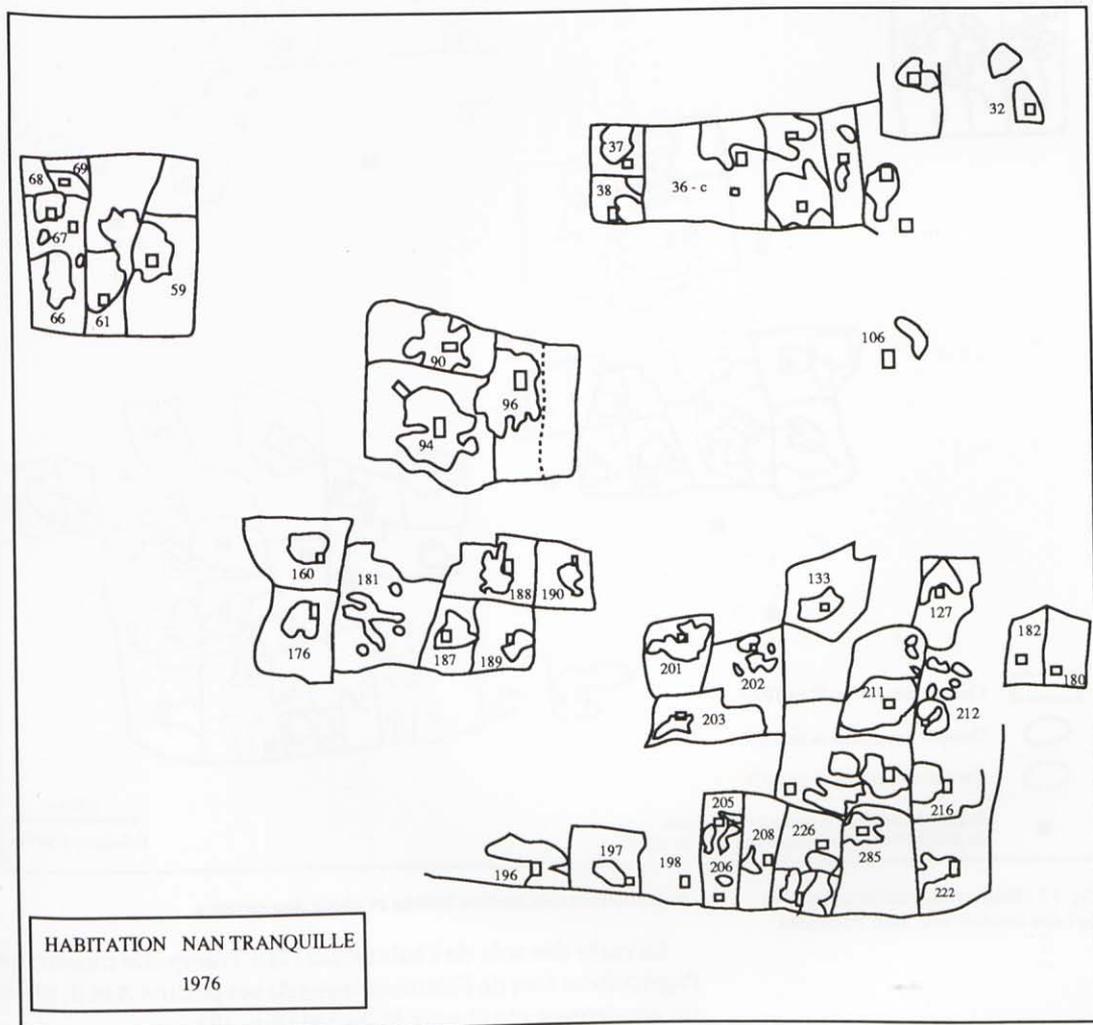


Fig. 16 : L'habitation Nan Tranquille en 1976.

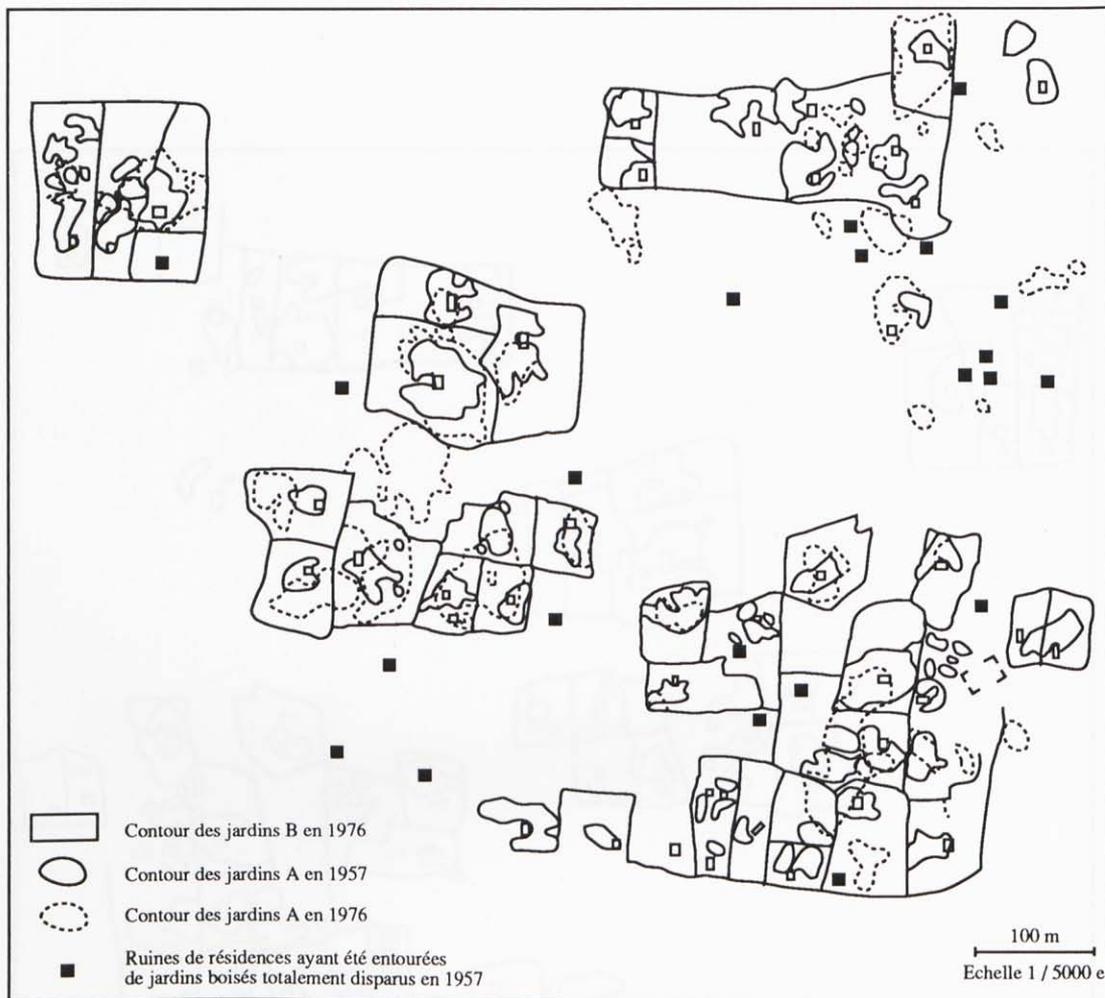
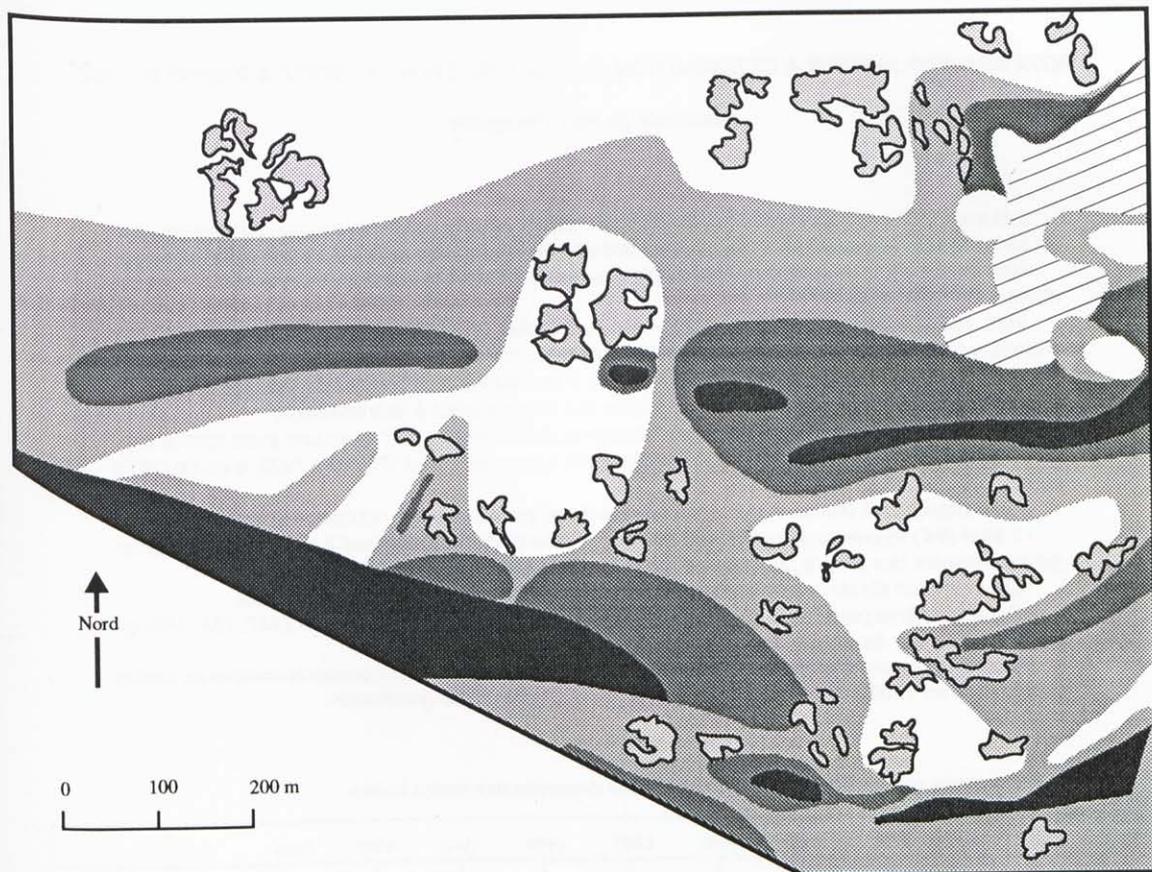


Fig. 17 : Rotation des surfaces boisées de l'aire résidentielle. Nan Tranquille.

- Implantation des jardins boisés et choix des terrains

La carte des sols de l'habitation Nan Tranquille montre que l'agriculteur lors de l'établissement de ses jardins A et B, réalise un ajustement étroit avec le milieu (Fig. 18).

Les espèces arborées à l'enracinement profond (jardin A) recourent les limites des terrains plats aux sols les plus épais (supérieurs à 50 cm). Cette adéquation presque parfaite en 1980 est le résultat des tentatives faites tout au cours du processus de colonisation ; la superposition de la carte pédologique et de celle des jardins boisés (actuels et disparus) montre bien le glissement opéré au profit des sols les plus profonds. Nombre de jardins boisés aujourd'hui totalement disparus occupaient les sols de 30 à 50 cm d'épaisseur ; la difficulté de leur re-colonisation leur fait préférer les terrains ferrallitiques plus épais.



Sol ferrallitique profond (plus de 50 cm) non calcaire dans la terre fine



Sol ferrallitique moyennement profond (30-50 cm) non calcaire dans la terre fine



Sol ferrallitique peu profond (moins de 30 cm) souvent très caillouteux mais peu calcaire dans la terre fine



Rendzine d'érosion, rouge à blanche, très calcaire dans la terre fine et toujours très caillouteuse



Sol ferrallitique en poches sur calcaire lapiazé



Contours des jardins "A"

Fig. 18 : Carte des sols de l'habitation "Nan Tranquille" (bordure Sud du plateau de Rochelois, Péninsule du Sud, Haïti).
(d'après Y.M. Cabidoche)

ROTATION DES JARDINS A ET DIMINUTION GLOBALE DU COUVERT BOISE A PARTIR DE 1940

l'exemple de Nan Tranquille (1)

Les aires résidentielles boisées de la fin du XIX^e siècle, sous l'effet de l'expansion démographique, se sont considérablement divisées, provoquant une transformation radicale de leur mise en valeur.

Nan Tranquille 1 sur la bordure Sud du plateau illustre bien les principaux mécanismes d'évolution d'une aire résidentielle.

Vers 1900, le premier colon-paysan venu s'y installer plante un jardin boisé caféier (158") d'environ 1 hectare sur des terres héritées de sa mère et y installe sa femme légitime "madam mariée". Par rachats de droits successifs, il complétera les 2 hectares légués par ses parents, se constituant une aire résidentielle de 8,2 hectares, la plupart sur terrains plats à sols profonds.

A la fin de sa vie, vers 1930, il "montera" maison et jardin caféier (189") pour une autre femme chez qui il résidera. C'est à cette époque qu'il installera ses 2 garçons, l'aîné (94') vers 1925, le cadet (181'), un peu plus tard (Tab. 7).

Ces 3 branches à leur tour, placeront leurs enfants qui installeront résidence et jardins A et B.

- L'aîné (94') léguera une partie nue de l'aire résidentielle qui lui revient à deux de ses garçons, qui construiront leur propre jardin boisé : le 96 qui débuta en 1950, et le 90 en 1955.

- De même un fils de la branche cadette pourra s'installer (176) à côté de son père.

- Sur la troisième partie de la zone résidentielle seront installés les trois neveux (187, 188, 189) qui avaient grandi sur les lieux.

Dans la même aire résidentielle, les générations qui se succèdent font passer le nombre de jardins boisés de 1 en 1900 à 3 en 1930, puis à 6 en 1950 à la troisième génération.

Tab. 7 : Chronologie de l'établissement des résidences et dimension des jardins boisés.

	1900	1910	1920	1930	1940	1950	1960	1970	1980	
						surface boisée (m ²) en 1957		surface boisée (m ²) en 1976		
158 "		C				5 080		0		disparition
94 '				C		900		2 210		en voie de disparition
96						C 1 120		1 650		
90						C 400		1 050		
181 '				C		1600		0		disparition
181						C		500		
189 "				C		2 860		0'		disparition
187						C		430		
188						C		550		
189								C 340		
Total surface (m ²)		(10 000)		(18 000)		14 960		6 730		

C = Création
(n) = N° kaye (résidence)

" = première génération
' = deuxième génération

(1) Les références des numéros de parcelles correspondent à la figure 15 représentant le parcellaire de Nan Tranquille et dont des détails sont repris dans la figure 19.

NAN TRANQUILLE 1 (altitude : 800 m)

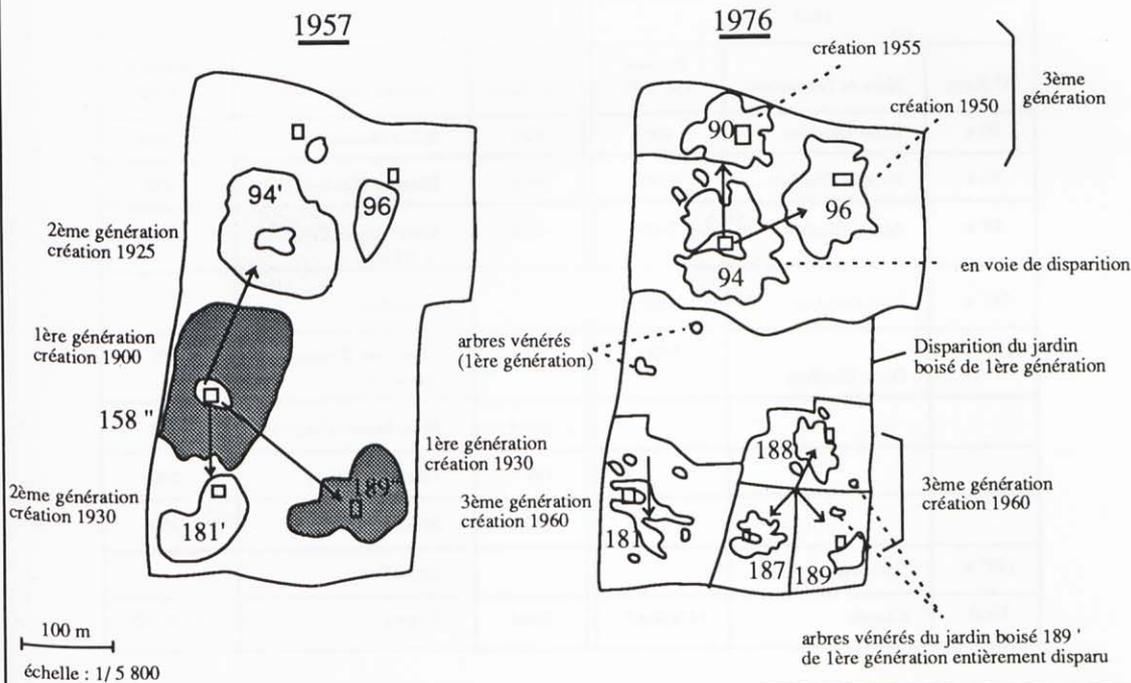


Fig. 19 : Schéma d'évolution d'une aire résidentielle, sur 3 générations (1905-1976).

	Jardin boisé de 1ère génération
	Jardin A boisé de 2ème génération
	Jardin A boisé de 3ème génération

La comparaison des photographies aériennes de 1957 et 1967 renseigne sur l'évolution de ces jardins au cours de la quatrième génération (Fig. 19).

- Les jardins anciens du début du siècle (158' et 189') disparaissent. Leur existence n'est plus matérialisée que par quelques "arbres-souvenirs" et les fondations des anciennes maisons.

- Quatre nouveaux jardins apparaissent (181, 187, 188). Leur surface moyenne n'est plus que de 455 m².

La surface boisée régresse de 14 960 m² à 6 730 m².

Cette variation masque cependant le mouvement de construction et de "re-construction" des surfaces boisées.

En effet, tous les jardins boisés actuels (à l'exception de 94' en voie de disparition) sont postérieurs à 1950. Ceux de création antérieure (1900-1940) ont disparu à l'heure actuelle.

Le total des surfaces cumulées des jardins A est alors de 24 120 m². De 1900-1910 à 1976, soit en 70 ans, c'est donc une régression de 24 120 m² à 6 730 m², soit une variation de 72 % de couvert boisé.

1957			1976		
N° Kaye	Nom de l'exploitant	Surface J.A (m2)	N° Kaye	Nom de l'exploitant	Surface J.A (m2)
90 a	Rélus Dieubon	400	90 b	Rélus Dieubon	1050
96 a	Nicanor Dieubon	1120	96 b	Nicanor Dieubon	1650
94' a	Alexis Dieubon	3900	94 b	Mme Alexis Dieubon + Jo Sidné	2210
181' a	Civil Dieubon	1600		disparition	
158" a	Diron Dieubon	5080	181 b	Camelone Dieubon disparition	500
			187 b	Mme Samson Laguerre	430
			189 b	Iliona Louissaint	340
			188 b	Montanié Sidné	550
189" a	Trismella			disparition	
Total	6 kayes	14 960 m2	Total	7 kayes	6730 m2

Si on tient compte du fait que les jardins A ont été déplacés, cela signifie que, de 1905 à 1976, c'est 30 % de la surface totale (de Nan Tranquille I) qui ont été colonisés en espèces pérennes.

La chronologie de l'établissement des jardins A fait apparaître que la surface moyenne des jardins créés en 1905 était de 10 000 m², en 1930 : 4 000 m², en 1950 : 1 430 m² (Tab. 8).

Tab. 8 : Evolution de la surface moyenne des jardins A.

N° Kaye (résidence)	Date de création	Surface maximale atteinte (m2)	Moyenne Jardin A
158 "	1905	10 000	10 000 m2
189 "	1930	4 000	4 000 m2
94 '	1930	4 000	
181'	1940	1 600	1 430 m2
96	1950	1 650	
90	1955	1 050	

Le premier à s'établir (158^e) bénéficiera d'un certain couvert forestier épars et des sols présentant une bonne fertilité, il parviendra rapidement à y installer une grande surface densément boisée (1 ha).

Ces conditions de départ se détérioreront avec le temps, et à partir de 1940, tout nouveau jardin boisé devra être créé à partir d'un sol dépourvu d'arbre.

Les conditions de mise en place devenant moins bonnes, la vitesse d'installation du jardin A sera de plus en plus lente. C'est ce que traduisent les pentes des courbes, des figures 20 et 21.

A partir de 1940, l'augmentation du nombre de jardins ne compense plus la diminution de la surface de chacun d'entre-eux, ainsi que le traduit la courbe représentant la surface cumulée du couvert boisé (Fig. 20).

L'extension des jardins B par rapport aux jardins A

Le jardin B non boisé, ayant un statut de propriété reconnu par le droit coutumier, situé à proximité de la maison et entourant généralement le jardin A boisé, représente toujours plus des 3/4 (81 %) de la surface totale A et B à l'heure actuelle.

Cette surface consacrée aux cultures annuelles (B) prend de l'importance par rapport à A, et constitue plus des 9/10 du terrain "en propriété reconnue" (A + B) pour les installations plus récentes, postérieures à 1960.

N° Kaye	Jardins boisés A (m ²)	Jardins non boisés B (m ²)	A + B (m ²)	% B / A + B	Date de création de A - B
90	1 050	3 650	4 700	78	1950
96	1 650	6 650	8 300	80	
94	2 210	5 490	7 700	71	1930
181	500	6 300	6 800	93	1960
187	430	2 370	2 800	85	
189	340	2 160	2 500	86	
188	550	2 550	3 100	82	
7 kayes	6 730	29 170	35 900	81	

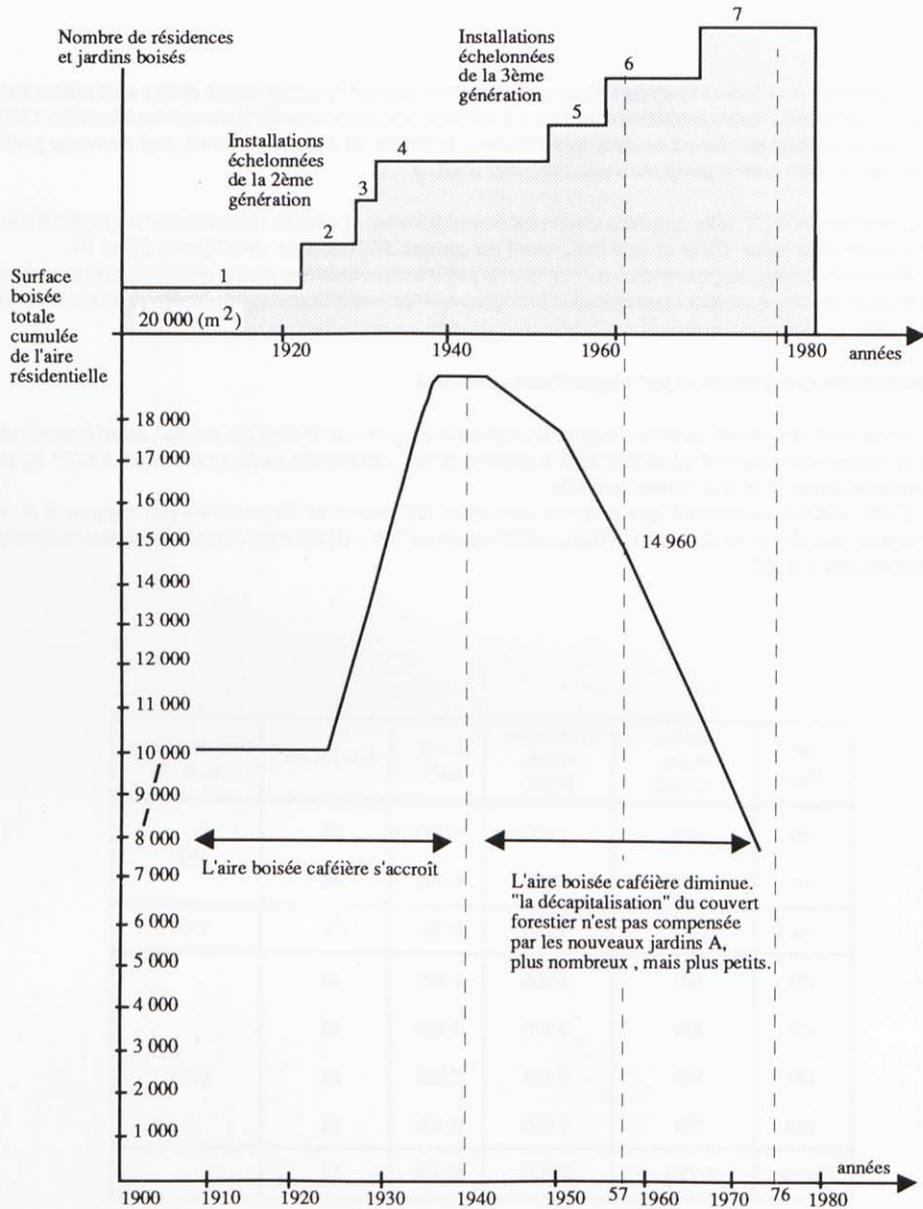


Fig. 20 : Evolution du couvert boisé total (surface et résidences cumulées) de l'aire résidentielle. Exemple de Nan Tranquille 1.

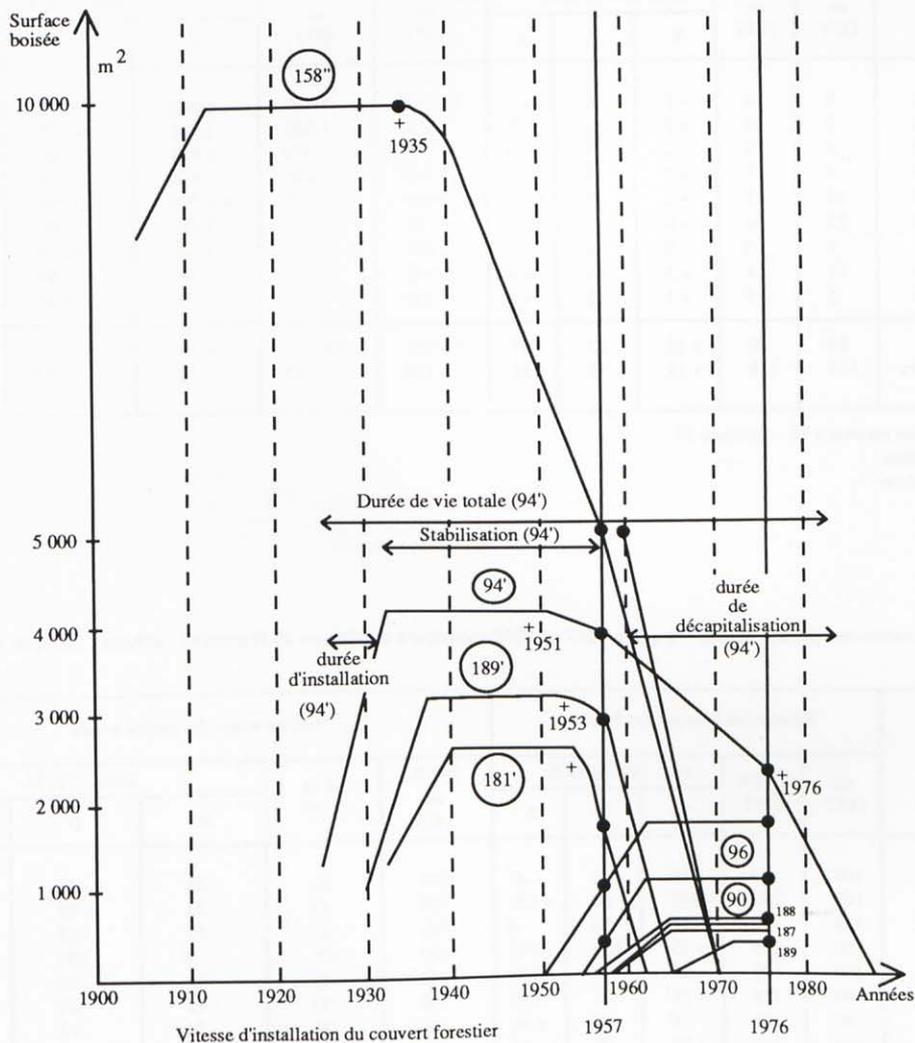


Fig. 21 : Mécanismes d'évolution des surfaces boisées de l'aire résidentielle. L'exemple de Nan Tranquille 1.

Tab. 9 : Evolution des nombres et surfaces boisées des jardins A entre 1957 et 1976 (pourtour du plateau des Rochelois ; altitude : 700-800 m).

	Nombre de résidences entourées de jardins boisés					Surface totale des jardins A boisés (m2)				
	en 1957	en 1976	entre 1957 et 1976			en 1957	en 1976	entre 57 et 76		
			V	D	A			V	D	A
Tranquille 1	5	4	- 1	- 2	+ 1	12 100	5 410	- 6 690	- 8 370	+ 1 680
Tranquille 2	2	4	+ 2	- 1	+ 3	3 310	1 600	- 1 710	- 3 030	+ 1 320
Tranquille 3	4	2	- 2	- 2	0	2 390	770	- 1 620	- 1 620	0
Tranquille 4	4	7	+ 3	- 4	+ 7	3 210	3 230	+ 20	- 3 210	+ 3 230
Tranquille 5	10	12	+ 2	- 9	+ 11	4 380	5 770	+ 1 390	- 4 320	+ 5 710
Tranquille 6	22	26	+ 4	- 9	+ 13	19 110	10 970	- 8 140	- 12 200	+ 4 060
Bitako	5	5	0	- 3	+ 3	4 506	1 157	- 3 349	- 4 256	
Moneyron 1	11	14	+ 3	- 3	+ 6	15 500	14 200	- 1 300	- 4 784	+ 3 484
Moneyron 2	5	6	+ 1	- 2	+ 3	9 200	7 020	- 2 180	- 4 586	+ 2 406
Total	68	80	+ 12	- 35	+ 47	73 706	50 127	- 23 579	- 46 376	+ 22 797
% par rapport à 1957	100	118	+ 18	- 51	+ 69	100	68	- 32	- 63	+ 31

V = Variation résidence 76 - résidence 57

A = Apparition

D = Disparition

Tab. 10 : Evolution des jardins boisés : % entre 1957 et 1976 (pourtours du plateau de Rochelois ; altitude : 700-850 m).

	Résidences avec jardins boisés					Surface totale des jardins boisés				
	en 1957	% 1976 / 1957	entre 1957 et 1976			100 % en 1957	% 76 / 57	entre 57 et 76		
			V1	D	A			V2	D	A
Tranquille 1	100	80	- 20	- 40	+ 20	100	45	- 55	- 69	+ 14
Tranquille 2	100	200	+ 200	- 50	+ 150	100	48	- 52	+ 92	+ 40
Tranquille 3	100	50	- 50	- 50	0	100	32	- 68	- 68	0
Tranquille 4	100	175	+ 75	- 100	+ 175	100	100	0	- 100	+ 100
Tranquille 5	100	120	+ 20	- 90	+ 110	100	132	+ 32	- 98	+ 130
Tranquille 6	100	118	+ 18	- 41	+ 59	100	57	- 43	- 64	+ 21
Bitako	100	100	0	- 60	+ 60	100	26	- 74	- 94	+ 20
Moneyron 1	100	127	+ 27	- 27	+ 54	100	92	- 8	- 31	+ 23
Moneyron 2	100	120	+ 20	- 40	+ 60	100	76	- 24	- 50	+ 26
Total	100	118	+ 18	- 51	+ 69	100	68	- 32	- 63	+ 31

V1 = Variation résidence % 76 - rés. 57.

V2 = Variation 1957-1976 % / 1957.

D = % Disparition / 1957

A = % d'apparition entre 57 et 76 / 57

2. - Dimension des surfaces boisées

Le bilan positif qui traduit un accroissement du nombre d'entités boisées, s'accompagne d'une diminution globale de surface arborée. Celle-ci passe de 7,4 ha en 1957 à 5,0 ha en 1976, soit une diminution de un tiers en 19 ans. C'est au total deux tiers de la surface boisée qui disparaîtra, compensée par seulement un tiers de nouvelles plantations.

La diminution de la surface moyenne du jardin A n'est donc pas compensée, et de loin, par la multiplication de leur nombre (Tab. 9, Tab. 10).

C - La transformation des systèmes de culture

1 - l'extension de l'espace cultivé aux zones les plus marginales et l'apparition du haricot d'octobre

L'augmentation de la pression démographique, et la réduction des surfaces cultivées par famille qui en résulte, conduit d'abord les paysans à étendre au maximum les surfaces cultivées, en défrichant des terres au potentiel de plus en plus réduit.

C'est ainsi que les pentes des ravines (les "racks" encore non cultivés à la génération précédente) sont mises en culture, ce qui entraîne la disparition des espèces comestibles qui pouvaient y être ramassées (Igname cousse-couche). Ces surfaces, où dominent des rendzines à cailloutis calcaire sur forte pente sont semées en haricot d'octobre, à une époque où les fortes pluies n'autorisent pas des cultures sur les sols ferrallitiques beaucoup moins drainants du plateau.

Il s'agit donc d'une extension de la saison de culture qui jusqu'alors n'était caractérisée que par des semis de février. Toutefois, elle ne se fait qu'au prix de risques importants, car la brusque diminution des pluies en novembre-décembre peut entraîner d'importants déficits hydriques dans la seconde partie du cycle du haricot affectant gravement le rendement.

Ce risque ne fait que s'accroître avec les années, l'érosion diminuant la réserve utile déjà réduite de ces sols, au point qu'en 1980 on considère qu'une année sur deux le contexte climatique ne permet même pas d'y reproduire les semences.

2 - L'évolution des espèces exploitées

Les changements d'espèces ou de variétés qui sont liés à la fertilité des sols sont nombreux.

- Régression du haricot rouge au profit du haricot noir plus résistant.

Occuper jusqu'aux terrains
les plus marginaux.



- Adoption de maïs de plus en plus précoces.
- Disparition des ignames de bonne qualité (yam barik , yam français) au profit de clones plus rustiques : yam Rial, yam Ti Joseph.

3 - l'accélération des rotations et la réduction des jachères

Sur les parcelles ouvertes sur sols ferrallitiques, les agriculteurs intensifient la production en complexifiant les associations et en réduisant la durée des jachères.

- les associations incluent un nombre plus important d'espèces. En février, les semis plantations intègrent de plus en plus souvent, en plus du maïs et du haricot, du manioc, des choux et de la patate douce.

- Le temps de jachère est réduit et la baisse de fertilité qui en résulte est, autant que possible, compensée par de nouvelles pratiques culturales onéreuses en travail. Au total, c'est une nouvelle fois la productivité du travail qui diminue.

La baisse du niveau de fertilité provoque une modification de la composition floristique des jachères. La jachère passe successivement en moins de 50 ans, d'un type d'association où se distinguait l'herbe guinée (*Panicum maximum* Jacq.) à un type où dominait la verveine (*Stachytarpheta jamaicensis* L.) avant d'aboutir aux types actuels à gazons rampant "Zeb si" (*Axonopus compressus* Sw. Beauv.). Le fait que l'on retrouve encore la verveine dans les jachères d'un an des jardins de type B, plus fertiles, atteste, s'il eût fallu, l'étroite liaison entre la fertilité générale de la parcelle et la composition de la flore spontanée de sa jachère.

La composition floristique des jachères a, à son tour, des conséquences importantes sur les techniques qui sont mises en œuvre pour leur retour en culture. Jusqu'à la disparition de



l'herbe-guinée, le sarclage de la jachère s'effectuait à la serpette. Les parties aériennes étaient saisies d'une main alors que de l'autre, le sol était gratté et les racines profondes coupées avec le tranchant de l'outil. Le raccourcissement des jachères et l'installation d'associations dominées par des gazons ras ne permet plus ce genre de travail. D'autre part, l'enracinement moins profond des "zeb si" et l'absence de recrus ligneux n'exige plus désormais d'effectuer le sarclage avec un outil tranchant comme la serpette. Toutes les conditions sont alors réunies pour un changement technique et le travail se fait désormais à la houe.

Insistons sur le fait qu'il y a bien concordance entre l'évolution floristique de la jachère et le remplacement de la serpette par la houe pour son sarclage. Dans tous les cas, la houe est utilisée pour les semis et plantations bien avant d'acquérir une fonction de sarclage. Préférer la houe à la serpette en un endroit donné ne correspond donc pas à une étape particulière dans le progrès technique, mais à une adaptation des techniques à des contraintes en évolution.

Grattage superficiel à la serpette



Intensifier en complexifiant : ici, une association maïs - igname - banane.

Pour compenser, au moins en partie, la baisse de la fertilité, la préparation des sols fait appel à des techniques de plus en plus onéreuses en travail.

Si l'igname-guinée subsiste, ce n'est qu'au prix d'importants transferts de matière organique dans le jardin B : il faut désormais creuser un trou plus important que l'on remplit d'herbes sèches. Alors qu'il était nécessaire de brûler préalablement ces herbes lorsqu'il s'agissait de verveine, la rapide décomposition des "zeb si" évite désormais ce travail. Cependant, la difficulté croissante de la collecte impose, au total, un travail plus important que jadis. Il semble également que la houe soit en passe de supplanter la pioche ("pikwa") pour la préparation des trous d'ignames. Le travail à la houe est plus pénible, mais permet de séparer les différents horizons de la portion de sol retirée et de remettre ainsi l'horizon superficiel, plus fertile, au fond du trou, à la disposition immédiate des racines.

Dans les aires résidentielles déboisées, alors que vers 1930, les semis/plantations se faisaient à plat sauf lorsqu'il s'agissait d'ignames, on voit se développer à partir du milieu du siècle la confection de buttes. D'abord de dimension très modeste, simple coup de "louchette" (1) pour aérer le sol avant d'y enfouir une bouture de patate douce, elle devient de plus en plus complexe. Le terme ultime de cette évolution est la grosse butte sous laquelle on enfouit la matière organique, telle qu'on la pratique actuellement dans les jardins C du Plateau (cf tome III). Bien évidemment, de telles techniques requièrent bien davantage de travail, mais elles permettent au moins de maintenir un minimum de production. Il est d'ailleurs significatif de constater que dans les jardins de type B attendant aux jardins A et bénéficiant de taux de matière organique plus élevés que les jardins C (4 % contre 2 %), les buttes sont restées très modestes et il n'y a pas de concentration ni d'enfouissement des résidus de la jachère.

Enfin, pour faire face à la baisse de la fertilité de leurs jardins, les agriculteurs savent ajuster la densité des espèces qu'ils cultivent ; ainsi le maïs est-il semé dorénavant en poquets plus nombreux, mais par lots de trois graines au lieu de cinq.

Les conséquences de ces évolutions sur le système d'élevage sont importantes. Les jachères ont une production fourragère décroissante et l'herbe-guinée doit être désormais plantée pour nourrir le bétail. Le surpâturage qui résulte de la réduction des surfaces en jachère pâturable accentue à son tour l'évolution floristique vers les associations à *Axonopus*.

Les bovins, qui avaient connu une rapide extension lors de la

(1) Louchette : sorte de bâton à four portant un embout en fer. La disparition dans la jachère d'espèces à enracinement profond et fasciculés (herbe-guinée) améliorant la structure du sol, peut aussi justifier un travail plus profond à la houe.



L'utilisation massive de la houe dans les systèmes d'altitude est liée à l'accélération des rotations et la réduction des jachères.

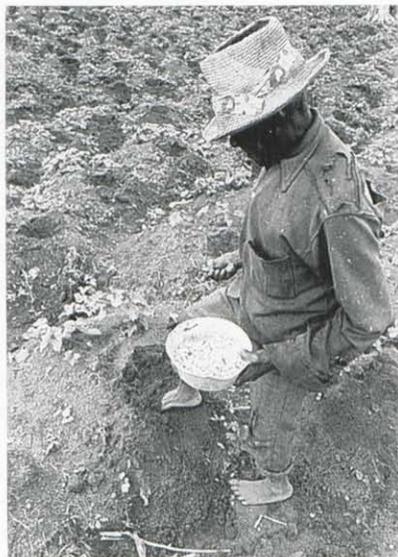
génération précédente, sont désormais affectés par le raccourcissement des jachères et la baisse de leur qualité fourragère.

En matière d'élevage porcin, la régression des ressources alimentaires en provenance de l'espace boisé est, à partir de 1960, en partie compensée par la progression de la patate douce, dont les fanes fournissent désormais une part importante de l'alimentation. Les sous-produits des cultures vivrières sont aussi plus abondants qu'à l'époque où la consommation alimentaire se faisait davantage à base de farine achetée. Au total, l'élevage porcin régresse peu ; il devient surtout très intégré au système de cultures vivrières.

La construction des buttes est une réponse à la baisse de fertilité des jardins 'C'



Houe, machette, "serpette" et "piquois"



4 - Le retour à l'intégration marchande

Alors que la période précédente avait été marquée par un certain repli autarcique de l'économie familiale, lié au développement des cultures vivrières, celle qui débute avec les années 1960 voit au contraire de nombreuses familles s'intégrer plus étroitement aux échanges marchands. Plusieurs facteurs interviennent pour expliquer cette évolution :

- le développement de la consommation urbaine, liée à l'extension des villes, alliée à une politique de fait protectionniste (1), aboutit à une amélioration sensible des termes de l'échange au profit du vivrier. Celle-ci est particulièrement visible si on compare les évolutions des prix du vivrier et du café (Tab. 11). Le vivrier (notamment le haricot) acquiert progressivement un statut de culture de rente intéressante.

Tab. 11 : Evolution comparée du prix du café, des haricots et du maïs.

	CAFE		HARICOT		MAIS	
	prix (2)	indice	prix (2)	indice	prix (2)	indice
1955-1959	1,52	100	3,25	100	1,10	100
1960-1964	0,89	58	3,25	100	0,96	87
1965-1969	0,95	62	3,45	106	1,18	107
1970-1974	1,34	88	4,49	138	1,57	142

2. prix au grossiste en gdes/livre

(source : IHS)

3. prix à Port-au-Prince en gdes/marmite

- l'émigration vers l'étranger accélère les échanges monétaires. Il faut en effet rassembler l'argent du voyage, donc vendre des produits et compléter en recourant à des emprunts. Une fois l'émigration accomplie, les transferts sont certes irréguliers mais ils sont toujours monétaires. Il faut aussi rembourser les dettes accumulées.

- les difficultés de nombreuses exploitations s'accroissent. Elles sont de plus en plus nombreuses à devoir vendre dès la récolte, voire "sur pied" pour rembourser des dettes usuraires, quitte à racheter ensuite de quoi nourrir la famille en recourant à de nouveaux emprunts.

- les échanges mutualistes de travail régressent au profit du salariat, même si celui-ci se masque encore souvent derrière le fonctionnement de groupes d'entraide (escouades).

Contrairement à ce qui était le cas au début du siècle, la base de cette intégration marchande n'est plus le café, mais l'usure et le vivrier. Il ne s'agit là, en fait, que de l'expression économique la plus visible d'un bouleversement total de l'organisation de la production, lui-même imposé par la croissance sans répit de la pression d'exploitation sur le milieu.

(1) La fermeture des ports de Province sous Duvalier, à laquelle s'ajoute une taxation "de facto" des importations alimentaires, empêche que la totalité de l'extension du marché alimentaire urbain ne soit couverte par des importations.

III - DE LA REPRODUCTIBILITE A LA CRISE

Le capital de fertilité des sols d'altitude (supérieurs à 600 m) créé par la couverture boisée originelle et entretenu par les plantations caféières coloniales, est donc mis à profit dès la première moitié du XIX^e siècle (1830-1850) par la paysannerie installée dans les zones basses plus propices et qu'elle s'est appropriée.

Les premiers colons paysans installés en altitude à la fin du XIX^e siècle reproduiront le système mis en place par les générations précédentes des zones inférieures.

A cette époque, la surface occupée par l'espace arboré caféier et fruitier représente plus de 40 % de l'assolement. Les espèces annuelles sont constituées principalement par les tubercules : igname, malanga, patate douce, manioc et bananes, cultivées sous couvert.

Ces aires résidentielles constituent des milieux où sont reproduites les conditions de fertilité ; la caféière sous ombrage d'espèces arborées assure le maintien du taux de matière organique. Il n'y a pas de discontinuité entre l'écosystème forestier original, les plantations caféières coloniales et le grand jardin boisé paysan de l'aire résidentielle.

La troisième composante du système de cultures à base de riz ne représente alors qu'une faible partie de l'assolement.

Le système d'élevage est basé sur le porc qui tire partie des fruits et des tubercules. L'aire boisée assure largement les besoins pour le chauffage et l'habitat, le café assure un minimum de rentrées monétaires.

Dans les débuts du XX^e siècle, l'expansion démographique et le manque de terres infléchiront la conduite de l'aire boisée à l'intérieur de laquelle les racines prendront de l'expansion. L'aire résidentielle se transforme ; l'individualisation des jardins B dépourvus de couvert arboré permet les cultures des espèces sarclées. La taille du jardin A boisé se réduit, mais la multiplication des installations permet néanmoins une augmentation du couvert boisé général.

Dans les aires non-résidentielles, le temps de repos s'amoindrit, et le riz cède la place au maïs et au haricot. La couverture forestière et le recru ligneux ayant totalement disparu, la jachère herbeuse est mise à profit par l'élevage bovin qui prend de l'extension (Tab. 12).

Après la moitié du XX^e siècle, la culture du maïs n'est déjà plus possible sur la majeure partie des terrains de type C et le taux de matière organique arrivé au seuil de 2 à 3 % ne décroît plus que faiblement.

Les jachères herbeuses de 2 ans ne permettent que de le

Tab. 12 : Transformation résumée du système agraire d'altitude.

	Emigration / Immigration	Aire résidentielle	Aire non résidentielle	Technique de culture	Elevages
1800-1850	Descente des anciens esclaves vers étage inférieur (ligne de sources)	non	Agro-forêt (café sous arbres climaciques)	Cueillette	
1850-1900 (20 ha / famille)	Rachat de terres par des familles de l'étage inférieur et recolonisation progressive	Agroforêt café sous couvert + tubercules + céréales "riches" (riz)		- Cultures sous couvert - Début du riz pluvial - Rotation longue	porcs
1900-1930 (5 ha / famille)	Poursuite de la recolonisation mais amorce de l'émigration (la Gonave)	Individualisation d'une aire résidentielle boisée à café + tubercules sous couvert des arbres climaciques. 2,5ha / famille	Individualisation d'une aire non résidentielle défrichée riz, maïs. 2,5ha / famille	- longue jachère herbeuse (H. de Guinée en A.N.R.) - enrichissement AR par espèces plantées (fruitiers)	porc et bovins
1930-1960 (2ha / famille)	Développement de l'émigration, notamment vers les villes (Port-au-Prince)	Construction de jardin à taille réduite (0,5ha / famille par plantation (café, tubercules) mais augmentation de la surface boisée globale	Cultures vivrières moins exigeantes ; développement de l'association Maïs/haricot/ patate douce	- transferts de fertilité pour la construction des jardins A - accélération des rotations en ANR et raccourcissement des jachères	bovins et porcins
1960-1980 (1ha / famille)	Accentuation de l'émigration notamment vers l'étranger	Réduction des jardins A (1000 m ²). Transferts de fertilité au profit du jardin B à cultures vivrières exigeantes (igname - maïs)	-Baisse de la fertilité dans les jardins C ; - Transferts de fertilité internes aux parcelles C - Culture en haricot / patate douce.	- haricot d'octobre (risque) ; - intensification par le travail (buttes) ; - changements d'outils.	bovins

maintenir à son niveau le plus bas. Les techniques de mise à disposition de la plus grande partie de la matière organique (butage) pour les cultures de haricot et de patate douce, ne permettent malgré tout que des rendements très faibles.

En ce qui concerne les aires résidentielles, leur multiplication ne compense désormais plus la réduction de leur surface. Le déboisement s'étend. Les besoins en terre, toujours plus pressants, forcent les agriculteurs à augmenter le jardin B non boisé au détriment du jardin A. Celui-ci passera de 1 ha en 1960 à 5 000 m² à la génération suivante ; il n'est plus que de 500 m² pour la nouvelle génération installée après 1965.

L'élevage porcin ne sera maintenu qu'au prix d'une augmentation considérable du travail que nécessite la culture des patates douces notamment d'une augmentation de l'alimentation

herbacée des porcs puisque le jardin arboré fruitier disparaît. Il concurrencera l'élevage bovin dans les zones non résidentielles. Les prix relativement importants permettront ce réajustement du système de cultures où le haricot, culture de rente, représente de 50 à 60 % de l'assolement. Ceci n'est permis que par une plus forte intégration du paysan au marché, mais aussi par une détérioration de son équilibre alimentaire.

Ainsi, tout au long de cette exploitation paysanne, il y a donc eu jouissance de la fertilité préalablement accumulée par l'écosystème forestier. En un siècle, la matière organique indispensable dans ces terrains bauxitiques, est passée de plus de 8-10 % à un taux de 2-3 %. La fertilité des jardins C n'aura pas été reproduite. C'est encore le cas actuellement, avec toutefois une reconstitution de cette fertilité, onéreuse en travail et en temps, lors de l'installation de la résidence : il s'agit alors d'une véritable re-colonisation.

Le réajustement continu de ses techniques de production marque une remarquable adaptation du paysan haïtien à des contraintes en perpétuelle évolution : adaptation judicieuse, certes mais marquée d'une caractéristique redoutable : chaque transformation, pour permettre d'élever le niveau de production global, fait appel à une augmentation de travail encore plus importante. En définitive, lorsque le nombre de travailleurs s'accroît dans un milieu aussi physiquement limité que l'est la campagne haïtienne, la productivité du travail décroît. En d'autres termes, pour se nourrir, il devient nécessaire de travailler davantage.

Plantation de boutures de patates sur buttes



L'exemple de l'évolution que subissent ces systèmes de production illustre les deux phases de mise en place de l'agriculture haïtienne dans les mornes.

Jusqu'aux environs de 1880, alors que la pression démographique restait peu importante, la modification des rapports sociaux de production, à travers l'établissement de la petite exploitation familiale, a été le moteur essentiel du changement technique.

Dans les dernières décennies, c'est au contraire l'accentuation de la contrainte de population qui apparaît avoir dirigé l'évolution des techniques.

La paysannerie haïtienne, loin de paraître hostile au changement, montre ses facultés de rapide adaptation à des contraintes mouvantes mais ne peut empêcher l'émergence d'une crise agraire profonde. Il existe, à chaque instant, une complémentarité mutuelle entre la synthèse des techniques et des connaissances qu'opère un paysan dans son travail, à un moment donné, et les grandes tendances qui marquent l'évolution de l'écosystème dans lequel il vit.







TROISIEME PARTIE

ET DEMAIN ?

Personne ne peut plus nier que la réalité de l'agriculture haïtienne est une réalité paysanne. Mais l'obstination résolue des paysans à s'installer et leur compétence à exploiter les ressources du milieu n'ont d'égal que la profondeur de la crise qui affecte aujourd'hui les systèmes qu'ils ont mis en place. On peut donc s'interroger sur le futur. Que deviendra demain cette paysannerie ?

Ne sommes nous pas parvenus à un état de crise tel que l'avenir de ce pays, s'il y en a un, passe forcément par une révolution radicale de son agriculture qui en éliminerait la paysannerie ?

Ne doit-on pas au contraire, tirer complètement les leçons de l'histoire et affirmer en conséquence que tout développement économique du pays passe **obligatoirement** par la promotion de sa paysannerie ?

Certes, il ne s'agit pas de jouer les Nostradamus. L'avenir se définira en fonction du passé, mais aussi en résultante des rapports de force politiques qui se définissent aujourd'hui. Et de ce point de vue, nul ne peut se prétendre prophète.

C'est pourquoi, plutôt que de construire d'hypothétiques scénarios d'évolution que les transformations de la situation politique rendraient rapidement obsolètes, nous avons préféré examiner les alternatives qui se posent en matière de politique agricole en Haïti, c'est-à-dire d'interventions mesurées et raisonnables de l'Etat pour orienter le développement dans un sens conforme à l'intérêt du plus grand nombre.

C'est un enjeu considérable, et le débat est évidemment important. Aussi convient-il d'abord de résumer les éléments de diagnostic qu'il est possible de porter sur l'agriculture haïtienne du milieu des années 80 (1)

(1) la plupart de ces éléments font l'objet d'analyses approfondies dans les tomes II et III de cet ouvrage. Nous avons utilisé d'autre part pour cette partie certains éléments des synthèses faites par l'A.N.D.A.H. et l'I.R.A.M. dans le cadre de la réflexion conduite en commun sur les politiques agricoles (A.N.D.A.H., 1990 : "pour une politique agricole nationale" (S.A.C.A.D. n° 3) ; I.R.A.M., 1990 : "quelle politique agricole pour Haïti ?" Mimeo, I.R.A.M., Paris).

CHAPITRE PREMIER

Un sombre diagnostic

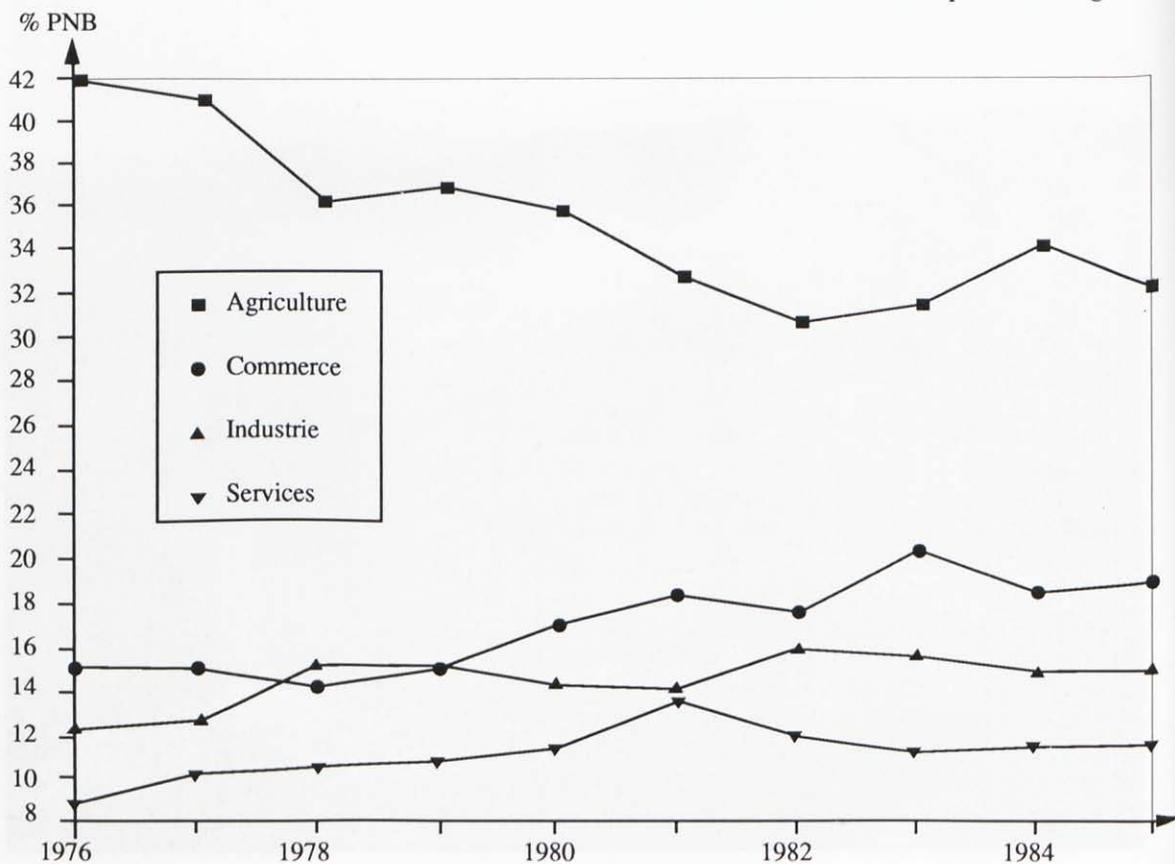


I - L'AGRICULTURE, PILIER DE L'ECONOMIE NATIONALE

Affirmer l'importance de l'agriculture dans l'économie nationale est désormais un lieu commun. 75 % de la population active travaille dans ce secteur, et fournit 30 % du P.I.B. Les exportations agricoles (du café et des fruits pour l'essentiel) représentent le tiers des exportations totales du pays, mais les deux tiers restant sont essentiellement le fait d'articles manufacturés dont seul l'assemblage est réalisé en Haïti. Ils correspondent donc aussi à de lourdes importations, et si on ne considérait que la seule valeur ajoutée exportée, ce qui serait légitime, la contribution de l'agriculture, qui importe peu de consommations intermédiaires, serait très supérieure à la moitié du total national.

Il n'empêche que le déclin est réel : au début des années 60, l'agriculture haïtienne employait 90 % de la population. En quinze ans, la contribution de l'agriculture au PNB Haïtien s'est vue réduite d'un tiers (Fig. 1). Les exportations agricoles sont tombées en dessous de 80 millions de dollars depuis 1987 (Fig. 2).

Fig. 1 : Contribution de l'agriculture et des autres secteurs au PNB depuis 1976.





De plus, elle est clairement incapable de subvenir aux besoins alimentaires de l'ensemble de la population et, à fortiori de financer une part importante des importations et des investissements (le café, qui représente 40 % des exportations, rapporte au pays moins de 13 dollars par habitant).

Une aide financière internationale massive attribuée au pays a permis de combler une large part du déficit de la balance des paiements permettant le développement d'importations visant à satisfaire une demande urbaine en forte croissance. Du fait de cette croissance urbaine, les importations alimentaires ont progressé à un rythme rapide ; en 1983, elles représentaient 30 % des disponibilités alimentaires (contre 10 % vingt ans plus tôt).

Cette situation est inquiétante. Etant donné que les ressources du pays resteront encore pendant longtemps essentiellement agricoles, il est clair que la production nationale doit d'abord reconquérir le marché alimentaire intérieur, puis approvisionner les marchés extérieurs afin de générer les ressources en devises indispensables à l'équipement du pays.

Une agriculture paysanne



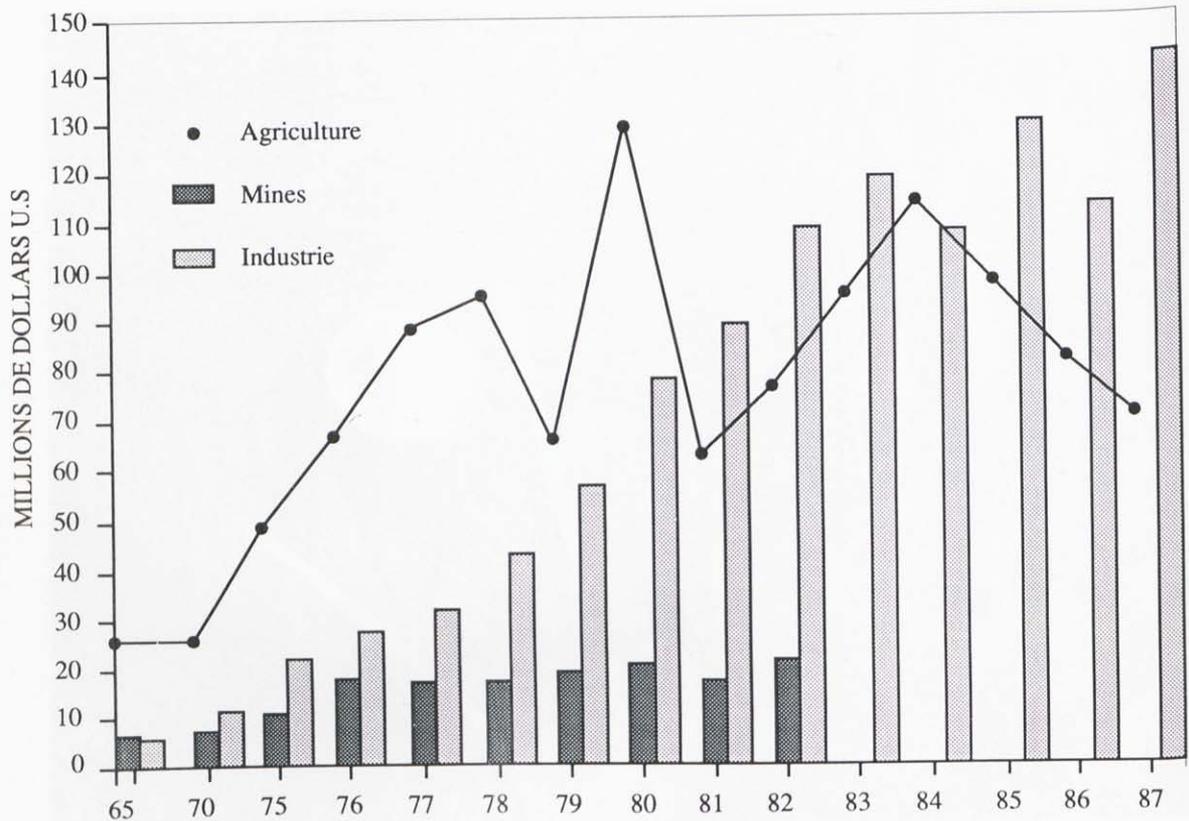


Fig. 2 : Répartition des exportations par secteur.

Or, la production agricole haïtienne est marquée par trois grandes caractéristiques :

- il s'agit d'une agriculture dominée par la petite propriété et la petite exploitation ; s'il n'y a pas une exacte superposition entre ces deux unités, elles sont souvent largement chevauchantes ;

- les systèmes de production qui apparaissent souvent trop rudimentaires et archaïques aux yeux de l'observateur inattentif, se révèlent en fait sous-tendus par de profondes logiques internes et façonnées par une remarquable capacité paysanne à s'adapter à des contraintes souvent pesantes ;

- les conditions économiques défavorables dans lesquelles s'inscrivent ces systèmes les font cependant rentrer dans une crise profonde, qui révèle l'incapacité de l'agriculture, compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise, à assumer de très fortes pressions démographiques (plus de 500 habitants par kilomètre carré cultivable).

Examinons successivement ces trois points.

II - PETITE PROPRIETE, PETITE EXPLOITATION ET UTILISATION DU TRAVAIL

Bien qu'aucune statistique nationale fiable ne renseigne sur la distribution de la propriété foncière, il est certain que la grande propriété est rare. Elle est exploitée sous deux formes :

- sans être divisée, sous la responsabilité d'un gérant utilisant la main-d'œuvre salariée. Il s'agit notamment de quelques propriétés situées dans les plaines et produisant essentiellement de la canne à sucre dans un système relativement extensif,
- en étant divisée par lots attribués à des métayers. Les cultures vivrières dominent alors, en plaine et en montagne, et la petite exploitation est reconstituée.

La domination de la petite et moyenne propriété (de 0,5 à 10 hectares) n'empêche pas d'importantes inégalités de distribution. Cependant, le fait essentiel est que, globalement, la propriété de la terre reste paysanne.

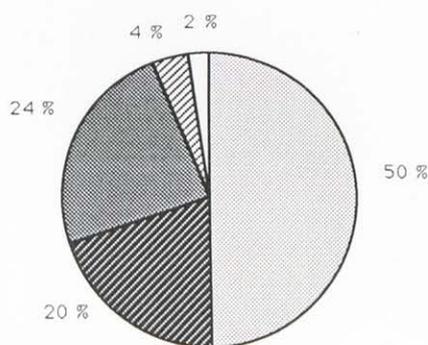
Les statistiques nationales sont plus précises en ce qui concerne la structure et la dimension des exploitations agricoles. Le recensement de 1982 révèle que 94 % des exploitations disposent de moins de trois hectares et cultivent 72 % de la superficie agricole recensée (Fig. 3).

Une même exploitation comprend très souvent plusieurs parcelles, de superficie réduite et pouvant être très dispersées. Il convient de voir là non une contrainte, mais une stratégie de l'agriculteur pour réduire ses risques et diversifier sa production en disposant de parcelles dans plusieurs types d'écosystèmes.

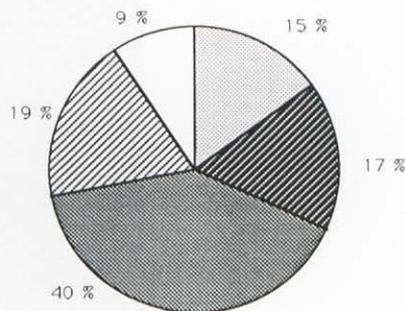
C'est en fait l'allocation de la force de travail qui permet le mieux de faire apparaître la hiérarchie sociale du milieu rural.

Au sommet, se trouvent les "capteurs permanents" de force de travail. Ce sont en général les plus gros propriétaires fonciers, ceux qui contrôlent de nombreux moyens de production : terre, engrais, argent, main-d'œuvre salariée ou non, mais également ceux qui ont d'importants revenus hors du secteur agricole (commerce, artisanat, pouvoirs religieux, revenus de migrations etc...). Les membres de ce groupe prennent aussi des terres en fermage long et en recédent en métayage.

Au dessous de cette couche se situent les "capteurs donneurs" de force de travail, c'est-à-dire les paysans moyens. Ceux-ci connaissent eux-mêmes des conditions sociales très variées, en particulier pour ce qui concerne l'accès à la terre (préhéritage, métayage, fermage, terres achetées ou héritées). Les membres de ce groupe peuvent s'échanger des terres en métayage pour diversifier les écosystèmes dans lesquels ils sont amenés à



Nombre d'exploitations



Superficie concernée

Fig. 3 : Distribution des exploitations selon leur superficie

produire. Ils peuvent, selon les périodes de l'année et les calendriers culturels, travailler leurs propres jardins, acheter de la main-d'œuvre occasionnelle ou au contraire vendre la leur.

Enfin, au dessous de ces paysans, se trouvent des "donneurs" de force de travail. Cette catégorie de paysans pauvres comprend les salariés agricoles proprement dits, les quasi-salariés (petits artisans) ainsi que l'ensemble des individus soumis aux différentes formes de dépendance que l'on peut rencontrer (filleuls, domestiques, main-d'œuvre familiale) et qui n'achètent jamais de force de travail. L'allocation de leur force de travail se fait tantôt dans leurs propres jardins, dont la superficie totale est extrêmement réduite, tantôt et plus souvent chez des paysans aisés qui la leur achètent.

Le plus souvent, le paysan haïtien est impliqué dans plusieurs rapports de production simultanés :

- il est propriétaire d'une partie de la superficie qu'il cultive : "ses jardins". Il peut s'agir d'un champ acheté ou d'une propriété



pleine et entière résultant d'un partage légalisé de l'héritage reçu de ses parents. Plus souvent, cependant, notamment en montagne, il s'agira d'une "terre mineure", c'est-à-dire d'un simple droit sur une propriété collective et indivisée. D'une façon générale, lors des héritages, il est trop coûteux de faire procéder à un partage formel des propriétés entre les héritiers. Juridiquement, la terre reste donc indivise et appartient à la famille élargie ; elle est toutefois partagée de fait entre les héritiers, qui se sont entendus entre eux sur la portion que chacun pourra exploiter.

Ce système pose assez peu de problèmes à la première génération ; il n'en est plus de même ensuite et quatre à cinq générations peuvent ainsi passer sans qu'il soit procédé à une légalisation des partages informels effectués. On aboutit à des situations foncières particulièrement complexes et de fréquents conflits opposent plusieurs prétendants à une même parcelle : il est alors fait appel à la justice et un arpenteur officiel préside au partage. Il n'est pas rare de procéder ainsi à des redistributions de terres ; outre les coûts que ces opérations représentent pour les paysans, la sécurité de tenure n'est donc pas garantie.

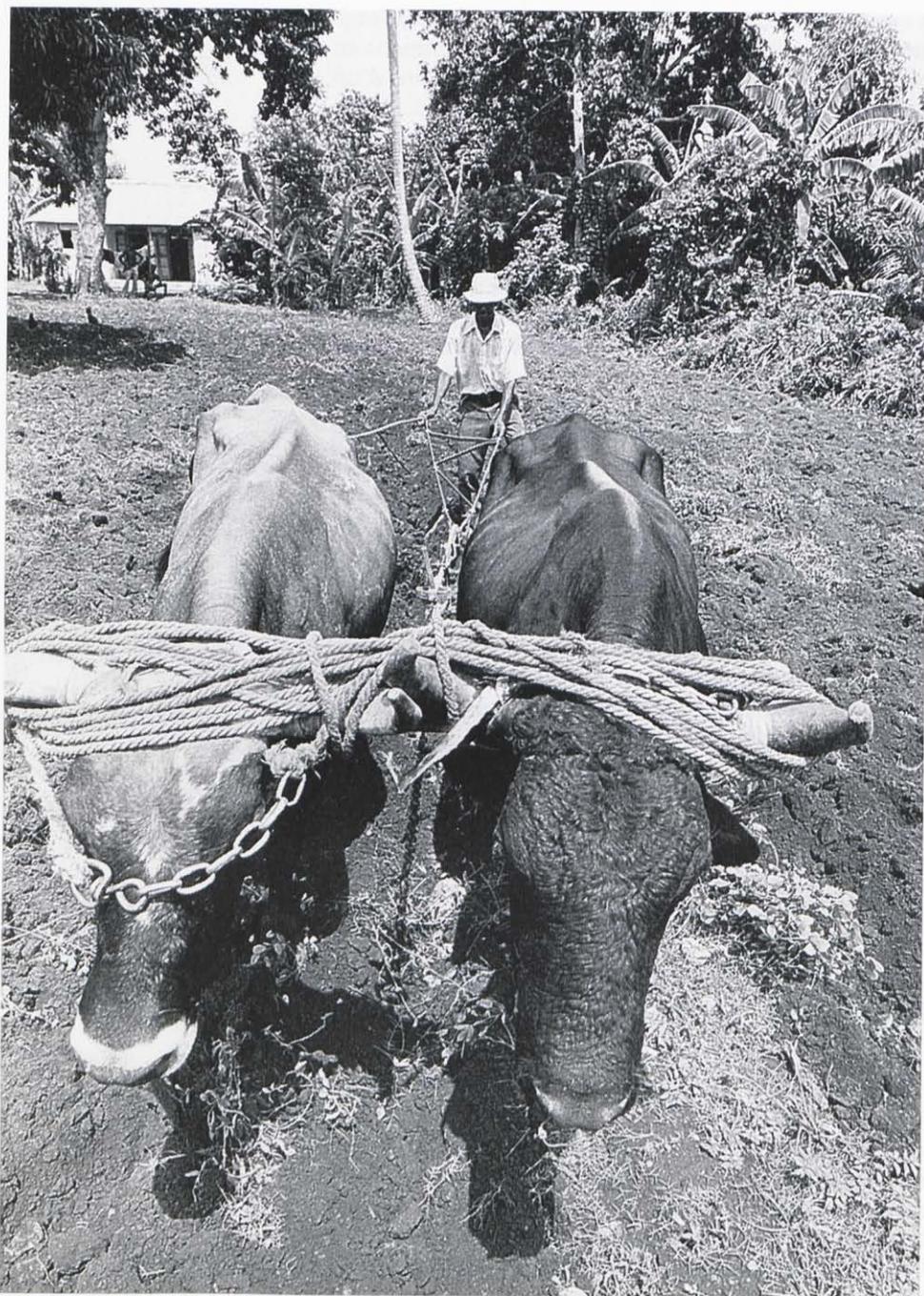
- le paysan est également métayer ou fermier des autres jardins qu'il cultive. Les rentes foncières liées au métayage sont élevées (du quart à la moitié de la récolte) ; à l'inverse, celles liées au fermage sont faibles, mais payables d'avance pour toute la durée du bail (de un à sept ans le plus souvent). Les paysans pauvres sollicitent des plus riches des terres en métayage ; la nécessité les contraint parfois à se séparer d'une parcelle qu'ils possèdent pour la céder en fermage long à un autre paysan plus favorisé, en échange du paiement immédiat d'une très faible rente (cf tome II).

III - LA LOGIQUE INTERNE DES SYSTEMES DE PRODUCTION TRADITIONNELS

A - La diversité des productions

Depuis l'écroulement du mode de production colonial, les paysans haïtiens ont toujours été fortement intégrés aux échanges marchands. Mais contrairement au XIX^e siècle, rares sont aujourd'hui les produits vendus pour l'exportation (café, vétiver). Ce sont désormais les vivres qui deviennent la base des échanges marchands de la petite exploitation agricole. Ceux-ci sont cultivés dans le cadre de systèmes très diversifiés.

Ces systèmes ne visent pas tant à maximiser le rendement



L'amélioration de la productivité suppose d'abord celle de l'outillage

moyen qu'à permettre de s'abstenir de recourir au crédit usuraire. Les paysans cherchent tous à diversifier les milieux dans lesquels ils exploitent des parcelles. Certains n'hésitent pas à céder certaines de leurs propriétés à d'autres paysans (en métayage) pour en prendre eux-mêmes d'autres qui sont situés dans des étages écologiques différents. Ce faisant, ils minimisent leurs risques en cas d'accident climatique ou phytosanitaire. Ils échelonnent également leurs productions dans l'année, ce qui leur préserve un minimum d'autonomie alimentaire, et ils étalent les périodes de travaux culturels, ce qui accroît la valorisation de leur force de travail familiale.

La pratique des cultures associées est quasi-générale. Certes, elle répond d'abord à un souci de maximiser la production sur des espaces de plus en plus réduits. Mais elle permet aussi de minimiser les risques de non-récolte, un accident culturel survenant sur une espèce pouvant être en partie compensé par une autre culture de l'association.

Cette pratique se rencontre non seulement dans les jardins vivriers où sont cultivées, en compagnonnage, céréales, légumineuses et tubercules, mais également dans les caféières d'altitude où les caféiers sont placés à l'ombrage d'arbres fruitiers de couverture, lesquels servent de support à des lianes (christophines, ignames) ; sous les caféiers peuvent être plantés des tubercules, comme les taros, ou les arrow-roots. Seule la culture de canne à sucre dans certaines plaines du pays échappe à ce système, bien qu'une plantation intercalaire de patate douce soit fréquemment installée en début de végétation.

B - L'intégration agriculture - élevage

L'intégration à l'élevage de l'agriculture permet de valoriser les sous-produits de culture et joue un rôle très important dans les transferts de fertilité. Les animaux (bovins, caprins, porcins,...) se nourrissent pour l'essentiel de productions végétales provenant soit des espaces collectifs (terres indivises non séparées, bord de route...) soit de parcelles à tenure précaire. Par la stabulation nocturne près de la maison, ils restituent leurs déjections sur des parcelles dont la tenure est beaucoup plus sûre, et qui sont nettement plus intensifiées. Tout se passe comme si les animaux avaient pour fonction de prélever de la fertilité minérale dans les espaces collectifs ou à tenure précaire pour la concentrer dans les aires résidentielles. Les animaux représentent aussi une épargne en travail qu'on peut mobiliser pour les grosses dépenses plus ou moins prévisibles : écolage des enfants, soins médicaux, mais aussi, parfois, achats de parcelles.

Les diversités régionales (1)

La répartition de la population est fortement corrélée aux ressources en eau. Elle se concentre d'une part sur les plaines alluviales et les piémonts humides (de 250 à 500 habitants par km²), et d'autre part sur les collines humides d'altitude moyenne de 400 à 800 m (autour de 200 habitants au km²). Au delà de 800 m d'altitude, on rencontre des problèmes dus à l'éloignement des sources, aux faibles températures et aux vents, tandis que dans les plaines et sur les collines sèches les cultures pluviales sont risquées (autour de 100 habitants au km²).

Un critère pertinent de différenciation des systèmes de production est le niveau de la rente différentielle qui peut s'appréhender par le niveau de rémunération de la journée de travail : on a en effet constaté que, dans une zone donnée, le prix de la journée de travail salarié sur le marché se fixe autour du niveau de rémunération de la journée de travail familial obtenue par les petits paysans à partir du système de culture "vivrier associé" le plus fréquent dans la zone.

Suivant l'existence (ou non) et le niveau de la rente différentielle, l'histoire de chaque zone a conduit à une répartition différente des catégories d'exploitation : les moyens et grands propriétaires sont d'autant plus représentés qu'il y a une rente importante, et les seuils de superficie limitant les différentes classes sont d'autant plus élevées que la rente est faible.

Par ordre décroissant de rente différentielle on peut distinguer cinq grands types de systèmes agraires régionaux.

1 - Dans les quatre grandes plaines au passé sucrier (Cul-de-sac, Plaines du Nord, de Léogane et des Cayes) et à proximité des usines, on trouve de grands propriétaires absentéistes pratiquant la monoculture de la canne et des salariés agricoles qui trouvent des emplois saisonniers dans la coupe. Plus on s'éloigne des usines, plus la grande exploitation fait place aux exploitations paysannes basées sur la polyculture vivrière et livrant leur canne à des guildiviers, eux-mêmes moyens propriétaires, acheteurs de main-d'œuvre et de bois de chauffe en provenance des zones sèches. Ces systèmes vivriers sont à base de manioc en association avec d'autres cultures pour le Nord où cette racine entre dans la fabrication des cassaves.

La banane, bien que sa culture soit risquée, est la spéculation la plus rentable dès que l'on s'éloigne des lieux de traitement industriel et artisanal de la canne. La culture du tabac irrigué est effectuée de façon significative dans certaines plaines.

L'élevage bovin, du fait de la disponibilité en feuilles et têtes de canne, est très développé comme type d'accumulation notamment en élevage extensif chez les grands propriétaires. Ces zones possèdent une rente différentielle importante, la rémunération d'une journée de travail salarié se situant autour de 8 gourdes (chiffres de 1989).

2 - Les grands propriétaires sont moins représentés dans les autres plaines humides où le traitement industriel de la canne n'est pas possible. Les terres irriguées ou de lagons inondées pour la culture du riz en rotation avec d'autres cultures vivrières (maïs/haricot/patate), de légumes (tomates, aubergines), de tabac sont en général possédées par des moyens propriétaires à proximité des villes. On ne trouve que peu de salariés agricoles et les petits propriétaires sont confinés sur les bas de mornes à la périphérie de ces périmètres où ils pratiquent les cultures pluviales de manioc et/ou de sorgho, de maïs, de vigna, d'arachide et de pois congo. Le métayage reste cependant possible sur les périmètres irrigués. Du fait de l'exiguïté des parcelles, les animaux possédés peuvent être partiellement confiés en gardiennage aux habitants des zones sèches.

Le système rizicole de l'Artibonite constitue cependant une exception car il offre de nombreuses opportunités de travail, vu l'accumulation réalisée par de moyens et gros propriétaires.

A l'inverse, dans les petits périmètres irrigués des mornes, voire les simples bas-fonds, on trouve surtout des petits propriétaires et les opportunités de "jobs" y sont restreintes.

(1) d'après I.R.A.M., 1990 : Quelle politique agricole pour Haïti ?

3 - Les mornes et plateaux humides constituent le troisième type de systèmes agricoles du pays. La rémunération de la journée de travail salariée peut y être estimée à 5 gourdes. La rente différentielle y est d'autant plus élevée que la zone est désenclavée.

Le petit propriétaire est le type d'exploitant le mieux représenté.

Bien que l'accès à l'eau soit crucial, l'abondance relative de la pluviométrie autorise les cultures pluviales en association. Ce sont, outre l'arboriculture fruitière et le café sous couvert boisé, le maïs, le haricot, l'igname près des habitations avec l'élevage porcin et bovin au "piquet", fortement intégré à l'agriculture (fumure nécessaire à ces cultures exigeantes). Sur les parcelles éloignées des habitations on trouve les cultures moins exigeantes en matière organique et en humidité.

La zone type est celle des Rochelois, que la pression démographique situe entre les zones les plus reculées de la Grande Anse, où les tubercules sont plus développés et l'élevage moins intégré à l'agriculture, et celle de Kenscoff où le haricot a fait place aux légumes qui trouvent un marché sur Port-au-Prince avec une forte utilisation d'engrais de façon quasi spontanée. C'est aussi une zone intermédiaire en terme d'altitude, entre des régions comme celle de la Vallée de Jacmel (présence de sorgho/manioc, de deux saisons de Maïs, absence de résineux) et celles du haut des massifs de la Selle et de la Hotte avec une forte présence de résineux, l'absence de sorgho et de manioc et un cycle du maïs de 9 mois.

Là où la pression démographique est faible, dans la haute région du Pic Macaya ou dans les mornes humides du Nord-Est, se pratiquent encore une défriche-brûlis, avec culture de riz pluvial ou de haricot puis de tubercules.

4 - Dans les plaines et basses collines sèches, la rémunération de la journée de travail tourne autour de 3 gourdes. Les petits propriétaires sont les mieux représentés et exploitent, très souvent en indivision, des superficies supérieures en moyenne aux zones plus humides. Les cultures de manioc/sorgho, maïs à cycle court, pois congo, arachide et vigna, l'exploitation du charbon de bois et l'élevage caprin en semi-liberté sont caractéristiques de ces zones sèches.

Dans les collines, en particulier lorsque le substrat est basaltique, on observe un déboisement prononcé et une érosion importante accentuée par une situation foncière en indivision généralisée.

Les habitants complètent leur revenu par des ventes de journées de travail sur les périmètres et les plateaux d'altitude ou par des travaux artisanaux en saison sèche.

Très localement, la présence de sources ou de résurgences des infiltrations des eaux des plateaux karstiques, ou simplement de bas-fonds ("fonds frais"), autorise des cultures plus "riches", proches de celles des plaines humides ou des plateaux.

Le Nord-Ouest peut constituer la zone type, bien qu'avec une forte présence de tubercules et un élevage en liberté. La présence de la très grande plantation Dauphin, avec du sisal et de l'élevage bovin en liberté, fait de la région du Nord-Est un cas un peu à part.

La région de Côtes de Fer constitue une région intermédiaire où l'on trouve du sisal sur des plantations de moyenne dimension associé à un élevage bovin très développé mais surtout une importante exploitation du charbon de bois et de l'élevage caprin en liberté.

Dans la région des Gonaïves, les seules cultures possibles dans les zones sèches sont celles du sorgho et du mil avec épandage de crues. Sur les périmètres irrigués on cultive de l'aubergine, de la tomate, du haricot, de l'échalote, du coton...

5 - Enfin la zone du plateau central constitue de par son passé un cas particulier avec de grandes propriétés foncières, la présence de nombreux bovins élevés en semi-liberté, permettant la culture attelée. Elle se caractérise par les cultures des zones sèches et aussi celle de la canne, traitée par une importante industrie artisanale de fabrication du "rapadou".

Ses bordures nord et sud rejoignent les descriptions des zones de plateaux d'altitude et des montagnes humides avec une forte présence de café/cacao, mais aussi pour le Nord la présence en altitude de riz pluvial. Enfin, un certain nombre de petites vallées alluviales sont partiellement irriguées.



Sécuriser la tenure pour permettre aux paysans d'investir

IV - LES CONDITIONS ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION

A - Le faible niveau de l'outillage

Soumise depuis toujours à des prélèvements considérables (cf partie I), la paysannerie haïtienne n'a jamais été en mesure d'améliorer son outillage. La valeur totale de l'outillage de l'exploitation agricole paysanne est généralement inférieure à 20 dollars. L'outillage rudimentaire et peu diversifié des paysans offre peu de moyens de transformation et de maîtrise du milieu : utilisation limitée de la traction animale pour le travail du sol, l'exhaure de l'eau, le transport ou la transformation des produits ; peu d'outils pour la conservation des sols, pour la création et l'entretien des réseaux d'irrigation (brouettes, pelles, barres à mine...). L'emploi d'intrants chimiques dans la production végétale et animale, d'autre part est restreinte : en moyenne moins de 10 kg d'engrais/hectare, peu de pesticides, fongicides et de produits vétérinaires sont utilisés.

Dans ces conditions, malgré un investissement en travail important, la productivité du travail agricole et des sols reste faible.

B - L'insécurité de tenure

La précarité de la tenure foncière n'incite pas les agriculteurs à amender les sols, planter des arbres, établir des haies, ou aménager des terrasses, sur des terres pentues qui sont pourtant soumises à une intense érosion pluviale. Les exploitants ne prennent pas, en effet, le risque d'investir leur travail ou leur argent dans une quelconque amélioration foncière tant qu'ils ne sont pas assurés de pouvoir bénéficier de tous les avantages qui en résultent. On observe au contraire, nous l'avons vu, des transferts systématiques de fertilité à partir des parcelles en indivision vers celles dont les droits de propriété individuels sont parfaitement assurés. Des transferts de même nature existent aussi par ailleurs en provenance de lopins exploités en faire-valoir indirect (fermage, métayage, etc...).

L'aliénation fréquente du foncier en fermage pour faire face à des dépenses urgentes, l'appropriation de surfaces importantes en plaine particulièrement par des absentéistes et l'attribution de ces terres en métayage créent des conditions décourageant l'investissement du producteur dans l'aménagement du milieu cultivé et l'amélioration de certaines techniques culturales. Des investissements dans la conservation des terres et des eaux,

l'irrigation ou la fertilisation sont coûteux en travail et en argent. Ils ne seront effectués par les agriculteurs que s'ils ont la garantie d'une jouissance à long terme de leurs parcelles.

C - Des prélèvements par l'usure et les variations de prix

De multiples prélèvements, licites ou illicites, fonciers, commerciaux, usuraires ou étatiques sont opérés sur la production agricole, et affaiblissent d'autant la capacité des paysans à améliorer leur productivité.

Les agriculteurs sont souvent contraints de vendre leurs produits dès la récolte, alors que les prix sont au plus bas. Il est même fréquent de voir certains d'entre eux concéder leurs récoltes "sur pied" aux commerçants usuriers auprès desquels ils se sont préalablement endettés. Ces mêmes familles doivent ensuite racheter la plus grande part de leur nourriture, lors des périodes de "soudure", à un moment où les prix sont bien supérieurs. Ce mécanisme est à l'origine de prélèvements

Dans les plaines, le puits collectif est vecteur d'intensification



importants, qui rejoignent ceux opérés par les crédits usuraires, accordés en général par les mêmes personnes. Tous les événements exceptionnels, tels un décès ou la maladie d'un enfant, sont des occasions d'endettement. Mais la simple survie en période de soudure représente également une autre cause fréquent d'endettement.

D - Une organisation sociale atomisée

Au niveau local (habitation et section rurale), si on trouve des organisations basées sur des liens de parenté et des formes d'échange de travail plus ou moins égalitaires ; en revanche rares sont les organisations pour la gestion de ressources communes (association d'usagers pour les périmètres irrigués, groupes de Madam Sara).

Le chef de section, nommé par le commandant de la région, exprime la réalité du pouvoir local, en bonne relation avec les notables qui contrôlent les groupes d'échange de travail ; le clientélisme et l'usure constituent la règle et il n'y a pas de séparation de pouvoirs : c'est au travers de ce réseau très hiérarchisé que s'exerce l'influence de la ville et de l'Etat sur le monde rural. Cette collusion entre les pouvoirs et la présence de monopoles d'influence ont été de tout temps à l'origine de bien des abus.

E - Une compétitivité mal en point

Nous avons plusieurs fois insisté sur les mécanismes qui aboutissent à faire de l'agriculture haïtienne un secteur à très faible productivité. Dans ces conditions, elle subit douloureusement la compétition de vivres importés, dont la production se réalise dans de très hautes conditions de productivité. Il en est en particulier ainsi pour le riz américain, mais ces problèmes touchent bien entendu également les autres céréales, les légumineuses et les produits laitiers et carnés.

F - Une issue : la migration

Avec ou sans espoir de retour, les agriculteurs, les jeunes surtout, sont poussés à l'exode face à la crise agraire.

La migration des personnes et des capitaux, en Haïti et à l'étranger, malgré tous ses défauts, reste actuellement le moyen d'accumulation le plus performant et le plus recherché par le monde rural.

Les disponibilités en capital orientent le choix et le type de

migrations. Certains partent "seulement" à Saint-Domingue, où le travail est probablement le plus dur. D'autres, plus favorisés, tentent les "boat people" ou l'avion pour Miami.

La migration temporaire, qui touche surtout les jeunes peut se transformer en émigration définitive, parce que les migrants ne peuvent plus rentrer, compte tenu des ponctions exercées sur eux au cours de leur travail qui fait parfois l'objet d'une véritable exploitation (Saint-Domingue, Guyane, etc.).

Ce non-retour sur l'exploitation, s'il permet de relâcher quelque peu la pression sur le foncier, prive en revanche l'exploitation familiale d'une partie de sa force de travail et accentue l'incertitude quant au devenir du foncier familial.

Une autre raison de non retour est que les possibilités de réinvestissements dans l'agriculture sont faibles, et ceci quel que soit le niveau socio-économique considéré : insuffisance du foncier pour les plus pauvres, faible rémunération du capital dans l'agriculture pour les plus riches.

L'essentiel de l'économie agricole repose donc sur de petites exploitations paysannes marchandes qui, ponctionnées au travers d'un système de clientélisme et d'usure, ne parviennent pas à dégager une accumulation qui leur permettrait de pallier la crise généralisée. Le paysannat survit donc en décapitalisant progressivement, notamment son capital foncier.

Du relatif bien être vivrier qu'elle avait conquis au XIX^e siècle, la paysannerie haïtienne est donc entrée, au XX^e siècle, dans une crise de plus en plus étendue et profonde marquée par :

- la non amélioration et même le non renouvellement de l'outillage ;
- la dégradation de la ration alimentaire par la vente forcée d'une fraction croissante des vivres destinés à l'alimentation de la famille ;
- l'accentuation des efforts d'exploitation à court terme du



L'émigration, seul espoir ? Ici, une file d'attente devant le consulat des Etats-Unis

milieu, au détriment des efforts destinés à long terme à la protection du milieu et à la reproduction de la fertilité : recul des plantations (et du caféier), dégradation des ouvrages de protection, recul du cheptel et de la fumure ;

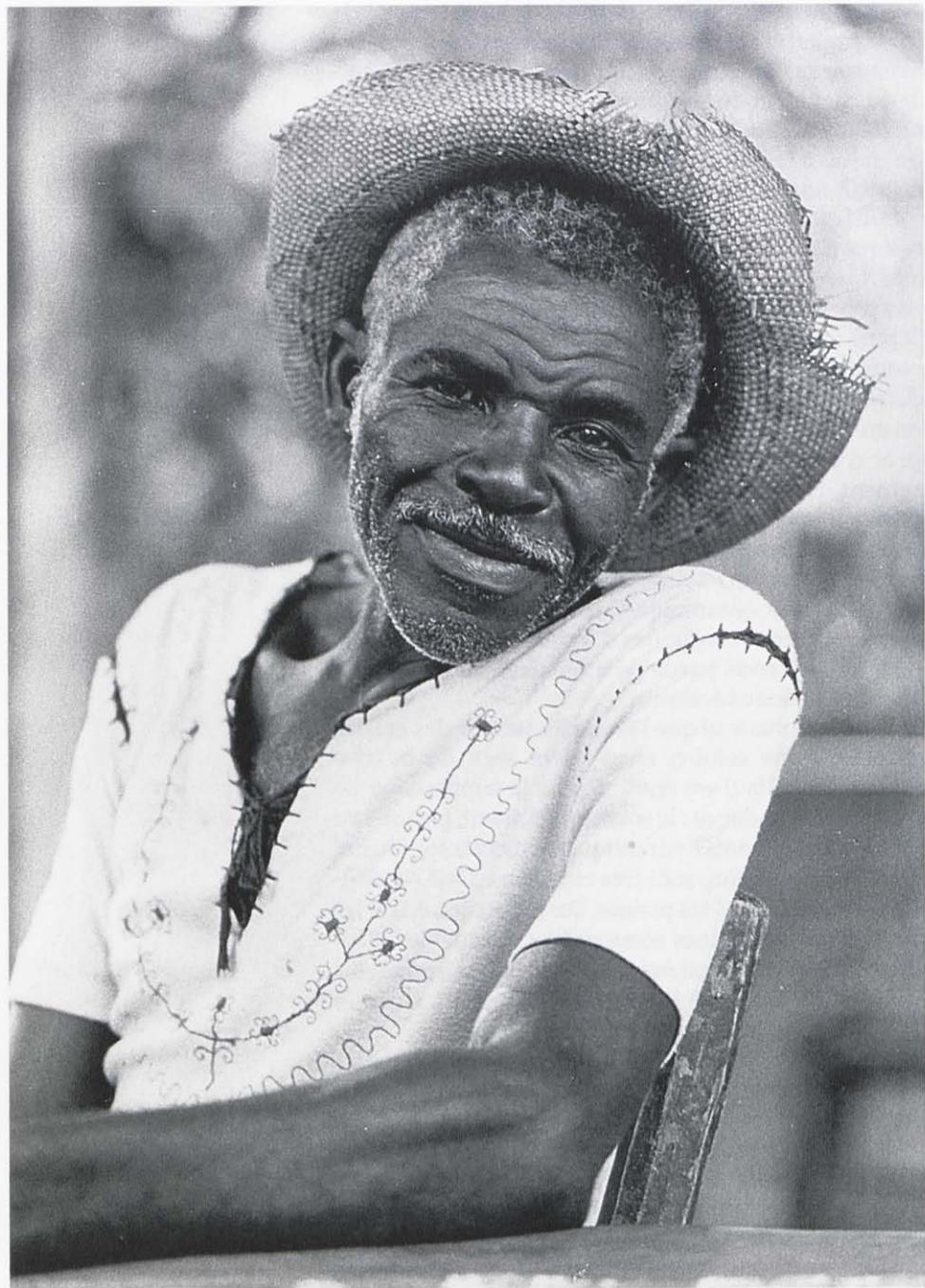
- l'affaiblissement de la force de travail paysanne par les départs de jeunes à la recherche de revenus de secours.

Si on ajoute à cela le poids de l'environnement économique et administratif qui opère sur l'économie paysanne des prélèvements importants : rentes foncières, prélèvements commerciaux, usure, taxes, services coûteux (arpentage, établissement des actes de propriétés), ainsi que la faiblesse et l'inadéquation aux conditions locales des services et de l'aide au développement, on comprendra qu'il ne reste à cette économie paysanne aucune chance de surmonter la crise dans laquelle elle s'enfoncé. Bien au contraire, en l'absence d'une vaste opération de sauvetage et d'une politique de soutien, de protection et de développement, cette crise conduit tout droit l'ensemble du système à un gigantesque exode de la misère qui submergera (qui submerge déjà) les infrastructures urbaines, économiques, administratives et politiques des villes.

D'un point de vue économique, social et politique assez large, la restauration des conditions d'existence et de développement de la plus grande partie possible de l'économie paysanne haïtienne est donc nécessaire.

Cela est d'autant plus vrai que l'étude du secteur des grands domaines montre que celui-ci n'est guère sorti de la crise chronique dans laquelle il est entré depuis la suppression de l'esclavage et l'indépendance : le sous-équipement, le mauvais entretien des aménagements hydrauliques et des plantations, et parfois même leur abandon, sont très répandus. Déjà en difficulté et peu productifs dans les plaines, sur les piedmonts et les plateaux, les grands domaines seraient bien incapables d'exploiter rentablement et de restaurer les terrains de montagne. Aussi, serait-ce un faux calcul de vouloir, à leur profit, vider les mornes de leur population paysanne.

De toutes manières, même si une politique inadéquate condamnerait une fraction très importante de la paysannerie à l'exode, la paysannerie des mornes resterait assez nombreuse pour constituer une base d'auto-subsistance, une base arrière et une base de repli pour l'émigration proche et lointaine. En vérité, rien ne chassera la paysannerie haïtienne des mornes. Toute politique qui l'affaiblirait ne conduirait en fait qu'à réduire sa capacité à produire un surplus commercialisable et à renforcer son repli sur un minifundisme vivrier d'auto-subsistance. Une telle politique serait donc finalement nuisible au développement des autres secteurs et au développement des échanges.



CHAPITRE II

Les illusions : de la solution collectiviste au projet libre-échangiste



Face à un projet auto-centré, qui s'appuierait sur le développement de l'économie paysanne, quelles sont les voies politiques qui sont avancées pour sortir l'agriculture haïtienne de la crise ? Il en est essentiellement deux, toutes aussi illusoire l'une que l'autre, bien que leurs hypothèses politiques soient fondamentalement opposées.

I - COLLECTIVISME ET REMEMBREMENT

La première, plus ou moins portée par le mouvement communiste, aurait souhaité la collectivisation des moyens de production et la mise en place de grandes unités à la gestion "socialiste-scientifique". Il y a à la base de cette théorie une grave illusion : celle qui consiste à penser que l'agriculture paysanne est inefficace parce qu'elle est petite, dispersée, polyvalente et multiforme. Bien au contraire, cet ouvrage est écrit pour montrer que si l'agriculture est **encore** efficace, c'est justement parce qu'elle est **petite**, ce qui est un facteur d'intensification, **dispersée**, ce qui est une protection contre les risques, **polyvalente**, ce qui autorise la meilleure utilisation des faibles ressources disponibles et **multiforme**, ce qui lui permet d'occuper la quasi totalité de l'espace écologique et social.

On rattachera au courant collectiviste les partisans insistants du remembrement généralisé du parcellaire haïtien. Il peut sembler curieux de rattacher à l'utopie collectiviste un courant de pensée qui préconise l'échange de terres pour justement sauvegarder l'exploitation individuelle. Bien des défenseurs du remembrement ne se retrouveraient pas pour autant dans l'option collectiviste. Cependant, si nous évoquons cette question ici, c'est parce qu'elle procède en partie de la même illusion que celle qui anime les théoriciens du collectivisme.

La volonté de "rationaliser" la production agricole en collectivisant la terre pour créer des unités d'exploitation importantes s'enracine dans le mépris qu'une large partie de l'"élite" continue d'avoir vis-à-vis des systèmes paysans et des logiques qui les structurent. S'alimentant dans une conscience collective révisionniste qui garde sans doute la nostalgie de la plantation et du système portionnaire, ceux qui avancent de telles idées ignorent en plus les leçons de l'histoire : celle d'Haïti, qui a bien montré que les paysans n'accepteraient jamais un tel traitement et celle, plus récente, qui, avec la faillite mondiale des économies collectivisées, sanctionne définitivement leur échec.

Le morcellement des exploitations et la dispersion des parcelles sont très souvent dénoncés comme étant à l'origine de la basse productivité : "la dispersion de la propriété familiale et

l'exiguïté des parcelles cultivées constituent une des causes fondamentales de la décadence de l'agriculture haïtienne ; (...) l'éparpillement des lopins à cultiver donne lieu à d'incessants et inutiles va-et-vient sur plusieurs kilomètres" (Francisque, 1986). Pourtant, s'il est vrai que la dispersion des parcelles oblige à de fréquents déplacements, elle permet néanmoins aux paysans d'accéder aux terroirs les plus variés, et, ce faisant d'élargir la gamme de leurs productions, d'étaler les travaux et les récoltes sur l'année, et de minimiser les risques d'échec (cf tome III) les "inutiles va-et-vient" sont donc largement compensés par les gains de productivité que permet la complémentarité entre les parcelles de l'exploitation. D'autant que leur mesure précise relativise beaucoup l'importance des temps de déplacements : ceux-ci sont par exemple généralement inférieurs aux temps passés à l'abreuvement du bétail, lequel peut être solutionné par la construction d'une citerne, combien plus aisée à entreprendre qu'un remembrement.

II - INSERER HAITI DANS LES ECHANGES MONDIAUX ET SPECIALISER L'AGRICULTURE

Beaucoup plus dangereux, car son apparence technocratique rassure, est, à notre sens, le second projet politique qui s'oppose à une voie paysanne de la sortie de crise. Il s'agit du projet libre échangiste, soutenu notamment par la Banque Mondiale.

Porté par la vague libérale, ce projet entend supprimer tous les obstacles à l'importation et à l'exportation, notamment les taxes ou les quotas, de façon à favoriser les productions pour lesquelles Haïti dispose d'un "avantage comparatif" sur le marché mondial. Au même moment, le développement de ces cultures serait soutenu, au niveau régional, par des projets d'aménagements correspondants. Schématiquement, on est aussi amené à préciser :

- une spécialisation des zones de mornes, consacrées aux cultures d'exportation pérennes (café, fruits, ...) jugées moins "érosives" que les cultures vivrières, qui disparaîtraient.
- un aménagement des plaines pour d'autres cultures d'exportation, avec également des productions de vivres compétitives vis-à-vis des importations de produits alimentaires.
- une absorption de la main-d'œuvre "excédentaire" venue des mornes par les usines d'assemblage.

Au début des années 80, une proposition de l'U.S.A.I.D a poussé cette logique jusqu'à la caricature en préconisant un plan en quatre points :

1. Sélectionner et geler 30 % du sol de montagne récupérable pour y effectuer une vaste campagne de reforestation basée sur la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'ouvrages de protection.

2. Prendre financièrement à charge la subsistance et la rémunération des paysans qui seront occupés à ces travaux de reboisement et de génie rural en faveur de productions fruitières, jusqu'au moment où ces cultures pourraient être commercialisées.

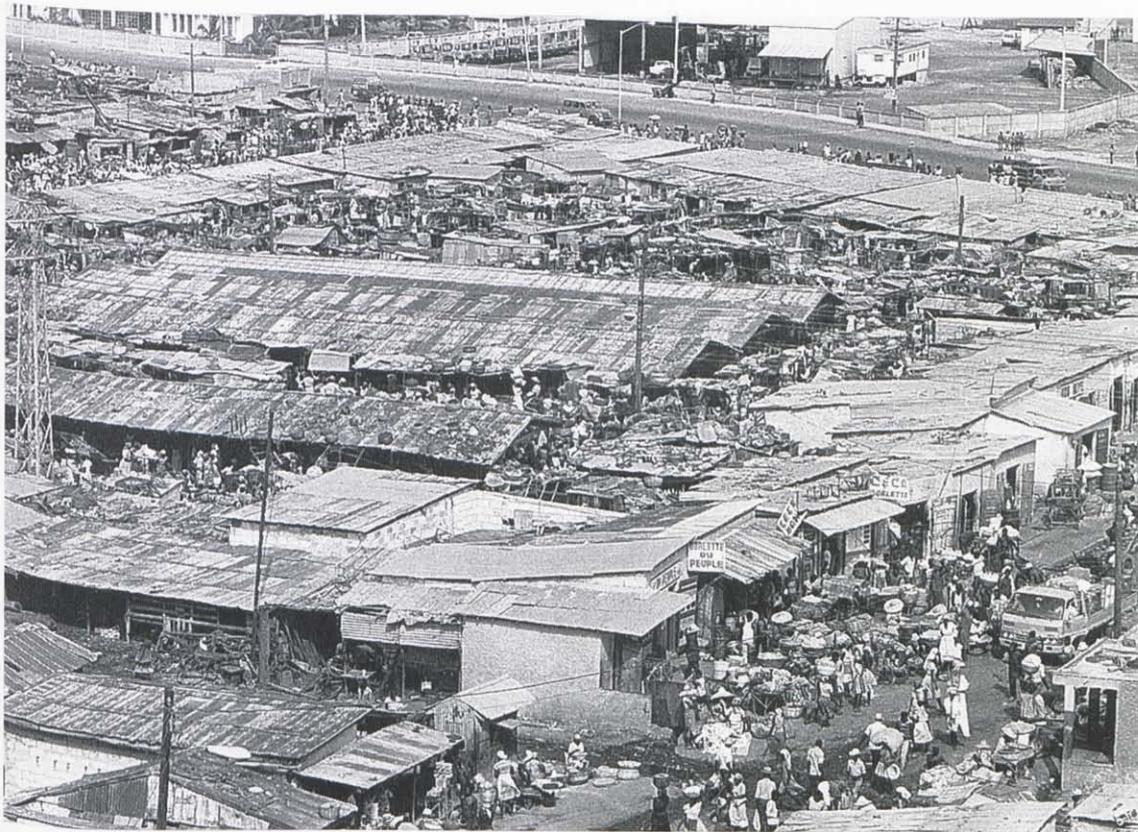
3. Intensifier et rationaliser la production de cultures d'exportation correspondant à la vocation d'Haïti pour la destiner au marché américain. Les Etats-Unis prendraient l'engagement d'absorber cette production.

4. Faire des Etats-Unis les fournisseurs privilégiés des produits de bases tels le blé, le maïs, le soja etc., dont la culture en Haïti est "peu rentable ou impossible".

Il s'agirait donc en somme de favoriser une baisse des prix céréaliers en ouvrant les frontières aux importations en provenance des pays à agriculture industrielle. En même temps, on spécialiserait les mornes dans les cultures arborées, essentiellement fruitières, et dans le café, quitte à payer les paysans sous forme d'aide alimentaire le temps que ces cultures rentrent en production, pendant que les plaines seraient dévolues à des cultures industrielles. Dans cette logique, Haïti s'insérerait au maximum dans la division internationale du travail. Il abandonnerait sa propre production vivrière, notamment céréalière pour se consacrer davantage aux cultures spécifiquement tropicales - des mangues au café - pour lesquelles on fait l'hypothèse que le pays serait beaucoup plus compétitif sur les marchés mondiaux.

A - Une économie paysanne affaiblie

Le raisonnement selon lequel l'abaissement du prix des céréales ferait mieux ressortir les avantages comparatifs de certaines cultures d'exportation comme le café n'est guère pertinent. L'étude des systèmes techniques mis en oeuvre par les paysans montre bien que dans la très grande majorité des situations, le café ne peut se maintenir et encore moins se développer sans une agriculture vivrière active, même si elle est pratiquée sur d'autres parcelles ; il en est de même des cultures forestières. Le café ne peut s'étendre que par un investissement en travail des paysans, luttant contre l'érosion et reconstituant artificiellement la fertilité. Cette extension suppose donc une paysannerie outillée, raffermissée dans ses droits de propriété,



consolidée économiquement. C'est alors seulement que pourront reculer les modes d'exploitation extensifs des champs ouverts, des terres en indivision et des ravines. Bref, c'est la restauration et la relance de l'économie paysanne qui feront avancer le café. Inversement l'aggravation de la misère paysanne ne le fera encore que plus reculer.

Quant aux plaines, les études économiques montrent que ce sont les systèmes "vivriers intensifs", notamment à base de banane, qui créent le plus de valeur ajoutée par unité de surface et qui utilisent le mieux la main-d'œuvre. Par rapport à ces systèmes, les cultures industrielles sont nettement extensives : elles permettent sans doute les meilleurs profits aux propriétaires car elles n'utilisent que peu de main-d'œuvre, mais elles n'ont que peu d'intérêt pour le pays, car leur valeur ajoutée par hectare est faible, de même que l'emploi qu'elles génèrent (I.R.A.M. - AGRICORP, 1988).

Quelles seraient alors les conséquences concrètes de telles mesures, pour les différentes catégories de producteurs ?

- au niveau du foncier, on devrait assister à une évolution

*L'ultra libéralisme conduit
à l'exode rural*

différenciée selon les zones avec une concentration de la population sur les terres riches des plaines et des plateaux humides désenclavés. Les terres des exploitations actuellement capables de survivre (au moins 1.5 c) seraient ainsi morcelées et divisées entre les héritiers. En revanche, sur les zones sèches, l'indivision se généraliserait avec une accentuation de la dégradation des sols et une importante migration des jeunes démunis.

- au niveau de la main-d'œuvre, la baisse des prix agricoles devrait entraîner une diminution parallèle du revenu agricole dans ces zones sèches. Dans un premier temps, le producteur pourrait compenser partiellement cela par un salaire inférieur versé à ses journaliers, lorsqu'il en utilise ; mais à terme, cette main-d'œuvre devrait diminuer en efficacité et en quantité par émigration, les différentiels de rémunération jouant de plus en plus largement en faveur des villes.

- le capital d'exploitation diminuerait, soit par "consommation" des moyens de production (non-renouvellement, voire vente de l'outillage) pour les petits propriétaires, soit par non investissement, pour les grands propriétaires, l'immobilier, le transport et le commerce restant plus rémunérateurs et moins risqués.

Dans un premier temps on observerait probablement une dégradation continue de l'écologie des mornes, car les paysans resteraient sur place en acceptant une rémunération de plus en plus faible de leur travail, sur les zones sèches mais aussi les plateaux. L'érosion de ces bassins versants entraînerait un ensablement des systèmes d'irrigation. Dans les plaines, où l'inévitable morcellement de l'indivision devrait accentuer la surexploitation, le déboisement, la baisse de fertilité des sols et les problèmes de salinité devraient se trouver accentués. On assisterait donc à une diminution du potentiel productif et de ses possibilités d'exploitation, la gestion de l'eau devenant socialement et physiquement de plus en plus difficile (fréquence des crues et lits des rivières de plus en plus instables).

Dans un deuxième temps, les zones de mornes pourraient voir leurs terres en indivision croissante évoluer en "terre à cabris", par abandon temporaire à cause de l'augmentation de la fréquence, de la durée et de l'éloignement des migrations. Ces zones devraient voir les poches de fertilité se réduire progressivement et l'élevage caprin se développer sur des superficies croissantes de plus en plus érodées. L'élevage extensif risque d'être développé localement par les moyens propriétaires résidant dans les lieux les plus humides avec un minimum d'investissement, achevant la dégradation du milieu naturel.

Dans ce contexte, les objectifs de spécialisation de l'agriculture ont peu de chances d'être atteints. On devrait au contraire enregistrer une accentuation du repli des petits producteurs sur des cultures pour l'auto-consommation et la vente de tout ce qui peut être une source de revenus comme le bois, le charbon de bois et de la force de travail, là où c'est possible.

Quant aux moyens propriétaires, à court terme, cette situation peut sembler leur être favorable, du fait des bas salaires journaliers. En revanche, on ne voit pas comment, devant la dégradation continue de l'environnement et de l'outillage mais surtout avec la paupérisation de la main-d'œuvre, ils pourraient maintenir à long terme une spécialisation pour "répondre à la demande du marché mondial". Il est fort probable que l'émigration vers l'étranger soit plus tentante pour les jeunes issus de cette couche "favorisée".

On s'engagerait donc plus avant dans un processus de décapitalisation et de stérilisation de l'appareil de production (par consommation du capital foncier) et à une baisse consécutive de la production et donc du revenu agricole relançant ainsi l'exode rural.

B - des équilibres macro-économiques détériorés

L'effet de telles mesures sur l'exode rural et l'emploi ne saurait être celui qui est recherché. Ni Haïti, ni la communauté internationale, ni bien sûr les acteurs concernés n'ont intérêt à un effacement définitif de l'économie paysanne qui alimenterait des flots de jeunes vers Port-au-Prince et, n'en doutons pas, des tentatives désespérées vers les côtes de Floride.

En effet, il serait illusoire de penser que le secteur industriel d'assemblage, dopé par la baisse des prix alimentaires - et donc des salaires -, se développerait de façon telle qu'il absorberait la main-d'œuvre agricole ainsi libérée.

On peut d'abord douter qu'il puisse y avoir un tel développement du secteur d'assemblage. Les autres pays de la région souffrent déjà vivement de la concurrence asiatique dans ce domaine (où les coûts de transport sont quasi négligeables) et Haïti, avec sa notoire instabilité politique et la faible qualification de sa main-d'œuvre est encore plus mal placée qu'eux.

En tout état de cause, une croissance de 30 % par an de ce secteur, ce qui serait considérable, ne créerait que 15 000 emplois par an, ce qui est d'ores et déjà inférieur au rythme de l'exode rural actuel.

Enfin, il serait faux de croire le marché mondial des "denrées" particulièrement porteur. Bien au contraire, le développement des édulcorants de synthèse en remplacement du sucre pour les boissons industrielles et l'irruption sur le marché de nouveaux pays producteurs (notamment asiatiques) rend les spécialistes pessimistes. Pour les années à venir, à moins de développer une qualité "label" reconnue, ce qui est difficilement envisageable en Haïti compte tenu des structures de commercialisation, la tendance des prix continuera à baisser.

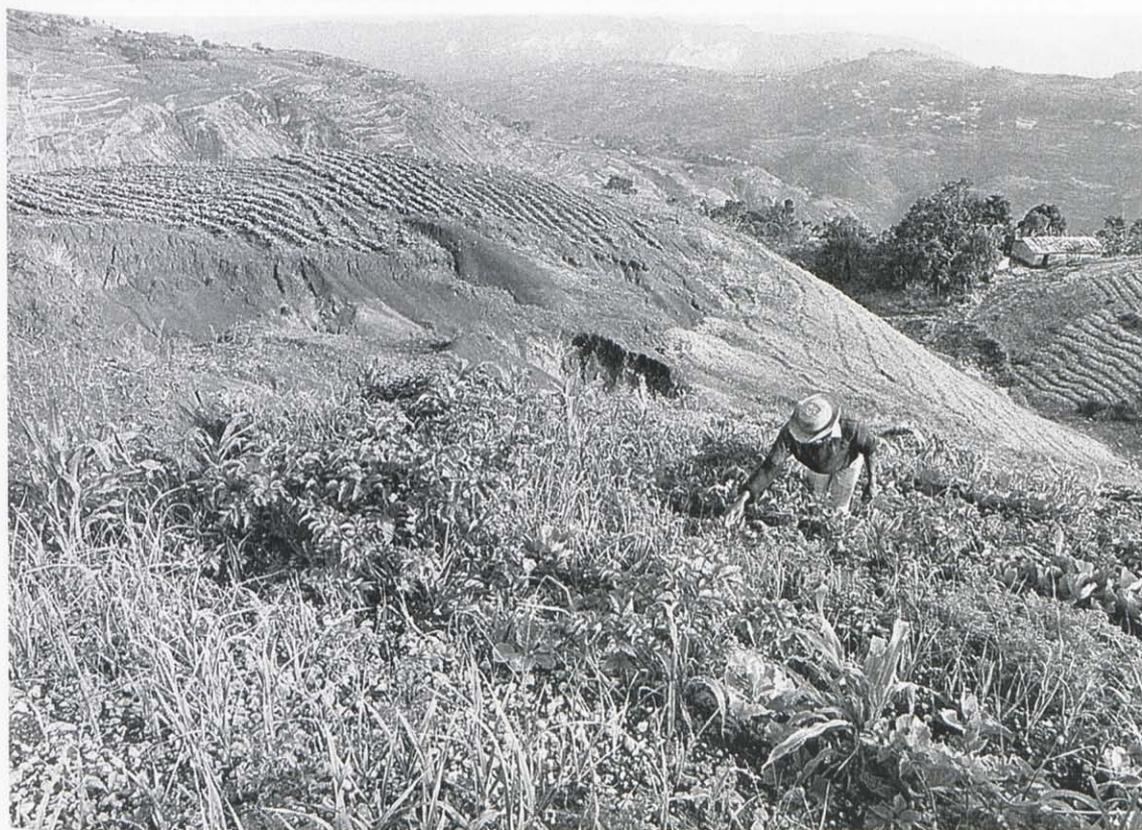
Historiquement, nous avons d'ailleurs montré avec quelle persévérance les paysans haïtiens ont toujours cherché à se garantir un accès stable à la terre pour y mettre en œuvre des systèmes qui leur garantisse le minimum de risques alimentaires. A chaque fois que cette stratégie a été menacée, ils ont réagi soit violemment, soit par la fuite et le marronnage. Il n'y a aucune raison qu'il en soit autrement aujourd'hui si on entend les spécialiser dans des cultures d'exportation. L'exemple de "l'embellie bananière" entre 1935 et 1948, comme celui du café au cours de la première moitié du XIX^e siècle, a au contraire montré que c'est lorsque la "denrée" s'intégrait bien dans des systèmes polyvalents où les cultures vivrières continuent à assurer la sécurité, que les paysans souscrivent à des incitations favorables aux cultures d'exportation.

Ces propositions d'intégration croissante au marché mondial s'appuient sur une amnésie totale de l'histoire et sur une profonde méconnaissance des ressorts de l'économie agricole paysanne. Leur mise en œuvre conduirait à accélérer la liquidation de la paysannerie, à dégrader l'équilibre de la balance commerciale et à accélérer l'exode rural, ce que ne peuvent être les objectifs recherchés.

Le maintien de prix agricoles relativement élevés est donc une nécessité absolue pour Haïti. La plupart des pays industrialisés, CEE, Etats-Unis et Japon en tête, n'hésitent d'ailleurs pas à en faire aussi pour leur propre agriculture... Le problème est désormais de voir quelles mesures peuvent, à l'intérieur de cette protection du marché, favoriser la réponse de l'agriculture à des prix devenus plus incitatifs. C'est l'enjeu d'une politique agricole réaliste pour Haïti.

CHAPITRE III

Vers un développement recentré de l'économie paysanne



Les grandes orientations d'une politique agricole résolument orientée vers le développement de l'agriculture paysanne doivent concerner à la fois la production elle-même, les échanges de produits agricoles et l'ensemble de l'environnement économique qui détermine cette production et ces échanges.

Au niveau de la production, l'accent devra être mis sur la consolidation de l'exploitation paysanne, en cherchant à placer celle-ci dans des conditions de prix et d'accès aux facteurs de production (foncier, outillage, crédit, techniques de cultures adaptées performantes) favorables.

Au niveau des échanges, on favorisera une organisation du marché assurant une protection contre les importations et un contrôle de l'aide alimentaire tout en garantissant la liberté du marché intérieur. On cherchera donc à aviver la compétition au niveau des intermédiaires locaux (saras *, spéculateurs, agro-exportateurs) en même temps que les produits stratégiques (créant de l'emploi, dégageant des valeurs ajoutées importantes et allant dans le sens de l'intérêt national) seront protégés par la mise en place progressive de barrières douanières. L'aide alimentaire sera utilisée fondamentalement comme soupape de sécurité et fera l'objet d'un contrôle en terme de volume et de flux périodiques.

Ces mesures sont présentées ici sous forme de cinq grands programmes : foncier, organisation des marchés, épargne et crédit, équipement et outillage, recherche-développement. En outre, il est certain que l'organisation même des services d'appui au développement devrait être revue, mais nous n'en traiterons pas ici (1).

I - FONCIER

Le programme foncier devrait viser à offrir aux paysans la sécurité d'exploitation sur les parcelles qu'ils cultivent pour favoriser les aménagements et la mise en œuvre de systèmes de culture intensifs mais non dégradants.

Plutôt que de résulter d'une décision brutale et centralisée, le programme foncier devrait être appliqué progressivement, zone par zone, au fur et à mesure que des programmes d'aménagement (conservation de sols en montagne, par exemple) ou d'intensification offrent les moyens de valoriser la sécurité de tenure obtenue. Il inciterait également les grands propriétaires à vendre les terres qu'ils n'exploitent pas et favoriserait le réinvestissement des sommes dégagées dans l'industrialisation du pays, notamment en faveur des entreprises produisant pour le marché intérieur (agro-alimentaire, habillement, construction, ...).

(1) ces propositions sont très largement inspirées de réflexions menées avec l'Association Nationale des Agroprofessionnels Haïtiens (A.N.D.A.H.). L'A.N.D.A.H. a publié ses propres propositions dans "pour une politique agricole nationale", (S.A.C.A.D.-U.A.G, 1990), et le lecteur est invité à se reporter à ce document pour prendre connaissance des positions exactes et des propositions complètes qui sont faites par l'A.N.D.A.H. L'A.N.D.A.H. avance par exemple des propositions très précises en matière de gestion des projets de développement que nous n'abordons pas ici.

Un tel programme pourrait s'appuyer sur quatre types de mesures :

- L'attribution des terres de l'Etat ;
- Le règlement de l'indivision ;
- Le rachat et l'institution d'un droit de préemption sur les ventes pour les propriétés supérieures à 10 carreaux ;
- La légalisation gratuite des échanges fonciers.

Le programme serait institué par un Conseil National de la Réforme Agricole et de la Sécurité Foncière, organisme chargé de son application. Pour garantir son indépendance, des représentants des associations paysannes, des églises et des corps constitués formeraient son conseil d'administration.

Le C.N.R.A.S.F. planifierait les actions entre les communes (établissement des priorités), il distribuerait les moyens correspondants, et serait responsable de l'animation et de l'information sur le programme et du suivi-évaluation de l'application du programme pour le réorienter en fonction des déviations observées. Mais il ne serait pas lui-même opérateur du programme, cette fonction devrait de préférence être assurée à un niveau plus local, de façon à rendre les associations paysannes plus actives.

Au niveau communal, seraient créés des Conseils Communaux de la Sécurité Foncière (C.C.S.F.), regroupant des représentants des cultes, des associations paysannes et des opérateurs de développement agissant sur la commune.

- l'attribution des terres de l'Etat

Dans un premier temps, il s'agirait de faire reconnaître les occupants actuels des terres de l'Etat (ils sont en général sous-fermiers) comme fermiers directs. Dans un second temps, on chercherait à stabiliser la tenure en accordant des titres définitifs aux fermiers. L'attribution s'effectuerait zone par zone au fur et



Assainir la situation foncière. Ici, la remise en culture par les anciens propriétaires des mines de bauxite exploitées par la Reynolds Co en bordure des Rochelois

à mesure que des projets d'aménagement / intensification seraient mis en place. Pour chaque zone un organisme propre au C.N.R.A.S.F. fixerait une superficie maximale à attribuer en fonction du potentiel agro-écologique et des systèmes techniques proposés, ceci à l'intérieur d'une fourchette allant de 0,5 à 4 hectares, par exemple.

Les attributions se feraient d'abord, dans la limite du maximum retenu par le C.N.R.A.S.F., aux sous-fermiers qui cultivent la terre. Eventuellement, le solde serait attribué à des jeunes (moins de 35 ans), en priorité originaires de la zone et chargés de famille.

- Le règlement de l'indivision

Comme en ce qui concerne l'attribution des terres de l'Etat, le règlement de l'indivision interviendrait prioritairement dans les zones faisant l'objet d'aménagements, notamment les bassins versants des plaines irriguées ou irrigables.

Il serait créé un corps d'arpenteurs et de notaires salariés de l'Etat (rémunérés au fixe avec prime à l'acte) et détachés par le C.N.R.A.S.F. auprès des opérateurs de projets d'aménagement. Ces agents réaliseraient gratuitement les opérations d'arpentage et d'enregistrement des terres indivises sur demande des héritiers.

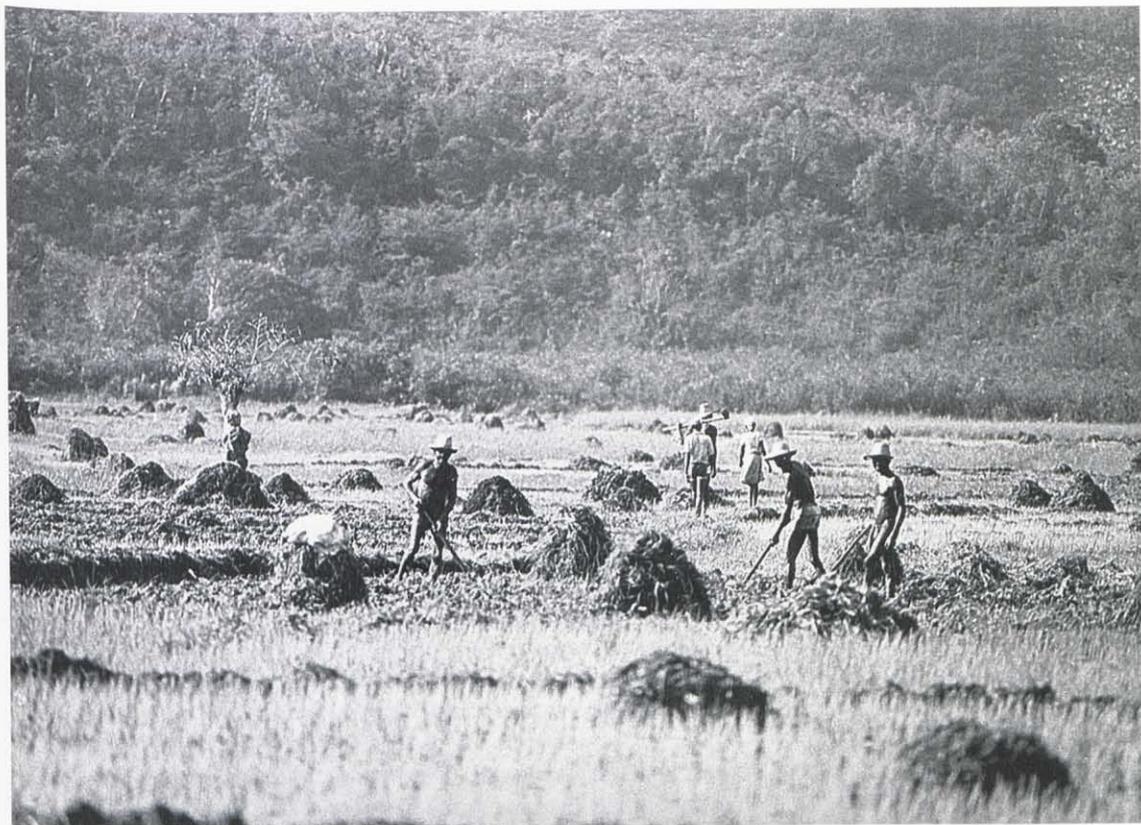
Les titres de propriété des parcelles soumises à règlement, s'ils ne sont pas en possession de la famille, seraient rachetés au notaire local. De façon à ne pas peser de façon trop brutale sur les finances publiques, et dans le souci d'encourager les réinvestissements dans le secteur secondaire, les frais de recherche et de rachat pourraient être payés au notaire en partie en liquidités, en partie en bons du Trésor, éventuellement échangeables à un taux supérieur en participations industrielles. Si le titre de propriété n'est pas retrouvé, on ferait appel au droit coutumier et le partage serait assuré après reconnaissance mutuelle des héritiers.

- Le rachat et l'institution d'un droit de préemption sur les ventes pour les propriétés supérieures à 10 carreaux.

Une possibilité de rachat serait proposée aux propriétaires de surfaces excédant dix carreaux. Pour cela, les C.C.S.F. fixeraient pour chaque zone agro-écologique un prix des terres dit prix de référence (P.R.), soumis à l'approbation du C.N.R.A.S.F., et offriraient le rachat aux conditions suivantes :

- Une partie seulement du prix de référence si le propriétaire opte pour un paiement comptant ;

- 100% du P.R., si le propriétaire accepte un paiement différé par bons du Trésor sur 15 ans ;



- Un prix sensiblement supérieur au prix de référence, si l'achat est réglé, sous forme de participations à des entreprises où l'Etat a (ou a pris) une participation. Ceci supposerait donc une articulation avec une politique industrielle conséquente comprenant une action d'ampleur de participation à des entreprises produisant des biens et des services allant dans le sens de l'intérêt national.

Les C.C.S.F. disposeraient également d'un droit de préemption sur toute acquisition foncière supérieure à 10 carreaux.

Les terres récupérées pourraient être revendues en "leasing" sur 20 ans selon les mêmes critères définis plus haut pour les terres de l'Etat. Cette action serait mise en œuvre prioritairement dans les plaines irriguées et irrigables et serait couplée à des aides à la capitalisation et l'investissement.

L'intensification de la riziculture dans les bas-fonds inondés suppose des prix rémunérateurs ainsi que la garantie d'un accès stable au foncier par les paysans

- La légalisation gratuite des échanges fonciers
Pour faciliter l'agrandissement des surfaces entourant

directement les lieux de résidence, l'Etat prendrait en charge les frais de notariat et d'arpentage relatifs à des échanges ou des achats concernant ces parcelles mais seulement à la demande des intéressés. Dans les aires résidentielles, un droit de préemption serait également institué en faveur des voisins immédiats.

II - L'ORGANISATION DES MARCHÉS

A propos de l'organisation des marchés, il est d'abord indispensable de protéger le revenu des agriculteurs face à la concurrence de produits importés. Au niveau interne, pour éviter les coûts prohibitifs souvent occasionnés par des offices spécialisés, l'Etat ne s'introduirait pas sous cette forme dans le système de commercialisation pour acheter, stocker, transporter, approvisionner les villes et stabiliser les prix. La politique interne resterait donc d'orientation libérale, en cherchant à fluidifier au maximum le marché.

Il conviendrait d'abord de fixer, de façon révisable, le montant des taxes à l'importation sur les produits agricoles de base. La protection devrait se faire de façon progressive. On pourrait profiter par exemple des moments où la conjoncture mondiale a fait monter les prix pour fixer à ce niveau des "taxes planchers" qui n'entreraient en vigueur que lorsque les cours mondiaux baisseraient à nouveau. Pour les produits alimentaires de luxe (viande en morceaux, conserves, boissons sucrées...) il conviendrait dans le moyen terme, de prévoir des taxes élevées permettant la relance et l'amélioration des transformations agro-artisanales locales à destination d'une demande urbaine très solvable (hauts revenus nationaux, expatriés...)

L'aide alimentaire devrait faire l'objet d'un contrôle strict en termes de quantité, afin de ne pas peser sur le niveau des prix. Pour cela, un système fiable d'information sur la situation alimentaire sera nécessaire. L'aide alimentaire serait utilisée principalement pendant la période de soudure de janvier à avril. Elle servirait ainsi à réduire les fortes hausses de prix (30-100% pour la plupart des céréales et légumineuses) dues à l'insuffisance de l'offre durant cette période, limiterait les rentes de spéculation et permettrait un approvisionnement à meilleur prix des couches urbaines et rurales plus démunies. Cette période de l'année correspondant également pour plusieurs régions à une période creuse du calendrier agricole, l'aide alimentaire pourrait alors aussi y être employée pour financer en partie des travaux d'aménagement productifs (irrigation, routes, contrôle des eaux ...) mais seulement dans des cas très limités, là où la rémunération en outils n'est pas possible, par exemple.

La politique d'intervention sur les circuits de commercialisation s'appuierait d'abord sur les petites "Madam Sara" locales dans le cadre d'un système bonifié. Elle chercherait à briser les situations de monopole là où elles existent en favorisant l'accès au capital (crédit avec valeur-plafond à déterminer) à un nombre élevé de Saras locales. Elle favoriserait le réinvestissement des marges commerciales dans l'agriculture, contrairement aux pratiques des gros intermédiaires (spéculateurs, Saras urbaines) qui investissent généralement hors du secteur agricole. La diffusion d'informations sur les marchés (prix des vivres et denrées, qualité des produits, marges...) combinée à l'aménagement des pistes rurales devrait contribuer à la fluidité des échanges.

Pour atténuer les fortes fluctuations intra-annuelles de prix, les producteurs et les Saras locales seraient appuyés dans la mise en place d'un réseau de petites installations de stockage collectif bénéficiant de services de crédit-warrant (dépôt au moment de la récolte au cours du marché et ristourne sur bénéfice au moment de vente à prix plus élevés).

Pour promouvoir les exportations, un organisme spécialisé œuvrerait à rechercher de nouvelles filières et produits (fruits, légumes, vivres, produits artisanaux...) à l'échelle régionale (Antilles) et internationale.



L'alphabétisation...

Lire et écrire pour s'organiser



III - EPARGNE ET CREDIT

Il convient de ne pas considérer le crédit comme une fin en soi mais comme une mesure accompagnant d'autres interventions et visant à réduire les risques inhérents à l'agriculture.

Il serait mis en place un ensemble de stimulants à l'apparition de structures paysannes d'Intermédiation Financière à l'échelle de sous-régions en leur accordant des fonds de garantie pour leur permettre de multiplier les crédits. Ces Intermédiaires Financiers (IF), de petites banques paysannes sous-régionales, prendraient naissance pour :

- gérer les liquidités disponibles (en terme d'épargne) au niveau de la région;

- obtenir et canaliser un crédit frais (fonds frais) à l'intention des producteurs agricoles. Ces intermédiaires financiers soustrairaient la distribution et la gestion du crédit rural. Ils ouvriraient des lignes de crédit auprès des institutions financières nationales ;

- promouvoir et permettre le crédit à moyen et à long terme (bovins, charrue, équipement de transformation tels moulin à canne, etc.)

Au niveau national, la création d'une Société Financière de Développement Rural (S.O.F.I.D.E.R.) devrait être encouragée grâce à des apports extérieurs en donation. La S.O.F.I.D.E.R. devrait passer à terme sous contrôle progressif des Intermédiaires Financiers. Elle serait chargée d'avaliser les intermédiaires financiers auprès des institutions bancaires nationales (commerciales ou non) par émission de documents de garantie et moyennant paiement de commissions de garantie par les Intermédiaires Financiers.

Bien entendu, Intermédiaires Financiers et S.O.F.I.D.E.R. devraient concentrer leur financement sur l'accroissement de la production et de la productivité des cultures et types d'élevage stratégiques, l'acquisition de semences, d'intrants, le financement d'activités de stockage.

IV - EQUIPEMENT ET OUTILLAGE

A l'instar des fonds d'investissements fonctionnant à l'heure actuelle dans le pays avec du financement provenant de l'extérieur et prenant appui sur des O.N.G. et des organisations paysannes, de nouveaux fonds pourraient être créés pour subventionner des investissements productifs.

Ces investissements intéressent les paysans à titre collectif et individuel dans les domaines de l'eau, de l'installation des jeunes agriculteurs, de l'agro-industrie. Ces investissements



devraient permettre aux exploitations agricoles et entreprises agro-industrielles de renverser la tendance à la décapitalisation.

- A titre collectif, des aménagements hydro-agricoles (systèmes d'irrigation engagés par des groupes de paysans ou par le secteur public) et des ouvrages de petite hydraulique de morne (citernes, petit lacs artificiels, mares d'eau, impluviums, etc.) seraient subventionnées notamment par la fourniture des matériaux nécessaires. Dans certains cas, le travail des paysans pourrait être rémunéré sous forme de distribution d'outils remplaçant le "food for work".

- L'outillage de base pour le travail du sol (houe, serpette, machette, pioche...) serait mis à la disposition de l'ensemble des producteurs à des prix subventionnés dans un premier temps, au prix de revient dans un deuxième temps.

La même politique devrait être suivie dans la diffusion de petit matériel de stockage de grains. On multiplierait simultanément des installations de séchage (glacis individuels ou collectifs) en vue d'un conditionnement adéquat des grains plus particulièrement dans les zones les plus humides.

Par cette politique de subvention, il s'agit de permettre à des groupes d'agriculteurs de se procurer les outils les plus coûteux (brouette, charrue, pulvérisateur...).

- Les agents économiques engagés dans l'agro-industrie pourraient être encouragés par des aides diverses pour améliorer les technologies employées (moulin à canne en fer au lieu du bois, chaudières à vapeur pour utilisation de la bagasse dans le chauffage de sirop et/ou alcool, moulin à manioc avec systèmes

Maîtriser l'eau et améliorer l'outillage

de broyage à lame au lieu de râpe, utilisation de techniques plus performantes dans la fabrication d'huiles essentielles, etc.).

Deux formules pourraient être établies simultanément pour l'attribution de subventions sur les outils. La première serait que l'Etat achète et revende à prix subventionnés à des distributeurs privés, des organisations paysannes ou des O.N.G.. La seconde verrait l'Etat verser des subventions sur les importations effectuées par des privés ou des centrales d'achat mises sur pied par des "intermédiaires sociaux". La création d'un réseau de petites boutiques d'intrants privées ou gérées par des collectifs serait encouragée par la mise à disposition de crédits pour les fonds de roulement et d'un programme de formation à la gestion.

Parallèlement à cet apport en outils, l'artisanat local serait encouragé (incitations financières, assistance technique, approvisionnement en matières premières formation,...). Les artisans seraient mis en situation d'entretenir, de fabriquer ou de modifier des outils en usage dans les différents milieux.

Organiser les aménagements



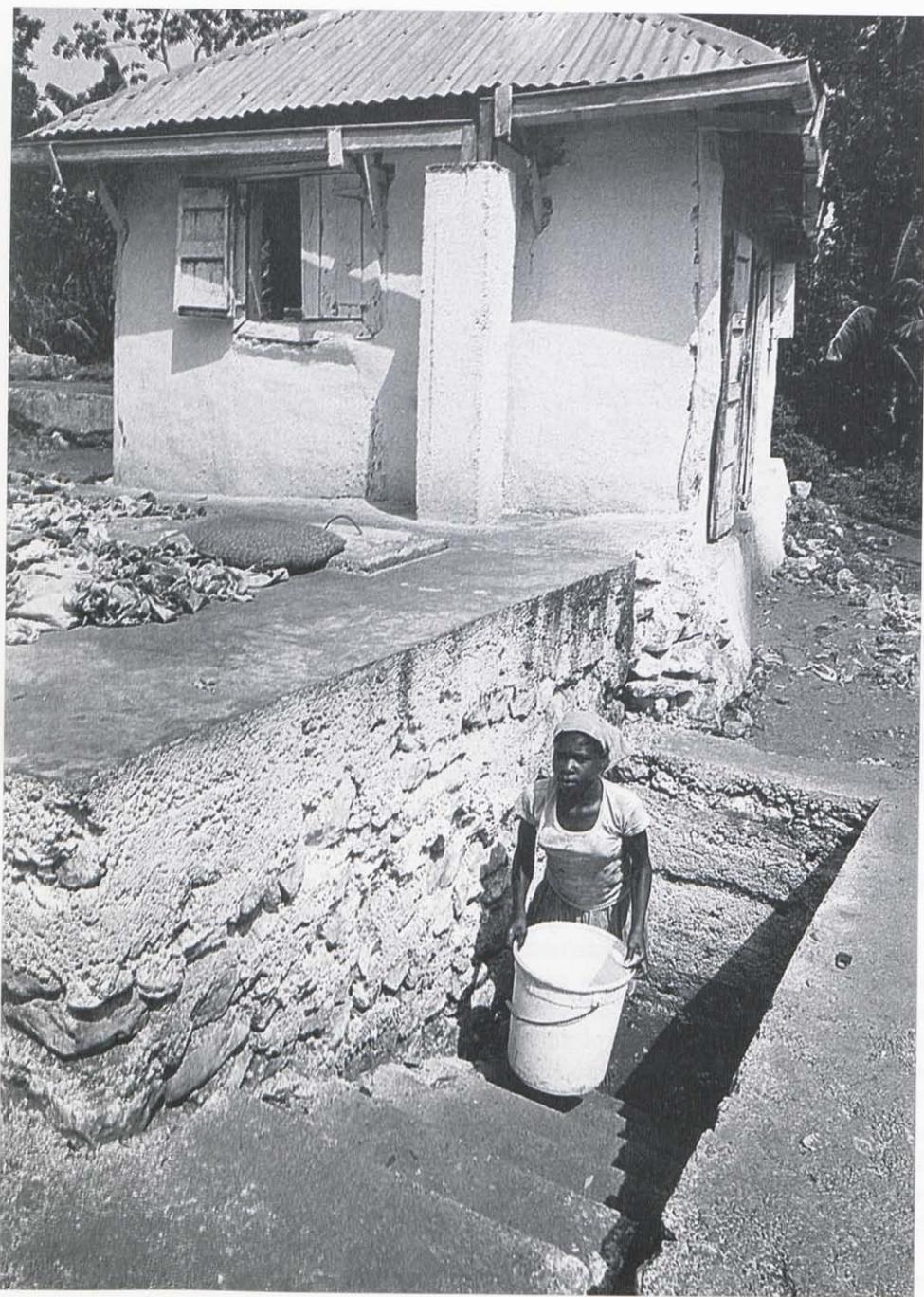


V - RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

Il est indispensable d'établir rapidement un ensemble de propositions technologiques adaptées qui soient le résultat d'un processus de discussion et d'expérimentation avec les agriculteurs au sein d'actions de développement. Ces innovations devraient s'intéresser aux systèmes de culture et d'élevage définis comme stratégiques et contribuer non seulement à l'augmentation des rendements mais aussi à l'accroissement de l'emploi agricole. Elles seraient diffusées de préférence au travers de réseaux paysans pour éviter les coûts élevés d'un système complexe de vulgarisation. Bien entendu, cela suppose que la recherche ne se limite pas à des investigations agronomiques mais s'étende aux aspects sociaux et économiques de l'innovation (marchés, crédit, culture...).

Ce programme pourrait être mis en œuvre avec une forte

*Travaux de conservation
du sol sur versant calcaire*



La citerne individuelle : un moyen de recapitalisation des exploitations là où l'eau est loin mais la pluviométrie importante.

participation de l'Université, en particulier avec la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire. Il accorderait une attention particulière à des propositions de systèmes cohérents d'innovation devant être utilisés dans le cadre d'actions de conservation / restauration des ressources naturelles (sols, eaux, forêts, pêche).

Les axes principaux d'intervention devraient être les suivants :

- l'intensification de la production de céréales (riz en particulier) et de légumineuses (haricots et Vigna principalement) en plaine et en montagne peu susceptible d'érosion. Ceci s'accompagnerait d'une diminution très sensible de la superficie en canne dans les plaines avec la fermeture des usines sucrières en faillite financière et ces terrains seraient reconvertis en vivrier (riz, haricots, bananes etc) ;

- l'augmentation de la production de sorgho et manioc par l'extension de la superficie plantée dans les terres arides et semi arides ;

- la réduction des superficies en cultures sarclées en montagne et l'augmentation (en substitution) des aires plantées en canne, en espèces fourragères, et en associations fruitières. L'extension de la canne à sucre en montagne, culture peu sarclée, assurant une bonne couverture du sol, apportant un volume important de matière organique aux racines et exploitant les couches profondes du sol, contribuerait à la lutte contre l'érosion ;

- le développement de l'élevage bovin et porcine particulièrement en montagne. Le développement des cultures fourragères avec des arbres fruitiers (intercalés) faiblement denses en montagne sèche et humide permettrait d'accroître les disponibilités d'aliments pour le bétail (bovins et porcins en particulier). Des bovins de race performante et de petit format pourraient être introduits. L'implantation de petits ateliers de transformation du lait devrait être stimulée. En outre, les porcs créoles devraient être l'objet d'incitations sérieuses avec une utilisation maximale des excédents de fruits et appoint en d'autres aliments ;

- la recherche de solutions aux problèmes énergétiques (bois et charbon de bois) par une production accrue de bois et dérivés dans les aires de plaine, de plateau et de montagne sèche.

Ces propositions visent à appuyer le secteur agricole au travers :

- 1 - du rétablissement et du maintien d'une certaine proportion du marché intérieur et de la stimulation des exportations,

2 - d'une recapitalisation différenciée selon des critères agrosocio-économiques des différents groupes de producteurs et des orientations par des mesures incitatives en matière de spéculations agricoles,

3 - d'une décentralisation des institutions et des interventions.

Ces choix de politique ne devrait pas se traduire par des surcoûts sur les finances publiques pour le fonctionnement des structures nécessaires à cette recapitalisation dans la mesure où il s'agit de mieux mobiliser les énergies en finalisant les tâches des différents acteurs.

Cependant, l'investissement qu' exige le secteur agricole pour enrayer la dégradation de l'économie du pays est considérable.

Cet investissement passe par les programmes d'aménagement, de crédit et de recapitalisation des exploitations (dons et subventions à l'outillage). Il est certain qu'une importante proportion de cette nécessaire "recapitalisation" devra être assurée par l'aide étrangère, avant que le pays soit à même de réinvestir

La culture de la canne, produisant peu de valeur ajoutée par hectare, et n'employant qu'une main-d'œuvre limitée, devrait être découragée dans les plaines



les bénéfiques du redressement.

La mise en œuvre de cette politique économique pour stabiliser le secteur agricole pendant la décennie 1990, et préparer un redressement pour le siècle suivant, n'est réalisable que s'il existe une réelle volonté politique.

Celle-ci doit se traduire par des décisions courageuses :

- rétablissement des barrières douanières ;
- fermetures des usines sucrières déficitaires ;
- légalisation des occupations de terre ;
- réorientation de l'administration dans le sens d'un véritable service public en lieu et place d'un "état-prédateur" : redéfinition des tâches des employés des services de l'Etat et assainissements corollaires ;
- garantie d'une libéralisation de la parole et des actions au niveau local pour permettre à la société civile de se réorganiser.

Ces décisions immédiates sont les conditions sine qua non du début d'un véritable redressement économique.

Ceci posé en préalable, la relance du secteur agricole et agro-industriel passe par des mesures graduelles à la fois dans le temps et dans l'espace : il existe trop de disparités régionales agro-écologiques et socio-économiques pour lancer des actions valables partout pour tout le monde et que que soit le secteur considéré.

Il convient donc de procéder par paliers, avec un état des lieux préalable, et, basées sur ces diagnostics, des mesures d'amélioration testées sur une petite échelle et dont l'extension se fera toujours en considérant le particularisme de chaque situation.

En d'autres termes, on peut imaginer deux phases caractérisant l'ensemble des interventions sur la majorité du pays :

- Dans le court terme (moins de cinq ans) :

Au niveau national, on profitera de cette période pour assurer la protection du marché intérieur (mise en place de la politique douanière) et préparer la mise en place des politiques foncières et de recapitalisation. On favorisera néanmoins la mise en place des projets expérimentaux d'application de ces mesures à l'échelle locale, afin d'en tester les modalités et les effets.

Au niveau des communes, des programmes de recapitalisation, s'ils existent, doivent être réorientés pour être cohérents avec ce cadre général et, dans le cas contraire, être créés en dialogue avec les paysans.

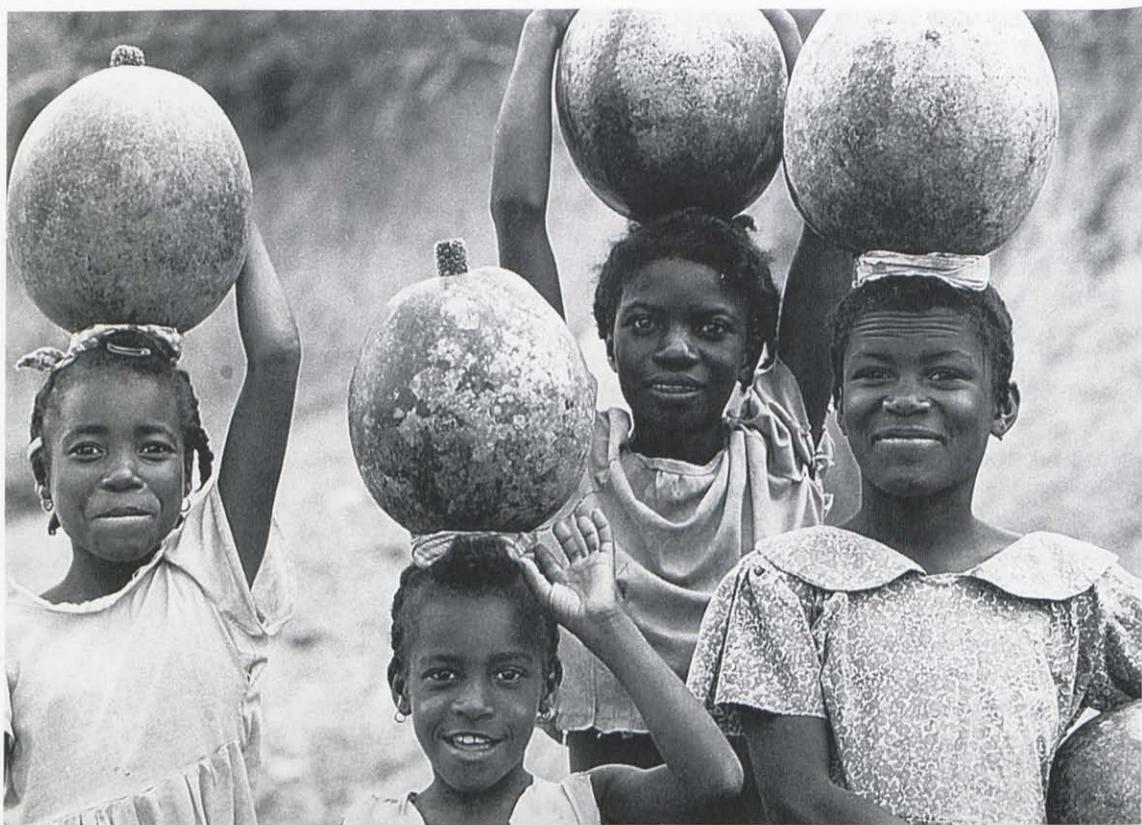
La prise de parole des agriculteurs doit stimuler et accompagner une synthèse des connaissances régionales, des bilans des expériences de développement pour l'ensemble du pays et

surtout une redéfinition des finalités des institutions en relation avec le développement de l'agriculture.

Cette politique aura des résultats concrets limités en terme d'augmentation de la production durant cette période mais représente néanmoins une phase préalable, incontournable et nécessaire (mais non suffisante) à la relance du secteur agricole.

- Dans le moyen terme (de cinq à dix ans) :

Il s'agit d'assurer la mise en place progressive, au niveau local, des mesures de politique foncière et de recapitalisation décrites ci-dessus. Cette période se caractérisera par une accélération de la recapitalisation concrète des exploitations agricoles et une meilleure connaissance du pays agricole, permettant entre autre un contrôle plus sérieux et une utilisation plus efficace de l'aide.



CONCLUSION

En Haïti, tout accuse le milieu physique d'être à l'origine de la misère : la rigueur des reliefs, l'érosion des mornes, l'acidité des sols ajoutés à l'ingratitude d'une pluviométrie incertaine, et même jusqu'aux cyclones dévastateurs qui ravagent régulièrement le pays.

Lorsqu'on ne fait pas porter à ce milieu la responsabilité des difficultés, c'est en général pour en charger les paysans, boucs émissaires d'autant plus commodes qu'ils ne répondent quasiment jamais.

Une approche rigoureuse de l'histoire montre pourtant la vanité de ces incantations.

La richesse du milieu agricole a d'abord émerveillé les premiers espagnols. Pillée une première fois, Saint-Domingue devint par la suite, la plus riche colonie du monde au XVIII^e siècle alimentant des transferts considérables vers la métropole. L'indépendance acquise, la qualité de ses forêts et de ses sols ont néanmoins permis aux paysans haïtiens, en un peu moins d'un siècle, de générer suffisamment de valeur pour que le pays paye la lourde dette de l'Indépendance et qu'eux-mêmes rachètent à la nouvelle oligarchie l'essentiel du foncier, en tout cas dans les mornes.

Loin d'être avare de leurs largesses, les écosystèmes haïtiens ont ainsi, au contraire, à quatre reprises, payé un lourd tribut jamais restitué. Comment s'étonner dès lors de l'épuisement qu'ils montrent aujourd'hui ? D'autant que, pour les mêmes raisons et les mêmes prélèvements, les paysans haïtiens de leur côté n'ont jamais été placés en situation de faire face correctement à leur expansion en améliorant leur outillage et leur productivité.

Pourtant, face à l'adversité, ceux-ci montrent toujours une grande ingéniosité à tirer du milieu les ressources dont ils ont besoin. L'existence et la qualité des jardins boisés confirment s'il l'eut fallu, que lorsque les conditions permettent de réconcilier le paysan et son milieu, le résultat peut être un modèle de production, de productivité, et de préservation des ressources.

Aujourd'hui, l'ère de l'exploitation minière des ressources "naturelles" est achevée. L'exploitation agricole ne peut

se poursuivre que par la conservation du sol et la reproduction artificielle, par le travail, de la fertilité. Dans cette perspective, les systèmes d'économie paysanne apportent la seule réponse possible, longuement mise au point et vérifiée par l'expérience. Encore faut-il, pour qu'elle se généralise, créer les conditions économiques et sociales qui la favorise.

Le laissez-faire généralisé prôné pour le courant libre-échangiste ne peut que renforcer les mécanismes qui enfoncent l'agraire haïtien dans la crise et ceci pour un profit à court terme de ceux qui n'ont pas à se soucier de la reproduction du milieu.

L'encadrement de la production agricole par un Etat planificateur dominant, en gommant les subtilités et les particularismes de chaque région à coups de mots d'ordre et de règlements bureaucratiques, n'est pas non plus une solution satisfaisante.

La revitalisation de l'économie agraire haïtienne ne peut être que le fruit d'une troisième voie du développement. La protection du marché national et la sécurisation du foncier sont pour cela des priorités, mais elles-mêmes doivent être valorisées par une recapitalisation accélérée des exploitations, et bien entendu une réduction des prélèvements qui pèsent sur elle. C'est là, pour Haïti, la dernière carte d'un jeu presque épuisé : celle du courage et de l'ingéniosité de ses paysans.

BIBLIOGRAPHIE

- ANGLADE G. 1975. L'espace haïtien. Les presses de l'université du Québec. Montréal, 221 pp.
- ANS (d') A.M. 1987. Haïti, paysage et société. Paris, Karthala Ed., 337 pp.
- AUBOURGM. 1951. Haïti préhistorique. Mémoire sur les cultures précolombiennes Ciboney et Taïno. Bureau d'ethnologie d'Haïti, 79 pp.
- BARRE de St-VENANT J. Des colonies modernes sous la zone torride et particulièrement celle de Saint-Domingue. Paris, Brochet Frères et Cie, an X (1802), 516 pp.
- BARROS J. 1984. Haïti, de 1804 à nos jours. L'Harmattan Ed., Paris, 2 tomes, 915 pp.
- BASTIEN R. 1961. Haïtian rural family organization. *Social and economic studies*, 10 (4) : 478-510.
- BELLANDE A., BROCHET M., CAVALIE J., FOUCAULT H., MONDE C., PILLOT D., DE REYNAL V. 1980. Espace rural et société agraire en transformation. *Recherches haïtiennes*, 2 : 9-178.
- BRYAN P. 1978. The transition to plantation agriculture in the Dominican Republic, 1870-84. *The journal of Caribbean history*, (10,11) : 25-53.
- BURK E. 1907. The Republic of Haïti. United Haïti Corp., Philadelphia Ed.
- CABIDOCHÉ Y.M. 1984. Rapport de reconnaissance pédologique dans le district de Jacmel (Haïti). APC, INRA Antilles-Guyane, 41 pp.
- CABON (Rd père). 1930-1938. Histoire d'Haïti. Port-au-Prince, 4 Vol.
- CAPRIO G. 1979. Quelques considérations au sujet de l'évolution économique de Saint-Domingue (1607-1789). *Revue de la Société Haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie*, 97 (122).
- CAUNA J. 1981. Vestiges de sucrerie dans la plaine du Cul-de-Sac. *Conjonction*, 149 : 65-115. Revue Franco-haïtienne, Institut Français d'Haïti, Port-au-Prince.
- CAUNA J. 1983. Une habitation de Saint-Domingue à la fin du XVIII^e siècle. La sucrerie Fleurian de Bellevue. Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Poitiers, 446 pp.
- COLOMB C. 1492-1493. La découverte de l'Amérique. Journal de bord. 1492-1493. Editions La Découverte, Paris, 1984, 235 pp.
- CONHAIRE-SYLVAIN S. 1961. The household in Kenscoff, Haïti. *Social and economic studies*, 10 : 192-222.
- CORNEVIN R. 1982. Haïti. P.U.F. Que sais-je ?, 127 pp.

- DAVID J.P. 1944. Contributions du SNPA & ER à l'agriculture haïtienne. Imprimerie de l'Etat, Port-au-Prince, 45 pp.
- DEBIEN G. 1941. Une plantation de Saint-Domingue. La sucrerie Galbaud du Fort (1690-1802). Institut français d'archéologie orientale du Caire.
- DEBIEN G. 1949 à 1950. Réfugiés de St-Domingue aux Etats-Unis. *Revue de la Société Haïtienne d'Histoire*, n° 70, 72 à 74, 77 à 79.
- DEBIEN G. 1962. Plantations et esclaves à Saint-Domingue. *Publications de la section d'histoire*, 3. Université de Dakar, 184 pp.
- DEBIEN G. 1963. Une caféière-résidence aux Grands Bois. *Revue de la faculté d'ethnologie*, 6 : 3-21, Université d'Etat d'Haïti. Port-au-prince.
- DEBIEN G. 1941. Une plantation à Saint-Domingue au XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789). L'Ecole : collection histoire et littérature haïtiennes, Paris, 407 pp.
- DEBIEN G. 1966. Les cases des esclaves de plantation. *Conjonction*, 98. Port-au-Prince.
- DEBIEN G. 1971. Les vivres sur une caféière de Saint-Domingue (1786-1871). *Conjonction* (115) : 80-88. Port-au-Prince.
- DELORME D. 1873. La misère au sein des richesses ; reflexions diverses sur Haïti. Paris, 138 pp.
- DUTRONE de la COUTURE J.F. 1789. Précis de la canne et sur les moyens d'en extraire le suc essentiel. Cité par Debien (1962), Duplan Ed., 1789.
- EXMELIN A.O. 1678 (1980). Histoire des frères de la côte. Flibusterie et boucaniers des Antilles. Ed. Maritimes et d'Outre Mer.
- FRANCISQUE E. 1986. La structure sociale et économique d'Haïti, imprimerie H. Deschamps, Port-au-Prince.
- FRANKLIN J. 1828. The present state of Hayti (Saint Domingo), Frank Cass & Co Ed., Londres, 1971, 411 pp.
- FROSTIN C. 1975. Les révoltes blanches à Saint-Domingue au XVII^e et XVIII^e siècles (Haïti avant 1789). L'école : collection histoire et littérature haïtiennes. Paris, 407 pp.
- FUNCK-BRETANO F. 1979. Lîle de la Tortue. Tallandier Ed., Paris, 195 pp.
- GAILLARD R. 1981. Les Blancs débarquent, tome III : premier écrasement du Cacoïsme, Le Natal, Port-au-Prince, 341 pp.
- GAILLARD R. 1982. Les Blancs débarquent, tome VI : Charlemagne Peralte le Caco, Le Natal, Port-au-Prince, 368 pp.
- GIRAULT C. non daté. Le commerce du café en Haïti. Habitants, spéculateur et exportateurs. Mémoire du centre d'études de géographie tropicale (CEGET). Editions du CNRS, Bordeaux, 293 pp.
- GIROD F. 1970. Une fortune coloniale sous l'ancien régime. La famille Hecquet à St-

- Domingue. 1724-1796. Annales littéraires de l'université de Besançon. Les Belles lettres Ed., Paris.
- GIROD F. 1972. La vie quotidienne de la société créole (Saint-Domingue au XVIII^e siècle). Hachette Ed., 238 pp.
- GIROD de CHANTRANS J. 1752. Voyage d'un suisse dans les colonies d'Amérique. Présenté par Pluchon, Tallandier Ed., 1980, 278 pp.
- HALL D. 1978. The flight from the estates reconsidered : the British West Indies 1838-42. *The Journal of Caribbean history*, (10,11) : 7-24. Heinemann educational books (Caribbean) Ltd, Kingston.
- HARRINGTON M.R. 1921. Cuba before Columbus. Indian notes and monographs. Part I, Vol.I et II, New York. (cité par Aubourg, 1951).
- HILLARD D'AUBERTEUIL M.R. 1776-1777. Considérations sur l'état présent de la colonie de Saint-Domingue. Grangé, Paris, 1776-1777, 2 volumes.
- JAMES J. 1936. "Les Jacobins noirs". NRF, Gallimard. Paris, 1949, 362 pp.
- JANVIER L.J. 1884. Les Antinationaux (actes et principes). Réédition : les éditions Panorama . Port-au-Prince, 1962, 109 pp.
- JANVIER L.J. 1885. Les affaires d'Haïti (1883-1884). Réédition : les éditions Panorama, non daté, 306 pp.
- JOACHIM B. 1979. Les racines du sous-développement en Haïti. Deschamps Ed., Port-au-Prince, 183 pp.
- KARNES T.L. 1978. Tropical enterprise, standard fruit and steamship company in Latin America. Louisiana, State university Press, 332 pp.
- LABAT R.P. Jean Baptiste. 1742. Nouveau voyage aux îles d'Amérique. Paris, 1742.
- LABORIE P.J. 1798. The coffee planter of Saint Domingo. Printed by Cadell and Davis, London, 245 pp.
- LAON de J. 1652. Relation du voyage des Français fait au cap du Nord par les soins de la compagnie établie à Paris et sous la conduite de monsieur de Royville leur général.
- LAS CASAS Bartholomé de. 1552. Très brève relation de la destruction des Indes. Edition 1983. La découverte, Paris, 151 pp.
- LE CODE NOIR ou recueil des règlements rendus jusqu'à présent concernant le Gouvernement, l'Administration de la Justice, la Police, la Discipline et le commerce des Nègres dans les Colonies Françaises. Paris. Prault. MDCC LXVII. Reproduction, 1980. Basse-Terre, Fort-de-France, 446 pp.
- LEON P. 1963. Marchands et spéculateurs dauphinois dans le monde antillais du XVIII^e siècle. "les Belles lettres" Ed., Paris, 209 pp.
- MACKENZIE C. 1830. Notes on Haïti. Frank Cass & Co Ed., Londres, 2 volumes, 1971.

- MADIOU T. 1847. Histoire d'Haïti. Les Ateliers Fardin Ed., 1981, Port-au-Prince.
- MASSIO R. 1955. Inventaire de deux habitations à Saint-Domingue : l'habitation de Thèze - l'habitation de Lanzas. *Revue de la Société Haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie.*, 98.
- MEILLASSOUX L. 1982. Femmes, greniers et capitaux. Maspero Ed., Paris, 251 pp.
- MORAL P. 1961. Le paysan haïtien (étude sur la vie rurale en Haïti). Maisonneuve et Larose Ed., Paris, 375 pp. (Réédition : les éditions Fardin. Port-au-Prince, 1978).
- MOREAU de SAINT MERY. 1797. Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'isle de Saint-Domingue. Réédition Larose, Paris, Société d'Histoire des colonies françaises, 1958, 3 volumes, 1365 pp.
- NEUFCHATEAU de F. 1788. Mémoire en forme de discours sur la disette du numéraire à Saint-Domingue et sur les moyens d'y remédier. Imprimerie de Claude Lamard, Metz, 178 pp.
- NICHOLLS D. 1974. A work of combat : Mulatto historians and the Haïtian past. 1847-1867. *Journal of American studies and world affairs*. Vol. 16 (1) : 15-39. (cité par Barros, 1984).
- NICHOLLS D. 1979. Rural protest and peasant revolt in Haïti (1804-1869). In "Peasants, plantations and rural communities in the Caribbean". Halcom Cross and Arnaud Marks. Dept of sociology, Univ. of Surrey, Department of Caribbean studies.
- NICHOLLS D. 1979. From Dessalines to Duvalier. Race Color and National Independance in Haïti. *Cambridge Latin American Studies*, 34, Cambridge, 357 pp.
- PEAN M. 1977. L'illusion historique. Tome 1. Deschamps Ed., Port-au-Prince, 183 pp.
- PIERRE-CHARLES. 1967. L'économie haïtienne et sa voie de développement. Maisonneuve et Larose Ed., Paris, 270 pp.
- PLUCHON P. 1982. (sous la direction de). Histoire des Antilles et de la Guyane. Privat Ed., 480 pp.
- RENAUD R. 1934. Le régime foncier en Haïti, Domat-Montchrestien Ed.
- ROUMAIN J. 1942. Contribution à l'étude de l'ethnobotanique précolombienne des grandes Antilles. Port-au-Prince. Bureau d'ethnologie de la République d'Haïti. Bulletin n° 1, 69 pp.
- ROUMAIN J. 1943. L'outillage lithique des Ciboneys d'Haïti. Bulletin du bureau d'Ethnologie, n° 2. Port-au-Prince, 1943, 6pp.
- ROUSE I. 1947. Ciboney artefacts from Ile-à-Vache (Haïti). Bulletin du bureau d'ethnologie de la république d'Haïti, 1947, Port-au-Prince.
- ROUSE I. 1949. The South East and the West Indies. Inter American Center, Rollins College, Winter Park, Florida.
- ROCA P.J. 1985. Les agrosystèmes de la région de Désarmes (vallée de l'Artibonite - Haïti). Adaptation et blocages de la société agraire ; traditions et innovations rurales. Thèse de 3ème cycle, Université de Bordeaux 3, 440 pp.

- SCHOELCHER V. 1843. Colonies étrangères et Haïti. Résultats de l'émancipation anglaise. Désormeaux Ed., Pointe-à-Pitre, 1973, 488 pp.
- SIMPSON G.E. 1940. Haitian Peasant Economy. *Journal of Negro History*, 5 : 498-519.
- SUGERBRAS 1786. Mémoire pour mon successeur à la station de St-Domingue. *Conjonction*, 115 : 91-102.
- THESEE F., DEBIEN G., 1975. Un colon niortois à Saint Domingue, Jean Barré de St-Venant (1737-1810). Imprimerie Imbert Nicolas, Niort, 170 pp.
- TURNIER A. 1955. Les Etats-Unis et le marché haïtien. Imprimerie Saint-Joseph, Montréal.
- TURNIER A. 1982. Avec Merisier Jeannis, une tranche de vie jacmalienne et nationale, Le Natal, Port-au-Prince, 441 pp.
- THEBAUD S. 1967. L'évolution de la structure agraire d'Haïti de 1804 à nos jours. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris, 308 pp.
- TRAMOND J. 1929. Saint-Domingue en 1756 et 1757. D'après la correspondance de l'ordonnateur Lambert. Leroux Ed. Société d'édition géographique, 1927, 110 pp.
- TROUILLOT H. 1972. Le gouvernement du roi Henri Christophe. *Revue de la Société haïtienne d'histoire et de géographie et de géologie*, 35 (117). Imprimerie centrale, Port-au-Prince.

Achévé d'imprimer en janvier 1993
sur les presses de l'imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : janvier 1993
Numéro d'impression : 212008

Paysans, Systèmes et Crise

Tome 1 : Histoire agraire et développement

... L'origine de cet ouvrage "Paysans, Systèmes et Crise. Travaux sur l'agraire haïtien" est déjà ancienne. A la fin des années soixante-dix, le Ministère français de la Coopération lançait un projet de Recherche-Formation-Développement à Madian-Salagnac, dans la péninsule sud d'Haïti. Une équipe pluridisciplinaire de la Coopération, rapidement augmentée d'agronomes locaux qu'elle avait formés au sein de la F.A.M.V., mettait alors en oeuvre un programme original qui devait aboutir à la création du centre de Salagnac.

... Durant les six premières années du projet les coopérants et leurs collègues haïtiens ont mené, parallèlement aux actions de développement et à partir du travail de terrain, une analyse des systèmes agraires locaux indispensable à la réussite du programme. Ce faisant, ils ont été un pôle d'accumulation de connaissances irremplaçable.

... En effet, la multiplicité des approches disciplinaires mises en oeuvre (écologiques, agronomiques, socio-économiques, ethnologique, historique etc...) et les différents niveaux d'analyse retenus (parcelle, exploitation, région, pays) ont permis de cerner dans leur complexité, les systèmes agraires du transect Madian-Salagnac-Aquin. La variabilité des agro-systèmes du transect, les études ponctuelles menées hors transect, et la qualité de l'insertion de la recherche sur le terrain (Recherche-Développement) autorisant un réel dialogue avec la paysannerie, ont permis d'aboutir à une bonne connaissance des sociétés agraires haïtiennes.

... C'est à la nécessité de valoriser cette accumulation de connaissances et cette riche expérience méthodologique en réalisant un ouvrage de référence sur l'agriculture haïtienne que répond cette publication.

... L'originalité de l'approche, la grande richesse des connaissances présentées, le caractère unique, à notre connaissance, d'un ouvrage de cette nature dans l'abondante littérature produite sur Haïti, seront appréciés d'un public nombreux et varié.

... La portée de cette oeuvre monumentale dépasse à vrai dire le seul cadre d'Haïti et ouvre de nouvelles perspectives pour tous les pays dits sous-développés, à la fois à cause de sa méthodologie et de la richesse de son contenu.

SCD UAG Martinique



062 088055 8

D